11-203F
C.1 1978

le canada

DOES NOT CIRCULATE
NE PAS PRÊTER

$3.75

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
JUN 25 1979
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

DOES NOT CIRCULATE
NE PAS PRÊTER

Statistique Canada Statistics Canada

Le Canada

La 47e revue annuelle
des conditions actuelles
et des progrès récents

Préparée à la
Section des publications
Division de l'information
Statistique Canada

*Publication autorisée par le
Ministre de l'Industrie et du Commerce*

DOES NOT CIRCULATE
NE PAS PRÊTER

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1978

En vente par la poste:

Imprimerie et Édition
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Service des publications
Statistique Canada
Ottawa, Canada K1A 0T6

ou chez votre libraire.

N° de catalogue CS 11-203/1978F Canada: $3.75
ISBN 0-660-01551-X Autres pays: $4.50
Prix sujet à changement sans avis préalable.

Contrat #OKP7 0573
Composition: Southam Business Publications Ltd., Toronto
Contrat #OKT7 3540
Impression: Ashton-Potter Limited, Toronto.

avant-propos

Voici la 47e livraison de cet ouvrage, qui présente un aperçu de la vie canadienne et une rétrospective des faits récents dans les divers domaines de l'activité sociale, économique et culturelle, notamment sur l'environnement, le peuple et son héritage, l'économie, et les pouvoirs, et services publics. Le texte et les statistiques qu'il renferme ont été fournis par diverses divisions de Statistique Canada, d'autres organismes publics et des collaborateurs spéciaux. Les illustrations ont été puisées à de nombreuses sources gouvernementales, commerciales, journalistiques et privées.

Le Canada effectue actuellement la conversion au système métrique SI (Système international). C'est pourquoi tous les chiffres pertinents qui figurent dans le texte sont exprimés exclusivement en unités du SI; les chiffres des tableaux, par contre, sont exprimés à la fois en unités métriques et en unités impériales (pouce-livre) lorsqu'il y a lieu. On trouvera à la page 365 un tableau de conversion de certaines unités métriques en unités canadiennes traditionnelles.

Le Canada est l'œuvre de Sandra Smart, rédactrice en chef, et de Margaret Smith, rédactrice en chef adjointe, ainsi que du personnel de la Section des publications de la Division de l'information. La version française a été établie par le Service de traduction à Statistique Canada, sous la direction de Manon LeBlanc-Haight du Bureau des traductions du Secrétariat d'État. La mise en page est l'œuvre de la section de l'*Annuaire du Canada* sous la direction de F.L. O'Malley.

Le statisticien en chef du Canada,

Septembre 1977

Peter G. Kirkham

table des matières

L'environnement viii

Le territoire 4
Le climat 20

Le peuple et son héritage 30

Histoire 31
Population 39
Religion 61
Arts et culture 65
Éducation 96
Loisirs 112
Science et Technologie 125
Communications 149
Relations extérieures 157

L'économie 168

Tendances économiques au Canada, 1976-77 169
Ressources naturelles 173
Emploi 210
Industrie 218
Commerce 239
Finances 263
Transports 280

Les pouvoirs publics et leurs services 290

Le gouvernement 291
Le droit et l'appareil judiciaire ... 300
Citoyenneté 307
Main-d'œuvre et immigration 309
Travail 313
Industrie et commerce 317
Expansion économique régionale 319
Consommation et Corporations .. 321
Affaires urbaines 325
Affaires des anciens combattants 329
Santé et Bien-être 332
Pêches et Environnement 343
Agriculture 351
Affaires extérieures 356
Défense nationale 363

Facteurs de conversion usuels des unités métriques SI en unités impériales canadiennes . 365

Remerciements 366

Index 372

l'environnement

Les Canadiens se plaisent à dire que le Canada est le deuxième pays au monde en superficie. Nous sommes portés à croire qu'un pays couvrant près de 10 millions de kilomètres carrés (km^2) ne sera jamais surpeuplé. Malheureusement, une infime partie de ce territoire est facilement habitable pour ceux habitués au mode de vie moyen du sud du Canada, et seulement 7% environ des terres peut être utilisé pour l'agriculture de façon rentable. On observe ces dernières années une préoccupation croissante face à l'usage, souvent abusif, qu'on fait de cet environnement, et on cherche des moyens qui permettront aux Canadiens de mieux s'adapter aux contraintes du climat tout en rationalisant davantage l'emploi des ressources, qui ne sont pas illimitées.

La croissance rapide de la population canadienne s'est concentrée avant tout dans les villes. L'expansion urbaine menace de plus en plus les terres arables, envahies par de nouveaux logements, des systèmes de transport, etc.; c'est une tendance qui s'observe particulièrement dans le corridor Windsor–Québec et dans le sud de la Colombie-Britannique. Comme les villes canadiennes tendent à se développer là où le climat et le paysage sont les plus agréables, elles s'approprient souvent les terres agricoles les plus productives. Parallèlement, la croissance démographique, tant locale que mondiale, exige une production alimentaire accrue, ce qui fait que la perte d'une bonne terre arable constitue un prix fort élevé à payer pour le progrès de l'urbanisation et de l'industrialisation.

La croissance démographique s'est accompagnée d'une dépendance accrue vis-à-vis des biens et services fournis par une technologie à grande échelle. Les ressources non

renouvelables sont consommées à un rythme accéléré, sous forme de matières premières et sous forme d'énergie pour l'alimentation des moyens de transport et des mécanismes de production. Pendant qu'on s'inquiète au sujet du maintien de l'approvisionnement, des quantités croissantes de déchets solides continuent à s'accumuler et la pollution menace l'air, la terre et l'eau, source même de toute vie. Cette surutilisation et cet abus entrainent une raréfication des ressources et une hausse du prix des aliments, de l'énergie, du logement et d'autres nécessités, ainsi que la crainte que la qualité de la vie se détériore sous de telles pressions.

Dans le passé, l'existence de terres agricoles inexploitées, l'accessibilité aux ressources renouvelables et non renouvelables, et l'abondance de l'énergie à bon marché ont permis aux Canadiens d'éviter le problème que présente le caractère limité des ressources. Lorsque la ressource sur laquelle reposait une économie locale s'épuisait, il semblait rester ailleurs d'amples ressources inexploitées. A cette époque où la population était peu nombreuse et dispersée, l'environnement naturel pouvait supporter plus facilement la pollution. Certains groupes ont beaucoup souffert de l'épuisement d'une ressource: les trappeurs, les autochtones, les agriculteurs, les mineurs, les pêcheurs et les bûcherons ont dû s'adapter au changement radical que leur imposait la perte de leur gagne-pain. Mais l'ensemble du pays semblait continuer à offrir de nouvelles ressources illimitées.

L'économie et la société canadiennes ont fondé leur existence sur des ressources bon marché, abondantes et illimitées. Toutefois, la réalité qui doit maintenant régir les politiques, les modes de vie et les plans des concepteurs est que les ressources sont limitées et de plus en plus coûteuses, et que les conditions sociales et environnementales sont telles qu'elles ne peuvent plus supporter les abus.

Les technocrates, les responsables des ressources, les planificateurs et les concepteurs devront tenir compte davantage du climat canadien. La longue durée de la saison improductrice, la distribution des ressources en eau et des problèmes précis comme le pergélisol dans le Nord sont autant de facteurs qui limitent la production alimentaire, et signifient que les ressources renouvelables prennent plus de temps à se renouveler, que les déchets prennent plus de temps à se décomposer, et que la flore et la faune subissent un stress plus grand que dans les climats moins rigoureux. L'alternance de températures très chaudes et très froides crée des problèmes particuliers dans le domaine de la construction et sur le plan médical. Les matériaux de construction classiques comme l'acier et le plastique résistent mal. On a bâti au Canada comme on bâtit dans des pays au climat doux, sachant que l'énergie était bon marché; or il faut maintenant modifier ces constructions pour économiser l'énergie et réduire les coûts de chauffage et de climatisation, pendant qu'on travaille à la mise au point de nouvelles structures et de nouveaux agencements qui seront mieux adaptés aux conditions climatiques extrêmes qui existent dans la majeure partie du pays. La population également souffre de stress, physique et psychique, à cause des variations extrêmes de température, et en particulier du froid et des longues périodes de noirceur en hiver.

L'utilisation des 10 000 000 km² du Canada est également limitée par la physiographie et l'environnement général. Le pergélisol, la glace, les fondrières, les pentes et les sols instables donnent lieu à des problèmes particuliers dans la construction et l'entretien des bâtiments et des systèmes de transport. Le manque de sols adéquats, ou la présence de sols nécessitant des systèmes de drainage et de fertilisation très coûteux, limitent l'agriculture et l'exploitation forestière. La rareté de la roche (gravier) dans d'autres régions rend la construction difficile et chère. Une grande partie de la Colombie-Britannique est trop élevée et (ou) trop abrupte pour être mise en valeur.

Les chutes Mary-Anne (N.-É.).

Les très grandes distances entre les lieux de peuplement dans la majeure partie du Canada entraînent des problèmes de grande consommation d'énergie dans le cas des transports, des coûts élevés pour les systèmes de transport, non seulement à cause des distances, mais aussi à cause des difficultés de construction, et les conséquences de l'isolement sur les plans culturel et psychologique. Les coûts associés à ces problèmes sont assumés par tous les Canadiens, puisque le gouvernement et l'industrie subventionnent le développement pour qu'il devienne un jour rentable.

Les insectes voraces dans le Nord représentent une source d'alimentation pour une partie de la toile écologique, mais également une menace pour les troupeaux de mammifères car, en grand nombre, ils peuvent faire mourir les bêtes malades, infirmes et très jeunes; si l'homme utilisait des insecticides pour rendre ces régions confortables pour lui et pour son bétail, les insecticides et l'absence d'insectes auraient de graves répercussions.

Au lieu de nous lancer à tâtons dans un avenir dominé par des forces qui échappent à notre contrôle telles que le climat, la transformation des ressources de base ou la modification des politiques des autres pays qui comblent actuellement les lacunes de la production canadienne, nous pouvons sciemment et consciencieusement redéfinir nos systèmes physiques et nos institutions sociales et adapter notre mode de vie à la réalité physique. Les Canadiens peuvent créer une société qui réalise un meilleur équilibre entre ce qu'ils exigent de leurs ressources et de l'environnement et ce que la nature peut leur donner à la longue, et cela sans modifier radicalement leur façon de vivre.

Les descriptions du climat et de la physiographie du Canada qu'on trouvera dans les pages suivantes constituent une introduction à la connaissance de soi qu'il faudrait avoir.

DIXON THOMPSON

Le territoire

Le Canada occupe une superficie de 9 977 000 km² (kilomètres carrés), mais sa configuration générale est simple. L'intérieur revêt l'aspect d'une plaine bornée à l'est, à l'ouest et au nord par une ceinture de hautes terres, mais sans relief marqué au sud. Cette région de bas relief se déroule sur 3 200 km (kilomètres) à son point le plus large au sud et se rétrécit à environ 1 600 km au nord. A l'ouest, la région de la Cordillère est une suite presque ininterrompue de montagnes qui s'étendent depuis la frontière américaine jusqu'à la mer de Beaufort. A l'est, l'unité orogénique des Appalaches forme les provinces de l'Atlantique. Au nord, les monts Torngat au Labrador et les montagnes des îles Baffin, Axel Heiberg et Ellesmere constituent une barrière plus irrégulière.

Dans toute analyse de la géographie physique du Canada, le fait que près de 97% de sa surface ait été longtemps recouverte de glaciers durant le dernier million d'années revêt une importance capitale, en ce sens que le modelé des montagnes et des plaines a subi une profonde transformation. La partie centrale du Yukon et une partie peu importante des Territoires du Nord-Ouest ont été les seules régions à échapper à la glaciation. Environ 2% du Canada est encore recouvert de glaciers, mais de façon tellement concentrée que probablement les deux tiers des Inuit (Esquimaux), par exemple, n'ont encore jamais vu un glacier. Les glaces couvrent environ 155 000 km² dans les îles de l'Arctique et 52 000 km² sur la terre ferme.

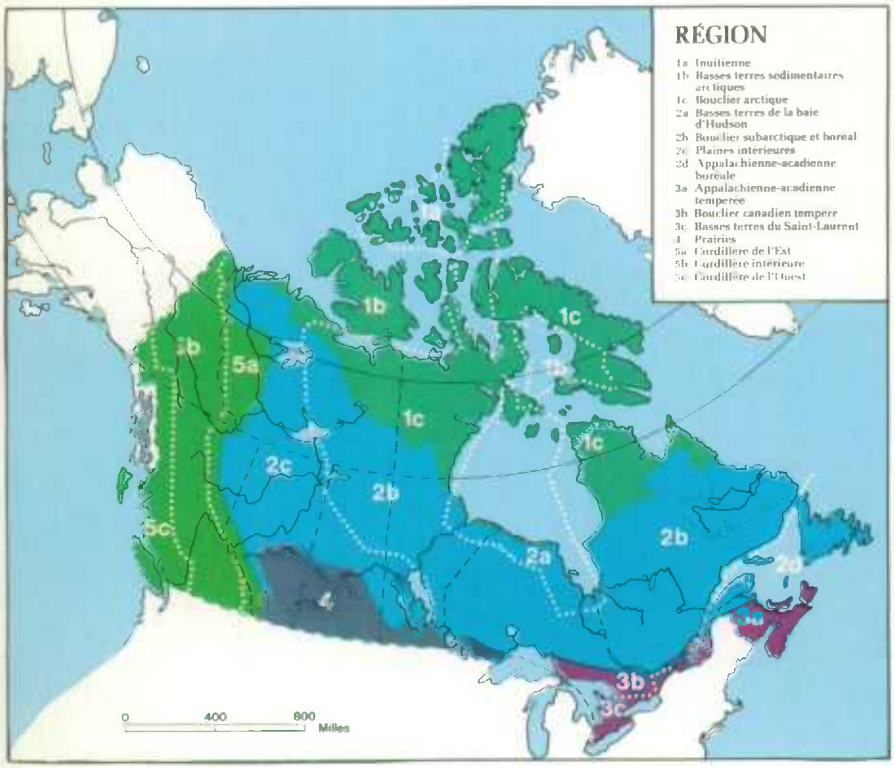

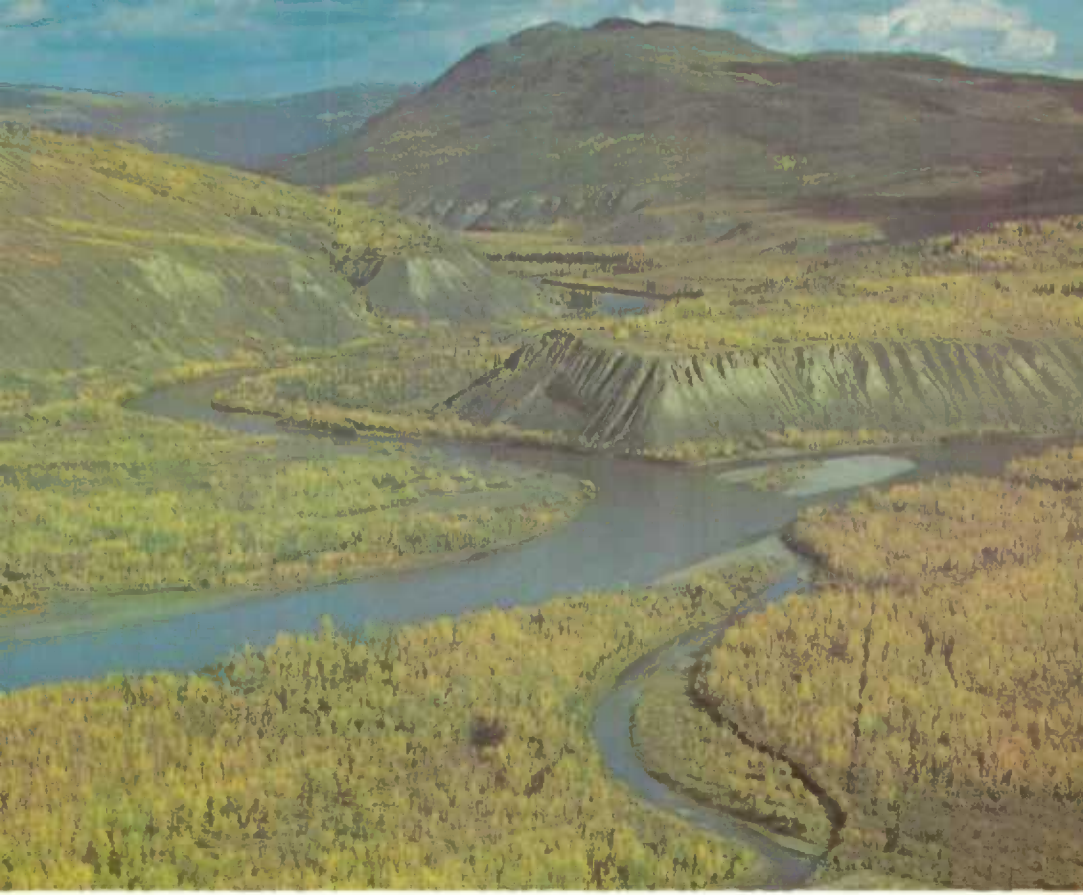

Au confluent des rivières Ross et Pelly au Yukon.

On a établi pour les besoins de l'exposé qui suit quatre grandes zones de végétation et cinq grandes régions géomorphologiques. En règle générale, on peut fort bien décrire les régions d'après les zones de végétation; la région de la Cordillère est la seule où les unités géomorphologiques puissent être considérées comme étant plus utiles à cette fin. On a donc divisé le Canada en cinq grandes régions: 1) la toundra arctique; 2) la savane subarctique et la forêt boréale; 3) la forêt tempérée de l'Est; 4) les Prairies; et 5) la Cordillère. On a également tenté d'identifier les périls naturels propres à chacune de ces régions, c'est-à-dire «l'interaction de l'homme et de la nature gouvernée par la coexistence d'un processus d'adaptation du système d'utilisation humain et l'état de la nature dans le système des événements naturels. Les événements extrêmes que le système humain est incapable de refléter, d'absorber ou d'amortir sont inhérents aux périls naturels»[1].

1. La région de la toundra arctique

La toundra arctique correspond de près à la région située au nord de la limite sud du pergélisol continu. Le pergélisol est l'état thermique des matériaux terrestres qui se

[1]G. F. White, *Natural Hazards*, Oxford University Press, 1974, p. 4.

maintiennent à moins de 0°C pendant deux ans ou plus. Environ 26% des terres du globe sont des zones de pergélisol et de géomorphologie particulière, et des problèmes techniques sont liés à la présence de ces facteurs. La végétation de toundra qui caractérise cette région est extrêmement variée et elle est décrite dans l'exposé de chaque sous-région.

Cette région présente relativement peu de périls naturels. Néanmoins, il pourra exister un certain nombre de problèmes environnementaux en ce qui a trait à la construction de bâtiments et de routes, de réseaux d'égouts, de systèmes d'adduction d'eau et d'oléoducs chauffés. Dans chaque cas, le problème est engendré par une modification des conditions du sol qui se traduit par une augmentation de la fonte d'été et, par conséquent, un épaissement de la couche active. L'isolation de la surface doit être maintenue en préservant le couvert végétal ou au moyen d'une couche de gros gravier.

a) Sous-région inuitienne (378 000 km²)

Située au nord du passage de Parry (74°N), c'est la zone la plus septentrionale du Canada. Elle comprend les îles Ellesmere, Axel Heiberg, Parry et Reine-Élisabeth. Le tiers des îles Ellesmere et Axel Heiberg est recouvert de glace (environ 96 000 km²), et ce territoire comprend 12 calottes glaciaires d'une superficie de plus de 2 500 km² chacune. Le relief local s'élevant jusqu'à 1 200 m (mètres) et les plus hautes cimes à environ 2 500 m constituent le panorama d'une des terres les plus inhospitalières du globe. Dans ce désert polaire de l'extrême Arctique, la végétation se limite à des lichens crustacés. «Par sa diversité, son sol aride et ses glaciers et, par-dessus tout, son potentiel pétrolier, c'est la région nordique du Canada qui suscite peut-être le plus d'intérêt.»[2]

b) Sous-région des basses terres sédimentaires arctiques (409 000 km²)

Cette zone comprend la plupart des îles de l'Arctique situées au sud du passage de Parry: les îles Banks, Victoria, Prince-de-Galles, Somerset et Southampton, et les basses terres des îles Devon, Ellesmere et Baffin; elle englobe la plaine côtière de l'Arctique, le delta du Mackenzie compris. Il s'agit de basses plaines et de bas plateaux reposant sur des couches sédimentaires horizontales recouvertes de sédiments glaciaires d'épaisseur variable, ou de sédiments fluviaux dans le cas du delta du Mackenzie. Bien que reposant sur du pergélisol continu, le terrain présente une végétation beaucoup plus riche que celle de la sous-région inuitienne. La toundra de mousses-lichens, y compris la cladonie des rennes dans les endroits plus secs, et la toundra humide où poussent herbes et laîches, offrent une végétation presque ininterrompue. Le delta du Mackenzie a une végétation extrêmement riche; on y trouve entre autres de l'épinette blanche et noire sur les élévations des îles du fleuve formant barre. On peut également observer des déserts rocheux et des plaines de toundra recouvertes de tourbe mousseuse, qui sont particulièrement étendus dans les îles Southampton, Coats et Mansel dans la baie d'Hudson.

Cette sous-région se distingue surtout par les modelés particuliers qu'ont sculptés les phénomènes périglaciaires. D'importantes élévations de forme conique appelées «pingos» (hydrodoolithes) se sont formées dans le fond de lacs asséchés situés le long de la plaine côtière arctique. Un sol au tracé polygonal est chose commune; les

[2] J. B. Bird dans *The North* de W. C. Wonders, (Toronto, 1972), p. 24.

La côte des îles Ellesmere (TN.-O.).

monticules, dépressions et masses boueuses sont nombreuses; et les terrasses de solifluxion, produites par la saturation des sols et l'action du gel, sont typiques ici. Ces formations reposent sur une couche de pergélisol dont l'épaisseur atteint 400 m dans le delta et 490 m dans les îles.

c) Sous-région du bouclier arctique (1 412 000 km²)

Cette partie de la toundra arctique comprend 20% du district de Mackenzie, 80% du district de Keewatin, 35% du district de Franklin (y compris la majeure partie de l'île Baffin), tous situés dans les Territoires du Nord-Ouest, et 15% du territoire québécois. On peut y observer au moins deux panoramas bien distincts. Il y a l'imposante bordure de hautes terres à l'est qui comprend la pointe sud-est de l'île Ellesmere, l'extrémité est de l'île Devon, l'île Bylot, la partie est de l'île Baffin et les monts Torngat au Québec, les élévations pouvant atteindre 1 830 m dans les fiords de l'île Baffin; quelques-unes des formations glaciaires les plus remarquables du continent nord-américain se trouvent sur la côte est de l'île Baffin. Le reste de la sous-région est communément appelé les «Barren Grounds» du Canada et se caractérise par des bas plateaux, des collines et des basses terres rocheuses.

La végétation de toundra la plus luxuriante est connue sous le nom de toundra buissonnante, où poussent saules, aulnes et broussailles denses: elle peut être observée

localement dans les «Barren Grounds», notamment sur la rive méridionale des golfes Amundsen et du Couronnement. La toundra humide est la plus répandue dans la partie est de la sous-région, où l'humidité est habituellement plus abondante. Les falaises et formations talutées, les plaines fluvio-glaciaires graveleuses, les marais côtiers où abondent laîches et herbes et les calottes de glace éternelle donnent une note pittoresque au paysage. Si dans la partie ouest du bouclier un temps chaud, sec et sans nuages dure des semaines, la partie est, par contre, connaît en été de longues périodes de temps froid, nuageux et humide. Malgré ce climat défavorable, les fiords de l'île Baffin présentent un très large éventail d'écosystèmes arctiques.

2. La région de la savane subarctique et de la forêt boréale

C'est une région qui repose par endroits sur du pergélisol dans le nord, tout en étant entièrement libérée dans le sud. Elle s'étend en forme de bande sur le district de Mackenzie, l'ouest du district de Keewatin, le nord-est de la Colombie-Britannique, le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan et la presque totalité du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve. Les diverses zones de végétation particulières à cette région sont décrites dans la section portant sur la sous-région du bouclier.

Ici, comme dans la région de la toundra arctique, les périls naturels sont relativement peu connus et n'ont pas été étudiés de très près. L'un des plus graves auxquels sont

Les eaux provenant de la fonte des glaciers se déversent dans le lac Peyto, parc national de Banff (Alb.).

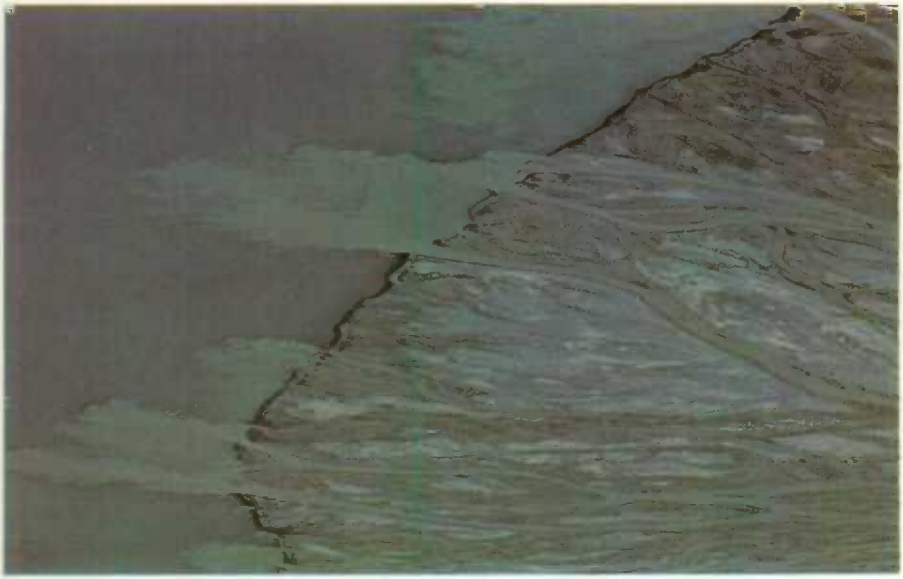

Coucher du soleil dans le nord du Manitoba.

exposés les agents de développement économique est peut-être la vaste étendue des surfaces marécageuses. «En été, la marche est épuisante et souvent impossible, car on s'enfonce dans la mousse et la tourbe saturées d'eau.»[3]

a) Sous-région des basses terres de la baie d'Hudson (303 000 km²)

Bien que le pergélisol continu découpe une bande étroite le long du littoral de la baie d'Hudson où la température annuelle moyenne de l'air est inférieure à -4°C, la principale caractéristique de cette sous-région réside dans l'absence de pergélisol par endroits. Dans la partie la plus méridionale des basses terres, il n'y a pas de pergélisol; à la limite sud de la zone de pergélisol discontinu (latitude 53°30'N, zone de pergélisol la plus méridionale du Canada hors de la région de la Cordillère), les îlots de pergélisol varient en étendue de moins de 15 m² à plusieurs hectares (ha) sur une profondeur de quelques centimètres (cm) à 60 cm. A Churchill, le pergélisol est continu et atteint 60 m de profondeur.

L'uniformité physiographique s'explique par les couches sédimentaires horizontales qui sont recouvertes de drift d'épaisseur variable, mais cette zone tranche très vivement sur la sous-région environnante du bouclier à cause de la présence presque partout de terrain organique et l'absence d'affleurements rocheux.

L'épinette et le tamarac dominent; la première, d'une taille variant de moins d'un mètre à plus de 12 m, se dresse en groupes parfois clairsemés parfois denses. Les aulnes et les saules forment les sous-bois. La sphaigne, les mousses plumeuses et autres, le thé du Labrador, l'herbe et les laîches de marais composent la végétation au sol.

Le microrelief de monticules (hummocks), de plateaux tourbeux et de «palsa» pouvant atteindre une hauteur de 6 m est caractéristique. On estime que la tourbe s'accumule à raison de 2.5 cm tous les 20 ans.

[3] J. B. Bird. *The Natural Landscapes of Canada*, John Wiley, 1972, p. 165.

b) Sous-région du bouclier subarctique et boréal (3 354 000 km²)

Cette zone, qui comprend 40% du Mackenzie, 10% du Keewatin, 35% de la Saskatchewan, 60% du Manitoba, 80% du Québec et 55% de l'Ontario, est la plus étendue de toutes les sous-régions. Le soubassement précambrien du bouclier produit un relief peu accentué, et de grandes étendues de drift sont préservées. Des dépôts fluvio-glaciaires sous forme d'eskers (ós) sont particulièrement bien dessinés dans le district de Keewatin et l'est du district de Mackenzie. Une autre particularité importante est la date relativement récente des vastes soulèvements de terrain postglaciaires; ainsi, on trouve à l'est de la baie d'Hudson des traces de ce phénomène postglaciaire jusqu'à 270 m au-dessus du niveau actuel de la mer.

Cette sous-région présente trois grandes associations végétales: la toundra-forêt, les boisés du Nord et la forêt boréale intérieure (ou forêt canadienne). La majeure partie de ce territoire repose sur un pergélisol discontinu.

La zone de la toundra-forêt forme une bande de 48 km de largeur dans le district de Mackenzie et s'élargit jusqu'à 160 km dans le district de Keewatin et au Québec. L'épinette blanche et noire, ainsi que le mélèze au Québec, qui se groupent en îlots ou s'allongent en bandes, se dressent uniquement en zone abritée, mais plus on se dirige vers le sud plus ils sont nombreux.

La région boisée du Nord ressemble à une immense savane et, au Québec, où elle a su le mieux s'étendre, on observe des épinettes se dressant à distance comme autant de lampadaires sur un épais tapis de lichen. Le long des principaux cours d'eau et dans les zones abritées, la forêt boréale s'étale avec toutes ses essences.

La forêt boréale, où poussent épinettes, sapins, mélèzes, pruches et pins, traverse tout le Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. On trouve moins d'essences dans la partie est que dans la partie ouest, mais dans l'ensemble c'est bien la même forêt boréale.

Les ceintures d'argile du bouclier (en particulier celle de l'Ontario) se distinguent par l'absence générale d'affleurements rocheux et par le fait que l'exploitation agricole entraîne une profonde transformation de la forêt boréale.

c) Sous-région des plaines intérieures (1 479 000 km²)

Cette sous-région comprend 25% du Mackenzie, 10% de la Colombie-Britannique, 80% de l'Alberta, 30% de la Saskatchewan et 30% du Manitoba. Pourvue des trois types de végétation que présente le bouclier immédiatement à l'est, la région des plaines intérieures se distingue surtout de ce dernier par sa physiographie. Collines, plateaux et escarpements principaux sont formés d'affleurements de roches sédimentaires d'inclinaison légère (pierre calcaire, grès et schiste), et contrastent avec les matériaux précambriens du bouclier. Par ailleurs, la glaciation a sculpté le terrain, et des régions particulièrement étendues sont sillonnées de chenaux par où se sont écoulées les eaux de fonte des lacs proglaciaires et parsemées d'une très grande quantité de matières lacustres. La sous-région mesure environ 960 km de largeur dans le sud. Elle se rétrécit à 320 km à l'est des monts Franklin et s'élargit de nouveau à 800 km dans l'ouest du district de Mackenzie. Le paysage se compose d'immenses plaines ondulées, de quelques vallées profondément encaissées et d'horizons de collines et d'escarpements.

Il n'existe aucune barrière montagneuse pour arrêter les vagues d'air froid descendant de l'Arctique ou les courants d'air chaud venant du golfe du Mexique. On observe donc des écarts considérables de température entre l'hiver et l'été et la

température varie souvent brusquement d'une journée à l'autre. Les points qui se trouvent en deçà d'environ 160 km des contreforts des Rocheuses ont à subir les effets du chinook, qui en quelques heures peut faire monter la température de −29°C à +2°C.

d) Sous-région appalachienne-acadienne boréale (155 000 km²)

Cette région comprend Terre-Neuve et la péninsule gaspésienne au Québec. C'est une région plus ou moins accidentée dont la partie la plus élevée (plus de 1 200 m) se trouve dans les monts Shickshock en Gaspésie. La physiographie de Terre-Neuve est fort variée, ce qui restreint considérablement l'agriculture. Environ 50% de la province est constituée d'affleurements rocheux ou recouverte d'une mince couche de till pierreux, 25% de moraine de fond, 10% de moraine terminale, 10% de terrain organique ou de tourbe de sphaigne dans les dépressions morainiques; le reste, soit 5%, est d'origine fluvio-glaciaire et porte des sédiments marins et des alluvions récentes, ce qui permet une certaine agriculture.

Couleurs d'automne au Québec.

Les photographies en infrarouge prises par satellite à partir du Centre canadien de télédétection sont précieuses pour les études de terrains. Sur cette photographie, le lac Ontario, le lac Erie et la rivière Niagara apparaissent en bleu foncé; les forêts et les terres agricoles prennent différentes teintes de rouge et les zones bâties autour de Toronto et Hamilton (Ont.) et Buffalo (N.-Y.) sont en bleu-vert.

3. La région de la forêt tempérée de l'Est

La forêt tempérée de l'Est comprend des forêts de feuillus dans le sud-ouest de l'Ontario, une région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent au nord et nord-est de la forêt de feuillus et une zone forestière acadienne propre aux provinces Maritimes. Bien qu'il existe des essences conifères dans cette région, les feuillus se multiplient à mesure que l'on gagne le sud-ouest.

Le péril naturel le plus connu de cette région est les glissements de terrain provoqués par les dépôts d'argile marine de la mer postglaciaire de Champlain. Au Québec, dans les basses terres du Saint-Laurent et du Saguenay, cette argile se trouve dans une région agricole assez densément peuplée; le 4 mai 1971, 40 maisons ont été détruites et 31 personnes ont été tuées par un glissement de terrain survenu à Saint-Jean Vianney. Plus de 700 autres points de glissement ont été portés sur la carte de cette région.

Il existe également une zone de grande activité sismique dans la vallée du Saint-Laurent, mais comme il n'y a jamais eu de graves dommages les gens ne sont pas très conscients du danger. En septembre 1944, à Cornwall (Ont.), une secousse sismique a causé des dégâts évalués à $1 million, mais aucune perte de vie.

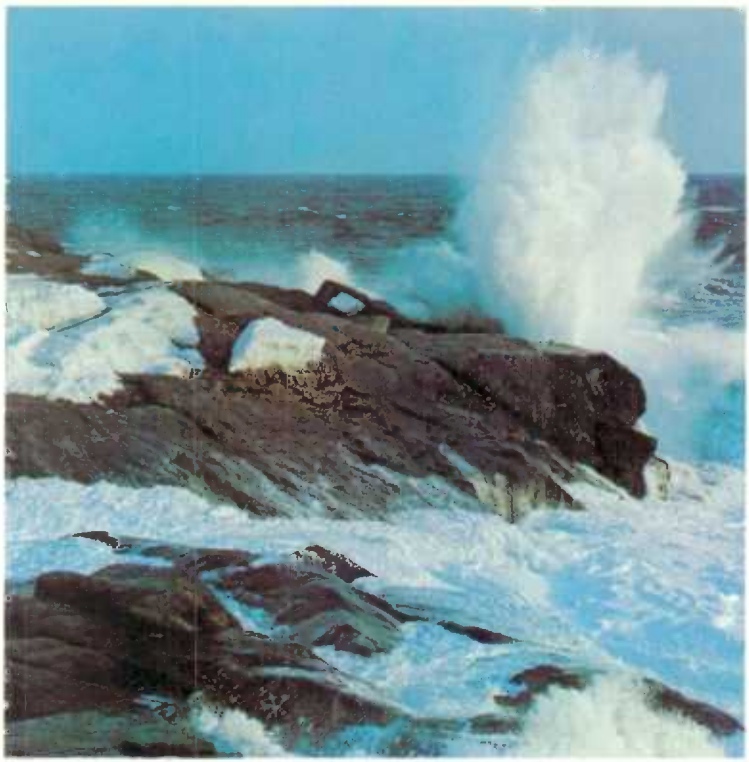

Vagues déferlant sur les rochers granitiques de Peggy's Cove (N.-É.)

a) Sous-région appalachienne-acadienne tempérée (210 000 km²)

Cette zone comprend le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et les Cantons de l'Est au Québec. Les hautes terres forment deux ceintures linéaires; l'une traverse le sud du Nouveau-Brunswick et le nord de la Nouvelle-Écosse et l'autre couvre la péninsule de la Nouvelle-Écosse et l'île du Cap-Breton. Plus à l'ouest, les Cantons de l'Est se situent sur les hautes terres de l'est du Québec, prolongement sud-ouest des monts Notre-Dame. La zone forestière acadienne s'y dresse dans toute sa richesse. L'épinette rouge, le sapin baumier, le bouleau jaune, l'érable à sucre et le hêtre abondent. On peut également observer la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent où se dressent le pin rouge et blanc, la pruche de l'Est, le bouleau jaune, l'érable à sucre, le chêne rouge, le tilleul d'Amérique et l'orme blanc.

b) Sous-région du bouclier canadien tempéré (161 000 km²)

Sur 15% du territoire ontarien, entre Sault-Sainte-Marie et Ottawa, ce qui comprend Sudbury, North Bay et le parc Algonquin, se dressent l'érable à sucre, le tremble, le bouleau jaune, la pruche et le pin rouge et blanc (forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent). Cette région, que caractérisent des protubérances rocheuses et des nappes intermédiaires de sable, de limon et d'argile, est très boisée. Le riche agencement de ses arbres, lacs, rivières, collines et faune ainsi que la proximité des grands centres urbains du Canada et du nord-est des États-Unis en font une région de loisirs recherchée.

c) Sous-région des basses terres du Saint-Laurent (181 000 km²)

Cette sous-région peu étendue comprend 10% de l'Ontario et 5% du Québec. Elle renferme les deux plus grandes villes du Canada, Toronto et Montréal, et la Voie maritime du Saint-Laurent, qui relie le centre du Canada à l'océan Atlantique. Situées entre les Appalaches et le bouclier, ces basses terres sont constituées de roches sédimentaires du paléozoïque de très faible inclinaison. A l'ouest des Mille-Îles, elles s'étendent sur une largeur de 240 km; à l'est, elles ne dépassent jamais 125 km. Le terrain est en grande partie valonneux et demeure à moins de 150 m au-dessus du niveau de la mer, mais dans la péninsule Bruce située au-dessus de l'escarpement du Niagara, la plaine atteint 550 m. Les basses terres ont un terrain diversifié qui a fait l'objet de recherches plus approfondies que celles qui se sont attachées à toute autre région géomorphologique du Canada. Le terrain a été surtout formé par des dépôts glaciaires. Les plaines de till sont étendues et on trouve par endroits des moraines terminales, des drumlins, des plaines d'argile et de sable. La forêt se compose principalement de hêtres et d'érables, mais on y trouve également le chêne blanc, l'hickory, le noyer, le tilleul d'Amérique et le cerisier d'automne. Pour ce qui est du nombre de jours de chaleur et de soleil ou de jours de croissance par an, l'extrémité sud-ouest est de loin la région la plus propice à l'agriculture au Canada; la présence d'arbres feuillus prouve que c'est un endroit privilégié. L'influence des Grands Lacs peut réduire d'une dizaine de degrés l'écart de température entre l'hiver et l'été comparativement à des régions du Minnesota où la latitude est à peu près la même.

4. La région des Prairies (337 000 km²)

Le prolongement vers le sud des basses terres intérieures, dont il a été question plus haut, comprend 10% de l'Alberta, 35% de la Saskatchewan et 5% du Manitoba. Cette région se caractérise par l'absence de forêts dans la prairie canadienne, comme on se plaît à l'appeler, et la tremblaie qui la coiffe immédiatement au nord. La majeure partie de la prairie vierge (stipe, bouteloue, agropyre, sporobole et fétuque) a déjà été labourée.

La végétation de la région se compose principalement d'herbes hautes, rases et mixtes. La prairie des herbes hautes, propre à la plaine du lac Agassiz à l'ouest de la rivière Rouge au Manitoba, s'explique par l'abondance de l'humidité. La prairie à herbes rases où abondent le bouteloue gracile, la koelerie à crête, l'agropyre et le pâturin des prés accuse une pénurie hygrométrique de 200 à 300 mm (millimètres). Elle porte cependant de nombreuses associations herbeuses complexes liées à des conditions particulières de drainage ainsi qu'à des particularités pédologiques et topographiques. La prairie à herbes mixtes présente une végétation plus dense, plus haute et plus diversifiée; elle se situe entre la prairie à herbes hautes et rases et la savane.

La savane est un mélange de prairies et de boisés. Le peuplier faux-tremble prédomine dans la plupart des bouquets d'arbres de la savane, mais le chêne à gros glands et d'autres essences de la forêt des Grands Lacs poussent au Manitoba, et on trouve diverses essences de montagne et subalpines dans les contreforts des Rocheuses.

La moraine en hummock, la moraine terminale, la moraine de fond et les matières lacustres constituent les principaux éléments géomorphologiques. On peut observer des zones semi-arides dans le sud de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan. En Alberta, une très forte érosion a rendu une certaine partie des terres incultivables.

Les grands périls naturels de cette région sont d'origine climatique: inondations et sécheresses. Le débordement de la rivière Rouge en 1950 et nombre d'autres

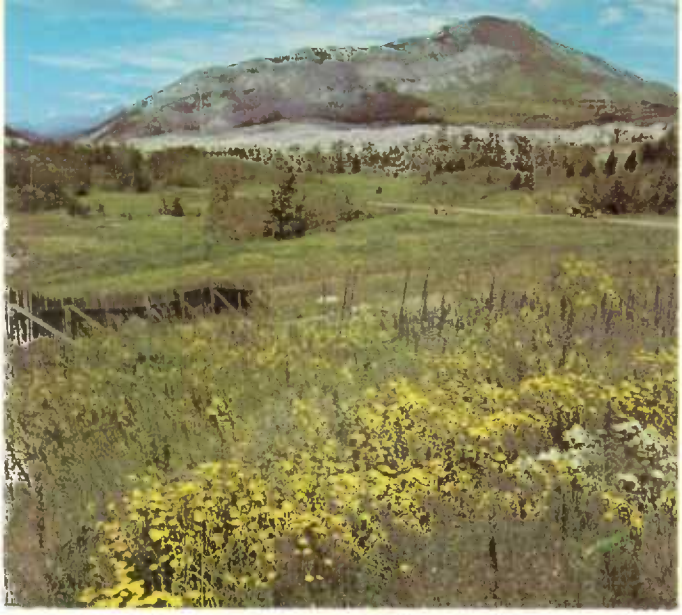

Des fleurs sauvages recouvrant la cicatrice laissée par le glissement de terrain de Frank en Alberta.

inondations de moindre gravité sont bien connus, de même que les sécheresses des années 30 et 50. Bien que ces sinistres naturels ne causent généralement qu'un petit nombre de pertes de vie, les répercussions sur le plan économique continuent à prendre de l'ampleur, malgré les vastes aménagements destinés à protéger contre les inondations.

5. La région de la Cordillère

La région de la Cordillère fait partie d'une des principales unités orogéniques du monde. Cinq des huit grandes zones forestières du Canada (boréale, subalpine, montagnarde, côtière, du Columbia) et la zone de la toundra alpine y sont représentées. La zone forestière boréale, qui a déjà été décrite, est de belle venue dans la région de la Cordillère dans le nord de la Colombie-Britannique, ainsi que dans le sud du Yukon et du Mackenzie. La forêt subalpine se compose d'essences conifères qui poussent sur les hauts versants des montagnes à l'est de la chaîne côtière; l'épinette d'Engelmann, le sapin de l'Ouest et le pin lodgepole en constituent les principales essences. La forêt montagnarde, où poussent le pin ponderosa, le sapin de Douglas, le pin lodgepole, le tremble (dans le nord) et l'armoise (dans les vallées du sud), prédomine sur le plateau intérieur de la Colombie-Britannique et s'étend quelque peu à l'est des Rocheuses. La forêt du Columbia est propre à la partie sud-est de l'ensemble géomorphologique intérieur de la Colombie-Britannique, où poussent le cèdre et la pruche de l'Ouest. Enfin, la forêt côtière, sur le versant ouest de la chaîne côtière et dans les îles de l'Ouest, constitue la meilleure forêt du Canada; on exploite commercialement à grande échelle les futaies de cèdre de l'Ouest, de pruche de l'Ouest, de sapin de Douglas (sud) et d'épinette de Sitka (nord).

De toutes les régions du Canada, la Cordillère est celle qui présente la plus grande diversité de périls naturels. On peut mentionner les risques élevés d'avalanches au col Rogers dans les monts Selkirk, en Colombie-Britannique; les glissements de terrain comme celui de Frank (Alberta), survenu en 1903, qui a causé la mort de 70 personnes; les tremblements de terre, qui constituent un risque toujours présent du fait que le

Yukon et la région côtière de la Colombie-Britannique sont situés dans une importante zone d'activité sismique; les tsumani, ou raz-de-marée, qui sont une menace constante sur la côte ouest de l'île Vancouver; et les risques d'inondation dans la vallée du Fraser, qui sont bien connus. On peut même prendre en considération les risques de sécheresse dans la sous-région intérieure de la Cordillère. Il demeure néanmoins que le niveau d'appréhension des périls naturels est relativement faible, même dans la région fortement peuplée de la vallée du Fraser[4].

a) Sous-région de l'Est (458 000 km²)

Cette région comporte 60% de montagnes bien découpées (Mackenzie, Richardson et Rocheuses), 30% de plateaux et de contreforts (plateaux Porcupine et Liard et contreforts des Rocheuses) et 10% de plaines (Old Crow, Eagle et Mackenzie). Le mont Robson est le sommet le plus élevé (3 954 m). Ce paysage se distingue surtout par ses énormes saillies sculptées par la glaciation dans des couches sédimentaires presque horizontales. Les Rocheuses atteignent rarement plus de 100 km de largeur, mais jointes aux monts Mackenzie et Richardson elles forment un ensemble presque ininterrompu de chaînons qui s'étend du 49e parallèle jusqu'à l'Arctique.

Des zones de végétation se succèdent de façon complexe suivant le niveau d'élévation. Au-dessus de la forêt boréale se trouve la savane subalpine et à un niveau encore plus élevé, une sorte de broussaille où abondent épinettes et pins rabougris. Au-delà de la limite de la végétation arborescente poussent, en toundra alpine, la silène acaule, le saxifrage, les arénaires, les laîches et l'airelle à feuilles membraneuses. En été, il y fait plus chaud que dans l'Arctique, les sols y sont plus profonds et la végétation plus riante.

b) Sous-région intérieure (821 000 km²)

Cette sous-région se compose d'environ 55% de plateaux (Intérieur, Stikine, Hyland et Yukon), 40% de montagnes véritables (British, Ogilvie, Selwyn, Cassiar, Omineca, Skeena, Hazelton et Columbia) et 5% de basses terres (Fossés des Rocheuses, Tintina et de Shakwak). Région d'une extrême complexité, elle se caractérise par un relief local moins accentué et un climat plus sec que celui des montagnes environnantes. Un nombre considérable de cimes de la chaîne Columbia dépassent 3 000 m. Le plateau intérieur présente de 600 à 1 500 m d'élévation; le relief local peut atteindre 90 à 150 m et les vallées profondément encaissées, 900 m de profondeur. Le plateau est à son point le plus étroit et le plus élevé dans le sud, où il se rétrécit à moins de 48 km entre les chaînes des Cascades et Monashee. Il s'élargit jusqu'à 320 km dans la région de Nechako-Prince-George; ici, le plateau est plus bas, les vallées sont moins profondes et le paysage se caractérise par des collines peu élevées. La végétation varie également entre le nord, où se dressent des forêts mixtes, et le sud, où l'on peut observer des boisés de montagne, des prairies et des terres très pauvres où pousse l'armoise.

c) Sous-région de l'Ouest (313 000 km²)

L'ensemble montagneux de l'Ouest se compose de formations massives de roches plutoniques ou, à un degré moindre, de couches d'origine volcanique et de strates sédimentaires plissées pénétrées çà et là de plutons, qui ont toutes produit un relief

[4]W.D. F. Sewell, *Water Management and Floods in the Fraser River Basin*, Université de Chicago, Département de géographie, document de recherche nº 100, 1964.

Alpages dans le parc provincial du mont Robson (C.-B.).

accentué et un terrain très élevé. Les plutons sont des masses ignées à texture grenue, dont le granit est un exemple.

Sur le plan longitudinal, l'ensemble se divise en trois zones: la chaîne côtière sur la terre ferme, les chaînons insulaires formant les îles Reine-Charlotte et Vancouver, et le massif St-Élie; une série de terres basses sépare ces trois zones. La chaîne côtière et le massif St-Élie portent la majeure partie des 52 000 km² de glaciers que l'on trouve sur la terre ferme du Canada. Le mont Waddington, qui s'élève à plus de 3 900 m, est la plus haute cime côtière et le mont Logan, qui a 6 050 m, couronne le massif St-Élie. Sur près de 2 400 km le long du littoral, entre Vancouver et l'Alaska, se trouvent d'importants fiords.

La limite de la végétation arborescente passe de 1 800 m dans l'île Vancouver à 900 m dans le nord de la chaîne côtière. Sur la même distance, le niveau frontal des glaciers s'abaisse de 2 400 m jusqu'au niveau de la mer. Ainsi, dans le nord de la chaîne côtière, glaciers et forêts sont juxtaposés. La forte accumulation de neige est peut-être le trait hydrologique le plus distinctif de cette sous-région.

OLAV SLAYMAKER

1. Jardin botanique, Hamilton, (Ont.).
2. Jardins Butchart, Victoria (C.-B.).
3. Serre Bloedel, parc Queen Elizabeth, Vancouver (C.-B.).
4. Jardins Allen, Toronto (Ont.).

Le climat

Les Canadiens ont tendance à accepter leur climat dans un esprit fataliste. Cependant, pour demeurer à la fois consommateurs et gardiens des valeurs écologiques, ils doivent se montrer ingénieux, efficaces et prudents dans leur façon d'utiliser le climat et de s'y adapter. Un développement économique soutenu est essentiel si l'on veut fournir à une population croissante les biens de consommation qu'elle désire, ce qui exige une utilisation plus rationnelle de nos ressources, qui ne sont pas illimitées. Par contre, le désir de maintenir un niveau élevé de qualité de l'environnement exige que le commerce, l'industrie et les coutumes sociales se soumettent aux contraintes d'un écosystème régi par le climat. Si la réalisation de bénéfices à court terme s'effectue aux dépens de l'environnement, on pourrait se voir un jour forcé de prendre des mesures correctives extrêmement coûteuses ou se heurter à des problèmes irrémédiables.

Le climat et l'économie

Le climat représente à la fois une ressource et un risque. En tant que ressource, il fournit la chaleur et l'humidité essentielles à la vie; il constitue la base de l'agriculture, il fournit aux nageurs des lacs chauds, aux skieurs de la neige, et il active les courants marins. Les sécheresses, les inondations et les ouragans font partie des dangers qu'il présente; ceux-ci détruisent la vie, endommagent la propriété et incommodent l'homme, en provoquant souvent l'interruption de l'activité économique normale d'une collectivité. Les variations atmosphériques peuvent modifier radicalement l'économie d'une région en bouleversant les écosystèmes qui sont à la base de son mode de vie.

L'activité économique est axée sur des objectifs sociaux et doit habituellement être considérée en fonction des désirs et des besoins d'une société. Réciproquement, le besoin et le désir de conserver des paysages uniques, de réduire la durée des déplacements entre des zones fonctionnelles ou de réduire le coût des services publics ont un caractère social, mais ils ont de grandes répercussions économiques. C'est ainsi que diverses questions d'ordre écologique et social sont soulevées dans cet article puisque, comme le climat, elles contribuent à façonner l'économie canadienne et doivent entrer en ligne de compte dans l'évaluation et l'utilisation des ressources climatiques.

Le climat: une ressource

Un auteur a déjà fait remarquer que «le centre du progrès dans la civilisation s'est déplacé, de façon générale, pour passer des régions non stimulantes ayant peu de tempêtes et où l'hiver est la saison la plus agréable, à des régions stimulantes ayant de nombreuses tempêtes et où l'été est la saison la plus agréable»[1]. Ce déplacement a été rendu possible grâce à l'aménagement de logements et d'édifices confortables en tout temps et de systèmes de transport adaptés aux hivers rigoureux de la zone tempérée. Il suffit pour nous convaincre de l'effet stimulant de notre climat sur l'économie de comparer notre produit national brut avec celui des tropiques, où la consommation d'énergie est faible.

[1]Ellsworth Huntington, *Mainsprings of Civilization*, John Wiley and Sons, Inc., New York, 1945.

Formation nuageuse caractéristique du Chinook (vent des Prairies) au dessus de Bragg Creek (Alb.).

Notre climat est cependant beaucoup plus qu'un facteur de stimulation; la chaleur et le froid, la pluie, la neige et le vent sont des ressources exploitables. Depuis un siècle, la définition de la nature des ressources climatiques est un élément essentiel dans la planification de l'utilisation des terres (en particulier pour l'agriculture), l'aménagement des réserves hydrauliques et l'aménagement des systèmes de drainage et d'irrigation. A mesure que les ressources naturelles s'épuisent, on tend vers une productivité optimale en exploitant à plein l'énergie climatique et les sources de lumière et d'humidité.

Les ressources renouvelables sont à la base d'une grande part de l'industrie canadienne; elles satisfont aux besoins essentiels de la vie tels que le boire, le manger et l'hébergement, et figurent pour environ la moitié des recettes à l'exportation. Ces ressources dépendent avant tout du climat. L'aménagement et l'utilisation des ressources doivent donc être fondées sur des connaissances climatologiques et le recours aux prévisions météorologiques en vue d'une productivité optimale.

L'extraction et l'utilisation d'autres ressources dépendent aussi énormément du climat. Ainsi, le pétrole et l'essence servent à protéger contre le froid, la neige et la chaleur. L'état des champs de glace et les conditions atmosphériques déterminent l'économie du développement dans l'Arctique. Une grande partie de l'énergie industrielle provient des ressources hydrauliques, qui dépendent du climat, et l'eau est abondamment utilisée dans le traitement des matières premières—par exemple, il faut jusqu'à 22 m^3 (mètres cubes) d'eau pour raffiner un mètre cube de pétrole et 3 000 m^3 pour produire une tonne de caoutchouc synthétique.

Par ailleurs, les conséquences de l'industrialisation et de l'urbanisation sur les couches atmosphériques et extra-atmosphériques limitent certains types d'entreprises économiques. L'activité économique doit donc être conçue en fonction de l'environnement, de l'influence que l'homme exerce sur l'environnement et de la capacité de l'atmosphère de disperser sans danger les effluents industriels. Il est indispensable de comprendre l'interaction entre les conditions atmosphériques, l'écologie et l'économie.

Le climat: un risque

Les dangers climatiques ne s'oublient pas facilement, à cause de leur effet sur la société et de l'importance que leur accorde la presse. Le Canada, comme la plupart des pays des zones tempérée et polaire, connaît un climat variable qui, depuis les tout débuts de la colonie, a toujours provoqué des situations de crise.

Le tableau 1 indique des pertes économiques directement attribuables à des phénomènes atmosphériques qui sont parmi les plus graves au Canada. La liste comprend entre autres de grands désastres qui ont marqué l'histoire du pays, mais pour lesquels on n'a pas pu obtenir de chiffres sur les conséquences économiques directes.

1. Phénomènes atmosphériques et pertes directes, 1868-1973

		Perte estimée	
Année	Phénomène	Vies	$ millions
1868	Sécheresse à Rivière Rouge		
1860...	Tempêtes sur les Grands Lacs		
1885-96	Sécheresse dans les Prairies		
1912	Tornade à Regina (Sask.)	30	4
1917-21	Sécheresse dans les Prairies		
1930-36	Sécheresse dans les Prairies		
1935	Tempête de neige à Vancouver (C.-B.)		
1944	Tornade à Kamsack (Sask.)	(2,000 sans foyer)	2
1945	Basses températures en Nouvelle-Écosse		4
1949	Sécheresse en Ontario		100
1950	Inondation à Rivière Rouge		100
1953	Tornade à Sarnia (Ont.)		5
1954	Ouragan Hazel en Ontario	100	252
1954	Rouille du blé dans les Prairies		33
1955	Sécheresse en Ontario		85
1957	Tempête de grêle en Saskatchewan		17
1959	Pluies abondantes en Saskatchewan (perte des récoltes)		12.5
1959	Tempête de neige en Ontario		
1967	Tempête de neige en Alberta		10
1969	Tempête de glace près de Québec (Qué.)		30
1967-88	Incendies de forêt au Canada		100
1973	Sécheresse en Colombie-Britannique		
1973	Tempête de glace à Sept-Îles (Qué.)		10

Les pertes dues aux tempêtes sont rarement faciles à évaluer. On peut exprimer la valeur en dollars du bétail perdu pendant une tempête de neige, mais il est difficile d'en faire autant pour l'affaiblissement du troupeau qui a survécu. La perte de $2.2 millions attribuée à la tempête de glace à Québec en 1973 ne tient pas compte des 250,000 personnes qui ont été privées d'électricité, de chaleur et d'eau potable, des quantités d'aliments perdues en raison de l'arrêt de fonctionnement des congélateurs, ni des services de protection contre les incendies qui ont été immobilisés pendant une période où les risques étaient accrus par l'utilisation de poêles à gaz et d'autres appareils de remplacement.

Protection contre les pertes. Il existe cinq façons, dont l'une n'exclut pas nécessairement l'autre, d'affronter les intempéries: «1. acceptation passive; 2. évitement des régions et des mesures défavorables à l'utilisation efficace des ressources; 3.

Déneigement à Ottawa (Ont.)

mesures d'exploitation et de protection fondées sur l'évaluation des renseignements météorologiques; 4. modification et contrôle direct du temps/climat; et 5. recours à des moyens structurels et mécaniques, c'est-à-dire en misant sur les connaissances climatiques»[2]. Rien ne nous oblige à accepter nos pertes passivement; il existe d'autres solutions, dont l'une est l'assurance.

Parmi les mesures de protection figurent les programmes d'épandage de calcium sur les routes, le remplacement du carbone par l'acier pour les trolleys, l'emploi de mécanismes anti-givre et l'évacuation des secteurs menacés par l'inondation. Ces mesures sont souvent fondées sur les prévisions météorologiques, donc sur la climatologie. Par exemple, la conception d'un barrage et le programme d'exploitation d'un réservoir s'appuient sur la climatologie à long terme et sur des renseignements connexes, c'est-à-dire qu'il faut savoir que les eaux en réserve pourront satisfaire toutes les demandes raisonnables pendant la durée de vie du réservoir, y compris durant les périodes de sécheresse, et que l'aménagement permettra de résister aux inondations et d'en réduire les effets en aval. Les prévisions météorologiques sont nécessaires à l'étape opérationnelle pour faire en sorte que le système fonctionne en toute sécurité et dans le plus grand intérêt du public.

Le Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada a répondu avec prévoyance aux demandes changeantes et croissantes de la société. Ses services ont été élargis et adaptés pour satisfaire à des besoins particuliers, tant au niveau national que régional. De nouvelles techniques ont été mises en œuvre afin d'améliorer les services et d'accroître le degré d'efficacité, ce qui a permis aux météorologistes d'appliquer leur science à la solution de problèmes socio-économiques importants où les conditions atmosphériques interviennent.

[2] J.R. Hibbs, "Evaluation of weather and climate by socio-economic sensitivity indices", *Human Dimensions of Weather Modification*, Université de Chicago, Département de géographie, document de recherche nº 105, 1966.

Applications de la climatologie

Agriculture et exploitation forestière

L'agriculture et l'exploitation forestière font partie des activités fortement exposées et très sensibles au climat. Il faut donc recourir aux prévisions météorologiques et à d'autres données pour combattre les principaux dangers: sécheresse, gel, grêle, pluies excessives, inondations, vent, neige, dégâts causés par l'hiver, maladies associées au climat, épidémies et infestations d'insectes. Les pertes provoquées par les incendies de forêt se chiffrent en moyenne à $23 millions par an, et elles ont même déjà atteint $83 millions. Les dernières pertes considérables de récoltes, établies d'après l'indemnisation fédérale, figurent au tableau 2; elles font ressortir l'importance, sur le plan économique, de prévisions exactes.

2. Pertes de récoltes d'après les paiements d'assistance

Année	Cause	Endroit	Perte estimée
			$ millions
1945	Basses températures	Nouvelle-Écosse	4.0
1954	Rouille du blé	Prairies	33.0
1959	Récoltes mouillées	Prairies	12.5
1964-65	Pluies abondantes	Québec	1.5
1965	Sécheresse	Est du Canada	5.5

La production de colza, évaluée à $100 millions en 1971, montre l'importance du climat dans l'économie agricole. Les cultures de colza poussent bien dans les Prairies lorsqu'il fait chaud et ensoleillé le jour et frais la nuit, et elles sont produites de manière intensive dans cette région. Dans le sud, le pourcentage d'huile contenu dans les graines est si faible qu'il n'est pas rentable de le cultiver, même à Minneapolis qui est pourtant assez au nord. La délimitation de la région où le climat est propice à ces cultures présente de toute évidence une valeur économique.

Le temps doit être propice non seulement à la croissance, mais aussi à l'ensemencement, à la culture, à la pulvérisation et à la récolte. Les agriculteurs ont constamment recours aux prévisions météorologiques et aux statistiques climatologiques pour affronter le problème du mauvais temps (pendant la fenaison, par exemple) ou pour évaluer les chances de temps sec vers la fin de la saison des récoltes.

Ressources hydrauliques

Les précipitations sont la première source de réserves d'humidité du sol et l'évaporation, le principal consommateur. La planification, les opinions publiques et politiques ainsi que les décisions économiques relatives à la viabilité d'un système hydrologique sont donc souvent liées à la climatologie. L'ampleur et la fiabilité des réserves sont déterminées d'après les caractéristiques des pluies et des chutes de neige. L'inondation, le besoin d'irrigation, la demande urbaine, la capacité des égouts et la

Le printemps en Alberta.

taille des canalisations sont fonction du climat, et l'exploitation de systèmes de contrôle des eaux permettant d'assurer la maitrise des inondations et la conservation de l'eau en période de sécheresse est intimement liée aux prévisions.

Les dépenses annuelles affectées aux aménagements pour le contrôle ou le transport des eaux, conçus en partie ou en totalité d'après l'analyse des précipitations, de la fonte des neiges et de l'évaporation, s'élèvent probablement aux environs de $1 milliard. Les données sur les coûts/bénéfices pour des études hydrométéorologiques au Canada sont difficiles à obtenir, mais on a estimé par exemple qu'une amélioration de 1% des prévisions du ruissellement de printemps au réservoir de Portage Mountain réduirait de $1 million par an les coûts d'exploitation[3].

L'utilisation des ressources hydrauliques pour l'alimentation des villes, des industries et de l'agriculture, ainsi que les pertes naturelles dues à l'évaporation, doivent être comprises en fonction de la probabilité et de la saisonnalité pour pouvoir mettre au point des systèmes d'approvisionnement qui satisfassent toutes les exigences raisonnables d'une collectivité. Ces facteurs peuvent être déterminés au moyen des prévisions et autres données météorologiques, soit directement, soit en fonction des activités industrielle, sociale et biologique.

[3] J. P. Bruce, communication personnelle.

Mise en valeur des ressources

La mise en valeur des ressources canadiennes dans l'arrière-pays et dans les régions limitrophes pose de sérieux problèmes écologiques où la climatologie doit jouer un rôle de premier plan. Par exemple, des émissions d'anhydride sulfureux provenant des raffineries de sables bitumineux de l'Alberta pourraient détruire la végétation sur de vastes étendues s'il ne s'exerçait pas de contrôle adéquat; la capacité de l'atmosphère de disperser ce contaminant est donc d'une importance primordiale. Si le charbon devait reprendre une place prépondérante, la dispersion de l'anhydride sulfureux et des fines particules pourrait devenir un problème grave. La gazéification et les tours de réfrigération peuvent dégager de grandes quantités d'énergie thermique et d'humidité dans l'atmosphère. La protection contre les risques naturels sont d'importants facteurs à considérer dans le forage en mer, l'aménagement de pipelines (pipelines fluviaux, par exemple), le transport de l'énergie électrique et l'exploitation des centrales nucléaires.

La topoclimatologie et les études sur la qualité de l'air doivent être prises en compte lorsqu'il s'agit de déterminer l'emplacement de raffineries, de systèmes de conversion, d'infrastructures, etc. La climatologie marine et les prévisions météorologiques sont intimement liées aux questions de forage en mer, de navigation dans les eaux glacées, d'emmagasinage du pétrole en mer lorsque l'acheminement à partir des lieux de forage doit être interrompu à cause du brouillard, et d'emplacement de ports en eau profonde.

Les préoccupations au sujet de l'environnement devraient dicter une plus grande utilisation des ressources énergétiques renouvelables, ce qui nécessiterait une meilleure interprétation et compréhension des variations dans le temps et dans l'espace de l'énergie solaire et du vent et de leurs sous-produits tels que les vagues, les courants et les gradients thermiques.

Planification de l'utilisation des terres

La mise en valeur des ressources, l'industrialisation, la tendance à l'urbanisation, l'accroissement démographique, le volume limité des ressources et la responsabilité morale sont autant de facteurs qui commandent une utilisation rationnelle des terres.

L'utilisation et l'exploration accrues des ressources sont liées à l'aisance matérielle et au goût pour la vie urbaine. Non seulement les Canadiens quittent les fermes pour s'installer dans les villes, mais ils se concentrent maintenant dans quelques grandes agglomérations industrialisées. On prédit qu'en l'an 2000, 20 millions de Canadiens (60% de la population) vivront dans 15 centres de plus de 300,000 habitants, et 17 millions d'entre eux dans des centres d'environ un million d'habitants et plus.

Ces tendances revêtent une importance socio-économique de premier ordre, et parmi les problèmes créés figurent les problèmes considérables et complexes de l'utilisation des terres. Le rôle que sera appelée à jouer la climatologie dans la solution de ces problèmes n'en sera pas moins considérable et complexe. Par exemple, environ la moitié des terres arables de première qualité au Canada se trouvent en Ontario, où les pressions de l'urbanisation sont considérables. Dans cette province, le zonage en fonction du climat peut aider à la préservation des meilleures terres agricoles. Ailleurs, dans tous les cas où le climat est moins propice, ce mode de zonage peut donner à l'agriculteur une plus grande sécurité.

Construction

La construction est la principale industrie du Canada; son chiffre d'affaires en 1973 s'établissait à $18 milliards. Fortement exposée et sensible aux intempéries, elle appelle au premier chef le soutien météorologique. L'utilisation de la météorologie dans le

Tuktoyaktuk (T.N.-O.) à 22 h 30 un soir de juillet.

montage des structures a porté sur les problèmes de charge de neige, d'intensité du vent, d'accumulation de glace, de drainage, de pénétration de la pluie et d'usure des matériaux. Par ailleurs, la prédiction du temps, que ce soit pour le séchage du béton, pour les travaux d'excavation ou pour le fonctionnement de grues, est de toute première importance dans cette industrie.

Transports

L'aviation a connu une croissance exponentielle. Certains aéroports n'étaient pas sitôt construits qu'ils étaient déjà trop petits, et le bruit des avions modernes est de plus en plus un objet de préoccupation. Pour tenter de résoudre ces problèmes grandissants, on a aménagé les nouveaux aéroports loin des grandes villes, et il a donc fallu déterminer les endroits les plus propices au décollage et à l'atterrissage du point de vue météorologique, sans causer de conflit avec les orientations établies du trafic aérien.

La relation topographie-climat est fondamentale dans le choix des emplacements dans l'Arctique, et constitue donc un facteur important dans la mise en valeur des ressources du Nord. Pipelines, bateaux et convois de remorques sont des éléments familiers du système de transport de l'Arctique. Leur infrastructure de soutien nécessite des stations de compression, des ports et des villes. Dans le passé, des installations sur la côte ou à l'intérieur des terres ont été emportées ou gravement endommagées par les vents de l'Arctique; l'abri est primordial. Par contre, dans les zones non ventilées se pose le problème de la pollution de l'air et du brouillard glacé lorsque le froid persistant s'accompagne d'une inversion des masses d'air. L'étude du vent et du drainage de l'air est donc essentielle dans la répartition des installations et des secteurs résidentiels.

Tourisme et loisirs

Pour la plupart des Canadiens les loisirs sont une activité de plein air, plus ou moins agréable suivant le temps qu'il fait. Les loisirs sont fortement axés sur les ressources

L'observatoire Gonzales à Victoria (C.-B.) sert de centre régional de données climatologiques.

naturelles renouvelables, et l'état des ressources dépend du climat. Dans certains cas, le climat même est la ressource.

Le tourisme occupe une place de choix dans l'économie nationale, provinciale et locale, et les gouvernements ont donc intérêt à aménager des parcs, des lieux d'hébergement et autres formes d'installations. Le climat intervient forcément dans l'aménagement de ces régions, car même les chutes Niagara sont plutôt ternes sous le brouillard. Des méthodes visant à obtenir une valeur récréative optimale ont été élaborées en se fondant sur le climat, et on a fait des études climatiques des parcs nationaux pour décider de l'emplacement des installations et des routes, ainsi que des programmes d'exploitation.

Évaluation des effets sur l'environnement

Il est essentiel d'évaluer les effets, délibérés et involontaires, de l'activité de l'homme sur l'environnement, afin d'éliminer les aspects indésirables. Les planificateurs doivent pour cela considérer les effets secondaires de leurs propositions sur des périodes courte, moyenne et longue, et envisager également des formules de remplacement, dont l'une est toujours de ne pas mettre un projet à exécution. On arrive finalement à une décision, soit de mettre fin au programme, soit d'approuver la formule de rechange la plus acceptable, dans sa forme initiale ou dans une forme modifiée. Un programme de surveillance est également établi pour assurer le respect des conditions souhaitées.

La qualité de l'air et l'aptitude de l'atmosphère à transporter les polluants là où ils peuvent endommager l'environnement ou les immeubles, ou nuire à la santé de l'homme, sont des questions de première importance pour une société industrialisée. Toutefois, les aspects climatologiques de l'évaluation ne se limitent pas uniquement à la qualité de l'air. Ils peuvent commencer avec l'évaluation des plans de l'ingénieur; par exemple, une tour résistera-t-elle à la glace et au vent? Les modifications apportées à l'utilisation des terres, comme l'élargissement de la superficie agricole, l'installation de

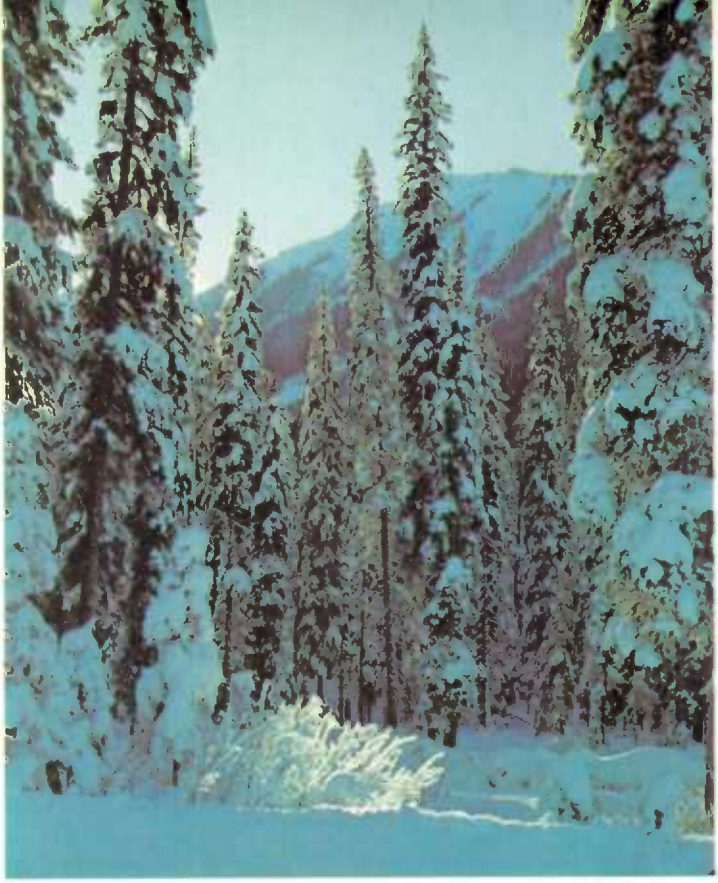

L'hiver dans les Rocheuses.

pipelines et la création de nouveaux lacs, peuvent aussi modifier le climat. De façon générale ces changements n'ont pas tellement d'envergure, mais il demeure toujours la crainte que l'effet cumulatif d'un grand nombre de projets sans importance devienne grave. De petites variations dans la température, les précipitations ou le brouillard n'affecteront peut-être pas de façon sensible le climat d'une région, mais il est possible qu'elles engendrent des situations extrêmes qui seraient intolérables pour certaines espèces; ou il se peut qu'elles soient entraînées dans un mécanisme de rétroaction dont les conséquences seraient considérables. Il est extrêmement important de bien comprendre les relations interdisciplinaires qui existent dans ce domaine.

Un point essentiel est de savoir faire la distinction entre ce qui devrait être fait et ce qui peut être fait. Les possibilités d'application de la météorologie aux décisions économiques sont pratiquement infinies. Certaines sont très rentables, d'autres le sont moins, alors que dans d'autres cas les résultats n'apparaissent pas clairement parce qu'ils sont indirects. On accordera habituellement la préférence aux activités hautement rentables, mais pas toujours; une application pourra faire partie d'un plan global dont elle constituerait une composante essentielle. Les questions sociales qui méritent l'attention ne peuvent pas être évaluées en termes économiques, mais elles sont sans doute suffisamment éloquentes par elles-mêmes, comme celles que posent actuellement la famine dans de nombreuses régions du globe et la raréfaction des réserves alimentaires.

GORDON McKAY

le peuple et son héritage

Histoire

Dans la première moitié du XXe siècle, le Canada passe du statut de colonie à celui de pays totalement indépendant au sein du Commonwealth. Par ailleurs, la dépendance vis-à-vis des États-Unis s'accentue, et il devient de plus en plus difficile de demeurer autonome près d'un voisin si puissant. Tout au long de l'histoire du Canada, les deux thèmes inséparables de l'accommodement et de la coopération entre les différentes races qui composent la population canadienne et le souci de se définir face à l'extérieur d'une façon qui soit satisfaisante pour les Canadiens ont influencé tous les aspects de la vie nationale.

C'est au XVIIe siècle que le territoire qu'on appelle aujourd'hui le Canada devient un lieu de peuplement. Les Français sont les premiers arrivés, et ils pénètrent à l'intérieur des terres par la voie du Saint-Laurent et de ses affluents. Dès 1670 cependant, les Anglais sont établis sur la baie d'Hudson, et c'est le début de la lutte pour la possession de l'arrière-pays. Les Français poussent vers le nord et vers l'ouest, les Anglais vers le sud à partir de la baie d'Hudson et vers l'ouest à partir de leurs établissements le long de l'Hudson et dans la région qui constitue aujourd'hui la Nouvelle-Angleterre. Aidés de leurs alliés indiens et encouragés par l'hostilité entre la Grande-Bretagne et la France

Reconstitution historique à Fort-Erie (Ont.).

en Europe, les adversaires se disputent le contrôle des ressources du continent, et c'est la Grande-Bretagne qui sera finalement victorieuse. Avant cette victoire, cependant, la France s'est solidement enracinée le long du Saint-Laurent et en Acadie.

Durant ses cinquante premières années de lutte, la colonie française est minuscule. Le peuplement s'effectue lentement, les missionnaires ne réussissent à faire que quelques conversions, et le commerce est peu développé. En 1663, on compte moins de 2,500 habitants, dont le principal exploit est d'avoir survécu.

Néanmoins, c'est de cette volonté de survivance que naissent les mythes qui façonnent la conscience du Canada français, encore imprégnée aujourd'hui d'un attachement au passé et d'un sentiment de singularité. Il y a les héros tels que Dollard des Ormeaux et sa poignée de compatriotes morts en défendant la colonie contre les Indiens en 1660, et les martyrs comme les Jésuites, qui succombent aux tortures en essayant d'instaurer le christianisme chez les autochtones. Le passé est une véritable épopée.

En 1740, la rivalité mondiale entre Français et Anglais déclenche la guerre qui entraînera la chute de la Nouvelle-France. La colonie a progressé depuis le milieu du XVIIe siècle, car le gouvernement royal a fait venir de nouveaux colons, des fonctionnaires de métier et des régiments pour défendre les villages et les avant-postes. Malgré tout cela, la Nouvelle-France ne saurait résister face à la puissance navale et à la supériorité numérique des forces de la Grande-Bretagne. En 1759, la ville de Québec, où se trouve la plus grande concentration de population, capitule devant l'armée du général Wolfe, et en 1763 le Traité de Paris cède à la Grande-Bretagne les principales possessions françaises en Amérique du Nord; la domination britannique est désormais établie sur le continent nord-américain.

Une maison du Highland Village à Iona (N.-É.).

Il faudra cependant moins de 20 ans pour que les 13 colonies au sud de la Nouvelle-France gagnent la guerre d'Indépendance et créent les États-Unis d'Amérique. Depuis qu'ils se sont emparés de la Nouvelle-France, les Britanniques craignent que les francophones ne suivent l'exemple des Américains. Ils abandonnent donc toute tentative d'assimilation et, par l'Acte de Québec de 1774, ils reconnaissent les principales institutions des habitants: le droit civil, le régime seigneurial et la religion catholique romaine. Fort de ces droits, le Canada résiste aux attraits de l'indépendance et à l'invasion des 13 colonies, et demeure une possession britannique.

La Révolution américaine amène également en Amérique du Nord britannique des milliers de Loyalistes qui fuient les institutions républicaines des rebelles. Établis en Nouvelle-Écosse, sur les terres qui deviendront bientôt le Nouveau-Brunswick, dans les Cantons de l'Est et dans les régions inhabitées au nord du lac Ontario, ces Loyalistes constituent le premier groupe important de colons anglophones à s'installer au pays.

Leur arrivée nécessite de nouvelles mesures politiques. La Nouvelle-Écosse a une assemblée représentative depuis 1758, et les deux Canada vont maintenant jouir de ce privilège. En 1791, l'Acte Constitutionnel divise l'ancienne province de Québec en deux colonies, le Haut-Canada et le Bas-Canada, chacune ayant sa propre assemblée. Les colonies commencent à prospérer, sinon à s'épanouir, et bientôt s'amorce la lutte pour l'obtention d'un gouvernement autonome ou, comme on l'appelait à l'époque, gouvernement responsable. Ce projet se concrétise en 1849, mais seulement après l'échec fracassant des rébellions dans les deux Canada en 1837 et la réunion des deux

colonies en 1841; cette dernière mesure, proposée par Lord Durham dans son fameux rapport, vise à favoriser l'assimilation des Canadiens français.

Cette tentative échoue, tout comme l'union politique des deux Canada. Au milieu du XIXe siècle, les colonies sont aux prises avec des coûts de plus en plus élevés et des revenus qui augmentent lentement, suffisant à peine à la construction des chemins de fer et des canaux nécessaires à l'infrastructure d'une société moderne. Les marchés s'effritent, surtout à la suite de l'abolition des tarifs préférentiels par la Grande-Bretagne, qui s'engage sur la voie du libre-échange. La scène politique est marquée par un âpre conflit entre les groupes et une sérieuse impasse, le tout aggravé par la prépondérance numérique toujours croissante des anglophones sur les francophones. Et enfin, dans les années 1860, les États-Unis, de plus en plus hostiles, constituent une menace; en Amérique du Nord britannique, on craint beaucoup que les Américains, à peine sortis de la guerre civile, ne songent à réunir le Nord et le Sud dans une guerre victorieuse contre les colonies dispersées de l'Amérique du Nord britannique. Ces événements, ainsi que l'encouragement du gouvernement britannique désireux de réduire ses engagements en Amérique du Nord, aboutissent en 1865 à la décision du Canada de s'acheminer vers une fédération de toutes les colonies britanniques, c.-à-d. les deux Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.

Cet objectif n'est que partiellement réalisé le 1er juillet 1867 lorsque les deux Canada, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick se joignent en une Confédération aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cet Acte, qui représente la constitution du nouveau Dominion du Canada, est l'œuvre d'un groupe dynamique d'hommes politiques, dont John A. Macdonald, premier chef du nouvel État, Georges-Étienne Cartier, George Brown, Leonard Tilley et Charles Tupper. La constitution prévoit un régime fédéral centralisé dont le gouvernement national, siégeant à Ottawa, représente la force dominante, et laisse aux provinces les questions d'intérêt local. Le français et l'anglais sont reconnus comme langues officielles au Parlement fédéral, devant les tribunaux et dans la province de Québec. Le nouveau pays est une monarchie constitutionnelle, où le Parlement se compose du gouverneur général, représentant du monarque, d'une Chambre des communes et d'un Sénat nommé.

Le Dominion est toutefois incomplet; l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve ont refusé de se joindre aux autres provinces, les grandes plaines de l'ouest appartiennent à la Compagnie de la Baie d'Hudson et la Colombie-Britannique, de l'autre côté des Rocheuses sur la côte du Pacifique, est isolée dans un vaste territoire dépourvu de toute voie de communication transcontinentale. Le premier geste qui permettra au nouveau Dominion d'être fidèle à sa devise (*A Mari Usque ad Mare* ou D'un Océan à l'Autre) sera l'acquisition des plaines de l'ouest; on assiste donc en 1870 à la création d'une nouvelle province, le Manitoba, après la défaite d'une brève rébellion dirigée par l'habile et fanatique Louis Riel. L'année suivante, c'est au tour de la Colombie-Britannique, qui accepte de devenir une province à condition qu'un chemin de fer soit construit, et en 1873 entre l'Île-du-Prince-Édouard. Les Territoires du nord-ouest sont créés en 1874, englobant toutes les terres comprises entre le Manitoba et la Colombie-Britannique; en 1885, ils sont le théâtre de la seconde rébellion de Riel, révolte qui échoue parce que la milice canadienne a pu se rendre assez rapidement sur les lieux grâce au chemin de fer du Canadien Pacifique, dont la ligne transcontinentale avait été achevée cette même année. Vingt ans plus tard, les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan sont découpées dans les Territoires du nord-ouest, portant ainsi à neuf le

On fait du pain à l'ancienne au parc national historique de Lower Fort Garry (Man.).

nombre des provinces. Finalement, en 1949, Terre-Neuve est la dernière province à se joindre à la Confédération.

Cependant, le Canada est et se doit d'être plus qu'un territoire. Il faut pour cela qu'il se dote de politiques, et de politiques nationales. Le gouvernement conservateur de Sir John A. Macdonald, qui est au pouvoir presque sans interruption durant les 25 années qui suivent la Confédération, s'applique donc à créer et à appliquer une politique nationale. Le chemin de fer est un des éléments importants de cette politique, lien essentiel au rapprochement d'une population dispersée. Il cherche également à encourager l'immigration, mais les progrès à ce chapitre sont très lents jusqu'au début du XXe siècle où la prospérité déclenche l'afflux. Une troisième mesure, visant cette fois la protection tarifaire, est jugée nécessaire pour promouvoir la croissance de l'industrie manufacturière au Canada. C'est seulement si l'industrie canadienne s'implante solidement, si l'on arrive à peupler l'Ouest et si les communications deviennent rapides et sûres que le Canada aura une chance de résister à la forte attraction exercée par les États-Unis.

Macdonald jette les assises du développement du Canada, mais ses politiques ne porteront fruit que sous le premier ministre libéral Sir Wilfrid Laurier, premier chef national d'origine francophone, au pouvoir de 1896 à 1911. Les années de son règne sont des années d'or, une période où il peut dire avec le plus grand sérieux que le XIXe siècle a été le siècle des États-Unis, mais que le XXe siècle appartient au Canada.

Malgré la prospérité et l'expansion, les conflits de classes et de cultures qui existent depuis 1867 se poursuivent, s'aggravent même. L'exécution de Riel en 1885, et les attaques menées contre les écoles françaises et catholiques de l'Ouest dans les années 90, provoquent une tension des relations entre Français et Anglais. De nouvelles discordes, entre les anglophones à tendance impérialiste et leurs compatriotes francophones à tendance plutôt nationaliste et isolationniste, sont alimentées par la guerre des bœrs et par la poursuite du débat sur la place du Canada dans l'Empire britannique. Lorsque, en 1911, Laurier présente au Parlement un traité de réciprocité

avec les États-Unis, tous ces points sont furieusement soulevés lors de la campagne électorale qui suit. Les Libéraux sont complètement défaits et les Conservateurs, sous la direction de Robert Borden, prennent le pouvoir.

C'est à Borden qu'échoit la tâche de diriger le Canada durant la Grande Guerre de 1914-18, période très pénible pour le pays. Plus de 60,000 Canadiens meurent outre-mer, et l'unité nationale est grandement secouée par la question de la conscription de 1917. Nombre de Canadiens qui ne sont pas d'ascendance anglaise s'opposent au service militaire obligatoire, et c'est sur ce débat que portent les élections de 1917, remportées par Borden. Le gouvernement Borden, à ce moment-là une coalition de Conservateurs et de Libéraux anglophones, impose la conscription.

Le service militaire pèse aussi lourdement sur les agriculteurs de l'Ontario et de l'Ouest. La guerre a engendré une hausse des prix et une période de prospérité après des années d'austérité, mais maintenant le gouvernement vient chercher le fils du paysan. Cette doléance, ajoutée aux plaintes depuis longtemps réitérées au sujet des tarifs qui favorisent les fabricants, donne lieu à la création du Parti progressiste et à sa montée remarquable aux élections de 1921.

Les mouvements de travailleurs progressent également durant la guerre, mais cette avance est presque entièrement perdue lorsque, en 1919 une grève générale à Winnipeg est brisée par l'intervention massive du gouvernement fédéral. Le mouvement syndical s'en trouvera affaibli pendant des années, et il faudra attendre la Dépression et la Seconde Guerre mondiale pour qu'il reprenne de la vigueur.

Le pays dans son ensemble découvre de nouveaux avantages dans la modification du statut de Dominion à l'issue de la Grande Guerre. Entré dans la guerre à titre de colonie de la Grande-Bretagne, il en ressort presque égal à cette dernière, situation qui sera consacrée par le Statut de Westminster en 1931.

Pendant la majeure partie de l'entre-deux-guerres, cependant, le Canada ne se mêle pas beaucoup aux affaires mondiales. Le successeur de Laurier, W.L. Mackenzie King, est un homme prudent qui s'applique à réduire les taxes et les tarifs. Le Canada progresse lentement, et la Grande Dépression des années 30 lui assène un dur coup.

Les Conservateurs sous la direction de R.B. Bennett, qui accèdent au pouvoir lors des élections générales de 1930, sont constamment aux prises avec un chômage élevé et une diminution du commerce et du produit national brut. Le Canada traverse une période difficile, et la population cherche des solutions dans de nouveaux partis politiques. Le Crédit social obtient le pouvoir en Alberta, le CCF tente de rapprocher les groupes de travailleurs et d'agriculteurs de l'Ontario et de l'Ouest, et l'Union nationale mène les nationalistes conservateurs à la victoire au Québec. La Grande Dépression permet également de constater que le gouvernement fédéral ne dispose pas des pouvoirs constitutionnels nécessaires face à une urgence nationale en temps de paix; le gouvernement King, réélu en 1935, institue alors une vaste enquête à ce sujet. La Commission royale d'enquête présente son rapport en 1940, dans lequel elle recommande des changements radicaux, mais à ce moment-là le Canada est en guerre, et Ottawa a déjà le pouvoir d'agir expéditivement en temps de guerre.

Les années de 1939 à 1945 sont des années extraordinaires. Le passage à un état de guerre totale dirigé par le gouvernement King transforme le Canada en une grande puissance militaire, industrielle et financière. Un million d'hommes sont dans les forces armées, des milliards de dollars sont consacrés à l'aide mutuelle aux alliés du Canada, et c'est le plein emploi dans les florissantes usines de munitions. La conscription en 1942 et en 1944 suscite des troubles, mais laisse moins de cicatrices qu'en 1917. Le

Travaux de restauration à la citadelle d'Halifax.

gouvernement se montre habile dans l'organisation de la transition entre la guerre et la paix, et l'essor économique se poursuit sans relâche jusque dans les années 50.

Mackenzie King se retire en 1948, et son successeur est Louis Saint-Laurent. Le gouvernement Saint-Laurent crée un rapprochement entre le Canada et les États-Unis sur le plan des relations économiques et militaires: le Canada devient membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et négocie son entrée au sein du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord.

Cependant, l'essor économique soutenu du Canada est alimenté par des investissements américains au pays ou des fonds empruntés à New York, ce qui suscite suffisamment d'inquiétude pour qu'en 1957 les Conservateurs, sous la direction de John Diefenbaker, soient portés au pouvoir. Le gouvernement Diefenbaker dirige le Canada de 1957 à 1963, période orageuse tant sur le plan intérieur que sur le plan international. A la fin des années 50, la croissance économique ralentit, le chômage augmente et les relations avec les États-Unis se détériorent, en raison notamment de la répugnance de Diefenbaker à doter les forces canadiennes d'armes nucléaires. Le Québec se rebiffe de plus en plus contre la Confédération, et il réclame une plus grande autonomie provinciale et une reconnaissance accrue de la langue française dans tout le pays.

Le gouvernement libéral de Lester Pearson, élu en 1963 avec une minorité de sièges à la Chambre des communes, institue la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour examiner en profondeur la question des relations entre francophones et anglophones. Au cours des cinq années qui suivent, marquées par des scandales politiques et des réformes sociales, le gouvernement consacre de plus en plus de temps à la question du Québec.

Le point de vue fortement fédéraliste de Pierre Elliott Trudeau est peut-être la principale raison qui explique qu'il ait été choisi pour succéder à Pearson en 1968; il mène son parti à la victoire aux élections générales de la même année. Deux ans plus tard, le gouvernement impose la Loi sur les mesures de guerre et envoie quelque 10,000 soldats à Québec, à la suite de l'enlèvement du délégué commercial britannique et de l'enlèvement et du meurtre d'un ministre du Cabinet québécois par le Front de

La résidence de Emily Carr à Victoria (C.-B.).

Libération du Québec. Cette réponse énergique de la part du gouvernement semble faire taire le mouvement séparatiste au Québec, et au cours des six prochaines années on s'intéresse à d'autres questions.

Le gouvernement Trudeau apporte certains changements à la politique étrangère du pays: il réduit l'engagement militaire à l'égard de l'OTAN et insiste sur le besoin de protéger et de faire valoir la souveraineté canadienne. Les questions économiques, en particulier le taux élevé de chômage et l'inflation croissante, sont à l'ordre du jour, et c'est sans doute ce qui explique le recul du parti aux élections de 1972, à la suite desquelles il se retrouve au pouvoir en position minoritaire. Au cours des deux années qui suivent, le gouvernement tente de s'occuper de l'économie, des problèmes croissants que pose l'approvisionnement énergétique, et de l'influence américaine sur l'économie et sur la culture canadienne. En 1974, il est réélu avec une bonne majorité.

Au cours des deux années suivantes, deux partis de l'opposition se choisissent un nouveau chef. Le Nouveau Parti démocratique, qui a remplacé le CCF, choisit Ed Broadbent, professeur d'université en Ontario et député d'Oshawa (Ont.). Au début de 1976, les Conservateurs choisissent Joe Clark, jeune député de l'Alberta. Les deux hommes politiques s'en prennent surtout au gouvernement pour son échec sur le plan économique, attirant particulièrement l'attention sur le contrôle des prix et des salaires institué par les Libéraux en 1975. Cette question est particulièrement épineuse pour les Conservateurs, qui avaient eux-mêmes prôné des contrôles lors des élections de 1974, alors que Trudeau, qui condamnait leur politique, remportait la victoire avec une forte majorité.

La question économique est cependant reléguée au second plan lors du résultat des élections provinciales au Québec le 15 novembre 1976. Sous la direction du dynamique et populaire René Lévesque, le Parti Québécois remporte une forte majorité à l'Assemblée nationale. Comme il a promis de faire du Québec un État indépendant, le PQ propose la tenue d'un référendum, mais ni la formulation de la question ni la date n'ont encore été déterminées. Le gouvernement libéral de Trudeau s'est engagé à appuyer la survivance d'un Canada biculturel. Au cours des quelques prochaines années, de grands efforts seront déployés en vue de résoudre le conflit; le résultat final demeure incertain.

J.L. GRANATSTEIN

Population

En 1976, la population totale du Canada se chiffrait à 22,992,604 habitants, soit une augmentation de 26.1% par rapport au chiffre établi lors du recensement de 1961 (18,238,247).

En dépit de cette progression globale, les taux d'accroissement de la population canadienne ont en fait diminué au cours de cette période. Comme l'indique le tableau 1, le taux annuel moyen était de 1.9% pour la période 1961-66, et il est tombé à 1.6% entre 1966 et 1971. D'après les estimations, l'augmentation annuelle moyenne se situe à 1.3% entre 1971 et 1976, ce qui laisse croire que la tendance à la baisse se poursuit.

A cause des différents taux d'accroissement dans chacune des provinces, plus de 80% de la population totale du Canada est actuellement concentrée au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Le tableau 1 montre que la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario sont les seules provinces où l'accroissement annuel moyen, qui se chiffre respectivement à 3.4%, 2.5% et 2.2%, a dépassé la moyenne nationale de 1.7% pour 1961-76. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, dont la population est relativement faible par rapport à celle des provinces, affichent également des taux élevés pour la période, soit 3.1% et 5.8% respectivement.

L'évolution de la population résulte de la combinaison de quatre facteurs: natalité, mortalité, immigration et émigration. Le taux de natalité annuel moyen élevé (28.0 pour 1,000 en 1951-56) et le taux d'accroissement naturel annuel moyen (19.6 pour 1,000) sont caractéristiques de la croissance rapide d'après-guerre, qui a atteint son point culminant au milieu des années 50 (tableau 2). La diminution des taux d'accroissement dans les années qui ont suivi résulte surtout de la baisse de la natalité, depuis le début des années 60 jusqu'en 1975. Bien qu'elle ait diminué légèrement, la mortalité est restée relativement stable si on la compare aux autres facteurs. La migration internationale nette (immigration totale moins émigration totale) du début et du milieu des années 50 (7.9 pour 1,000 en 1951-56 et 5.6 pour 1,000 en 1956-61) a également influencé considérablement l'accroissement de la population au Canada.

En 1971, la densité de la population du Canada s'établissait en moyenne à 2.3 personnes par kilomètre carré; d'après les estimations, ce chiffre est passé à 2.5 en 1975, ce qui demeure l'une des densités les plus faibles du monde. Toutefois, ce chiffre représente l'ensemble du territoire, et il est bon de se rappeler qu'il existe d'importantes variations géographiques. Par exemple, certaines grandes régions urbaines peuvent avoir jusqu'à 7,800 personnes par kilomètre carré. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick sont les trois plus petites provinces du point de vue de la superficie, mais elles ont des densités de population nettement supérieures à celles d'autres régions du pays.

La population du Canada, autrefois essentiellement rurale, est devenue avec les années une population essentiellement urbaine. Lors du recensement de 1901, 2,005,080 personnes (seulement 37.5% de la population totale) vivaient en région urbaine. En 1971, le chiffre était passé à 16,410,785 (76.1% de la population). La majeure partie (62.5%) vivait dans des centres de 100,000 habitants ou plus et le reste, dans des centres de 1,000 à 99,999 habitants. L'expression «population urbaine» utilisée aux fins du recensement concerne la population totale dans les villes constituées en municipalités, les villes et les villages, ainsi que dans les endroits non constitués dont la densité de population est de 386 personnes ou plus par kilomètre carré. La population vivant à la périphérie de ces centres est également considérée comme urbaine si sa densité est la même.

1. Répartition numérique et en pourcentage de la population, Canada et provinces, 1961, 1966, 1971 et 1976

	Population en milliers[1]				Répartition en pourcentage	Variation annuelle moyenne en pourcentage			
	1961	1966	1971	1976	1976	1961-76	1961-66	1966-71	1971-76
Canada	18,238	20,015	21,568	22,993	100.0	1.7	1.9	1.6	1.3
Terre-Neuve	458	493	522	558	2.4	1.5	1.5	1.2	1.4
Île-du-Prince-Édouard	105	109	112	118	0.5	0.8	0.8	0.6	1.1
Nouvelle-Écosse	737	756	789	829	3.6	0.8	0.5	0.9	1.0
Nouveau-Brunswick	598	617	835	677	2.9	0.9	0.6	0.6	1.3
Québec	5,259	5,781	8,028	6,234	27.1	1.2	2.0	0.9	0.7
Ontario	6,236	6,961	7,703	8,264	35.9	2.2	2.3	2.1	1.5
Manitoba	922	963	988	1,022	4.4	0.7	0.9	0.5	0.7
Saskatchewan	925	955	926	921	4.0	-	0.6	−0.8	−0.1
Alberta	1,332	1,463	1,628	1,838	8.0	2.5	2.0	2.3	2.6
Colombie-Britannique	1,629	1,874	2,185	2,467	10.7	3.4	3.0	3.3	2.6
Yukon	15	14	18	22	0.1	3.1	−1.3	5.7	4.4
Territoires du Nord-Ouest	23	29	35	43	0.2	5.8	5.2	4.1	4.6

[1] Données fondées sur les résultats des recensements de 1961, 1966, 1971 et 1976.
- Néant ou zéro.

2. Éléments de variation de la population, 1951-56, 1956-61, 1961-66, 1966-71 et 1971-75

Date	Naissances	Décès	Accroissement naturel	Immigration	Émigration	Migration internationale nette	Variation totale
	Taux pour mille[1]						%
1951-56	28.0	8.4	19.6	10.4	2.5	7.9	27.5
1956-61	27.5	8.0	19.5	6.6	3.2	5.6	25.1
1961-66	23.5	7.6	15.9	5.6	2.9	2.7	18.6
1966-71	17.8	7.4	10.5	8.6	4.1	4.5	14.9
1971-75	15.6	7.4	8.2	7.6	2.1	5.5	13.7

[1] Taux moyen pour 1,000 habitants, pour chacune des périodes indiquées.

Sur les 5,157,525 personnes qui constituaient la population rurale du Canada en 1971, 1,419,796 (27.5%) vivaient dans des fermes, tandis que 3,737,730 (72.5%) vivaient ailleurs. L'expression «population agricole» utilisée aux fins du recensement comprend toute la population demeurant dans des fermes des régions rurales. Une ferme est définie comme une exploitation agricole d'une acre ou plus dont les ventes de produits agricoles se sont chiffrées à $50 ou plus l'année précédente.

L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique affichent les plus fortes proportions de population urbaine par rapport à leur population totale, soit 82.4%, 80.6% et 75.7% respectivement. L'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et la Saskatchewan ont les plus fortes proportions de population rurale, 61.7%, 51.7% et 47.0% respectivement, et les autres provinces de l'Atlantique suivent de très près. L'Alberta et la Saskatchewan ont les plus fortes proportions de population rurale agricole par rapport à l'ensemble de la population rurale, soit 54.7% et 53.6% respectivement.

En 1976, plus de 50% de la population totale du Canada résidait dans 23 régions métropolitaines de recensement (RMR), comme l'indique le tableau 3. Suivant la définition du recensement, ces grandes agglomérations urbaines contiennent chacune le bassin de main-d'œuvre d'une zone bâtie en continu dont la population est égale ou supérieure à 100,000 personnes.

D'après les chiffres de population pour 1976, Montréal et Toronto étaient les deux plus grandes régions métropolitaines du Canada, avec une population supérieure à 2.6 millions d'habitants; Vancouver dépassait le million. Toutefois, ces dernières années, Calgary et Edmonton ont enregistré la croissance relative la plus importante, la population totale de Calgary s'étant accrue de 16.5% entre 1971 et 1976, et celle d'Edmonton de 11.7%. A l'opposé, la population de Sudbury a en fait fléchi au cours de

cette période, tandis que les populations d'Halifax, Montréal et Chicoutimi-Jonquière enregistraient des augmentations relativement faibles.

La composition par âge de la population est d'un intérêt capital pour tous les paliers de gouvernement, qui doivent mettre au point des programmes économiques et sociaux. Les responsables de l'enseignement, par exemple, ont noté une chute des effectifs aux niveaux primaire et secondaire par suite de la diminution des proportions de la population dans les groupes d'âges plus jeunes. Le tableau 4 montre que la proportion de la population canadienne de moins de 15 ans a diminué de 3.2% entre 1966 et 1971, et de 4.4% entre 1971 et 1974. Cette situation s'explique surtout par la baisse de la natalité les années précédentes, comme en témoigne la diminution de 17.5% du nombre d'enfants de 0 à 4 ans entre 1966 et 1971.

Le «gonflement» de la population résultant de la natalité élevée des années 50 s'étant déplacé vers le début de l'âge adulte, la population en âge de travailler (15 à 64 ans) s'est accrue rapidement. La proportion de la population totale que représente le groupe des

3. Population des régions métropolitaines de recensement (RMR), 1971 et 1976

Population en milliers	1971[1]	1976	Variation en pourcentage
Canada	21,568	22,993	6.6
Ensemble des RMR	12,604	13,492	7.1
Pourcentage de la population totale	58.4	58.7	0.3
Pourcentage de la population urbaine	76.0[2]	...	...
Toronto	2,602	2,803	7.7
Montréal	2,729	2,802	2.7
Vancouver	1,082	1,166	7.8
Ottawa - Hull	620	693	11.8
Côté Ontario	474	521	9.9
Côté Québec	146	172	18.0
Winnipeg	550	578	5.2
Edmonton	496	554	11.7
Québec	501	542	8.1
Hamilton	503	529	5.2
Calgary	403	470	16.5
St. Catharines - Niagara	286	302	5.6
Kitchener	239	272	14.1
London	253	270	6.9
Halifax	251	268	6.9
Windsor	249	248	−0.5
Victoria	196	218	11.5
Sudbury	158	157	−0.4
Regina	141	151	7.4
St-Jean (T.-N.)	132	143	8.8
Oshawa[3]	120	135	12.4
Saskatoon	126	134	5.8
Chicoutimi - Jonquière	126	129	1.6
Thunder Bay	115	119	4.0
St-Jean (N.-B.)	107	113	5.8

[1] Données établies d'après les régions en 1976.
[2] Données fondées sur la définition de 1976.
[3] N'était pas une région métropolitaine de recensement en 1971.
... Chiffres non disponibles.

4. Population par groupe d'âge, 1966, 1971 et 1974[1]

Groupe d'âge	Population en milliers			Répartition en pourcentage			Variation en pourcentage	
	1966	1971	1974	1966	1971	1974	1966-71	1971-74
Total	20,015	21,568	22,446	100.0	100.0	100.0	7.8	4.1
Moins de 15 ans	6,592	6,381	6,097	32.9	29.6	27.2	−3.2	−4.4
0-4	2,197	1,816	1,766	11.0	8.4	7.9	−17.5	−2.8
5-9	2,301	2,254	1,979	11.5	10.4	8.8	−2.0	−12.2
10-14	2,093	2,311	2,352	10.5	10.7	10.5	10.4	1.8
15-64	11,884	13,443	14,466	59.4	62.3	64.4	13.1	7.6
15-19	1,838	2,114	2,277	9.2	9.8	10.1	15.1	7.7
20-24	1,461	1,889	2,033	7.3	8.8	9.1	29.3	7.6
25-34	2,483	2,889	3,362	12.4	13.4	15.0	16.4	16.4
35-44	2,543	2,526	2,549	12.7	11.7	11.4	−0.7	0.9
45-54	2,078	2,291	2,423	10.4	10.6	10.8	10.3	5.8
55-64	1,480	1,732	1,822	7.4	8.0	8.1	17.0	5.2
65 ans et plus	1,540	1,744	1,883	7.7	8.1	8.4	13.3	7.9

[1] Données fondées sur les résultats des recensements de 1966 et 1971, et sur des estimations pour 1974.

15 à 64 ans a augmenté de 13.1% entre 1966 et 1971 et de 7.6% entre 1971 et 1974. La natalité et la mortalité ne sont toutefois pas les seuls facteurs qui ont provoqué cet accroissement du groupe en âge de travailler; l'immigration est également intervenue, en particulier au niveau des groupes d'âges jeunes. Par exemple, entre janvier 1969 et mai 1971, 47.8% de la population d'origine étrangère avait entre 20 et 34 ans, et 57.8% entre 20 et 44 ans.

La variation de la proportion de la population appartenant aux groupes d'âges vieux présente un intérêt particulier pour ceux qui planifient l'équipement social pour le soin des vieillards et qui déterminent les besoins futurs des retraités. Ce segment de la population s'est accru rapidement ces dernières années, soit de 13.3% entre 1966 et 1971 et de 7.9% entre 1971 et 1974; la population totale pour sa part s'est accrue respectivement de 7.8% et de 4.1% au cours des mêmes périodes. La baisse de la natalité et l'amélioration de l'espérance de vie sont les deux principaux facteurs qui expliquent cette augmentation de la proportion des 65 ans et plus.

Sur les 15,187,415 personnes de 15 ans et plus qui vivaient au Canada en 1971, 4,290,675 (28.2%) étaient célibataires (n'avaient jamais été mariées); ce chiffre représente une augmentation de 525,842 (14.0%) entre 1966 et 1971. Les données du tableau 5 montrent également qu'en 1971, 31.6% de la population adulte masculine et 25.0% de la population adulte féminine étaient célibataires. L'écart provient surtout du fait que les hommes tendent à rester célibataires plus longtemps que les femmes. Au recensement de 1971, par exemple, 67.3% de la population masculine de 20 à 24 ans était célibataire, contre 43.5% pour la population féminine du même groupe d'âge.

En 1971, 9,777,605 personnes (64.4% de la population totale de 15 ans et plus) étaient mariées, le nombre des personnes mariées s'étant accru de 1,054,388 entre 1966 et 1971.

5. Répartition numérique et en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus, selon l'état matrimonial, 1966 et 1971

État matrimonial	Population en milliers						Répartition en pourcentage						Variation en pourcentage 1966-71		
	1966			1971			1966			1971					
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total	13,423	6,681	6,742	15,187	7,532	7,655	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	13.1	12.7	13.6
Célibataires	3,765	2,101	1,664	4,291	2,378	1,913	28.0	31.4	24.7	28.2	31.6	25.0	14.0	13.2	15.0
Mariés[1]	8,723	4,359	4,364	9,778	4,889	4,889	65.0	65.2	64.7	64.4	64.9	83.9	12.1	12.1	12.0
Veufs	870	196	675	944	191	753	6.5	2.9	10.0	6.2	2.5	9.8	8.5	−2.3	11.6
Divorcés	65	25	39	175	74	101	0.5	0.4	0.6	1.1	1.0	1.3	170.3	193.0	155.8

[1] Comprend les personnes séparées qui n'ont pas obtenu le divorce.

6. Formation professionelle[1] le plus souvent déclarée par les hommes et par les femmes, 1971

Cours	Déclarés par les hommes		Cours	Déclarés par les femmes	
	nombre	%		nombre	%
Tous genres	1,143,270	100.0	Tous genres	828,235	100.0
Mécanique et réparation automobile	89,060	7.8	Dactylographie, sténographie et secrétariat	190,350	23.0
Installation et réparation de matériel électrique	70,500	6.2	Cours d'infirmières autorisées et d'infirmières auxiliaires	140,215	16.9
Fabrication d'outils, de matrices et usinage	53,220	4.7	Coiffure pour hommes et pour femmes	77,435	9.3
Technologie (architecture, génie, mathématiques et sciences pures)	49,600	4.3	Formation des maîtres — primaire et secondaire	31,435	3.8
Soudure	47,520	4.2	Technologie médicale et dentaire	18,185	2.2
Réparation de radios, téléviseurs et autres appareils électroniques	47,300	4.1	Confection et réparation de vêtements	17,620	2.1
Comptabilité et vérification	37,985	3.3	Beaux-arts et arts appliqués	16,820	2.0
Dessin	36,995	3.2	Tenue de livres et de comptes	14,150	1.7
Charpenterie	36,165	3.2	Comptabilité et vérification	14,125	1.7
Tuyauterie	34,985	3.1	Couture industrielle	12,065	1.5
Tous autres	639,940	56.0	Tous autres	295,835	35.7

[1] Comprend les cours de formation professionnelle, les cours de métier et l'apprentissage.

Cependant, la proportion de la population mariée a fléchi au cours de la même période, passant de 65.0% en 1966 à 64.4% en 1971; cette situation peut être attribuée à des facteurs démographiques tels que la variation de la composition par âge et les nouvelles tendances de la nuptialité.

En 1966, il y avait 64,776 personnes divorcées au Canada; en 1971, le chiffre avait grimpé à 175,115, soit une augmentation de 170.3%. Bien qu'au cours des années la tendance générale ait été dans le sens d'une progression de la divortialité et d'une diminution de l'âge des personnes obtenant le divorce, l'augmentation marquée entre 1966 et 1971 peut être directement attribuée à la nouvelle loi de 1968 facilitant l'obtention du divorce.

L'un des points les plus frappants de la statistique de l'état matrimonial est la proportion accrue de veufs et de veuves. En 1971, il y avait 191,125 veufs (2.5% de la population masculine adulte) et 752,895 veuves (9.8% de la population adulte féminine). Ce grand écart s'explique par des taux de mortalité plus élevés chez les hommes et une plus grande probabilité de remariage chez les veufs.

Sur toutes les personnes âgées de 15 ans et plus au Canada en 1971 qui avaient, à toutes fins pratiques, terminé leurs études régulières à temps plein, 4,899,350 (37.2%) n'avaient fait que des études primaires et 6,976,440 (53.0%) s'étaient arrêtées à la fin du secondaire. Cependant, ces chiffres ne prennent en compte que l'enseignement scolaire régulier des systèmes scolaires primaires et secondaires des provinces et des territoires; 11.8% des Canadiens ayant atteint ce niveau avaient, de plus, suivi des cours de formation professionnelle, de métier ou d'apprentissage.

Dans le même groupe d'âge, 1,292,230 personnes (9.8%) parmi celles qui n'étudiaient plus à temps plein avaient fait une ou plusieurs années d'université. Sur ce nombre, 613,785 (4.7% de la population totale) avaient obtenu un grade universitaire et les autres, 678,450 (5.2%) avaient fait une ou plusieurs années d'université, mais n'avaient pas obtenu de grade. A cet égard, la Colombie-Britannique vient en tête avec 163,690 personnes (11.8% de sa population totale) ayant fait des études universitaires; elle est suivie de près par l'Alberta avec 106,270 (11.1%), et par l'Ontario avec 482,700 (10.1%).

A tous les niveaux, les responsables de l'enseignement se sont efforcés de satisfaire aux besoins non seulement de la clientèle universitaire, mais également de la grande majorité de la population qui nécessite une préparation adéquate pour entrer tôt sur le marché du travail. Cet aspect est devenu particulièrement important avec l'accroissement de l'industrialisation au Canada et la diminution du besoin de travailleurs non qualifiés et semi-spécialisés. En 1971, 1,971,510 personnes (13.0% de la population totale du Canada de 15 ans et plus) avaient une forme quelconque d'apprentissage, de formation à un métier ou de formation professionnelle. Là encore, la Colombie-Britannique vient en tête: 260,275 personnes (16.5% de sa population totale) avaient une formation en 1971; l'Alberta et le Manitoba suivent de près avec 174,130 (15.6%) et 92,275 (13.2%).

Les écoles de métiers et de formation professionnelle, les collèges communautaires, les instituts techniques et les systèmes d'apprentissage offrent une grande variété de cours. Les cours les plus souvent déclarés par les hommes sont la mécanique et la réparation d'automobiles, et l'installation et la réparation de matériel électrique; les femmes, pour leur part, choisissent surtout la dactylographie, sténographie et secrétariat, et les cours d'infirmières autorisées et d'infirmières auxiliaires. Les chiffres du tableau 6 révèlent également que les cours suivis par les femmes se concentrent dans un nombre relativement restreint de domaines: ceux mentionnés plus haut ainsi que la coiffure, tandis que chez les hommes l'éventail est beaucoup plus diversifié.

Les autochtones

Les Indiens

Au 31 décembre 1975, 282,762 personnes étaient inscrites comme Indiens en vertu des dispositions de la Loi sur les Indiens du Canada. Il y avait 574 bandes d'Indiens qui disposaient de 2,284 réserves d'une superficie totale de quelque 2 484 000 ha (hectares). La moitié environ des Indiens inscrits vit en Ontario et dans les trois provinces des Prairies, notamment ceux qui ont droit à des paiements en vertu de traités signés entre leurs ancêtres et la Couronne.

On ignore le nombre de personnes d'ascendance indienne qui n'ont pas le droit d'être inscrites aux termes de la Loi sur les Indiens. Parmi celles-ci figurent les Indiens qui ont renoncé à leur statut et à leur qualité de membre d'une bande au moyen de la procédure juridique appelée émancipation, les femmes indiennes qui ont épousé des non-Indiens, les Métis et les descendants des personnes qui ont reçu des terres ou des certificats d'argent.

Chez les Indiens du Canada, il existe 54 langues ou dialectes différents appartenant à 10 principaux groupes linguistiques: algonquin, iroquois, sioux, athapaskan, kutenai, salish, wakash, tsimshian, haïda et tlingit.

Enseignement. Les services d'enseignement à l'intention des Indiens qui demeurent dans les réserves ressortissent au gouvernement fédéral qui finance, par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord, un éventail complet de programmes d'enseignement allant de la maternelle jusqu'à l'université, en passant par l'enseignement professionnel ou technique et l'apprentissage d'un métier. Plus de la moitié de la population scolaire indienne fréquentent des écoles administrées par les conseils provinciaux; le reste fréquentent des écoles situées dans les réserves et dirigées soit par le ministère, soit par les bandes indiennes.

Depuis l'agrément en 1973 du document de la Fraternité des Indiens du Canada intitulé *Les indiens, maîtres de leur éducation*, un nombre croissant de bandes indiennes prennent en main leurs écoles et d'autres programmes d'enseignement. Sur un total de 574 bandes indiennes, 29 administrent maintenant leurs propres écoles. Le principal objectif du gouvernement en matière d'enseignement des Indiens est de faciliter le transfert des programmes d'enseignement aux mains des bandes indiennes et de mettre au point, de concert avec elles, des programmes d'études appropriés. La presque totalité des 270 écoles fédérales relevant du ministère offrent maintenant des programmes dont le contenu culturel a été enrichi, et nombre d'écoles provinciales fréquentées par des enfants indiens et inuit dispensent des cours de langues ou de culture autochtones dans le cadre du programme scolaire régulier.

Plusieurs provinces et universités ont élaboré et dispensé des cours spéciaux de formation pédagogique pour stimuler la profession de l'enseignement chez les autochtones, et on offre également des cours paraprofessionnels pour former des aides-enseignants et des conseillers sociaux pour les écoles fédérales, provinciales et les écoles administrées par les bandes. Des programmes de formation professionnelle, d'orientation professionnelle et de placement ont été financés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, en collaboration avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. La Division de l'éducation du ministère s'est aussi chargée de la formation de représentants élus et nommés des bandes indiennes et des conseils des collectivités inuit, afin de les aider dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

Administration locale. Les Indiens ayant fait part de leur désir d'assumer une plus grande responsabilité dans l'administration de leurs propres affaires, une politique

Préparatifs pour le fumage des poissons.

destinée à encourager le développement d'une administration locale dans les réserves a commencé à prendre forme en 1965. A cette époque, environ 26 bandes d'Indiens dans tout le Canada assumaient l'administration de programmes ministériels dont les budgets s'élevaient au total à $66,000. Depuis lors, l'intérêt s'est accru, et au cours de l'année financière 1975-76 des conseils indiens et inuit administraient des fonds publics d'une valeur d'environ $120 millions et des fonds provenant des bandes s'élevant à plus de $20 millions; ces fonds ont été consacrés à divers projets gouvernementaux locaux portant sur le logement, l'enseignement, les installations communautaires, les services sociaux et les loisirs. Les bandes qui le désirent et qui disposent des compétences nécessaires peuvent administrer soit la totalité, soit une partie du programme, ou en partager la gestion avec le ministère.

Développement économique. Le ministère a effectué, de concert avec les Indiens, un certain nombre d'études sur la planification économique et le développement socio-économique. En outre, on élabore actuellement un système d'information en vue de permettre au ministère de travailler plus efficacement avec les Indiens à la mise sur pied de nouvelles activités et stratégies socio-économiques.

On revoit actuellement les aspects opérationnels du progrès économique, on stabilise le Fonds pour le progrès économique des Indiens, et on réévalue les objectifs du Fonds. D'importants projets de développement économique sont élaborés selon des critères plus au point de façon à en améliorer la planification et la mise en œuvre. La Direction de la promotion économique est en train d'élaborer de nouveaux programmes qui serviront de point de service central pour les organismes mixtes (Indiens—gouvernement) et les organismes interministériels. On procède, de concert avec les Indiens, à la formulation d'une stratégie socio-économique portant entre autres sur le raffermissement de l'identité constitutionnelle et culturelle des Indiens, la réalisation d'un niveau de vie convenable et l'égalité entre les Indiens et les autres Canadiens sur les plans éducationnel, politique et social. L'importance pour les Indiens de conserver les liens traditionnels qu'ils ont avec leurs territoires, et le contrôle économique qu'ils y exercent, est un facteur déterminant dans l'élaboration de nouvelles politiques.

Rodéo chez les Indiens Sarcis

Comme le gouvernement reconnaît la valeur de la culture indienne, il continue à trouver des moyens de mieux satisfaire les besoins des Indiens et d'adopter des outils de progrès économique taillés en fonction de leurs exigences particulières. Ainsi, le peuple indien pourra élaborer sa propre façon d'administrer ses ressources.

Les Inuit (Esquimaux)

Les nombreux bouleversements qu'a connus le Nord canadien récemment ont modifié les aspects de la vie des quelque 19,000 Inuit qui y demeurent. Ce peuple du Nord a survécu durant des siècles en dépit de conditions de vie très dures et il s'est vu offrir de nouveaux moyens de faciliter sa survivance.

D'après les résultats des recherches archéologiques et les récits des pionniers, les Inuit du Canada vivaient jadis beaucoup plus au sud que maintenant, notamment sur le littoral atlantique. Ils avaient toujours été une population côtière, et le poisson et les mammifères aquatiques constituaient leurs sources de nourriture, de combustible et de vêtements. Toutefois, il y a quelques siècles, un groupe se détacha de la masse pour chasser le caribou à l'intérieur des terres et s'y donna une culture fort différente. Ces Inuit se nourrissaient de caribous et de poissons des lacs; ils faisaient des feux au moyen d'arbustes et non plus au moyen du blanc de baleine et se rendaient rarement à la mer.

Les premiers explorateurs de l'Arctique canadien ont rencontré des Inuit de temps à autre pendant 300 ans, mais n'ont guère frayé avec eux; dans cette région, le développement a débuté beaucoup plus tard que dans les autres terres arctiques. Ce n'est qu'à l'arrivée des baleiniers et de marchands de fourrures au début du XIXe siècle que la situation a commencé quelque peu à se modifier. Par suite des échanges avec les chasseurs de baleines et les marchands, les Inuit en sont venus à dépendre jusqu'à un certain point des produits de l'homme blanc. Déjà, la vie traditionnelle de nomades leur était devenue moins attrayante.

Dès 1923, des postes de traite s'échelonnaient le long des deux rives du détroit d'Hudson, vers le bas de la côte est de la baie d'Hudson jusqu'à Port Harrison et vers le haut de la côte ouest jusqu'à Repulse Bay; une expansion semblable se produisait dans

l'Ouest de l'Arctique. Aujourd'hui, la Compagnie de la Baie d'Hudson compte une trentaine de postes dans les régions arctiques.

La Seconde Guerre mondiale a amené un développement rapide des communications aériennes, ainsi que la construction d'installations militaires et de stations radio et météorologiques. Au cours des 20 dernières années, on a ouvert de grandes brèches dans l'isolement des Inuit. Pour beaucoup de ces gens, le passage de la vie du chasseur nomade à celle du citadin moyen a été difficile, voire dramatique. Ils vivent à l'heure du satellite de communication Anik qui leur apporte le téléphone, la radio et la télévision.

Les chiens de traineau, vieux compagnons indispensables aux Inuit, ont été remplacés par le toboggan automoteur. Pour les longs voyages, l'avion est devenu le taxi de l'Arctique, et rares sont les collectivités qui n'ont pas de piste d'atterrissage. La technologie moderne, représentée par les ADAC (avions à décollage et atterrissage courts) et les avions à réaction, a considérablement rétréci les vastes espaces du domaine de l'Inuit.

Divers programmes entrepris par le gouvernement fédéral et réalisés depuis 1970 par l'administration territoriale—dans les secteurs de l'éducation, des affaires sociales, de l'administration locale et du développement économique—ont également contribué à cette transformation spectaculaire de la vie des Inuit. Les coopératives de l'Arctique, par exemple, affichent aujourd'hui un chiffre d'affaires de plus de $8 millions par an et contrôlent dans une grande mesure la commercialisation de l'art inuit. Des écoles primaires ont été construites dans toutes les collectivités inuit, et après la 6e année, ou la 8e en certains endroits, les élèves s'inscrivent à des cours préparatoires à la formation professionnelle ou fréquentent l'école secondaire, soit ailleurs dans l'Arctique ou dans les régions méridionales.

Nombre de collectivités auparavant administrées par un agent résidant du gouvernement sont devenues des villages constitués gérant leurs propres affaires par l'intermédiaire de conseils élus. Le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, organe rappelant ceux des provinces, compte six Inuit parmi ses membres élus.

Le souci de la survivance de l'identité et de la culture inuit a donné naissance en 1971 à *Inuit Tapirisat du Canada* (ITC, la Fraternité esquimaude), association financée par le Secrétariat d'État dans l'intérêt du peuple inuit. Guidée dans ses entreprises par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, l'ITC a établi de nombreux programmes destinés à améliorer le sort des Inuit. Les activités de l'association et de l'Institut de culture inuit qui s'y rattache comprennent un centre de services juridiques visant à aider les Inuit de l'est de l'Arctique en matière juridique, une commission linguistique chargée de faire des recommandations au sujet de la normalisation et de l'emploi des orthographes inuit, un programme de communications portant sur la communication entre collectivités au moyen de la radio UHF et un projet spécial pour l'Année internationale de la femme intitulé le Rôle de la femme dans la société inuit. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord et le Secrétariat d'État ont participé au financement de ces programmes et activités par des subventions, contributions et prêts.

La recherche très active de pétrole, de gaz et de minéraux dans l'Arctique est l'occasion de faire en sorte que les Inuit trouvent du travail dans l'industrie pétrolière et dans des industries connexes. Malgré tout ce qui se fait dans ce sens, certains adultes inuit vivent encore de la chasse, du piégeage et de la pêche. Une des activités les plus remarquables et les plus lucratives des Inuit repose sur leurs talents créateurs qui se traduisent par des dessins vibrants et des sculptures en pierre, os et ivoire dépeignant leur mode de vie et leur culture. Cette activité prend de l'expansion, appuyée par les coopératives locales qui assurent une juste rétribution du travail de l'artiste.

Femmes dépouillent des rois musqués lors des jeux d'été esquimaux.

Revendications des autochtones

Depuis nombre d'années les gouvernements canadiens se penchent sur la question du règlement des revendications des autochtones.

A la suite d'une consultation nationale, en 1968-69, au sujet des modifications proposées à la Loi sur les Indiens, la Fraternité des Indiens du Canada a parrainé un Comité national des droits et des traités. Ce comité était chargé de faire enquête sur les droits des Indiens en vue de proposer des modifications à la Loi sur les Indiens, et d'examiner la façon dont les droits découlant des traités avaient été respectés dans le passé, de sorte que les revendications de la population indienne puissent être clairement définies et présentées au gouvernement. De plus, un commissaire a été nommé pour examiner, classer et proposer un moyen de régler les revendications qui lui seraient soumises. En 1970, le gouvernement a commencé à financer les recherches de groupes d'autochtones sur les droits et les traités.

Le 8 août 1973, le ministre des Affaires indiennes et du Nord annonçait la politique du gouvernement fédéral relative aux revendications globales des Indiens et des Inuit. Par cette politique, on reconnaissait que les autochtones possédaient encore, dans certaines régions du Canada, des droits qui n'avaient pas été légitimement abolis par des traités ou des lois. On y précisait que les revendications des groupes autochtones fondées sur ces droits (qui représentaient la perte de l'occupation et de l'utilisation traditionnelles des terres de ces régions) devaient être réglées, que le moyen le plus sûr pour ce faire était la négociation, et qu'un règlement abolirait ces droits moyennant compensation.

Il faudrait bien être conscient, dans le règlement de ces revendications globales, du fait qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question monétaire, mais également de la perte d'un mode de vie, et tenir compte par conséquent d'éléments comme les droits de chasse, de pêche et de piégeage, les terres, le partage des recettes provenant des ressources, la participation à l'administration locale et régionale et la protection de l'identité culturelle. Les régions concernées étaient la Colombie-Britannique, le Nouveau-Québec, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Les autres genres de revendications que mentionnait cette déclaration de principe

étaient les revendications particulières. Ces dernières étaient fondées sur une ancienne politique gouvernementale, réitérée en 1969, stipulant que les obligations légitimes devaient être respectées. Elles englobaient les revendications au sujet de l'administration des terres et autres biens des Indiens aux termes des diverses lois et règlements concernant les Indiens, et celles se rapportant à l'exécution effective ou à l'interprétation des traités avec les Indiens ou des accords et des promulgations ayant trait aux Indiens et aux terres des réserves.

En juillet 1974, un Bureau des revendications des autochtones était créé au ministère des Affaires indiennes et du Nord et chargé de représenter le ministre et le ministère au cours des négociations avec les groupes autochtones à propos de leurs revendications territoriales et doléances connexes. Un an plus tard, on nommait un représentant spécial du gouvernement à qui l'on confiait le vaste mandat de s'occuper des revendications globales des autochtones; le gouvernement donnait ainsi une autre preuve de sa ferme intention de régler ces revendications à la satisfaction de tous. En décembre 1975, on a formé un comité mixte composé de ministres du Cabinet fédéral et des membres de la direction de la Fraternité des Indiens du Canada, afin de fournir un cadre à l'étude des principaux problèmes et questions, dont les plus importants étaient la révision de la Loi sur les Indiens et la meilleure façon de régler les revendications.

A la fin de mars 1977, on s'occupait des revendications des autochtones dans plusieurs régions. 1° Une convention définitive avait été conclue avec les Cris et les Inuit du Nouveau-Québec (convention de la baie James signée le 11 novembre 1975 et ratifiée par les Cris le 4 décembre et par les Inuit le 12 mars 1976), et la loi fédérale devant en assurer la mise en vigueur avait subi la deuxième lecture et était étudiée par un Comité permanent de la Chambre des communes. 2° En février 1976, l'Inuit Tapirisat du Canada a présenté une revendication et un projet de règlement au gouvernement fédéral au nom des Inuit des Territoires du Nord-Ouest, pour les retirer par la suite afin d'étudier certains points plus en détail et de faire une consultation au niveau de la collectivité, en vue de reprendre les négociations avec le gouvernement fédéral au début de l'été 1977. 3° Au début de l'hiver 1976, le Comité d'étude des droits des autochtones, organisme de l'ouest de l'Arctique affilié à l'ITC, a annoncé qu'il présenterait au gouvernement fédéral une revendication distincte de celle de l'ITC à la fin du printemps 1977. 4° Le gouvernement fédéral a également reçu en octobre 1976 une proposition de règlement de la part de la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest concernant les terres de la vallée du Mackenzie; on prévoyait entamer les négociations au printemps 1977. 5° L'association des Métis des Territoires du Nord-Ouest a annoncé qu'elle préparerait son propre projet de revendication au cours de l'hiver 1976-77, et qu'elle le présenterait au gouvernement en 1977. 6° En octobre 1976, le gouvernement fédéral a nommé un représentant spécial pour le Yukon qui s'exprimerait en son nom lors des échanges officieux avec le Conseil des Indiens du Yukon devant aboutir à d'amples négociations sur l'ensemble des revendications, les échanges ont eu lieu au cours de l'hiver 1976-77, et les deux parties ont opté pour la planification en collaboration au lieu de la confrontation dans l'élaboration des revendications et le processus de négociation.

De 1970 à la fin de mars 1977, le gouvernement fédéral avait versé environ $12.2 millions sous forme de subventions et de contributions et $11.8 millions sous forme de prêts à des groupes d'autochtones pour leur permettre d'effectuer des recherches relativement aux traités et aux droits des aborigènes, et d'élaborer et de négocier leurs revendications. De plus, il avait versé environ $16 millions pour le règlement des revendications des autochtones.

En juillet 1977, des Indiens de cinq tribus se sont réunis à Blackfoot Crossing sur la rivière Bow à l'est de Calgary, pour commémorer la signature du traité nº 7 en septembre 1877.

Langues officielles

L'existence, depuis les débuts de l'histoire canadienne, de deux grands groupes linguistiques est l'une des forces dynamiques qui ont contribué à façonner le pays et à lui conférer son caractère unique. Pour sauvegarder ce précieux héritage national, le gouvernement fédéral a pris un certain nombre de mesures visant à assurer aux Canadiens francophones et anglophones une chance égale de participer à l'avenir du pays.

En 1963, le gouvernement instituait la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour étudier diverses questions concernant la langue et la culture au Canada. Après la publication du premier volet du rapport final de la Commission, le gouvernement a proposé un projet de loi sur les langues officielles, adopté en juillet 1969, puis entré en vigueur en septembre de la même année.

La Loi stipule que «l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada» et qu'elles «ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada».

La Loi indique également que tous les actes statutaires et autres documents du gouvernement destinés au public canadien seront disponibles dans les deux langues officielles. Elle prévoit que pourront être créés des districts bilingues là où la langue officielle minoritaire est parlée par au moins 10% de la population d'une région donnée et que dans ces districts, dans la région de la capitale nationale et dans les autres régions où la demande est suffisante, les services fédéraux seront dispensés dans les deux langues officielles; un Commissaire aux langues officielles directement comptable au Parlement assura le respect de la Loi. Il est à noter que la Loi, et en fait l'ensemble de la politique fédérale des langues officielles, ne vise pas à rendre tous les Canadiens «bilingues», mais bien à faire en sorte que partout où leur proportion est raisonnable, les anglophones et les francophones puissent utiliser leur propre langue dans leurs rapports avec le gouvernement fédéral.

Les organismes chargés de l'application de la politique et des programmes en matière de langues officielles sont le Conseil du Trésor, le Secrétariat d'État, la Commission de la Fonction publique et la Commission de la capitale nationale. De plus, le Commissaire aux langues officielles a pour fonction de veiller à ce que les langues officielles soient reconnues dans la pratique et que l'esprit de la Loi et l'intention du législateur soient respectés dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Le Conseil du Trésor

Le Conseil du Trésor est chargé d'assurer l'application de la politique linguistique du gouvernement dans les ministères et organismes fédéraux qui relèvent de lui. Les sociétés de la Couronne et certains autres organismes fédéraux comme la Banque du Canada, Air Canada et les Chemins de fer Nationaux du Canada ne relèvent pas du Conseil en cette matière.

Direction des langues officielles. Cette Direction élabore et communique les politiques et programmes du gouvernement relatifs à l'application de la Loi sur les langues officielles au sein de la fonction publique, en contrôle la mise en œuvre et en évalue l'efficacité. Elle comprend la Division de la politique et de l'évaluation, la Division des opérations et le Centre de documentation et de référence.

Division de la politique et de l'évaluation. Cette Division élabore, recommande et diffuse des politiques et des lignes directrices en matière de langues officielles à l'intention des ministères et organismes fédéraux, et évalue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Elle comprend un Groupe de la politique, chargé de formuler et de recommander des politiques et d'analyser, d'évaluer et d'interpréter les politiques existantes. Toutes les politiques, présentes et à venir, visent à constituer une fonction publique qui soit en mesure de servir les Canadiens dans les deux langues officielles et à laquelle les deux groupes linguistiques puissent pleinement participer. Il existe en outre un Groupe de l'évaluation, chargé de définir des indicateurs adéquats du rendement des programmes en collaboration avec d'autres groupes de la Direction et d'autres organismes centraux; cela comprend la collecte et l'analyse de données sur les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs établis par la Loi sur les langues officielles, la Résolution du Parlement adoptée en 1973 et les lignes directrices administratives approuvées par le Conseil du Trésor.

Division des opérations. En collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, cette Division coordonne et contrôle la mise en œuvre de politiques et programmes relatifs aux langues officielles dans la fonction publique. Elle veille à ce que les politiques et les lignes directrices approuvées soient intégrées aux programmes ministériels établis en vue de la réalisation des objectifs concernant les langues officielles et assure la liaison avec les associations d'employés par l'intermédiaire du Conseil national mixte, et avec les sociétés de la Couronne. En collaboration avec la Division des communications, elle assure l'élaboration d'un programme global d'information à l'intention des fonctionnaires et aide les ministères et organismes dans la mise au point et l'application de leurs propres programmes d'information. Elle planifie et recommande les procédures connexes nécessaires à la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de langues officielles. En collaboration avec la Direction de la politique du personnel, elle veille à ce que les ministères et organismes aient accès à des renseignements utiles grâce à un système d'information en direct. Elle examine les demandes et recommande au Conseil l'application de procédures spéciales et l'affectation des ressources nécessaires aux ministères et organismes pour la réalisation des objectifs.

Centre de documentation et de référence. Le Centre fournit un service d'information et de référence rapide et à jour à la Direction des langues officielles, aux autres ministères et organismes fédéraux et au public en général, sur des questions touchant la Loi, la politique et les programmes en matière de langues officielles. En outre il distribue les documents d'information publiés par la Direction des langues officielles.

Secrétariat d'État

Le Secrétariat d'État a pour fonction de promouvoir le bilinguisme dans l'enseignement, dans les administrations provinciales et municipales et dans le secteur privé et, par l'entremise de son Bureau des traductions, de répondre aux besoins du gouvernement du Canada en matière de traduction, d'interprétation et de terminologie. Il administre également un programme d'aide aux groupes minoritaires de langue officielle, qui relève de la Direction des affaires culturelles et qui vise à l'épanouissement linguistique et culturel des collectivités francophones ou anglophones en minorité dans les régions où elles sont établies.

Direction des programmes de langues. Une série de programmes concernant la promotion des langues officielles dans le secteur privé est administrée par la Direction des programmes de langues. Le Programme fédéral-provincial de promotion du bilinguisme dans l'enseignement a pour objet d'accroître la possibilité pour les Canadiens appartenant au groupe linguistique majoritaire de leur province d'accéder à la connaissance de l'autre langue officielle, et pour les Canadiens appartenant au groupe linguistique minoritaire de leur province de recevoir un enseignement dans leur propre langue. Les provinces peuvent bénéficier d'une aide financière établie en fonction des effectifs, du temps consacré à l'enseignement de la langue et du coût par élève. On accorde également des bourses à des individus, des subventions à des établissements d'enseignement des langues et à des écoles normales, ainsi que pour des projets spéciaux à frais partagés. On aide les provinces et les municipalités, en accord avec les autorités provinciales, à servir le public dans les deux langues officielles. Des fonds sont également disponibles pour des projets de recherche relatifs aux langues.

Dans le secteur privé, on a créé divers programmes pour encourager l'adoption de meilleures méthodes d'apprentissage et d'usage des deux langues officielles. Il peut s'agir d'un service de consultation technique à l'intention du commerce et de l'industrie, d'une aide aux associations bénévoles en matière de traduction et d'interprétation, ou de la diffusion des résultats de recherches, documents et renseignements sur les langues officielles. De concert avec les autres ministères intéressés, le Secrétariat d'État participe, avec divers pays et organisations internationales, à l'étude des problèmes de bilinguisme au niveau des institutions et au niveau des individus.

Direction des groupes minoritaires de langue officielle. Cette Direction vise à aider les groupes de langue officielle à utiliser leur langue de façon à participer pleinement à la vie canadienne dans les régions où ils sont en minorité, promouvoir leur épanouissement socio-culturel, et faciliter la collaboration harmonieuse entre les deux collectivités dans la poursuite des objectifs nationaux du programme de promotion du bilinguisme.

Dans chaque province, les groupes minoritaires de langue officielle ont plusieurs organisations qui s'intéressent à un aspect ou l'autre de leur vie économique, sociale, éducative et culturelle. Sept différents programmes de la Direction des groupes minoritaires de langue officielle visent à répondre aux besoins de ces organisations ainsi qu'à ceux de leurs membres, dans la mesure où les projets présentés rencontrent les objectifs de la Direction.

Bureau des traductions. Le Bureau des traductions a pour rôle d'assurer, dans toutes les langues, les services de traduction et d'interprétation nécessaires au bon fonctionnement du Parlement, du gouvernement et des corps publics qui en dépendent, surtout ceux qu'exige la mise en œuvre de la politique des langues officielles. En collaboration avec le Parlement, le gouvernement et les corps publics, il détermine les services de traduction, d'interprétation et de terminologie dont ceux-ci ont besoin et prend les dispositions nécessaires pour y satisfaire; il effectue la traduction simultanée des débats de la Chambre des communes, du Sénat et des comités parlementaires et, à la demande des ministères et organismes publics, il envoie des interprètes à des conférences nationales et internationales. Il a également pour mandat de contrôler et de normaliser l'utilisation des deux langues officielles dans la fonction publique; ainsi, il organise et encourage, en collaboration avec les institutions spécialisées au Canada et à

l'étranger, des travaux de terminologie en vue de constituer une banque d'équivalences terminologiques renfermant le vocabulaire courant dans toutes disciplines et langues pertinentes de manière à accroître l'efficacité de la traduction dans les deux langues officielles.

Commission de la Fonction publique

La Commission de la Fonction publique est chargée de déterminer le niveau de connaissance de la langue seconde (niveau exigé et niveau effectif) des candidats aux postes bilingues de la Fonction publique fédérale, d'offrir des cours de langue aux fonctionnaires, d'entendre les appels sur les résultats des tests linguistiques ou sur les exigences linguistiques des postes mis au concours, et de vérifier les connaissances linguistiques des fonctionnaires afin d'en assurer le maintien et de veiller à l'application efficace de ses programmes de langues officielles dans les ministères. En vertu d'un accord conclu avec le ministère de la Défense nationale, elle s'occupe également de l'enseignement des langues officielles aux militaires canadiens.

En 1973, la Commission modifiait son programme de formation linguistique en mettant davantage l'accent sur la formation linguistique continue, les fonctionnaires intéressés pouvant ainsi suivre des cours d'une durée maximale de 52 semaines sans interruption. On a voulu par là accroître l'efficacité de la formation et assurer la compatibilité avec les exigences linguistiques des postes. Les principaux centres de formation se trouvent à Ottawa et à Hull, mais il existe également des écoles régionales à Halifax, Québec, Montréal, Winnipeg, Vancouver et Edmonton, et la possibilité de dispositions contractuelles dans le cas des fonctionnaires fédéraux à Saint-Jean (N.-B.), Moncton, Fredericton, Toronto, Sudbury, North Bay, Regina et Banff. La Commission dispense également divers cours spécialisés en réponse à des besoins particuliers.

Commission de la capitale nationale

Les ministères et organismes fédéraux de la région de la capitale nationale sont tenus de dispenser leurs services au public dans les deux langues officielles. En outre, lors d'une conférence constitutionnelle tenue en 1969, les premiers ministres du Canada et des dix provinces ont convenu que des dispositions devaient être prises pour que les deux langues officielles soient reconnues dans les deux villes (Ottawa-Hull) et dans l'ensemble de la région de la capitale nationale, de façon que les Canadiens puissent être fiers de leur capitale et se sentir solidaires de son activité.

Dans le but de faire de la région de la capitale nationale le miroir réel du Canada entier, un programme spécial a été mis sur pied sous les auspices de la Commission de la capitale nationale (CCN) pour promouvoir l'utilisation équilibrée des langues officielles en dehors de la fonction publique fédérale. Ce programme encourage et soutient les initiatives des administrations provinciales et locales, ainsi que les efforts des organes privés et des particuliers dans la région.

La CCN cherche ainsi à établir des programmes à frais partagés avec les provinces de l'Ontario et du Québec, de sorte que la région traduise adéquatement les valeurs linguistiques et culturelles des collectivités francophone et anglophone. Elle collabore avec les administrations régionales et municipales et d'autres organes publics locaux comme les conseils scolaires, ainsi qu'avec des organisations commerciales privées, des

associations bénévoles et des particuliers, en vue de promouvoir l'emploi des deux langues officielles dans une gamme variée de services et d'activités.

En plus de l'aide qu'elle accorde aux organisations pour leur permettre d'offrir des services dans les deux langues officielles, la CCN s'intéresse aux programmes à l'intention des jeunes, particulièrement aux échanges et aux programmes d'immersion, grâce auxquels les jeunes peuvent acquérir les connaissances linguistiques et culturelles qui feront d'eux de meilleurs Canadiens. Elle dispense également son aide à l'Alliance pour le bilinguisme dans la région de la capitale nationale, association qui vise à renseigner le public et à le sensibiliser à des questions aussi vastes que l'enseignement dans les deux langues officielles, leur usage dans les tribunaux provinciaux et la fourniture de services sociaux aux deux collectivités linguistiques dans leur langue respective.

Commissaire aux langues officielles

Il incombe au Commissaire «de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la Loi et l'intention du législateur dans l'administration des affaires des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. A cette fin, il procède à des instructions, soit de sa propre initiative, soit à la suite des plaintes reçues par lui, et fait les rapports et recommandations prévus par la Loi» (article 25).

Ainsi, le Commissaire exerce deux fonctions: il agit comme ombudsman aux langues et comme vérificateur général en matière linguistique dans les domaines de compétence fédérale. Il est comptable directement au Parlement.

Sous certaines réserves d'ordre pratique, la Loi sur les langues officielles permet à chacun d'employer, oralement ou par écrit, le français ou l'anglais pour communiquer avec n'importe quel ministère ou organisme fédéral, et de recevoir une réponse dans la même langue. Les documents et publications destinés au public doivent également paraître dans les deux langues. Pour assurer le respect de ces droits, le Parlement a fait du Commissaire aux langues officielles un ombudsman. Nommé par la Chambre des communes pour sept ans, il a pour mandat d'examiner toutes les plaintes. S'il est établi qu'un ministère ou un organisme fédéral n'a pas respecté les droits linguistiques, le Commissaire use du pouvoir qui lui est imparti pour formuler des recommandations à cet égard. La Loi exige également que les enquêtes effectuées soient confidentielles. Bien souvent, si un problème n'est pas du ressort du Commissaire aux langues officielles, celui-ci peut néanmoins indiquer à qui s'adresser.

Multiculturalisme

Au recensement de 1971, 44.6% de la population du Canada était d'origine britannique, 28.7% d'origine française et les 26.7% restants, d'autres origines linguistiques. La politique du multiculturalisme du gouvernement, annoncée en octobre 1971, fait suite aux recommandations du Rapport de la Commission royale

d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qui décrivait la situation des diverses cultures au Canada. La politique promettait d'appuyer les programmes visant la conservation, l'enrichissement et la diffusion de ces cultures.

En novembre 1972 le gouvernement créait le poste de ministre chargé du Multiculturalisme, et en mai 1973 naissait le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (CCM), chargé de conseiller le ministre sur les questions relatives à l'application de cette politique. Des réunions régionales, nationales et au niveau de la direction ont eu lieu régulièrement depuis lors dans le but d'examiner la politique et d'évaluer les programmes. Le CCM a parrainé la Deuxième Conférence canadienne sur le multiculturalisme tenue en février 1976 et au cours de laquelle les participants ont échangé leurs opinions sur le multiculturalisme comme politique d'État.

Programmes de multiculturalisme

L'application des politiques du gouvernement est assurée par la Direction du multiculturalisme du Secrétariat d'État et par plusieurs organismes culturels fédéraux. L'un de ceux-ci, l'Office national du film (ONF), prépare une nouvelle série de films et de documents multimédia sur l'histoire, la culture et le mode de vie des groupes ethnoculturels du Canada, et sur les relations interculturelles de divers groupes. L'ONF prépare et distribue également des versions dans des langues ancestrales de films réalisés à l'origine en français ou en anglais.

Le Musée national de l'homme s'occupe activement de l'étude, la collection, la conservation, l'interprétation et la présentation au public de divers aspects de l'héritage culturel du Canada. Il a accumulé de nombreux objets façonnés, bandes magnétiques, bandes vidéo et films qui reflètent des éléments des traditions ethnoculturelles. Le Musée administre un programme connexe d'expositions fixes et itinérantes, de trousses éducatives et de publications.

Les Archives ethniques nationales, élément des Archives publiques du Canada, collectionnent, répertorient et conservent des documents d'intérêt historique concernant les minorités culturelles du Canada. Elles cherchent à sensibiliser davantage les nombreuses communautés culturelles à l'importance et au besoin de réunir des documents sur leur patrimoine culturel et de conserver tous genres d'archives afin de s'assurer que les multiples facettes de l'histoire canadienne soient bien reflétées.

Le biblioservice multilingue de la Bibliothèque nationale administre un programme d'acquisition et de prêts, par l'entremise des bibliothèques publiques, de livres écrits dans des langues autres que le français ou l'anglais.

La Direction du multiculturalisme du Secrétariat d'État gère un certain nombre de programmes, dont ceux mentionnés ci-après.

Le Programme des études multiculturelles regroupe plusieurs activités au Canada. Il permet d'aider les universités à inviter des professeurs et conférenciers pour donner des cours au sujet du multiculturalisme et des études ethniques. Il supervise les études commandées par le ministère sur des questions se rapportant au multiculturalisme. Le Programme d'étude de l'histoire des groupes ethniques s'occupe de faire rédiger et publier des ouvrages sur l'histoire des groupes ethnoculturels minoritaires. Le Comité consultatif pour les études ethniques canadiennes conseille le ministère sur les questions se rapportant aux études multiculturelles.

Le Programme des entités culturelles canadiennes s'efforce de sensibiliser la population aux différents modes de vie et traditions culturelles au sein de la société, et

1.

2.

3.

ques grecques exécutées par des membres de la Société hellénique d'Ottawa.

2. Danseuse indienne.

3. Les Shimka Dancers d'Edmonton exécutant des danses folkloriques ukrainiennes.

de promouvoir une meilleure compréhension entre les groupes au moyen d'activités telles que le théâtre, les arts folkloriques, l'artisanat, les projets d'amélioration des communications interculturelles et la production de documents d'information.

La Direction du multiculturalisme fournit une aide financière pour la création et la production de matériel didactique en langue ancestrale et d'autres activités organisées par des groupes bénévoles afin que ceux-ci puissent non seulement conserver et développer leur héritage culturel, mais aussi le diffuser. En entretenant des rapports avec divers groupes et organisations représentant les collectivités ethnoculturelles du Canada par le truchement de ses bureaux nationaux, régionaux et locaux, le ministère continue à les aider à participer pleinement à la vie canadienne.

La Polish Combatants Association est l'un des nombreux groupes locaux qui tentent de recueillir des fonds au Charity Bazaar de Calgary.

Religion

La religion a joué un rôle important dans l'histoire du Canada depuis les premiers jours de sa découverte. Ce ne sont pas seulement la quête de richesses et les grandes perspectives de l'exploration qui ont attiré les Français vers le Nouveau Monde, mais aussi une vocation missionnaire, un désir de christianiser les Indiens. Plus tard, les colons francophones et anglophones en sont venus à voir dans leur église un centre de stabilité sociale, où des activités tant communautaires que religieuses pouvaient s'exercer et qui apportait le réconfort de la foi lorsque l'adversité, la souffrance ou le désespoir les frappait. L'église institutionnelle guide encore la vie de nombreux Canadiens, et la plupart admettraient sans peine que les valeurs judéo-chrétiennes apportées d'Europe influent sur leur vie nationale.

Malgré le rôle actif des protestants français lorsqu'a débuté le commerce des fourrures en Nouvelle-France, les rivalités économiques et religieuses ont provoqué en 1627 un banissement général de la colonie, auquel n'ont échappé que les catholiques romains d'origine française. Avant même tout afflux de colons, l'Église catholique romaine avait déjà fondé écoles et hôpitaux, manifestation de sa grande activité missionnaire qu'animait la volonté de convertir les Indiens. Qui ne se rappelle l'héroïsme de Jean de Brébeuf et de Gabriel Lalemant qui au XVIIe siècle, partis évangéliser l'Huronie à la baie Georgienne, ont succombé à la torture que leur ont infligée les Iroquois. Cinq autres Jésuites ont péri en Huronie et leur nom sanctifié fleurit le martyrologe. C'est un rêve missionnaire semblable qui a donné naissance en ce siècle à la grande ville de Montréal.

Lorsque les Britanniques ont ajouté à leur domaine l'Acadie en 1713 et la Nouvelle-France en 1763, les nouveaux maîtres ont garanti le droit de la population catholique romaine de pratiquer sa religion. L'Acte de Québec de 1774 a sanctionné la politique visant à encourager l'implantation d'une Église catholique «canadienne», et a reconnu cette Église. L'arrivée des Loyalistes, presque tous protestants, au Canada devait bientôt rompre cette grande unité religieuse transmise par la Nouvelle-France et ancrer à jamais la pluralité en matière religieuse. Cette diversité ainsi que l'esprit égalitaire qui se propageait, vouaient au départ à l'échec le plan postrévolutionnaire qui prévoyait faire de l'anglicanisme la religion officielle dans les colonies. Les vastes domaines et les privilèges politiques et juridiques de l'Église d'Angleterre devaient tous lui être retirés avant la Confédération, le principe de la séparation de l'église et de l'État étant devenu dans les faits une règle de fer au Canada.

Les Canadiens représentent ensemble une centaine de pays d'extraction, et leurs diverses croyances fleurissent maintenant dans leur pays d'adoption. Les Églises les plus importantes ont créé des paroisses à caractère «ethnique» où l'usage temporaire de la langue maternelle des immigrants aide ces derniers à s'acclimater à la culture canadienne, mais dans des Églises ethniques comme les Églises orthodoxes orientales, où la langue maternelle constitue un élément essentiel de la liturgie, le passage culturel de l'Ancien Monde au Nouveau Monde est quelquefois plus long et plus ardu. D'un point de vue historique, les Églises d'Angleterre et d'Écosse peuvent elles aussi être considérées comme des Églises ethniques, mais au Canada, elles ont pu heureusement utiliser une des langues officielles.

Bien que la vaste majorité des Canadiens aient hérité le christianisme de leurs ancêtres et que le Canada ait longtemps été tenu pour une «terre chrétienne», d'autres croyances font également partie intégrante de la trame religieuse du pays. Les Juifs européens ont apporté les deux grandes traditions judaïques et ils ont établi au Canada des synagogues orthodoxes, conservatrices ou libérales. Le judaïsme au Canada est

Les Mennonites du sud-ouest de l'Ontario sont l'un des premiers groupes qui se sont établis en collectivités fermées au Canada afin de préserver leurs usages religieux et leurs coutumes.

demeuré essentiellement un phénomène urbain puisque 77% de ses adeptes vivent dans les seules villes de Montréal et de Toronto. Depuis les années 40, le Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs a entrepris de rapprocher les fidèles de ces deux religions; il s'est aussi fait le défenseur des droits civils et a prêché l'élimination des préjugés d'ordre religieux par l'éducation. Des immigrants venus d'Asie ont également introduit l'islamisme, l'hindouisme, le bouddhisme et le sikhisme, et les Coptes d'Éthiopie, dont la foi chrétienne est très ancienne, ont une congrégation à Toronto.

Peu après la Confédération, des nationalistes comme George M. Grant, qui était à la tête de l'Université Queen's, ont nourri l'espoir de réunir tous les chrétiens en une seule Église canadienne. On a toujours cru avant Vatican II que cette réunion des protestants et des catholiques était impossible, mais depuis l'époque de la Confédération, les diverses confessions protestantes canadiennes se sont acheminées à grands pas vers l'œcuménisme protestant. En 1875, tous les groupements presbytériens du Canada s'unissaient pour ne former qu'une seule Église et, neuf ans plus tard, tous les groupes méthodistes faisaient de même. Ces unions confessionnelles préfiguraient une grande union des anglicans, des méthodistes, des presbytériens, des congrégationalistes et des baptistes. Ce n'est toutefois qu'en 1925, et seulement après qu'une controverse amère eut divisé l'Église presbytérienne, que méthodistes, presbytériens et congrégationalistes se sont unis pour former l'Église Unie du Canada.

Cette Église, qui revêt un caractère unique dans le domaine de l'interconfessionnalité et constitue la principale confession protestante du Canada, s'est jointe récemment aux *Evangelical United Brethren*, qui formaient une confession beaucoup moins importante. De 1944 à 1975 elle a discuté d'une union possible avec l'Église anglicane et les Disciples du Christ. Si cette union s'était réalisée, elle aurait intéressé près de 30% de la population du Canada. Les catholiques romains figurent pour 46% selon le recensement de 1971. Les trois confessions qui suivent dans l'ordre de grandeur, soit celles des presbytériens, des luthériens et des baptistes, groupent 12% de la population. Près de 9 Canadiens sur 10 appartiennent à seulement cinq églises, le reste de la population se

Église abandonnée à Bennet Lake (C.-B.).

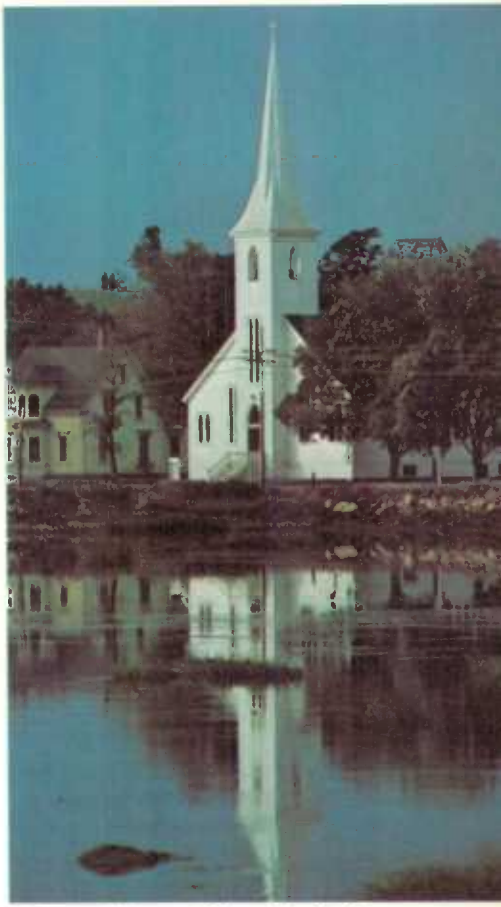

Église presbytérienne à Mahone Bay (N.-É.).

répartissant entre plus de 30 autres confessions, sectes et cultes. Ainsi, bien qu'on parle volontiers de pluralisme religieux au Canada, depuis longtemps on s'achemine en fait vers une situation où un petit nombre de grandes Églises accueillent en leur sein tous les particularismes.

On trouve dans chaque province des fidèles des grandes Églises du Canada (catholique romaine, Église Unie et Église anglicane), mais les confessions moins importantes présentent souvent une concentration régionale que l'on ne peut expliquer qu'en se reportant à l'époque de la colonisation ou à des faits bien particuliers de l'histoire religieuse du pays. L'Église presbytérienne du Canada est avant tout urbaine et se concentre en Ontario par suite du schisme provoqué par l'union de 1925. Le nombre de baptistes canadiens n'est que de 667,000 et on les trouve surtout dans les Maritimes, où ils se sont séparés de l'Église congrégationaliste au XVIIIe siècle, par suite d'une nouvelle prise de conscience religieuse. Depuis deux siècles, la tradition canadienne de liberté religieuse a attiré de nombreux petits groupes religieux qui étaient persécutés dans d'autres pays. Ils ont formé ici des collectivités fermées, centrées sur les principes religieux et les coutumes qu'ils voulaient sauvegarder. Parmi les groupements les plus anciens, on compte les quakers, les mennonites, les tunkers et

La basilique catholique notre-dame d'Ottawa (Ont.).

les frères moraves; puis sont venus les Huttérites d'expression allemande et les Doukhobors de Russie.

Au XIXe siècle, la colonisation rapide par tout le territoire a obligé les Églises à consacrer la majeure partie de leurs ressources au service de leurs fidèles dispersés. Contrairement à l'Eglise catholique qui avait jadis fondé écoles, hôpitaux, orphelinats et hospices sur le territoire moins étendu de la Nouvelle-France, les Églises du Canada ont dû confier à l'État le soin de mettre en place ces aménagements sociaux et leur activité, notamment celle des confessions protestantes s'est limitée en grande partie à la seule prestation de services religieux.

Malgré ce rôle de l'État et la séparation de l'ordre religieux et de l'ordre public, les Canadiens ont toujours cru qu'il existe nécessairement un lien entre ces deux ordres. Les églises organisées ont su se faire la conscience de l'État et faire valoir leurs vues sur des questions comme la tempérance, l'observance du jour du Seigneur, le contrôle des naissances, l'avortement, les conditions de travail et de vie, la peine de mort et la réforme du droit pénal. Dans le domaine des affaires étrangères, elles ont incité le Canada à aider davantage les pays en voie de développement et à reconnaître ou ne pas reconnaître certains gouvernements étrangers. Au Québec, l'Église catholique a continué à jouer un rôle important dans les affaires publiques jusque dans les années 60. Pour leur part, les Églises protestantes ont surtout élevé la voix sur la tribune sociale pendant la période d'immigration massive et d'industrialisation rapide qui a immédiatement précédé la Première Guerre mondiale.

Depuis le début des années 60, la diminution relative de l'influence des vieilles églises sur la vie nationale s'est accompagnée d'une montée des sectes et des cultes qui ont recruté grâce à leur radicalisme un nombre appréciable d'adeptes chez une jeune génération inquiète et avide de tout. La religion traditionnelle pourra peut-être regagner quelque peu le terrain perdu à la faveur du conservatisme religieux qui vient de renaître aux États-Unis et au Canada en réaction contre les incertitudes, la confusion et les défis de la décennie précédente.

JOHN S. MOIR

Arts et culture

Les arts: problèmes en période de prospérité

Les fonds disponibles pour les arts sont plus considérables que jamais, et les arts constituent une source de revenu pour les particuliers et pour les collectivités. Pourtant, tous les artistes ont des problèmes financiers; certains sont juste un peu serrés, d'autres vivent bien au-dessous du seuil de pauvreté. Ces fonds accrus ont permis un relèvement de la quantité et de la qualité des arts, et une plus grande diffusion, mais par ailleurs un plus grand nombre d'artistes doivent vivre au jour le jour.

Plus les arts se développent, plus on se préoccupe du contenu canadien et de la formation de la prochaine génération d'artistes. A cet égard, le Conseil des Arts du Canada a commandé toute une série d'études sur la formation dans les divers arts de la scène. La publication d'une partie de la première étude, le rapport Brinson sur la danse au Canada, a mis le feu aux poudres et soulevé une vive controverse dans le milieu de la danse. D'autres rapports, plus volumineux, doivent paraître sur la musique, le théâtre, et probablement l'opéra.

La question du contenu canadien est encore plus controversée, comme en témoignent le Hansard et les éditoriaux et chroniques artistiques des journaux. Du reste, plus on en parle plus on s'aperçoit de tout ce qui est à faire.

Comme les arts ont prix de l'expansion leur réputation s'est étendue et rehaussée. Les 68 principaux groupes artistiques au Canada ont attiré un bon tiers de la population à leurs spectacles. Des millions d'autres personnes s'intéressent à des genres différents d'événements artistiques, ou lisent des auteurs canadiens, ou admirent des œuvres d'art. La place accordée par la presse aux arts a pris une telle ampleur qu'on peut lire dans les journaux de longs articles sur des conférences dont le seul objet est de critiquer la façon dont les journaux considèrent les arts.

Par ailleurs, de plus en plus d'artistes estiment qu'ils ne sont ni connus ni appréciés. Écrivains de théâtre, compositeurs, peintres, sculpteurs et auteurs canadiens, tous ont de bonnes raisons de croire qu'ils sont négligés par la presse et par le public. Même des «superstars» comme Michel Tremblay, Margaret Atwood, Jean Duceppe et Gordon Lightfoot n'ont droit qu'à des entrefilets, tandis que les célébrités d'Hollywood font la manchette. D'autres artistes de talent ont l'impression que les œuvres qu'ils produisent tombent à vide, qu'elles ne suscitent aucune réaction.

Tout le monde en fait. Une consolation pour l'artiste est l'omniprésence de l'art. S'il n'existait pas d'arts visuels «sérieux», il n'y aurait pas d'art commercial et, comme l'ont démontré des artistes pop et bien d'autres, la ligne de démarcation entre les deux peut être fort ténue, voire invisible. La musique qui est diffusée dans une usine ou un bureau est une forme d'art, de même que la musique qu'on entend à la radio ou à la télévision. Sans l'art dramatique et la fiction, les séries d'aventures télévisées ou les téléromans à l'eau de rose n'existeraient pas, non plus que les journaux à potins. Sans la contribution de la littérature et des arts visuels, les manuels scolaires et les aides à l'enseignement ne sauraient être efficaces.

Les personnes qui disent n'avoir jamais été artistes se trompent presque toujours. Peindre avec ses doigts, comme font les enfants, frapper sur un tambourin ou faire résonner des triangles, c'est de l'art. A un niveau plus élevé se situent les groupes amateurs de toutes sortes; ce qu'on peut voir ou entendre dans le sous-sol d'une église ou la grande salle d'une école est une manifestation artistique au même titre qu'une représentation donnée dans un des grands centres des arts du Canada. Tous les

rédacteurs de journaux au Canada savent que passer outre aux centaines de représentations données par les groupes d'amateurs d'une région, c'est manquer de bons spectacles, gaspiller de la bonne volonté et perdre du tirage.

Il est même impossible d'établir une distinction absolue entre les artistes et ceux qui apprécient leurs œuvres. Les artistes sont autant des amateurs d'art que des créateurs. Tout critique peut se tromper sur l'identité de la personne qui a influencé tel ou tel artiste, mais Margaret Engel a certainement lu et aimé des romans avant d'en écrire elle-même, et Gilles Vigneault a écouté des chansons avant d'en composer. Apprécier une œuvre d'art, c'est un acte de création qui s'apparente à celui de l'artiste.

L'excellence demeure un élément important dans le domaine des arts. Certains artistes sont meilleurs que d'autres, et quelques-uns sont nettement supérieurs. Le problème est que dans certains domaines on n'est jamais tout à fait sûr, même après des années. Nous savons par exemple quel est celui qui joue du violoncelle avec brio, et la grimace d'une personne qui «a de l'oreille» indique qu'un tel est mauvais; mais dans 20 ans, il se peut que nous ayons une idée fort différente de ce qu'est un grand artiste. La mode change, même en musique, et pour ce qui est des compositeurs, des écrivains et des autres artistes créateurs, l'histoire rira sans doute de nos jugements d'aujourd'hui.

Et pourtant, la qualité compte pour beaucoup. A l'heure actuelle, des milliers de Canadiens se consacrent à temps plein à la pratique des arts à un très haut niveau. En général, ce sont des personnes et des groupes qui peuvent bénéficier des subventions du Conseil des Arts du Canada, mais il en est également un bon nombre qui sont hors du rayon d'action du Conseil. Ils apportent des éléments nouveaux qui affectent chaque Canadien d'une façon ou d'une autre. Leurs succès sont nos succès, et leurs problèmes nous concernent tous.

Une vie complètement coupée de toute forme d'expression artistique serait insupportable. Même dans le monde délibérément répressif d'un camp de concentration, il est pratiquement impossible d'empêcher les prisonniers de raconter des histoires, de chanter et de rêver à des formes et des couleurs agréables. Loin de réprimer l'art, notre société l'a encouragé sous toutes ses formes, ce qui amène ici la question d'argent.

Le temps des beaux jours. Au printemps 1977, André Fortier, sous-secrétaire d'État aux Affaires culturelles et ancien directeur du Conseil des Arts du Canada, divulgait certains chiffres qui ont fait briller les yeux des artistes dans l'auditoire. Un des chiffres mentionnés était un montant de $150 millions représentant l'aide fédérale aux arts, sans compter Radio-Canada. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. D'autres paliers d'administration au Canada viennent en aide aux arts. Les provinces et les municipalités fournissent une autre contribution de $150 millions.

On peut faire beaucoup avec des sommes pareilles. Si le montant total était simplement réparti entre les 1,000 meilleurs artistes du pays, chacun recevrait $300,000 par an, et de petites augmentations annuelles. Les auditeurs de M. Fortier ont peut-être eu des visions de folle opulence. Ils ont peut-être pensé au film *The Producers*, dans lequel Zero Mostel exécute une danse lyrique sur le thème génial non de l'amour, mais de l'argent.

Tout n'a pas encore été dit. Il faut également mentionner les contributions des particuliers, qui achètent plus de livres et plus de billets pour le concert et le théâtre, fréquentent davantage les cinémas et font plus de dons aux arts que jamais auparavant.

En novembre 1976, une conférence tenue à l'hôtel Royal York de Toronto a montré comment le milieu des affaires s'intéresse finalement aux arts. Les 100 directeurs de grandes entreprises présents à cette occasion n'étaient pas venus discuter de la

meilleure façon de maximiser leurs profits, mais bien des contributions des sociétés aux arts. La conférence était organisée par le Financial Post et le Council for Business and the Arts in Canada, qui compte déjà 100 sociétés membres et qui ne cesse de progresser. On a pu voir côte à côte Xerox, IBM et Olivetti, des banques et des compagnies d'assurances, Maclean-Hunter et Air Canada.

Il ne fait pas de doute que d'autres sociétés joindront les rangs de ces «mécènes» des arts. Rothman's possède son propre conseil des arts de la scène; la banque Toronto-Dominion se concentre sur l'art inuit; la Noranda Mining possède une collection de beaux-arts; et Seagrams organise des expositions itinérantes d'œuvres d'art dans tout le pays. La Metropolitan Life a participé au financement de la spectaculaire production de l'opéra de Tchaikovsky *La Dame de Pique* présenté en 1976 au Centre national des Arts à Ottawa. A Edmonton, petites et grandes entreprises ont financé entièrement le nouvel immeuble du Citadel Theatre.

De nos jours, même un homme d'affaires qui ne s'intéresse pas aux arts ne peut s'empêcher d'y penser. Les arts disputent aux chroniques économiques et agricoles l'espace dans les quotidiens et les hebdomadaires financiers. Même l'avare le plus gratte-sou ne restera pas insensible à des articles sur les millions que rapportent les industries du film et du livre; un conglomérat prend le contrôle d'une maison d'édition multinationale ou l'auteur d'un livre à grand tirage est lui-même porté à la tête d'un conglomérat et, quels que soient ses sentiments en matière d'esthétique, Harpagon veut sa part du gâteau.

Même les artistes du domaine des arts visuels, les éternels enfants terribles, possèdent leur propre banque, d'un genre particulier toutefois. La banque d'œuvres d'art du Conseil des Arts du Canada a fourni de l'argent à plus de 600 artistes et à certains de leurs distributeurs en achetant des œuvres qu'elle loue aux ministères pour

agrémenter les bureaux et les lieux publics et elle organise maintenant des expositions itinérantes de ces œuvres dans tout le Canada.

Les artistes utilisent certains des atouts du monde des affaires et du monde du travail. Ils ont un certain nombre de groupes de pression, dont la Conférence canadienne des arts qui organise des rencontres entre les artistes et les représentants du gouvernement pour promouvoir la cause des arts. Parmi les groupes qui représentent des segments précis du milieu artistique, l'Association des orchestres canadiens a été particulièrement active en encourageant fortement les gens à écrire à leurs députés; cette association est généralement l'une des plus dynamiques de son genre au pays.

Des syndicats puissants sont bien implantés dans le domaine des arts de la scène, et de nouveaux syndicats du côté des arts visuels et des écrivains sont venus raffermir leur position. La FMEC (Fédération des musiciens des États-Unis et du Canada), l'ACTR (Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio) et l'Union des artistes, parmi d'autres syndicats et associations professionnelles, ont donné aux artistes une voix au chapitre. Se sont jointes à elles ces dernières années la Writers' Union of Canada, qui est de plus en plus active, et, du côté des arts visuels, la Représentation des artistes canadiens. La Direction des écrivains de l'ACTR en est venue à jouer un rôle de plus en plus important dans la conduite de ses propres affaires, pour le plus grand bien des nombreux romanciers, poètes et écrivains de théâtre qui dépendent de la radio, de la télévision et du film pour une grande part de leur revenu.

Époque pénible pour les artistes. Les problèmes d'argent dans le domaine des arts ne sont pas toujours comparables aux problèmes d'argent ailleurs. «La pauvreté au sein de l'opulence» est une phrase qui évoque des images classiques comme celles des cabanes de papier goudronné entassées parmi les châteaux des riches, mais lorsqu'il s'agit des arts, les cris de détresse les plus désespérés viennent des châteaux.

Les concerts du midi donnés au Glenbow-Alberta Institute de Calgary sont gratuits.

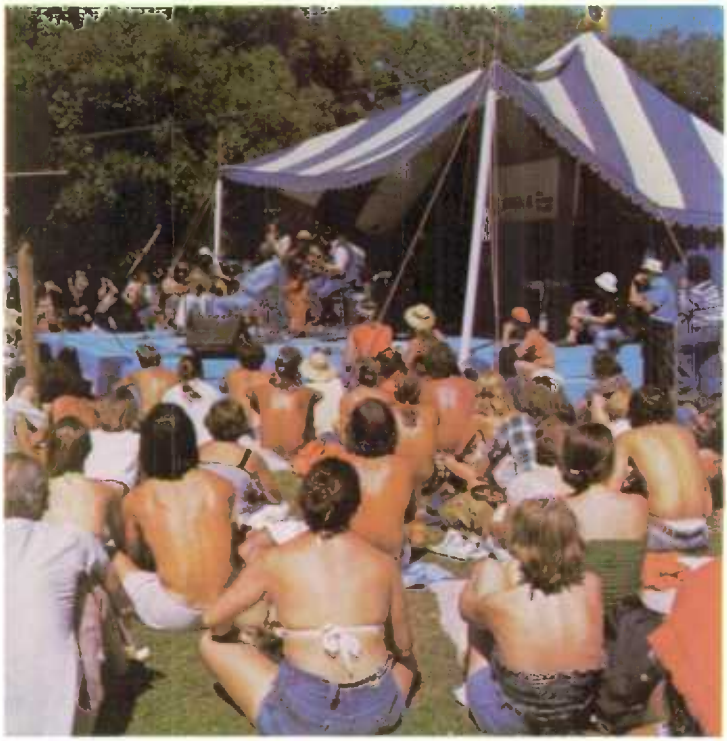

Le festival Mariposa qui a lieu tous les ans à Toronto attire des foules d'amateurs de musique.

Chaque grande compagnie de théâtre, d'opéra ou de danse, orchestre symphonique et festival d'arts de la scène a de graves problèmes d'argent. Au cours de l'année financière 1976-77, le Conseil des Arts du Canada a accordé des augmentations de subventions de 7% seulement, et l'année suivante les augmentations ont été entièrement éliminées pour certaines compagnies et n'ont pas dépassé 7% pour les quelques-unes qui étaient particulièrement mal en point; à cause de l'inflation, il leur a donc fallu réduire sensiblement leur activité.

C'est une situation qui ne saurait exister que dans le domaine des arts. Les grandes compagnies de danse et les grands orchestres ont une assistance plus nombreuse que jamais auparavant; elles produisent de meilleurs spectacles, mettent mieux à profit les talents canadiens et se déplacent plus efficacement vers les collectivités auxquelles elles s'adressent. Dans toute autre entreprise, un tel succès serait un signal d'expansion.

Toutefois, les arts de la scène au niveau le plus élevé ont rarement pu survivre sans patronage d'une forme ou d'une autre. Une bonne part de la facture était autrefois payée par les grandes maisons nobles d'Europe; un peu plus tard, les grands financiers ont pris la relève, et c'est maintenant au tour du gouvernement. Il y a des exceptions, mais elles sont fort peu nombreuses. Les concerts présentés par de petits groupes de musiciens peuvent faire des profits, plus particulièrement dans le cas de la musique rock ou folk, mais également dans le cas de grands solistes comme Maureen Forrester et Jon Vickers. Toutefois, le montant qu'il en coûte pour réunir un grand nombre d'artistes dans de bonnes productions dépasse tout simplement les recettes limitées des salles de théâtre ou de concert.

Les seules organisations auxquelles on a accordé un taux supérieur au taux d'inflation comptent parmi celles, plus petites, qui avaient besoin d'un 10 ou 15% pour survivre. Le fait que le Conseil des Arts du Canada ne pouvait pas faire davantage était une bien piètre consolation. Il fallait cependant qu'il utilise une partie de l'augmentation relativement faible de ses fonds, qui sont passés à $37.5 millions en 1977-78 contre $36 millions l'année précédente, pour aider d'autres petites organisations qui offrent de nouvelles possibilités aux artistes de la scène et du domaine de la création.

Les soucis financiers des artistes ne sont pas très différents de ceux qui tracassent la plupart des Canadiens à un moment ou l'autre. La plupart des artistes ne gagnent pas suffisamment et doivent souvent user d'expédients pour joindre les deux bouts. Pour eux, il s'agit généralement de ne pas se retrouver dans la misère et non pas d'essayer de mener le train de vie de Monsieur-tout-le-monde, qui a généralement un revenu bien au-dessus de la moyenne, ce qui est loin d'être le cas des artistes.

Il serait difficile d'imaginer une profession moins rémunératrice. Une étude commandée par le Conseil des Arts du Canada a indiqué qu'en 1971, parmi les artistes de la scène, les musiciens professionnels réalisaient les gains annuels moyens les plus élevés ($7,500), et les danseurs professionnels, les plus faibles ($4,500). Le revenu moyen de tous les artistes de la scène s'établissait à $6,500, soit $400 de moins par an que ce que réalise l'ensemble des travailleurs et nettement moins que le revenu des autres professionnels. Les artistes enquêtés avaient à leur actif non seulement de nombreuses années de dure formation de base, mais également deux à trois ans «d'apprentissage» en moyenne, et l'âge moyen était de 34 ans. La concurrence a toujours été très serrée, et les professionnels sont ceux qui ont réussi à percer. Chaque discipline comporte ses propres risques. La carrière de danseur, en particulier, n'a qu'une durée comparable à celle d'un athlète professionnel, et à chaque représentation il a risque de blessures qui pourraient y mettre fin prématurément.

La situation est encore beaucoup plus pénible pour les poètes, les écrivains de théâtre, les romanciers, les compositeurs, peintres et sculpteurs. Dans la plupart des cas, ils ne sont pas soutenus par de grandes institutions qui leur versent un salaire et présentent leurs œuvres au public. Les subventions du Conseil des Arts et d'autres conseils semblables ont été d'un grand secours pour nombre d'entre eux, mais il n'en reste pas moins qu'ils vivent au-dessous du seuil de pauvreté ou qu'ils doivent consacrer de nombreuses heures à d'autres emplois. Les artistes de ces disciplines vivent dans une incertitude perpétuelle. Même le romancier le plus hautement coté par exemple, est tributaire du succès de ses prochaines œuvres. Un compositeur peut produire pendant nombre d'années sans jamais entendre une seule de ses compositions exécutée correctement. Là encore la concurrence est forte, l'apprentissage ardu et le rendement financier généralement maigre.

Tout va très bien. En dépit de tous les problèmes, les arts fleurissent partout. Les artistes créateurs produisent plus que jamais, et de petits groupes d'artistes de la scène dans tout le pays trouvent de nouvelles façons d'éclairer les coins sombres de la vie collective. Des solutions énergiques aux problèmes sont proposées dans toutes les formes d'art, et la réaction face aux difficultés n'en est pas une de désespoir mais d'irritation, ce qui signifie qu'on est sur la route du progrès.

Ce qui est particulièrement important, c'est que les artistes, les gouvernements et le public considèrent maintenant les arts comme une source d'agrément et un aspect absolument essentiel de la qualité de la vie.

Les coulisses du Centre national des Arts.

Faits saillants et tendances

Théâtre. Le théâtre au Canada évolue dans toutes sortes de nouvelles directions en dépit des restrictions financières, qui frappent très durement les grandes compagnies.

Les groupes professionnels se tournent de plus en plus nombreux vers le théâtre pour les jeunes. La plupart ne présentent que des pièces canadiennes, dont beaucoup sont des œuvres d'auteurs de la région ou des créations collectives des membres de la compagnie. Marmaille, un groupe de Montréal, crée ses pièces lors d'ateliers tenus dans des écoles; le sujet est fondé sur ce qui intéresse réellement les élèves. D'autres petits groupes organisent des tournées de théâtre pour les jeunes dans diverses régions. Kaleidoscope, un groupe de Victoria (C.-B.), présente des créations collectives, et Carrousel et Strings and Things, les deux de Vancouver, présentent des musicals et organisent des ateliers dans les écoles. Le Young People's Theatre de Toronto est de calibre professionnel. Il organise des tournées et a fait l'acquisition de nouveaux locaux dans un entrepôt réaménagé qui constitue davantage un «espace» qu'un «théâtre» ou une «galerie».

La renommée des écrivains de théâtre canadiens grandit d'année en année. Trois grandes compagnies de l'Ouest ont commandé des pièces de théâtre à des écrivains locaux pour la saison 1977-78: le Citadel à Edmonton, de Sharon Pollock; The Bastion à Victoria, de Ron Chudleigh; et le Globe à Regina, de Rex Deverell. Une pièce commandée à Timothy Findlay sera un des faits saillants de la saison 1978-79 du Theatre London, marquant son aménagement dans un théâtre longtemps attendu.

Michel Tremblay a décidé que *Damnée Manon, Sacrée Sandra* mettrait un terme au premier volet de ses œuvres. Sa production présentée au Théâtre de Quat'Sous à Montréal et en tournée a été considérée par beaucoup comme le clou du théâtre canadien pour la saison 1976-77. Les pièces de Tremblay ont profondément marqué le théâtre, en français et en anglais. Certaines de ses pièces ont été traduites et jouées, et

elles figurent également sur les listes de lectures obligatoires de nombre de cours universitaires.

La compagnie Voyagement de Montréal est centrée sur les pièces de Michel Garneau, dont la dernière est *Adidou Adidouce*. Avec *Médium Saignant* sorti de la plume vigoureuse de Françoise Loranger, la compagnie Jean Duceppe de Montréal a fait salle comble et a alimenté une forte controverse dans les chroniques artistiques des journaux locaux.

Chez les petites compagnies, les grandes nouvelles viennent de Terre-Neuve, où la célèbre Codco est réapparue après une brève éclipse. C'est le petit groupe qui a fait rire les auditoires à Ottawa, Philadelphie, Toronto et dans nombre d'autres endroits peu communs, ainsi que dans les salles de Saint-Jean (T.-N.). Les Mummers de Terre-Neuve continuent à user de leur talent particulier pour porter à la scène l'histoire locale ou les problèmes sociaux actuels.

Chaque petite compagnie, et il en existe 30 au Québec seulement, a une contribution unique à apporter. Parminou, un groupe de la région de Bois Franc situé à quelque 80 kilomètres au sud-est de Montréal, est une compagnie itinérante composée de 10 membres qui tiennent tour à tour des rôles différents, sur scène et hors scène; le héros ou l'héroïne d'un jour pourra se retrouver le lendemain préposé au guichet. Comme dans tout ce qui est canadien, la géographie est un facteur que doivent considérer les nouveaux petits théâtres. La Caravan Stage Company de Kelowna parcourt une région différente de l'intérieur de la Colombie-Britannique chaque saison de mai à octobre; dans une province où se dressent trois magnifiques chaînes de montagnes, elle doit tenir compte des obstacles naturels lorsqu'elle établit son calendrier. Par contre, dans un territoire relativement plat comme en Ontario le Kaministiquia Theatre Lab, dont le point d'attache se trouve près de Thunder Bay, arrive à couvrir les petites localités dans tout le nord de la province.

Certains des comédiens les plus connus du Québec ont été engagés par Jean-Pierre Ronfard dans le Théâtre expérimental de Montréal. Des personnages comme Luce Guilbeault et Monique Mercure peuvent ainsi travailler ensemble à la mise à l'essai de nouvelles techniques montrant au milieu théâtral quelles sont les meilleures orientations nouvelles qui s'offrent pour l'avenir.

Danse. Dans le programme d'activités culturelles des Jeux olympiques de 1976, les spectacles de danse ont remporté un grand succès. Bon nombre de petites troupes expérimentales ont non seulement fait salle comble, mais elles ont également eu la chance, rare dans un pays aussi vaste que le Canada, de voir les autres à l'œuvre et d'échanger des idées. En 1976 et 1977, résultat peut-être de l'esprit olympique, un certain nombre de troupes ont commencé à travailler en collaboration.

Les compagnies de danse sont toujours très remplies d'elles-mêmes. Pourtant, l'un des faits saillants de 1976 a été le Festival de danse de Toronto, où des spectacles ont été donnés par le Toronto Dance Theatre et d'autres troupes locales. C'était là une occasion où de petites troupes ont été les hôtes de leurs homologues, de la région ou d'ailleurs. Parmi ces troupes d'accueil, on peut mentionner Regina Modern Dance Works, Tournesol d'Edmonton et Nouvelle Aire de Montréal.

La compagnie de ballet de chambre Entre-Six de Montréal a été invitée à New York à l'automne de 1976, où elle a fait salle comble et a reçu une bonne critique. L'expérience s'est révélée tellement enrichissante à tous points de vue que certaines autres petites compagnies canadiennes prévoient se rendre aux États-Unis durant la saison 1977-78.

Un certain nombre de chorégraphes indépendants tels que Anna Blewchamp, Danny Grossman, Judy Marcuse et Linda Rabin ont mis sur pied des ateliers un peu partout au

La compagnie de ballet Entre-six *dans une représentation de* Esquisses.

Canada. En général, ils rassemblent autour d'eux quelques danseurs et interprètent uniquement leurs propres productions. Dans un pays où la riche tradition de la danse a été troublée par le manque de bons chorégraphes, cette initiative est prometteuse pour l'avenir.

Malgré les restrictions financières, il y a eu d'heureux événements pour les trois grandes compagnies de ballet. Le Royal Winnipeg Ballet a donné sa première représentation de *Rite of Spring* d'Araiz à Washington, où il a été invité à l'occasion du Bicentenaire des États-Unis, et Sylvie Kinal Chevalier des Grands Ballets Canadiens a remporté la médaille d'argent au Concours international de 1976 qui a eu lieu à Varna, en Bulgarie.

Le 25e anniversaire du National Ballet of Canada a été ponctué par des célébrations et des remises de distinctions. En novembre 1976, la compagnie a accueilli un séminaire qui réunissait un grand nombre de personnages des plus illustres du monde de la danse à l'échelle internationale pour étudier l'évolution du ballet classique et contemporain au cours des 25 prochaines années. Les productions qu'elle a présentées en 1976 s'échelonnaient entre *La Fille Mal Gardée* de Sir Frederick Ashton, interprétée pour la première fois par une compagnie nord-américaine, et des créations originales de jeunes chorégraphes de la compagnie. Les distinctions de toutes sortes décernées à la compagnie et à ses danseurs au cours de l'année sont beaucoup trop nombreuses pour être énumérées. Par exemple, Karen Kain, à elle seule, a été décorée de l'Ordre du Canada, a reçu un diplôme honoris causa de l'Université York, a été l'une des premières danseuses nord-américaines à être invitée, avec Frank Augustyn (également du National Ballet), à se produire au Bolshoi, a interprété le personnage principal dans *Nana* de Roland Petit, rôle créé expressément pour elle, s'est produite lorsque la compagnie de Roland Petit a fait une tournée au Canada à l'automne de 1976, où pour la première fois une compagnie étrangère donnait le rôle titre à une danseuse canadienne

au pays même, et a fait l'objet d'une émission spéciale d'une heure à la télévision de Radio-Canada en avril 1977.

Musique et opéra. Pour la première fois au Canada, l'opéra sera bientôt en mesure de venir en aide aux jeunes professionnels qui éprouvent des difficultés en début de carrière, et de leur offrir ensuite un emploi à temps plein.

Bien que bon nombre de Canadiens aient réussi à se tailler une réputation dans le monde de l'opéra, ils ont dû surmonter de gros obstacles au début de leur carrière. En général, les chanteurs canadiens doivent s'exiler pour compléter leur formation après l'université. Or dans les écoles étrangères ou les programmes de stage, on accorde naturellement la préférence aux chanteurs du pays, et pour bon nombre de jeunes Canadiens cela signifie qu'ils rentrent au Canada pas beaucoup plus avancés qu'ils ne l'étaient au départ. Comme ils n'ont pas suffisamment d'expérience, ils leur est souvent impossible d'obtenir des engagements avec les compagnies canadiennes établies, car celles-ci n'ont pas le temps de les amener au niveau professionnel des membres plus expérimentés de l'équipe.

En 1977, on a commencé à remédier à cette situation lorsque l'Orchestre symphonique de Kitchener-Waterloo a inauguré un studio lyrique ou programme de formation sur place, sous la direction de professionnels tels que Jacqueline Richard et Rafi Arminian. Les élèves sont de jeunes chanteurs qui ont déjà une certaine expérience des concerts ou de petits rôles d'opéra. Sur une période de 20 semaines, ils apprennent divers rôles et s'exécutent avec un orchestre professionnel.

La consolidation d'Opera West signifie de plus grandes possibilités pour les chanteurs canadiens. Cette entreprise marque une très grande collaboration entre les compagnies d'opéra de Vancouver, d'Edmonton, de Calgary et de Winnipeg, qui montent des coproductions, résolvent des problèmes communs et travaillent ensemble de bien d'autres façons. Il en résulte des productions plus nombreuses et de meilleure qualité, à des coûts moins élevés.

La Canadian Opera Company peut maintenant offrir pour la première fois un emploi à temps plein à des chanteurs canadiens. Chaque année, elle offre des programmes de printemps et d'automne à Toronto, où se trouve son point d'attache, et elle effectue quatre grandes tournées.

L'initiative de l'Orchestre symphonique de Kitchener-Waterloo dans le domaine de l'opéra n'est qu'un signe de la vitalité des orchestres symphoniques canadiens. Tous offrent beaucoup plus que leurs programmes de concerts réguliers. Par exemple, l'Orchestre philharmonique de Calgary et l'Orchestre philharmonique d'Hamilton donnent au-delà de 300 concerts par an dans les écoles. L'Orchestre symphonique de l'Atlantique dessert un grand nombre de localités dans les provinces de l'Atlantique, et l'Orchestre symphonique du Québec en fait autant dans sa province.

On peut mesurer jusqu'à un certain point l'intérêt des Canadiens pour la musique au nombre d'ensembles vocaux amateurs qui ont atteint de hauts niveaux d'excellence ces dernières années (plus de 50 reçoivent chaque année des subventions du Conseil des Arts) et à la réaction enthousiaste au Programme de musiciens-animateurs du même Conseil, dans le cadre duquel un ou plusieurs musiciens professionnels mettent leurs talents au service d'une petite localité.

Un des risques du métier pour les interprètes de jazz, de musique folklorique, de musique rock et de «country music» est d'avoir à écouter des gens qui croient que cette forme de musique est un moyen de s'enrichir rapidement; tout comme d'autres artistes, ces musiciens font normalement un apprentissage long et ardu, truffé d'incertitudes. Un point qui s'est grandement amélioré dans les années 70 est la possibilité pour les

musiciens et les compositeurs canadiens de se faire entendre davantage à la radio. En 1971, le CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) a établi un règlement concernant le contenu canadien des postes de radio MA qui s'est révélé un succès sans pareil. Bon nombre de postes diffusent maintenant plus que les 30% réglementaires, et certains postes de musique «country-western» vont même jusqu'à 50%. Il n'existe pas de statistiques précises indiquant ce qu'une telle mesure a représenté pour les artistes, mais les écrivains et les compositeurs qui sont membres de CAPAC (Composers, Authors and Publishers Association of Canada) ont vu le montant total de leurs cachets provenant de la radio quadrupler, passant de $364,000 en 1968 à $1,510,000 en 1975.

Édition. L'aide accordée aux éditeurs et aux périodiques est une aide accordée aux écrivains, puisqu'elle permet à ceux-ci d'être mieux rémunérés et de rejoindre un plus vaste public. Les éditeurs canadiens ont commencé à coopérer à un certain nombre de projets qui vont les aider à vendre plus de livres à des prix moins élevés. La plupart des projets ont été mis sur pied grâce aux subventions du Conseil des Arts, mais les éditeurs comptent devenir entièrement autonomes.

Canada Books a l'intention de vendre davantage sur le marché scolaire, qui est un marché fort lucratif. Cette organisation, régie par l'Association of Canadian Publishers (ACP), prépare des catalogues et du matériel de promotion des ventes pour un grand nombre d'éditeurs. Jusqu'à récemment, les enseignants achetaient surtout chez des éditeurs étrangers; Canada Books leur facilite l'achat de livres canadiens.

Basic Books est un catalogue à jour des livres canadiens, qui relève de la Canadian Booksellers Association. Il permet aux auteurs d'être mieux rémunérés et aux éditeurs de vendre un plus grand nombre d'ouvrages disponibles, tout en aidant les libraires à satisfaire aux besoins de leurs clients. L'ACP dirige le Book Information Centre, qui veille à ce que les livres canadiens soient bien en vue dans les librairies, les bibliothèques, les conventions et autres endroits où les acheteurs peuvent être influencés. Elle possède sa propre caravane pour des expositions itinérantes.

On étudie actuellement la création d'un entrepôt commun pour tous les éditeurs canadiens de langue anglaise et d'un catalogue commun pour les presses littéraires, maisons de moindre envergure qui publient surtout de la poésie, de la fiction, des pièces de théâtre et des critiques.

La Société de promotion du livre à Montréal vient en aide à tous les éditeurs canadiens de langue française. Son directeur, Jacques Thériault, prépare une page du livre destinée à la publication dans les journaux hebdomadaires et des enregistrements sur des sujets littéraires pour radiodiffusion, les deux sans frais. L'Association des éditeurs canadiens a reçu de l'argent du Conseil des Arts pour acheter régulièrement de l'espace publicitaire dans tous les grands quotidiens francophones. A une plus grande échelle, c'est au Québec que se tiennent le Salon international du livre de Québec et la Foire internationale du livre de Montréal, activités de promotion littéraire.

D'autres projets visent directement à aider les auteurs. La plus grande innovation à ce titre est le projet «Rémunération des auteurs» suivant lequel ces derniers recevraient un certain montant pour l'utilisation de leurs ouvrages en bibliothèque. Le projet a été approuvé en principe par la Canadian Library Association lors de la réunion tenue en juin 1976 à Halifax.

Les prix littéraires sont non seulement plus nombreux qu'auparavant au Canada, mais dans bien des cas les montants sont deux fois plus élevés. En 1976, la valeur de bon nombre de prix accordés par le Conseil des Arts a été portée à $5,000, entre autres les six Prix du gouverneur général et les nouveaux prix pour les livres pour enfants et les traductions.

Cinématographie. Ce qu'il faut d'abord savoir au sujet de la cinématographie au Canada, c'est que la calculatrice de poche est généralement plus en demande que la caméra portative.

La production de films peut être une activité fort lucrative. Aux États-Unis, les recettes au guichet ont grimpé à plus de $2 milliards en 1976, sans compter les sommes considérables reçues pour les projections à la télévision.

La situation est toutefois différente au Canada. Le taux de chômage pour les producteurs d'expérience est de 90%, ce qui fait que les nouveaux venus ont très peu de chance. Les Canadiens, en tant qu'adeptes du cinéma ou en tant que critiques et investisseurs, ne soutiennent pas beaucoup les films canadiens. Heureusement, la production de longs métrages, et de courts métrages non commandités n'est pas pour autant inexistante.

Le Bureau des festivals du film, création relativement récente du Secrétariat d'État, plaide fortement en faveur d'une meilleure distribution des films canadiens à l'échelle internationale, en particulier à Cannes et aux autres grands festivals du film.

Monique Mercure, avec Marcel Sabourin, dans une scène du film J.A. Martin, Photographe; ce rôle lui a valu le prix d'or de la meilleure actrice au festival de Cannes 1977.

Le Canada a fait bonne figure à Cannes ces dernières années. En 1975, le film de Michel Brault, *Les Ordres*, a remporté le prix pour la meilleure réalisation et en 1976, *Metamorphoses*, de Barry Greenwald, a été désigné le meilleur court métrage. Deux films en 1976 figuraient parmi ceux qui ont remporté le plus de succès du point de vue commercial: *Shivers* de David Cronenberg et *Death Weekend* de Bill Fruet. En 1977, une liste imposante de films canadiens a été présentée à Cannes, dont bon nombre des coproductions avec d'autres pays. Pour la première fois, deux films canadiens étaient inscrits au concours principal: *Le vieux pays où Rimbaud est mort*, de Jean-Pierre Lefebvre, coproduction franco-canadienne, et *J.A. Martin, photographe*, de Jean Beaudin. Monique Mercure a remporté la Palme d'Or à titre de meilleure actrice pour son rôle dans ce dernier film. Parmi les autres films figuraient des productions de l'Office national du film (ONF): *One man*, réalisé par Robin Spry, *Why Shoot the Teacher?*, production anglo-canadienne réalisée par Silvio Narizzano, et *Ethnocide*, production mexicano-canadienne réalisée par Paul Leduc.

Un grand nombre des longs métrages réalisés au Canada depuis deux ans sont des coproductions. Parmi ceux réalisés avec la Grande-Bretagne seulement, on peut citer: *Ragtime Summer*, tourné en grande partie dans la région de Kawartha au nord de Toronto; *The Disappearance*, mettant en vedette Donald Sutherland et Francine Racette, filmé en partie à Montréal; et *Leopard in the Snow*, par l'éditeur canadien de livres de poche, Harlequin Books. La prédominance des coproductions ne donne pas nécessairement lieu de se réjouir. Il est vrai qu'elles offrent de bons emplois pour les techniciens canadiens, mais elles font souvent appel à des personnes de l'extérieur pour le travail de création et les meilleurs rôles, et elles attirent le gros des investissements canadiens du secteur privé consacrés à la cinématographie.

Néanmoins, au moment de la rédaction de cet article, certains projets passionnants entrepris par des producteurs canadiens étaient en voie de réalisation. Don Shebib *(Going Down the Road)* élaborait un nouveau scénario, Bill Fruet *(Wedding in White)*

mettait la touche finale au scénario qu'il prévoyait intituler *The Dodo Bird*, Gilles Carle avait commencé son nouveau film, *Extra*, mettant en vedette Carole Laure, et les écrivains Margaret Atwood et Graeme Gibson travaillaient à un projet qui devait être filmé par Judy Steed et l'artiste peintre Joyce Weiland.

Le gouvernement fédéral aide l'industrie cinématographique canadienne de plus d'une façon. Sans l'ONF et la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC), on voit mal comment une industrie cinématographique digne d'intérêt aurait pu se développer. Le Conseil des Arts, Radio-Canada et les Archives publiques sont tous des organismes qui aident les producteurs de films à leur manière. Un changement apporté à la législation fiscale a récemment étendu aux courts métrages la déduction à 100% pour amortissement des investissements dans les longs métrages canadiens. L'entente entre les deux plus importantes chaînes de cinémas, Odeon et Famous Players, selon laquelle celles-ci doivent consacrer quatre semaines par an de leur programmation à des films canadiens, est suivie de près par le Secrétariat d'État. L'ONF commence à donner plus d'importance à ses centres régionaux de production et à l'aide qu'elle accorde aux producteurs particuliers, et la SDICC continue à conclure des ententes de coproduction avec d'autres pays.

Peintures de *Lawren Harris* au *Musée Kleinburg* en Ontario.

Arts visuels. Il y a quelques années, l'expression «galeries parallèles» était à peine connue. Même aujourd'hui, elle est encore difficile à définir, mais elle n'en demeure pas moins l'innovation la plus remarquable dans l'histoire des arts visuels au Canada. Récitals de poèmes, danse, présentations multimédia et d'arts visuels sous toutes leurs formes sont autant d'éléments de ces galeries. Les manifestations se déroulent dans les petits locaux de quartier ou autres endroits inusités et mettent habituellement en vedette un groupe d'artistes locaux. Ces galeries semblent être apparues de façon spontanée dans diverses villes du Canada, mais une flamme commune les anime, comme en témoignent deux magazines, *Parachute*, publié à Montréal, et *File*, à Toronto.

Le Canada est à l'avant-garde pour ce qui est des galeries parallèles, grâce entre autres aux politiques de financement du Conseil des Arts. Au cours de l'été 1977, 12 galeries ont exposé leurs œuvres et donné des spectacles à la Foire artistique de Bologne en Italie à titre d'invités d'honneur choisis par le directeur de la foire, M. Arturo Schwartz, lors de son passage au Canada.

Le décès du peintre Jack Bush en 1977 est survenu à un moment où celui-ci exerçait une très grande influence sur les jeunes peintres de Toronto. L'importante exposition d'œuvres de peintres canadiens contemporains présentée au Hirshorn Museum comprenait des œuvres de cet artiste et des peintres qu'il avait influencés.

En 1977, une exposition fort réussie de photographies d'artistes canadiens organisée par Optica, galerie parallèle de Montréal, a fait une tournée dans les principales galeries européennes, tandis que Geoffrey James montait une exposition fascinante sur l'usage de la photographie par l'artiste intitulée «Transparent Things», pour le compte de l'Office national du film. De toute évidence, il existe un regain d'intérêt pour les vieilles photographies canadiennes, comme en témoignent la tournée nationale des photos de Vanderpant ayant pour thème la ville de Vancouver des années 30 et l'exposition de photos évoquant la vie des pionniers de l'Ouest, présentée à la Photographers Gallery de Saskatoon.

L'holographie, art tridimensionnel pour le moins étrange, capte l'intérêt des artistes dans les grandes villes, et un certain nombre de Canadiens sont représentés dans la collection du *Museum of Holography* à New York, établissement unique en son genre.

Pour en savoir davantage

Il existe de nombreuses sources de renseignements sur les réalisations actuelles dans le domaine des arts, qui pourront compléter ce bref exposé. La section des arts dans les journaux continue de s'agrandir et de s'améliorer; dans les grandes villes, elle donne des opinions bien informées sur les événements locaux et, dans une certaine mesure, nationaux. On trouvera habituellement les rapports annuels du Conseil des Arts et des organismes de certaines provinces et municipalités qui subventionnent les arts parmi les ouvrages de référence des bibliothèques locales.

Voici quelques-uns des nombreux périodiques sur les arts au Canada:

Arts de la scène: *Canadian Theatre Review*, *Coda*, *Dance in Canada*, *Opera Canada*, *Performing Arts in Canada* et *That's Show Business*.

Création littéraire et édition: *Books in Canada*, *Livres et Auteurs québécois* et *Quill and Quire*.

Cinéma: *Cinema Canada*, *Cinéma Québec*, *Motion*, *Sequences* et *Take One*.

Arts visuels: *Art Magazine*, *artscanada*, *Impressions*, *File*, *Ove Photo*, *Parachute* et *Vie des Arts*.

GERALD TAAFE

Musées et galeries

Au cours de la dernière décennie, il s'est produit au Canada un essor spectaculaire de l'activité des musées. Depuis 1972, tous les paliers de l'administration publique accordent une importante aide financière aux galeries, aux musées et à leurs programmes, répondant en cela au souci croissant du public de préserver le patrimoine naturel, historique et artistique du Canada.

Depuis 1965, le nombre des musées au Canada a presque doublé pour s'établir à environ 1,300. Le nombre d'employés des musées a aussi augmenté considérablement, et les programmes de formation en muséologie ont pris de l'ampleur à la suite d'initiatives prises par les principaux établissements, les associations nationales et provinciales, les universités et les collèges.

Les quatre musées nationaux sont situés à Ottawa: le Musée national des sciences naturelles; le Musée national de l'homme, qui comprend le Musée de guerre du Canada; la Galerie nationale du Canada; et le Musée national des sciences et de la technologie, qui comprend la Collection nationale de l'aéronautique. Parmi les autres principaux établissements du pays, on compte les musées provinciaux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, l'Art Gallery de Victoria, la Vancouver Art Gallery, le Glenbow–Alberta Institute à Calgary, le Western Development Museum à Saskatoon, la Winnipeg Art Gallery et le Manitoba Museum of Man and Nature à Winnipeg, l'Art Gallery of Ontario et le Royal Ontario Museum à Toronto, le Musée des Beaux-Arts de Montréal et le Nova Scotia Museum à Halifax. Conformément à la politique nationale des musées établie en 1972, 25 de ces établissements sont réunis en un réseau de musées associés et reçoivent des subventions fédérales pour favoriser les programmes de vulgarisation et les expositions itinérantes. En 1976, les 25 musées associés du Canada ont accueilli environ 10 millions de visiteurs. Toutefois, la grande majorité des 1,300 musées canadiens sont des institutions locales qui reflètent l'histoire de l'homme et de la nature dans leur propre région, et des galeries d'art qui répondent aux besoins locaux.

Une contribution importante à l'ensemble muséologique du Canada est celle des aménagements de plein air comme Barkerville en Colombie-Britannique, ville recréée et restaurée pour rappeler l'époque de la ruée vers l'or, Heritage Park en Alberta, Upper Canada Village et Black Creek Village en Ontario, Kings Landing Historic Settlement au Nouveau-Brunswick et Sherbrooke Village en Nouvelle-Écosse.

Il y a lieu de signaler l'existence de l'Association des musées canadiens, fondée en 1947 pour servir les établissements du pays et leurs employés. Par l'intermédiaire de son bureau central à Ottawa et au moyen de publications, séminaires, conférences et de son centre de soutien muséologique, elle favorise l'adoption de techniques professionnelles par les employés des musées et encourage une meilleure communication et une plus grande diffusion de l'information dans ce secteur.

Musées nationaux du Canada

En 1968, la Loi sur les musées nationaux regroupait les quatre musées du pays sous l'administration des Musées nationaux du Canada, pour leur permettre de servir un plus vaste public. Des délibérations au niveau fédéral ont abouti à l'annonce, en mars 1972, d'une nouvelle politique des musées nationaux, dont la mise en œuvre a été confiée aux Musées nationaux du Canada.

Des préparateurs installent une exposition au Musée national des sciences naturelles.

L'élément de base de cette nouvelle politique était la démocratisation et la décentralisation du patrimoine culturel canadien. Parmi les principales caractéristiques figurait l'établissement d'un réseau national de 25 musées associés, y compris les quatre musées nationaux à Ottawa, dont les activités, les collections et les normes seraient du même niveau professionnel et qui pourraient s'échanger des expositions. On a mis sur pied 26 Centres nationaux d'exposition là où il n'y avait pas de grand musée, et un muséobus transporte des expositions spécialement conçues dans des régions qui ne bénéficient pas des services de galeries ou de musées importants. Les Musées nationaux ont lancé un programme intensif de publications afin de mieux informer le public de son rôle et du travail des musées.

L'aide financière et technique fournie par les Musées nationaux du Canada dans le cadre des divers programmes de financement du Programme d'aide aux musées a injecté environ $34 millions dans l'ensemble des musées au Canada entre 1972 et 1977. La politique des musées nationaux prévoit également des services essentiels comme l'Institut canadien de conservation à Ottawa, qui a des succursales dans les régions de l'Atlantique et du Pacifique et qui en prévoit d'autres, le Répertoire national, qui constitue un inventaire informatisé des collections, et l'aide à la formation de muséologues.

Le Musée national des sciences naturelles comprend sept divisions: botanique, zoologie des invertébrés, zoologie des vertébrés, minéralogie, paléobiologie, interprétation et vulgarisation, et le Centre canadien d'identification aquatique. Il compte en outre le Centre d'identification zooarchéologique, où l'on identifie les restes d'animaux provenant de fouilles archéologiques.

Le Musée s'intéresse à la réalisation de 70 travaux de recherche importants effectués soit par son personnel, soit par des scientifiques associés des universités et d'autres organismes de l'extérieur. Il fournit également une aide financière, des installations et du travail sur place à plusieurs titulaires de bourses postdoctorales du Conseil national

de recherches. Ses collections comptent plus de quatre millions de spécimens scientifiques, à la disposition des scientifiques du monde entier, qui s'en servent régulièrement. Le Musée publie aussi des documents scientifiques sur des sujets relatifs à ses collections.

Les grands travaux de rénovation de l'édifice commémoratif Victoria, qui abrite le Musée national des sciences naturelles et le Musée national de l'homme, touchent à leur fin. Les cinq expositions permanentes intitulées *La Terre, La Vie à travers les âges, Les Oiseaux du Canada, Les Mammifères du Canada* et *La Vie Animale* se composent de montages audio-visuels, de dessins et modèles, d'objets que le visiteur peut manipuler, et de milliers de spécimens des collections du Musée. Des expositions temporaires provenant du Musée ou d'ailleurs sont présentées dans une salle d'expositions spéciales, et des expositions sur la flore et sur les communautés animales sont en voie de préparation.

Les conférences, projections de films et programmes spéciaux d'interprétation offerts par le Musée ont de plus en plus la faveur des écoliers et du grand public. Des ouvrages de vulgarisation, un service de prêts de matériel éducatif aux écoles et un programme d'expositions itinérantes permettent à tous les Canadiens d'avoir plus facilement accès à leur patrimoine national.

Un torquetrum, instrument d'astronomie de l'époque de Copernic, exposé au Musée national des sciences et de la technologie.

Le conservateur de la Division de l'ethnologie du Musée national de l'homme entouré de certains artefacts.

Le Musée national de l'homme recueille, conserve, étudie, interprète et expose des objets et des documents relatifs au patrimoine culturel et historique des diverses ethnies canadiennes.

A cet effet, le Musée comprend les six divisions suivantes: la Commission archéologique du Canada s'occupe des recherches sur les cas problèmes et des interventions d'urgence sur les sites menacés de destruction ou d'endommagement par les travaux d'aménagement. Le Centre canadien d'études sur la culture traditionnelle possède les plus importantes archives de culture traditionnelle du pays, qui touchent quelque 40 groupes ethnoculturels. Le Service canadien d'ethnologie effectue des recherches approfondies sur les cultures autochtones et métisses du Canada. Son programme d'ethnologie urgente, qui croît d'année en année, vise à étudier le plus grand nombre possible de cultures en voie de transformation et de disparition. Le Musée de guerre du Canada s'occupe de recherches, d'expositions et de publications concernant l'histoire militaire, et possède une vaste collection de souvenirs et d'objets allant des œuvres d'art aux chars d'assaut. La Division des communications planifie et coordonne les programmes d'exposition et d'éducation du Musée. Elle offre un vaste programme de prêts aux écoles, dont les «muséotrousses», publie des ouvrages éducatifs et organise des cours sur les collections du Musée à l'intention de groupes scolaires, tandis que des expositions itinérantes font découvrir aux Canadiens d'un océan à l'autre les richesses de leur patrimoine. La Division de l'histoire effectue des études sur la société et la culture matérielle canadiennes depuis le début de la colonisation européenne et en publie les résultats dans «L'histoire du Canada en images», série de brochures accompagnées de jeux de diapositives, ainsi que dans d'autres publications scientifiques et populaires. En outre, elle recueille ce qui fera demain partie de l'histoire, c'est-à-dire qu'elle récupère des emballages de produits de consommation et des objets d'usage quotidien vendus sur le marché pour le bénéfice des Canadiens de demain.

Le Musée comprend sept magnifiques salles d'expositions dans l'édifice Victoria, en plus de celles du Musée de guerre du Canada. On peut mentionner: *La prodigieuse aventure*, galerie d'introduction; *Le Canada avant Cartier*, qui relate la préhistoire du Canada; *Les Inuit*, étude sur les habitants du Nord; *Les peuples des longues maisons*, portrait de la société iroquoise; *Les chasseurs de bisons*, étude des Indiens des Plaines;

et *Les enfants du corbeau*, sur les Indiens de la côte Nord-Ouest. Deux autres salles d'expositions permanentes, portant sur les origines et l'évolution de la culture traditionnelle et de l'histoire du Canada, sont presque terminées. Une salle d'expositions temporaires abrite les expositions itinérantes du Musée et des collections provenant d'ailleurs.

La Galerie nationale du Canada. Le rôle de la Galerie nationale, depuis sa constitution en 1913, a été d'encourager l'intérêt du public pour les arts et de favoriser l'avancement des arts au Canada. Forte de ce mandat, la Galerie a augmenté ses collections et a acquis une renommée internationale dans le domaine artistique.

Ses projets d'avenir visent surtout à promouvoir la compréhension des œuvres d'art. Sur le plan matériel, on a lancé en 1975 un concours d'architecture en deux étapes pour établir les plans d'un nouvel immeuble.

La Galerie renferme plus de 17,500 œuvres d'art. Les collections ont un caractère international, et le peuple canadien peut y découvrir les sources de sa propre tradition. A la collection d'art canadien, la plus vaste et la plus importante qui soit, viennent continuellement s'ajouter de nouvelles œuvres; depuis 1966, plus de 60% des acquisitions ont été des œuvres canadiennes. On y trouve de nombreuses œuvres de grands maîtres, ainsi qu'une collection croissante d'art contemporain, d'estampes, de dessins, et des œuvres qui ont obtenu le diplôme de l'Académie royale canadienne.

La Galerie organise à l'intention des visiteurs des expositions, conférences, projections de films et visites commentées. Le public a également accès à sa bibliothèque de référence, qui contient plus de 50,000 volumes et périodiques sur l'histoire de l'art et des sujets connexes.

Le personnel de la Galerie prépare, dans l'intérêt de tous les Canadiens, des expositions itinérantes, des tournées de conférences, des publications, des reproductions et des films. Dans le but de faire connaître l'art canadien à l'étranger, la Galerie participe à des expositions internationales; elle organise de grandes expositions d'œuvres d'art canadien destinées à l'étranger et fait venir d'importantes expositions au Canada.

On compte parmi les grandes expositions de 1975-76 «Le Style de la grande époque victorienne», «Donald Judd», «Photographies de la Collection», «Le Calvaire d'Oka», «Sept tableaux par James B. Spencer», «Quelques artistes canadiennes», «Récentes acquisitions d'estampes européennes» et «Les Trésors de l'El Dorado». Dans le cadre de son programme national, la Galerie a organisé et fait circuler, au Canada et à l'étranger, 21 expositions (dont 12 inédites), soit un total de 64 présentations dans 31 villes.

Le Musée national des sciences et de la technologie, qui a célébré son dixième anniversaire en 1977, reçoit chaque année plus de 500,000 visiteurs qui peuvent grimper, manipuler, pousser, tirer, ou simplement admirer les montages animés qui complètent les collections. De plus, 200,000 personnes visitent chaque année la Collection nationale de l'aéronautique à l'aéroport de Rockcliffe.

Les salles d'exposition présentent des maquettes de navires, des horloges, des appareils de communications, un élevage de poussins voisinant avec des machines agricoles anciennes et modernes, de même que des objets appartenant à l'histoire de l'aviation. L'histoire des transports terrestres au pays est illustrée par de nombreux exemples qui en retracent les diverses étapes, depuis les traîneaux et carosses jusqu'aux locomotives à vapeur géantes et aux premières automobiles. Jeunes et adultes s'en donnent à cœur joie dans la salle de physique, où ils peuvent mettre leurs connaissances à l'épreuve et évaluer leurs aptitudes visuelles au moyen d'illusions d'optique.

Galerie nationale du Canada

L'Enfant au pain par Claire Leduc

L'observatoire du Musée abrite le plus grand télescope à réfraction au Canada, qui est utilisé pour observer les étoiles lors de programmes éducatifs présentés en soirée. Il existe une bibliothèque qui compte 10,000 ouvrages de référence, en particulier une collection rétrospective sur l'aviation canadienne.

Le Musée met au point et prépare des expositions qui sont présentées partout au Canada, et échange des objets avec d'autres musées canadiens et étrangers.

La Collection nationale de l'aéronautique comprend plus de 90 appareils qui illustrent les progrès de l'aviation depuis ses débuts jusqu'à maintenant, et l'importance de la machine volante dans la découverte et le développement du Canada. On peut y admirer l'une des plus considérables collections au monde de moteurs d'avion.

Des programmes éducatifs sur des sujets généraux ou particuliers sont mis sur pied et présentés par des guides à des groupes de tous âges. Durant les mois d'été, on évoque les voyages d'antan grâce à un train à vapeur qui effectue le trajet aller-retour d'Ottawa à Wakefield, au Québec.

Bibliothèques et archives

Bibliothèques

Il existe des bibliothèques au Canada depuis le début du XVIIIe siècle. Avant 1850, on comptait des bibliothèques juridiques, théologiques, universitaires et privées, et depuis

cette date sont apparues les bibliothèques spécialisées dans le domaine des affaires et de l'industrie, puis les bibliothèques publiques subventionnées. Depuis la Seconde Guerre mondiale, toutes les bibliothèques connaissent un essor sans précédent.

Vu que dans la fédération canadienne les bibliothèques relèvent de la compétence provinciale, il n'existe pas de système unifié de bibliothèques nationales. Les systèmes de bibliothèques publiques des provinces, malgré de légères différences, se ressemblent en ce qu'ils sont supportés par les administrations locales ou provinciales (sauf au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest où ils bénéficient de subventions fédérales), et la coordination est assurée par un organisme central.

Les bibliothèques publiques estiment qu'elles doivent être des centres de soutien communautaire accessibles à tous, et non pas seulement des fournisseurs de matière imprimée et non imprimée pour l'agrément, l'information ou l'éducation de leur clientèle. Fortes de cette conviction, elles s'occupent davantage de fournir des renseignements sur les organismes, services et aménagements communautaires, etc. Parallèlement, on note une tendance croissante à faire bénéficier des services de bibliothèque ceux qui ne peuvent se déplacer ou qui ne se rendent pas aux bibliothèques; les personnes âgées, les malades, les prisonniers ainsi que les handicapés physiques et les démunis ont recours à la matière, aux installations et aux services spéciaux mis à leur disposition par les bibliothèques publiques. A l'intention des personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, de nombreuses bibliothèques offrent maintenant des ouvrages en langues étrangères, souvent avec l'aide du Biblioservice multilingue de la Bibliothèque nationale, qui organise des collections de livres en langues étrangères et les prête aux bibliothèques provinciales pour qu'elles circulent dans les régions.

Le Canada compte environ 10,000 bibliothèques scolaires, abstraction faite des collections de classe non organisées. La gamme étendue de ressources qui vient maintenant s'ajouter aux documents imprimés: films, enregistrements, bandes magnétiques, diapositives, présentations, etc., les transforme progressivement en «centres de documentation multimédia».

Les bibliothèques de collège et d'université ont connu une expansion très rapide dans les années 60 et au début des années 70, mais actuellement le rythme ralentit. Ces bibliothèques ont automatisé bon nombre de leurs opérations pour pouvoir mieux absorber une charge de travail croissante. Elles ont aussi cherché à collaborer dans les domaines de l'automatisation, de la rationalisation des collections et de la mise en commun des ressources. A cet égard, la Bibliothèque nationale a effectué ou financé un certain nombre d'études intéressant particulièrement les bibliothèques universitaires: études sur les collections (par ex., publications juridiques et documents publics), sur les prêts entre bibliothèques et sur les systèmes automatisés utiles aux bibliothèques ou pour la mise au point de réseaux bibliographiques.

Les bibliothèques spécialisées, soit celles qui desservent des entreprises, des associations, des institutions comme les musées, les hôpitaux, les ministères et organismes gouvernementaux, se chiffrent à 1,000 environ. Les bibliothèques gouvernementales sont souvent les plus importantes, spécialement les bibliothèques des assemblées législatives des provinces. Au Québec, il existe la Bibliothèque nationale du Québec. Certaines bibliothèques fédérales sont de fait des bibliothèques de soutien dans leurs domaines de compétence pour tout le pays, mais en général les bibliothèques spécialisées ne desservent que les usagers reconnus par les organismes qui les supportent.

La bibliothèque de l'assemblée législative à Halifax (N.-É.).

A l'échelle nationale, la bibliothèque de soutien dans le domaine scientifique pour le Canada était la Bibliothèque scientifique nationale, qui a été jointe au Service d'information technique du Conseil national de recherches pour former l'ICIST (Institut canadien de l'information scientifique et technique). Les services de l'ICIST à l'intention des exécutants de recherche scientifique et des milieux industriels comprennent, en plus d'une collection d'appoint de publications en série et de monographies, un service automatisé de diffusion sélective de l'information (DSI), un service connexe de recherches documentaires en ligne (CAN/OLE), la publication d'une liste collective des publications scientifiques en série conservées au Canada.

La Bibliothèque nationale du Canada célèbre son 25e anniversaire en 1978. Elle se spécialise dans les lettres et les sciences sociales ainsi que dans les ouvrages de tous genres relatifs au Canada, et elle exerce un grand nombre de fonctions au niveau national. En vertu de la Loi de 1969 sur la Bibliothèque nationale, elle veille à l'application des règlements concernant le dépôt légal, publie la bibliographie nationale *Canadiana* et tient à jour les catalogues collectifs à partir desquels les bibliothèques et les chercheurs peuvent retrouver l'endroit au Canada où sont conservés des ouvrages particuliers. Elle attribue en outre les numéros normalisés internationaux du livre (ISBN) pour les maisons d'édition de langue anglaise du Canada, fournit un service DSI concernant les lettres et les sciences sociales et effectue sur demande, à un prix minime, des recherches rétrospectives dans un certain nombre de bases de données pour les bibliothèques et les particuliers. Elle a joué un rôle de premier plan dans la planification des projets de coordination des réseaux à l'échelle nationale, notamment en ce qui concerne les bibliographies nationales.

Au Canada, les bibliothécaires reçoivent une formation universitaire. Sept universités dispensent des cours en vue d'une maîtrise en bibliothéconomie et deux, Toronto et Western Ontario, en vue du doctorat. De plus, un grand nombre de collèges communautaires dispensent des cours postsecondaires pour la formation de bibliotechniciens.

Archives

Depuis longtemps les Canadiens s'intéressent à leur patrimoine culturel, et plus que jamais ils sont conscients de l'importance de conserver les reliques du passé. Face à cette prise de conscience, et poussée par le besoin d'établir des lignes directrices appropriées à l'intention des établissements d'enseignement supérieur, l'Association des universités et collèges du Canada a chargé le professeur T. H. B. Symons d'examiner les problèmes des études canadiennes. Dans les volumes I et II de son rapport, parus en 1975, M. Symons insiste sur le rôle fondamental des archives dans les études sur le Canada et sur son passé. Il attire aussi l'attention sur la nécessité d'établir un réseau de dépôts d'archives aux niveaux national, provincial et régional.

Aucune mesure immédiate et énergique n'a été prise à la suite de ce rapport, en raison surtout des restrictions financières décrétées par tous les paliers de gouvernement, mais on tend généralement à reconnaître aux établissements archivistiques un rôle plus étendu.

Grâce à l'appui accru que reçoivent les Archives nationales du film, on peut maintenant être assuré que des documents audio-visuels irremplaçables, des films et des émissions télévisées seront conservés convenablement et mis à la disposition des chercheurs. Le *Catalogue collectif des manuscrits des archives canadiennes* est tenu à jour pour que puissent être retracés plus rapidement les documents originaux conservés dans tout le pays. Le Québec met actuellement sur pied un réseau d'archives en ajoutant des dépôts aux archives régionales de Montréal et de Trois-Rivières.

L'Association des archivistes du Québec et l'*Association of Canadian Archivists* collaborent à l'élaboration d'une politique nationale des archives pour l'avenir.

L'Université d'Ottawa offre actuellement un cours complet menant à un diplôme d'archiviste, et de nombreuses autres universités offrent des cours destinés à faire connaître aux étudiants en histoire les ressources des dépôts d'archives canadiennes et les meilleures méthodes pour les utiliser.

On prévoit tenir un congrès national des archives en 1980 ou 1981, pour jeter les bases d'un service d'archives efficace pour tout le Canada.

Échanges culturels

Le rôle de premier plan assumé par les échanges culturels et universitaires dans la conduite des relations internationales depuis la Seconde Guerre mondiale est un phénomène général. «L'explosion culturelle» que le Canada a connue durant cette période lui a permis de faire sa marque sur la scène culturelle internationale. Au Canada, le développement des arts est encouragé par divers organismes culturels fédéraux et provinciaux, et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'occupe des relations culturelles entre le Canada et les autres pays.

La participation à titre officiel des Affaires extérieures au chapitre des activités culturelles ne date que du début des années 60. Des échanges culturels officieux avaient été effectués auparavant, soit grâce à des initiatives privées, soit par l'entremise d'organismes du Commonwealth et d'autres organismes internationaux. Le gouvernement a maintenant établi des modes d'échanges culturels officiels avec certains pays, particulièrement avec ceux qui sont les pays d'ascendance de bon nombre de Canadiens, et il affecte chaque année des sommes importantes aux échanges culturels.

Mario Bernardi dirigeant l'orchestre du Centre national des Arts.

Refléter la créativité et les réalisations de plus en plus nombreuses des Canadiens sur la scène mondiale et accroître les chances pour les membres de la communauté artistique et intellectuelle canadienne de se produire, d'enseigner ou d'étudier à l'étranger sont deux des objectifs que poursuit le Canada dans l'expansion de ses relations culturelles. Les échanges visent à appuyer d'autres objectifs de la politique extérieure du Canada, la projection culturelle à l'étranger peut être divisée en deux types de programmes, le premier visant l'échange de personnes et le deuxième la promotion artistique.

Les programmes concernant l'échange de personnes ont notamment pour but de permettre à des personnalités des milieux artistique et intellectuel de rencontrer des personnes d'autres pays travaillant dans les mêmes domaines, de créer des liens et des réseaux de coopération intellectuelle et scientifique pour éviter la répétition dans la recherche et permettre de profiter au maximum de l'expérience internationale, et de stimuler le développement du talent créateur et de l'initiative dans les milieux artistique et intellectuel en multipliant et en diversifiant les possibilités d'expression partout dans le monde.

Les échanges universitaires comprennent des programmes de bourses d'études, des échanges entre facultés et le soutien de la participation canadienne aux conférences internationales sur la culture et l'éducation. De plus, d'autres programmes portent sur

des échanges de délégations non universitaires composées de spécialistes dans des domaines socio-culturels tels que l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et le service public, et sur des échanges de jeunes qui ont des talents de chef, de jeunes techniciens et de travailleurs d'été. D'autres échanges culturels amènent au Canada des artistes et des critiques étrangers pour des séjours de travail et aident des auteurs, compositeurs et artistes canadiens invités à travailler ou à se produire à l'étranger.

Une grande partie du budget des relations culturelles du ministère des Affaires extérieures est consacrée à la promotion artistique, au soutien des expositions artistiques itinérantes, aux semaines du film et aux tournées de spectacles faisant connaître les réalisations du Canada dans le domaine des arts. Les programmes concernant ces activités visent à encourager la participation canadienne aux festivals culturels internationaux, les dons de livres à des universités et à des centres de recherches étrangers, et l'échange de prix littéraires. Le ministère parraine des tournées à l'étranger de groupes de musiciens comme l'Orchestre du Centre national des Arts, les orchestres symphoniques d'Edmonton, de Montréal, de Toronto et de Vancouver, ainsi que des grandes compagnies de ballet. En 1977 et 1978, l'Orchestre symphonique de Toronto a fait une tournée en République populaire de Chine, et l'Orchestre du Centre national des Arts a donné des concerts en Italie et en République fédérale d'Allemagne. Le Ballet National s'est produit en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en République fédérale d'Allemagne. Toujours sous les auspices du ministère, le Théâtre Expérimental de Montréal, le Théâtre du Rideau Vert et le Théâtre Populaire du Québec ont fait des tournées en France, en Belgique et en Suisse, et le Théâtre Passe Muraille s'est produit en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Scandinavie. De nombreux petits groupes folkloriques, des interprètes de musique populaire et de «country music», des danseurs, des interprètes de musique classique et des comédiens ont également représenté le Canada à l'étranger. D'importantes expositions d'art canadien ont été présentées dans plusieurs pays, notamment une collection de peintures du Groupe des Sept en Europe occidentale et en URSS et des peintures de paysages canadiens en Chine; des œuvres contemporaines de la Banque d'œuvres d'art ont également été exposées en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Europe occidentale. Des collections d'estampes provenant de la collection permanente du ministère des Affaires extérieures circulent en permanence dans divers pays du monde.

Le ministère des Affaires extérieures a également un programme, qui prend rapidement de l'ampleur, visant à encourager l'enseignement de matières portant sur le Canada dans des universités et institutions étrangères, dans l'espoir que les étudiants qui auront suivi ces cours occuperont plus tard des postes importants au sein du gouvernement, dans les affaires, dans le journalisme ou dans les milieux universitaires de leur pays, et que la compréhension qu'ils auront des aspirations et des points de vue des Canadiens sera bénéfique pour le Canada. Depuis un certain nombre d'années, les Affaires extérieures aident l'Association pour les études canadiennes aux États-Unis, et on observe qu'un nombre croissant de matières portant sur le Canada sont enseignées dans des universités américaines. Un programme analogue existe au Royaume-Uni, où une chaire et un centre d'études canadiennes ont été créés en 1975 à l'Université d'Édimbourg. En France, une Association pour les études canadiennes, dont le siège se trouve à l'Université de Bordeaux, a été fondée en 1976. Une aide directe est accordée ou projetée pour des programmes d'études canadiennes en Belgique, en République fédérale d'Allemagne, en Italie et au Japon.

L'Université Trent à Peterborough (Ont.).

L'administration publique et la politique culturelle

Responsabilités privée et publique

Tous les Canadiens vivent leurs cultures, mais très peu en parlent. Lorsqu'ils en discutent, ils considèrent généralement la culture comme une affaire essentiellement personnelle. Bien que certaines formes d'aide gouvernementale soient les bienvenues, toute tentative par quelque administration publique que ce soit de déterminer le contenu de la vie culturelle se trouverait en conflit avec les valeurs canadiennes.

Néanmoins, on exige de l'administration publique certains genres de services culturels. Il semble y avoir un intérêt croissant pour diverses formes d'expression culturelle qui définissent le Canada et les Canadiens. Les problèmes sont compliqués par la diversité culturelle de la population, la décentralisation de l'autorité publique et l'ouverture du Canada aux courants venant de l'Europe, des États-Unis et d'autres parties du monde. Les ressources provenant du marché et de l'aide privée sont importantes, mais insuffisantes; on s'accorde à reconnaître que les pouvoirs publics doivent également faire leur part.

Les politiques culturelles du Canada se caractérisent donc par la recherche de moyens adéquats d'offrir une aide gouvernementale pour le développement culturel, la production artistique et la jouissance des arts, sans toutefois imposer de valeurs, de contrôle ou de censure officiels.

L'administration publique et le patrimoine culturel

Que ce soit par accident historique ou par décision concertée, l'administration publique est propriétaire de nombreux éléments du patrimoine culturel des Canadiens, depuis des monuments nationaux comme les édifices du Parlement jusqu'aux registres

d'obscurs prêtres de paroisse du XIXe siècle, en passant par les collections les plus représentatives de la peinture canadienne. Cette fonction a donné lieu à la création d'institutions importantes telles que les archives fédérales et provinciales, les services des lieux et monuments historiques et les galeries d'art et musées administrés par les trois paliers de gouvernement. Bref, les administrations publiques sont les plus grands collectionneurs et exhibiteurs du pays.

Les fonctions à cet égard sont assumées de multiples façons. Les collections sont régulièrement agrandies et diversifiées. Les installations et les services de présentation sont améliorés de sorte que les biens publics soient plus significatifs et plus facilement accessibles au public.

En ce qui concerne la construction des bâtiments, les trois niveaux d'administration publique se sont attachés aussi bien à l'aspect esthétique qu'à des considérations fonctionnelles, qu'il s'agisse de l'architecture ou de l'utilisation d'œuvres d'art à la fois à l'extérieur et à l'intérieur des immeubles. Récemment, on a assisté à la rénovation d'édifices faisant partie du patrimoine culturel, que ce soit pour leur intérêt historique comme dans le cas de l'Hôtel de ville de Kingston ou en vue de nouveaux usages comme dans le cas des bureaux du gouvernement.

A titre de propriétaires, les administrations publiques sont disposées à construire et à exploiter des aménagements destinés à des expositions et à des spectacles. Au cours des 15 dernières années, nombre de théâtres et de salles de concert ont été construits. En fait, tous les grands centres urbains, et bon nombre de centres plus petits, sont maintenant assez bien équipés.

Il est intéressant de constater que les investissements en biens et en aménagements culturels pour l'agrément du public ne sont pas limités à un seul niveau de gouvernement. Des bibliothèques, salles de concert, collections d'œuvres d'art et édifices faisant partie du patrimoine culturel sont la propriété tantôt de municipalités, tantôt des administrations fédérale et provinciales. Nombre d'ententes coopératives ont été élaborées en vue d'améliorer les services et de faciliter le financement, surtout du côté investissements. Les subventions fédérales versées aux provinces et municipalités revêtent une importance particulière, notamment pour la construction de lieux d'expositions et de spectacles; les subventions provinciales aux municipalités sont essentielles pour la construction et l'exploitation de bibliothèques publiques, de centres culturels et de nombreux programmes au niveau local. Certaines provinces, consacrent de fortes sommes provenant des loteries aux investissements municipaux au titre des installations culturelles et récréatives.

Soutien des artistes

Jusqu'au milieu du siècle, les administrations publiques tenaient pour acquis que les artistes feraient leur chemin tous seuls, et se contentaient d'acheter des œuvres pour des collections ou à d'autres fins publiques. Aucune somme substantielle n'était régulièrement affectée au soutien des artistes à part l'achat du produit.

En 1949, le rapport de la Commission Massey-Lévesque a marqué un tournant en faisant ressortir le fait qu'une vie culturelle florissante au Canada ne pouvait être soutenue uniquement par les recettes du marché, par le bénévolat et par des artistes vivant dans la pauvreté. Depuis lors, les administrations publiques ont reconnu, quoique lentement, qu'il est justifié d'employer des deniers publics pour subventionner peintres, danseurs, musiciens et autres artistes, ainsi que les compagnies pour lesquelles ils travaillent. Même aujourd'hui, peu d'artistes professionnels approchent des niveaux de revenu considérés comme normaux dans les autres professions, mais le

niveau actuel d'expression artistique au Canada est dans une certaine mesure le reflet de l'aide gouvernementale.

Plusieurs techniques sont utilisées pour acheminer les fonds publics aux artistes de façon rationnelle, sans contraindre ou tenter de contrôler l'orientation de leurs travaux. Certains conseils des arts ont été établis en dehors de la structure gouvernementale normale. Le Conseil des Arts du Canada, instrument que s'est choisi le gouvernement fédéral, est une fondation ou trust public sans but lucratif qui prend ses propres décisions et n'est régi que par sa loi constitutive. Plusieurs administrations provinciales utilisent ce modèle, qu'elles adaptent aux exigences régionales.

Les conseils des arts, de leur côté, consultent la communauté artistique elle-même et s'en remettent à des professionnels reconnus dans une discipline donnée pour déterminer la meilleure façon de distribuer les fonds disponibles. Il y a rarement assez de fonds pour satisfaire tous les besoins et des choix très difficiles doivent être faits; l'objet du système est donc de reconnaître l'excellence le plus objectivement possible.

L'administration publique et l'éducation

Au sens large, toute politique en matière d'éducation est une politique culturelle. Les écoles sont les plus importantes institutions culturelles de la société canadienne. En ce qui concerne l'administration publique, l'éducation est une fonction provinciale administrée en grande partie au niveau municipal. Le sujet est donc très varié, complexe et de nature locale, et les paragraphes qui suivent ne peuvent présenter que quelques caractéristiques générales.

Les programmes scolaires du Canada ont toujours reconnu l'importance des arts en tant qu'élément d'éducation générale. Depuis qu'il y a des écoles on enseigne la littérature, et dans bon nombre de provinces la tendance actuelle consiste à mettre

Classe de chant dans une école primaire de New Westminster (C.-B.).

l'accent sur les œuvres contemporaines, en particulier sur les œuvres canadiennes. La musique fait également partie de l'enseignement, et de nombreuses écoles offrent des programmes d'arts visuels.

Récemment, on semble noter un intérêt croissant, reflété à la fois par les politiques et par l'orientation des élèves, pour les arts de la scène, la télévision et le cinéma. On a découvert que la télévision pouvait servir à la fois d'aide à l'enseignement et de sujet d'étude, et de nombreuses innovations intéressantes et utiles ont été faites dans l'utilisation de la technique vidéo comme autre moyen d'expression culturelle.

En collaboration avec les conseils scolaires, et souvent grâce au support financier d'autres niveaux de gouvernement, nombre de troupes montent des spectacles à l'intention des élèves, et associent des troupes étudiantes à leurs principales réalisations. De plus, diverses troupes professionnelles et groupes communautaires présentent des pièces en fin de semaine à l'intention des jeunes.

L'administration publique et la réglementation

Se conformant à l'opinion publique, les gouvernements ont généralement évité toute intervention volontaire dans le domaine des arts et de la vie culturelle de la population, traitant les artistes et les organisations culturelles comme de simples citoyens ou comme des entreprises. Néanmoins, d'importantes mesures de réglementation ont été établies dans quelques domaines bien déterminés. En voici deux ou trois exemples.

Les gouvernements fournissent un cadre juridique à la production artistique (par une législation portant sur les droits d'auteur et d'autres droits par exemple), et, de plus, la politique fiscale vise à favoriser les arts et autres activités culturelles au moyen d'exemptions d'impôt sur les dons privés aux organisations artistiques. Dans certains cas, ils étaient disposés à intervenir lorsque les producteurs canadiens étaient désavantagés sur le plan économique face à des concurrents étrangers qui pouvaient réaliser des coûts unitaires extrêmement bas du fait de leur accès à d'importants marchés internationaux.

Récemment, bon nombre d'administrations provinciales et municipales ont manifesté un intérêt réel pour les lois visant à empêcher qu'on démolisse ou qu'on défigure des constructions privées faisant partie du patrimoine du Canada, ainsi qu'à protéger les alentours. Là encore, la réglementation s'accompagne souvent d'une aide destinée à encourager la restauration et la réanimation de l'héritage culturel légué par les générations passées.

L'administration publique et la production artistique

A quelques exceptions près, par exemple le cas de l'Orchestre du Centre national des Arts, les administrations publiques ont toujours préféré se tenir à l'écart de la gestion, même indirecte, des spectacles artistiques ou de la production d'œuvres d'art; le travail de l'artiste ou de la troupe, bien que souvent destiné au public, relève du secteur privé. Là où la présence gouvernementale existe, elle se veut discrète, utile et neutre.

L'exception la plus importante à cette règle se trouve dans le cas de la radio et de la télévision, où les limites de la technologie, la réalité économique de l'industrie et le caractère et l'étendue du pays ont nécessité un système de gestion à la fois publique et privée. Toutefois, même dans le secteur public de cette industrie, on a choisi délibérément d'agir par l'entremise de sociétés constituées de façon à ne pas influer sur le contenu des programmes, et les secteurs public et privé sont tous deux réglementés par un conseil distinct qui n'exerce aucune fonction au niveau de l'exploitation.

Karen Kain interprète Lise dans La Fille mal gardée, *une production du Ballet national du Canada.*

En tant qu'institutions culturelles, les entreprises de radiodiffusion et de télévision figurent au deuxième rang après les écoles, et certains les placent même au premier rang. On ne saurait surestimer l'importance culturelle des réseaux de radio et de télévision de Radio-Canada, qui appartiennent au gouvernement et qui desservent presque tout le Canada en français et en anglais. De plus, une importante innovation dans le secteur public de la diffusion est la création de services provinciaux de télévision éducative; ceux-ci sont normalement exploités par des sociétés constituées et viennent compléter les services de Radio-Canada et des chaînes privées par une programmation conçue à l'intention des écoliers, des enfants d'âge préscolaire et des étudiants adultes.

Les politiques culturelles des administrations publiques sont probablement un reflet plus ou moins fidèle des caractéristiques culturelles, des aspirations et des priorités de la population canadienne. Étant donné qu'il s'agit d'une population diversifiée, dispersée et pluraliste, les politiques sont également diversifiées, et peut-être parfois contradictoires. Comme le pays lui-même la politique culturelle est une mosaïque, non pas un creuset.

Éducation

L'ère de la société postindustrielle commence à poindre. Comme l'a indiqué entre autres Daniel Bell, la société postindustrielle se caractérise par la création d'une économie de services et la prééminence des activités professionnelles et techniques[1]. Ainsi, la formation d'une main-d'œuvre professionnelle et technique suffisante devient un problème pour le monde de l'enseignement.

Un autre problème capital en matière d'éducation est l'acquisition des connaissances. Qu'il suffise de considérer que l'enfant d'aujourd'hui, au sortir du primaire, a déjà accumulé à bien des égards plus de connaissances que les plus grands philosophes de l'antiquité. Il faut donc mettre au point de nouvelles méthodes d'enseignement pour permettre à l'élève d'absorber un volume écrasant de données et de renseignements fondamentaux, mais la valeur que la société occidentale accorde à l'individualisme rend la tâche fort difficile, car on exige des techniques d'enseignement assouplies.

Au Canada, on a amorcé des solutions par la mise en place de structures d'enseignement au niveau tertiaire ou postsecondaire, tandis qu'au primaire et au secondaire on s'oriente de plus en plus vers le décloisonnement, la progression par matières, l'abolition des examens ministériels et l'évaluation continue. Les nouvelles méthodes comprennent l'usage de matériel didactique (télévision en circuit fermé et télévision éducative, magnétophones et rétroprojecteurs) qui facilite et enrichit le processus d'apprentissage au profit de chaque élève.

En même temps est apparu le besoin de relever la compétence du personnel enseignant à tous les niveaux, d'où la prise en charge par les universités des programmes de formation des maîtres et la diminution du nombre des écoles normales.

Compétence en matière d'éducation

L'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule que l'enseignement relève en général des provinces, sauf dans le cas des écoles fédérales pour les Indiens et les Inuit, pour les enfants des membres des Forces armées en Europe, et pour les détenus des pénitenciers fédéraux. De plus, le gouvernement fédéral contribue au financement de l'enseignement tertiaire, participe à l'éducation extra-scolaire et accorde des subventions à la recherche.

Il est résulté de cette autonomie provinciale des systèmes d'enseignement distincts, mais non entièrement dépourvus de points communs. Chaque province et territoire a créé un ministère de l'Éducation relevant d'un ministre qui est membre du Cabinet, et dirigé par un sous-ministre qui, à titre de fonctionnaire, conseille le ministre et applique les lois concernant l'éducation. Le ministère de l'Éducation contrôle la qualité des systèmes d'enseignement, accorde les brevets aux enseignants, aide financièrement les conseils scolaires et détermine les programmes d'études et les listes de manuels scolaires.

[1]Daniel Bell, «Notes on the Post-Industrial Society» *The Public Interest*, hiver 1967 et printemps 1968.

Salle de classe dans une école primaire de Tuktoyaktuk (T.N.-O.)

Dans certaines provinces, le ministère de l'Éducation initial a été modifié pour permettre la création d'un second ministère qui s'occupe exclusivement de l'enseignement postsecondaire; ces provinces sont: Alberta, Manitoba, Ontario et Saskatchewan. Au Québec, le ministère de l'Éducation comprend deux grandes directions générales dont l'une s'occupe des universités et l'autre des collèges.

Enseignement primaire et secondaire

Administration

Les provinces ont délégué d'importantes fonctions concernant l'administration des écoles primaires et secondaires publiques à des conseils scolaires locaux, élus ou nommés, et régis par la loi. Ces conseils sont chargés de construire et d'entretenir les écoles, d'engager les enseignants et d'établir un budget. A mesure qu'on s'oriente vers la décentralisation dans la plupart des provinces, les autorités locales interviennent davantage en ce qui intéresse les examens de fin d'année ou d'études au secondaire ainsi que les programmes et les manuels scolaires.

La restructuration des administrations scolaires locales par la création de districts scolaires élargis qui administrent de plus grandes écoles compte parmi les changements importants survenus au cours des dix dernières années. L'élargissement des divisions administratives permet d'assurer l'uniformité des niveaux d'enseignement dans toutes les régions d'une province, et les écoles, du fait qu'elles sont plus grandes et jouissent d'une meilleure situation financière, sont davantage en mesure de fournir le personnel enseignant et administratif nécessaire, et du matériel didactique moderne.

A Terre-Neuve, conformément aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'éducation et la jeunesse présentées en 1964, les districts scolaires ont été

regroupés. Les quelque 300 conseils «confessionnels» ont été réduits à 35 districts: 12 districts scolaires catholiques, 21 conseils protestants intégrés, un pentecostal et un adventiste du septième jour. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, environ 300 petites divisions scolaires ont été groupées en cinq conseils régionaux. La Nouvelle-Écosse s'oriente également vers l'intégration des petites divisions scolaires, et le Nouveau-Brunswick a remplacé ses 422 districts scolaires par 33 districts élargis.

Au Québec, une loi votée en 1961 a créé de grandes divisions administratives pour le secteur secondaire. Le nombre des conseils scolaires du primaire a été réduit de 1,100 en 1972 à 175 en 1975.

En Ontario, une loi adoptée vers la fin des années 60 a donné lieu à une réorganisation administrative importante. Des milliers de petites divisions, gérées par des conseils de trois membres, ont été remplacées par des conseils de comté élargis responsables des niveaux primaire et secondaire. Les grandes villes sont considérées à part et peuvent administrer leurs propres systèmes scolaires. Les administrations catholiques ont été pour la plupart intégrées dans ces conseils de comté, mais de par leur propre décision. En 1975, il existait 92 conseils scolaires pour les écoles primaires, dont 58 pour les écoles catholiques romaines et deux pour les écoles protestantes séparées.

Dans les quatre provinces de l'Ouest, les districts scolaires ont été regroupés. En fait, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont été les précurseurs de cette tendance au fusionnement. En Alberta, depuis 1937, la gestion des districts scolaires relève en grande partie de divisions administratives élargies (regroupement de districts scolaires désignés) et peu à peu l'organisation par comté supplante celle par division. Vers le milieu des années 40, la Colombie-Britannique a réduit de 650 à 74 le nombre des districts scolaires. Dans les années 60, l'administration scolaire au Manitoba a été remaniée. En Saskatchewan, on étudie actuellement des recommandations en vue d'intégrer les districts scolaires.

Organisation scolaire

Les écoles publiques offrent des classes de maternelle pour les enfants de cinq ans dans toutes les provinces sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick; toutefois, il est à noter que ces cours se donnent surtout dans les grands centres urbains. Partout au Canada un nombre croissant de maternelles et de prématernelles privées s'occupent des enfants de trois à cinq ans.

L'organisation traditionnelle du système scolaire comporte les années I à VIII au primaire et IX à XII au secondaire. Cette répartition a cependant été modifiée par l'apparition de l'école secondaire du premier cycle, qui existe actuellement dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve, au Québec et en Saskatchewan; elle comprend en général les années VII, VIII et IX, alors que le secondaire du second cycle comprend les années X, XI et XII (et XIII en Ontario).

La plupart des écoles secondaires offrent dans leurs programmes d'études un certain nombre de matières techniques et commerciales à option. Les écoles secondaires de formation professionnelle, technique et commerciale, qui à une certaine époque n'existaient que dans les grandes villes, font maintenant partie intégrante du système d'enseignement d'un bon nombre de provinces. En outre, la multiplication des écoles polyvalentes, qui offrent des programmes optionnels de formation générale ou technique (agriculture, économie domestique, commerce, etc.), permet de répondre davantage aux intérêts et aptitudes de chacun.

Un changement important qui s'est produit ces dernières années est la tendance croissante au décloisonnement ou progression continue, de façon que les élèves avancent à leur propre rythme. Nombre de provinces cherchent actuellement de nouvelles formules d'application de ce principe.

Les provinces de l'Atlantique accélèrent la mise sur pied d'une organisation scolaire fondée sur la promotion par matières plutôt que par années, grâce à un système de «crédits». La Nouvelle-Écosse a établi en outre un programme permettant aux élèves du secondaire dont les notes sont supérieures à la moyenne de suivre un ou plusieurs cours supplémentaires.

Au Québec, les programmes à options orientées et la promotion par matières prennent de plus en plus d'envergure.

L'Ontario généralise également l'application du régime de «crédits», ce qui entraîne de plus en plus dans les écoles secondaires des programmes individuels souples, des cours à option variés et la promotion par matières.

Les provinces de l'Ouest encouragent aussi l'assouplissement du système de classes. En Saskatchewan, les 12 années traditionnelles ont été remplacées par quatre divisions de trois ans chacune pour l'élève qui progresse normalement. Dans les divisions 1 et 2, on a adopté le principe du décloisonnement avec évaluation continue et promotion souple. Les programmes de la division 3 ont été spécialement conçus en fonction des problèmes propres au jeune adolescent. Les nouveaux programmes mettent l'accent sur la souplesse afin de mieux tenir compte des différences individuelles. On encourage les

élèves à découvrir et à penser par eux-mêmes, car on juge qu'il vaut mieux qu'ils développent des valeurs, des aptitudes et des idées ou concepts qui soient le fruit de leurs propres efforts plutôt que le résultat de mémorisations.

Depuis 1969, la Nouvelle-Écosse a pris des dispositions pour que ceux qui n'ont pas terminé leurs études secondaires puissent obtenir un diplôme s'ils réussissent les examens préparés par la *Commission of Accreditation* de l'*American Council on Education*. De même, l'Alberta permet aux adultes qui ont relevé leur niveau d'instruction, grâce à l'éducation permanente ou par d'autres moyens, d'obtenir le diplôme d'études secondaires.

Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, les systèmes d'enseignement sont d'abord établis en fonction des besoins des Inuit, des Indiens et des Métis qui vivent dans des villages isolés. Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'autorité en matière d'éducation, exercée auparavant par le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, appartient maintenant au nouveau ministère de l'Éducation des Territoires; le transfert officiel s'est effectué dans le district de Mackenzie en avril 1969 et dans ceux de Franklin et de Keewatin en avril 1970. Le ministère de l'Éducation des Territoires poursuit l'œuvre du gouvernement fédéral en offrant un système scolaire d'envergure, moderne et solidement établi, et il a entrepris la construction de nombreuses écoles et l'adaptation de la matière d'enseignement au milieu culturel des élèves. Les écoles ont choisi de suivre les programmes de l'Alberta et du Manitoba.

La plupart des écoles du Yukon sont depuis toujours classées comme écoles publiques; elles relèvent directement du ministère de l'Éducation du Yukon à Whitehorse. Le Yukon suit le programme scolaire de la Colombie-Britannique, mais l'adapte au patrimoine des autochtones.

Le fait qu'un plus grand nombre d'enfants fréquentent l'école et y restent plus longtemps, terminant même leur XIIe année, témoigne des efforts des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon en vue de bien les préparer à soutenir la concurrence dans la société canadienne actuelle.

Enseignement dans la langue minoritaire et enseignement de la langue seconde. Dans bon nombre de provinces, l'enseignement de la seconde langue officielle au primaire et au secondaire dans les écoles publiques tend de plus en plus à s'implanter.

En 1970, les gouvernements fédéral et provinciaux ont signé un accord pour le soutien de l'enseignement des langues officielles dans chaque province. Ce programme coopératif vise à ce que les Canadiens des deux groupes linguistiques officiels aient la possibilité de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue, et que les enfants du groupe linguistique majoritaire dans chaque province aient la possibilité d'apprendre, à titre de langue seconde, l'autre langue officielle du pays. Aux termes de ce programme, des fonds fédéraux sont transférés aux administrations provinciales pour aider à acquitter les coûts supplémentaires de l'enseignement dans la langue minoritaire ou de l'enseignement de la langue seconde.

En 1974-75, 40% des effectifs admissibles suivaient des cours de langue seconde, alors que 230,000 élèves au Québec et 183,500 dans les autres provinces recevaient leur instruction dans la langue minoritaire de la province.

Niveaux dans les écoles primaires et secondaires

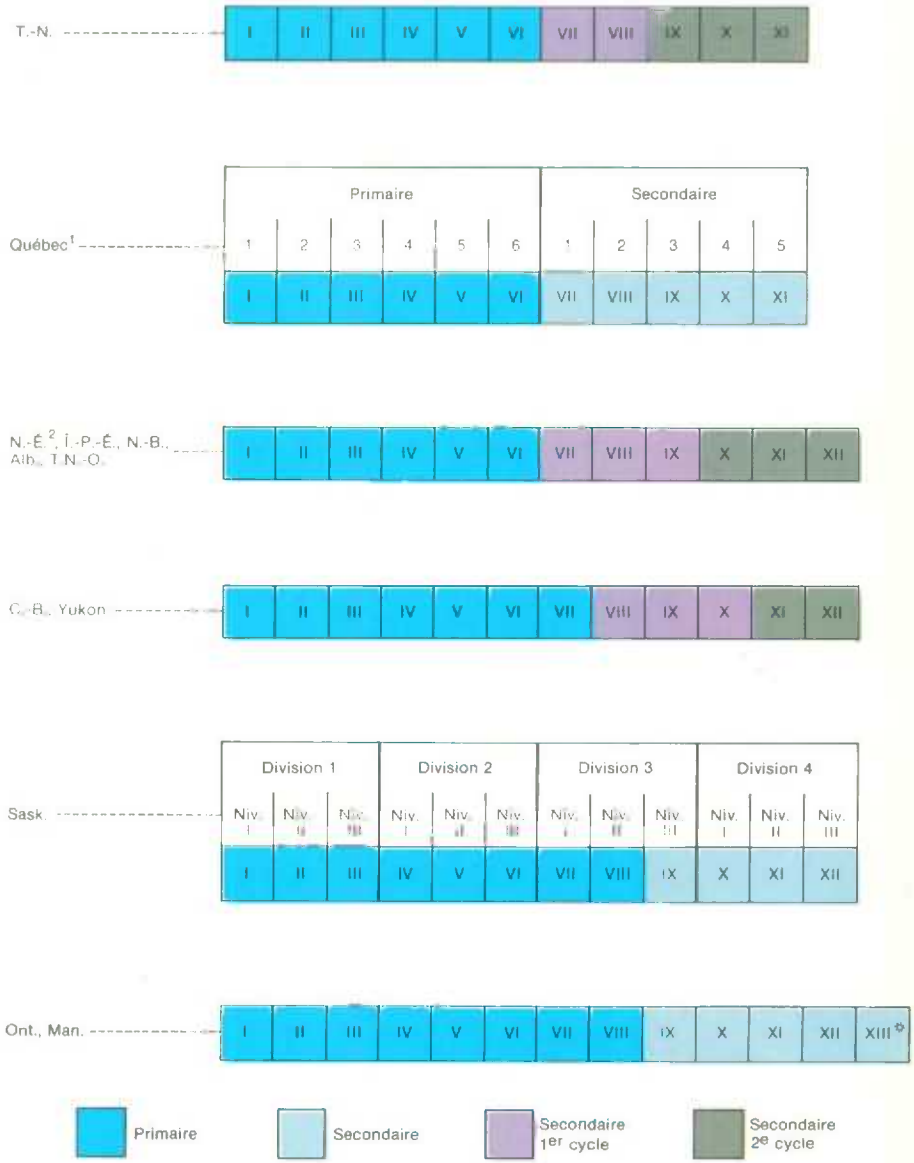

* Ontario seulement.

[1] Au Québec, en principe, le niveau primaire comporte les années I à VI, et le secondaire les années VII à XI. Il peut y avoir une année supplémentaire entre les deux, qui est une année de transition; les élèves qui ont terminé la VIe année et dont la préparation n'est pas suffisante pour passer au secondaire sont inscrits dans cette année de transition.

[2] En Nouvelle-Écosse, il existe une année scolaire obligatoire avant la 1re année. Cette année est classée au préscolaire, bien qu'elle fasse partie intégrante du primaire.

1. Effectifs scolaires des niveaux primaire et secondaire, 1975-76

Province ou territoire	Écoles publiques	Écoles privées	Écoles fédérales	Écoles pour les aveugles et les sourds	Total
Terre-Neuve	157,768	280	–	127	158,175
Île-du-Prince-Édouard	27,850	–	57	15	27,922
Nouvelle-Écosse	202,606	1,418	665	452	205,141
Nouveau-Brunswick	164,999	421	838	–	166,258
Québec	1,374,765	87,987	4,751	1,068	1,468,571
Ontario	1,994,638	54,598	7,391	1,349	2,057,976
Manitoba	228,127	7,122	7,254	168	242,671
Saskatchewan	220,973	1,453	5,530	150	228,106
Alberta	439,354	5,651	3,719	176	448,900
Colombie-Britannique	542,680	23,071	2,258	278	568,287
Yukon	4,975	–	–	–	4,975
Territoires du Nord-Ouest	12,496	–	–	–	12,496
Canada	5,371,231	182,001	32,463	3,783	5,594,102[1]

[1] Comprend 4,624 élèves dans des écoles du ministère de la Défense nationale outre-mer.
– Néant ou zéro.

Effectifs scolaires

Au cours des années 50 et 60, les effectifs des écoles publiques se sont accrus rapidement aux niveaux primaire et secondaire, par suite de la forte natalité de l'après-guerre au Canada. Toutefois, cette explosion est terminée, et la tendance négative du mouvement des effectifs, notée pour la première fois au cours de l'année scolaire 1971-72, associée à la baisse du nombre annuel des naissances, signifie une diminution soutenue de la population des écoles publiques. Des changements dans la politique d'immigration ou l'élargissement des programmes préscolaires pourraient atténuer cette tendance, mais ne seraient pas suffisants pour la ralentir considérablement, encore moins pour la renverser.

Entre 1974-75 et 1975-76, les effectifs des écoles publiques ont diminué de près de 1%, passant de 5,418,854 à 5,371,231. Le Québec est demeuré en tête (diminution de 3.3%).

Au niveau préscolaire, l'effectif en 1975-76 a augmenté de 3.9% par rapport à l'année précédente, en raison surtout de possibilités accrues. Dans l'ensemble du Canada, l'effectif total des écoles publiques a régressé de 2.4% de 1974-75 à 1975-76; l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et la Nouvelle-Écosse ont enregistré des diminutions supérieures à la moyenne nationale, soit 5.0, 3.7 et 3.6% respectivement. Au niveau secondaire, l'effectif a très peu diminué, du fait qu'il s'est produit des augmentations partout sauf au Québec, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest. On prévoit que la diminution actuelle de l'effectif du primaire n'aura des répercussions importantes sur l'effectif du secondaire qu'après l'année scolaire 1977-78.

Enseignants

Le nombre d'enseignants des écoles publiques primaires et secondaires n'a pas tellement varié depuis deux ans; on prévoit une diminution de 0.3% seulement.

Formation professionnelle et technique

Au cours de la dernière décennie, la formation professionnelle et technique s'est développée rapidement au Canada. Aux fins de cet exposé, la formation professionnelle comprend toute formation (pour laquelle on n'exige pas dans la vaste majorité des cas des études secondaires complètes) en vue d'une profession exigeant divers degrés d'aptitude qu'on acquiert normalement en moins d'un an et où l'accent est mis sur l'habileté manuelle et l'utilisation de méthodes bien déterminées plutôt que sur l'application d'idées et de principes.

La formation professionnelle se donne dans les écoles de métiers publiques et établissements analogues, dans les écoles de métiers et écoles commerciales privées, dans le cadre de programmes provinciaux d'apprentissage, de programmes de formation dans l'industrie subventionnés par l'État à l'intention des salariés, et de programmes de formation en cours d'emploi créés pour endiguer le chômage. Parmi les établissements analogues aux écoles de métiers publiques (en régie provinciale) figurent les centres de formation professionnelle des adultes, les divisions des métiers des collèges communautaires et des écoles spécialisées comme les écoles d'aides-infirmières, les écoles de sciences forestières et les établissements de formation pour policiers et pompiers. Sont exclues les écoles secondaires de formation professionnelle et polyvalentes. Bien que dans certaines provinces les cours offerts dans ces écoles secondaires continuent de mener directement à un emploi, l'évolution des objectifs et de l'organisation scolaire a presque éliminé les distinctions entre les élèves de formation générale et ceux de formation professionnelle.

Lorsque les candidats au programme de formation professionnelle n'ont pas la scolarité requise, on leur donne des cours de rattrapage. De nombreux centres de formation professionnelle dispensent aussi des cours de langue aux candidats qui n'ont pas une connaissance suffisante du français ou de l'anglais pour suivre les cours. On offre également de brefs cours «d'orientation» qui guident les candidats dans leur choix et les aident à se remettre à jour.

Éducation permanente

L'éducation permanente revêt aujourd'hui de multiples formes. La plupart des conseils scolaires, écoles de métiers et centres de formation professionnelle pour adultes, instituts de technologie, collèges communautaires et universités offrent des cours le jour et le soir. Les ministères provinciaux de l'Éducation offrent des programmes d'études à domicile et des programmes de télévision éducative, tandis que d'autres organismes publics tels que les ministères de l'Agriculture offrent divers services de vulgarisation. Des organisations sans but lucratif offrent également des cours d'intérêt local, et nombre d'associations professionnelles subventionnent des cours de perfectionnement ou menant à un certificat spécial à l'intention de leurs membres. En outre, bon nombre d'employeurs des secteurs public et privé offrent des programmes de formation «sur le tas» par le moyen de la formation en cours d'emploi ou d'autres programmes organisés.

Le large éventail des cours offerts a eu un effet très net sur la participation. Les inscriptions aux programmes des établissements d'enseignement publics se sont accrues d'environ 165% entre 1960-61 et 1970-71 et de 25% entre 1970-71 et 1974-75. En 1974-75, environ 1.5 million d'adultes se sont inscrits à des cours, pour terminer leurs études, pour se perfectionner sur le plan professionnel ou pour développer de nouveaux passe-temps et de nouveaux intérêts.

Une classe de biologie à Chicoutimi (Que.).

Enseignement tertiaire

Au cours de la dernière décennie, le niveau tertiaire a connu une progression extraordinaire de ses effectifs, essor qui a dépassé l'expansion des niveaux primaire et secondaire pendant la même période. Le niveau tertiaire comprend deux secteurs principaux: les établissements ne décernant pas de grades (collèges communautaires et établissements assimilés, écoles normales et écoles de sciences infirmières) et les établissements décernant des grades (universités et collèges affiliés). Au cours de la décennie, l'accroissement des effectifs a été particulièrement marqué dans les universités et les collèges communautaires, bien qu'à l'heure actuelle il y ait une légère diminution dans les universités.

Plusieurs facteurs expliquent cette expansion importante et soutenue. Les principaux sont l'augmentation du taux de persévérance scolaire et la forte natalité de l'après-guerre, qui ont provoqué une augmentation des effectifs au primaire et au secondaire, puis au tertiaire. Parmi les autres facteurs, on peut citer la diversification croissante des établissements et des programmes postsecondaires qui s'attachent à la multiplicité des intérêts et des aptitudes, et l'étroite corrélation qu'on observe entre la formation postsecondaire et l'accroissement de la mobilité sociale.

Collèges communautaires et établissements assimilés

Les collèges communautaires sont nés du besoin d'offrir une gamme variée de programmes d'études à l'intention des élèves qui veulent obtenir une formation postsecondaire ailleurs qu'à l'université. Grâce à la souplesse de ces établissements, les inscriptions y augmentent rapidement. De plus, le besoin de personnel semi-professionnel dans un système qui s'oriente tous les jours davantage vers une économie de services a récemment favorisé les inscriptions.

La plupart des collèges sont subventionnés par les provinces et sont plus ou moins autonomes. L'inscription aux programmes d'études postsecondaires exige un diplôme de fin d'études secondaires, mais bon nombre de collèges offrent une année préparatoire à l'intention des personnes qui ne remplissent pas cette condition. De plus, certains acceptent des candidats adultes qui n'ont pas les titres exigés et les classent comme élèves «mûrs».

Bien que les collèges communautaires ne soient pas des établissements décernant des grades, certains d'entre eux offrent des programmes correspondant aux premières années d'un cours universitaire, et les élèves qui réussissent peuvent ensuite faire une demande d'admission à l'université. Toutefois, la fonction principale de ces établissements est d'offrir des programmes en vue d'un certificat ou d'un diplôme menant directement à une carrière dans les arts appliqués, dans le commerce ou dans diverses professions techniques hautement spécialisées. La plupart des programmes durent deux ou trois ans, mais quelques-uns peuvent être terminés en un an, et un très petit nombre peuvent durer jusqu'à quatre ans. En règle générale, les certificats sont décernés au terme des programmes d'un an, et les diplômes au terme des programmes plus longs.

Les collèges communautaires dans les provinces. Dans les provinces de l'Atlantique, les collèges communautaires comprennent: le College of Fisheries, Navigation, Marine Engineering and Electronics et le College of Trades and Technology à Terre-Neuve; le Holland College dans l'Île-du-Prince-Édouard; un collège agricole, un collège de formation des maîtres, le campus technique du Collège du Cape-Breton, un institut de technologie, un institut de marine, un institut d'arpentage et un collège fédéral de la Garde côtière en Nouvelle-Écosse; le New Brunswick Community College, l'Atlantic Baptist College et une école de gardes forestiers au Nouveau-Brunswick. Le New Brunswick Community College a été créé récemment et comprend cinq campus, dont les anciens New Brunswick College of Technology et Saint John College of Technology.

Au Québec, les Collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), offrant des programmes terminaux de formation technique d'une durée de trois ans et des programmes de formation générale de deux ans (requis pour entrer à l'université) ont été créés au milieu des années 60, par suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement. Le nouveau système a intégré divers genres d'établissements postsecondaires, dont un grand nombre d'écoles normales, d'écoles de sciences infirmières et d'instituts de technologie. En plus des 38 CEGEP, qui comptent parfois plusieurs campus, divers collèges privés, dont le nombre varie d'une année à l'autre, sont reconnus comme établissements d'enseignement postsecondaire.

En Ontario, en 1965, des Colleges of Applied Arts and Technology (CAAT) ont été établis dans 20 régions pour dispenser un enseignement professionnel et technique. Ce secteur comprend également d'autres établissements dont l'Ontario College of Art, le Toronto Institute of Medical Technology, le Canadian Memorial Chiropractic College, quatre collèges de technologie agricole et une école d'horticulture. En 1974-75, les CAAT et établissements assimilés comptaient 56,000 élèves.

Le Manitoba a adopté la structure des collèges communautaires en 1969 et a changé le nom de Manitoba Institute of Technology and Applied Arts pour celui de Red River Community College, et deux centres de formation professionnelle sont devenus l'Assiniboine Community College et le Keewatin Community College.

La Saskatchewan compte 12 collèges communautaires, un institut technique et deux instituts de sciences et d'arts appliqués. Créés en 1975, les collèges communautaires

offrent aux résidents des programmes assortis de crédits et des programmes d'intérêt général à temps partiel. Ces collèges ne possèdent pas de campus, ni de bâtiments ou de salles de classe; ils louent des installations existantes dans leurs régions respectives. Les instituts de Moose Jaw, de Regina et de Saskatoon offrent des programmes de formation professionnelle et technique à temps plein.

En Alberta, il existe deux instituts de technologie, huit collèges communautaires, deux collèges de formation agricole et professionnelle et deux établissements confessionnels privés. En 1975, un troisième collège de formation agricole et professionnelle, situé à Vermilion, a été intégré au Lakeland College à Lloydminster. Ce dernier, qui est au nombre des huit collèges communautaires mentionnés plus haut, est administré conjointement par l'Alberta et la Saskatchewan. Les deux instituts de technologie et les deux collèges de formation agricole et professionnelle offrent uniquement des programmes de carrière de niveau postsecondaire, tandis que les collèges communautaires offrent également des programmes de passage à l'université. Les deux collèges privés n'offrent que ces derniers.

En Colombie-Britannique, il existe 14 collèges régionaux ou collèges communautaires, un institut de technologie et deux collèges privés; la Vancouver School of Art fait partie du Vancouver Community College. La plupart des élèves inscrits dans les collèges communautaires suivent des cours de passage à l'université, ce qui permet à ceux des régions éloignées du sud de la province et de Victoria de faire leurs premières années d'université plus près de leur domicile. Quatre des cinq collèges ouverts récemment et les deux collèges privés n'offrent que des programmes de passage à l'université. Par ailleurs, le British Columbia Institute of Technology n'offre que des programmes de carrière; les élèves peuvent s'inscrire en deuxième année dans cet établissement après avoir terminé la première année d'un programme similaire dans un collège communautaire de leur région.

Écoles de sciences infirmières

Actuellement, la plupart des programmes de sciences infirmières menant au diplôme d'infirmière autorisée dans les provinces où les diplômées seront appelées à pratiquer ont été transférés des écoles d'hôpital aux collèges communautaires; les écoles d'hôpital n'existent plus au Québec, en Ontario et en Saskatchewan. Bien que dans les autres provinces de l'Ouest la plupart des cours étaient dispensés dans les hôpitaux en 1975-76, ils étaient également offerts par les collèges communautaires. Ce n'est que dans les provinces de l'Atlantique que les cours étaient encore dispensés exclusivement par les hôpitaux.

Les universités ont également des écoles de sciences infirmières décernant des baccalauréats en sciences infirmières ou des grades équivalents. Les diplômés de ces programmes peuvent aussi obtenir leur autorisation, mais ils ont un avantage supplémentaire qui est de pouvoir occuper des postes dans l'enseignement ou l'administration.

Dans bien des cas, le transfert des programmes de sciences infirmières aux collèges communautaires a fait passer la période d'études de trois à deux ans. Au Québec, toutefois, le programme est encore de trois ans.

A l'automne 1975, l'effectif déclaré des écoles de sciences infirmières des hôpitaux et des collèges communautaires était de 22,667. Une école à Terre-Neuve, une en Alberta et deux au Québec n'ont pas déclaré leurs effectifs. Le chiffre réel est estimé à 23,000. Cela représente une baisse de près de 15% par rapport au niveau sans précédent de 1970 (26,545).

Formation pédagogique

Jusqu'à récemment, seuls les enseignants du niveau secondaire devaient avoir un diplôme universitaire. Les enseignants des écoles primaires étaient formés dans les écoles normales. Depuis quelques années, cependant, on exige que les enseignants des écoles publiques du Canada aient un diplôme universitaire. Aujourd'hui, cette exigence s'applique presque partout. En septembre 1975, il ne restait qu'une seule école normale, en Nouvelle-Écosse. L'année précédente, il y en avait également quatre en Ontario. En 1973, il en existait au total 13: une en Nouvelle-Écosse, deux au Nouveau-Brunswick, deux au Québec et huit en Ontario.

De 1972 à 1973, l'effectif des écoles normales a régressé de 60%, passant de 3,255 à 1,304; de 1973 à 1975, une autre baisse de 55% a été enregistrée et il ne restait plus que 567 élèves, tous à l'école normale de la Nouvelle-Écosse.

2. Effectifs à temps plein au niveau postsecondaire[1], 1975-76

Province	Collèges communautaires et établissements assimilés[2]		Écoles de sciences infirmières des hôpitaux[3]	Universités et collèges affiliés
	Programmes de formation technique	Programmes de passage à l'université		
Terre-Neuve	1,154	-	600	6,181
Île-du-Prince-Édouard	545[4]	-	163	1,463
Nouvelle-Écosse	1,308	744[5]	842	17,547
Nouveau-Brunswick	775	-	534	10,984
Québec	53,371	64,292	-	75,020
Ontario	59,640	-	-	156,405
Manitoba	2,097	-	949	18,431
Saskatchewan	2,334	63	-	14,065
Alberta	11,575	2,282	1,406	31,755
Colombie-Britannique	7,916	7,662	1,001	31,337
Canada	140,715	75,043	5,495[6]	363,188

[1] Comprend les effectifs du secteur non universitaire (cours de niveau postsecondaire dans les collèges communautaires et établissements assimilés, les écoles normales et les écoles de sciences infirmières des hôpitaux) et du secteur universitaire (universités et collèges affiliés).
[2] Les établissements assimilés comprennent les collèges spécialisés, par exemple dans la technologie agricole, les arts, les sciences nautiques et les sciences forestières.
[3] Programme menant au diplôme d'infirmière autorisée.
[4] Estimation.
[5] Comprend 567 élèves inscrits à l'école normale.
[6] 17,172 autres élèves inscrits à des programmes menant à un diplôme en sciences infirmières sont pris en compte dans «Collèges communautaires, programmes de formation technique».
- Néant ou zéro.

Enseignement universitaire

Par définition, une université est un établissement d'enseignement postsecondaire décernant des grades. Le nombre de ces établissements est passé à plus de 60 au cours des années 70. Il existe de plus un nombre important de collèges affiliés à des universités.

La plupart des universités canadiennes dispensent leur enseignement en anglais, mais il existe également un certain nombre d'universités francophones et certains établissements bilingues comme l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne à Sudbury. Les universités varient quant à la taille et au nombre de facultés, depuis celles comptant moins de 1,000 étudiants à temps plein et une seule faculté jusqu'à celles de plus de 10,000 étudiants comptant de nombreuses facultés et offrant un large éventail de programmes.

Selon la province, l'étudiant doit avoir un certificat d'immatriculation ou d'immatriculation supérieure pour pouvoir s'inscrire à des cours menant à un premier grade. Bon nombre d'universités exigent ou recommandent que les candidats subissent en outre un test d'aptitude. La durée des programmes se situe entre trois et quatre ans pour un baccalauréat et cinq ans ou plus pour l'obtention d'un grade en médecine, en théologie, en architecture ou en droit. Le programme de maîtrise qui suit le baccalauréat exige une ou plusieurs années d'études et de recherche intensive après la réussite des cours théoriques.

Pour la troisième année consécutive, on a enregistré un accroissement des inscriptions à temps plein aux programmes universitaires menant à un grade, un diplôme ou un certificat. Les données définitives indiquent une augmentation des effectifs de 7.1% en 1975-76 par rapport à l'année scolaire précédente. Ici encore, un fait intéressant à signaler est l'augmentation soutenue du nombre de femmes inscrites à ces programmes, dont la proportion s'établissait à 41.6% en 1975-76 contre 40.3% en 1974-75.

Financement

Les dépenses au titre de l'enseignement en 1973-74, 1974-75 et 1975-76, figurent respectivement aux tableaux 3 et 4, selon le niveau d'enseignement et la provenance des fonds.

3. Dépenses totales au titre de l'enseignement, selon le niveau

Niveau	1973-74	1974-75[1]	1975-76[2]
		(millions de dollars)	
Primaire et secondaire			
Public	6,112.8	6,907.8	8,051.4
Privé	200.1	247.5	298.2
Total partiel	6,312.9	7,155.3	8,349.6
Postsecondaire			
Non universitaire	656.5	792.4	931.6
Universitaire	2,029.9	2,372.1	2,851.3
Total partiel	2,686.4	3,164.5	3,782.9
Formation professionnelle	635.9	693.4	831.7
Total	9,635.2	11,013.3	12,964.2

[1] Chiffres provisoires.
[2] Estimations.

Les contributions fédérales indiquées aux tableaux 3 et 4 ne tiennent pas compte des transferts aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire ou du programme de la langue minoritaire. Si ces transferts étaient considérés, les contributions pour les trois années se chiffreraient respectivement à 22.1, 22.3 et 21.9% pour l'administration fédérale et à 48.8, 50.8 et 52.3% pour les provinces.

Abstraction faite des transferts au titre de l'enseignement postsecondaire et du programme de la langue minoritaire, les dépenses fédérales au chapitre de l'enseignement se répartissent de la façon suivante pour l'année financière 1974-75:

4. Dépenses au titre de l'enseignement, selon la provenance des fonds

Provenance des fonds	1973-74	1974-75	1975-76[1]
		(pourcentage)	
Administrations publiques			
Fédérale	10.2	9.5	9.3
Provinciales	60.7	63.5	64.9
Municipales	20.2	18.7	18.0
Total partiel	91.1	91.7	92.2
Droits et autres frais	8.9	8.3	7.8
Total	100.0	100.0	100.0

[1]Chiffres provisoires.

L'Université Dalhousie, Halifax (N.-É.).

Comme les dépenses des conseils scolaires au titre de l'enseignement primaire et secondaire constituent la majeure partie du coût de l'enseignement, des données selon la provenance des fonds et la province sont présentées au tableau 5.

Enseignement primaire-secondaire:	
Écoles pour les Indiens et les Esquimaux	$ 154,600,000
Ministère de la Défense nationale	$ 28,700,000
Recherche subventionnée par les universités et collèges militaires (y compris des éléments de capital)	$ 184,800,000
Aide aux étudiants (y compris le coût des prêts et de l'aide accordée par l'Agence canadienne de développement international)	$ 145,000,000
Formation (professionnelle) de la main-d'œuvre	$ 406,300,000
Autres dépenses	$ 142,800,000
Total	$ 1,062,200,000

L'enseignement postsecondaire figure au deuxième rang à titre de bénéficiaire des fonds consacrés à l'enseignement. Le tableau 6 présente les dépenses pour 1974-75 et 1975-76, selon le genre d'enseignement postsecondaire et la provenance des fonds.

5. Dépenses des conseils scolaires, selon la provenance des fonds, 1974[1] et 1975[2]

Province ou territoire	Année	Administrations publiques: Locales	Provinciales	Fédérale	Droits et autres frais	Total
		(milliers de dollars)				
Terre-Neuve	1974	1,076	112,023	6,443	4,565	124,107
	1975	1,165	141,123	5,307	4,920	152,515
Île-du-Prince-Édouard	1974	–	29,170	–	80	29,250
	1975	–	34,405	–	90	34,495
Nouvelle-Écosse	1974	64,661	99,357	764	1,252	166,034
	1975	78,012	111,813	960	2,259	193,044
Nouveau-Brunswick	1974	–	122,782	–	–	122,782
	1975	–	146,380	–	–	146,380
Québec	1974	474,000	1,101,785	9,380	28,185	1,613,350
	1975	468,660	1,309,690	10,400	29,800	1,818,550
Ontario	1974	885,389	1,332,796	8,644	34,805	2,261,634
	1975	1,059,611	1,621,299	3,660	34,180	2,718,750
Manitoba	1974	111,173	129,993	1,364	5,726	248,256
	1975	131,386	154,613	1,405	2,827	290,231
Saskatchewan	1974	92,260	115,319	4,920	2,297	214,796
	1975	100,390	140,495	3,000	3,867	247,752
Alberta	1974	190,211	282,165	9,700	11,691	493,767
	1975	225,234	358,969	10,300	10,285	604,788
Colombie-Britannique	1974	236,677	334,733	6,594	16,187	594,191
	1975	265,589	446,912	14,295	25,581	752,377
Yukon	1974	–	7,784	–	58	7,842
	1975	–	7,764	–	75	7,839
Territoires du Nord-Ouest	1974	296	20,785	–	148	21,229
	1975	727	23,153	–	138	24,016
Canada	1974	2,055,743	3,888,692	47,809	104,994	5,897,238
	1975	2,330,774	4,496,616	49,327	114,022	6,990,739

[1] Chiffres provisoires. [2] Estimation. – Néant ou zéro.

6. Dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire, selon le genre d'enseignement et la provenance des fonds, 1974-75 et 1975-76[1]

Province ou territoire	Année	Genre d'enseignement			Provenance des fonds			
		Universitaire	Non universitaire	Total	Fédérale[2]	Provinciale	Municipale	Droits et autres frais
					(milliers de dollars)			
Terre-Neuve	1974-75	47,634	8,354	55,988	5,255	44,152	-	6,581
	1975-76	61,577	9,086	70,663	8,038	57,484	-	7,141
Île-du-Prince-Édouard	1974-75	8,553	2,760	11,313	740	9,092	-	1,481
	1975-76	9,739	2,860	12,599	875	9,725	-	1,999
Nouvelle-Écosse	1974-75	102,991	10,915	113,906	10,599	76,651	-	26,656
	1975-76	112,835	13,167	126,002	10,698	89,802	-	25,502
Nouveau-Brunswick	1974-75	61,156	5,119	66,275	6,021	48,675	-	11,579
	1975-76	75,290	5,610	80,900	6,431	61,927	-	12,542
Québec	1974-75	547,859	352,085	899,944	72,542	669,822	449	157,131
	1975-76	719,098	421,360	1,140,458	80,339	905,224	480	154,415
Ontario	1974-75	958,832	253,683	1,212,515	117,842	855,269	583	238,821
	1975-76	1,103,063	299,516	1,402,579	130,114	1,003,843	3,220	265,402
Manitoba	1974-75	124,431	8,775	133,206	14,625	97,831	52	20,698
	1975-76	145,932	11,764	157,696	16,422	119,674	55	21,545
Saskatchewan	1974-75	83,902	10,573	94,475	9,922	68,250	-	16,303
	1975-76	99,241	12,215	111,456	10,480	83,311	-	17,665
Alberta	1974-75	185,284	63,568	248,852	23,668	187,538	29	37,617
	1975-76	235,520	67,120	302,640	25,644	233,614	30	43,352
Colombie-Britannique	1974-75	208,771	63,508	272,279	34,674	199,537	63	38,005
	1975-76	246,356	74,934	321,290	37,288	241,182	1,970	40,850
Dépenses non réparties[3]	1974-75	42,758	13,068	55,826	55,658	168	-	-
	1975-76	42,642	14,007	56,649	56,443	206	-	-
Canada	1974-75	2,372,171	792,408	3,164,579	351,546	2,256,985	1,176	554,872
	1975-76	2,651,293	931,639	3,782,932	380,772	2,805,992	5,755	590,413

[1] Chiffres provisoires.
[2] Transferts fédéraux aux provinces non compris.
[3] Comprend les dépenses du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, outre-mer et les dépenses non réparties.
- Néant ou zéro.

Loisirs

La productivité élevée attribuable à l'industrialisation et aux conquêtes de la technologie s'est traduite au Canada par une semaine de travail plus courte, des vacances payées plus longues, une retraite plus précoce et un temps accru à consacrer aux loisirs et aux divertissements.

Les définitions des loisirs sont nombreuses et traduisent tout un éventail de points de vue. Par loisirs, on peut tout simplement entendre le faisceau d'activités que l'on exerce hors du travail. On a également assimilé les loisirs à l'ensemble des activités auxquelles on peut s'adonner de son plein gré; il peut s'agir de se reposer, de s'amuser, de parfaire ses connaissances ou ses aptitudes, d'améliorer sa santé physique et mentale par la pratique des sports et l'exercice d'activités culturelles, ou encore d'œuvrer bénévolement dans l'intérêt commun. Toutefois, de nombreuses définitions des loisirs écartent des activités comme le sommeil, le manger, les déplacements entre domicile et lieu de travail, les travaux ménagers et les soins personnels. On peut voir dans les programmes officiels d'éducation permanente un épanouissement personnel ou une nécessité, double facette de choix et de nécessité qui caractérise le sommeil ou le manger et peut nous contraindre aussi à les exclure des loisirs. On peut prétendre par ailleurs que le partage du temps en dehors du travail est laissé à la discrétion de chacun et que tout ce temps libre peut être consacré aux loisirs. Néanmoins, la majorité des gens s'accorderont pour dire que le sommeil, le manger et les soins personnels demandent un minimum de temps qui ne peut en aucun cas être considéré comme libre sous le rapport des loisirs.

On ne s'entend donc pas toujours sur ce que recouvre le terme «loisirs», mais on s'accorde volontiers pour y rattacher certaines activités. Il s'agit de celles qui procurent un plaisir à celui qui les exerce, par exemple jouer au tennis ou se promener dans un parc. Il arrive que d'ingrats travaux ménagers deviennent une source de divertissement dans certaines circonstances. On peut citer par exemple le fait de tondre la pelouse, de cuisiner, de coudre ou de repeindre la maison. Donc, récréation et loisirs sont des termes qualitatifs dont l'évaluation diffère selon les goûts et les penchants de chacun. Ceux-ci peuvent varier non seulement d'une personne à l'autre mais aussi selon les circonstances pour une même personne.

Travail et loisirs présentent un lien de réciprocité. Quand le travail augmente, les loisirs diminuent. Lorsque la durée du premier s'allonge, le revenu augmente, mais un accroissement de la durée des loisirs se traduit habituellement par une augmentation des dépenses. Théoriquement, le partage du temps entre travail et loisirs est une question de choix. Toutefois, dans la pratique, la plupart des salariés ne peuvent personnellement déterminer que dans une certaine mesure quelle sera la durée de leur travail. Au Canada, les jours ouvrables et les jours chômés sont habituellement fixés par les employeurs ou dans le cadre de la négociation collective conformément aux lois en vigueur et aux normes adoptées; par conséquent, les travailleurs canadiens sont le plus souvent tenus de travailler un nombre fixe d'heures par jour et de jours par semaine.

La semaine normale de travail au Canada compte entre 35 et 40 heures, réparties sur cinq jours de travail. La plupart des salariés ont droit à au moins 10 jours fériés par an ainsi qu'à un congé annuel de deux semaines, ou de trois ou quatre semaines ou plus après un certain nombre d'années au service d'un même employeur. Si l'on compte les fins de semaines, les jours fériés et les congés annuels, la majorité des salariés canadiens disposent d'au moins 124 jours libres de travail par an. La valeur nette du temps libre à la disposition des Canadiens dépend aussi de la proportion de la

On se détend [illegible] dans le centre-ville de Toronto.

population qui fait partie de la population active et de la répartition de cette proportion entre occupés et chômeurs en quête de travail. Par définition, les inactifs ne travaillent pas et ont donc plus de temps libre à leur disposition. C'est le cas des gens qui ont pris leur retraite tôt et des personnes âgées.

Manifestations et attractions

Chaque année, manifestations et attractions dans toutes les régions du Canada attirent un grand nombre de vacanciers et de touristes en quête de divertissements, de sensations fortes ou de repos. Des manifestations comme le Carnaval d'hiver de Québec et le Stampede de Calgary sont centrées sur des faits historiques, sociaux ou culturels. Par ailleurs, les attractions peuvent être soit des éléments naturels soit des créations de l'homme qui présentent un caractère permanent et se distinguent par des traits architecturaux ou géographiques ou par l'usage récréatif ou culturel auxquels ils se prêtent. Les musées, les parcs, les montagnes et la vie nocturne des villes font partie de cette catégorie. A titre d'exemple, on peut citer un phénomène naturel comme le mascaret de la rivière Petitcodiac à Moncton (N.-B.), ou une réalisation de l'homme comme Lower Fort Garry à Selkirk (Man.).

Des manifestations marquantes ont lieu dans chaque province et territoire. Parmi les plus anciens événements sportifs en Amérique du Nord figurent les régates annuelles à Saint-Jean (T.-N.). Charlottetown, capitale de l'Île-du-Prince-Édouard, organise les Journées paysannes et la Semaine du Bon Vieux Temps, offrant au programme de la musique, des expositions agricoles et artisanales, des courses d'attelages et des parades. En Nouvelle-Écosse ont lieu les Jeux écossais dans les villes du Cap-Breton, et au

Nouveau-Brunswick diverses réjouissances sont organisées à l'époque de la pêche de certains poissons, comme par exemple le Festival du Homard à Shediac et le Festival du Saumon à Campbellton.

Au Québec, on a Terre des Hommes, l'exposition culturelle et ethnique permanente de Montréal, et le Festival des Cantons à Sherbrooke, dont le programme comprend des spectacles québécois, du tir de chevaux, des soirées et de la cuisine gastronomique. En Ontario, il existe notamment les festivals d'art dramatique de Stratford et de Niagara-on-the-Lake.

Dans l'Ouest canadien, les manifestations reflètent la diversité culturelle et un héritage qui remonte au temps de la colonisation. Ainsi, on a un Festival national des Ukrainiens à Dauphin (Man.), un «Oktoberfest» à Vancouver (C.-B.), les Jours des pionniers à Saskatoon (Sask.), et à Banff (Alb.), les Jours des Indiens.

Des activités spéciales ont lieu chaque été dans le Nord. A Yellowknife (T. N. -O.), un Tournoi de golf de minuit est organisé chaque année, à la fin de juin. A Dawson City, au Yukon, la découverte d'or en 1896 est célébrée le Jour de la Découverte, en août, par des courses de radeaux sur la rivière Klondike et par des danses, des événements sportifs et des divertissements d'époque.

Escalade dans les Rocheuses près de Canal Flats (C.-B.).

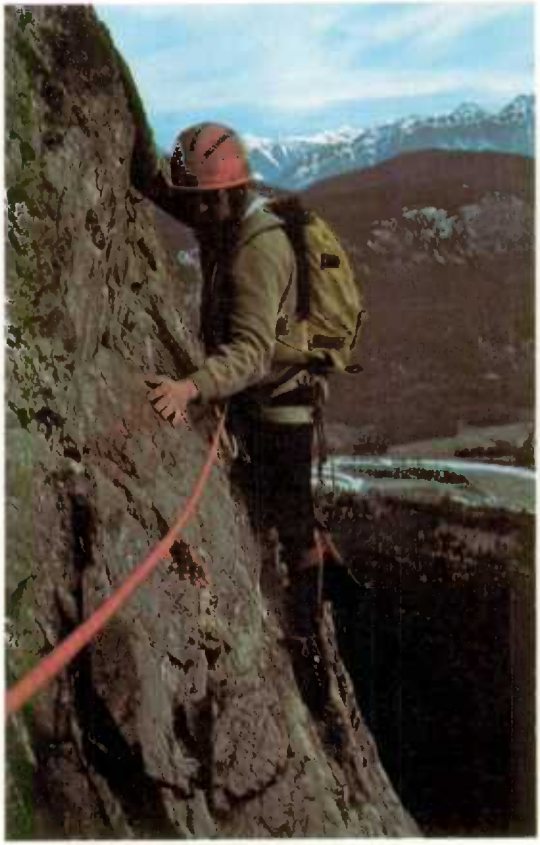

Sculpture sur glace au Carnaval de Québec.

Récréation

La nature des activités auxquelles les gens s'adonnent pendant leurs loisirs est fonction de l'âge, du sexe, du revenu et de la profession. Statistique Canada a mené en 1972 une enquête sur les activités récréatives qui a révélé que parmi une gamme choisie d'activités physiques, la marche est la plus répandue; viennent ensuite la natation, la chasse et la pêche. Depuis quelques années, la bicyclette est de plus en plus adoptée par les adultes et les familles dans de nombreuses régions du Canada; en 1972, près de 12% de la population adulte déclarait faire régulièrement de la bicyclette.

Chaque année, un nombre sans cesse croissant de Canadiens découvrent les plaisirs des sports d'hiver. D'après les résultats d'une enquête, les sports hivernaux les plus en vogue sont le patinage à l'intérieur, la motoneige, le ski alpin et le ski de fond. La faveur que connaît actuellement le ski de fond n'est pas sans rappeler la vogue de la bicyclette en été. Le hockey amateur est un sport qui fait partie des mœurs canadiennes et auquel s'adonnent volontiers bon nombre de jeunes. Le curling a également recruté de nombreux adeptes dans la plupart des régions du Canada. Parmi les autres activités qu'exercent souvent les Canadiens pendant leurs loisirs, on compte les travaux manuels au foyer, les quilles, la fréquentation du cinéma, des spectacles sportifs, des concerts et autres spectacles musicaux, des expositions, des foires et du théâtre.

Lac Kluane (Yukon).

Programmes des administrations publiques

Tous les échelons de l'administration publique cherchent à enrichir les loisirs des Canadiens. Plusieurs organismes fédéraux ont établi des programmes importants à cette fin, notamment la Direction générale de la santé et du sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette dernière s'occupe au premier chef des activités récréatives et du conditionnement physique et exécute un certain nombre de programmes visant à encourager les Canadiens à participer, quel que soit leur âge, à des activités de conditionnement physique; elle aide financièrement et conseille des organismes récréatifs comme le YMCA, les clubs de garçonnets et de fillettes, les groupements de scouts et de guides et les auberges de la jeunesse; elle aide aussi les autochtones du Canada à participer davantage aux sports et aux activités récréatives. L'Office de tourisme du Canada aide à la publicité concernant les manifestations et les attractions, au Canada et à l'extérieur du Canada. Les Musées nationaux du Canada stimulent l'intérêt et la prise de conscience à l'égard du patrimoine canadien et de la diversité régionale par l'entremise des Musées nationaux, des Musées associés et des programmes d'aide aux musées mentionnés antérieurement. Les fonctions de Pêches et Environnement Canada comprennent des programmes récréatifs portant entre autres sur la pêche sportive, la protection des oiseaux migrateurs, la mise en place de centres d'information sur la faune et la construction et l'entretien de quais pour petits bateaux de plaisance.

Dans la région d'Ottawa-Hull, la Commission de la capitale nationale joue un rôle important de conservation et d'aménagement dans le domaine des loisirs de plein air. Les aménagements qu'elle offre comprennent le parc de la Gatineau, qui s'étend sur 357 km² (kilomètres carrés) et se compare aisément à un parc national ou provincial, un réseau de promenades panoramiques et de pistes cyclables et une zone de verdure en demi-cercle au sud d'Ottawa où tous peuvent s'ébattre; l'hiver, la Commission entretient également la plus longue patinoire extérieure au monde sur le canal Rideau, et l'été elle loue des lopins de terre pour le jardinage dans la zone de verdure.

Les aspects culturels et artistiques des loisirs relèvent essentiellement du Secrétariat d'État. Ce ministère parraine les arts visuels et d'interprétation ainsi que tout un éventail d'activités culturelles auxquelles il encourage les Canadiens à participer.

Parcs Canada

Parcs nationaux

Le réseau des parcs nationaux du Canada a commencé avec une réserve de terres de 26 km² autour des sources thermales dans ce qui est aujourd'hui le parc national de Banff. De ce petit noyau, le réseau est passé à 28 parcs nationaux qui préservent plus de 129 500 km² de régions naturelles du Canada.

Les parcs nationaux du Canada reflètent l'étonnante diversité géographique du pays. Le programme s'étend actuellement du parc national de Terra Nova, situé sur la côte est accidentée de Terre-Neuve, au parc national de Pacific Rim, où les vagues frappent la magnifique Long Beach sur la côte ouest de l'île Vancouver; de Pointe Pelée, point le plus au sud de la partie continentale du Canada, au parc national d'Auyuittuq dans l'île Baffin.

Il existe au moins un parc national dans chaque province et territoire. Les parcs de montagne de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, parmi les plus anciens du réseau, sont connus pour leurs cimes pointues, leurs lacs et leurs prés alpins, leurs glaciers et leurs sources thermales.

Dans le parc national des lacs Waterton, qui forme avec le parc américain Glacier un parc international, les montagnes s'élèvent brusquement au-dessus de la plaine, sans la transition habituelle. Les forêts de peupliers et d'épinettes font contraste avec les prairies avoisinantes du parc national d'Elk Island, en Alberta. Le parc national Prince Albert, en Saskatchewan, renferme trois zones de végétation: la forêt boréale, la savane-parc où pousse le tremble et la prairie; en plus des centaines de lacs, ruisseaux, étangs et marais. Dans le parc national du Mont Riding, situé au sommet de l'escarpement manitobain, les forêts de l'est et du nord et les prés de l'ouest forment un paysage diversifié qui abrite toute une gamme d'essences végétales et d'animaux.

Camping au lac Louise dans le parc national de Banff (Alb.).

L'Ontario compte quatre parcs nationaux: les îles de la baie Georgienne, Pointe Pelée, les Îles du Saint-Laurent et Pukaskwa. La Mauricie, dans les Laurentides, et Forillon, dans la péninsule historique de Gaspé sont situés au Québec.

Sept parcs nationaux des provinces de l'Atlantique préservent des régions de forêt acadienne et boréale, des zones de la côte accidentée, des plages sablonneuses et la zone parsemée de lacs à l'intérieur de la Nouvelle-Écosse.

Il existe actuellement quatre parcs nationaux situés partiellement ou entièrement au nord du 60e parallèle. Le parc national de Wood Buffalo occupe une partie de l'Alberta et une partie des Territoires du Nord-Ouest, et sert d'habitat au plus grand troupeau de bisons du continent. Kluane, au Yukon, renferme le mont Logan, plus haute cime du Canada, tandis que dans le parc national de Nahanni, dans les Territoires du Nord-Ouest, les spectaculaires chutes Virginia de la rivière Nahanni-Sud plongent dans la vallée située à 90 m (mètres) plus bas. Dans l'île Baffin, Auyuittuq, qui signifie en inuit «l'endroit qui ne fond pas», est le premier parc national au-delà du Cercle arctique.

Le paysage magnifique et les nombreuses possibilités de loisirs qu'offrent les parcs nationaux attirent des visiteurs toute l'année, que ce soit pour faire du camping, de la promenade, de l'excursion, de l'alpinisme, de la natation, de la pêche, du ski ou de la raquette. Des programmes de présentation, qui comprennent des visites commentées, des expositions, des films et des brochures, expliquent l'histoire naturelle des diverses régions.

Parcs et lieux historiques nationaux

Afin de préserver le passé du Canada, la Direction des parcs et lieux historiques de Parcs Canada perpétue le souvenir de personnes, lieux et événements historiques qui ont joué un rôle important dans l'évolution du pays. Depuis 1917, date à laquelle Fort Anne, en Nouvelle-Écosse, devenait le premier parc historique national, 50 parcs et lieux importants et plus de 700 plaques et monuments sont venus marquer un moment d'histoire. Environ 30 nouveaux lieux sont actuellement en voie d'aménagement.

Les lieux sont choisis pour leur importance culturelle, sociale, politique, économique, militaire ou architecturale et englobent les grandes découvertes archéologiques. Le cimetière indien de Port-aux-Choix et la colonie scandinave de l'Anse-aux-Meadows, qui se serait établie vers l'an 1000, constituent deux grandes découvertes à Terre-Neuve.

Bon nombre de lieux et parcs historiques rappellent les débuts de l'exploration du Canada et les combats pour sa possession. Le parc Cartier-Brébeuf à Québec marque l'endroit où Jacques Cartier passa son premier hiver dans le Nouveau Monde, ainsi que l'emplacement de la première résidence des Jésuites au Canada.

La recherche de fourrures a conduit à une exploration poussée du Canada et à la construction de nombreux postes et forts en vue d'étendre et de protéger la traite des fourrures. Ces postes comprennent Port-Royal, la plus ancienne colonie française au nord de la Floride; le fort Témiscamingue, poste de traite stratégique dans la partie supérieure de la vallée des Outaouais; et le fort Prince-de-Galles, le fort de pierre le plus septentrional en Amérique du Nord. Lower Fort Garry, près de Winnipeg, a été restauré pour recréer un poste du XIXe siècle de la Compagnie de la Baie d'Hudson; on peut y voir des femmes qui cuisent le pain et qui tissent dans la «grande maison», un forgeron à l'œuvre dans son atelier, et des fourrures, autrefois le pilier de l'économie canadienne, qui pendent dans le grenier d'un magasin général bien garni, centre d'activité du fort.

Les fortifications militaires protégées à titre de lieux historiques nationaux comprennent d'abord la solide forteresse de Louisbourg dans l'île du Cap-Breton, construite par les Français au XVIIIe siècle pour protéger leurs possessions coloniales en danger, puis une série de postes français et anglais le long du Richelieu et du Saint-Laurent, pour se terminer par le fort Rodd Hill dans l'île Vancouver, lieu de trois postes de défense côtière britanniques de la fin du XIXe siècle.

Les postes de traite des fourrures de Rocky Mountain House en Alberta, le fort St-James dans le nord de la Colombie-Britannique et le fort Langley (C.-B.), où a commencé l'industrie d'exportation du saumon de la province, rappellent l'expansion du commerce et de la colonisation de l'Ouest. Cette dernière s'est effectuée pacifiquement grâce entre autres à la Police montée du Nord-Ouest, qui est commémorée à Fort Walsh (Sask.), premier quartier général de ce corps.

La principale voie qui conduisit à la ruée vers l'or du Klondike est marquée et protégée par le parc historique international du même nom. A Dawson City, ville qui a connu un essor extraordinaire en 1898, le Palace Grand Theatre, la hutte du poète Robert Service et le bateau à roue à aubes *S. S. Keno* ont été restaurés, et d'autres bâtiments sont en voie de l'être.

Province House, lieu historique national situé à Charlottetown (Î.-P.-É.), continue d'abriter les assemblées législatives de la province. Les maisons d'enfance de deux premiers ministres canadiens, Sir Wilfrid Laurier et William Lyon Mackenzie King, sont également des lieux protégés. Le parc historique national de la villa Bellevue à Kingston, superbe exemple du style architectural toscan, fut autrefois occupée par Sir John A. Macdonald.

Sur la plage dans le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard.

Accords sur la récréation et la conservation

Le programme des accords au sujet de la récréation et de la conservation (ARC), créé par Parcs Canada en 1972, comporte des projets mettant en cause différents paliers de gouvernement et divers organismes. Il est basé sur le concept de la planification et de la gestion concertées, et son but à long terme est de préserver et d'aménager des lieux ayant une valeur historique, panoramique et culturelle par le moyen d'accords conclus entre les différents organismes concernés. Les trois principaux éléments du programme sont: Entente sur la mise en valeur du patrimoine, Canaux et Répertoire du patrimoine canadien.

Entente sur la mise en valeur du patrimoine. Aux termes de cette partie du programme, Parcs Canada s'associe à des organismes, paliers de gouvernement et particuliers pour assurer la préservation du caractère traditionnel d'une région en intégrant conservation et usages contemporains. Ces accords offrent de nouveaux moyens de préserver et de protéger les richesses du patrimoine. Les gens y participent parce que la conservation leur tient à cœur et qu'ils estiment que cette forme d'entente peut être fort efficace; elle permet en outre aux participants d'atteindre des objectifs particuliers grâce à une entreprise où les coûts et les responsabilités sont partagés.

Par exemple, le premier accord ARC, l'accord Canada-Ontario-Rideau-Trent-Severn (CORTS), prévoit l'aménagement d'une région qui offre une gamme d'activités de loisirs et de conservation le long d'une voie de communication importante dans l'histoire du Canada.

Canaux. Au Canada, les canaux ont été construits pour les besoins de la défense ou du commerce avant l'aménagement des chemins de fer et des grandes routes. A la Confédération, ils sont passés sous l'autorité du gouvernement fédéral en raison de leur importance pour le commerce national.

En 1972, les canaux St. Peter's, St-Ours, Chambly, Ste-Anne, Carillon, Rideau, Murray et Trent-Severn, qui relevaient du ministère des Transports, ont été transférés au ministère des Affaires indiennes et du Nord - changement effectué à la condition que désormais, en plus de l'administration des canaux du point de vue de leur fonction première de voies de communication, on tienne compte de facteurs tels que la préservation et l'interprétation de l'histoire et de l'environnement, la récréation et l'emploi optimal des terres fédérales.

Répertoire du patrimoine canadien. Les propriétés ayant une valeur architecturale, culturelle et historique disparaissent à un rythme accéléré. En vertu de la loi actuelle, Parcs Canada ne peut restaurer et protéger qu'un nombre limité de bâtiments ayant une signification exceptionnelle pour le Canada; aussi, en collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires, il établira un relevé de toutes les propriétés historiques et traditionnelles importantes sous la forme d'un Répertoire du patrimoine canadien, pour le bénéfice des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Une aide financière sera accordée aux propriétaires de bâtiments qui ont vraiment besoin d'être restaurés. Le répertoire sera donc un moyen de protéger, préserver et restaurer d'anciens bâtiments ayant une valeur architecturale, culturelle et historique, et constituant un élément irremplaçable du patrimoine canadien.

Parcs provinciaux

La plupart des provinces ont arraché à l'emprise de la civilisation de vastes étendues, où elles veillent à conserver l'environnement naturel au bénéfice des Canadiens et des touristes étrangers. Si l'on ajoute la superficie des parcs provinciaux (environ 298 600 km²) à celle des parcs nationaux, on obtient plus de 1.6 ha pour chaque résident du Canada.

Parmi les premiers parcs du Canada, certains ont été créés par les provinces. En 1895, le souci du gouvernement québécois d'assurer la survivance du caribou a entraîné la création du parc des Laurentides, qui jouxte la ville de Québec au nord à une distance d'à peine 48 km. En Ontario, le premier parc a été le parc Algonquin, créé en 1897. D'une superficie de 7 540 km², il s'étend jusqu'en deçà de 240 km des limites des villes de Toronto et d'Ottawa. A l'instar de nombreux autres parcs de l'Ontario et des autres provinces, il se prête au camping, au canotage et à la pêche sportive.

Les gouvernements provinciaux assurent en outre une gamme de programmes récréatifs, gèrent les ressources naturelles, la chasse et la pêche et mettent en place des aménagements, soit directement, soit par le moyen de programmes municipaux.

Tourisme

Le tourisme influence la vie de tous les Canadiens. Il se répercute sur notre style de vie et modifie le rythme imposé par les pressions sociales contemporaines. Il contribue également à l'unité nationale en favorisant une meilleure compréhension entre les habitants des différentes régions du pays.

Le tourisme est pour le Canada une source importante de devises, en même temps qu'il occasionne des dépenses intérieures. Les répercussions sur la consommation, l'investissement et l'emploi sont considérables, et c'est une importante source de recettes fiscales pour les gouvernements. Les avantages qui en découlent profitent à l'ensemble du Canada, et c'est ainsi qu'il joue un rôle de premier plan dans la réduction des disparités socio-économiques régionales.

Selon l'Organisation mondiale du Tourisme, le tourisme en 1975 affichait au total 213 millions d'arrivées internationales (2% de plus qu'en 1974), et ces voyageurs ont dépensé environ $34 milliards dans les pays visités (17% de plus qu'en 1974). Dans le contexte mondial, le Canada se classait au neuvième rang en 1975 pour les recettes provenant des voyages internationaux et au quatrième rang pour les dépenses de ses résidents au titre des voyages internationaux.

Le nombre de voyages effectués au Canada par des Canadiens a augmenté de 48% entre 1971 et 1974, et les dépenses à l'occasion de ces voyages, de 84%. Le taux d'accroissement des dépenses des Canadiens voyageant dans leur pays équivaut à plus de deux fois le taux d'accroissement des dépenses des visiteurs étrangers au Canada (36% entre 1971 et 1974).

En dépit de la situation énergétique, de l'inflation et de la récession économique mondiale, le tourisme a rapporté au Canada $8.5 milliards en 1975, ce qui représente environ 5.5% du produit national brut. Les dépenses des Canadiens voyageant au Canada s'élevaient à près de $6.7 milliards, ce qui constitue de loin la plus grande part des recettes touristiques du pays. Le $1.8 milliard restant, provenant des dépenses des visiteurs étrangers au Canada, est la quatrième source de devises après les automobiles et pièces d'automobile, le pétrole brut et le blé.

Le nombre de visiteurs en provenance des États-Unis s'est établi à 34.6 millions, soit

1.7% de moins qu'en 1974. Le nombre de visiteurs en provenance de pays autres que les États-Unis s'est élevé à 1.3 million, soit 8.9% de plus qu'en 1974. Sur ce nombre, 892,400 venaient d'Europe et 379,700 du Royaume-Uni, principale source touristique après les États-Unis. Parmi les visiteurs en provenance des autres principaux pays, 138,000 venaient de la République fédérale d'Allemagne, 90,400 du Japon, 82,500 de la France, 65,300 des Pays-Bas, 45,400 de l'Italie et 41,500 de l'Australie.

La valeur des dépenses touristiques au Canada ne doit cependant pas être calculée uniquement en fonction des $8.5 milliards imputés directement aux dépenses de voyage. Des afflux de dépenses consécutifs se répartissent dans toute l'économie et produisent des recettes supplémentaires.

Par exemple, lorsqu'un voyageur loue une chambre d'hôtel, il contribue en premier lieu au bénéfice brut du propriétaire de l'hôtel. Une partie de ce bénéfice servira à rémunérer les employés. Ces salaires seront ensuite dépensés et profiteront peut-être au propriétaire du magasin du coin, puis au grossiste qui aura fourni les marchandises, et enfin au manufacturier canadien qui à son tour achètera probablement ses matières premières à une autre société canadienne, et ainsi de suite. Compte tenu de cet effet «multiplicateur», la part du tourisme dans le PNB a pu atteindre $15 milliards en 1975.

Le tourisme a également créé environ 800,000 emplois dans tout le Canada en 1975, et occupé ainsi environ 7% de la population active. Ce chiffre se répartit à tous les échelons gouvernementaux et dans près de 80,000 entreprises privées de toutes sortes comme les sociétés de transport, les lieux d'hébergement, les restaurants, les grossistes et exploitants de voyages à forfait, les agents de voyage, les organisateurs d'activités et d'attractions et les associations commerciales.

Un autre aspect important de la consommation touristique au Canada est la faible part des produits d'importation. Comme les voyages sont d'abord axés sur les services, les dépenses de voyage portent surtout sur des biens et services mettant en cause une proportion relativement élevée de main-d'œuvre canadienne. De plus, les biens achetés par les touristes sont généralement fabriqués au pays, par exemple les aliments et boissons produits par les agriculteurs et conditionneurs et les souvenirs, par les artisans canadiens.

L'essor du tourisme au Canada n'est pas un effet du hasard. Le Canada possède de nombreux avantages touristiques. Sis au carrefour de l'hémisphère nord et à proximité du marché touristique le plus important au monde, il jouit d'une situation enviable. Il regorge d'espaces libres qui seront de plus en plus recherchés à l'échelle mondiale. Ses territoires nordiques constituent l'une des rares zones excentriques qui subsistent au monde. Il possède d'immenses réserves d'une ressource récréative des plus précieuses – l'eau – et d'une ressource des plus prometteuses – la neige. La variété, la quantité et la qualité de la faune se comparent avantageusement avec celles de n'importe quel pays. La diversité de son paysage, de sa culture et de son ethnie ajoute à ses attraits touristiques, tout comme ses bâtiments historiques et les attractions qui se développent sans cesse dans les grandes villes.

Le principal attrait du Canada demeure cependant l'amitié et l'hospitalité qu'on y trouve et qui lui ont valu une renommée mondiale. L'essor touristique reflète également les efforts déployés par les 10 ministères du Tourisme des provinces et les deux ministères du Tourisme des territoires, les services et le travail de promotion réalisés par des milliers d'entreprises intéressées par le tourisme canadien, et l'activité de l'Office de tourisme du Canada.

Les rapides Oxtongue en Ontario. →

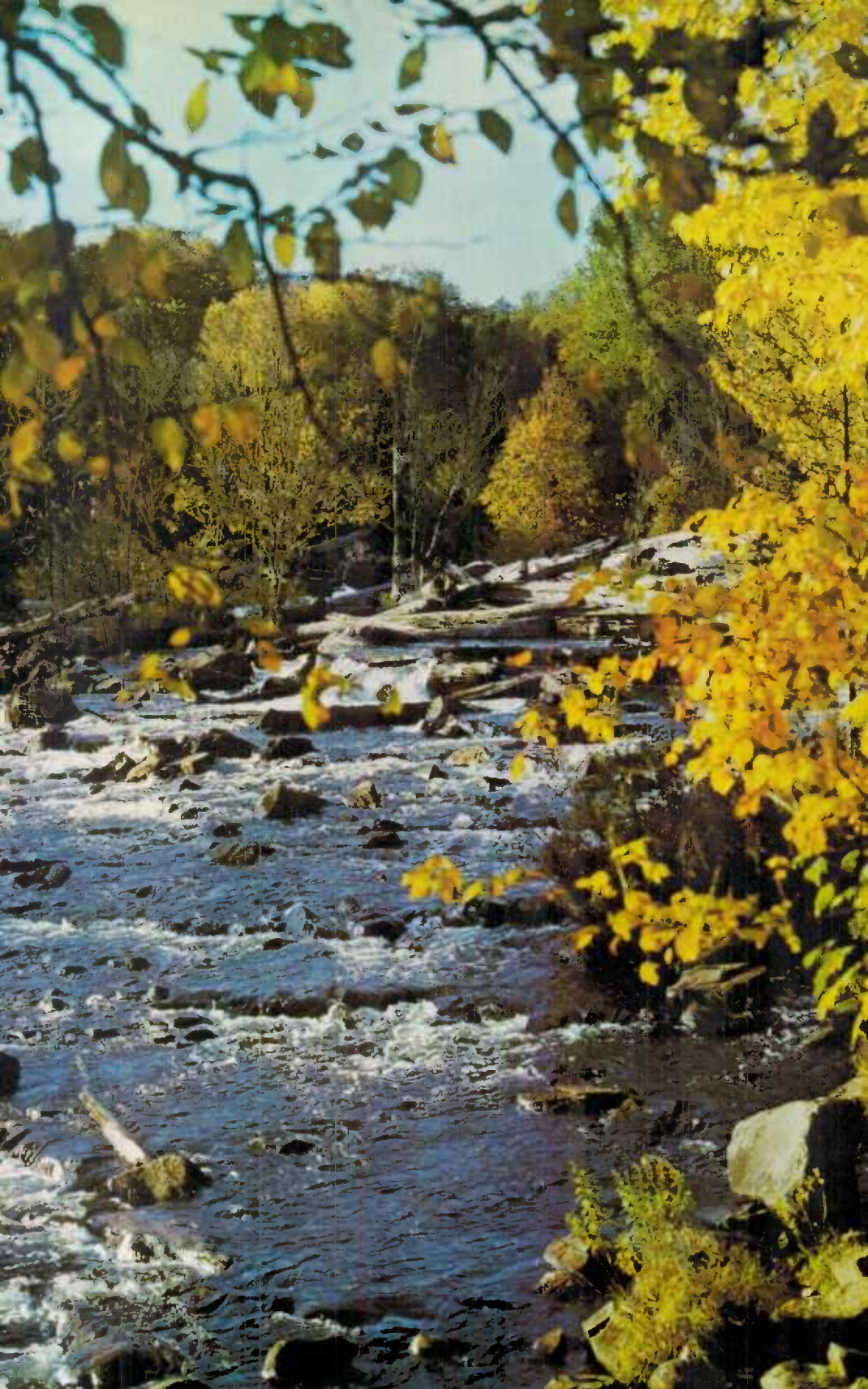

Recettes et dépenses au titre des voyages entre le Canada et les autres pays, 1971-75

Pays	1971	1972	1973	1974	1975
	(millions de dollars)				
États-Unis					
Recettes	1,092	1,023	1,160	1,328	1,337
Dépenses	898	919	1,073	1,196	1,587
Solde	+194	+104	+87	+132	−250
Autres pays					
Recettes	154	207	286	366	478
Dépenses	550	545	669	782	955
Solde	−396	−338	−383	−416	−477
Ensemble des pays					
Recettes	1,246	1,230	1,446	1,694	1,815
Dépenses	1,448	1,464	1,742	1,978	2,542
Solde	−202	−234	−296	−284	−727

Marble Canyon, parc national Kootenay (C.-B.)

Science et Technologie

Le Canada, dont les dépenses brutes au titre de la recherche et du développement (R-D) s'élevaient aux environs de $1.7 milliard en 1974, vient au sixième rang parmi les 24 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à ce chapitre. Le montant représentait 1.2% du produit national brut.

Le taux annuel moyen d'accroissement des dépenses pour la R-D au Canada, qui s'établissait à 18% entre 1963 et 1967, est tombé à 10% entre 1967 et 1969 et à 8% entre 1967 et 1971. Entre 1971 et 1974, il est remonté à 9.6%. Tout comme aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni, l'aide à la science et à la technologie au Canada s'est nettement stabilisée depuis la période de rapide expansion du début des années 60.

En 1974, le personnel scientifique, technique et opérationnel affecté à la R-D dans le gouvernement et l'industrie au Canada se chiffrait à environ 40,000 personnes.

Politique scientifique

L'OCDE disait en 1963 dans une de ses publications qu'un pays a besoin d'une politique globale et cohérente s'il veut encourager et faire progresser la science, car il existe plus de perspectives de faire avancer la science et la technologie qu'il n'y a de ressources pour les exploiter toutes. Les pouvoirs publics, qui sont constamment sollicités par l'industrie, les universités, les organismes scientifiques, les hommes de science, les étudiants et les organisations scientifiques internationales, ainsi que par les consommateurs de la science au sein même des divers ministères et organismes publics, ont besoin d'être guidés dans la répartition des fonds et de la main-d'œuvre spécialisée. L'objet d'une politique scientifique nationale est précisément de servir de guide.

Ministère d'État aux Sciences et à la Technologie

Le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie, créé en 1971, encourage le développement et l'utilisation des sciences et de la technologie à l'appui des objectifs nationaux par l'élaboration et la formulation de politiques appropriées.

Le Canada a besoin de politiques dans le domaine des sciences pour pouvoir disposer des outils scientifiques nécessaires. Les subventions pour la recherche octroyées par le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches médicales et le Conseil des Arts, reflètent la politique scientifique qui vise à créer et à maintenir des possibilités de recherche à l'échelle nationale.

Il faut également des politiques régissant l'utilisation des outils scientifiques afin d'aider le Canada à atteindre des buts non scientifiques. La présence de laboratoires de recherche dans les ministères à base scientifique (Énergie, Mines et Ressources, Santé et Bien-être, Agriculture et Pêches et Environnement) est la concrétisation d'une politique scientifique. La nouvelle politique d'impartition, suivant laquelle les ministères fédéraux doivent confier leurs nouveaux travaux de recherche à l'entreprise privée, a été adoptée en vue d'accroître l'aptitude de l'industrie canadienne à faire de la recherche; c'est là un autre exemple de politique scientifique et, dans ce cas, pour atteindre des buts de nature économique.

L'intégration de la science dans la formulation des politiques gouvernementales est une innovation, et constitue le troisième élément de la politique scientifique. Les mécanismes auxquels le gouvernement du Canada a recours pour faire des sciences l'objet d'une politique comprennent le recrutement de spécialistes des sciences naturelles et sociales dans la Fonction publique au niveau de l'élaboration des politiques et la création d'organes de consultation comme les Commissions royales d'enquête et les Groupes d'étude.

Le Conseil des Sciences du Canada

Le Conseil des Sciences, organisme quasi autonome qui conseille le gouvernement en matière de politique scientifique par la publication de rapports sur des questions d'actualité, a produit en juin 1977 son 11e *Rapport annuel*. En juillet 1976, il a publié un rapport intitulé *Démographie, technologie et richesses naturelles*. Depuis, il a publié également quatre études de fond, qui paraîtront sous peu dans leurs versions françaises sous les titres suivants: *Rôles et fonctions des laboratoires de l'État en matière de diffusion des nouvelles techniques vers le secteur secondaire, Économie politique de l'essor du Nord, Les sciences mathématiques au Canada* et *Politique scientifique et objectifs de la société*. Le Cahier no 3 d'*Aspects* a paru en juin 1976, et le Cahier no 2 de *Perceptions*, sur les répercussions de l'évolution de la pyramide des âges au Canada, a également été publié cette même année.

Science et technologie dans l'administration publique

Les dépenses du gouvernement du Canada au chapitre des sciences et de la technologie ont été estimées à $1,500 millions en 1976, soit 4% de l'ensemble du budget fédéral. Ce chiffre représente une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente. Les sciences naturelles ont absorbé 77% de cette somme et les sciences humaines, 23%. Environ 64% de ces $1,500 millions ont été consacrés à la R-D. Le reste a été affecté à d'autres activités scientifiques comme les levés sismiques et magnétiques, ainsi qu'à la collecte et diffusion de données et de statistiques.

En 1976, le Conseil national de recherches a dépensé plus pour la R-D que tout autre ministère ou organisme fédéral. Ses dépenses à ce titre, estimées à $167 millions, représentent 17% des crédits affectés par le gouvernement à la R-D. Les dépenses fédérales au titre des activités scientifiques connexes ont surtout été engagées par Pêches et Environnement Canada et par Statistique Canada, qui figurent ensemble pour la moitié des dépenses totales à ce chapitre.

Les dépenses publiques se répartissent habituellement entre 11 grandes catégories: services de l'administration générale, affaires étrangères, défense, transports et communications, expansion et soutien économiques, santé et bien-être, aide à l'éducation, culture et loisirs, transferts fiscaux, dette publique et frais généraux internes.

En 1976, le gouvernement a affecté à neuf de ces postes les $1,500 millions consacrés à l'activité scientifique. L'expansion et le soutien économiques ont absorbé la plus grande part de ces dépenses, devant les transports et communications et la santé et le bien-être qui suivaient de près.

Contrôle des instruments dans une usine de gaz à Judy Creek (Alb.).

Science et technologie dans l'industrie canadienne

La position concurrentielle du Canada dans les industries de technologie demeure un problème sérieux. Divers facteurs expliquent cette situation: les restrictions causées par l'inflation et la lenteur de la croissance, la tendance de bon nombre de sociétés d'appartenance étrangère à effectuer la R-D dans le pays d'origine, et le nombre limité de marchés intérieurs. Le gouvernement fédéral dispose d'un certain nombre de programmes conçus pour encourager l'industrie canadienne à effectuer de la R-D menant à la création de produits ou de procédés qui puissent profiter au Canada sur le plan interne et le rendre concurrentiel sur le marché international.

Parmi ces mesures figure la politique d'impartition ou d'adjudication de contrats, adoptée en 1973, en vue d'encourager l'industrie à participer le plus possible aux programmes scientifiques et technologiques des ministères et organismes fédéraux par le moyen de contrats de recherche et de développement orientés. En 1974, la politique initiale a été élargie par l'adoption de dispositions relatives à des propositions de R-D qui seraient faites par l'industrie et orientées en fonction de missions ministérielles (propositions dites spontanées).

Une évaluation de cette politique a été effectuée en 1975 et publiée durant l'année (*Politique d'impartition 1973-75*). A partir de cette évaluation, il a été décidé que la politique devrait dorénavant inclure les programmes de recherche permanents, les activités scientifiques connexes et certaines activités dans le domaine des sciences humaines et des sciences sociales. En élargissant la politique de manière à englober toutes les activités scientifiques, l'administration fédérale vise à accroître la participation de l'industrie aux programmes à caractère scientifique, parmi lesquels un certain nombre de programmes nouveaux et importants dans des domaines tels que la

gestion des océans, l'espace, les transports, la protection de l'environnement, l'alimentation et l'énergie. Cet élargissement de la politique d'impartition réaffirme le fait que la réalisation d'un meilleur équilibre entre la recherche et le développement intra-muros du gouvernement et la part de l'industrie dans les programmes scientifiques du gouvernement est un des objectifs principaux. Au 31 mars 1977, des travaux de recherche et de développement d'une valeur d'environ $240 millions avaient été impartis à l'industrie dans le cadre de ce programme.

En 1974, les dépenses au titre de la R-D industrielle au Canada ont été estimées à $640 millions, dont $75 millions versés à l'extérieur du Canada. De ce montant, 69% provenait de l'industrie elle-même, et 15% du gouvernement fédéral. On prévoyait que la valeur totale de la R-D industriel s'élèverait à $700 millions en 1975 et à $760 millions en 1976.

Recherche universitaire

L'aide fédérale directe à l'appui de la R-D effectuée dans les universités canadiennes au cours de l'année financière se terminant en mars 1977 a été estimée à $174 millions, soit une augmentation de 5.6% par rapport à 1976. Sur ce montant, environ $25 millions ont été alloués aux sciences humaines, soit 17% de plus que l'année précédente, ce qui a permis de maintenir le différentiel de croissance des dernières années en faveur des sciences humaines. Les trois conseils de recherche (Conseil national de recherches, Conseil de recherches médicales et Conseil des Arts du Canada) ont distribué environ 78% des subventions accordées par le gouvernement fédéral pour la recherche universitaire. Un autre montant de $32 millions a été affecté aux activités scientifiques connexes, principalement à l'éducation sous forme de bourses d'étude, ce qui a porté l'aide fédérale totale à l'activité scientifique des universités à environ $207 millions.

Durant la période de six ans se terminant en 1976-77, les dépenses directes de l'administration fédérale au titre des activités scientifiques universitaires ont augmenté de 6.4% pour passer de $142.2 millions à $206.5 millions; toutefois, la valeur totale en dollars constants a en fait diminué. Il faut mentionner par ailleurs qu'on a remboursé aux provinces environ la moitié des frais d'exploitation de tous les établissements postsecondaires, dépense qui s'est accrue à un taux supérieur au taux d'inflation au cours de cette période, et que les coûts indirects de la recherche sont compris dans ces frais d'exploitation. En outre, la diminution relative des taux de croissance dans les années 70 survient après la période des années 60, au cours de laquelle les dépenses fédérales à l'égard du secteur universitaire avaient augmenté à un taux annuel de plus de 30% en valeur nominale et de plus de 25% en valeur réelle. Au cours des années 70, les dépenses de l'administration fédérale au titre de la R-D effectuée dans les universités ont augmenté beaucoup plus lentement que les dépenses à ce titre provenant des administrations provinciales et d'autres sources. C'est là un renversement de la courbe des années 60. En réalité, les sources non fédérales n'ont fait que combler le vide créé par le repli fédéral, au point que les contributions de toutes provenances à la R-D dans les universités ont à peine réussi à rattraper le taux d'inflation.

Sur l'ensemble des fonds versés au secteur universitaire, la proportion affectée à la R-D s'est accrue moins rapidement que celle destinée aux activités scientifiques connexes. En particulier, les montants consacrés à la R-D dans le domaine des sciences naturelles ont augmenté plus lentement que les autres.

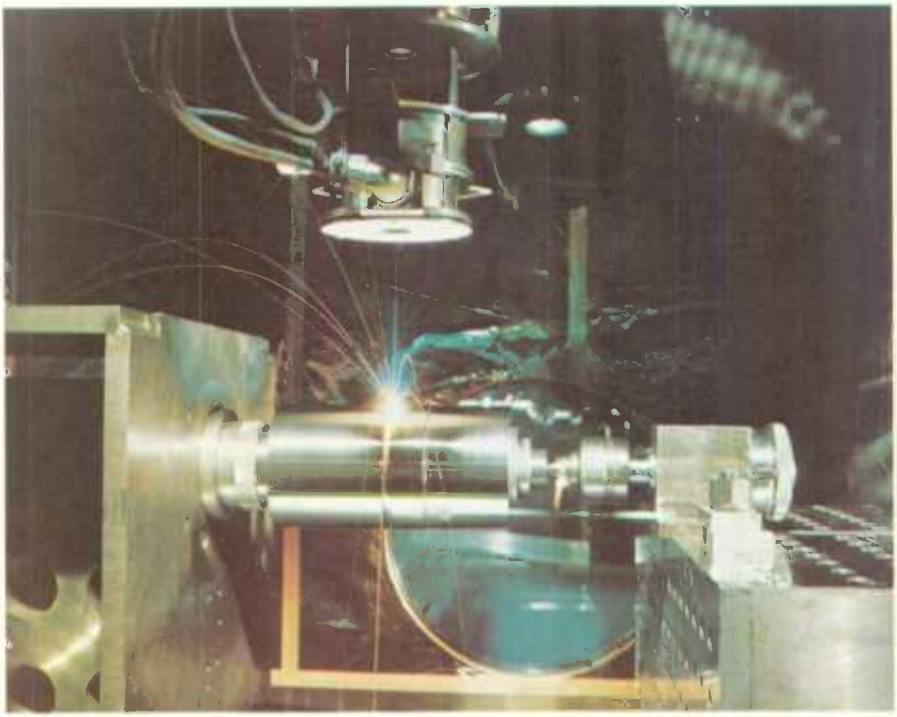

Utilisation d'un mince faisceau d'électrons focalisé à haute énergie travaillant sous vide pour la soudure industrielle: un exemple des nouvelles techniques élaborées au Conseil national de recherches du Canada.

Science et technologie dans les affaires internationales

Les sciences sont fondamentalement internationales, et il y a toujours eu de nombreuses communications officieuses entre les scientifiques canadiens et leurs collègues d'autres pays, en particulier avec ceux qui travaillent pour des organisations non gouvernementales comme les universités et l'industrie. De plus, les scientifiques canadiens participent aux conférences internationales sur des sujets scientifiques et technologiques spécialisés, et souvent le Canada est le pays hôte de ces réunions. Cette coopération internationale organisée dans le secteur privé est complétée au niveau officiel par une coopération scientifique et technologique entre le gouvernement canadien et ses organismes et leurs contreparties à l'étranger et d'autres organisations scientifiques internationales non gouvernementales. C'est ainsi que le Canada a conclu des ententes bilatérales de natures diverses avec plusieurs pays, en vue de la collaboration dans des domaines techniques particuliers. Ces ententes prévoient l'échange de renseignements ou de scientifiques et, dans certains cas, l'exécution en commun de projets scientifiques. Une telle coopération peut également s'établir selon les besoins lorsqu'il n'existe pas d'ententes officielles. Un ensemble de conseillers scientifiques dans plusieurs ambassades canadiennes importantes jouent un rôle clé dans l'établissement et le maintien de ces relations.

Le Canada participe aux travaux d'un certain nombre d'organismes multilatéraux exerçant une activité à caractère scientifique, notamment l'Organisation du Traité de

l'Atlantique Nord, les Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Commission économique pour l'Europe et le Commonwealth. Les travaux de divers organismes internationaux (par exemple le Club de Rome) qui tentent d'appliquer les techniques scientifiques à la solution de problèmes globaux sont également suivis de très près. En effet, le Canada a joué un rôle important dans la création et l'appui de l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes, à Vienne, mis sur pied pour élaborer et appliquer l'analyse des systèmes et construire des modèles.

Actuellement, à l'échelle internationale, on s'intéresse particulièrement au transfert de la technologie aux pays moins développés et à son application en vue de régler leurs problèmes. Ainsi, le Canada joue un rôle important à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et il se prépare à participer activement à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie appliquées au développement, qui aura lieu en 1979. Le gouvernement canadien a également mis sur pied le Centre de recherches pour le développement international, organisme autonome financé par des fonds publics et dont le rôle est d'entreprendre et d'appuyer des travaux de recherche sur les problèmes des régions en voie de développement et d'encourager la coopération entre les chercheurs de ces régions et les scientifiques du Canada et des autres pays industrialisés.

Activités scientifiques

Voici quelques faits saillants de la R-D au Canada, et d'autres activités scientifiques dans les principaux domaines d'intérêt national.

Recherche agricole

Plus de 50% de la recherche agricole au Canada est effectuée par le ministère fédéral de l'Agriculture, qui emploie au-delà de 900 scientifiques dans quelque 50 établissements disséminés dans tout le pays. Les départements d'agriculture des universités constituent le deuxième grand groupe de recherche. La contribution de l'industrie privée et des ministères provinciaux a toujours été minime, mais elle va maintenant en s'accentuant. On estime à 2,000 le nombre de scientifiques travaillant dans l'ensemble des établissements, bien qu'un grand nombre d'entre eux ne consacrent qu'une partie de leur temps à la recherche agricole.

C'est sur les grands secteurs traditionnels, soit la culture, l'élevage et les sols, que porte surtout la recherche, mais on s'intéresse de plus en plus au conditionnement des aliments. En outre, les scientifiques agricoles effectuent des recherches directement liées à la protection de l'environnement, souvent en collaboration avec d'autres organismes provinciaux, fédéraux et internationaux.

Dans le domaine des cultures on travaille beaucoup à l'amélioration des végétaux. De nouvelles variétés sont choisies à cause des traits particuliers qu'elles présentent: rendement supérieur, meilleure qualité, résistance à la maladie et aux insectes, et croissance plus rapide. Au cours des dernières années, au moins une douzaine de nouvelles variétés de céréales, plusieurs nouveaux types de légumineuses et de graminées fourragères, et de nouvelles variétés d'oléagineux ont été homologués. Les spécialistes ont également fait des progrès spectaculaires en modifiant la composition chimique du colza, principale culture oléagineuse au Canada; l'acide érucique, principale composante de l'huile de colza, a été pratiquement éliminé des nouvelles variétés, de même que les glucosinolates qui empêchaient l'utilisation des tourteaux.

Vaccination automatique dans un élevage de poussins à New Hamburg (Ont.).

On a également lancé de nouvelles variétés de fruits et de légumes, notamment de pommes de terre, concombres, tomates, pommes, pêches et cerises.

La recherche concernant les cultures vise également la protection contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes. Les pesticides chimiques sont l'un des principaux moyens de protéger les plantes, mais les scientifiques ont réduit le nombre de pulvérisations nécessaires en établissant les périodes où le produit est le plus efficace. On a également mis au point des méthodes biologiques préconisant l'utilisation d'insectes pour lutter contre les insectes et les mauvaises herbes, et l'emploi de phéromones et de mâles stériles pour empêcher la reproduction. L'intégration des moyens chimiques et biologiques réduit et les coûts et les risques de pollution. De plus, les spécialistes ont mis au point des pulvérisateurs qui réduisent la dispersion du produit et permettent une application plus efficace.

L'Institut de recherche sur les aliments d'Agriculture Canada a mis au point de nouvelles méthodes pour récupérer les protéines contenues dans le petit lait et a évalué, en usine pilote, la possibilité, sur le plan économique et commercial, de produire des concentrés de protéines à partir du colza et de la moutarde. Actuellement, les industries, les universités et les chercheurs du gouvernement au Canada peuvent avoir accès à cette usine pilote pour effectuer des études techniques sur les céréales et les oléagineux. L'industrie s'intéresse toujours au fractionnement et à l'utilisation des composantes de l'Hinoat, variété d'avoine à haute teneur protéique mise au point à la Station de recherche d'Ottawa. Des programmes permanents de recherche sur les aliments tentent de découvrir de nouveaux emplois pour les produits agricoles canadiens et fournissent des renseignements aux phytogéniciens et aux éleveurs pour aider à améliorer la qualité.

A Winnipeg, le Laboratoire de recherche sur les céréales de la Commission canadienne des grains contrôle et évalue la qualité des céréales et des oléagineux

Cet appareil de gel sous un minimum de bruit de l'Agriculture sert à évaluer la résistance au froid des cultures dans des conditions réelles de croissance, dans le district de Peace River en Alberta.

produits et mis en marché au Canada, et effectue des recherches sur la qualité des grains.

Pour ce qui concerne la production animale, Agriculture Canada effectue la plus grande part des expériences portant sur les moutons, les porcs, la volaille et les bovins, notamment un projet de recherche des plus importants au monde qui étudie la possibilité d'exploiter les caractéristiques hybrides dans les troupeaux de bovins laitiers. A l'heure actuelle, l'industrie laitière repose en grande partie sur une seule race, la race Holstein.

La production de bœuf au Canada repose depuis longtemps sur trois races britanniques, Hereford, Angus et Shorthorn. Au cours de la dernière décennie, les éleveurs ont importé diverses autres races européennes pour faire des croisements. Agriculture Canada expérimente dans ce domaine afin de déterminer la valeur des produits de ces croisements.

On a également recours à la recherche sur la physiologie de la reproduction pour améliorer la productivité des bestiaux; un programme d'Agriculture Canada excelle dans le développement de secteurs pouvant mener à des découvertes sans précédent dans la reproduction animale.

Des recherches sur les maladies des animaux sont effectuées par la Direction de l'hygiène vétérinaire d'Agriculture Canada et par les membres de trois collèges de sciences vétérinaires. Des études permanentes visent à améliorer les techniques actuelles ou à mettre au point de nouvelles méthodes de diagnostic précoce et précis. Parmi les travaux de recherche en cours, on peut mentionner des études sur les maladies respiratoires chez les bovins, un essai sérologique pour diagnostiquer la leucocytose bovine, des méthodes pour déceler rapidement l'exanthème vésiculeux du porc et une évaluation des méthodes d'isolement du virus responsable de la fièvre catarrhale maligne chez les bovins, les moutons et les chèvres. On examine également les méthodes possibles d'identification des volailles infectées par le virus de la

lymphocytose d'antigène. Dans un autre domaine, des embryons ont été prélevés sans chirurgie sur des bovins; on en a déterminé le sexe à l'âge de 12 jours, pour ensuite les garder congelés en entrepôt frigorifique.

La recherche sur les sols comprend des études sur les réactions des sols, une enquête sur les sols visant à produire des renseignements sur les ressources pédologiques du Canada et des études sur les engrais utilisés pour diverses cultures. Les études sur les aptitudes des sols prennent de plus en plus d'importance à cause de l'expansion urbaine qui s'approprie les meilleures terres agricoles et de la menace d'une famine mondiale.

L'assainissement du milieu est une nouvelle préoccupation de la recherche agricole. Les scientifiques surveillent les cours d'eau et les lacs afin de dépister toute pollution causée par les éléments nutritifs du sol, les déchets animaux et les pesticides chimiques. Ils analysent soigneusement les produits alimentaires pour s'assurer qu'ils sont exempts de résidus chimiques. La méthodologie analytique permettant ce contrôle est constamment perfectionnée.

La recherche est également indispensable à la solution des problèmes d'économie agricole. Celle entreprise par la Direction de l'économie d'Agriculture Canada vise à déterminer les problèmes économiques de l'industrie et à aider à l'élaboration de programmes et de politiques en vue de les résoudre. Des études portent sur la gestion agricole, l'utilisation des ressources, le revenu agricole, la structure du marché et la productivité agricole, et évaluent les effets sur l'agriculture et l'économie de facteurs variables comme les prix, les mouvements commerciaux et les progrès techniques. Des modèles économiques ont été créés pour l'évaluation de programmes et de politiques spécifiques concernant les céréales, les oléagineux, les bovins, les porcs et les produits laitiers. Des modèles de planification en gestion agricole ont également été mis au point pour toutes les régions et les types de ferme au Canada.

Recherche sur l'environnement

Recherche au Service de l'environnement atmosphérique: Les polluants tels les fréons et les gaz d'échappement des appareils supersoniques ont des effets néfastes sur la stratosphère, en particulier sur la couche d'ozone, et constituent une menace pour la vie humaine, animale et végétale. Le Service de l'environnement atmosphérique de Pêches et Environnement Canada examine les principales composantes de la stratosphère afin de déterminer l'équilibre photochimique actuel de la stratosphère non perturbée et de vérifier les taux de réaction photochimique nécessaires pour établir des modèles de comportement. Ces modèles montrent que les effets de la pollution ne sont pas négligeables.

On analyse également les tendances climatiques qui peuvent avoir de graves répercussions sur la production agricole et sur les autres facteurs écologiques intéressant l'homme, afin de découvrir les processus physiques de base nécessaires aux prévisions climatiques à long terme. A l'appui de nombreuses activités dans l'Arctique, notamment le forage pétrolier dans la mer de Beaufort, on a recours à un système de prévisions environnementales, constamment en voie de développement, fondé sur l'étude des masses de glace, des banquises et de la météorologie. Au Centre canadien de météorologie, on utilise de nouvelles techniques puissantes d'assimilation des données et de prévision numérique, qu'on ne cesse d'améliorer. Des méthodes avancées de traitement informatique des données obtenues par satellite permettent de réaliser d'excellentes photographies des systèmes atmosphériques, destinées aux principaux centres météorologiques canadiens.

Des méthodes sont mises au point en vue d'évaluer les effets sur la qualité de l'air des grands aménagements industriels et des activités en matière de production d'énergie et de transport, dans le but de fournir des renseignements utiles pour la planification de l'utilisation des terres et la lutte contre la pollution atmosphérique de façon à réduire au minimum tout effet néfaste.

Programmes concernant les pêches et le milieu marin: Bordé de trois océans et doté du littoral le plus long au monde, le Canada exécute une grande variété de programmes scientifiques afin d'explorer les secrets et les vastes et précieuses ressources des mers. Les recherches et les études halieutiques, océanographiques et hydrographiques relèvent du Service des pêches et de la mer de Pêches et Environnement Canada.

Pêches: Des programmes de recherche sur les pêches appuyant directement les activités nationales et internationales dans ce domaine sont exécutés à partir des stations de recherches du Service des pêches et de la mer situées dans les régions côtières et intérieures du Canada. Ces programmes sont destinés à accroître les connaissances de base sur les vastes richesses vivantes des eaux salées et des eaux douces du Canada. Ils comprennent des études sur l'évolution, la population et le comportement de certaines plantes marines comme le phytoplancton et les algues, en vue de fournir une base scientifique solide aux fins de la conservation et de l'aménagement d'espèces commerciales importantes (homard, crabe, crevettes, huîtres, pétoncles, clams, mammifères marins, saumon, morue, flet, hareng, flétan et capelan). Des études portent également sur les prédateurs et sur les maladies des poissons et des testacés, et on effectue des recherches sur la génétique, la physiologie et le comportement du poisson en vue d'améliorer les méthodes de pisciculture, les frayères et les stocks d'alevins. Outre ces études fondamentales, on cherche à découvrir de nouvelles pêcheries et de nouvelles espèces, et on fait des expériences afin d'améliorer les méthodes de pêche.

Le programme de l'environnement aquatique étudie l'habitat maritime et fluvial des organismes aquatiques afin d'accroître les connaissances sur la productivité primaire et secondaire et sur la présence, en eau salée et en eau douce, d'organismes vivants qui revêtent une importance pour l'homme. La recherche antipollution, notamment les travaux portant sur les effets de l'eutrophisation en eau salée et en eau douce, prend de plus en plus d'envergure. On étudie également la répartition et les caractéristiques physiques et chimiques des grands courants océaniques et les structures biologiques et physiques de vastes zones océaniques, notamment des fonds marins où l'on trouve des concentrations de poissons et d'autres organismes aquatiques. Le climat et la météorologie des océans en tant que facteurs influant sur la répartition du poisson et des autres organismes vivants, ainsi que la répartition verticale et horizontale des matières nutritives et le cycle de l'énergie et de la vie dans les mers font l'objet d'observations et de corrélations constantes.

Océanographie: L'un des objectifs premiers de l'océanographie est de faciliter la compréhension, l'exploitation et l'aménagement des ressources océaniques renouvelables et non renouvelables. A cette fin, les spécialistes exécutent un large éventail de programmes d'étude des mécanismes physiques, chimiques et biologiques dans les eaux côtières et dans les profondeurs maritimes, mécanismes qui, alliés à l'interaction atmosphérique, régissent pour une bonne part le comportement des mers. Ces travaux ont fait ressortir de nouveaux aspects de la productivité et de la sensibilité à la pollution des eaux maritimes, et aident à élaborer des mesures législatives concernant les pêches et les océans, à fournir des services d'information et de consultation, et à exposer la

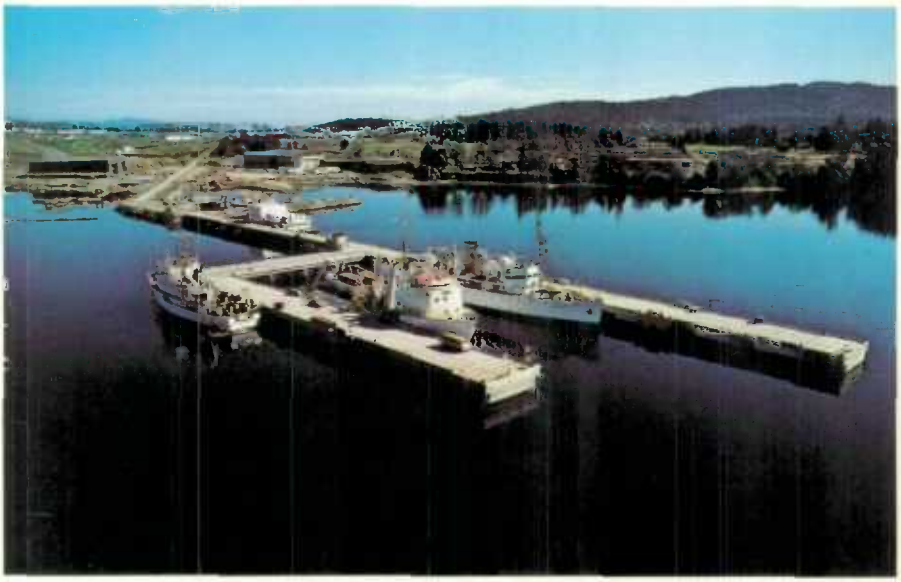

Nouveau centre océanographique sur l'île Vancouver (C.-B.).

position du Canada dans les débats internationaux sur la salubrité et l'utilisation des océans.

Trois établissements régionaux se partagent presque tous les programmes: l'Institut d'océanographie de Bedford à Dartmouth (N.-É.), le Centre canadien des eaux intérieures à Burlington (Ont.) et l'Institut des sciences océaniques à Patricia Bay (C.-B.). Le Service des données sur le milieu marin, à Ottawa, s'occupe de la collecte, de la compilation et de la diffusion, à l'échelle mondiale, de données sur l'océanographie, et offre également des services de données et de renseignements.

Les résultats tangibles de ces programmes de recherche apparaissent au niveau des connaissances scientifiques et technologiques dans le domaine des sciences de la mer ainsi que de la production et des services maritimes, et cela grâce à l'étroite collaboration entre le gouvernement et l'entreprise privée. Qu'il suffise de mentionner le Système canadien de données océanographiques, conçu en vue d'élargir le réseau d'observation pour la prévision météorologique locale et à long terme. Il existe également le programme de la mer de Beaufort, lancé en 1974-75, qui a pour objet de prévoir les effets possibles sur l'environnement de l'exploration du pétrole et du gaz dans le sud de la mer de Beaufort.

La lutte contre la pollution en mer et l'élaboration de mesures législatives destinées à protéger les plateaux continentaux du Canada reçoivent une attention toute particulière. L'entrée en vigueur à la fin de 1975, de la Loi sur l'immersion de déchets en mer en est un exemple. Elle permet au Canada d'exercer un contrôle sur une activité qui n'était à peu près pas réglementée dans le passé, et d'entériner une entente intergouvernementale à cet effet.

Hydrographie: Le Service hydrographique du Canada publie des cartes marines pour assurer la sécurité de la navigation le long des côtes, sur les principales voies d'eau intérieures et sur les océans. Au total, un millier de cartes, 16 volumes de directives de navigation et des tables annuelles des marées, sont publiées. De concert avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le Service effectue des études multidisciplinaires, et il a publié plus de 200 cartes sur les ressources naturelles

comportant des données sur le magnétisme et la gravité et sur la géologie de surface de la marge continentale. Membre de l'Organisation hydrographique internationale, le Canada a publié trois cartes à échelle réduite dans la Série des cartes internationales et produit les quatre premières feuilles de la Carte générale bathymétrique des océans.

Recherche au Service de la protection de l'environnement. Le Centre technique des eaux usées à Burlington (Ont.) est chargé de la mise au point et de l'application de programmes de développement technique pour la lutte contre la pollution par les eaux usées industrielles et municipales dans tout le Canada. Des études et des démonstrations sont effectuées aux emplacements industriels.

Les travaux actuels sur le traitement des eaux usées municipales comprennent: l'élaboration de procédés pour l'extraction des particules nutritives, en particulier le phosphore et l'azote; l'application de systèmes de traitement physique/chimique ou biologique des eaux usées dans les petites agglomérations; la déshydratation, la manutention et l'évacuation des boues d'eaux d'égout par incinération ou par épandage sur les terres agricoles et des études sur ces dépotoirs actuels pour les métaux lourds et les biphényles polychlorés (BPC). Pour ce qui concerne le traitement des eaux industrielles, les travaux comprennent: l'élaboration et la démonstration d'un procédé de traitement physique/chimique pour l'extraction de l'arsenic et du cyanure des eaux usées provenant de l'extraction et l'affinage de l'or; l'extraction biologique de l'azote contenu dans divers effluents industriels, l'élimination des métaux toxiques des eaux métallifères et des produits radioactifs des eaux résiduaires, et le lessivage des matières radio-actives contenues dans les résidus de mines d'uranium; une étude des paramètres agissant sur la déshydratation des diverses boues industrielles; et l'évaluation de l'effet des différents procédés de traitement sur la toxicité de divers effluents d'usines de chimie organique.

La Direction des interventions d'urgence étudie les problèmes environnementaux dus aux basses températures, par exemple les explosions causées par les forages dans l'Arctique, les fuites de pipelines en hiver, l'endiguement des réservoirs dans le Nord et les déversements dans les eaux envahies par les glaces. Elle effectue des travaux de développement technologique pour la prévention et le nettoyage de la pollution accidentelle. Elle teste, évalue et met au point des appareils, du matériel et des techniques de nettoyage des déversements d'hydrocarbures; ce programme comporte l'utilisation d'écumoirs, d'estacades flottantes, de pompes et de systèmes de télédétection. Des travaux portent aussi sur divers agents utilisés pour nettoyer les déversements d'hydrocarbures, comme les absorbants, les agents de biodégradation, les agents de combustion et une série de produits chimiques. On analyse les moyens de lutte à employer dans les régions où l'équilibre est précaire et les risques élevés.

La Loi sur les contaminants de l'environnement, proclamée officiellement en avril 1976, est administrée par Pêches et Environnement Canada et par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Conçue pour protéger la santé de l'homme et l'environnement contre les substances contaminantes, elle autorise le gouvernement fédéral à exiger des renseignements sur les quantités de certaines substances fabriquées, importées ou traitées afin de vérifier si certaines ne pénètrent pas, ou ne risquent pas de pénétrer, dans le milieu en quantités qui pourraient constituer un danger pour la santé de l'homme ou pour l'environnement.

Recherche au Service de la gestion de l'environnement: La recherche dans ce secteur des Pêches et Environnement Canada est effectuée par le Service canadien des forêts, le Service canadien de la faune, la Direction générale des eaux intérieures et la Direction générale des terres.

Scierie à Adams Lake (C.-B.)

Le Service canadien des forêts a assumé un rôle clé en mettant sur pied un groupe de travail chargé de surveiller la pulvérisation aérienne intensive des forêts du Québec et du Nouveau-Brunswick. Ce groupe, en collaboration avec les provinces, évalue les effets secondaires possibles de la pulvérisation en 1977. Le succès des expériences concernant l'interprétation des images fournies par satellite (Landsat) aux fins de l'exploitation forestière a donné lieu à l'octroi d'un important contrat de télédétection, qui devrait permettre la mise au point de meilleures procédures d'inventaire des ressources et de surveillance de l'environnement. Le Service a également favorisé d'importants programmes d'arboriculture en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, afin de produire des arbres supérieurs à croissance rapide en prévision des pénuries de bois.

Parmi les nombreux autres travaux de recherche importants figurent des programmes destinés à améliorer l'environnement en modifiant certaines activités forestières et en enrayant la pollution de l'air, de l'eau et du sol causée par les industries forestières.

Le Service canadien de la faune continue son travail de protection des oiseaux rares et menacés d'extinction comme la grue blanche d'Amérique et le faucon pèlerin. On tente actuellement d'élever à Idaho une nouvelle population de grues blanches d'Amérique au moyen d'œufs recueillis dans le parc national Wood-Buffalo. Les résultats obtenus après deux ans de travail indiquent que la technique réussit bien, mais la conclusion finale ne sera pas connue avant un certain nombre d'années. On espère aussi accroître le nombre des faucons par l'élevage d'oisillons qui seront par la suite remis en liberté dans tout le Canada. La recherche dans les Territoires du Nord-Ouest a porté sur les populations de caribous de Peary et d'ours gris des barren-ground, deux espèces particulièrement sensibles aux perturbations écologiques provoquées par l'exploitation du pétrole et du gaz dans la région.

D'autres travaux concernent le contrôle des effets, sur les oiseaux chanteurs, de la pulvérisation aérienne contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'incidence des produits chimiques dans le lac Ontario sur la reproduction des goélands argentés, le

dénombrement photographique des colonies reproductrices des petites oies blanches et des oies de Ross dans l'ouest de l'Arctique, et les besoins en matière d'habitat et de reproduction de l'oie à front blanc.

La majeure partie du programme de recherche de la Direction générale des eaux intérieures se déroule au Centre canadien des eaux intérieures à Burlington (Ont.), et aux Divisions de la recherche hydrologique et glaciologique dans la région de la capitale nationale; il existe également de petits groupes de recherche à Winnipeg, Calgary et Vancouver. Les travaux portent sur la qualité et le volume des eaux.

Les recherches sur la qualité de l'eau permettent d'établir les objectifs à cet égard. On étudie entre autres l'eutrophisation et la dynamique des matières nutritives dans la baie de Quinte et le lac Saint-Georges; les substances toxiques sous l'angle de l'identification des substances qui posent des problèmes, la dégradation bactérienne des contaminants et la détection et l'élimination de l'amiante; le transport et les voies qu'empruntent les polluants dans le milieu aquatique et les contaminants des eaux souterraines, en particulier les radio-isotopes.

Les recherches concernant le volume d'eau portent sur les échanges physiques au point de jonction air/eau (glace), et la prévision des effets physiques de l'eau et de la glace sur le milieu. Parmi les travaux, on peut mentionner l'examen de la stabilité des rives et des lits des rivières du Nord, l'étude des lacs de l'Arctique, le carottage des glaciers pour déterminer l'évolution du climat et prévoir les tendances futures, et la modélisation des mécanismes de formation des cours d'eau et des rives comme l'érosion et l'affouillement par la glace.

La Direction générale des terres s'occupe surtout de la classification des terres et des changements dans leur utilisation. La recherche dans le domaine de la classification vise l'élaboration de meilleures méthodes d'arpentage et de catégorisation suivant des caractéristiques écologiques, les possibilités d'utilisation et l'usage actuel. Les techniques établies servent à déterminer les possibilités d'exploitation des terres et les besoins en matière de gestion environnementale. On s'intéresse d'une façon toute particulière à l'obtention d'images par satellite et à la photographie aérienne à haute altitude pour le relevé des ressources et le contrôle de l'utilisation des terres. Le changement d'utilisation des terres à la périphérie des villes est un autre sujet d'étude important; il porte sur la conversion des terres rurales en terres urbaines autour des centres de 25,000 habitants ou plus.

Énergie, Mines et Ressources

Recherche minière et métallurgique. Les laboratoires de recherche minière du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources publieront bientôt le *Manuel sur la pente des mines à ciel ouvert*, couronnement d'un programme industrie-gouvernement de cinq ans d'études coopératives en R-D. Le manuel explique en détail les techniques à utiliser pour tirer le meilleur parti possible de l'aménagement d'une mine à ciel ouvert et dont l'emploi pourra réduire considérablement la quantité de déchets miniers et permettre à l'industrie d'économiser au moins $50 millions par an. Les sociétés minières ont accueilli le manuel avec enthousiasme, et plusieurs mettent déjà ses recommandations en pratique.

Le Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CCTMÉ) a entrepris un programme d'activités scientifiques visant à accroître et à diffuser les connaissances nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs à toutes les étapes de l'extraction, du broyage et de l'affinage, des substances radioactives naturelles; ce programme comprend entre autres l'évaluation des risques profession-

Un géologue consulte des carottes de forage à Leaf Rapids (Man.).

nels, l'élaboration de mesures protectrices et l'élimination des déchets de façon acceptable. La radioactivité n'est cependant pas l'unique souci; on se préoccupe également des effets de l'exposition à la poussière de silice et de la destruction en surface des résidus à forte teneur en substances acides.

Le CCTMÉ participe à un certain nombre de projets de traitement visant la mise au point d'une nouvelle technologie qui permettra d'accroître la valeur ajoutée par la transformation des minéraux en produits, afin d'assurer l'approvisionnement en matières stratégiques de sources canadiennes et de promouvoir le recyclage des déchets et la substitution de substances abondantes à d'autres plus rares.

La recherche et le développement (R-D) en métallurgie extractive ont pour but d'améliorer les procédés actuels et d'en élaborer de nouveaux, en particulier pour le traitement des minerais canadiens qui, en raison de la complexité de leur structure, ne se prêtent pas au traitement classique – par exemple les minerais sulfureux contenant du plomb, du zinc, du cuivre et du fer sont très courants au Canada. On mène des recherches en vue de mettre au point un nouveau procédé d'extraction qui augmentera le taux de récupération et facilitera la lutte antipollution.

Des échantillons d'importants gisements de minerais de fer à structure complexe provenant de la région de Peace River (Alb.) font l'objet d'une étude en vue de déterminer s'il est possible de mettre au point des procédés rentables d'enrichissement et d'affinage. D'autres recherches portent sur la récupération du fer et des sous-produits à partir des magnétites titanifères du Québec, et sur l'utilisation combinée de l'affinage au charbon et à l'électricité pour produire de petites quantités de fonte en gueuses où l'exploitation de hauts fourneaux ne sera pas rentable.

Le CCTMÉ, en collaboration avec l'industrie par l'entremise de la Canadian Carbonization Research Association, a entrepris des recherches en vue d'améliorer la qualité du coke utilisé dans les hauts fourneaux, réduisant ainsi les besoins d'énergie et la pollution de l'air et de l'eau dans le processus de cokéfaction. Des enquêtes ont fourni

Une éolienne expérimentale près de Regina (Sask.).

des données sur les propriétés cokéfiantes à l'intention des clients canadiens et étrangers, et sur les meilleures façons d'utiliser le charbon cokéfiant produit au Canada.

En recherche métallurgique, le CCTMÉ a poursuivi un important programme d'évaluation des aciers destinés à la fabrication des pipelines à grande dimension du Nord, où la prévention des fissures est un élément extrêmement important. Les propriétés étudiées comprenaient la résistance aux cassures, la soudabilité et la résistance à la corrosion.

L'usure des pièces de métal est un problème constant dans maintes opérations d'extraction et de traitement et une des études de la CCTMÉ vise à mettre au point des matériaux améliorés qui résisteraient à l'usure pour le traitement des sables pétrolifères. D'autres projets portent sur l'utilisation des matériaux dans les transports, par exemple sur le traitement des alliages de façon à réduire le poids des automobiles et sur l'amélioration des rails de chemin de fer.

Recherche sur la technologie de l'approvisionnement énergétique. Un des secteurs de R-D les plus importants à cet égard est l'extraction du charbon dans les régions montagneuses de l'Ouest du Canada, où les gisements houillers fortement plissés et fissurés ne permettent pas l'emploi des techniques d'extraction classiques et causent de graves problèmes de soutènement. Le charbon des plaines de l'Ouest est de basse qualité et pose des problèmes d'exploitation particuliers. Le CCTMÉ a donc mis sur pied un programme de développement à facettes multiples portant sur la qualité du charbon, les possibilités et les techniques d'extraction, les mesures de sécurité et l'enrichissement du minerai. Ces travaux contribuent à l'exploitation de réserves de charbon pour divers usages à court et à long terme, et représentent une dépense annuelle de $2 millions.

On effectue de l'exploitation à ciel ouvert dans le cas des sables pétrolifères de Fort McMurray (Alb.), de qualité supérieure et facilement accessibles; par ailleurs, les sociétés pétrolières, avec le concours de l'AOSTRA (Alberta Oil Sands Technology and Research Authority) et aidées d'une subvention de $100 millions du gouvernement de

l'Alberta, mettent au point une technologie in situ en vue de récupérer jusqu'à 15% du bitume contenu dans les sables pétrolifères recouverts d'une couche de 2 300 m ou plus de morts-terrains. Cependant, plus de la moitié des sables pétrolifères sont trop profonds pour l'exploitation à ciel ouvert et pas assez profonds pour l'application d'une technologie in situ. En 1976, le CCTMÉ a donc entrepris des études pour évaluer la possibilité d'adapter et de mettre au point des techniques d'exploitation souterraine qui permettraient de récupérer jusqu'à 90% du contenu bitumineux.

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, par l'entremise de la Commission géologique et des Laboratoires de recherche minière du CCTMÉ, et en collaboration avec l'industrie minière, prend une part active à l'évaluation des ressources et des réserves d'uranium au Canada.

Recherche sur le traitement des combustibles. Une fois les sables pétrolifères sortis du sous-sol, il faut en extraire le bitume. En 1976, le CCTMÉ, avec le concours de l'industrie, a mis au point un système de séparation «à l'eau froide». Comparativement aux systèmes actuels à l'eau chaude, ce procédé peut faire économiser beaucoup d'énergie et d'eau, et réduire la pollution. D'autres méthodes de séparation sont également à l'étude, afin d'offrir un choix des techniques qui produiront le volume maximum de combustible liquide au minimum de dépenses et d'effets néfastes.

Une des principales causes de dépenses et de difficultés dans le traitement des sables pétrolifères est la production de coke, qui bouche et encrasse le matériel de raffinage. Des recherches effectuées récemment ont permis de mieux comprendre ce processus et de trouver un moyen de réduire sensiblement la formation de coke. Les recherches à ce sujet ont redoublé d'intensité en 1976-77.

Face à la diminution des approvisionnements de pétrole classique, il faut prendre

Centrale alimentée au pétrole à Charlottetown (Î.-P.-É.).

d'autres mesures pour remplacer le pétrole et le gaz par le charbon. Un des meilleurs procédés consiste à transformer le charbon en combustibles gazeux et liquides. En 1976-77, le CCTMÉ a augmenté ses effectifs afin d'entreprendre lui-même des travaux de R-D sur la conversion du charbon et d'exercer une surveillance du côté scientifique sur ses contrats avec le secteur privé, dont la valeur totale devrait atteindre $1 million en 1977-78.

Des sociétés privées (Eldorado Nucléaire, Rio Algom Mines et Denison Mines) effectuent de la R-D portant principalement sur les problèmes opérationnels dans le traitement de l'uranium et sur la mise au point de procédés améliorés. Les travaux de la CCTMÉ ont porté essentiellement sur les problèmes d'extraction des minéraux radioactifs par lixiviation bactériologique des minerais de basse qualité et à structure complexe. On s'est intéressé aussi au traitement des stériles d'uranium, afin de réduire leurs effets nocifs sur l'environnement.

Recherche sur l'économie de combustible. A la suite de la réussite du brûleur domestique au mazout à flamme bleue mis au point par le CCTMÉ, on a signé des contrats en 1976 pour la production de deux prototypes de fourneaux utilisant la nouvelle technologie. Ces prototypes serviront à l'évaluation et l'homologation, et on espère qu'ils ouvriront le marché à une nouvelle fournaise domestique d'une efficacité supérieure.

D'autres études sont en cours en vue d'améliorer l'efficacité de la technologie existante pour la combustion du charbon destiné à la production d'énergie et à des usages industriels, et en vue de la mise au point de systèmes de combustion perfectionnés. L'un d'eux – la combustion à lit fluidisé – est censé avoir une efficacité accrue, réduire la pollution et brûler une variété de combustibles de basse qualité qui sont actuellement rejetés.

Enfin, par le moyen de contrats avec l'industrie, on étudie des divers types de moteurs d'automobile, munis d'accessoires différents, afin de déterminer l'effet du climat canadien sur la consommation de carburant et la production de gaz polluants.

Recherche énergétique. Selon les estimations, des dépenses fédérales de $128 millions affectées à la R-D énergétique au cours de 1976-77 seraient réparties à peu près de la façon suivante: énergie nucléaire, 73%; combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon), 11%; économie d'énergie, 7%; transport et distribution de l'énergie, 5%; et ressources énergétiques renouvelables, 4%.

En 1977-78, le gouvernement fédéral a consacré environ $10 millions, en sus de son budget normal, afin d'intensifier les activités de R-D dans quatre secteurs prioritaires: économie d'énergie, $4.5 millions; ressources renouvelables, $3.5 millions; combustibles fossiles, $1.5 million; transport de l'énergie, $500,000. Ce montant accru a porté à $138 millions les dépenses estimées fédérales au titre de la R-D énergétique pour l'année financière 1977-78, réparties comme il suit: énergie nucléaire, 68%; combustibles fossiles, 11%; économie d'énergie, 9%; énergie renouvelable, 7%; et transport et distribution de l'énergie, 5%.

La majeure partie des travaux de R-D en énergie nucléaire est effectuée par une société de la Couronne, l'Énergie Atomique du Canada, Ltée (ÉACL). Cette société se consacre surtout au parachèvement du système nucléaire de réacteurs de puissance CANDU (CANada Deuterium Uranium) et des usines auxiliaires d'eau lourde. L'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering et des deux usines d'eau lourde de Bruce et de Port Hawkesbury a prouvé hors de tout doute la viabilité commerciale du système CANDU. Une grande partie des travaux de R-D en vue d'améliorer

L'usine d'eau lourde de la centrale nucléaire Bruce.

l'appareillage, les pièces et les matériaux des réacteurs CANDU est effectuée avec le concours de l'industrie canadienne.

L'entreprise privée et les services publics effectuent de nombreux travaux de R-D concernant le pétrole, le gaz et les systèmes d'énergie électrique, ce qui compense pour l'aide financière fédérale moins importante dans ces domaines.

Plusieurs provinces soutiennent des travaux de R-D énergétique effectués par des conseils ou fondations de recherche, par l'industrie et par les universités. Leurs dépenses à ce titre, ajoutées à celles de l'industrie, sont à peu près égales aux dépenses fédérales.

Le Fonds Alberta-Canada de recherche en ressources énergétiques de $96 millions, qui doit s'échelonner sur une période de six ans, a été mis sur pied au cours de l'année financière 1976-77. La première contribution fédérale s'est établie à $4 millions. Le gouvernement fédéral a également conclu des ententes de collaboration avec d'autres provinces pour des travaux de R-D énergétique concernant entre autres le charbon, l'électricité, l'économie des combustibles, l'énergie renouvelable, les huiles lourdes, les sables pétrolifères et l'énergie nucléaire.

Au sein de l'administration fédérale, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a entrepris de déterminer les réserves de pétrole et de gaz dont dispose le Canada, notamment dans les zones excentriques. Le ministère de l'Industrie et du Commerce joue un rôle important en finançant des travaux de R-D concernant la mise en valeur, la production et le traitement des ressources énergétiques, et c'est de loin le ministère qui s'occupe le plus de R-D dans les domaines du transport et de l'entreposage, surtout du pétrole et du gaz.

Ce ministère, ainsi que le CNRC, jouent un rôle en matière de travaux de R-D relatifs au transport de l'énergie. Pêches et Environnement Canada s'occupe surtout de gestion de l'environnement (en particulier pour ce qui concerne les oléoducs et les gazoducs).

Télédétection. Le Centre canadien de télédétection (CCT), du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, effectue la mise au point et la démonstration de systèmes, méthodes et instruments permettant de capter, diffuser et analyser les données provenant d'aéronefs et de satellites, contribuant ainsi au développement d'un système efficace d'information et de gestion de l'environnement et des ressources terrestres et maritimes du Canada. Les données trouvent de nombreuses applications, notamment en agriculture, sylviculture, géologie, océanographie, glaciologie et reconnaissance des glaces. Les quatre aéronefs utilisés pour la télédétection sont exploités par Innotech Aviation Limited de Montréal.

La station réceptrice du Centre à Prince Albert (Sask.) reçoit des données de deux satellites américains de ressources terrestres, Landsat-1 et Landsat-2, et d'un satellite météorologique, Noaa-3. Une nouvelle station réceptrice à Shoe Cove (T.-N.) devait entrer en service en janvier 1977; elle recevra également des données des satellites

Un Falcon Fanjet, un des quatre avions dont se sert le Centre canadien de télédétection pour faire les balayages de près qui permettent de connaître l'état de santé des forêts comme l'étendue des villes.

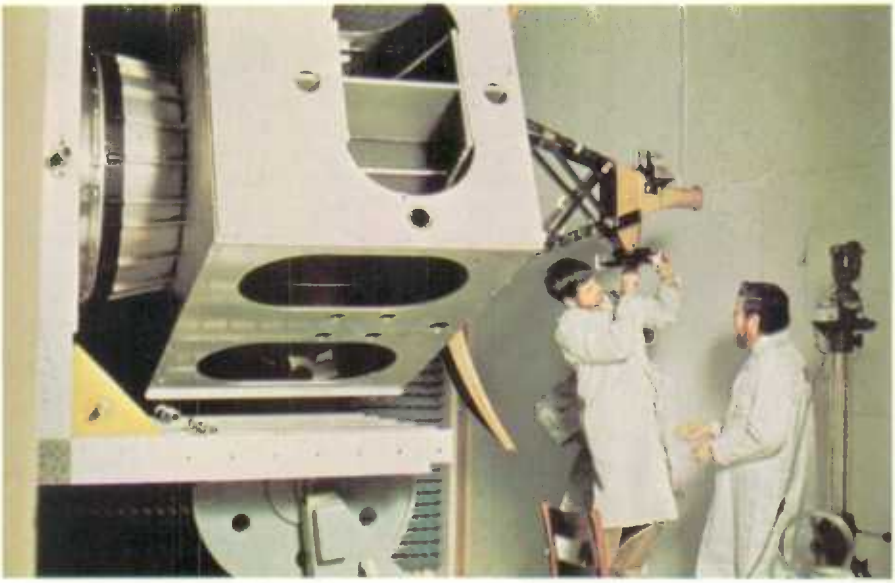

Mise en place d'un système d'alimentation sur une antenne de vaisseau spatial.

Landsat et Noaa, et complètera les services offerts par la station de Prince Albert, qui reçoit des données pour tout le Canada sauf Terre-Neuve et la côte est. Des images en couleurs sont distribuées dans tout le Canada par la Photothèque nationale de l'air du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et des images en noir et blanc par ISIS Ltd. de Prince Albert, qui offre également aux navires et aux installations de forage pétrolier au large de la côte est et dans l'Arctique un service par fac-similé des images transmises par satellite.

Recherche concernant les communications et l'espace

Selon les estimations, les dépenses totales du gouvernement au titre de la recherche spatiale en 1976-77 s'établiraient à $55 millions. Les premiers intéressés à ce genre de recherche et d'activité sont les ministères des Communications, des Pêches et de l'Environnement, des Transports, de la Défense nationale et de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de même que le Conseil national de recherches. Télésat Canada, société appartenant au gouvernement fédéral et au Réseau téléphonique transcanadien, assure le service intérieur de télécommunications par satellite. Téléglobe Canada, société de la Couronne, s'occupe des télécommunications outre-mer.

Hermès, satellite le plus récent du Canada, a été conçu et construit par le Centre de recherche sur les communications du ministère des Communications; ce satellite technologique expérimental de télécommunications (STT), le plus puissant satellite au monde actuellement en orbite, a été lancé en janvier 1976 par les États-Unis.

Hermès pourrait bien être le précurseur d'une série de nouveaux satellites très puissants, fonctionnant à des fréquences pratiquement exemptes de brouillage,

recevant et transmettant des signaux bilatéraux visuels, sonores et informatiques. Les stations terriennes qui communiquent avec Hermès sont munies d'antennes mesurant entre un et trois mètres; ce sont à l'heure actuelle les plus petites antennes en place, qui pourront être remplacées bientôt par des mini-stations installées sur les toits. C'est la très grande puissance d'Hermès qui rend possible l'utilisation de petites stations terriennes; les systèmes moins puissants nécessitent des antennes paraboloïdes beaucoup plus grandes. Différents groupes utilisent le satellite pour mener des expériences en matière de communications depuis la télé-médecine et le télé-enseignement (c.-à-d. la fourniture à distance de services médicaux et d'enseignement) jusqu'aux expériences technologiques.

Le ministère des Communications, de concert avec le ministère des Transports, participe à l'élaboration d'un programme de satellites aéronautiques internationaux (Aérosat) destiné à promouvoir l'utilisation de satellites dans le contrôle international de la circulation aérienne. Aérosat est une entreprise commune de l'Agence spatiale européenne (ASE), du Canada et des États-Unis. Le financement, l'appartenance et la participation de l'utilisateur ont été calculés dans les proportions suivantes, en se fondant sur le PNB de chaque participant: États-Unis 47%, ASE 47% et Canada 6%.

Avec le lancement de son premier satellite, Alouette, en 1962, le Canada a fait œuvre de pionnier dans l'emploi de satellites pour la recherche scientifique. Ce satellite et ses successeurs, Alouette II et ISIS I et II, sont dotés d'appareils spéciaux pour l'étude des propriétés de la haute atmosphère et de dispositifs électroniques comme des antennes dans ce milieu. Alouette I a été mis hors de service après 10 ans de vie utile, et Alouette II a été mis en veilleuse le 3 juin 1973 après sept ans et demi d'activité fructueuse. ISIS I et II fonctionnent toujours normalement et procurent une multitude de renseignements aux scientifiques des huit pays qui participent à l'analyse des données.

Le Conseil national de recherches, dont les activités comprennent l'exploitation de la base de lancement de Churchill, a dépensé $17.5 millions environ en 1976-77. Il est responsable du projet de livraison d'un télémanipulateur (STM) aux États-Unis dans le cadre du programme de navette spatiale de la National Aeronautics and Space Administration (NASA). La Spar Aerospace Ltd. de Toronto est le principal entrepreneur pour le STM, sorte de long bras mécanique devant servir à sortir les satellites de la zone de chargement de la navette spatiale et à les placer sur orbite ou à les en retirer pour fins de réparations. La navette spatiale, qui pourra transporter une charge utile de 29 500 kg (kilogrammes), sera lancée comme une fusée, gravitera autour de la Terre comme un vaisseau spatial et atterrira comme un gros avion.

Le système Anik a été inauguré en janvier 1973 par un appel téléphonique d'Ottawa à Resolute Bay via Anik I. Trois satellites sont maintenant en orbite, tous fonctionnant bien, en dépit de légères anomalies qui ne devraient cependant pas nuire à leur longévité ou à leur utilité; leur durée de vie utile serait de six ans. Télésat Canada a signé un contrat pour un quatrième satellite de la série Anik, qui doit être lancé en 1978. La société prévoit également la mise en place de trois autres satellites qui fonctionneront à des fréquences supérieures (12-14 GHz).

Téléglobe Canada a dépensé environ $3 millions pour la location de voies de transmission par satellite et environ $5 millions pour l'amélioration du réseau de stations au sol.

Le ministère de la Défense nationale a affecté environ $2.5 millions à ses activités spatiales, dont la principale fait partie de son engagement envers NORAD. Le ministère de l'Industrie et du Commerce dépense quelque $2 millions par an pour aider l'industrie aérospatiale canadienne.

Grâce à la recherche médicale, les hôpitaux du Canada disposent d'un matériel toujours plus perfectionné.

Recherche médicale et sanitaire

La recherche biomédicale au Canada s'effectue surtout dans les laboratoires des universités et dans les hôpitaux qui leur sont affiliés. La majeure partie du soutien financier des coûts d'exploitation directs de la recherche est accordée par le gouvernement fédéral sous forme de subventions ou contributions aux chercheurs, dont les salaires proviennent essentiellement des fonds universitaires. Les organismes bénévoles comme l'Institut national du cancer du Canada, la Fondation canadienne des maladies du cœur, la Société canadienne contre l'arthrite et le rhumatisme et d'autres, qui se procurent des fonds au moyen de campagnes publiques, contribuent de plus en plus au soutien de la recherche sanitaire. La participation des gouvernements provinciaux s'est également accrue ces dernières années.

En 1976, plus de 2,000 chercheurs ont reçu des subventions de recherche. Leurs travaux s'échelonnaient depuis la mise au point d'appareils de lecture pour les aveugles et les essais cliniques de médicaments pour la prévention des congestions cérébrales, jusqu'à la recherche fondamentale sur l'immunologie en transplantation. Les deux principaux organismes fédéraux chargés de la recherche dans le domaine de la santé sont le Conseil de recherches médicales, qui subventionne surtout la recherche dans les universités, et la Direction des programmes de recherche du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui s'intéresse particulièrement à la biologie des populations, à l'administration des soins sanitaires et à la modification des habitudes de vie afin de prévenir la maladie.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social effectue également des travaux de recherche dans ses propres laboratoires centraux. On peut mentionner entre autres la mise au point d'une préparation pour l'absorption lente de la médication anti-tuberculeuse isoniazide, ce qui permet d'administrer des doses plus élevées aux Inuit, qui sont très fortement exposés. On a fait de grands progrès dans les essais cliniques des

vaccins contre la rubéole, et on observe une activité accrue du côté des problèmes de réadaptation mentale et physique.

Recherche sur le Nord

Le Canada reconnait depuis longtemps l'importance de la recherche pour le développement socio-économique du Nord. De plus, cette région présente des caractéristiques uniques très intéressantes sur le plan scientifique.

C'est pour ces raisons que le ministère des Affaires indiennes et du Nord a pris des mesures à long terme visant à encourager et appuyer les recherches sur le Nord. Il accorde notamment des subventions spéciales pour la formation universitaire. Dans le cadre de son Programme de centres de ressources scientifiques du Nord, il exploite le Centre de ressources scientifiques du delta du Mackenzie à Inuvik et le Centre de ressources scientifiques de l'est de l'Arctique à Igloolik, pour les scientifiques du gouvernement, des universités et de l'industrie. On prévoit la création d'autres centres à Whitehorse, au Yukon, à Yellowknife et Resolute Bay dans les Territoires du Nord-Ouest.

Toutefois, ces mesures ne répondent pas au besoin de recherche pour appuyer de grands projets ou pour obtenir les renseignements particuliers nécessaires au soutien des fonctions de réglementation et d'administration du ministère. On a créé à cette fin d'importants programmes à court terme de recherche appliquée à la solution de problèmes, par exemple le programme socio-écologique, le programme des pipelines du Nord, le projet de la mer de Beaufort, les études sur l'épandage de pétrole, sur le sort des déchets et sur la socio-économie régionale.

Communications

L'existence du Canada comme entité politique et sociale a toujours été largement tributaire des réseaux de communication est-ouest. Historiquement, c'est ce qui explique le tracé des itinéraires des «voyageurs», puis l'établissement de réseaux de chemin de fer transcontinentaux, de systèmes télégraphiques et téléphoniques, de services de radiodiffusion, de lignes aériennes, de réseaux à micro-ondes, de la Transcanadienne et d'un système national de communications par satellite. Tout cet équipement, qui fait contrepoids à la forte attraction continentale nord-sud, s'est avéré essentiel au développement économique du pays, à la transmission et diffusion de l'information et à l'expression et au partage des valeurs socio-culturelles.

Les télécommunications permettent le transfert presque instantané d'informations sous n'importe quelle forme entre toutes les parties du pays. Elles aident à vaincre la distance, qui fait obstacle au commerce intérieur, et laissent entrevoir de nouvelles possibilités dans la réduction des disparités régionales et la mise en valeur du Nord canadien.

La télévision, la radio, le téléphone, le télégraphe, le téléimprimeur, le fac-similé et d'autres moyens de communication font maintenant partie de notre vie. Le 1er janvier 1976, 13,165,010 appareils téléphoniques étaient en service au Canada (plus d'un pour deux personnes). Actuellement, 98% des ménages canadiens possèdent un poste de radio, et 97% ont un téléviseur. Plus de 2.9 millions, soit environ un sur trois, sont reliés par câble à une antenne collective, qui dans l'avenir offrira d'innombrables services, notamment des liaisons bidirectionnelles. A la fin de l'année financière 1975-76, environ 516,000 permis d'exploitation de stations radiophoniques étaient en vigueur au Canada, soit une augmentation de 30% sur l'année précédente.

Dans la plupart des pays en dehors de l'Amérique du Nord, les services de télécommunication sont assurés par l'État. Au Canada, ils sont fournis à la fois par des sociétés d'actionnaires et par des organismes publics. L'industrie comprend les compagnies de téléphone et de télégraphe, les radiodiffuseurs, les télédistributeurs, ainsi que les fabricants de matériel de télécommunication. En général, la délivrance des permis et la réglementation relèvent des autorités fédérales ou provinciales.

Dans le domaine de la radiodiffusion, les sociétés de transmission et de réception sont réglementées par le gouvernement fédéral. La Bell Canada, la British Columbia Telephone Company, les Télécommunications CN-CP, Télésat Canada, Téléglobe Canada et quatre compagnies de téléphone et de télégraphe de faible envergure relèvent des autorités fédérales. Toutes les autres sociétés de télécommunication sont du ressort des provinces.

A la fin de 1975, il y avait environ 860 entreprises de téléphone en activité, allant de la grande société aux millions d'abonnés à la petite coopérative, répandue surtout en Saskatchewan. Toutefois, les neuf sociétés membres du Réseau téléphonique transcanadien (RTT) groupent plus de 90% des usagers du téléphone et assurent la majorité des communications interurbaines au Canada grâce à leurs deux réseaux transcanadiens à micro-ondes.

Diverses sociétés fournissent d'autres services de télécommunication. Les Télécommunications CN-CP, spécialisées dans les communications d'affaires, offrent des services comme le télégraphe et le télex. Télésat Canada, société d'appartenance à la fois publique et privée, assure l'exploitation du système canadien de communications par satellite composé des trois satellites Anik et d'un réseau au sol. Téléglobe Canada,

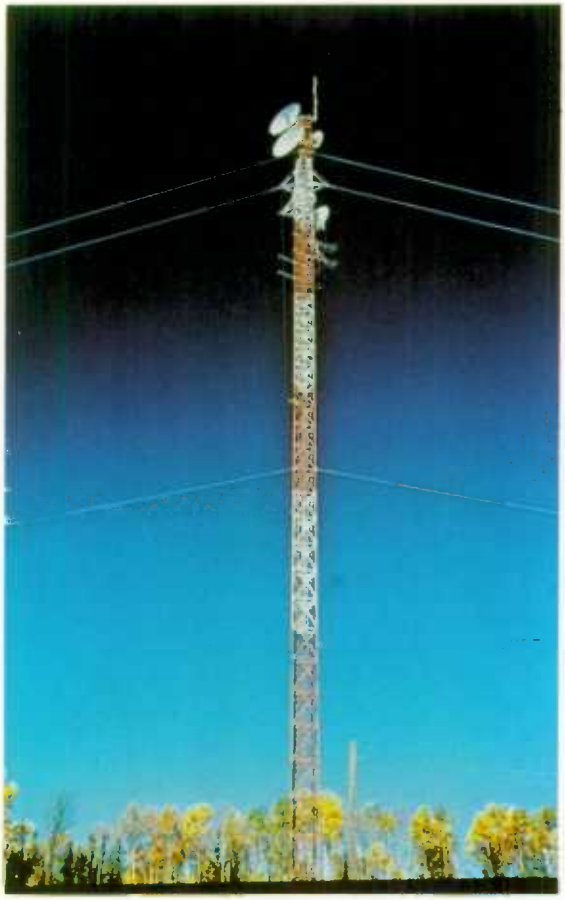

Tour à micro-ondes à Fort McMurray (Alb.).

société de la Couronne, relie le Canada au reste du monde par le moyen de câbles et de satellites internationaux de télécommunication.

Le développement et la planification à long terme des télécommunications au Canada, tant à l'échelle nationale qu'internationale, relèvent du ministère fédéral des Communications. Le ministère effectue des recherches dans le domaine des télécommunications et gère le spectre des fréquences radio. Cette charge exige l'élaboration de règlements, de normes techniques, de plans radioélectriques et de critères d'attribution des fréquences. Elle comprend: l'évaluation, du point de vue technique, des demandes d'utilisation des fréquences radioélectriques, la délivrance de permis aux stations de radio et l'homologation des installations des radiodiffuseurs; l'inspection et la surveillance des stations de radio afin de s'assurer que les règlements et les normes sont observés; et la collecte de données servant à planifier l'utilisation du spectre.

Toute une série d'organismes, des gouvernements provinciaux aux associations d'autochtones, collaborent à l'établissement des services de télécommunication par satellite de demain en participant à un programme unique d'expériences sociales et techniques qui repose sur l'utilisation d'Hermès, le Satellite technologique de télécommunications du ministère (STT) lancé le 17 janvier 1976. Ces expériences

Vérification du réseau téléphonique dans un quartier résidentiel.

mettent à l'essai la technologie et les applications d'une nouvelle génération d'émetteurs de satellite à grande puissance, en vue de répondre aux besoins des années 80.

Il s'est produit dernièrement une progression rapide pour ce qui concerne l'achat et l'utilisation de la radio à liaisons bidirectionnelles fonctionnant dans la bande du service radio général (SRG). Comme rien ne laisse prévoir un ralentissement et que le spectre des fréquences radioélectriques est d'une étendue limitée, le champ sera de plus en plus encombré. Le gouvernement fédéral a autorisé l'utilisation de 40 canaux SRG à compter du 1er avril 1977.

Télésat Canada a annoncé en décembre 1975 qu'un contrat de $19 millions avait été adjugé pour la construction du quatrième satellite canadien de télécommunications nationales, qui sera lancé en 1978. La société a également annoncé en 1977 qu'elle ferait l'acquisition de trois autres satellites fonctionnant à des fréquences supérieures (GHz), celles-ci permettant d'utiliser les stations terriennes dans les centres des régions métropolitaines. Situés à environ 35 900 km de la Terre, les trois premiers satellites Anik de Télésat peuvent transmettre par relais les émissions de 10 canaux de télévision couleur ou jusqu'à 9,600 circuits téléphoniques simultanément. Toutes les régions du Canada peuvent être desservies par ces satellites; la distance et l'isolement ne sont plus des obstacles aux communications et des possibilités presque illimitées s'offrent au gouvernement, au commerce, à l'industrie, à la science et à la technologie.

Téléglobe Canada représente le Canada au Consortium international des télécommunications par satellite (Intelsat) et exploite des stations terriennes à Mill Village (N.-É.) et au lac Cowichan (C.-B.). En 1976, elle a élargi ses installations pour satisfaire à la demande de communications télex, téléphoniques et télégraphiques internationales lors des Jeux olympiques qui ont eu lieu à Montréal en juillet de la même année. Une station terrienne transportable a été installée sur le Mont-Royal pour transmettre

simultanément deux canaux de télévision en Europe par les satellites d'Intelsat situés à 35 900 km au-dessus de l'équateur. On estime à un milliard le nombre de téléspectateurs des Jeux olympiques partout dans le monde.

Le Réseau téléphonique transcanadien (RTT) a inauguré le système d'appels directs outre-mer (DDO) à Vancouver en septembre 1976; cette ville devenait ainsi la première au Canada à être pourvue d'un tel service. Au cours des trois prochaines années, Victoria, Edmonton, Calgary, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec et Halifax devraient également y avoir accès.

Le nouveau réseau Datapac du RTT est régi par le Protocole d'accès au réseau général. C'est le premier service de commutation par paquets à usage commercial au Canada; il permet de transmettre des renseignements sous forme de paquets de dimension normalisée et détermine le mode de présentation des données à transmettre. Le fait que le Comité consultatif international de la téléphonie et de la télégraphie des Nations Unies ait approuvé, en mars 1976, les normes des réseaux universels de données pour commutation par paquets signifie que divers réseaux de données peuvent maintenant être interconnectés.

Les sociétés membres du RTT ont commencé à prévoir et à construire des centres provinciaux de coordination du service pour le contrôle des divers réseaux. Si un circuit est endommagé dans une situation d'urgence, on le signale immédiatement et une autre voie d'acheminement peut être trouvée. Cette façon de procéder permet de réduire au minimum le temps d'interruption, ce qui est fort appréciable étant donné le coût de plus en plus exorbitant de telles interruptions. Des centres de ce genre existent actuellement au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario, et on prévoit en établir un autre au Manitoba.

Les Postes canadiennes et les Télécommunications CN-CP ont permis au public de recourir à leur service téléposte. Ce service, qui pour la première fois permet aux Postes canadiennes d'acheminer le courrier par voie électronique, assure la «livraison le lendemain»; il est également relié au service américain *Mailgram*. Le réseau Infodat, qui est un service de transmission numérique assuré par le CN-CP, est maintenant offert à 31 endroits, de Saint-Jean (T.-N.) à Vancouver (C.-B.). Le CN-CP a l'intention de

mettre sur pied Info-Switch, réseau national de commutation de données numériques par circuits et par paquets.

La première phase de Double DUV (Data-Under-Voice) a été mise en service en juin 1975. Il s'agit d'une méthode améliorée de transmission de données par le réseau à micro-ondes existant, basée sur une nouvelle technique de transmission suivant laquelle les données numériques sont acheminées dans le spectre radioélectrique de micro-ondes à des fréquences inférieures à celles qui sont normalement utilisées pour les communications vocales. Le service, qui existait déjà entre Montréal et Winnipeg, devrait relier Halifax à Vancouver au printemps de 1977.

Le gouvernement fédéral considère qu'une des priorités en matière de télécommunications est de permettre à tous les Canadiens de bénéficier au moins des éléments de base d'un service, dans les régions isolées et dans les régions rurales. En janvier 1977, le gouvernement a annoncé un programme de financement en vue d'étendre le service téléphonique de base à toutes les localités des Territoires du Nord-Ouest. Par contre, dans les centres urbains du pays la demande d'accès à des services de communication de bonne qualité augmente, et le spectre des fréquences radioélectriques devient de plus en plus encombré. Il est possible d'étendre l'utilisation du spectre en ayant recours à des fréquences plus élevées, ou en rationalisant davantage l'emploi des fréquences existantes. Cela signifie pour le gouvernement qu'il devra entreprendre des recherches en vue d'établir des bandes de fréquences plus élevées et arrêter une politique concernant la répartition des fréquences. Selon les prévisions, l'emploi des fréquences comprises entre 10 et 20 GHz progressera de façon spectaculaire d'ici 10 ans.

On constate clairement que de nombreux systèmes de communication électroniques naguère autonomes s'acheminent de plus en plus vers l'interconnexion. Un indice

L'antenne de Télésat Canada à Pangnirtung (T.N.-O.).

L'émission Ada en cours de production. Elle fut plus tard diffusée dans le cadre d'une série de Radio-Canada, For the Record.

révélateur de cette évolution est l'intégration rapide de l'informatique et des communications, dont on n'a pas tardé à exploiter les avantages financiers.

La politique fédérale vise à empêcher que les télécommunications se développent sans considération des répercussions sur les valeurs sociales et culturelles, et sur l'économie et la qualité de la vie au Canada.

La Société Radio-Canada

Radio-Canada est une société d'État établie par la Loi sur la radiodiffusion pour assurer le service national de radiodiffusion au Canada. Créée en novembre 1936, elle est comptable au Parlement par l'entremise du secrétaire d'État, mais la responsabilité de ses politiques et de ses programmes incombe à ses administrateurs et agents. Elle est financée en grande partie par des crédits votés chaque année par le Parlement, auxquels s'ajoutent les recettes de la publicité commerciale – surtout à la télévision puisque son service de radio est presque entièrement libre d'annonces.

Radio-Canada a son siège social à Ottawa. Le centre d'exploitation des services de langue anglaise se trouve à Toronto, et il existe divers centres régionaux de production répartis dans tout le pays. Les services de langue française sont centralisés à Montréal, et il existe des stations locales dans d'autres villes du Québec et dans la plupart des autres provinces.

La Société étend son activité de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'aux confins du Cercle arctique; elle exploite des réseaux français et anglais, à la télévision et à la radio MA et MF stéréophonique. Un service de radio destiné au Nord diffuse des émissions en français, en anglais, en diverses langues indiennes et en inuktitut, langue des Inuit; le Service du Nord commence aussi à produire des émissions de télévision en inuktitut.

Les réseaux de radio et de télévision de Radio-Canada sont formés d'une part des stations de la société, qui offrent le programme national, et de certaines stations privées affiliées qui diffusent un nombre convenu d'émissions de Radio-Canada. Dans maintes

petites localités, des stations de relais diffusent le programme national, mais ne possèdent ni personnel ni studios pour produire des émissions locales. Les méthodes de transmission comprennent la location de canaux sur le satellite Anik.

Radio-Canada International, service à ondes courtes de Radio-Canada, diffuse quotidiennement en 11 langues et distribue gratuitement des émissions enregistrées à l'intention des radiodiffuseurs étrangers. Le Service des Forces armées de Radio-Canada, de concert avec le ministère de la Défense nationale, dessert les bases militaires du Canada à l'étranger au moyen des émissions enregistrées et sur ondes courtes. Sur le plan international, Radio-Canada vend diverses émissions à d'autres pays, remporte souvent des prix et fait partie de plusieurs organismes internationaux de radiodiffusion. Elle a des bureaux à Londres, Paris, New York et Washington, et des services d'informations en Extrême-Orient, à Moscou et à Bruxelles.

La programmation de Radio-Canada est variée, conformément aux principes énoncés dans la Loi sur la radiodiffusion: «le service national de radiodiffusion devrait être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertisse des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers, et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation». Les émissions sont en majeure partie canadiennes – la proportion est d'environ 70% à la télévision et normalement plus élevée à la radio – mais la programmation comprend aussi un choix d'émissions étrangères.

Radio-Canada encourage les artistes et exécutants canadiens en diffusant des œuvres canadiennes de musique, de théâtre et de poésie, en commandant des œuvres particulières, en parrainant des concours d'artistes amateurs et en présentant des films canadiens. Elle produit des livres, des enregistrements et des films à caractère éducatif à partir de certaines de ses émissions.

Préparation de l'émission «Le pour et le contre» du réseau français, débat au cours duquel les téléspectateurs peuvent donner leur opinion par téléphone.

Le service de distribution du courrier par facteur atteint de plus en plus de ménages chaque année.

Le service postal

A la fin de l'année financière 1975-76, 8,506 établissements postaux étaient en service au Canada. La distribution par facteurs a été augmentée de 272,085 points de remise, ce qui porte le total à 5,508,919, répartis sur 12,480 itinéraires de facteurs à temps plein et 469 à temps partiel; il existe actuellement 279 bureaux de poste fournissant un service de distribution par facteurs. On continue d'apporter des améliorations en ce qui concerne la fréquence et la qualité du service dans les localités isolées ou éloignées normalement desservies par la poste aérienne.

Le programme de codage et de mécanisation a été amorcé en 1972 en vue d'accroître l'efficacité dans la manutention du courrier. L'équipement électronique automatique peut trier le courrier de la première classe à un rythme variant de 20,000 à 30,000 pièces à l'heure grâce au code postal. A la fin de 1976, des machines avaient été installées à Ottawa, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Vancouver, Toronto, Hamilton, Saint-Jean (N.-B.) et Saint-Jean (T.-N.). Les 30 établissements d'où proviennent 85% du courrier intérieur posséderont un système de tri automatique à haute vitesse d'ici 1978.

D'autres appareils nouveaux actuellement installés sont capables de trier des pièces de courrier plates ou de très grande taille au rythme de 6,000 à l'heure. Étant donné que les colis et les petits paquets de la première classe sont déjà triés à la machine, cela veut dire que maintenant presque toutes les classes et toutes les sortes de courrier peuvent être triées mécaniquement.

On examine les méthodes traditionnelles de transport du courrier dans les villes, compte tenu de l'augmentation du coût du carburant et de la qualité de l'environnement. Les Postes canadiennes font l'essai de véhicules fonctionnant à l'électricité dans plusieurs villes du Canada.

Le Musée national des Postes, situé à Ottawa, ne cesse d'enrichir son exceptionnelle collection d'articles philatéliques et d'objets historiques, et c'est ainsi que le nombre de visiteurs canadiens et étrangers continue d'augmenter chaque année.

Relations extérieures

Objectifs de la politique étrangère

La vie quotidienne des Canadiens est dans une large mesure liée aux relations extérieures. Ainsi, l'homme d'affaires qui produit pour exporter, le consommateur qui est tributaire des importations, l'étudiant diplômé qui est admis dans une université étrangère aux termes d'un programme d'échanges de boursiers, le touriste dont le voyage est simplifié grâce à un passeport accepté internationalement et aux pratiques de l'aviation civile, tous tiennent pour acquis que la position du Canada dans le monde ne changera pas d'une manière soudaine au détriment de leurs intérêts.

Plus de 20 ministères et organismes fédéraux s'emploient à protéger et à promouvoir à l'étranger les intérêts de la collectivité canadienne. Le ministère des Affaires extérieures aide les autres ministères à mettre en œuvre leurs programmes internationaux, tout en veillant à ce que leur activité ne s'écarte pas des objectifs de la politique canadienne.

La politique étrangère, qui reflète les objectifs prioritaires du pays tels que conçus par le gouvernement, exige, à l'encontre de la politique intérieure, le concours des autres gouvernements. Elle vise, à long terme, à assurer le bien-être de tous les Canadiens, notamment en préservant la sécurité nationale, et, dans l'immédiat, à servir des intérêts particuliers tels que la coopération canado-américaine en vue de bonifier les eaux des Grands Lacs.

Selon une étude publiée en 1970, la politique nationale au Canada et à l'étranger comporte six grands volets: la croissance économique du pays, la souveraineté et l'indépendance, la paix et la sécurité, la justice sociale, la qualité de la vie et l'environnement naturel. C'est l'accent mis sur ces thèmes ainsi que la conjoncture au pays et à l'étranger qui façonnent la politique étrangère, le gouvernement s'efforçant de tirer le meilleur parti des ressources disponibles.

Le Canada et les États-Unis

Le pays avec lequel le Canada a tissé les liens les plus étroits et qui est de première importance pour de nombreux intérêts canadiens est sans contredit les États-Unis. Des rapports aussi variés et complexes ne peuvent manquer de susciter à l'occasion des frictions et des divergences de vues, les intérêts au Canada n'étant pas toujours identiques à ceux des États-Unis. Cependant, les relations entre les deux peuples et les deux gouvernements sont, dans l'ensemble, fondées sur la cordialité et une recherche constante de compréhension mutuelle et de collaboration. Elles sont entretenues au moyen d'un processus de notification, de consultation et de négociation préalable, s'il y a lieu, lorsqu'il s'agit de questions bilatérales.

Le Canada et les États-Unis collaborent toujours aussi étroitement en matière de défense de l'Amérique du Nord et dans le cadre de l'OTAN. Ainsi, la Commission permanente canado-américaine de défense se réunit régulièrement depuis 1940. La responsabilité du contrôle de l'espace aérien du Canada a été transférée à des centres canadiens de commandement lors du renouvellement, en 1975, de l'Accord sur la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD).

Les deux pays conjuguent leurs efforts pour résoudre des problèmes transfrontaliers communs concernant l'environnement, secteur qui prend de plus en plus d'importance dans les relations bilatérales. A cette fin, la Commission mixte internationale (CMI), créée en 1909 aux termes du Traité relatif aux eaux limitrophes, constitue un mode de coopération unique en son genre.

Le Canada et les États-Unis sont l'un pour l'autre le meilleur client. En effet, les États-Unis absorbent environ les deux tiers des exportations canadiennes, tandis que le Canada achète le cinquième des exportations américaines. Dans le domaine financier, les investissements américains au Canada sont considérables et les investissements canadiens aux États-Unis sont substantiels.

Le Canada et les États-Unis unissent également leurs efforts à ceux d'autres pays sur diverses tribunes internationales où sont étudiées, de façon globale, des questions d'ordre politique, économique et social.

Ainsi, l'ordre du jour du Canada au chapitre de ses relations avec les États-Unis est toujours bien rempli, ce qui exige une attention toute particulière pour assurer l'avantage mutuel des rapports.

Le premier ministre Trudeau s'adresse au Congrès des États-Unis (22 février 1977).

Le premier ministre Trudeau et le premier ministre britannique James Callaghan se rendent à la conférence au sommet de l'OTAN, tenue à Londres en mai 1977.

Nouvelles orientations

Europe

Les relations du Canada avec l'Europe reposent sur de profonds liens historiques, linguistiques, ethniques et socio-culturels. La grande majorité des Canadiens sont de souche européenne, et nombreux sont les immigrants récents qui conservent des liens étroits avec leur pays d'origine.

Les Communautés européennes sont le deuxième partenaire commercial du Canada, qui recherche des débouchés complémentaires au marché américain. En juillet 1976, le Canada et les Communautés européennes ont signé une entente-cadre de coopération économique et commerciale ou «lien contractuel». L'entente, la première du genre qui ait été conclue entre les Communautés européennes et un pays industrialisé, crée une base de coopération économique qui devrait ouvrir aux deux parties de nouveaux débouchés en matière de commerce et d'investissement. Un élément central de cette

entente est la coopération industrielle, qui se développera par l'accroissement des rapports entre les sociétés commerciales, des mouvements de capitaux, des échanges scientifiques et technologiques et du commerce bilatéral. L'entente prévoit également des consultations périodiques par le truchement d'un comité de coopération mixte, et elle est à caractère non préférentiel.

Parallèlement à ses efforts en vue d'accroître ses relations avec les Communautés européennes, le Canada a cherché à resserrer ses liens bilatéraux avec les divers pays membres et avec d'autres pays d'Europe.

La stabilité en Europe est essentielle à la paix mondiale. A titre de pays membre de l'OTAN, le Canada contribue au maintien de la paix et de la sécurité en Europe en participant à l'action dissuasive contre toute attaque de type classique ou nucléaire. L'OTAN représente pour le Canada la meilleure tribune qui soit pour la consultation et l'action concertée avec les 13 États membres européens, non seulement dans les domaines militaire et politique, mais également dans les secteurs écologique, socio-économique et scientifique. Le Canada participe également aux négociations en vue d'une réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale, qui ont été amorcées à Vienne en octobre 1973 entre les membres de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie.

Le Canada a pris une part active aux négociations, échelonnées sur deux ans, qui ont mené à l'adoption, en août 1975, de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki par les dirigeants des 35 États participants. Ce document, qui marque une étape importante dans le processus de détente, est la pierre d'assise d'une coopération accrue entre l'Est et l'Ouest dans les domaines de l'économie, de l'environnement, de la science et de la technologie. Il énonce les principes généraux régissant les relations entre États et pose les jalons en vue d'une multiplication des contacts humains et d'échanges plus libres d'informations et de points de vue entre les pays participants. En signant cet accord, le Canada a raffermi ses liens avec l'ensemble de l'Europe et pavé la voie à l'amélioration de ses relations avec l'Europe de l'Est. Une conférence sur la progression de la mise en œuvre de l'Acte final devait avoir lieu à Belgrade en juin 1977.

Asie et région du Pacifique

Grâce à la modernisation des transports et des communications, les Canadiens voient de plus en plus leur pays comme un Janus tourné à la fois vers le Pacifique et vers l'Atlantique. Certains pays de l'Asie et de la région occidentale du Pacifique, notamment le Japon et l'Australie, comptent parmi les plus riches et les plus industrialisés du monde; par contre, d'autres, comme l'Inde et le Bangladesh, sont au nombre des plus pauvres et des moins développés. Le Canada a établi des relations commerciales fructueuses avec les premiers et contribué largement au développement des derniers.

Troisième partenaire commercial du Canada, le Japon présente une importance capitale du point de vue de la diversification des relations extérieures. Un accord-cadre de coopération économique a été conclu en 1976, et le Canada persévère dans ses efforts en vue d'accroître le volume de ses exportations de biens manufacturés ou transformés vers le Japon. Les liens entre les deux pays ne se limitent cependant pas au commerce. A preuve la coopération accrue, notamment dans les domaines politique, économique, scientifique et technologique, un accord culturel conclu en 1976 sert de base à l'expansion des programmes et des échanges existants.

Les relations sino-canadiennes dans leur ensemble reflètent la conviction du Canada suivant laquelle la coopération et la participation de la République populaire de Chine sont essentielles au maintien de la paix et à la stabilité en Asie, dans la région du Pacifique et dans le monde entier. Le commerce s'est accru entre les deux pays, et les échanges sont de plus en plus nombreux dans les domaines de l'industrie, de la science, de la médecine, de la culture, de l'éducation et des sports.

Relations avec le reste du monde

La nouvelle politique extérieure énoncée en 1970 recommandait un renforcement des liens avec l'Amérique latine et, depuis lors, le Canada s'est intéressé de plus en plus à développer des relations avec les divers pays d'une part, et avec l'ensemble de la région d'autre part. Cet intérêt a d'ailleurs été réciproque, comme en témoigne la visite du premier ministre Trudeau au Mexique, à Cuba et au Venezuela en 1976. Le Canada entretient maintenant une mission permanente d'observation auprès de l'Organisation des États américains, il est devenu membre d'un certain nombre d'autres organisations interaméricaines, et il a développé des relations commerciales avec l'ensemble de la région, ce qui s'est traduit par un accroissement des échanges commerciaux, qui sont passés de $1,099.3 millions en 1970 à $3,418.0 millions en 1976. Le Canada accorde également une plus grande aide au développement à certains pays d'Amérique latine.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Don Jamieson arrive au Planalto Palace à Brasilia, pour rencontrer le président Geisel du Brésil.

Par ailleurs, un nombre sans cesse croissant de Canadiens se rendent au Mexique, à Cuba et dans d'autres pays d'Amérique latine pour y passer des vacances ou pour s'y installer à leur retraite, et les échanges culturels, techniques et universitaires se multiplient.

Au Moyen-Orient, le Canada est particulièrement soucieux de trouver une solution au conflit israélo-arabe en instaurant une paix juste et durable; il s'efforce également d'accroître les relations bilatérales avec les pays de la région. L'attitude du Canada dans ce conflit est fondée sur l'appui des principes de la résolution 242 votée par le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU), et sur le respect de la souveraineté de tous les États du Moyen-Orient (y compris Israël) et du droit du peuple palestinien à participer aux négociations qui influenceront son avenir. Le Canada a contribué au maintien du cessez-le-feu actuel en fournissant environ 1,050 militaires spécialisés en logistique pour servir au sein de la FUNU (Force d'urgence des Nations Unies) et de la FNUOD (Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement).

Les relations du Canada avec l'Afrique sont caractérisées par la coopération sur le plan du développement technique, la diversification des liens économiques et commerciaux et la recherche de la justice sociale. Récemment, on a entrepris de nouer des liens avec les pays d'Afrique dans les secteurs de la culture, de l'éducation et des sciences. A cette fin, la dualité culturelle du Canada s'exprime par les contacts bilatéraux qui existent avec les États africains francophones et anglophones. En outre, le Canada use des moyens qui sont à sa disposition pour encourager le règlement pacifique des problèmes en Afrique du Sud, de sorte que puissent se réaliser les aspirations de la majorité africaine de cette région.

Les relations entre le Canada et les Antilles du Commonwealth sont l'aboutissement de liens historiques, les institutions et valeurs communes ayant contribué à créer un climat de compréhension mutuelle dans le cadre du Commonwealth. Les relations commerciales, assez importantes avec certains pays, ont été renforcées par des investissements considérables dans la région. Ces dernières années, les communications entre les Antilles et le Canada se sont multipliées grâce au mouvement de grands nombres de touristes, étudiants, hommes d'affaires et immigrants. Dans le programme canadien d'aide à l'étranger, ce sont les Antilles du Commonwealth qui reçoivent le plus par tête.

Diplomatie multilatérale

Il a été question jusqu'ici des relations bilatérales du Canada ou, en d'autres mots, de ses relations avec des pays en particulier. Toutefois, le Canada ne pourrait atteindre ses objectifs nationaux sans une activité multilatérale, c.-à-d. sans faire partie d'organisations et assister à des conférences regroupant des représentants de nombreux pays dans le but de trouver des solutions à des problèmes précis.

A titre de grand pays commercial, le Canada porte un intérêt particulier à la croissance et à la stabilité de l'économie mondiale. L'interdépendance accrue des économies nationales s'est reflétée dans une série de «sommets économiques» qui ont réuni les dirigeants des sept principaux pays démocratiques industrialisés, dont le Canada. Les efforts des dirigeants en vue de définir les problèmes particuliers de l'économie internationale et leur engagement à coopérer sans réserve en vue de les résoudre viennent s'ajouter aux efforts constants des tribunes établies à l'échelle internationale. Le Canada participe activement aux négociations commerciales multilatérales à Genève, les plus vastes jamais entreprises, et il a également exercé une

influence sur les négociations relatives à la réforme monétaire mondiale menées sous l'égide du Fonds monétaire international. Il contribue à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement en accordant de l'aide multilatérale au développement, et il est l'un des membres fondateurs de l'Agence internationale de l'énergie, créée sous les auspices de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Enfin, par le biais de l'Agence internationale de l'énergie atomique, il s'emploie à promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Canada manifeste un intérêt particulier envers trois organisations internationales de natures diverses: les Nations Unies, le Commonwealth et la Francophonie.

Les Nations Unies (ONU)

Le Canada a travaillé résolument à accroître l'efficacité de l'ONU en tant qu'instrument de coopération internationale et à faire en sorte qu'elle puisse mieux s'acquitter des fonctions énoncées dans sa charte. Les activités de l'organisation touchent à presque tous les aspects de la politique étrangère du Canada.

L'ONU porte, depuis quelques années, un intérêt accru aux questions économiques. Les pays en voie de développement, qui comptent pour plus des deux tiers des membres de l'ONU, font preuve dans les débats d'une grande solidarité dans leurs revendications en vue d'un nouvel ordre économique international qui serait pour eux plus avantageux. Le Canada reconnaît la nécessité de modifier les rapports économiques afin de réduire les disparités entre pays riches et pays pauvres, même s'il est conscient, dans la pratique, des obstacles freinant les progrès à cet égard dans l'immédiat et à moyen terme. Pour ce qui est des changements à long terme, il y travaille résolument en participant à des délibérations économiques à l'échelle internationale, par exemple à la Conférence sur la coopération internationale tenue en 1976-77 et à des tribunes multilatérales comme la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), et en fournissant de l'aide au développement par l'entremise de la Banque mondiale et des banques régionales de développement.

Le 1er janvier 1977, le Canada s'est vu confier un mandat de deux ans au Conseil de sécurité des Nations Unies. C'est la quatrième fois qu'il siège temporairement au Conseil depuis la création de l'ONU. Il a participé à toutes les grandes opérations de maintien de la paix de l'ONU, et au milieu de 1976 des militaires canadiens servaient au Moyen-Orient, à Chypre et au Cachemire. Il prend en considération les demandes de participation à de telles entreprises dans la mesure où celles-ci peuvent contribuer à maintenir la paix et la stabilité.

Le Canada joue un rôle de premier plan dans les initiatives de l'ONU et d'autres tribunes, telle la Conférence du Comité du désarmement, en vue d'ententes efficaces visant à interdire, à limiter ou à contrôler l'utilisation des armements, notamment des armes nucléaires et des autres armes de destruction collective.

Un certain nombre de conférences organisées sous les auspices de l'ONU ont traité de questions d'un intérêt particulier pour le Canada, par exemple *Habitat*; la Conférence sur les établissements humains qui a eu lieu à Vancouver en 1976 et les conférences sur l'environnement, la population, l'alimentation et l'eau tenues ces dernières années dans d'autres pays. Lors des Conférences sur le droit de la mer, il y a eu des négociations ardues en vue d'élaborer un traité général sur la question.

Le Canada fait partie de toutes les institutions spécialisées de l'ONU, dont l'Organisation de l'aviation civile internationale qui a son siège à Montréal. Il figure en outre au neuvième rang parmi les pays qui contribuent au budget annuel ordinaire de

l'ONU et, depuis 1946, il a fourni aux organismes de cette dernière près de $900 millions.

Le Commonwealth

Au fur et à mesure que les colonies britanniques accédaient à l'autonomie et à l'indépendance, bon nombre de chefs d'État, devant les affinités du point de vue de la langue, des coutumes, des institutions et des méthodes de travail, ont conclu à l'opportunité d'une certaine forme d'association, d'où la naissance du Commonwealth. Le fait que les pays du Commonwealth partagent les mêmes valeurs et traditions facilite la consultation dans une atmosphère de confiance et sans le formalisme qu'on retrouve au sein des organisations internationales plus complexes. Le Commonwealth peut passer outre aux différences idéologiques, aux distinctions raciales et aux disparités économiques et régionales pour étudier, dans une perspective globale et multiraciale, les questions qui préoccupent ses membres et le reste du monde.

Les réunions biennales des chefs des États membres et la réunion annuelle des ministres des Finances intéressent le public au plus haut point. Moins connus cependant sont les programmes de coopération et les échanges à caractère spécialisé qui sont organisés entre parlementaires, éducateurs, scientifiques, journalistes, agents de santé, leaders de la jeunesse, etc. Sur plus de 50 conférences tenues chaque année, la moitié environ sont préparées par des organisations non gouvernementales du Commonwealth. En 1978, le Canada sera l'hôte des 11e Jeux du Commonwealth à Edmonton (Alb.), du 12e Congrès des universités du Commonwealth et de la deuxième Conférence générale du Conseil d'administration de l'éducation du Commonwealth.

L'immeuble Lester B. Pearson, siège du ministère des Affaires extérieures à Ottawa.

L'ambassadeur du Canada en France, Gérard Pelletier, et le premier ministre Trudeau se rendent à un déjeuner en compagnie des rédacteurs du journal parisien Le Monde.

La Francophonie

Comme l'élément francophone constitue près du tiers de la population canadienne, le gouvernement fédéral favorise la multiplication et le resserrement des liens avec la Francophonie, c.-à-d. avec l'ensemble des pays entièrement ou partiellement francophones. Cette orientation signifie que le Canada participe à l'activité d'un certain nombre d'organismes comme l'Agence de coopération culturelle et technique, la Conférence des ministres de l'Éducation et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones.

Les relations internationales dans l'optique fédérale-provinciale

Les provinces canadiennes s'intéressent, il va sans dire, à l'aspect international des questions qui relèvent de leur compétence, ainsi qu'à d'autres questions qui peuvent les toucher. Le ministère des Affaires extérieures demeure en liaison avec les provinces et aide à la mise au point de mécanismes de coopération. C'est ce qui ressort, par exemple, de la participation des provinces à la mise en œuvre des accords culturels bilatéraux que le Canada a signés avec la France, la Belgique, l'URSS, le Japon, le Mexique et la République fédérale d'Allemagne.

Sur le plan économique, on établit actuellement des procédures en vue de faciliter la participation des provinces aux relations canado-européennes suite à la signature de l'Accord-cadre sur la coopération industrielle, et les provinces sont régulièrement informées des négociations commerciales multilatérales de Genève. Des agents représentant les intérêts des provinces sont affectés à l'ambassade du Canada à Washington (depuis 1976) et à la mission du Canada auprès des Communautés européennes (depuis 1977). Ils sont chargés de faire parvenir aux provinces la documentation qui les intéressent, et de veiller à ce que les préoccupations de ces dernières soient prises en compte.

Les gouvernements provinciaux participent étroitement à l'activité du Canada au sein de diverses conférences et organisations internationales, par le moyen de consultations fédérales-provinciales sur les programmes et les politiques, de la présence de ministres et de fonctionnaires provinciaux dans les délégations canadiennes, et de la participation à la mise en œuvre des programmes. Le gouvernement fédéral organise les voyages des représentants provinciaux à l'étranger et coordonne les visites de dignitaires étrangers dans les provinces. Lorsque des accords officiels sont négociés entre le Canada et d'autres pays, des consultations ont lieu entre le gouvernement fédéral et les provinces si les accords en question touchent des domaines de compétence provinciale ou fédérale-provinciale.

L'image du Canada à l'étranger

Le ministère des Affaires extérieures exécute, de concert avec les autres ministères et organismes fédéraux qui travaillent dans les domaines de la culture et de l'information, ainsi qu'avec les provinces et les organisations et particuliers intéressés, un programme d'affaires publiques dont les objectifs fondamentaux sont de sensibiliser les milieux influents de l'étranger aux réalisations du Canada dans divers domaines et de faire comprendre son point de vue sur des questions internationales.

Ce programme vise à créer un climat propice à la réalisation des objectifs de la politique étrangère, et à aider les communautés culturelles et universitaires à se faire valoir internationalement.

Le gros des efforts est concentré aux États-Unis, dans les Communautés européennes et au Japon, ce qui indique l'importance que le Canada attribue à ces régions. Des centres culturels canadiens sont établis en permanence à Bruxelles, à Londres et à Paris, et le Canada a conclu des accords culturels ou d'échanges à caractère général avec la Belgique, le Brésil, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Mexique et l'URSS, et des programmes spécialisés à caractère réciproque avec un certain nombre d'autres pays.

Les activités d'affaires publiques comprennent la promotion et la distribution de publications et de films sur le Canada et sur ses politiques, des expositions, des conférences, des services de renseignements, des expositions d'art canadien, de l'aide aux troupes artistiques en tournée à l'étranger, des dons de livres canadiens à des bibliothèques étrangères et des échanges d'hommes de lettres, de professeurs de langues et d'étudiants désireux de poursuivre des études.

Il existe également au pays même un programme d'affaires publiques destiné à renseigner les Canadiens sur le ministère et sur la formulation de la politique étrangère.

Le jour du Canada, 1er juillet 1977. →

l'économie

Tendances économiques au Canada, 1976-77

La reprise de l'économie canadienne après la récession mondiale, la plus grave en 40 ans, s'est poursuivie en 1976. Après une année de très faible croissance en 1975, le volume des biens et services produits au Canada a augmenté de près de 5% en 1976. Cette progression, qui coïncidait avec la reprise économique dans d'autres pays industrialisés, a également été favorisée par celle-ci.

Cependant, une augmentation de la production de 5% en 1976 était loin du taux potentiel de base du pays, ce qui explique que le déficit au niveau du revenu et de la production, c.-à-d. l'écart entre le produit national brut réel et potentiel, qui se chiffrait à environ $15 milliards, n'a guère varié par rapport à l'année précédente. A mesure que l'année 1976 progressait, on s'est aperçu que le mouvement de reprise se ralentissait considérablement, au Canada et chez les principaux partenaires commerciaux du Canada. C'est ainsi qu'à la fin de 1976, le chômage était à la hausse et les perspectives économiques pour 1977 s'assombrissaient. En effet, l'interruption de la reprise qui a réduit les espoirs pour 1977 s'est produite dans tous les pays industrialisés. Au début de la nouvelle année, les dirigeants des pays influents s'interrogeaient quant aux mesures à prendre pour relever l'économie mondiale.

L'interruption de la reprise économique au Canada était liée à plusieurs facteurs, notamment à la prudence des politiques fiscales et monétaires qui visait à empêcher que la demande ne devienne excessive, comme cela s'était déjà produit en période de reprise, et à susciter une diminution progressive du taux d'inflation, qui était dangereusement élevé au pays. De plus, la reprise ne semblait pas vouloir s'amorcer au niveau des dépenses en immobilisations et en matériel dans le secteur commercial – situation reliée à son tour à une sous-utilisation prononcée de la capacité, des bénéfices plutôt faibles, des incertitudes au sujet du programme anti-inflation et un taux d'inflation toujours élevé, bien qu'en diminution progressive. Les consommateurs sont demeurés relativement prudents pendant toute la durée de la reprise, les taux d'épargne égalant ou presque les niveaux records en temps de paix, et le gouvernement fédéral était déterminé à retenir la croissance du secteur public, ce qui a fait que les dépenses gouvernementales au titre des biens et services n'ont guère favorisé l'expansion. La performance du Canada en 1976 a également été influencée par le caractère généralisé du ralentissement, qui s'est produit aussi chez ses principaux partenaires commerciaux. Ce sont tous ces facteurs qui expliquent qu'en fin d'année, malgré l'augmentation de 5% du volume des biens et services produits, on assistait à un ralentissement de la production et on enregistrait un taux de chômage d'environ 7.5%.

Le taux d'inflation a régressé en 1976, mais les progrès ont été lents et irréguliers. L'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour l'année entière s'est chiffrée à environ 7.5%, contre 10.8% en 1975. L'augmentation de l'indice des prix du PNB, meilleur indicateur du taux d'inflation, s'est établie à environ 9.5%, contre 10.7% en 1975. Pour ce qui concerne la hausse des salaires, la réduction a été plus marquée en 1976; l'augmentation du taux de base dans les nouvelles conventions collectives au troisième trimestre se situait en moyenne à 9.7%, contre 17.0% un an plus tôt. Toutefois, les hausses sont demeurées nettement supérieures à celles des États-Unis, ce qui a eu des effets négatifs pour ce qui est de la position concurrentielle du Canada au niveau des coûts et des prix.

Le déficit du compte courant de la balance canadienne des paiements a quelque peu diminué en 1976 pour s'établir à $4.1 milliards au lieu de $5.0 milliards en 1975, mais ces deux chiffres sont très élevés par rapport à la normale. L'amélioration observée en 1976 est entièrement attribuable à un revirement d'environ $2 milliards dans le compte du commerce des marchandises, qui est passé d'un déficit à un excédent, mais ce mouvement a été en partie neutralisé par l'augmentation d'environ $1 milliard du déficit au titre des services, résultat de la montée en flèche des déficits dans le compte des intérêts et dividendes et dans celui des transactions au chapitre du tourisme et des voyages.

Le déficit considérable de l'ensemble du compte courant de la balance des paiements a été couvert surtout, en 1976, par des emprunts auprès des non-résidents. Pour les 12 mois terminés en septembre 1976, les nouveaux titres émis par les administrations publiques du Canada et par les entreprises auprès des non-résidents se chiffraient à $9.3 milliards, et il s'agissait essentiellement d'emprunts. Cette entrée massive de capitaux en provenance de l'étranger, encouragée par des taux d'intérêt plus élevés au Canada que dans les autres pays, a permis de maintenir le cours du dollar canadien à un niveau supérieur à celui du dollar américain pendant la majeure partie de 1976. Or, ce cours élevé a eu pour effet de diminuer les prix à l'importation pour les Canadiens et d'augmenter les prix à l'exportation pour les acheteurs étrangers, ajoutant ainsi à la difficulté de réduire le déficit du compte courant.

Les divers paliers de gouvernement sont demeurés fortement déficitaires en 1976. La baisse des recettes, conjuguée aux pertes de revenu et de production créées par la récession et à l'augmentation des prestations d'assurance-chômage, a entraîné un déficit global de $4 milliards en 1975. En 1976, malgré les efforts déployés pour contrôler l'accroissement des dépenses gouvernementales, le déficit global des administrations publiques est demeuré de l'ordre de $4 milliards. En fait, cela signifiait simplement que l'augmentation de 5% du PNB réel en 1976 n'était pas suffisante pour amorcer une diminution de l'écart entre la production réelle et potentielle, ou pour réduire la baisse des recettes publiques et l'augmentation des prestations d'assurance-chômage.

A la fin de 1976, trois événements sont survenus qui ont eu des répercussions importantes sur le plan des perspectives économiques du Canada pour 1977. L'élection d'un gouvernement séparatiste au Québec le 15 novembre a truffé de nouvelles incertitudes une conjoncture économique déjà chancelante et aux prises avec des difficultés croissantes. Fin décembre, les pays exportateurs de pétrole ont annoncé une autre hausse du prix international du pétrole, décision qui allait toucher le Canada directement, et peut-être encore davantage indirectement en raison des répercussions sur ses partenaires commerciaux. Enfin, à la fin de l'année, l'Organisation de coopération et de développement économiques a annoncé qu'elle réduisait considérablement ses prévisions économiques pour les pays industrialisés en 1977.

Usine de stylène à Sarnia (Ont.)

Déchargement des betteraves à la Canadian Sugar Factories, Taber (Alb.).

Dans un tel contexte, les perspectives pour le Canada en 1977 annonçaient un taux ralenti de croissance économique et de nouvelles hausses modestes du taux de chômage. On prévoyait le maintien d'un déficit élevé au compte courant de la balance des paiements et un déficit encore plus prononcé qu'en 1976 pour les trois paliers de gouvernement. La plupart des spécialistes prévoyaient une hausse du PNB réel se situant entre 3 et 4%, contre environ 5% en 1976, ce qui laissait entrevoir le creusement de l'écart pour ce qui concerne le PNB, l'économie canadienne devant encore s'affaiblir par rapport à 1976 et afficher une perte au niveau du revenu et de la production supérieure à $15 milliards pour l'année, sans oublier le taux de chômage qui dépasserait 7,5%.

Grâce aux niveaux records de la production céréalière et aux augmentations modérées des taux de salaire, les perspectives concernant l'inflation pour 1977 étaient relativement favorables. On ne prévoyait pas d'accélération du taux d'inflation, et on avait bon espoir d'assister de nouveau à une légère diminution du taux d'augmentation des prix.

Enfin, les grands pays industrialisés avaient indiqué qu'ils étaient déterminés à prendre des mesures appropriées pour stimuler la reprise économique. Ces mesures, dont les effets mettent longtemps à se faire sentir, n'ont peut-être pas beaucoup aidé l'économie mondiale en 1977, mais on compte qu'elles auront préparé la voie pour une croissance plus ferme et plus vigoureuse en 1978.

ROBERT CROZIER

Récolte des pêches dans la péninsule Niagara en Ontario.

Richesses naturelles

Agriculture

L'agriculture se pratique dans toutes les provinces du Canada et, à une échelle plus restreinte, en quelques endroits du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Bien qu'il y ait des exceptions, en particulier dans le district de Peace River qui s'étend en Alberta et en Colombie-Britannique, la majorité des fermes sont dispersées sur une bande de 320 km (kilomètres) le long de la frontière sud du Canada. Il existe actuellement environ 300,118 fermes au Canada, selon la nouvelle définition du recensement.

La taille moyenne des fermes est passée de 187 ha (hectares) en 1971 à plus de 200 ha en 1977. A l'origine, on avait divisé le territoire en fermes de 40 ha dans l'Est du Canada, et de 65 ha dans l'Ouest; aujourd'hui, la taille varie considérablement dans toutes les régions agricoles. Comme le nombre de fermes a diminué, la plupart des

terres se sont ajoutées aux fermes restantes, de sorte que les superficies agricoles actuelles sont le plus souvent des multiples de 40 ou de 65 ha.

Au Canada, environ 70 000 000 ha sont affectés à l'agriculture, dont quelque 42 000 000 servent à une production intensive; les terres non améliorées sont généralement impropres à la culture et servent surtout de pâturages, mais dans certaines régions une grande partie est couverte de buissons et de forêt. Bien que la superficie des terres consacrée à l'agriculture ait légèrement diminué, la superficie améliorée est demeurée relativement stable. En raison des contraintes climatiques et de la conjoncture économique actuelle, très peu de nouvelles terres sont susceptibles d'être vouées à la production agricole dans un avenir prochain.

L'agriculture occupe environ 5% de la main-d'œuvre canadienne. Bien qu'il se soit produit une légère augmentation en 1974 et 1975, la diminution soutenue de la main-d'œuvre agricole observée avant 1974 se poursuit toujours. La désaffection du milieu agricole provoquée par l'exode des populations rurales vers les villes a entraîné une plus grande mécanisation de l'agriculture. Ce facteur, combiné à l'acceptation relativement rapide de la nouvelle technologie par les agriculteurs, a donné lieu à un accroissement de la productivité par travailleur plus marqué en agriculture que dans les autres secteurs. De 1960 à 1975, la production par travailleur a augmenté de 54% dans le secteur agricole, contre 44% dans les autres secteurs. La production actuelle moyenne d'un travailleur agricole peut alimenter plus de 50 personnes.

Dans toutes les parties du Canada, les fermes de type familial dominent. Seulement 2.1% des fermes sont constituées en corporations, dont environ 1.9% en corporations familiales. Quelque 5.6% sont exploitées en association, souvent par des personnes

Champ labouré et prêt à être ensemencé.

Cette photographie en infrarouge montre la variété des cultures de l'Île-du-Prince-Édouard.

apparentées. Lors du recensement de 1971, 69% des exploitants agricoles étaient propriétaires de leur terre, 26% en louaient une partie et 5% exploitaient une terre entièrement louée.

Bien que l'agriculture se pratique dans toutes les provinces, 79% des terres agricoles du Canada se trouvent dans les Prairies, fait corroboré par les chiffres du revenu agricole. En 1975, le revenu agricole net se chiffrait au total à environ $4,328 millions, répartis comme suit: Colombie-Britannique, $147 millions; provinces des Prairies, $2,751 millions; Ontario, $921 millions; Québec, $449 millions; et provinces Maritimes, $60 millions. En 1975, on estimait la valeur en capital des biens immobiliers agricoles, du bétail et des machines à $42,531 millions.

Il existe de nombreux types d'exploitations agricoles au Canada, mais on peut généralement les classer dans l'une des catégories suivantes: production céréalière, production laitière, élevage (non laitier), exploitation mixte céréales-cheptel, et cultures spéciales. Ces dernières comprennent la culture des fruits, du tabac, des pommes de terre et des légumes.

Les céréales et les oléagineux comptent pour 62% de la valeur des exportations. Bien que les produits agricoles canadiens soient exportés dans diverses parties du monde, ce sont les pays des Communautés européennes qui constituent le plus important marché du Canada. Les exportations agricoles figurent pour plus de 12% de la valeur totale des exportations canadiennes, et la production agricole représente environ 2,7% du produit national brut (PNB).

L'agriculture ne fait pas que fournir des aliments en abondance; elle a également de multiples ramifications. Les frais de transport occasionnés par les expéditions de produits agricoles contribuent aux recettes des sociétés ferroviaires, des entreprises de

transport maritime et des installations portuaires du Canada. La transformation des produits agricoles et la production de machines agricoles, de matériel, d'engrais et d'autres fournitures vendus aux agriculteurs créent des emplois dans l'industrie. Les exploitants agricoles constituent également un marché important pour les matériaux de construction, les produits pétroliers, l'énergie électrique, les services vétérinaires et autres. Enfin, de nombreux détaillants ruraux tirent leur gagne-pain des achats de biens et services des agriculteurs.

Grandes cultures

En 1976, le blé de printemps a été cultivé sur plus de 9 500 000 ha dans les Prairies. Depuis toujours, la culture du blé contribue grandement à l'économie des Prairies, et de l'ensemble du Canada. Les recettes monétaires provenant de la vente du blé se chiffraient à $2,063 millions en 1976, soit une diminution de $400 millions par rapport à 1975. Le blé occupe également une place importante dans le commerce extérieur du Canada; en 1976, on a exporté 10 680 000 t (tonnes métriques) de blé, soit plus de 75% de la récolte totale.

Le blé n'est toutefois pas la seule céréale cultivée au Canada; l'avoine et l'orge (notamment dans les Prairies), et le maïs (en Ontario), sont indispensables à l'industrie canadienne de l'élevage. En 1976, les agriculteurs des Prairies ont récolté 13 850 000 t d'avoine et d'orge; la production pour l'ensemble du pays s'élevait à 15 265 000 t.

Les oléagineux (colza, lin, soya et tournesol) viennent au troisième rang parmi les principales grandes cultures. On en tire des huiles végétales destinées à la consommation humaine ou industrielle ainsi que des tourteaux à haute teneur en protéines pour les animaux. Le colza, le lin et le tournesol sont cultivés surtout dans les Prairies, et le soya en Ontario. En 1976, le colza a été cultivé sur 789 100 ha, le lin sur 354 100 ha, le soya sur 149 700 ha et le tournesol sur 20 200 ha. La production s'est chiffrée à 916 000 t de colza, 297 000 t de lin, 252 000 t de soya et 24 000 t de tournesol.

En dehors des Prairies, les grandes cultures sont plus diversifiées. L'importance accordée à l'élevage détermine pour une grande part le genre de culture et la superficie consacrée aux fourrages, aux pâturages et aux provendes. En Ontario, le maïs grain est une importante culture utilisée comme nourriture pour les animaux et pour des usages industriels; on en a produit 3 378 000 t en 1976. Cette culture prend également de plus en plus d'importance au Québec. Outre ce genre de maïs, l'Ontario a produit 8 777 000 t de maïs fourrager en 1976.

Le tabac, bien qu'il soit cultivé sur une superficie relativement restreinte, a une valeur marchande élevée. Il est surtout cultivé en Ontario, mais on en trouve également au Québec et, en plus petite quantité, dans les Maritimes. Le blé d'hiver et les légumes constituent d'autres sources importantes de revenu pour les agriculteurs ontariens.

Horticulture

Les fruits et légumes occupent une place importante dans les secteurs agricole et alimentaire de l'économie. Frais ou conditionnés, ils constituent plus du tiers du volume des aliments consommés au Canada. On compte plus de 30 cultures fruitières et légumières commerciales au Canada, dont la valeur à la production s'élevait à $570 millions en 1975.

La pomme est de loin le fruit le plus cultivé au Canada, figurant pour plus de 33% de la valeur de la production commerciale de fruits. On trouve des pommeraies commerciales en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans le sud du Québec, en

Ontario et dans la partie intérieure de la Colombie-Britannique, notamment dans la vallée de l'Okanagan. En Ontario, on produit aussi des poires, des pêches, des cerises et des prunes, surtout dans la région de Niagara et dans le comté d'Essex. On cultive également ces fruits, ainsi que l'abricot, à une grande échelle dans le sud de la vallée de l'Okanagan en Colombie-Britannique.

En plus des arbres fruitiers, les fraises et les framboises sont cultivées commercialement dans les Maritimes, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. Dans les terres voisines des agglomérations urbaines, nombre de cultivateurs sont passés de la récolte traditionnelle à un système où les clients viennent eux-mêmes récolter les quantités qu'ils veulent. Les arboriculteurs fruitiers de la Colombie-Britannique produisent également la mûre de Logan dans le sud de la province et dans l'île Vancouver. La viticulture se pratique dans la région de Niagara en Ontario et dans la vallée de l'Okanagan en Colombie-Britannique; la production de raisin s'est accrue d'environ 50% de 1972 à 1976, ce qui reflète bien la place que les vins canadiens ont su se tailler au cours de cette période. Le bleuet pousse à l'état sauvage sur de grandes surfaces au Canada, et on en fait la cueillette commerciale dans les provinces de l'Atlantique et au Québec; une variété cultivée croît en Colombie-Britannique.

La culture maraîchère de plein champ au Canada est saisonnière. Au cours de l'hiver, où seule la culture de serre est possible, la majorité des légumes frais sont importés des États-Unis. Pendant la saison de croissance, la production canadienne répond à des degrés divers à la demande intérieure. Le Canada exporte certains légumes aux États-Unis, en particulier vers quelques grands centres urbains voisins de la frontière.

La pomme de terre est le principal légume cultivé au Canada. La production dépasse légèrement la consommation, et on exporte environ 3% de la récolte. La pomme de terre

Plants de tomates dans une serre au Québec.

Champ de choux (Î.-P.-É.).

est cultivée commercialement dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve; les provinces Maritimes fournissent à elles seules presque 43% de la production canadienne. La nature du sol et les conditions climatiques contribuent à faire des régions des Maritimes un lieu idéal pour la culture de ce tubercule.

L'industrie du conditionnement joue un rôle de premier plan dans la commercialisation des fruits et légumes cultivés au Canada. Au cours des années, on a construit des usines de conditionnement dans la plupart des grandes régions agricoles et, chaque saison, une bonne partie des fruits et légumes, notamment des asperges, haricots, petits pois, maïs et tomates, est mise en boîte, congelée ou conditionnée d'autres façons. La congélation a pris une importance croissante ces dernières années. Bon nombre des légumes destinés à la transformation sont produits aux termes d'un contrat annuel liant le conditionneur et le cultivateur pour une quantité donnée.

Ces dernières années, la mise en conserve des fruits tendres de verger a diminué considérablement et les importations ont augmenté rapidement; en 1975, on observait la même situation. Les exportations de légumes ont beaucoup fluctué en poids et en valeur au cours des 25 dernières années; les importations, pour leur part, ont doublé durant la même période.

En 1975, l'approvisionnement en fruits et légumes canadiens et importés est demeuré à peu près le même qu'en 1974. La disparition intérieure par habitant de l'ensemble des

Des bestiaux Hereford d'un an sont ramenés des pâturages d'été aux plaines de l'Alberta.

fruits en 1975 était de 132.68 kg (kilogrammes) en équivalent de fruits frais, soit une très légère augmentation par rapport à 1974 et un niveau comparable à la moyenne quinquennale pour 1970-74 (118.72 kg). Ce chiffre comprend 59.43 kg par habitant de fruits frais, 1.39 kg congelés, 21.95 kg en boîte, 5.66 kg séchés et 32.20 kg en jus; la consommation de gelées, confitures et marmelades s'élevait à 0.64 kg par habitant, et les emplois non précisés à 11.41 kg. La disparition de légumes par habitant (pommes de terre non comprises) était de 56.60 kg en 1975, soit une augmentation par rapport à la moyenne quinquennale pour 1970-74 (53.43 kg). Ce chiffre total comprend: 42.83 kg de légumes frais, 10.16 kg de légumes en boîte et 3.61 kg de légumes congelés. Si l'on tient compte des pommes de terre et des champignons, 271.92 kg de fruits et légumes ont été mis à la disposition de chaque consommateur canadien en 1975.

La valeur à la production des ventes de l'industrie de la culture de serre ont grimpé à $129.4 millions en 1975 contre $103.5 millions en 1974. La production de concombres et de tomates de serre figurait pour 16% des ventes. Il faut toutefois se rappeler qu'il s'est produit également une hausse du prix du combustible et des autres coûts. La dépense moyenne par ferme pour le combustible s'est accrue de 24%. La superficie totale exploitée sous verre et sous plastique n'a augmenté que très peu.

En 1975, les recettes totales des pépinières se chiffraient à $103.6 millions, soit une augmentation de 20% par rapport à 1974. Environ 40% représentaient le produit de la vente de fruits et de plants de repiquage traditionnels, et 35% provenaient des services à contrat, dont la demande s'accroît constamment.

Le sirop d'érable est produit commercialement en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. En 1975, le Canada a produit 6 193 000 litres de sirop d'érable, 153 t de sucre d'érable et 191 t de tire d'érable. La récolte provient essentiellement des Cantons de l'Est du Québec, région réputée, tant au Canada qu'aux États-Unis, comme centre de l'industrie acéricole. En fait, les États-Unis achètent presque tout le sirop d'érable exporté par le Canada. Le sirop se vend habituellement en bidons d'un gallon (4.55 litres) directement du producteur au consommateur, mais une quantité considérable de sucre et de sirop est également vendue chaque année aux usines de transformation.

La production de miel en 1976 était supérieure à celle de 1975. Le miel est produit commercialement dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve, et l'apiculture se pratique également aux fins de la pollinisation dans certaines régions fructicoles ou productrices de graines de semence. Les rendements varient naturellement d'une année à l'autre, mais l'Alberta est toujours le plus important producteur; elle figurait pour 37% de la production canadienne en 1976. Pour faciliter l'entreposage et l'expédition et assurer une qualité uniforme, de grandes quantités de miel canadien sont pasteurisées. Les apiculteurs ont formé des coopératives de vente dans plusieurs provinces. En 1975, le Canada a exporté 4 702 720 kg de miel d'une valeur de $4.8 millions, soit une augmentation marquée par rapport à 1974 (3 171 429 kg). Les exportations étaient destinées principalement à la République fédérale d'Allemagne et aux États-Unis.

Bétail

D'après les estimations provisoires pour 1976, les recettes monétaires totales au titre de la vente de produits agricoles se sont élevées à $9,738 millions, dont $4,889 millions provenant de la vente de bestiaux et de produits animaux. En 1976, les ventes de bovins (veaux compris) et de porcs ont rapporté respectivement $1,818 millions et $820 millions. Les recettes monétaires provenant de la vente de moutons et d'agneaux ont atteint environ $13.9 millions.

Le 1er juillet 1976, on estimait à 14,676,000 le nombre de gros bovins et de veaux dans les fermes canadiennes (abstraction faite de Terre-Neuve qui en comptait 7,061 au recensement du 1er juin 1976), soit 4% de moins qu'au 1er juillet 1975 (15,263,000). Le nombre de vaches de boucherie, estimé à 4,043,500, a diminué de 8%, et le nombre de génisses de boucherie, estimé à 1,644,900, a augmenté de 4% par rapport au 1er juillet 1975 (1,578,700). Le nombre de bouvillons a augmenté de 1%, et le nombre de veaux a diminué de 6%.

Selon Agriculture Canada, le nombre de gros bovins abattus dans les abattoirs inspectés s'est accru de 10.1% en 1976 pour s'établir à 3,676,284, et le nombre de veaux abattus a diminué de 3.9%, passant de 682,094 en 1975 à 655,443 en 1976.

Les exportations de bovins d'abattage (90 kg et plus) vers les États-Unis, toujours selon Agriculture Canada, se sont chiffrées à 249,738, soit une augmentation de 123% par rapport à 1975 (112,063); les exportations de bovins d'engraissement (90 kg et plus), pour leur part, ont augmenté de 90.0%, passant de 28,762 en 1975 à 54,693 en 1976.

Le prix moyen pondéré pour 100 kg de bouvillon A1 et A2 à Toronto était de $19.00 en 1976, soit 11% de moins qu'en 1975 ($21.31).

1. Estimation de la production et de la disparition de viande, 1975 et 1976

Animal	Année	Animaux abattus	Exportations de viande		Production		Disparition intérieure		Disparition par habitant	
			t[1]	milliers lb	t[1]	milliers lb	t[1]	milliers lb	kg	lb
Bœuf	1975	4,069,900	20 325	44,808	993 773	2,190,873	1 057 550[r]	2,331,477[r]	46.3	102.1
	1976	4,376,100	58 547	129,073	1 087 019	2,396,441	1 159 192	2,555,554	50.1	110.4
Veau	1975	1,008,800	[2]	[2]	55 463	122,273	55 463	122,273[r]	2.4	5.4
	1976	973,600	[2]	[2]	52 055	114,760	51 425	113,372	2.2	4.9
Porc	1975	8,803,300[r]	40 682	89,687	520 948[r]	1,148,497[r]	527 560[r]	1,163,074[r]	23.1	50.9
	1976	8,617,200	39 165	86,344	511 918	1,128,574	557 043	1,228,056	24.1	53.1
Mouton et agneau	1975	423,500	85	187	8 205	18,090	29 591	65,237	1.3	2.9
	1976	409,900	125	276	7 913	17,446	24 689	54,429	1.1	2.4
Abats	1975	...	26 973	59,465	59 364	130,873	35 419	78,084	1.5	3.4
	1976	...	27 149	59,853	62 817	138,487	62 817	84,055	1.6	3.6

[1] Tonnes métriques. [2] Compris avec le bœuf. [r] Chiffres rectifiés. ... N'ayant pas lieu de figurer.

2. Disparition de viande par habitant (poids habillé froid)

Année	Bœuf		Veau		Mouton et agneau		Porc		Abats		Viandes en boîte		Total	
	kg	*lb*	*kg*	*lb*	*kg*	*lb*	*kg*	*lb*	*kg*	*lb*	*kg*	*lb*	*kg*	*lb*
1935	24.3	53.6	4.4	9.8	2.7	6.0	17.8	39.3	2.5	5.5	0.7	1.5	52.5	115.7
1940	24.7	54.5	4.9	10.8	2.0	4.5	20.3	44.7	2.5	5.5	0.6	1.3	55.0	121.3
1945	29.7	65.4	5.6	12.4	2.0	4.3	23.9	52.8	2.5	5.6	1.5	3.3	65.2	143.8
1950	23.0	50.8	4.3	9.4	1.0	2.2	24.9	55.0	2.2	4.9	2.3	5.1	57.8	127.4
1955	31.3	69.1	3.8	8.4	1.2	2.6	22.3	49.2	2.4	5.3	1.9	4.2	63.0	138.8
1960	31.8	70.0	3.1	6.9	1.3	2.9	23.9	52.6	2.2	4.8	2.9	6.4	65.1	143.6
1966[1]	38.1	84.0	3.1	6.9	1.8	3.9	21.3	47.0	1.6	3.6	1.9	4.2	67.9	149.6
1967[1]	37.7	83.2	3.2	7.0	1.9	4.2	24.7	54.5	1.8	3.9	2.1	4.7	71.4	157.5
1968[1]	38.6	85.1	3.1	6.8	2.2	4.9	24.3	53.5	1.7	3.7	2.1	4.7	72.0	158.7
1969[1]	38.8	85.6	2.3	5.1	2.3	5.0	23.3	51.4	1.7	3.8	2.1	4.6	70.5	155.5
1970[1]	38.3	84.4	2.1	4.6	2.1	4.6	26.6	58.7	1.5	3.4	2.1	4.7	72.8	160.4
1971[1]	40.5	89.2	2.1	4.7	1.5	3.3	31.0	68.3	2.0	4.4	..	..	77.1	169.9
1972	42.0	92.5	1.6	3.5	2.1	4.7	27.7	61.0	1.9	4.1	..	..	75.2	165.8
1973	41.6	91.8	1.4	3.1	1.7	3.7	26.1	57.6	1.6	3.6	..	..	72.5	159.8
1974	43.0	94.7	1.6	3.5	1.1	2.5	27.2	59.9	1.7	3.7	..	..	74.5	164.3
1975	46.4	102.3	2.4	5.4	1.3	2.9	23.1[r]	50.9[r]	1.5	3.4	..	..	74.7[r]	164.9[r]
1976	50.1	110.4	2.2	4.9	1.1	2.4	24.1	53.1	1.6	3.6	..	..	79.1	174.4

[1] Révisions intercensitaires. [r] Chiffres rectifiés. .. Chiffres non disponibles.

Au 1er juillet 1976, le nombre de porcs dans les fermes (abstraction faite de Terre-Neuve qui en comptait 15,795 au recensement du 1er juin 1976) s'établissait à 5,504,000, soit 4% de plus qu'au 1er juillet 1975. Selon Agriculture Canada, les abattages de porcs soumis à l'inspection fédérale s'élevaient en 1976 à 7,490,748, soit 2.2% de moins qu'en 1975. Cette diminution s'est accompagnée d'une baisse du prix moyen pondéré à Toronto pour 100 kg de porc d'indice 100: $29.08 contre $30.49 en 1975. Le ministère signale également que les exportations de porc habillé ont diminué de 10% entre 1975 et 1976, passant de 43 225 000 kg à 38 795 000 kg.

Le nombre de moutons et d'agneaux au Canada (abstraction faite de Terre-Neuve qui en comptait 9,159 au recensement du 1er juin 1976) a diminué de 9% (10% dans l'Ouest et 6% dans l'Est) pour s'établir à 641,300 en juillet 1976 contre 702,600 en juillet 1975. Selon Agriculture Canada, les abattages inspectés de moutons et d'agneaux n'ont que très légèrement augmenté pour se situer à 186,977 en 1976 au lieu de 186,566 en 1975. Les exportations de moutons et d'agneaux vers les États-Unis se sont élevées à 3,329 en 1976 contre 2,937 en 1975. Les importations de moutons et d'agneaux d'abattage ont augmenté pour passer de 51,608 en 1975 à 61,504 en 1976.

Production laitière

Au 1er juillet 1976, il y avait au Canada, selon les estimations, 2,048,000 vaches laitières, qui ont produit au cours de 1975, 8 017 222 000 kg de lait. Bien que l'industrie laitière soit importante dans toutes les provinces, la production est concentrée dans les régions du Québec et de l'Ontario à forte densité de population. Ces deux provinces ont fourni 74.5% de l'approvisionnement laitier du pays en 1975.

Les principaux produits laitiers de fabrication étaient le beurre, le fromage, les produits concentrés de lait entier et les mélanges à la crème glacée; environ 63% de l'approvisionnement a servi à la fabrication. Les ventes de lait de consommation sont intervenues pour 31% et le reste, 6%, a été utilisé dans les fermes. Cette autoconsommation comprend l'alimentation du bétail, la consommation humaine et, avant 1974, la fabrication de beurre fermier.

Les fermes laitières sont moins nombreuses, mais plus grandes, qu'il y a 10 ans. Aux recensements de 1961, 1966 et 1971, le nombre de fermes laitières s'établissait respectivement à 309,000, 222,000 et 145,000. Les principales races laitières au Canada

Vaches laitières à Expo Agricole, *Chicoutimi (Que.).*

3. Bilan laitier du Canada, par région, 1974-75

Région	Année	Production totale		Lait industriel		Lait de consommation		Lait utilisé à la ferme	
		t	milliers lb	t	milliers lb	t	milliers lb	t	milliers lb
Maritimes	1974	329 863	727,224	134 158	295,767	175 870	387,728	19 835	43,729
	1975	348 420	768,137	151 289	333,536	176 595	389,326	20 536	45,275
Québec et Ontario	1974	5 650 485	12,457,186	3 694 911	8,145,885	1 667 468	3,676,137	288 106	635,164
	1975	5 975 533	13,173,794	4 036 738	8,899,483	1 625 077	3,582,682	313 718	691,629
Prairies	1974	1 182 534	2,607,042	620 013	1,366,895	403 778	890,179	158 743	329,968
	1975	1 199 178	2,643,737	661 306	1,457,931	400 217	882,328	137 655	303,478
Colombie-Britannique	1974	462 725	1,020,135	141 693	312,380	298 256	657,543	22 776	50,212
	1975	494 089	1,089,281	166 401	366,852	299 796	660,938	27 892	61,491
Total, Canada	1974	7 625 607	16,811,587	4 590 775	10,120,927	2 545 372	5,611,587	489 460	1,059,073
	1975	8 017 220	17,674,949	5 015 734	11,057,802	2 501 685	5,515,274	499 801	1,101,873

4. Disponibilités et emplois de viande de volaille et d'œufs au Canada, 1975

	Total viande de volaille[1]		Poule[1]		Poulet[1]		Dindon[1]		Oie[1]		Canard[1]		Oeufs
	milliers kg	lb	milliers kg	lb	milliers kg	lb	milliers kg	lb	milliers kg	lb	milliers kg	lb	milliers douz.
Stocks au 1er janvier	40 874	90,110	2 350	5,181	15 787	34,804	22 220	48,987	88	195	428	943	5,086
Production	406 542	896,263	30 613	67,489	285 229	628,815	85 989	189,572	955	2,105	3 757	8,282	444,925
Importations	12 874	28,383	554	1,221	9 266	18,935	2 353	5,187	—	—	702	3,040	12,092
Total	460 290	1,014,756	33 517	73,891	310 282	882,554	110 562	243,748	1 043	2,300	4 887	12,265	462,103
Exportations	3 112	6,861	121	267	2 063	4,549	536	1,181	392	864	—	—	10,881
Stocks au 31 décembre	22 054	48,620	2 504	5,520	7 181	15,832	12 109	26,698	3	6	257	566	4,291
Oeufs de couvée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24,061
Disparition intérieure	435 124	959,275	30 892	88,104	301 038	662,173	97 917	215,869	648	1,430	4 630	11,699	423,070
	kg	lb	kg	lb	kg	lb	kg	lb	kg	lb	kg	lb	douz.
Consommation par habitant	19.1	42.1	1.4	3.0	13.2	29.0	4.3	9.5	0.03	0.06	0.23	0.51	18.5

[1] Poids éviscéré. - Néant ou zéro.

5. Nombre et valeur des peaux produites, par espèce, Canada, 1973-74 et 1974-75

Espèce	1973-74 Nombre	1973-74 Valeur	1973-74 Valeur moyenne	1974-75 Nombre	1974-75 Valeur	1974-75 Valeur moyenne
		(dollars)			(dollars)	
Animaux sauvages						
Blaireau	5,134	110,507	21.52	3,626	56,990	15.72
Castor	431,071	9,072,632	21.05	357,732	5,990,920	16.75
Chat sauvage	4,129	225,095	54.52	3,425	133,235	38.90
Cougouar	40	3,233	80.82	33	3,404	103.15
Coyote ou loup des prairies	87,139	3,169,119	36.37	44,366	1,416,512	31.93
Écureuil	183,309	151,700	0.83	469,093	336,755	0.72
Glouton	1,242	105,646	85.06	1,090	115,328	105.81
Hermine (belette)	55,968	57,483	1.03	88,098	81,011	0.92
Lapin	15,306	5,719	0.37	8,353	3,595	0.43
Loup	5,088	230,090	45.22	5,510	246,957	44.82
Loutre	16,016	739,146	41.03	15,258	629,655	41.27
Lynx du Canada	35,372	3,071,387	86.83	20,646	2,331,933	112.94
Martre	62,356	907,428	14.55	47,598	536,250	11.31
Mouffette	867	1,283	1.48	596	862	1.45
Ours:						
Blanc	546	618,024	1,131.91	548	347,706	634.50
Grizzli	27	7,550	279.63	20	5,249	262.45
Noir ou brun	4,261	221,134	51.90	3,585	114,635	31.98
Pécan (martre de Pennant)	12,566	613,347	48.81	10,163	463,739	45.63
Phoque						
A fourrure. Pacifique Nord[1]	9,169	432,860	47.21[2]	7,543	344,312	45.65[2]
A poil rude[3,4]	130,496	1,789,748	13.71	157,472	3,074,246	19.52
Rat musqué	1,434,871	3,728,490	2.60	1,762,589	4,519,164	2.56
Raton laveur	73,442	1,075,603	14.65	81,504	1,015,354	12.46
Renard:						
Argenté	533	24,406	45.79	429	13,827	32.23
Blanc	53,415	1,727,350	32.34	31,913	593,249	18.59
Bleu	208	4,909	23.60	207	4,226	20.42
Croisé et roux	63,321	2,650,470	41.86	43,103	1,450,227	33.65
Non précisé	17,674	859,465	48.63	13,563	429,575	31.67
Vison	68,425	1,143,721	16.71	63,083	688,792	10.92
Total partiel	2,773,993	32,747,525	...	3,241,148	24,949,708	...
Animaux d'élevage[5]						
Renard	1,395	137,254	96.39	1,545	162,024	104.87
Vison	1,065,808	19,184,688	18.00	1,112,557	16,425,262	14.76
Total partiel	1,067,203	19,321,892	...	1,114,102	16,587,286	...
Total	3,841,196	52,069,417	...	4,355,250	41,536,994	...

[1] Communément appelé loutre de l'Alaska. La valeur représente les sommes nettes versées au gouvernement fédéral pour les peaux vendues. [2] Le prix brut moyen réalisé par peau était de $97.46 en 1973-74 et de $66.83 en 1974-75. [3] Comprend les chiffres des provinces Maritimes. [4] Les données sur les peaux de phoque à poil rude sont fondées sur l'année civile pour 1974 et 1975, sauf dans le cas des Territoires du Nord-Ouest où l'année utilisée est celle se terminant le 30 juin. [5] Les données sur les animaux d'élevage sont fondées sur les années civiles 1973 et 1974. ... N'ayant pas lieu de figurer.

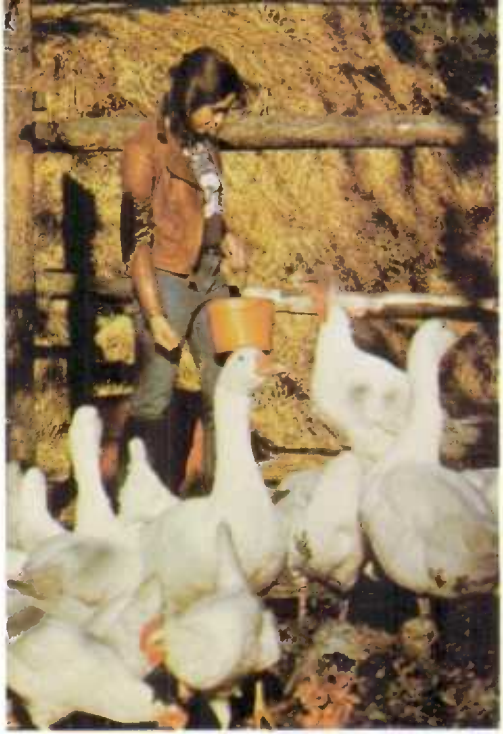

sont la Holstein, l'Ayreshire, la Guernsey et la Jersey. En 1975, la valeur à la production du lait s'élevait à environ $1,444 millions. La valeur à la production du lait destiné à la transformation était de $758 millions, et celle du lait de consommation de $619 millions.

Volaille et œufs

Récemment, l'aviculture a atteint un degré élevé de spécialisation et de concentration, notamment dans l'industrie des œufs, du poulet de gril et du dindon. Par exemple, l'industrie des œufs se subdivise ainsi: œufs de couvée, poulettes mises à la ponte et œufs en coquille destinés à la consommation; plus de 80% des œufs sont produits par environ 5% des producteurs. Il en va de même pour la production de poulets de gril et de dindons, et les oies et les canards sont produits en majeure partie par quelques très grandes entreprises.

Les producteurs d'œufs, de dindons et de poulets de gril dirigent leur exploitation conformément aux programmes de gestion de l'offre des offices de commercialisation provinciaux. Les activités des producteurs d'œufs et de dindons au niveau provincial sont coordonnées par des organismes nationaux (l'Office canadien de commercialisation des œufs et l'Office canadien de commercialisation des dindons) assujettis à une charte fédérale.

Fourrures

Des statistiques sur les fourrures sont recueillies et publiées tous les ans depuis 1920. Au cours de la saison 1974-75, on a produit 4,355,250 peaux, soit 13% de plus qu'en 1973-74 (3,841,196). La valeur des peaux a toutefois diminué, passant de $52,069,417 en 1973-74 à $41,536,994. La valeur des peaux d'animaux sauvages s'élevait à $24,949,708 en 1974-75, soit 60% de la valeur totale; la valeur des peaux provenant des fermes d'élevage a diminué, tombant de $19,321,892 à $16,587,286 en 1974-75.

Pêches à travers la glace près de Repulse Bay (T.N.-O.)

Pêches

Après plusieurs années de diminution soutenue, les prises de poisson du Canada affichent en 1975 les premiers signes d'une tendance vers la stabilisation, et laissent entrevoir une reprise de la plus ancienne industrie primaire du pays.

En 1975, les débarquements au Canada se chiffraient au total à 981 000 t, contre 969 000 t en 1974. Les prises ont rapporté aux pêcheurs $291 millions, soit environ le même montant que l'année précédente.

La valeur des exportations canadiennes de produits de la pêche a continué à progresser pour s'établir à $461 millions en 1975, soit une augmentation de $24 millions sur 1974. Comme les années précédentes, environ 82% des exportations canadiennes étaient destinées aux États-Unis et aux pays européens.

L'administration fédérale a déployé des efforts considérables pour venir en aide à la pêche au poisson de fond sur la côte de l'Atlantique et à d'autres secteurs défavorisés de cette industrie au moyen de divers programmes de soutien. Parallèlement, le Canada a continué d'insister, sur le plan international, pour que soit reconnue la nécessité d'établir un équilibre raisonnable entre l'effort de pêche et l'état des ressources. Des protestations vigoureuses formulées lors des séances de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest ont donné lieu à des réductions appréciables des contingents consentis aux pays étrangers qui pêchent dans les zones fortement exploitées de la côte atlantique du Canada.

Le Canada a continué à jouer un rôle important dans les négociations des Nations Unies au sujet du droit de la mer, cherchant à rallier d'autres pays au projet de modification. Le 1er janvier 1977, le Canada a officiellement étendu à 200 milles au large des côtes est et ouest sa limite de pêche extraterritoriale.

Les débarquements sur la côte de l'Atlantique en 1975 se sont chiffrés au total à 805 000 t, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente. En cinq ans, les débarquements sur cette côte ont diminué de plus de 370 000 t. Parmi les principaux

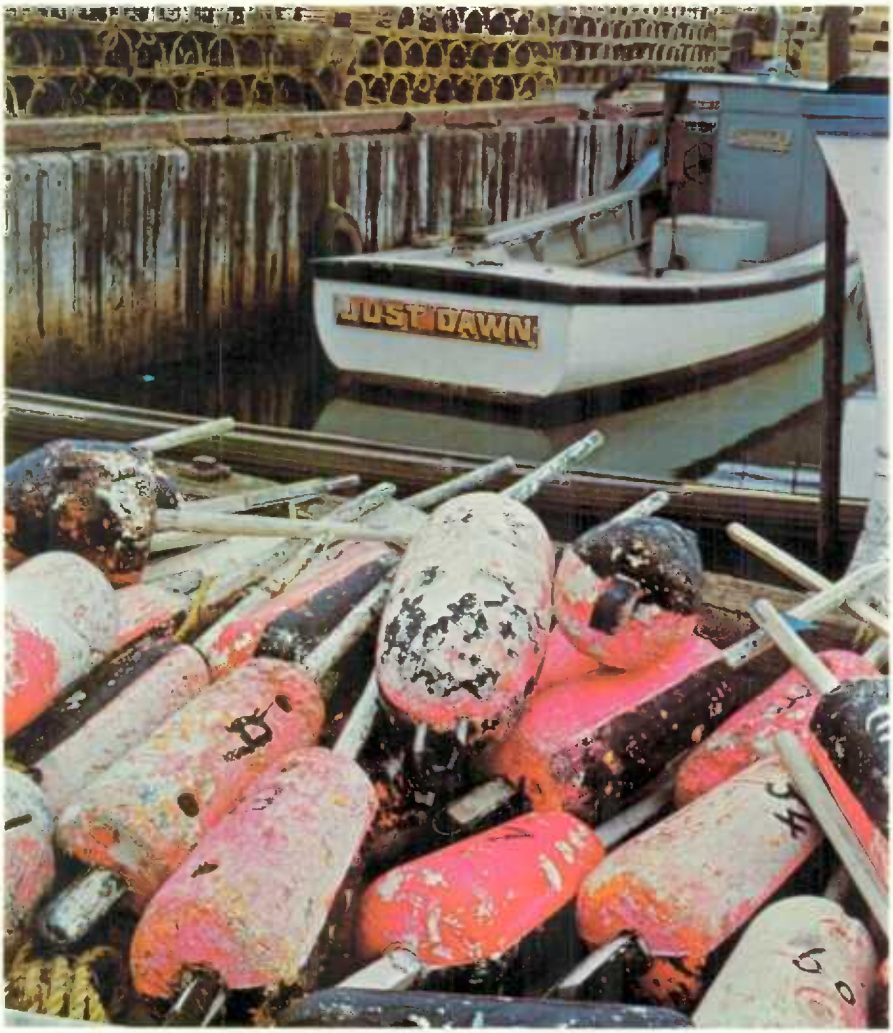

Flotteurs et casiers à homard prêts pour la pêche à l'Île-du-Prince-Édouard.

facteurs qui sont intervenus figurent la persistance des glaces et la grève qui a paralysé la flottille de chalutiers de Terre-Neuve. Cependant, l'exploitation effrénée par les flottilles étrangères demeurait le plus grave problème.

Les prises de morue et de poisson plat sont celles qui ont le plus diminué au regard de l'année précédente. Par contre, les débarquements de sébaste, évalués à 102 900 t, affichaient une augmentation de 15%, et les prises de homard, de pétoncles et de crevettes se sont accrues sensiblement.

La chute spectaculaire des prises de saumon est le principal facteur responsable de la diminution générale des débarquements sur la côte du Pacifique; au total, les prises se sont chiffrées à 133 000 t en 1975, ce qui représente une réduction de gains de $22 millions pour les pêcheurs de cette région. Par ailleurs, les débarquements de flétan se sont accrus de 1 230 t.

Filets séchant sur la rive du lac Huron près de Goderich (Ont.).

La valeur marchande des produits canadiens de la pêche en 1975 était de $694 millions, soit une augmentation de $14 millions par rapport à 1974. Quant à la production de conserves de poisson, elle a régressé d'environ 40% par rapport à l'année précédente, à cause surtout de la diminution des prises de saumon.

Le nombre de pêcheurs commerciaux au Canada est demeuré relativement stable: 58,500 environ, dont 67% sur la côte de l'Atlantique et 20% sur la côte du Pacifique, les autres pêchant dans les eaux intérieures. La flottille de pêche maritime compte environ 36,000 bateaux.

Forêts

Les forêts du Canada comptent parmi les principales ressources renouvelables du pays. S'étendant d'un océan à l'autre en une bande ininterrompue de 966 à 2 092 km de largeur, elles alimentent en matières premières les grandes industries des sciages, des pâtes et papiers et du contreplaqué ainsi que les autres industries du bois, essentielles à l'économie du pays. De plus, elles régularisent le ruissellement et empêchent l'érosion, abritent et alimentent la faune, et offrent des possibilités sans pareil sur le plan récréatif.

Les terres forestières pouvant produire du bois utilisable s'étendent sur plus de 320 Mha (mégahectares). On estime à 19 063 000 000 m^3 (mètres cubes) le volume total de bois qu'elles contiennent. Les conifères en constituent les quatre cinquièmes et les feuillus, le reste.

La forêt boréale représente les trois quarts de l'aire forestière productive du Canada; elle commence sur la côte de l'Atlantique et se déroule en une large ceinture vers l'ouest, puis vers le nord-ouest jusqu'à l'Alaska. Dans cette zone, les conifères prédominent, les essences les plus communes étant l'épinette, le sapin baumier et le pin. La forêt boréale comporte aussi de nombreux feuillus, notamment le peuplier et le bouleau blanc.

Les régions Grands Lacs - Saint-Laurent et Acadienne se situent au sud de la zone boréale. Les peuplements y sont mixtes; on y trouve de nombreuses essences de conifères dont le pin blanc et le pin rouge, la pruche, l'épinette, le thuya et le sapin; le merisier, l'érable, le chêne et le bois blanc dominent chez les feuillus.

La région côtière de la Colombie-Britannique présente un aspect totalement différent. Ses forêts se composent exclusivement de conifères et, en raison du climat doux et humide et des fortes précipitations, des arbres de très grande taille - 61 m de hauteur et plus de 2 m de diamètre - y abondent. Cette région représente moins de 2% de la superficie forestière du pays, mais produit presque le quart du bois abattu. Les principales essences sont le thuya, la pruche, l'épinette, le sapin et le sapin de Douglas.

Les forêts de conifères des régions montagneuses de l'Alberta et de l'intérieur de la Colombie-Britannique sont mixtes; la répartition et les caractéristiques des essences dépendent du climat local, qui varie du sec au très humide. Par suite de l'installation de nombreuses nouvelles usines de pâtes et papiers, la production dans cette région s'est rapidement accrue ces dernières années.

Les seules forêts canadiennes composées essentiellement de feuillus occupent une superficie relativement restreinte dans l'extrême sud de l'Ontario, zone à prédominance agricole.

Appartenance et administration des forêts

L'État est propriétaire de 80% des forêts productives du Canada. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les gouvernements provinciaux jouissent du droit exclusif de légiférer en matière d'aménagement et de vente des terres domaniales, forêts et bois compris, situées sur leur territoire. Dans le Nord, qui ne contient

Ouvrier forestier des usines de bois près de Sooke (C.-B.).

qu'environ 8% des terres forestières productives du pays, les forêts sont administrées par le gouvernement fédéral.

Pendant longtemps, les gouvernements fédéral et provinciaux ont eu pour politique de conserver au domaine public les terres non agricoles. Toutefois, dans certaines régions anciennes de peuplement, les terres sont d'appartenance privée dans une forte proportion, notamment dans les trois provinces Maritimes où près des deux tiers des forêts productives appartiennent à des particuliers ou à des sociétés. L'administration et la protection de la majeure partie des régions forestières productives du Canada incombent donc aux divers gouvernements provinciaux, qui mettent les forêts à la disposition de l'industrie au moyen de baux à long terme ou selon d'autres modalités.

Industries forestières

Ce groupe d'industries comprend l'exploitation forestière, les industries primaires du bois et du papier, dont la matière première est surtout le bois rond, et les industries secondaires du bois et du papier, qui transforment le bois d'œuvre, la pâte de bois, le papier de base et d'autres matières en une foule de produits. Il intervenait pour environ 15.8% des exportations totales du Canada en 1975, contre 17.6% en 1974; la baisse est surtout attribuable à la diminution importante de la quantité et de la valeur du bois d'œuvre exporté aux États-Unis.

Exploitation forestière. La production de billes de sciage, de placage, de bois à pâte, de poteaux et d'autres formes de bois rond a diminué, passant du volume sans précédent de 1 438 000 000 m³ en 1973 à 1 379 000 000 m³ en 1974. La production de billes de sciage a diminué sensiblement pour passer de 968 000 000 m³ en 1973 à 853 000 000 m³ en 1974; cette diminution a été compensée en partie par un accroissement de 13% de la production de bois à pâte à l'est des Rocheuses. La Colombie-Britannique a été le plus durement touchée, sa production étant tombée de 701 000 000 m³ en 1973 à 600 000 000 m³ en 1974.

La valeur des exportations de bois rond a grimpé, passant de $31 millions en 1973 à $49 millions en 1974. La quantité et la valeur des exportations de billes de sciage, de billes et de billots ont plus que triplé en 1974.

La valeur des expéditions de l'industrie de l'exploitation forestière est passée de $2,494 millions en 1973 à $2,733 millions en 1974, par suite de l'augmentation des valeurs unitaires plutôt que du volume. En 1974, l'industrie employait 50,733 personnes, environ 2% de plus qu'en 1973; la masse salariale était de $601 millions contre $513 millions.

Scieries et ateliers de rabotage. Cette industrie est particulièrement sensible à la conjoncture économique du pays et à l'état des marchés étrangers, notamment du marché américain. Malgré une légère augmentation du côté de la construction résidentielle au Canada et aux États-Unis, le marché du bois d'œuvre a continué à régresser pendant la majeure partie de 1975. La production canadienne de bois d'œuvre a diminué d'environ 16% pour s'établir aux environs de 2 690 000 000 m³ en 1975 contre 3 216 000 000 m³ en 1974. Les exportations sont tombées de 1 954 824 000 m³ en 1973 à 1 545 922 000 m³ en 1974, soit une diminution de 21%. La tendance à long terme à l'agrandissement des scieries et à l'accroissement de l'automatisation se poursuit, surtout à l'intérieur de la Colombie-Britannique où l'industrie des sciages s'intègre de plus en plus à celle des pâtes et papiers.

Estacades flottantes dans le port de Vancouver (C.-B.). →

VANCOUVER TUG BOAT

Grâce à ses lames courbes, la «cisaille» coupe l'arbre près du sol avec un minimum de pertes et de dommages.

Pâtes et papiers. La fabrication de pâtes et papiers constitue depuis longtemps la principale industrie du Canada. Bien que son expansion ne soit pas aussi rapide que celle d'autres industries manufacturières canadiennes, elle demeure au premier rang pour les effectifs, la masse salariale et la valeur ajoutée par la fabrication. La valeur ajoutée par cette seule industrie représente 2.1% du produit national brut, et elle figurait pour 12.8% de la valeur totale des exportations canadiennes en 1974 (10.6% en 1973). Le Canada est le deuxième producteur de pâte de bois au monde [19 678 161 t (tonnes métriques) en 1974], après les États-Unis (43 743 541 t), et le principal exportateur. Il est de loin le plus grand producteur de papier journal: 8 710 418 t en 1974, soit près de 40% de la production mondiale.

L'industrie des pâtes et papiers fabrique surtout des pâtes et des papiers et cartons de base, mais elle produit également des papiers et cartons façonnés, et même des produits chimiques, de l'alcool et d'autres sous-produits. Plus de 60% des pâtes fabriquées en 1974 ont été transformées au Canada en d'autres produits, surtout en papier journal. Le reste a été exporté.

Tour d'observation pour la détection des incendies de forêt en Alberta.

Le Québec domine l'industrie des pâtes et papiers du Canada; en 1974, on pouvait lui attribuer 32.3% de la valeur totale de la production. Il est suivi de la Colombie-Britannique (28.7%) et de l'Ontario (19.7%).

Industries de la transformation du papier. Ce groupe comprend les fabricants de papier-toiture asphalté, de boîtes et sacs en papier et d'autres produits de la transformation du papier. En 1974, il comptait 501 établissements (503 en 1973), employait 45,072 personnes (43,053 en 1973) et versait $428,656,000 en salaires ($364,092,000 en 1973); la valeur des expéditions a atteint en 1974 un nouveau chiffre record de $1,974,246,000 ($1,480,089,000 en 1973). Contrairement à l'industrie des pâtes et papiers de base, les industries de la transformation du papier comptent surtout sur le marché intérieur.

Production de papier, Port Alfred (Qué.).

6. Statistiques principales de l'industrie des pâtes et papiers, 1971-74

Détail		1971	1972	1973	1974
Établissements	*nombre*	142	141	146	147
Effectifs	*nombre*	79,397	78,969	80,085	86,203
Traitements et salaires	*$ milliers*	745,608	808,869	884,242	1,097,108
Valeur des expéditions de produits de propre fabrication	*$ milliers*	2,832,267	3,127,821	3,790,939	5,703,192
Valeur ajoutée-activité manufacturière	*$ milliers*	1,272,551	1,374,129	1,803,889	3,033,697
Pâte expédiée	*milliers t*[1]	5 823	6 698	7 199	7 603
	milliers tonnes	6,419	7,383	7,936	8,381
	$ milliers	878,132	976,147	1,301,486	2,205,290
Papier et carton expédiés	*milliers t*[1]	10 831	11 656	12 213	12 853
	milliers tonnes	11,939	12,848	13,463	14,168
	$ milliers	1,751,847	1,925,194	2,252,280	3,225,962
Papier journal exporté	*milliers t*[1]	7 074	7 350	7 617	7 646
	milliers tonnes	7,798	8,102	8,396	8,699
	$ milliers	1,084,282	1,157,509	1,285,928	1,721,768

t [1] = tonnes métriques.

Autres industries du bois. Ce groupe comprend les usines de bardeaux, de placages et contreplaqués et de panneaux de particules qui, comme les scieries et les usines de pâtes et papiers, comptent parmi les industries primaires du bois. Il englobe également les industries secondaires du bois qui transforment le bois d'œuvre, le contreplaqué et les panneaux de particules en planchers, portes, châssis, produits lamellaires, bâtiments préfabriqués, caisses, tonneaux, cercueils, ustensiles, etc. En 1974, l'industrie des placages et contreplaqués, la plus importante de ce groupe, a expédié des produits de propre fabrication d'une valeur de $462,998,000 et versé $111,879,000 en salaires aux ouvriers de la production.

Extraction de charbon dans le comté Pending (C.-B.).

Minéraux et énergie

Minéraux

Le Canada est très riche en minéraux et se classe parmi les plus grands producteurs au monde. Depuis les chimériques recherches d'or entreprises par Frobisher au XVIe siècle, l'histoire du pays est intimement liée à l'exploration et à la mise en valeur des ressources minérales. Dès les XVIIe et XVIIIe siècles, on a découvert et exploité des gisements de houille en Nouvelle-Écosse et des minerais de fer au Québec. La Commission géologique du Canada, fondée en 1842, a encouragé la collecte de renseignements sur les minéraux du pays. Dans la décennie suivante, la première ruée vers l'or a attiré les prospecteurs à Barkerville, dans le district de Cariboo (C.-B.), et plus tard on a découvert de l'argent, du zinc et du plomb dans le district de Kootenay. Des équipes de dynamiteurs travaillant à la voie ferrée du Canadien Pacifique dans le nord de l'Ontario ont été les premiers à mettre au jour les riches gisements de cuivre et de nickel de la région. Le plus célèbre événement de l'histoire minière du Canada est sans conteste la ruée vers l'or du Klondike en 1896, mais les découvertes de cobalt, d'argent, d'uranium, d'amiante et de potasse au XXe siècle, ainsi que de nouveaux gisements de cuivre, de nickel et de fer, revêtent une importance plus grande.

L'accroissement de la valeur de la production minérale, de $499 millions en 1945 à $15.393 millions en 1976, illustre bien l'essor remarquable de l'industrie minière canadienne depuis la Seconde Guerre mondiale. Les chiffres suivants témoignent de

Boulettes de fer entreposées à Sept-Îles (Qué.).

son importance dans l'économie canadienne: en 1974, plus de $1,431 millions ont été consacrés par les compagnies d'extraction et d'exploration (industries du pétrole et du gaz naturel non comprises) à l'exploration, la mise en valeur, l'investissement et la réparation; plus de 110,000 Canadiens travaillaient dans l'industrie, et environ 300 mines étaient en activité. Des villes comme Sudbury (Ont.) et Trail (C.-B.) vivent presque exclusivement des richesses minérales de la région, tandis que Toronto et Calgary sont pour les industries minières et pétrolières des centres financiers où la vie de bien des gens dépend de l'activité extractive.

La valeur de la production minérale au Canada s'est chiffrée à $15,393 millions en 1976, contre $13,338 millions en 1975 et $11,751 millions en 1974. En 1976, les minéraux métalliques représentaient 34% de cette valeur. Les principaux sont, par ordre d'importance, le minerai de fer, le nickel, le cuivre, le zinc, l'or, l'argent et le plomb. Les combustibles minéraux, pétrole brut et gaz naturel en tête, figuraient pour 52% de la valeur totale de la production, et les minéraux non métalliques et les matériaux de construction pour 14%. Les principaux matériaux de construction sont le ciment, le sable et le gravier, et la pierre; dans le groupe des minéraux non métalliques, l'amiante domine, suivie de la potasse et du sel. En 1976, le principal produit minéral a été le pétrole brut, dont la production a atteint en valeur $4,128 millions contre $3,755 millions en 1975 et $423 millions en 1960.

En 1976, la production de nickel au Canada s'est chiffrée à 262 492 t d'une valeur de $1,232 millions, ce qui représente une augmentation par rapport aux 242 180 t produites en 1975 ($1,101 millions). La majeure partie provient des mines exploitées dans la région de Sudbury (Ont.) par l'INCO Limited et la Falconbridge Nickel Mines Limited.

La production de cuivre en 1976 s'est élevée à 747 135 t d'une valeur de $1,126 millions; les chiffres correspondants pour 1975 étaient 733 826 t et $1,031 millions. Le Canada est le quatrième producteur de cuivre parmi les pays occidentaux. Les

principales provinces productrices sont la Colombie-Britannique (273 541 t), l'Ontario (258 981 t) et le Québec (120 411 t).

La production de minerai de fer en 1976 se montait à 56 902 000 t ($1,241 millions); en 1975, elle était de 44 892 530 t ($918 millions). La production de zinc se chiffrait à 1 039 688 t ($862 millions) en 1976; en 1975, on avait extrait 1 055 151 t ($872 millions).

La production de gaz naturel en 1976 est demeurée élevée, atteignant 86 858 171 000 m³ d'une valeur de $2,467 millions. En 1975, elle était de 87 485 758 000 m³ ($1,521 millions); en 1960, elle se chiffrait à 14 810 000 000 m³ seulement ($52 millions).

Les sous-produits du gaz naturel (propane, butanes et pentanes plus) sont demeurés au septième rang parmi les principaux minéraux du Canada. En 1976, leur production s'élevait à $794 millions, contre $782 millions l'année précédente.

La production d'amiante se chiffrait en 1976 à 1 549 000 t d'une valeur d'environ $446 millions. Le Québec figurait pour 81% de cette production, le reste provenant de la Colombie-Britannique, du Yukon, de Terre-Neuve et de l'Ontario. Le Canada est le premier producteur d'amiante au monde, fournissant plus de 40% de la production mondiale.

Préparation du terrain en vue de l'exploitation à ciel ouvert de gisements profonds de minerai de plomb et de zinc à Pine Point (T.N.-O.).

Tour de forage près de Thom Hills (Alb.).

Le ciment est le principal matériau de construction produit au Canada; près des deux tiers du ciment canadien vient de l'Ontario et du Québec.

La potasse, le molybdène et le charbon comptent parmi les minéraux qui autrefois étaient de moindre importance et dont la production s'est beaucoup accrue ces dernières années.

La valeur de la production canadienne de potasse est passée de moins de $1 million en 1960 à $361 millions en 1976, plusieurs mines ayant été ouvertes en Saskatchewan entre 1962 et 1970. Environ 95% de la potasse produite dans le monde sert d'engrais.

Le Canada n'est dépassé que par les États-Unis comme producteur de molybdène. La valeur de la production est passée de $1 million en 1960 à $92 millions en 1976. Plus de 90% de la production canadienne vient de la Colombie-Britannique.

La production de soufre élémentaire a diminué, passant de 4 078 780 t en 1975 à 3 781 000 t en 1976, et la valeur a baissé pour s'établir à $63 millions au lieu de $92 millions. Le gaz naturel étant la principale source de soufre élémentaire au Canada, la production de ce minéral, quel que soit le prix du soufre, est directement liée à celle du gaz naturel. Presque tout le soufre est transformé en acide sulfurique, dont la moitié sert à la fabrication des engrais.

Bien que la production d'or ait légèrement augmenté pour s'établir à 52 444 kg en 1976 contre 51 433 kg l'année précédente, la valeur est descendue à $208 millions contre $271 millions en 1975, en raison de la baisse du prix mondial.

La production de houille s'est légèrement accrue pour atteindre 25 311 000 t en 1976 contre 25 258 744 t en 1975, et la valeur s'est élevée à $604 millions au lieu de $586 millions.

7. Valeur de la production minérale par catégorie, 1965-76

Année	Métaux	Minéraux non métalliques	Combustibles fossiles	Matériaux de construction	Total
			(millions de dollars)		
1965	1,908	327	1,045	434	3,714
1966	1,985	363	1,152	481	3,980
1967	2,285	406	1,234	455	4,380
1968	2,493	447	1,343	440	4,722
1969	2,378	450	1,465	443	4,736
1970	3,073	481	1,718	450	5,722
1971	2,940	501	2,014	507	5,963
1972	2,956	513	2,368	571	6,408
1973[1]	3,850	615	3,227	677	8,369
1974[1]	4,821	895	5,202	833	11,751
1975[1]	4,794	939	8,644	960	13,338
1976	5,241	1,143	7,993	1,016	15,393

[1]Chiffres rectifiés. Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.

8. Production minérale, par province, 1974-76

Province ou territoire	1974[r] Valeur		1975[r] Valeur		1976[1] Valeur	
	$ milliers	%	$ milliers	%	$ milliers	%
Terre-Neuve	448,559	3.8	550,879	4.1	756,007	4.9
Île-du-Prince-Édouard	1,454	–	1,787	–	1,700	–
Nouvelle-Écosse	80,665	0.7	101,399	0.8	117,201	0.8
Nouveau-Brunswick	216,584	1.8	231,628	1.7	255,057	1.7
Québec	1,221,505	10.4	1,239,929	9.3	1,521,321	9.8
Ontario	2,434,579	20.7	2,350,006	17.6	2,594,042	16.9
Manitoba	489,321	4.2	529,619	4.0	478,120	3.1
Saskatchewan	791,409	6.8	861,606	6.5	908,554	5.9
Alberta	4,516,679	38.4	5,737,474	43.0	6,995,572	45.4
Colombie-Britannique	1,156,102	9.8	1,296,801	9.8	1,421,096	9.2
Yukon	171,538	1.5	230,150	1.7	131,069	0.9
Territoires du Nord-Ouest	223,050	1.9	206,349	1.5	213,100	1.4
Total	11,751,445	100.0	13,337,627	100.0	15,392,839	100.0

[1] Estimations provisoires. [r] Chiffres rectifiés. – Nombres infimes.
Les chiffres ayant été arrondis, le total peut ne pas correspondre à la somme des éléments.

9. Production minérale, par genre, 1975 et 1976

Minéraux	1975				1976[1]			
			(milliers)					
Métalliques								
Antimoine	..		..		..		..	
Argent	1 234	kg	39,695	oz t.	1 272	kg	40,887	oz t.
Bismuth	157	kg	345	lb	154	kg	337	lb
Calcium	428	kg	944	lb	558	kg	1,229	lb
Cobalt	1 354	kg	2,985	lb	1 373	kg	3,027	lb
Columbium (Cb_2O_5)	1 862	kg	3,663	lb	1 656	kg	3,650	lb
Cuivre	733 826	kg	1,617,809	lb	747 135	kg	1,647,141	lb
Étain	319	kg	704	lb	275	kg	606	lb
Fer refondu	..		..		..		..	
Indium	6	kg	224	oz t.	..		..	
Magnésium	3 826	kg	8,434	lb	5 858	kg	12,914	lb
Mercure	414	kg	912	lb	–		–	
Minerai de fer	44 893	t	49,486	tonnes	56 902	t	62,721	tonnes
Molybdène	13 027	kg	28,719	lb	14 416	kg	31,780	lb
Nickel	242 180	kg	533,915	lb	262 492	kg	578,693	lb
Or	51	kg	1,654	oz t.	52	kg	1,686	oz t.
Platinides	12	kg	399	oz t.	13	kg	430	oz t.
Plomb	349 133	kg	769,705	lb	259 083	kg	571,175	lb
Sélénium	182	kg	402	lb	260	kg	568	lb
Tantale	..		..		..		..	
Tellure	20	kg	44	lb	24	kg	53	lb
Tungstène (WO_3)	1 477	kg	3,258	lb	..		..	
Uranium (U_3O_8)	5 517	kg	12,163	lb	6 056	kg	13,356	lb
Zinc	1 055 151	kg	2,326,209	lb	1 039 688	kg	2,292,118	lb
Non métalliques								
Amiante	1 056	t	1,164	tonnes	1 549	t	1,707	tonnes
Azote	..		..		..		..	
Barytine	..		..		..		..	
Bioxyde de titane, etc.	..		..		..		..	
Dolomie et brucite	..		..		..		..	
Feldspath	–		–		–		–	
Gypse	5 719	t	6,305	tonnes	5 663	t	6,240	tonnes
Pierre gemme	110	kg	243	lb	..		..	
Potasse (K_2O)	4 673	t	5,152	tonnes	5 126	t	5,650	tonnes
Pyrite, pyrrhotine	21	t	23	tonnes	31	t	34	tonnes
Quartz	2 492	t	2,747	tonnes	2 376	t	2,619	tonnes
Sel	5 123	t	5,647	tonnes	5 752	t	6,338	tonnes
Soufre, gaz de fonderie	895	t	766	tonnes	781	t	859	tonnes
Soufre élémentaire	4 079	t	4,496	tonnes	3 781	t	4,166	tonnes
Spath fluor	–		–		..		..	
Stéatite, talc, pyrophyllite	66	t	73	tonnes	65	t	71	tonnes
Sulfate de sodium	472	t	521	tonnes	490	t	540	tonnes
Syénite néphélinique	468	t	516	tonnes	541	t	596	tonnes
Tourbe mousseuse	361	t	398	tonnes	363	t	399	tonnes
Combustibles								
Gaz naturel	87 485 758	m³	3,089,530	mi pi³	86 858 171	m³	3,067,367	mi pi³
Houille	25 259	t	27,843	tonnes	25 311	t	27,900	tonnes
Pétrole brut	82 802	m³	520,810	bl	77 843	m³	489,610	bl
Sous-produits du gaz naturel	17 835	m³	112,177	bl	16 543	m³	104,053	bl

9. Production minérale, par genre, 1975 et 1976 (fin)

Minéraux	1975		1976[1]	
	(milliers)			
Matériaux de construction				
Chaux	1 601 t	1,765 tonnes	1 825 t	2,012 tonnes
Ciment	9 965 t	10,985 tonnes	9 850 t	10,858 tonnes
Pierre	88 921 t	98,018 tonnes	87 180 t	96,100 tonnes
Produits argileux (briques, tuiles, etc.)	..	..	..	..
Sable et gravier	247 155 t	272,442 tonnes	247 660 t	273,000 tonnes

[1] Estimations provisoires. .. Chiffres non disponibles. – Néant ou zéro.

Mine de cuivre à ciel ouvert dans la vallée Highland (C.-B.).

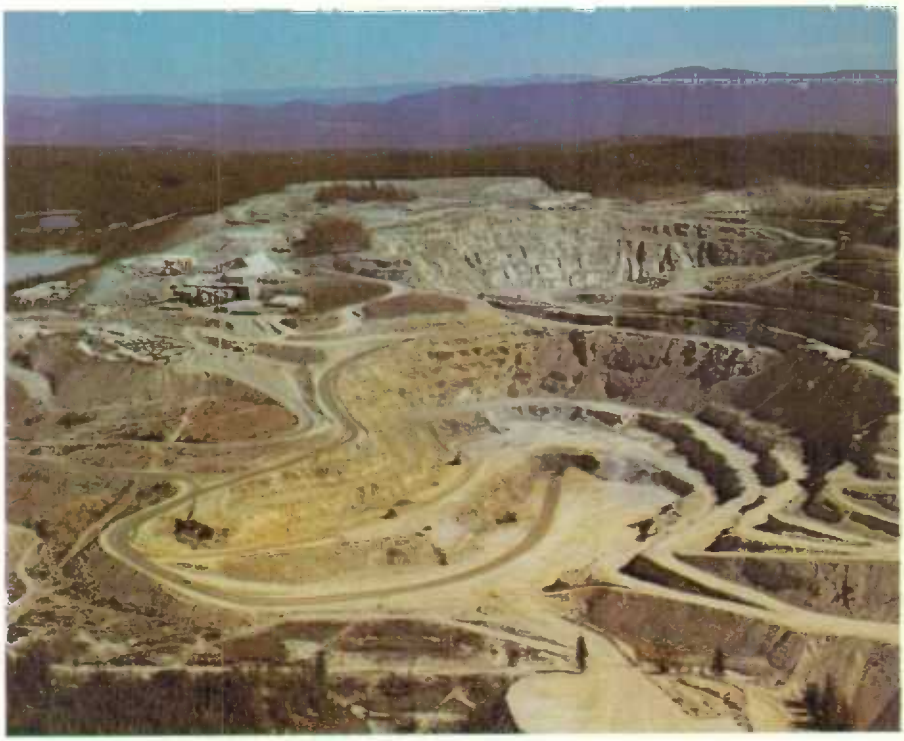

Pétrole et gaz naturel

L'industrie pétrolière est le principal producteur minéral au Canada. En 1976, elle a extrait des hydrocarbures pour une valeur d'environ $7,993.4 millions, soit une augmentation de 27.3% sur 1975. Le pétrole brut, le premier minéral du pays, figurait dans ce total pour $4,128.5 millions (77 843 000 m³). Le gaz naturel, maintenant le deuxième produit minéral en importance, intervenait pour $2,466.6 millions (86 858 171 000 m³) et le propane, les pentanes et les butanes, pour $794.3 millions (16 543 000 m³). De plus, le soufre élémentaire récupéré sous forme de sous-produit du gaz naturel a une grande valeur. L'Alberta a fourni 84% de toute la production, la Saskatchewan 3%, la Colombie-Britannique 11%, et toutes les autres provinces 1%.

Par suite de la hausse du coût du gaz naturel, la valeur des exportations s'est accrue de façon spectaculaire en 1976. Le volume des exportations s'est établi à 27 015 710 000 m³, soit une augmentation de 0.5% par rapport à 1975, mais la valeur s'est élevée à $1,616.5 millions, soit une augmentation de 48.0% sur 1975. Les 29 044 070 m³ de pétrole brut exportés en 1976 (30.4% de moins qu'en 1975) ont été évalués à $2,286.7 millions, ce qui représente une diminution de 25.1% par rapport à 1975 ($3,051.5 millions). Les importations de pétrole brut se sont établies à 43 951 342 m³.

Pour corriger la situation provenant du fait que le pétrole brut de l'Ouest du Canada était exporté à des prix relativement bas alors que l'Est du Canada devait payer à prix fort le pétrole brut importé, le gouvernement fédéral a imposé une taxe à l'exportation, dont le produit sert à soutenir les consommateurs de l'Est du Canada.

Les ventes de produits pétroliers raffinés se sont chiffrées au total à 96 420 192 m³ en 1976 (35 443 979 m³ d'essence à moteur, 31 009 359 m³ de distillats moyens, 16 736 205 m³ de mazout lourd et 13 230 649 m³ d'huiles et de graisses lubrifiantes, d'asphalte et d'autres produits).

L'acheminement du pétrole et du gaz naturel vers diverses régions du continent nécessite un vaste réseau de pipelines. Les oléoducs et gazoducs sont donc devenus un moyen de transport important. En 1976, le volume de pétrole brut et de ses dérivés, les gaz liquéfiés et les produits du raffinage du pétrole, transporté par pipeline s'est établi à 108.7 millions de mètres cubes-kilomètres, soit une diminution de 6.4% par rapport à 1975, et le volume de gaz naturel à 90 181 000 millions de mètres cubes-kilomètres, soit 0.5% de plus qu'en 1975.

En 1975, les dépenses d'exploitation et d'investissement de l'industrie pétrolière se sont chiffrées au total à $4,191.0 millions. L'industrie a fait de grands efforts pour trouver de nouvelles réserves et accroître sa production d'hydrocarbures depuis 1961, année où elle n'avait investi que $716.2 millions. En 1975, les travaux géologiques et géophysiques ont coûté $225.8 millions, l'acquisition de terrains et de concessions $256.5 millions, les forages d'exploration et de développement $649.5 millions, les immobilisations $484.5 millions, les travaux de chantier et de puits et l'exploitation des usines de gaz naturel $596.4 millions, et les redevances, impôts et charges diverses $1,978.4 millions. Sur le montant global, 77% ($3,209.0 millions) ont été dépensés en Alberta, 9% dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans les îles de l'Arctique, 4% en Colombie-Britannique et 8% en Saskatchewan.

La crise énergétique de 1973 a eu pour effet de sensibiliser davantage la population au fait que la consommation d'énergie, notamment de pétrole et de gaz, augmentait à un rythme plus rapide que celui de la découverte de nouvelles sources d'énergie. Le Canada est l'un des rares pays au monde à posséder des ressources énergétiques qui soient en rapport avec ses besoins. Le Canada a des réserves prouvées de pétrole brut «naturel» pouvant durer environ 12 ans, et ses réserves de gaz naturel sont suffisantes

Ouvriers réparant des conduites de gaz à Chatham (Ont.).

pour durer 25 ans s'il maintient sa consommation à son niveau actuel. Toutefois, l'approvisionnement à long terme en pétrole et en gaz naturel est lié à la mise en valeur des immenses réserves de pétrole brut «synthétique» que renferment les sables bitumineux de l'Athabasca, et à la découverte d'autres réserves dans les zones excentriques. La Great Canadian Oil Sands Limited est actuellement la seule compagnie à avoir entrepris des travaux d'exploitation dans la région des sables bitumineux, mais plusieurs autres consortiums se proposent de faire de même. Les sables bitumineux de l'Athabasca contiennent environ 47 734 000 000 m^3 de pétrole brut synthétique récupérable par extraction ou par procédé thermique, mais seulement 955 000 000 m^3 environ sont récupérables au moyen des procédés actuels. On attache également de plus en plus d'importance aux travaux d'exploration dans l'Arctique et au large des côtes, et on tâche à cet égard de déterminer quelle est la meilleure façon de transporter l'énergie qu'on pourra trouver.

Houille

La production houillère du Canada a légèrement augmenté, passant de 25 259 000 tonnes en 1975 à 25 311 000 t en 1976. La longue grève des mineurs de la Colombie-Britannique explique la baisse importante observée dans cette province et, par le fait même, la faible hausse pour l'ensemble du pays. Mis à part les subventions, les estimations provisoires révèlent que la valeur de la production s'est accrue en 1976 pour atteindre $604 millions, contre $586 millions en 1975. Les producteurs d'acier japonais, qui sont les principaux clients du Canada, absorbent environ 95% des exportations de houille.

10. Production houillère, par province, 1975 et 1976

Province	Genre de houille	1975 Tonnes métriques	1975 Tonnes courtes	1976[1] Tonnes métriques	1976[1] Tonnes courtes
		(milliers)		(milliers)	
Nouvelle-Écosse...	Bitumineux	1 657	1,826	1 996	2,200
Nouveau-Brunswick.....	Bitumineux	418	461	290	320
Saskatchewan.....	Lignite	3 549	3,912	4 627	5,100
Alberta.....	Sub-bitumineux	5 958	6,568	6 223	6,860
	Bitumineux	4 097	4,516	4 464	4,920
Total, Alberta...		10 055	11,084	10 687	11,780
Colombie-Britannique.....	Bitumineux	9 580	10,560	7 711	8,500
Total.....		25 259	27,843	25 311	27,900

[1] Estimations provisoires.

Électricité

Les aménagements en vue de la production d'énergie électrique au Canada se sont développés de façon soutenue depuis le début du siècle. La puissance totale installée, qui n'était que de 133 MW (mégawatts) en 1900, s'établissait aux environs de 61 354 MW à la fin de 1975.

Bien que les ressources hydrauliques aient été de tout temps la principale source d'énergie électrique du Canada, et le demeurent, les ressources thermiques voient leur importance s'accroître, et l'on prévoit que cette tendance persistera. Le choix entre l'implantation d'une installation hydro-électrique et la construction d'une centrale thermique doit s'appuyer sur un certain nombre de considérations complexes, dont les plus importantes sont d'ordre économique. Il est vrai que la construction d'une centrale hydro-électrique exige des investissements très élevés, mais en revanche les frais d'entretien et d'exploitation sont de beaucoup inférieurs à ceux d'une centrale thermique. La longue durée de la centrale hydro-électrique ainsi que la sécurité et la souplesse de son fonctionnement militent également en sa faveur, sans compter que l'eau est une ressource renouvelable; par contre, la centrale thermique peut être construite à proximité de la région à desservir, ce qui réduit les frais de transport de l'électricité; on s'inquiète cependant des problèmes de pollution que posent ces usines.

La tendance marquée en faveur de la construction de centrales thermiques qui s'est dessinée dans les années 50 provient dans une certaine mesure du fait que dans bien des régions du Canada, et pour des raisons d'économie, la plupart des emplacements hydro-électriques assez rapprochés des centres de distribution étant déjà aménagés, les promoteurs ont dû trouver d'autres sources d'énergie électrique. Bien que le progrès récent des techniques de transport du courant à très haute tension ait encouragé la construction d'installations hydro-électriques à des endroits considérés auparavant comme trop éloignés, l'avenir sera sans doute aux centrales thermiques.

Ressources hydrauliques et aménagements hydro-électriques. Les ressources hydrauliques sont exploitées en quantité appréciable dans toutes les provinces sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'existe pas de grands cours d'eau. A Terre-Neuve, où on estime que les ressources sont considérables, la topographie et le ruissellement

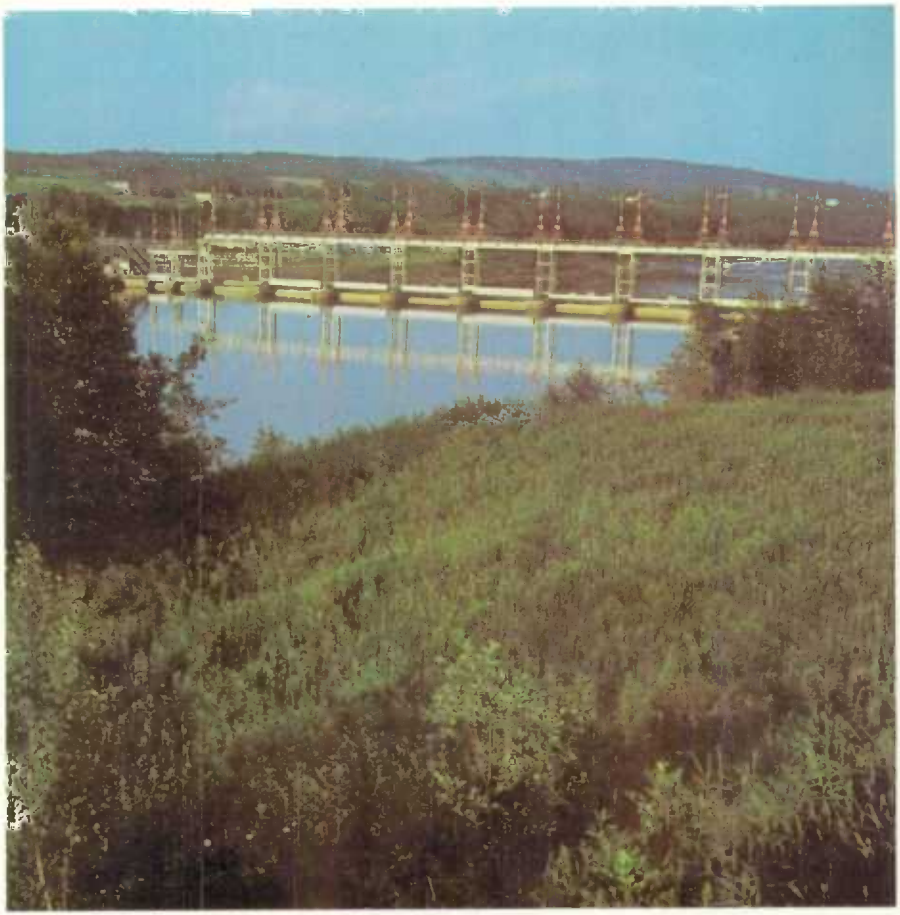

Le barrage hydro-électrique Mactaquac au Nouveau-Brunswick

sont propices aux aménagements hydro-électriques. En fait, la centrale hydro-électrique des chutes Churchill, au Labrador, dotée d'une puissance installée de 5 225 MW, est la plus grande installation au monde destinée à la production d'électricité. Les ressources hydrauliques de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, qui ne se comparent guère à celles des autres provinces, n'en représentent pas moins une source précieuse d'énergie; les nombreux cours d'eau d'importance moyenne fournissent l'énergie nécessaire aux villes et servent à l'exploitation des ressources forestières et minérales.

La province de Québec est la mieux pourvue en ressources hydrauliques (plus de 40% du total national) et possède la puissance installée la plus élevée. Ce chiffre, si impressionnant soit-il, pourra doubler si les projets de harnachement de certaines rivières se déversant dans la baie James se concrétisent, ce qui pourrait donner lieu à un accroissement de 10 000 MW. Le complexe Manicouagan - Outardes de l'Hydro-Québec est un autre aménagement électrique d'envergure qui, une fois achevé, produira 5 517 MW sur les deux rivières; il compte déjà une puissance installée de 4 077 MW. A l'heure actuelle, la plus grande centrale hydro-électrique de la province est celle de Beauharnois sur le Saint-Laurent, exploitée par l'Hydro-Québec, qui a une puissance de 1 574 MW.

En Ontario, presque toutes les ressources hydrauliques utilisables à proximité des centres de distribution sont aujourd'hui exploitées, et on étudie l'aménagement d'emplacements plus éloignés. La majeure partie de l'énergie hydro-électrique de la province est produite par l'Hydro-Ontario, le plus grand service d'utilité publique au Canada. Ses principales centrales, d'une puissance globale de 1 804 MW, se trouvent à Queenston, sur la rivière Niagara.

Le Manitoba est la mieux nantie des provinces des Prairies, avec les immenses ressources des rivières Winnipeg, Churchill et Saskatchewan et du fleuve Nelson. En Alberta, la plupart des installations se situent sur la rivière Bow et ses affluents. La Colombie-Britannique vient au second rang pour les ressources hydrauliques disponibles, et au troisième rang pour la puissance installée; les aménagements en cours sur la rivière de la Paix et le fleuve Columbia fourniront d'immenses ressources énergétiques. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les ressources hydrauliques revêtent une importance particulière pour la mise en valeur des régions minières comme Mayo et Yellowknife. Au Yukon, le fleuve du même nom et ses affluents procurent la plus grande partie des ressources. Dans les Territoires du Nord-Ouest, bien que le relevé en soit encore incomplet, les cours d'eau se jetant dans le Grand Lac des Esclaves et la rivière Nahanni-Sud, qui se déverse dans le Mackenzie, offrent un potentiel considérable.

Énergie thermique classique. Environ 90% des génératrices installées dans des centrales thermiques ordinaires au Canada sont actionnées par des turbines à vapeur, et le reste par des turbines à gaz et des moteurs à combustion interne. L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest dépendent surtout des centrales thermiques pour leur approvisionnement en énergie. Les ressources hydrauliques du Québec ont jusqu'ici limité à des fins locales l'utilisation de l'énergie thermique, et le projet d'aménagement de la baie James devrait maintenir la puissance hydraulique au premier rang. Le Manitoba et la Colombie-Britannique disposent toutes deux d'une puissance thermique appréciable, mais pour le moment l'accent est mis sur l'exploitation des ressources hydrauliques.

Réparation d'une ligne électrique près de Calgary (Alb.).

Salle des turbines de la centrale nucléaire de Pickering en Ontario.

Énergie thermo-nucléaire. La production commerciale d'énergie électrique par des centrales utilisant la chaleur produite par réaction nucléaire constitue l'un des principaux apports du Canada à la technologie des ressources énergétiques. L'expérience s'est concentrée sur le réacteur CANDU alimenté à l'uranium naturel et ralenti à l'eau lourde; l'utilisation de l'eau lourde comme modérateur assure un rendement énergétique élevé et facilite le contrôle du combustible consommé. Le premier réacteur expérimental, d'une puissance de 20 MW, a été mis en service en 1962 à Rolphton (Ont.). Depuis lors, on a entrepris la construction de quatre grandes centrales nucléaires. La première centrale nucléaire pleine grandeur se trouve à Douglas Point, sur les rives du lac Huron, et a été achevée en 1967; elle comprend un seul groupe de 220 MW. La deuxième centrale, construite à Pickering, à l'est de Toronto, comprend quatre groupes d'une puissance globale de 2 160 MW mis en service de 1971 à 1973. Les centrales de Douglas Point et de Pickering utilisent toutes deux l'eau lourde comme caloporteur. La troisième centrale nucléaire est celle de Gentilly (Qué.); formée d'un seul groupe de 250 MW, elle utilise l'eau légère bouillante comme caloporteur. Il y a enfin la centrale Bruce, en Ontario, d'une puissance de 3 200 MW, qui devrait être achevée en 1978. Une pénurie d'eau lourde a entravé l'exploitation des centrales nucléaires existantes, mais les programmes mis en œuvre récemment en vue d'augmenter la production d'eau lourde devraient corriger la situation d'ici peu.

Production et consommation d'énergie. En 1976, les centrales du Canada ont produit 293 411 232 MWh (mégawattheures) d'énergie électrique, dont 73% au moyen d'installations hydro-électriques. Les exportations vers les États-Unis ont dépassé les importations de 9 287 851 MWh, ce qui a laissé aux consommateurs canadiens un total de 284 123 381 MWh. La consommation domestique et agricole moyenne continue à augmenter chaque année: en 1974, elle était de 8 701 kWh (kilowattheures), variant entre 5 475 kWh dans l'Île-du-Prince-Édouard et 10 772 kWh au Manitoba. Le coût annuel moyen par consommateur domestique et agricole s'élevait à $153.39.

Emploi

La population active

En 1976, la population active au Canada se chiffrait en moyenne à 10,308,000 personnes, soit 61.1% de la population âgée de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires des institutions, des membres à temps plein des Forces armées canadiennes, des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et des résidents des réserves indiennes); sur ce nombre, 9,572,000 travaillaient et 736,000 étaient en chômage. Le tableau 1 indique l'accroissement de la population active entre 1970 et 1976. De 1970 à 1975, l'accroissement était dû à l'augmentation de la population âgée de 15 ans et plus ainsi que du taux d'activité, mais en 1976 le taux global d'activité s'est stabilisé et l'augmentation de la population est donc devenue la principale cause de l'accroissement. La fixité du taux d'activité entre 1975 et 1976 provient du fait que la diminution du taux chez les hommes a été compensée par l'augmentation du taux chez les femmes âgées de 25 ans et plus. Le taux d'activité chez les femmes âgées de 15 à 24 ans est demeuré stationnaire.

Le tableau 2 montre qu'entre 1975 et 1976, le nombre des personnes occupées a augmenté de 209,000, les femmes figurant pour 65.6% de cette augmentation et les hommes pour 34.4%. On constate donc une progression de la part des femmes à cet accroissement, puisque durant la période 1970-75 elles étaient intervenues pour 54.2% de l'augmentation annuelle moyenne. Entre 1975 et 1976, les personnes âgées de 15 à 24 ans figuraient pour 9.1% (19,000) de l'augmentation totale, ce qui contraste fortement avec 31.3% entre 1970 et 1975. L'augmentation chez les personnes âgées de 25 ans et plus, de 1975 à 1976, était de 191,000 ou 91.4%, au lieu de 68.6% pour la période précédente.

1. Caractéristiques de la population active, moyennes annuelles, 1970 à 1976

Année	Population[1]	Population active	Personnes occupées	Chômeurs	Taux d'activité	Taux de chômage
		(milliers)			*(pourcentage)*	
1970	14,528	8,396	7,919	476	57.8	5.7
1971	14,878	8,643	8,107	536	58.1	6.2
1972	15,227	8,918	8,363	555	58.6	6.2
1973	15,608	9,321	8,802	519	59.7	5.6
1974	16,039	9,704	9,185	519	60.5	5.3
1975	16,470	10,060	9,363	697	61.1	6.9
1976	16,873	10,308	9,572	736	61.1	7.1

[1] Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires des institutions, des membres à temps plein des Forces armées canadiennes, des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et des résidents des réserves indiennes.

2. Personnes occupées, selon l'âge et le sexe, moyennes annuelles, 1970-76

Age et sexe	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
				(milliers)			
Ensemble des personnes occupées	7,919	8,107	8,363	8,802	9,185	9,363	9,572
Hommes	5,260	5,332	5,476	5,711	5,919	5,966	6,038
Femmes	2,660	2,775	2,887	3,091	3,266	3,397	3,534
Personnes occupées, 15-24 ans	1,916	1,984	2,078	2,250	2,401	2,410	2,429
Hommes	1,057	1,084	1,142	1,243	1,330	1,325	1,328
Femmes	860	899	936	1,006	1,071	1,086	1,102
Personnes occupées, 25 ans et plus	6,003	6,123	6,285	6,552	6,784	6,952	7,143
Hommes	4,203	4,247	4,334	4,467	4,588	4,641	4,711
Femmes	1,800	1,876	1,951	2,085	2,195	2,311	2,432

Le tableau 3 indique la répartition des chômeurs, entre 1970 et 1976, selon les principaux groupes d'âge et de sexe. On constate que le mouvement dans les proportions est à la baisse chez les hommes adultes et à la hausse chez les femmes et chez les personnes âgées de 15 à 24 ans. Plus précisément, les hommes âgés de 25 ans et plus représentaient 37.4% des chômeurs en 1970, mais seulement 28.3% en 1976, alors que la proportion pour les femmes du même groupe d'âge a grimpé de 17.6% à 23.5% et pour les personnes âgées de 15 à 24 ans, de 45.2% à 48.2%. Le tableau 3 montre également que l'écart dans les taux de chômage provinciaux s'est accentué entre 1970 et 1976.

3. Chômeurs, selon l'âge et le sexe et par province, moyennes annuelles, 1970 et 1976

	Nombre de chômeurs			Taux de chômage	
Age et sexe	1970	1976	Province	1970	1976
	(milliers)			(pourcentage)	
Ensemble des chômeurs	476	736	T.-N.	7.2	13.6
Hommes	312	411	Î.-P.-É.	[1]	9.8
Femmes	165	325	N.-É.	5.5	9.6
			N.-B.	8.3	11.1
Chômeurs, 15-24 ans	215	355	Qué.	7.0	8.7
Hommes	134	204	Ont.	4.4	6.2
Femmes	81	152	Man.	5.4	4.7
			Sask.	4.3	4.0
Chômeurs, 25 ans et plus	262	381	Alb.	5.1	3.9
Hommes	178	208	C.-B.	7.7	8.6
Femmes	84	173			

[1] Chiffre fondé sur un échantillon trop petit pour être publié.

Gains et durée du travail

Statistique Canada recueille des renseignements sur les gains hebdomadaires moyens, la durée moyenne de la semaine de travail et les gains horaires moyens dans le cadre de son enquête mensuelle sur l'emploi, la rémunération et les heures-hommes. L'enquête est menée auprès d'entreprises comptant 20 salariés ou plus pendant un mois quelconque de l'année; ces entreprises figurent pour près de 75% de l'emploi dans le secteur commercial non agricole au Canada.

Gains hebdomadaires moyens. Les gains hebdomadaires moyens des travailleurs de l'ensemble des branches d'activité observées s'élevaient à $228.08 en 1976, soit une augmentation de 12.2% par rapport à 1975. Les hausses se situaient entre 10.7% (finances, assurances et affaires immobilières) et 15.4% (exploitation forestière). Au niveau provincial, elles s'échelonnaient entre 11.1% (Nouveau-Brunswick) et 14.2% (Saskatchewan et Alberta).

4. Gains hebdomadaires moyens des salariés dans certaines branches d'activité et dans l'ensemble des branches[1], par province, moyennes annuelles, 1961, 1975 et 1976

Branche et province	Gains hebdomadaires moyens			Taux d'augmentation	
	1961	1975[2]	1976[2]	1961 à 1976[2]	1975[2] à 1976[2]
	$	$	$	%	%
Branche					
Forêts	79.02	249.58	288.09	264.6	15.4
Mines, broyage compris	95.57	280.44	317.15	231.9	13.1
Industries manufacturières	81.55	213.43	241.35	196.0	13.1
Biens durables	88.22	227.11	257.61	192.0	13.4
Biens non durables	76.17	199.98	225.76	196.4	12.9
Construction	86.93	290.95	331.07	280.9	13.8
Transports, communications et autres services publics	82.47	233.98	261.81	217.5	11.9
Commerce	64.54	159.06	176.70	173.8	11.1
Finances, assurances et affaires immobilières	72.82	193.12	213.70	193.5	10.7
Services	57.87	143.68	160.50	177.4	11.7
Ensemble des branches[1]	78.24	203.34	228.08	191.5	12.2
Ensemble des branches par province					
Terre-Neuve	71.06	196.44	221.72	212.0	12.9
Île-du-Prince-Édouard	54.91	149.84	170.86	211.2	14.0
Nouvelle-Écosse	63.72	172.40	193.27	203.3	12.1
Nouveau-Brunswick	63.62	182.40	202.60	218.5	11.1
Québec	75.67	199.22	222.43	194.0	11.7
Ontario	81.30	204.85	228.79	181.4	11.7
Manitoba	73.66	186.10	208.50	183.1	12.0
Saskatchewan	74.38	188.31	214.96	189.0	14.2
Alberta	80.29	207.38	236.84	195.0	14.2
Colombie-Britannique	84.99	229.97	259.65	205.5	12.9

[1] «L'ensemble des branches» comprend toutes les activités sauf l'agriculture, la pêche et le piégeage, l'enseignement et les services annexes, les services sanitaires et sociaux, les organisations religieuses, les ménages, et l'administration publique et la défense. Toutes les statistiques sont établies d'après les déclarations d'entreprises employant 20 personnes ou plus pendant un mois quelconque de l'année. [2] Les données pour 1975 et 1976 sont provisoires.

Lutte contre l'incendie à Vancouver (C.-B.).

Gains horaires moyens[1]. En 1976, les gains horaires moyens ont augmenté de 13.7% dans les industries extractives, 13.8% dans les industries manufacturières et 15.1% dans la construction. Au niveau provincial, les augmentations dans le secteur manufacturier oscillaient entre 10.9% (Nouvelle-Écosse) et 15.2% (Terre-Neuve).

Durée moyenne de la semaine de travail[1]. De 1975 à 1976, la durée moyenne de la semaine de travail a augmenté de 0.8% dans les industries extractives et de 0.3% dans les industries manufacturières, alors qu'elle a diminué de 0.5% dans la construction. Dans le secteur manufacturier, il y a eu des diminutions dans toutes les provinces à l'exception du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique; les variations s'échelonnaient entre −1.9% (Terre-Neuve) et 1.1% (Nouveau-Brunswick et Colombie-Britannique).

[1]Les chiffres sur les gains horaires moyens et la durée moyenne de la semaine de travail ne visent que les travailleurs pour lesquels on dispose de données sur les heures de travail.

5. Gains horaires moyens et durée moyenne de la semaine de travail des salariés rémunérés à l'heure, moyennes annuelles, 1961,1975 et 1976

Branche et province	Gains horaires moyens (GHM)			Durée moyenne de la semaine de travail (DMST)			Augmentation des GHM		Variation de la DMST	
	1961	1975[1]	1976[1]	1961	1975[1]	1976[1]	1961 à 1976[1]	1975[1] à 1976[1]	1961 à 1976[1]	1975[1] à 1976[1]
	$	$	$		(heures)		%	%	%	%
Branche										
Mines, broyage compris	2.13	6.51	7.40	41.8	40.0	40.3	247.4	13.7	−3.6	+0.8
Industries manufacturières	1.83	5.06	5.76	40.6	38.6	38.7	214.8	13.8	−4.7	+0.3
Biens durables	2.00	5.41	6.13	40.9	39.1	39.5	206.5	13.3	−3.4	+1.0
Biens non durables	1.69	4.68	5.36	40.3	36.0	37.9	217.2	14.5	−6.0	−0.3
Construction	2.06	7.53	8.67	40.9	39.1	38.9	320.9	15.1	−4.9	−0.5
Bâtiment	2.16	7.68	8.73	38.9	37.4	37.4	304.2	13.7	−3.9	–
Travaux de génie	1.90	7.26	8.59	44.8	42.0	41.6	352.1	18.3	−7.1	−1.0
Secteur manufacturier par province[2]										
Terre-Neuve	1.69	4.81	5.54	40.5	37.8	37.1	227.8	15.2	−8.4	−1.9
Nouvelle-Écosse	1.58	4.57	5.07	40.3	38.5	37.9	220.9	10.9	−6.0	−1.6
Nouveau-Brunswick	1.55	4.65	5.28	40.9	38.2	38.6	240.7	13.6	−5.6	+1.1
Québec	1.65	4.58	5.17	41.5	39.1	38.9	213.3	13.4	−6.3	−0.5
Ontario	1.94	5.18	5.87	40.5	38.9	39.3	202.6	13.3	−3.0	+1.0
Manitoba	1.67	4.62	5.17	39.7	37.3	37.2	209.6	11.9	−6.3	−0.3
Saskatchewan	1.98	5.39	8.14	39.0	37.0	36.9	210.1	13.9	−5.4	−0.3
Alberta	1.96	5.53	6.25	39.7	37.4	37.5	218.9	13.0	−5.5	+0.3
Colombie-Britannique	2.23	6.55	7.54	37.7	36.1	36.5	238.1	15.1	−3.2	+1.1

[1] Les données pour 1975 et 1976 sont provisoires. [2] Les données concernant l'Île-du-Prince-Édouard ne sont pas disponibles. – Néant ou zéro.

Organisations de travailleurs

L'effectif des organisations de travailleurs au Canada était d'environ 2,875,464 en 1975, dont 71.1% appartenaient à des syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada (CTC), 6.0% à des syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), 1.4% à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) et 0.7% à la Confédération des syndicats canadiens (CSC). Les 20.8% restants faisaient partie de syndicats nationaux et internationaux non affiliés et d'organisations locales indépendantes.

Sur l'effectif total des syndicats, 51.4% appartenait à des syndicats internationaux, surtout aux FAT-COI/CTC. Les syndicats nationaux groupaient 48.6% de l'effectif syndical au Canada.

Vingt-trois syndicats ont déclaré un effectif d'au moins 30,000 membres lors de l'enquête de 1975. Les cinq principaux sont: le Syndicat canadien de la Fonction publique (198,900 adhérents); les Métallurgistes unis d'Amérique (187,000); l'Alliance de la Fonction publique du Canada (136,000); le Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique, de l'astronautique et des instruments aratoires d'Amérique (117,500); et la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique (89,000).

Déversement du métal en fusion dans une usine de bronze à Winnipeg (Man.).

Assurance-chômage

La Loi sur l'assurance-chômage a été adoptée en 1940. Depuis, la structure fondamentale de la Loi n'a pas changé, mais par suite de diverses modifications le régime a été étendu à de nouvelles catégories de travailleurs, et les taux des cotisations et des prestations ont été haussés suivant l'évolution de l'économie.

En 1968, lorsque le Parlement a approuvé une hausse des cotisations et des prestations et élargi le champ d'application du régime, la Commission d'assurance-chômage a été chargée de procéder à un examen complet du programme et de recommander tout changement susceptible d'en améliorer les principes directeurs et la structure. La Loi sur l'assurance-chômage de 1971 a été le fruit d'études approfondies. Elle vise à aider les travailleurs dont le chômage vient tarir les gains, y compris celui consécutif à la maladie, et à ménager une collaboration avec d'autres organismes s'occupant de promotion sociale.

En 1976, les prestations versées sous le régime de cette Loi se chiffraient à $3,342 millions.

En vertu de la Loi sur l'assurance-chômage de 1971, en vigueur depuis janvier 1972, tous les actifs à l'égard desquels on peut observer une relation employeur-salarié sont couverts par le régime. Un seul cas ne peut être retenu, celui des personnes gagnant moins de 20% du maximum hebdomadaire assurable ou moins de 20 fois le salaire horaire minimum provincial, suivant le montant le moins élevé. Lorsqu'une personne atteint l'âge de 65 ans, elle n'est plus couverte, elle ne paie plus de cotisations et n'a plus droit aux prestations. En décembre 1976, on estimait le nombre d'assurés à 9.2 millions.

Employeurs et salariés acquittent le coût des prestations de période initiale et les

Usine de traitement des pommes de terre (Î.-P.-É.).

frais d'administration. Le taux de l'employeur représente 1.4 fois celui du salarié; en 1977, le montant maximal de la cotisation hebdomadaire du salarié était de $3.30. La participation de l'État se limite au coût des prestations de prolongation et au coût supplémentaire des prestations initiales découlant d'un taux de chômage national supérieur à la moyenne des huit dernières années. Il n'existe pas de caisse, et les cotisations des employeurs et des salariés sont rajustées tous les ans. Revenu Canada a commencé à recueillir les cotisations au début de 1972.

Selon le nouveau programme, la durée des prestations n'est pas uniquement fonction de la durée de l'emploi. Un prestataire peut obtenir un maximum de 51 semaines, suivant ses antécédents de travail et la conjoncture économique, à condition d'avoir payé au moins huit semaines de cotisations au cours des 52 dernières semaines et d'être disponible, capable de travailler et à la recherche d'un emploi. Les personnes comptant 20 semaines ou plus de gains assurés (dites «prestataires de la première catégorie») ont droit à un éventail plus large de prestations, dont le versement de prestations lorsque la perte des gains a été causée par la maladie ou la grossesse, et trois semaines de prestations de retraite pour les travailleurs âgés. Le requérant ne peut pas recevoir de prestation avant la fin d'un délai de carence de deux semaines commençant par une

Fabrication de chaussures à la main à Vancouver (C.-B.).

semaine de chômage pour laquelle une prestation devrait autrement être versée.

Les prestataires de la première catégorie dont les gains ont été interrompus à cause d'une maladie, d'un accident ou d'une mise en quarantaine (à l'exclusion des travailleurs indemnisés par la Commission des accidents du travail) peuvent toucher des prestations de maladie pendant au plus 15 semaines. Les prestations de grossesse sont versées pendant au plus 15 semaines aux prestataires féminines de la première catégorie; celles-ci doivent également avoir été actives pendant au moins 10 des 20 semaines précédant la 30e semaine avant la date prévue de l'accouchement.

Les prestations de retraite sont payables pour trois semaines. Elles sont versées en un montant global aux prestataires de la première catégorie âgés de 65 ans. Les personnes qui ont plus de 65 ans doivent faire leur demande dans les 32 semaines qui précèdent leur 65e anniversaire de naissance, car les semaines d'emploi ne comptent plus après cette date. Les prestations sont versées sans délai de carence et sans égard aux gains ou à la disponibilité.

Le taux des prestations est dans tous les cas égal aux deux tiers de la moyenne des gains assurés durant la période de référence, le maximum en 1977 étant de $147 par semaine et le minimum de $20 par semaine. Les gains assurables maximum, et par conséquent les prestations maximum, font l'objet d'un rajustement annuel fondé sur un indice établi à partir de la masse salariale des Canadiens. En 1977, le montant maximum des gains hebdomadaires assurables était de $220.

Tout revenu du travail dépassant 25% du taux des prestations est déduit du montant des prestations à verser. Dans le cas d'une maladie ou d'une grossesse, on déduit l'indemnisation pour perte de salaire des prestations de chômage après le délai de carence. Tout revenu lié au travail est porté en déduction durant et après ce délai.

Industrie

Croissance et évolution de l'industrie

Au Canada, l'expansion prolongée de la production intérieure qui avait caractérisé les années 60 s'est atténuée au début des année 70 pour se terminer en 1974. De 1974 à 1975, il n'y a eu pour ainsi dire aucune augmentation de la production. Une certaine reprise s'est amorcée dans la seconde moitié de 1975, et s'est poursuivie jusqu'en 1976. Toutefois, à partir de 1976 la reprise a semblé se ralentir, et les perspectives pour 1977 étaient plutôt nébuleuses.

La période 1961-71

L'expansion des années 60 a été manifeste dans la plupart des grands secteurs de l'économie. Le produit intérieur réel s'est accru de 75.4% entre 1961 et 1971, mais les industries primaires (à l'exclusion des mines), la construction, le commerce de détail, les administrations locales et l'administration fédérale n'ont pu égaler ce taux de croissance. La progression de 83.1% du côté des mines, carrières et puits de pétrole provenait de fortes augmentations de la production de minerai de fer, de pétrole brut et de gaz naturel. Les gains réalisés par les industries manufacturières ont haussé de 83.3% le taux global de croissance dans ce secteur par rapport à 1961, les gains les plus importants ayant été observés chez les fabricants de matériel de transport (en particulier de véhicules automobiles), les fabricants de produits chimiques, de produits en métal et de machines. Un large éventail de services ont connu des taux de croissance de la production supérieure au taux d'accroissement global du produit intérieur réel. Les transports aériens, les transports ferroviaires et l'enseignement ont affiché les plus

Station de gaz naturel alimentant Edmonton (Alb.).

forts taux de croissance parmi les services, avec des gains de 253.2%, 82.9% et 132.5% respectivement. Deux grandes divisions d'activité économique — qui interviennent ensemble pour plus du quart de la production intérieure, services socio-culturels, commerciaux et personnels, et finances, assurances et affaires immobilières — ont affiché des taux de croissance de 87.6% et 76.9% respectivement.

La croissance et l'évolution de l'activité économique de 1961 à 1971 doivent être envisagées dans la perspective d'une évolution globale de l'économie. Certains changements sont à très long terme et permanents, d'autres sont à court terme et temporaires.

Le changement le plus fondamental, qui se produit d'ailleurs non seulement au Canada mais aussi dans nombre d'autres pays industrialisés, est probablement le passage d'une économie de biens à une économie de services. Ce mouvement s'est amorcé avant que les statistiques ne viennent le mesurer. En 1949, par exemple, 53% de la production intérieure provenait des industries de biens; en 1971, la proportion était de 40%.

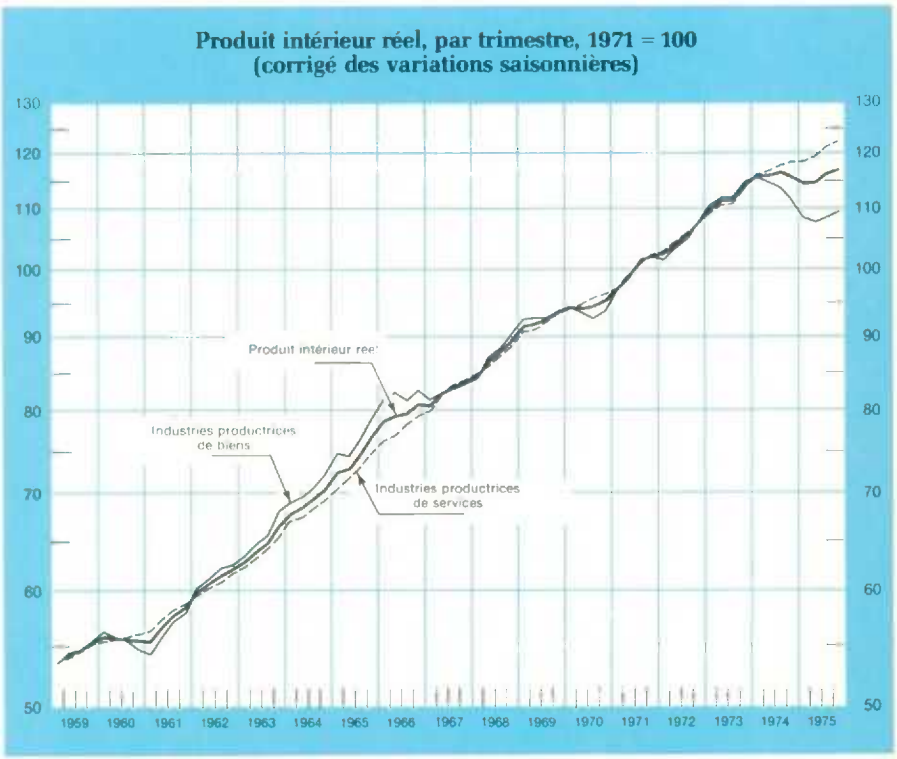

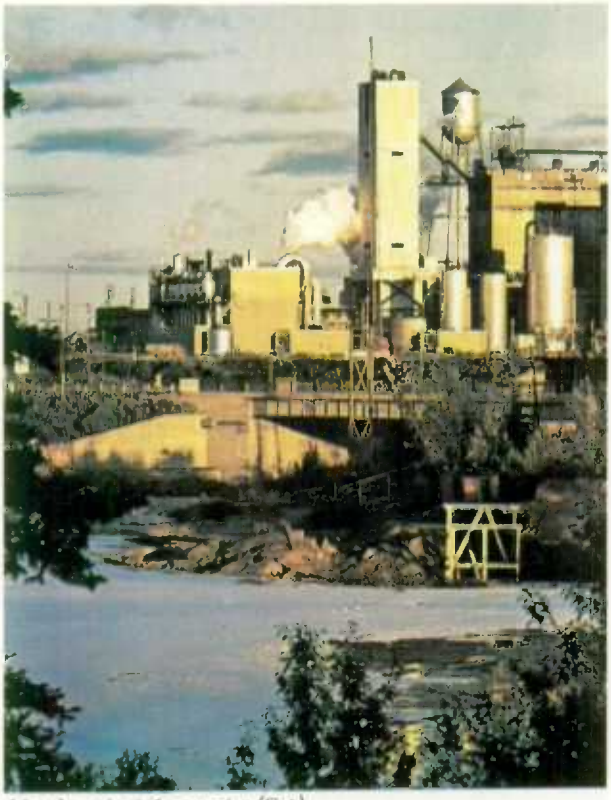

Usine de papier à Kapuskasing (Ont.).

La transition s'est effectuée pour une bonne part lorsque la contribution relative des industries axées sur les ressources (l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche, le piégeage, les mines, carrières et puits de pétrole) à la production intérieure totale a diminué de moitié entre 1949 et 1971 pour passer de 16.6% à 8.1%. L'importance relative des industries manufacturières a également baissé au cours de la même période, leur part ayant passé de 28% à 23%. Dans le secteur manufacturier, les industries de biens non durables ont accusé une baisse considérable, alors que les industries de biens durables ont affiché une augmentation résultant en partie de l'accroissement de la contribution des fabricants de pièces et accessoires d'automobile et des fabricants de produits électriques.

Le changement le plus marqué au niveau structurel est attribuable à la croissance relative de l'enseignement et des services annexes. L'apport de ces activités au produit intérieur total a plus que quadruplé, passant de 1.6% en 1949 à 6.5% en 1971, en raison surtout de la progression de l'enseignement postsecondaire.

Les services médicaux et sociaux ont aussi connu une progression importante, leur part du produit intérieur total ayant passé de 2.3% en 1949 à 5.3% en 1971. Dans le cas des finances, assurances et affaires immobilières, la proportion a grimpé de 9.1% en 1949 à 12.0% en 1971; les services informatiques ont également ajouté à la croissance du secteur des services.

La période 1971-76

Cette période a débuté, en 1971, avec une production record en agriculture et des niveaux très élevés de production dans la fabrication de matériel de transport, en particulier de véhicules automobiles. Toutefois, l'agriculture a sensiblement régressé en 1972 et n'a pas fait particulièrement bonne figure en 1973, année où la production atteignait des niveaux élevés dans la plupart des secteurs de l'économie.

Le fléchissement marqué de l'activité qui s'est amorcé en 1974 était attribuable pour une part au ralentissement de la croissance dans le groupe des services, mais surtout aux fortes baisses enregistrées dans les industries de biens. Sur une période d'un an, soit du premier trimestre de 1974 au premier trimestre de 1975, le taux de croissance des services est tombé à 2.5%, contre un taux moyen de 5.9% entre 1971 et 1974; dans le cas des industries de biens, le taux de croissance, qui était de 4.9% entre 1971 et 1974, a diminué de 5.3% durant cette même période.

Ce n'est qu'au dernier trimestre de 1975 qu'on a pu clairement constater une reprise de l'économie; la relance vigoureuse dans les industries de biens devait alimenter cette reprise jusqu'en mai 1976. Entre octobre 1975 et mai 1976, les industries de biens, le secteur des services et le produit intérieur total ont progressé de 8.7%, 2.6% et 4.9% respectivement.

Acierie à Hamilton (Ont.)

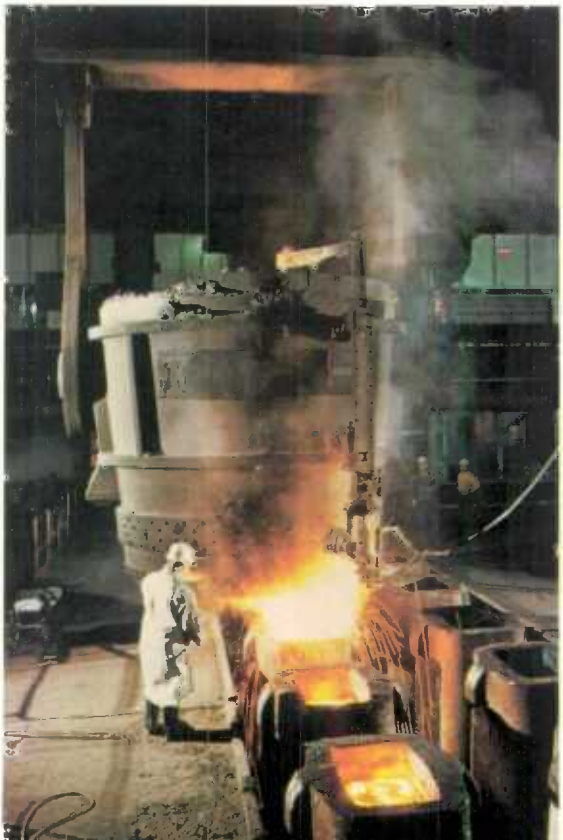

Le ralentissement de la croissance entre mai 1976 et la fin de l'année provenait surtout de la baisse observée dans la construction non résidentielle, bien qu'un certain nombre d'autres industries aient également régressé durant cette période, notamment les pâtes et papiers, la fonte et l'affinage, la construction résidentielle et plusieurs industries de fabrication de matériel de transport.

Par ailleurs, les services ont affiché en général une croissance vigoureuse durant cette période. Le commerce de détail, les finances, assurances et affaires immobilières, et les services socio-culturels, commerciaux et personnels, qui interviennent ensemble pour 40% du produit intérieur total, ont affiché une forte croissance entre mai et décembre 1976.

La perspective d'une croissance industrielle vigoureuse pour 1977 a donc été assombrie par l'affaiblissement de certaines industries productrices de biens.

Changements dans la structure des secteurs de l'économie canadienne

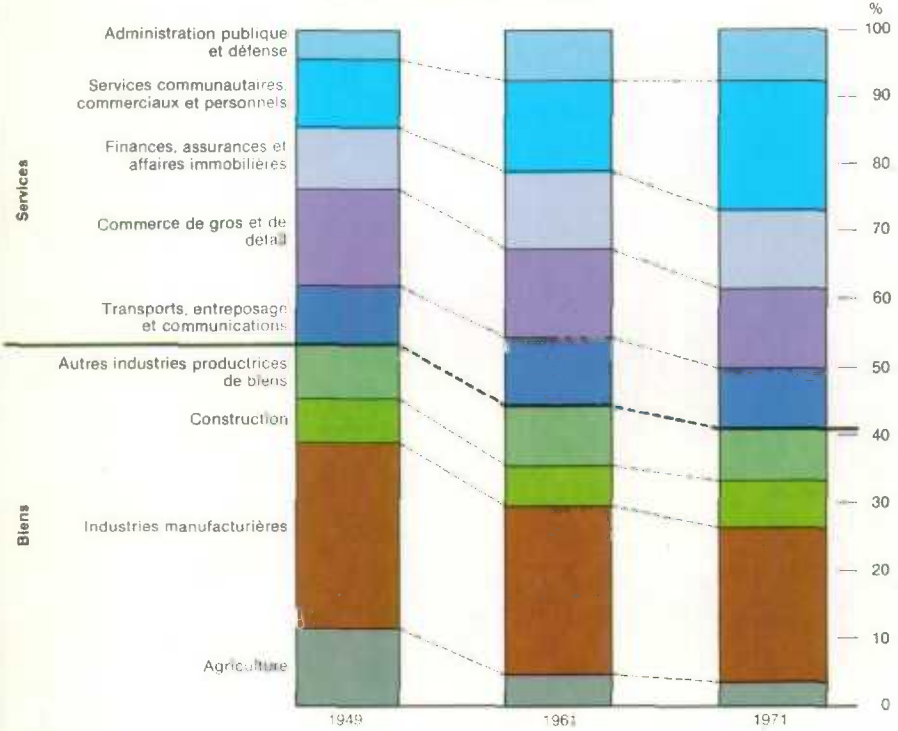

Nouveau groupe de traitement en construction dans une raffinerie de pétrole à Mississauga (Ont.).

Dépenses d'investissement

La progression constante du revenu au Canada dépend, entre autres, de la capacité de production et de vente de biens et services. Cette capacité et son utilisation efficace sont elles-mêmes largement tributaires de l'importance de l'investissement «neuf» dans les mines, les usines, les magasins, les installations de production d'énergie, le matériel de communication et de transport, les hôpitaux, les écoles, les routes, les parcs, et de toutes autres formes d'investissement qui stimuleront la production de biens et services dans l'avenir.

Chaque année, les investissements font l'objet d'enquêtes périodiques dont les résultats paraissent sous forme de statistiques sur les dépenses au titre du logement, de la construction non résidentielle et des machines et du matériel. Une enquête sur les projets d'investissement est menée auprès d'environ 24,000 établissements, et en faisant les ajustements nécessaires pour tenir compte des établissements non enquêtés et non déclarants, on assure la quasi-totalité de l'observation. Dans quelques domaines, on établit des estimations des dépenses de façon indépendante en se fondant sur les tendances courantes et sur l'opinion d'experts (par exemple en agriculture, pêche et logement).

Les renseignements sur les projets d'investissement permettent de connaître la situation du marché tant dans l'ensemble des activités économiques que dans des

1. Résumé des dépenses d'investissement et de réparation, par secteur, 1975[1] et 1976[2]

Secteur		Investissement			Investissement et réparation		
		Construction	Machines et matériel	Total partiel	Construction	Machines et matériel	Total
		(millions de dollars)					
Agriculture et pêche	1975	519.2	1,998.1	2,517.3	724.0	2,382.4	3,106.4
	1976	579.9	2,421.1	3,001.0	797.2	2,851.7	3,648.9
Forêts	1975	88.9	97.6	186.5	120.8	203.8	324.6
	1978	97.0	89.2	186.2	136.2	212.0	348.2
Mines, carrières et puits de pétrole	1975	2,000.2	622.0	2,622.2	2,235.6	1,262.7	3,498.3
	1976	2,821.9	751.5	3,573.4	3,106.9	1,459.2	4,566.1
Construction	1975	75.2	457.2	532.4	93.3	860.1	953.4
	1976	82.9	504.0	586.9	102.8	948.3	1,051.1
Industries manufacturières	1975	1,536.9	3,888.1	5,425.0	1,883.7	5,833.8	7,717.5
	1976	1,622.4	4,144.6	5,767.0	2,005.2	6,308.9	8,314.1
Services publics	1975	4,146.6	3,771.1	7,917.7	4,817.3	5,248.6	10,065.9
	1976	4,838.1	3,870.7	8,708.8	5,577.2	5,499.6	11,076.8
Commerce	1975	335.7	607.7	943.4	421.5	722.3	1,143.8
	1976	338.4	725.0	1,063.4	428.2	843.7	1,271.9
Finances, assurances et affaires immobilières	1975	1,475.4	187.3	1,662.7	1,567.8	221.4	1,789.2
	1978	1,501.0	219.2	1,720.2	1,594.4	255.1	1,849.5
Services commerciaux	1975	846.6	1,547.6	2,394.2	880.5	1,727.5	2,608.0
	1976	583.7	1,666.9	2,250.6	617.4	1,874.9	2,492.3
Institutions	1975	1,163.4	280.1	1,443.5	1,327.3	333.4	1,660.7
	1976	1,195.1	297.7	1,492.8	1,365.0	352.3	1,717.3
Ministères	1975	4,621.5	646.0	5,267.5	5,341.5	818.0	6,159.5
	1976	4,752.1	719.6	5,471.7	5,509.2	908.2	6,417.4
Logement	1975	7,084.7	–	7,084.7	8,718.4	–	8,718.4
	1976	8,777.2	–	8,777.2	10,588.7	–	10,588.7
Total	1975	23,894.3	14,102.8	37,997.1	28,131.7	19,614.0	47,745.7
	1976	27,189.7	15,409.5	42,599.2	31,828.4	21,513.9	53,342.3

[1] Dépenses réelles provisoires. [2] Prévisions révisées. – Néant ou zéro.

secteurs particuliers. Comme ces dépenses interviennent pour une proportion importante et relativement variable des dépenses nationales brutes, l'ampleur et la nature du programme d'investissement permettent de prévoir les pressions auxquelles seront soumises les capacités de production de l'économie pendant la période visée par l'enquête. En outre, les renseignements sur l'ampleur relative du programme d'investissement projeté, tant pour ce qui concerne l'ensemble des activités économiques que chacune d'elles, révèlent la façon dont les chefs d'entreprise envisagent la demande future du marché par rapport à la capacité de production actuelle. Les dépenses de réparation non capitalisées au titre des constructions, des machines et du matériel sont également indiquées, mais séparément. En prenant en compte ces dépenses, on obtient une idée plus précise des ressources humaines et matérielles qu'exigera l'exécution du programme.

Immeuble de l'Hydro-Ontario à Toronto (Ont.). →

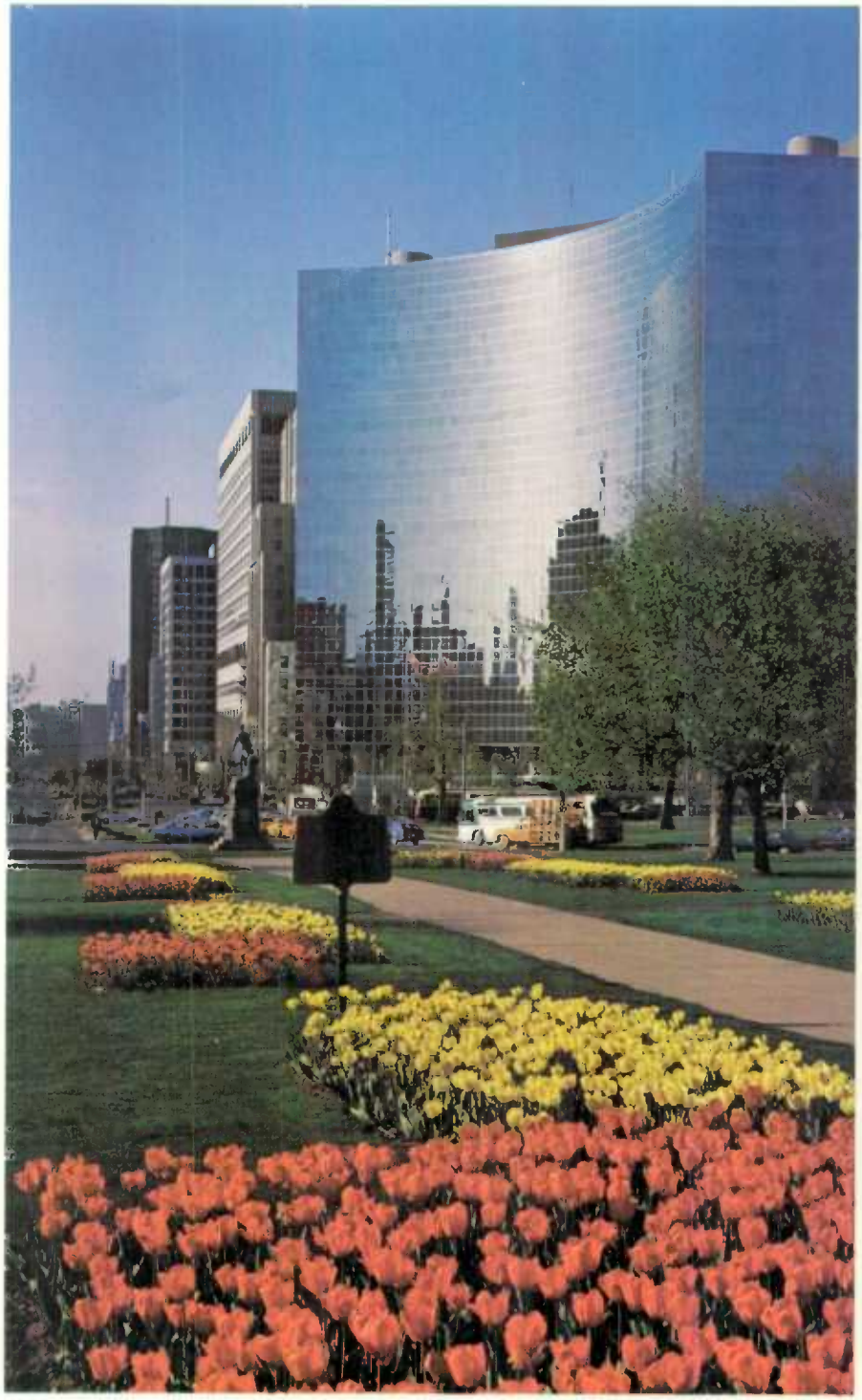

Le stade du Stampede à Calgary (Alb.).

Nouvel immeuble à Vancouver (C.-B.).

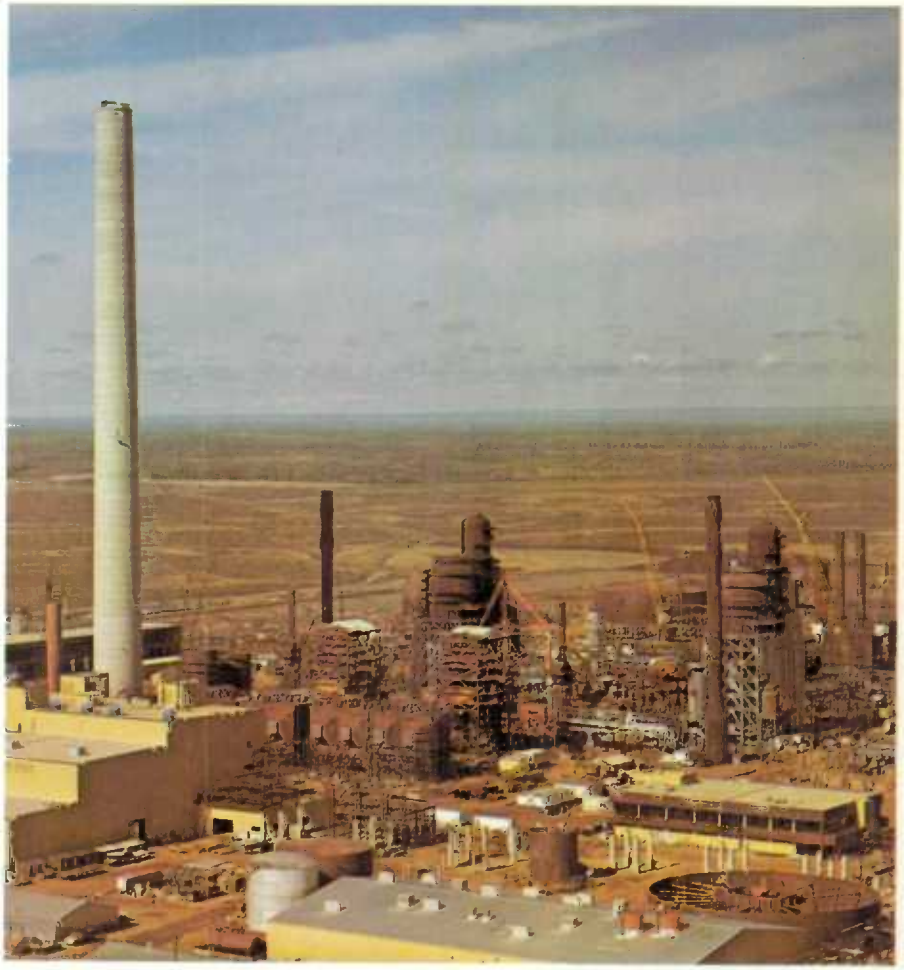

Construction d'une usine pour la récupération des sables bitumineux de l'Alberta à Fort McMurray (Alb.)

Dépenses provinciales

Les dépenses indiquées pour chaque province ou territoire représentent la valeur des travaux de construction, des machines et du matériel acquis en vue d'être utilisés dans la province ou le territoire. Ces dépenses représentent un apport brut à l'équipement de la province ou du territoire, et reflètent l'activité économique de la région. Par ailleurs, elles peuvent également entraîner un accroissement de l'emploi et du revenu et ainsi profiter d'autres régions. Par exemple, l'investissement de millions de dollars dans des usines et des biens d'équipement dans l'Ouest canadien peut donner lieu à une activité intense dans les industries de production de machines en Ontario et au Québec et à des travaux de construction dans les provinces de l'Ouest.

Il y a lieu de noter qu'il est difficile de faire une répartition géographique précise des investissements antérieurs ou prévus, car bon nombre d'entreprises exerçant leur activité dans plusieurs provinces ne déclarent ni ne planifient leurs dépenses d'investissement compte tenu du facteur géographique. Par conséquent, il a fallu faire des répartitions approximatives dans bien des cas, par exemple pour les investissements dans le matériel roulant des sociétés ferroviaires, les bateaux, les avions et certains autres éléments.

2. Résumé des dépenses d'investissement et de réparation, par province, 1975[1] et 1976[2]

Province ou territoire		Investissement			Investissement et réparation		
		Construction	Machines et matériel[3]	Total partiel	Construction	Machines et matériel	Total
		(millions de dollars)					
Région de l'Atlantique							
Terre-Neuve	1975	548.8	179.1	727.9	625.7	338.9	964.6
	1976	580.7	185.1	765.8	669.0	360.2	1,029.2
Île-du-Prince-Édouard	1975	82.3	33.6	115.9	99.7	45.1	144.8
	1978	73.7	37.9	111.6	91.5	49.4	140.9
Nouvelle-Écosse	1975	630.4	276.5	906.9	760.0	406.7	1,166.7
	1976	787.4	291.1	1,078.5	924.8	431.7	1,356.5
Nouveau-Brunswick	1975	741.9	406.2	1,148.1	854.1	542.6	1,396.7
	1976	695.7	450.3	1,146.0	816.5	596.	1,414.6
Total, région de l'Atlantique	1975	2,003.4	895.4	2,898.8	2,339.5	1,333.3	3,672.8
	1976	2,137.5	964.4	3,101.9	2,503.8	1,437.4	3,941.2
Québec	1975	5,966.8	2,982.5	8,949.3	6,918.2	4,169.6	11,087.8
	1976	6,743.0	3,185.4	9,908.4	7,776.0	4,448.5	12,224.5
Ontario	1975	7,460.9	5,551.2	13,032.1	9004.2	7,604.0	16,608.2
	1976	8,051.5	5,977.5	14,029.0	9,690.9	8,274.8	17,965.7
Région des Prairies							
Manitoba	1975	858.7	677.5	1,536.2	1,044.6	885.1	1,929.7
	1976	992.6	715.9	1,708.5	1,187.8	935.6	2,123.4
Saskatchewan	1975	884.0	858.3	1,742.3	1,079.1	1,109.7	2,188.8
	1976	1,132.6	972.7	2,105.3	1,350.8	1,258.3	2,609.1
Alberta	1975	3,331.8	1,576.3	4,908.1	3,834.6	2,037.4	5,872.0
	1976	4,325.8	1,935.2	6,261.0	4,690.5	2,467.8	7,358.3
Total, région des Prairies	1975	5,074.5	3,112.1	8,186.6	5,958.3	4,032.2	9,990.5
	1978	6,451.0	3,623.8	10,074.8	7,429.1	4,661.7	12,090.8
Colombie-Britannique	1975	3,007.2	1,408.3	4,415.5	3,524.8	2,261.4	5,806.2
	1976	3,357.3	1,510.7	4,868.0	3,951.7	2,481.8	6,433.5
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	1975	361.5	153.3	514.8	386.7	193.5	580.2
	1978	449.4	167.7	617.1	476.9	209.7	686.6
Total, Canada	1975	23,894.3	14,102.8	37,997.1	28,131.7	19,614.0	47,745.7
	1976	27,189.7	15,409.5	42,599.2	31,828.4	21,513.9	53,342.3

[1] Dépenses réelles provisoires. [2] Prévisions révisées. [3] Les investissements en machines et matériel comprennent une estimation pour les «postes imputés aux dépenses d'exploitation» dans les totaux pour les industries manufacturières, les services publics et le commerce.

Extension des réseaux de distribution de gaz dans un nouveau quartier résidentiel.

Habitation

Au début de 1976, le Parlement venait de donner son accord à une série de programmes nouveaux et modifiés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (LNH). Ces programmes visaient deux grands problèmes: le coût croissant des logements neufs et l'insuffisance de logements à prix modéré. De plus, il fallait assurer la mise en chantier d'un nombre acceptable de logements locatifs.

Le programme fédéral Action Logement Canada, nom donné à cet ensemble de modifications d'ordre législatif, s'attaquait directement à ces problèmes. Il prévoyait une aide fédérale accrue à l'accession à la propriété et au logement locatif, afin d'encourager l'industrie du bâtiment à produire plus de logements à prix modéré. Si l'on considère que 68,000 nouveaux logements ont été visés par ces mesures, on peut sûrement affirmer qu'Action Logement Canada a contribué à freiner sensiblement la hausse des prix des logements en 1976.

A titre d'organisme fédéral chargé du logement, la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) doit veiller à ce que tous les Canadiens aient la possibilité de bien se loger selon leurs moyens, et dans des quartiers convenables. Elle s'efforce d'atteindre cet objectif en accordant une aide financière aux termes de la LNH pour la construction de logements neufs et l'aménagement et la viabilisation des terrains nécessaires, pour permettre aux personnes à revenu modique d'acquérir un logement qui leur serait autrement inaccessible, et pour aider à la rénovation de quartiers et de logements délabrés. Cette aide contribue grandement à encourager la construction d'habitations et les activités connexes dans chaque province.

Sur les 273,203 logements mis en chantier en 1976, 117,970 ont bénéficié d'une forme quelconque d'aide financière en vertu de la LNH, y compris l'assurance prêts. Ce chiffre comprenait 20,579 logements sociaux, dont certains construits par des groupes et des coopératives sans but lucratif, tous à l'intention des personnes à revenu modique ou moyen. Les 97,391 autres logements mis en chantier grâce à une aide de la LNH étaient destinés aux personnes appartenant aux mêmes groupes de revenu, mais financés pour une bonne part par le secteur privé.

Logements sociaux à Toronto (Ont.).

Maison construite à flanc de rocher à Yellowknife (T.N.-O.).

Logements en construction à Vancouver (C.-B.).

Dans le secteur privé, il s'est produit un mouvement marqué en faveur des habitations à prix modérés, ce qui a contribué à freiner, sinon à renverser, la tendance antérieure à la hausse du prix des logements neufs. Cette situation résultait directement des modifications à la LNH, qui prévoyaient que des prêts et des subventions supplémentaires pourraient être accordés pour l'accession à la propriété et la construction de logements locatifs à prix modérés, qu'il s'agisse de financement au moyen de capitaux privés par l'intermédiaire de prêteurs agréés, ou au moyen de fonds publics par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

En 1976, comme les années précédentes, les prêts et les investissements ont servi surtout à produire des logements neufs, à aménager des terrains et à installer des systèmes d'égouts. De plus, le Programme d'aide à la remise en état des logements a permis, pour la première fois, d'améliorer un grand nombre de logements vieux et délabrés. Les progrès à l'égard de cet élément essentiel qui consiste à fournir à tous les Canadiens un logement adéquat à un prix abordable ont été très encourageants.

Moins spectaculaire mais non pas moins exigeante sur le plan des ressources a été la poursuite par la SCHL de son activité des années précédentes, entre autres le soutien du parc croissant de logements subventionnés et l'administration d'un portefeuille d'hypothèques et de placements d'une valeur de plus de $9 milliards et d'un portefeuille de valeurs immobilières visant 21,682 logements. Il faut mentionner également ses activités de développement et de démonstration, ses recherches et ses entreprises éducatives, et son activité en matière d'analyse des politiques, toujours en vue de l'avenir.

Maisons de pêcheurs dans le village de Blow-Me-Down (T.-N.).

Montage de tracteurs dans une usine de matériel agricole à Winnipeg (Man.).

Industries manufacturières

Les industries manufacturières sont le principal secteur de production de biens au Canada. Étant donné l'importance de leur contribution à la croissance de la productivité nationale, leur forte demande de biens d'équipement et leur apport sur le plan des exportations, elles jouent un rôle clé dans l'économie.

D'après un sondage mensuel auprès des ménages, les industries manufacturières employaient en moyenne 1,945,000 personnes en 1976, sur un total de 9,572,000 pour l'ensemble des branches d'activité.

Les résultats provisoires d'une autre enquête mensuelle révèlent que les fabricants canadiens ont expédié en 1976 pour $98.3 milliards de leurs propres produits, soit une augmentation de 12.2% par rapport à 1975. (L'indice annuel moyen des prix de vente dans l'industrie manufacturière a progressé de 5.0% au cours de la même période, et l'indice annuel moyen de la production industrielle a augmenté de 4.7%.)

Il n'existe pas de mesure périodique exacte des exportations manufacturières, mais si l'on considère que les demi-produits et les produits finals constituent un équivalent approximatif des produits manufacturés, en 1976 les produits manufacturés ayant été transformés au Canada correspondaient à environ $2 sur $3 d'exportations. Les exportations canadiennes de demi-produits se sont chiffrées à $12.1 milliards, contre

Tuyaux de ciment fabriqués à Bagotville (Qué.).

$12.4 milliards dans le cas des produits finals. Cette quasi-égalité traduit bien l'importance des produits industriels destinés à l'exportation.

Toutefois, la valeur des produits finals – qui correspondent en gros aux biens ayant subi d'importantes transformations, même s'ils comprennent certains produits non manufacturés – était 17.5 fois plus élevée qu'en 1961 ($706 millions), et la valeur des demi-produits était quatre fois plus élevée qu'en 1961 ($2,916 millions). Cet écart témoigne bien de la croissance des secteurs manufacturiers qui produisent des biens d'un degré plus avancé de transformation. Pour diverses raisons, ces valeurs ne peuvent être rigoureusement comparées à la valeur globale des expéditions des industries manufacturières; elles donnent néanmoins une idée de l'ampleur des exportations exprimées sous forme d'expéditions. La production destinée à l'exportation serait beaucoup plus élevée s'il était possible d'utiliser une mesure de la valeur ajoutée exportée par les industries manufacturières canadiennes; en effet, les expéditions globales de ces dernières contiennent nécessairement un élément de double compte de leur production en raison des échanges entre fabricants.

La majeure partie de l'activité manufacturière au Canada est hautement mécanisée, et c'est pourquoi le secteur manufacturier constitue un important débouché pour les biens d'équipement. Cette situation provient notamment du fait que de nombreuses industries de transformation des ressources naturelles ne peuvent être que des industries de capital, c.-à-d. des industries qui utilisent beaucoup de machines, de matériel et de bâtiments en proportion de la main-d'œuvre. Les industries produisant des biens d'un haut degré de fabrication comme les machines et les automobiles voient leur importance croître sans cesse. En outre, comme un niveau de vie élevé commande des salaires élevés, les entreprises cherchent à garder leurs effectifs au strict minimum, ce qui donne souvent lieu à un accroissement de la mécanisation.

Usine de cellulose sur le fleuve Columbia à Castlegar (C.-B.). →

D'après les résultats d'une enquête sur les intentions d'investissement, on pouvait prévoir qu'en 1976 l'industrie manufacturière interviendrait pour 27% des investissements des entreprises et des administrations publiques sous forme de machines et de matériel neufs. Il va sans dire que ces dépenses représentent non seulement un accroissement de la capacité de production, mais aussi une «intensification» du capital, c.-à-d. une augmentation de l'équipement par salarié ou par unité de produit.

La croissance du capital dans la production explique sans doute au premier chef la hausse de la productivité du salarié dans les industries manufacturières. Entre 1961 et 1975, on a observé dans ce secteur un taux moyen d'accroissement de 4.0% du volume de la production par heure-homme travaillée.

La principale industrie manufacturière en 1976, si l'on considère la valeur des expéditions de ses propres produits, était l'industrie du raffinage du pétrole. La valeur totale de ses expéditions s'établissait à $7.2 milliards, en raison notamment de la hausse considérable des prix au cours de l'année, ce qui représente une augmentation d'environ $1 milliard par rapport à 1975.

L'industrie automobile venait au deuxième rang en 1976 pour la valeur des expéditions. L'augmentation de $1.1 milliard reflétait une légère hausse des prix et une augmentation sensible du volume de la production, bien que celle-ci ait fléchi temporairement vers la fin de l'année à cause d'une grève en octobre. Au troisième rang venaient les usines de pâtes et papiers, dont les expéditions se chiffraient à $5.8 milliards, soit une augmentation d'environ $600 millions par rapport à l'année précédente, l'industrie s'étant remise des effets des grèves qui ont pris fin au début de 1976.

Six industries ont enregistré en 1976 des expéditions dont la valeur se situait entre $2 et $4 milliards; ce sont, par ordre décroissant: abattage et conditionnement de la viande, $3.9 milliards; pièces et accessoires pour véhicules automobiles, $3.5 milliards; sidérurgie, $3.5 milliards; scieries et ateliers de rabotage, $2.8 milliards; industrie laitière, $2.7 milliards; et fabricants de machines et matériel divers, $2.4 milliards. Onze industries ont enregistré des expéditions se situant entre $1 et $2 milliards: industries alimentaires diverses, $1.7 milliard; fonte et affinage, $1.7 milliard; emboutissage et matriçage des métaux, $1.6 milliard; impression commerciale, $1.4 milliard; fabricants de matériel de communications, $1.4 milliard; industrie des aliments pour animaux, $1.3 milliard; édition et impression, $1.1 milliard; fabrication de produits chimiques industriels, $1.0 milliard; et industrie du fil métallique et de ses produits, $1.0 milliard. Ces estimations provisoires sont le résultat d'une enquête mensuelle sur les expéditions, les stocks et les commandes des industries manufacturières et sont sujettes à révision d'après les résultats obtenus lors du recensement annuel des manufactures.

Une nouvelle enquête trimestrielle sur les perspectives dans le monde des affaires récemment mise au point par Statistique Canada permet de résoudre certains problèmes relatifs à la prévision des variations dans le secteur manufacturier en demandant à la direction des entreprises de fournir une évaluation qualitative. Une récente enquête a révélé qu'en octobre 1976, des répondants représentant 68% des expéditions de produits manufacturés prévoyaient pour les trois prochains mois une hausse du volume de la production supérieure ou à peu près comparable à celle du trimestre précédent. Il s'agissait là d'une baisse de 6 points par rapport aux prévisions provenant de l'enquête effectuée en juillet de la même année. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée demeurait une source importante de difficultés de production pour 13% des répondants, au lieu de 15% le trimestre précédent.

Les quatre principales entreprises ou groupes d'entreprises ne comptaient que 125

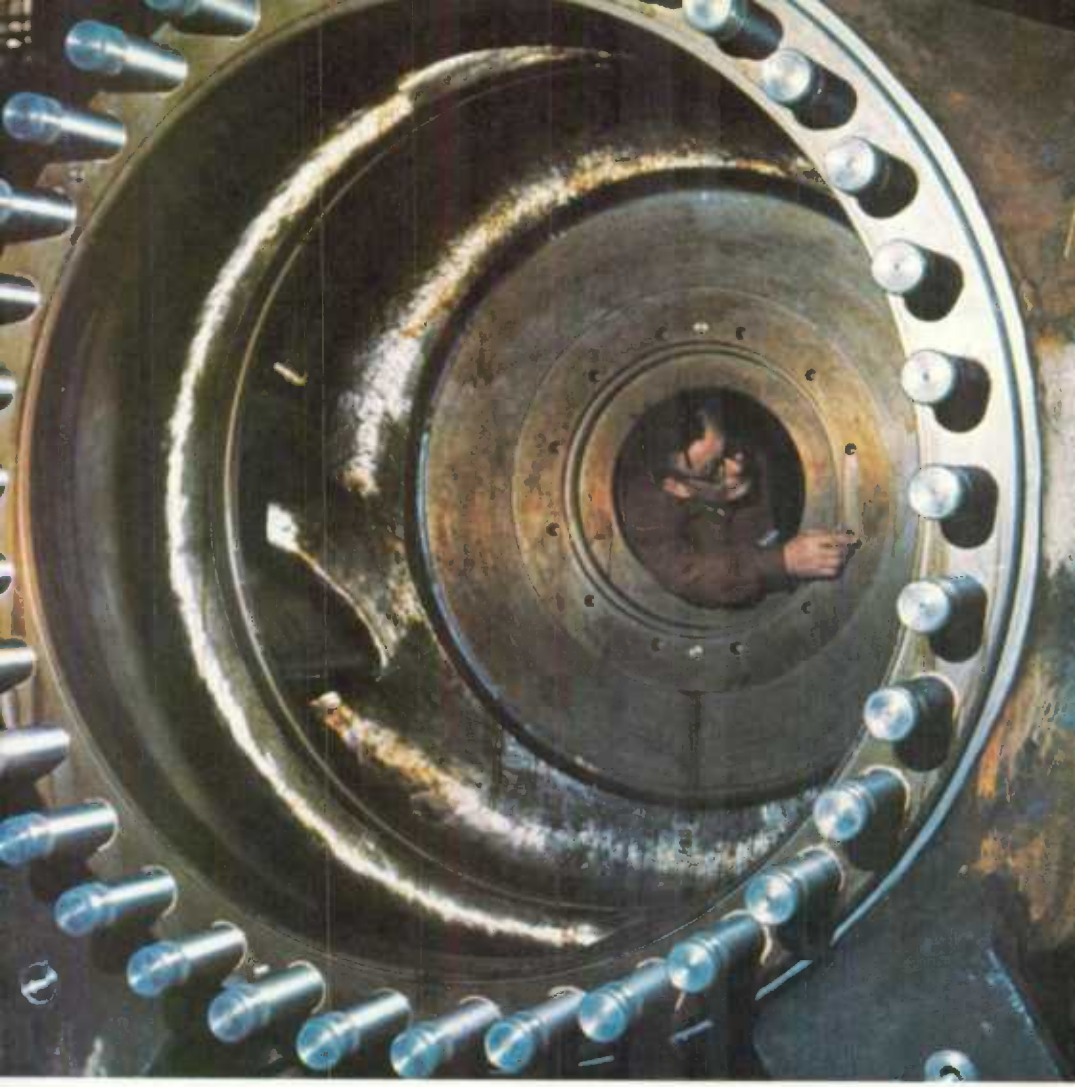

Assemblage d'un compresseur à turbine pour la compagnie de gaz de Chatham (Ont.).

établissements manufacturiers en 1972, mais figuraient pour 9.7% de l'ensemble des expéditions des fabricants, 7.1% de la valeur ajoutée par l'activité manufacturière et 5.2% des effectifs. Les 16 principales entreprises justifiaient de plus de 22% des expéditions. (Ces chiffres ne paraissent pas tous les ans, contrairement à ceux sur la taille des établissements.) En 1974, l'établissement manufacturier moyen a expédié des produits de propre fabrication pour une valeur de $2.6 millions et employait environ 57 personnes. Ces moyennes sont toutefois affectées par le grand nombre de petits établissements exploités par des entrepreneurs locaux ou régionaux dans nombre d'industries. En fait, 53.3% de la main-d'œuvre totale des industries manufacturières se trouvait dans des établissements de 200 personnes ou plus et, en 1974, 161 établissements manufacturiers comptaient plus de 1,000 personnes à leur service.

La proximité des États-Unis, l'intérêt manifesté par les entreprises étrangères pour les demi-produits destinés à leur industrie et la rentabilité générale du secteur

manufacturier canadien pendant nombre d'années ont amené les sociétés étrangères à investir des sommes considérables dans ce secteur. Une analyse spéciale faite dans le cadre du recensement des manufactures a cependant révélé qu'en 1972, les entreprises contrôlées par des intérêts canadiens employaient néanmoins 57.2% des travailleurs de l'industrie manufacturière; la proportion de la valeur manufacturière ajoutée était un peu moindre, soit 50.0%.

En 1975, les bénéfices des entreprises constituées en corporations dans le secteur manufacturier représentaient 7.4% des recettes totales avant la prise en compte des impôts et de certains postes extraordinaires. Selon une estimation provisoire établie en octobre 1976, les salaires et traitements hebdomadaires moyens dans les industries manufacturières canadiennes se chiffraient à $247.96 en 1976.

3. Statistique des industries manufacturières, certaines années entre 1920 à 1976

Année	Établissements	Effectifs	Traitements et salaires	Valeur ajoutée par l'activité manufacturière	Valeur des expéditions de produits de propre fabrication[1]
				(milliers de dollars)	
1920	22,532	598,893	717,494	1,621,273	3,706,545
1929	22,216	666,531	777,291	1,755,387	3,883,446
1933	23,780	468,658	436,248	919,671	1,954,076
1939	24,805	658,114	737,811	1,531,052	3,474,784
1944	28,483	1,222,882	2,029,621	4,015,776	9,073,693
1949	35,792	1,171,207	2,591,891	5,330,566	12,479,593
1953	38,107	1,327,451	3,957,018	7,993,069	17,785,417
1954	38,028	1,267,966	3,896,688	7,902,124	17,554,528
1955	38,182	1,298,461	4,142,410	8,753,450	19,513,934
1956	37,428	1,353,020	4,570,692	9,605,425	21,636,749
1957	33,551	1,340,948	4,778,040	..	21,452,343
1958	32,446	1,272,686	4,758,614	9,454,954	21,434,815
1959	32,075	1,287,809	5,030,128	10,154,277	22,830,827
1960	32,852	1,275,476	5,150,503	10,371,284	23,279,804
1961	33,357	1,352,605	5,701,651	10,434,832	23,438,956
1962	33,414	1,389,516	6,096,174	11,429,644	25,790,087
1963	33,119	1,425,440	6,495,289	12,272,734	28,014,888
1964	33,630	1,491,257	7,080,939	13,535,991	30,856,099
1965	33,310	1,570,299	7,822,925	14,927,764	33,889,425
1966	33,377	1,646,024	8,695,890	16,351,740	37,303,455
1967	33,267	1,652,827	9,254,190	17,005,696	38,955,389
1968	32,643	1,642,352	9,905,504	18,332,204	42,061,555
1969	32,669	1,675,332	10,848,341	20,133,593	45,930,438
1970	31,928	1,637,001	11,363,712	20,047,801	46,380,935
1971	31,908	1,628,404	12,129,897	21,737,514	50,275,917
1972	31,553	1,676,130	13,414,609	24,314,751	56,234,663
1973	31,145	1,751,066	15,220,033	28,825,008	66,779,710
1974	31,535	1,785,977	17,556,982	35,084,753	82,455,109
1975	..	1,708,000	19,471,000	37,317,000	87,597,700
1976	..	1,732,000	21,684,000	41,858,000	98,258,900

[1] Avant 1952, les données représentent la valeur brute de la production.

.. Nombres indisponibles.

Nota: Les données à compter de 1957 ont été établies d'après l'édition révisée de la CAE et le nouveau concept d'établissement. Les données à compter de 1961 ont fait l'objet d'autres rectifications.

Commerce

Commerce intérieur

On entend habituellement par canaux de distribution les moyens par lesquels les biens et les services sont acheminés du producteur à l'utilisateur final. Au Canada, ces canaux englobent trois secteurs distincts de l'économie intérieure: commerce de détail, commerce de gros et services communautaires, commerciaux et personnels. De façon générale, l'exploitation commerciale s'exerce dans l'un ou l'autre de ces secteurs, mais il arrive qu'elle en recouvre deux et parfois trois (les succursales de vente des fabricants et les coopératives, par exemple, peuvent vendre en gros ou au détail).

Les canaux de distribution évoluent constamment. Dans le commerce de détail et les services, le volume d'affaires des entreprises en association volontaire augmente rapidement. Les centres commerciaux planifiés foisonnent dans les banlieues, alors qu'au cœur des villes les marchands des quartiers des affaires s'établissent dans de nouvelles galeries marchandes et des ensembles multi-commerciaux à plusieurs étages. Les produits offerts au détail se diversifient de plus en plus, et l'exploitation commerciale continue à gagner de nouveaux domaines et à prendre de nouvelles formes (par exemple, le passage de la vente en magasin à la vente par correspondance).

Cette évolution s'accompagne d'une diversification croissante des genres d'entreprises et de services spécialisés – dont certains n'existaient pas il y a 10 ans – qui répondent aux besoins variés des entreprises modernes. Bien que tous les secteurs de l'économie soient en cause, c'est dans celui des services que le mouvement est le plus marqué. D'une part, l'accroissement du revenu et du temps de loisirs a contribué à l'augmentation considérable des ventes de services (et de biens) de nature récréative; d'autre part, le besoin croissant de recourir à des experts en matière de commercialisation a entraîné l'essor des services de traitement des données, des bureaux d'études de marché, des maisons de relations publiques, des services de listes d'adresses et d'autres entreprises-conseil en commercialisation et en gestion.

Commerce de détail

En 1975, les ventes des points de détail ont atteint $51,200 millions, soit une augmentation de 14.9% par rapport à 1974. Pendant la période 1972-75, pour laquelle on dispose de données correspondantes, les ventes au détail se sont accrues de 50.1%, celles des magasins à succursales de 57.7% et celles des magasins indépendants de 44.9%. Les plus fortes hausses ont été enregistrées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (74.3%), en Alberta (67.0%) et en Saskatchewan (64.5%), et les plus faibles en Ontario et au Manitoba (46.7% et 46.5% respectivement). Bien que l'Ontario et le Québec continuent de figurer pour près des deux tiers des ventes au détail au Canada, leur part du marché diminue depuis nombre d'années; elle se situait à 62.4% en 1975.

L'augmentation la plus considérable des ventes pour la période 1972-75, par genre de commerce, a été enregistrée par les bijouteries (63.4%), suivies de près par les marchands d'automobiles (63.2%), les magasins de vêtements pour la famille (57.9%), les épiceries-boucheries (56.9%) et les grands magasins (55.8%). Un seul genre de

1. Statistique sommaire du commerce de détail, 1972 et 1975

Genre de commerce et province	1972			1975		
	Magasins à succursales	Magasins indépendants	Tous magasins	Magasins à succursales	Magasins indépendants	Tous magasins
	(millions de dollars)					
Genre de commerce						
Épicerie-boucherie	4.166	2.035	6.201	6.734	2.994	9.728
Épicerie, confiseries et articles divers	244	1.276	1.520	375	1.880	2.255
Tous autres magasins d'alimentation	60	660	720	87	810	897
Grands magasins	3.714	-	3.714	5.786	-	5.786
Marchandises diverses	887	236	1.123	1.250	348	1.598
Magasins généraux	123	550	673	271	724	995
Bazars	518	155	673	620	199	819
Marchands de véhicules automobiles	95	6.145	6.240	126	10.058	10.184
Marchands de voitures d'occasion	-	119	119	—	183	183
Stations-service	297	1.945	2.242	704	2.598	3.302
Garages	-	445	445	-	555	555
Pièces et accessoires d'automobile	145	590	735	169	919	1.088
Vêtements pour hommes	104	412	516	179	485	664
Vêtements pour femmes	294	345	639	451	412	863
Vêtements pour la famille	148	320	468	320	420	740
Chaussures particulières	30	25	55	23	26	49
Chaussures pour la famille	163	149	312	244	181	425
Quincailleries	87	346	433	91	490	581
Ameublement	87	363	450	145	549	694
Appareils ménagers	35	120	155	39	161	200
Meubles, téléviseurs, radios et appareils	102	247	349	167	311	478
Pharmacie, médicaments brevetés et produits de beauté	187	840	1.027	333	1.155	1.488
Librairies et papeteries	33	94	127	88	104	192
Fleuristes	7	120	127	8	163	171
Bijouteries	101	160	261	183	244	427
Articles et accessoires de sport	8	331	339	20	497	517
Accessoires personnels	88	431	519	166	514	680
Tous autres magasins	2.068	1.857	3.925	3.173	2.468	5.641
Total, tous magasins	13.791	20.316	34.107	21.752	29.448	51.200
Province						
Terre-Neuve	219	419	638	370	602	972
Île-du-Prince-Édouard	51	105	156	93	148	241
Nouvelle-Écosse	438	664	1.102	697	922	1.619
Nouveau-Brunswick	365	527	892	573	765	1.338
Québec	2.704	5.908	8.612	4.391	8.421	12.812
Ontario	5.880	7.178	13.058	9.001	10.155	19.156
Manitoba	653	843	1.496	987	1.205	2.192
Saskatchewan	449	914	1.363	748	1.495	2.243
Alberta	1.215	1.513	2.728	2.043	2.514	4.557
Colombie-Britannique	1.777	2.210	3.987	2.779	3.160	5.939
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	40	35	75	70	61	131

- Néant ou zéro.

Le marché Byward à Ottawa (Ont.).

commerce, les magasins de chaussures particulières, a enregistré une baisse entre 1972 et 1975 (11.2%). Cependant, plusieurs genres de commerce ont connu des augmentations nettement inférieures à la moyenne – par exemple, les bazars, les garages, tous les magasins d'alimentation autres que les épiceries-boucheries, les épiceries, les magasins de confiseries et d'articles divers, les magasins de vêtements pour hommes et les magasins d'appareils ménagers.

Les marchands d'automobiles et les épiceries-boucheries, qui figuraient pour 19.9% et 19.0% respectivement du total des ventes, détenaient les plus grandes parts du marché de détail en 1975. Si l'on ajoute à ces ventes celles des autres magasins d'alimentation, des vendeurs de voitures d'occasion, des stations-service, des garages et des magasins d'accessoires d'automobile, on constate que plus de la moitié (55.1%) de chaque dollar dépensé par le consommateur canadien en 1975 a servi à acheter des aliments, des automobiles ou des services automobiles. La prise en compte des magasins vendant surtout des vêtements et des souliers – autres nécessités de la vie – n'ajouterait que 5.3% au total. Un seul autre genre de commerce, les grands magasins, a enregistré un chiffre de ventes élevé, qui représente 11.3% du marché de détail; il s'agit là d'une légère augmentation par rapport à 1972 (10.9%).

Dans le cadre du commerce de détail, les magasins à succursales (exploitation d'au moins quatre magasins de même genre et de même appartenance juridique) et les détaillants indépendants se font concurrence. La position commerciale des magasins à succursales, qui s'est améliorée lentement mais sûrement au cours des années, s'est encore raffermie entre 1972 et 1975. En 1972, les magasins à succursales figuraient pour 40.4% du total des ventes au détail; en 1973, la proportion passait à 40.8%, l'année suivante à 42.2%, et en 1975 elle atteignait 42.5%. Cette augmentation est attribuable en partie à la forte progression des ventes des grands magasins, qui sont tous classés comme magasins à succursales. Si l'on fait abstraction de ces derniers dans les ventes

des magasins à succursales et dans l'ensemble des ventes au détail, la part du marché de ces magasins s'établit à 33.2% en 1972 et à 35.2% en 1975.

Entre 1972 et 1975, la part du marché des magasins à succursales a augmenté dans 17 des 28 genres de commerce pour lesquels on dispose de données (y compris «tous autres magasins»), et elle n'a diminué que dans huit. Les magasins à succursales figuraient pour la moitié au moins du total des ventes des grands magasins, dont tous les établissements sont classés comme succursales (100%), des magasins de marchandises diverses (78.2%), des bazars (75.8%), des épiceries-boucheries (69.2%), des magasins de chaussures pour la famille (57.4%) et des magasins de vêtements pour femmes (52.2%). Les genres de magasins où les exploitants indépendants ont augmenté leur part du marché – même si ce n'est que très légèrement parfois – comprennent les magasins de marchandises diverses, les bazars, les marchands d'automobiles, les magasins de pièces et accessoires d'automobile, les magasins de chaussures particulières, les quincailleries, les magasins d'appareils ménagers et les fleuristes.

Vente directe

Les magasins de détail ne rendent compte que d'une part (bien que ce soit la plus importante) du volume total des achats effectués par le consommateur. D'autres canaux de distribution tout à fait différents (par exemple, les services de vente directe, les distributeurs automatiques et les librairies de campus) ont enregistré des ventes totales de $1,656.9 millions en 1975. Sur ce total, les ventes directes réalisées par les fabricants, les importateurs, les grossistes, les services de vente par correspondance, les éditeurs de livres, journaux et magazines, et d'autres services spécialisés figuraient pour $1,333.6 millions, soit 3.9% des ventes réalisées par des genres comparables de magasins de

Confiserie à Victoria (C.-B.).

commerce au détail. De plus, les exploitants de distributeurs automatiques ont déclaré des ventes totales de $250.0 millions en 1975 et les librairies de campus, de $73.3 millions durant l'année scolaire 1975-76.

L'enquête de 1974 sur la vente directe au Canada révèle que la majeure partie des ventes «hors magasin» s'effectue par démarchage, c'est-à-dire le porte-à-porte. Les ventes par démarchage de produits comme les cosmétiques et bijoux de toilette, les produits laitiers, les journaux et les appareils électroménagers représentaient 63.2% du total des ventes directes. Les ventes de services de rembourrage et de réparation de meubles, de meubles, d'aliments congelés et d'appareils électroménagers dans les salles de montre ou les locaux des fabricants figuraient pour 18.0%; les ventes par la poste de livres, disques, magazines et journaux figuraient pour 14.7% et les canaux restants pour 4.1% de l'ensemble des ventes directes.

Crédit à la consommation

Le crédit à la consommation désigne les avances consenties à des particuliers à des fins non commerciales, comptant ou à titre d'ouverture de crédit en vue de l'achat de certains biens de consommation, sous forme de contrat de vente ou de carte de crédit délivrée par des entreprises moyennant promesse de paiement ultérieur, généralement par versements. Les statistiques sur les dettes des consommateurs ne comprennent pas les prêts entièrement garantis, les prêts pour amélioration de maisons, les hypothèques sur le logement, ni les prêts entre particuliers, les honoraires à payer aux médecins, dentistes, avocats, etc., ou le crédit consenti par des clubs et des établissements de services personnels.

En 1975, l'encours du crédit à la consommation a atteint $23,830 millions, soit une augmentation de $3,264 millions (15.9%) sur l'année précédente. La plus forte augmentation (37.2%) a été enregistrée par les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires; venaient ensuite les prêts personnels des banques d'épargne du Québec (31.8%). Les banques à charte détenaient la plus grande part, c.-à-d. 55.3% du total, contre 52.6% en décembre 1974.

Comme le montre le tableau 2, la part du marché des institutions financières et autres établissements de crédit s'est sensiblement modifiée depuis 20 ans. En 1955, les sociétés de financement des ventes et de prêts à la consommation répondaient à 34.9%, et les détaillants à 29.9%, des besoins en matière de crédit à la consommation; les banques et les caisses d'épargne et de crédit figuraient ensemble pour 24.5% seulement. En 1965, la part du marché des détaillants avait diminué de 11.5% pour tomber à 18.3%, et la part des banques à charte et des caisses avait augmenté de 18.4% points pour atteindre 42.9%.

2. Crédit à la consommation au Canada: encours selon certains groupes de prêteurs et certaines fins d'année

Prêteurs et genres de crédit	1955	1960	1965	1970	1974	1975	Taux de variation 1974-75
	(millions de dollars)						%
Sociétés de financement des ventes et de prêts à la consommation							
Crédit à tempérament	616	886	1,198	1,136	1,169	1,152	−1.5
Prêts en espèces de moins de $1,500	89	392	628	525	296	252	−14.9
Prêts en espèces de plus de $1,500	173	100	348	1,190	1,501	1,503	+0.1
Prêts personnels des banques à charte	441	857	2,241	4,663	10,817	13,175	+21.8
Prêts personnels des banques d'épargne du Québec	2	6	16	22	44	58	+31.8
Prêts sur police des sociétés d'assurance-vie	250	344	411	759	1,066	1,157	+8.5
Caisses d'épargne et de crédit et caisses populaires	174	433	813	1,493	2,762	3,243	+17.4
Grands magasins et autres détaillants	752	960	1,313	1,551	2,221	2,418	+8.9
Autres délivreurs de cartes de crédit	20	43	72	186	274	338	+23.4
Services publics	–	–	116	181	271	330	+21.8
Sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires	–	–	–	–	145	190	+37.2
Total	2,517	4,021	7,156	11,706	20,566	23,825	+15.8

– Néant ou zéro.

La Bourse de Winnipeg (suite).

En 1975, le crédit à la consommation détenu par les banques à charte et les caisses représentait 69.1% de l'encours, et les parts des sociétés de financement des ventes et de prêts à la consommation et des détaillants étaient tombées à 12.2% et 10.1% respectivement.

Commerce de gros

Les grossistes ont pour fonction principale d'acheter des marchandises pour les revendre aux détaillants, aux exploitants agricoles aux fins de la production agricole, aux industries, aux commerçants, aux institutions ou aux spécialistes, ainsi qu'à d'autres grossistes. Ils peuvent également servir d'agents ou de courtiers dans ces transactions, et recevoir une commission sur l'achat et la vente de biens pour le compte d'autrui. En 1971, dernière année pour laquelle on dispose de données, établies provisoirement d'après le recensement, sur l'ensemble du commerce de gros, les

entreprises canadiennes de commerce de gros ont enregistré des ventes de $37,414.3 millions, ce qui représente une augmentation de 18.3% par rapport à 1966.

Aux fins de la statistique, les grossistes sont classés en cinq catégories, la plus nombreuse et la plus importante étant celle des marchands de gros. (Viennent ensuite les agents et courtiers, les commerçants en produits primaires, les distributeurs par camion de produits pétroliers et les succursales de vente des fabricants.) Font partie de la catégorie des marchands de gros les importateurs-exportateurs, les grossistes en association volontaire, les grossistes spécialisés dans la vente au comptant sans livraison, l'expédition directe, la vente par correspondance, la distribution par camion et la vente au moyen d'étalages – qui tous achètent et vendent des marchandises pour leur propre compte. Le tableau 3 donne les ventes estimées des grossistes pour 1974-75, établies à partir d'un échantillon d'entreprises déclarantes.

3. Ventes estimées des grossistes, 1974 et 1975

Groupe de commerces	Ventes 1974	Ventes 1975	Taux de variation 1974-75
	(millions de dollars)		%
Total, tous commerces	43,210.2	45,377.1	+5.0
Commerces de biens de consommation	18,866.1	20,987.0	+11.2
Pièces et accessoires d'automobile	2,529.2	2,808.5	+11.0
Véhicules automobiles	917.2	972.8	+6.1
Médicaments et produits pharmaceutiques divers	892.6	982.9	+10.1
Vêtements et accessoires	396.2	415.9	+5.0
Chaussures	96.0	92.9	−3.3
Autres textiles et accessoires vestimentaires	851.3	829.4	−2.3
Appareils électroménagers	897.0	993.1	+10.7
Tabac, confiseries et boissons gazeuses	1,342.7	1,555.6	+15.9
Fruits et légumes frais	751.3	795.2	+5.8
Viandes et produits laitiers	1,083.1	1,090.9	+0.7
Revêtements de sol	424.3	426.3	+0.5
Épicerie et spécialités alimentaires	5,804.0	6,693.4	+15.3
Quincaillerie	903.8	956.1	+5.8
Autres biens de consommation	1,977.4	2,374.0	+20.1
Commerces de produits industriels	24,344.1	24,390.1	+0.2
Charbon et coke	69.7	84.3	+20.9
Grain	4,267.3	4,278.2	+0.3
Fournitures pour câblages électriques, matériaux, appareils et matériel de construction	798.2	856.7	+7.3
Autres matériaux et fournitures de construction, bois d'œuvre compris	5,358.1	5,367.7	+0.2
Machines agricoles	1,607.0	2,006.4	+24.9
Matériel et fournitures pour l'industrie et les transports	3,888.5	4,496.9	+15.7
Matériel et fournitures pour le commerce, les institutions et les services	940.5	994.9	+5.8
Papier journal, papier et produits en papier	694.3	729.3	+5.1
Matériel et fournitures pour usages scientifiques et spécialisés	482.9	565.3	+17.1
Fer et acier	2,736.3	1,998.1	−27.0
Déchets et rebuts	1,024.2	614.7	−40.0
Autres produits industriels	2,477.1	2,397.6	−3.2

L'augmentation relativement faible de 5.0% enregistrée par les grossistes entre 1974 et 1975, qui contraste fortement avec la hausse de 26.8% en 1974, s'explique surtout par la baisse générale des ventes chez les commerçants en produits industriels, qui ont connu une augmentation de 0.2% seulement en 1975. Dans ce secteur, les commerces suivants ont déclaré une augmentation sensible des ventes; machines agricoles, charbon et coke, matériel et fournitures scientifiques et spécialisés, et matériel et fournitures pour l'industrie et les transports. Toutefois, ces augmentations ont été presque entièrement annulées par la diminution des ventes des marchands de fer et d'acier et de déchets et rebuts. Dans le secteur des biens de consommation, qui a progressé de 11.2% durant l'année, les meilleurs résultats ont été enregistrés par: tabac, confiseries et articles divers; épicerie et spécialités alimentaires; pièces et accessoires d'automobile; et appareils électroménagers.

Services

L'analyse des données du recensement est la meilleure façon de mesurer l'évolution du secteur important et diversifié des services, car les enquêtes intercensitaires n'en donnent qu'une image partielle. En 1971, les services recensés ont enregistré (d'après les chiffres provisoires) des recettes totales de $8,900.5 millions. Ce chiffre comprend les recettes de $1,400.6 millions déclarées pour le groupe des services aux entreprises (avocats et notaires, architectes, ingénieurs-conseil, etc.) et pour les autres groupes qui n'étaient pas recensés auparavant. Abstraction faite de ces derniers, les recettes des services ont augmenté de 63.5% entre 1966 et 1971.

La répartition des recettes des services pour 1971 par genre de commerce est la suivante: services récréatifs et de divertissement, 7.8%; services aux entreprises, 26.8%; services personnels, 9.0%; hébergement et restauration, 44.4%; et services divers, 12.0%. Si l'on ne tient pas compte des genres de commerce qui n'étaient pas recensés auparavant, la répartition pour 1971 se présente comme suit (chiffres de 1966 entre parenthèses): services récréatifs et de divertissement, 9.0% (9.6%); services aux entreprises, 13.5% (11.0%); services personnels, 10.7% (13.0%); hébergement et restauration, 52.6% (52.3%); et services divers, 14.2% (14.1%).

Les enquêtes intercensitaires montrent que depuis 1971 les recettes des restaurants ont augmenté de 20.2% pour atteindre $1,980.5 millions en 1975; les recettes des services d'hébergement se sont chiffrées à $2,271.0 millions en 1974, dont $1,862.8 millions provenaient des hôtels, soit une hausse de 46.1% par rapport à 1971; les blanchisseries automatiques et les services de nettoyage à sec ont enregistré des recettes globales de $321.8 millions en 1974, soit une augmentation de 46.1% sur 1971; et les recettes des cinémas et ciné-parcs se sont chiffrées à $263.8 millions (taxes comprises) en 1975, soit une augmentation de 70.3%. D'autres enquêtes intercensitaires portant sur les services ont donné les résultats suivants: services informatiques, $823.0 millions en 1974; services d'ingénieurs-conseil, $850.6 millions en 1974; associations commerciales, $276.9 millions en 1974; agences de publicité, $697.0 millions en 1975; production cinématographique, $67.5 millions en 1975; et distribution de films (échange de films), $114.9 millions en 1975.

Coopératives

Le mouvement coopératif au Canada remonte au début du siècle, bien que la plupart des 2,250 coopératives se soient établies entre 1910 et 1930. Les coopératives[1] sont en grande partie rurales et agricoles (ou horticoles), mais on assiste depuis 20 ans à un essor des coopératives de consommation desservant les populations urbaines.

Quatre groupes principaux de coopératives locales sont au service des individus: les coopératives de vente et d'achat, qui se chargent de l'écoulement des produits agricoles pour l'agriculteur et lui vendent les marchandises et fournitures dont il a besoin, les coopératives de production, de pêche et de services. Il existe également des coopératives de gros, dont la fonction principale est d'approvisionner les coopératives locales.

Coopératives de vente et d'achat

Les coopératives de vente et d'achat sont de loin les plus importantes au Canada, tant par leur nombre que par leur chiffre d'affaires. En 1974, sur les 2,274 coopératives canadiennes, 1,123 (49%) se spécialisaient dans ce genre d'activité. Leur chiffre d'affaires total s'élevait à $4,770 millions, soit 97% du montant pour l'ensemble des coopératives.

L'activité des coopératives au niveau de la vente et de l'achat est restée relativement stable de 1932 (point de départ des présentes statistiques) jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. De là jusqu'à 1970, il s'est produit une augmentation soutenue, et depuis cette date la croissance est météorique. Il n'y a pas si longtemps, en 1956, le chiffre d'affaires annuel de ces coopératives atteignait à peine $1 milliard, et il avait fallu 30 à 40 ans pour en arriver là; 11 ans plus tard, en 1967, le chiffre doublait pour s'établir à $2 milliards, et seulement six ans après, en 1973, il passait à $3 milliards. Les dernières données, soit celles de 1975, font voir un chiffre d'affaires de $5,542 millions, ce qui constitue un gain incroyable de presque $2 milliards en deux ans.

Le chiffre de 1975 représente une augmentation de 55% par rapport à 1973, hausse dont seulement les deux-cinquièmes environ sont imputables à l'inflation. (L'indice des prix à la consommation a augmenté de 22% durant la même période.) L'augmentation provient pour une part de la croissance réelle des coopératives, mais sa principale origine est la hausse sans précédent du prix de certains produits agricoles; l'exemple le plus frappant est celui des céréales qui, sur une augmentation de $1,181 millions de la valeur totale des produits vendus par les coopératives, figurent pour $817 millions.

C'est dans le secteur céréalier que l'action des coopératives est le plus tangible. Près de 70% des céréales et semences sont vendues par l'entremise des coopératives, contre 60% environ pour les produits laitiers et 15% pour le bétail, la volaille et les œufs.

On a mentionné déjà l'expansion des coopératives de consommation. Il est intéressant de signaler qu'en 1975 elles ont vendu pour $527 millions de produits alimentaires, $164 millions de quincaillerie, $273 millions de pétrole et $98 millions de matériaux de construction.

[1]Cet article ne concerne pas les caisses d'épargne et de crédit ni les associations récréatives ou d'assurances.

Élévateurs à grain à Maidstone (Sask.).

Coopératives de production, de pêche et de services

En 1975, les coopératives de production, qui s'occupent de pâturages collectifs, d'alimentation du bétail, de coupe du bois et d'agriculture coopérative, ont enregistré une baisse de leurs recettes par suite de la réduction des troupeaux d'embouche dans l'Ouest et de la coupe du bois au Québec. Les coopératives de pêche ont relevé leur chiffre d'affaires de 3%, l'année n'ayant pas été bien extraordinaire.

L'année 1975 a été une année florissante pour les diverses coopératives de services, notamment dans les domaines des transports, de l'habitation et des services de gaz; la réalisation la plus remarquable a été l'institution du programme d'assurance dentaire en Colombie-Britannique.

Coopératives de gros

La tendance générale à la hausse dans le secteur des coopératives s'est traduite dans les recettes des coopératives de gros, dont le chiffre d'affaires était de $1,651 millions en 1975, soit 19% de plus qu'en 1974 et 58% de plus qu'en 1973. L'augmentation provient surtout des ventes de produits agricoles, qui ont progressé de 29% en 1975, alors que les ventes de fournitures augmentaient de 15% au cours de la même période.

Indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation (IPC) global, mesuré sous forme de taux de variation entre les indices moyens annuels, a augmenté de 7.5% en 1976, contre 10.8% en 1975. Cette diminution de la progression est surtout attribuable à la baisse des prix des aliments et au ralentissement de l'augmentation pour tous les autres éléments principaux à l'exception de l'habitation. Entre décembre 1975 et décembre 1976, la hausse du coût de l'habitation (11.1%) figurait pour un peu plus de la moitié de l'augmentation totale de l'indice et la hausse du coût des transports (10.7%), pour un cinquième.

Du point de vue de la reclassification en fonction des biens et des services, l'élément des biens de l'IPC a progressé de 4.9% sur la base des moyennes annuelles, et l'élément des services, de 12.1%.

Le marché Kensington à Toronto (Ont.).

L'indice des prix à la consommation pour les villes régionales mesure le mouvement des prix à la consommation dans chaque ville. Entre 1975 et 1976, l'IPC a augmenté dans toutes les villes régionales, les variations se situant entre 6.7% (Montréal et Québec) et 9.7% (Vancouver).

Le pouvoir d'achat du dollar de 1971, qui s'établissait en moyenne à $0.72 en 1975, est tombé à $0.67 en 1976.

4. L'indice des prix à la consommation[1] et ses principaux éléments, Canada — Taux de variation des indices moyens annuels

	1971 1970	1972 1971	1973 1972	1974 1973	1975 1974	1976 1975
Ensemble des éléments	2.9	4.8	7.5	10.9	10.8	7.5
Alimentation	1.1	7.6	14.6	16.3	12.9	2.7
Ensemble des éléments sauf alimentation	3.5	3.7	5.0	8.9	10.0	9.4
Habitation	4.5	4.7	6.4	8.7	10.0	11.1
Habillement	1.5	2.6	5.0	9.6	6.0	5.5
Transports	4.1	2.6	2.6	10.0	11.7	10.7
Hygiène et soins personnels	2.0	4.8	4.8	8.7	11.4	8.5
Loisirs, éducation et lecture	3.3	2.8	4.2	8.7	10.4	6.0
Tabacs et alcools	1.6	2.7	3.2	5.5	12.1	7.2

[1] Avant mai 1973, l'indice tient compte des coefficients de pondération des dépenses de 1957; à partir de 1973, il est établi d'après les dépenses de 1967, sauf pour ce qui est de l'élément alimentation, où il est établi d'après les habitudes de dépense en 1969.

5. L'indice des prix à la consommation et ses principaux éléments Taux de variation[1] entre 1975 et 1976

	Ensemble des éléments	Alimentation	Habitation	Habillement	Transports	Hygiène et soins personnels	Loisirs, éducation et lecture	Tabacs et alcools
Saint-Jean (T.-N.)	7.8	6.3	12.4	0.8	8.1	9.7	7.0	6.9
Halifax (N.-É.)	8.4	3.7	12.6	4.8	11.8	8.6	6.2	5.7
Saint-Jean (N.-B.)	7.2	5.1	10.1	4.8	7.2	9.5	6.4	2.9
Québec (Qué.)	6.7	3.4	9.2	4.3	9.4	9.3	6.8	8.2
Montréal (Qué.)	6.7	2.8	9.1	6.1	11.5	7.3	5.6	8.3
Ottawa (Ont.)	7.6	2.5	11.0	7.7	9.6	8.6	5.3	7.0
Toronto (Ont.)	7.3	1.9	10.5	5.2	10.9	8.6	5.8	7.2
Thunder Bay (Ont.)	8.8	3.8	12.9	5.1	11.7	9.9	7.3	6.9
Winnipeg (Man.)	8.7	3.7	14.7	4.8	9.3	9.8	6.0	7.6
Saskatoon (Sask.)	8.2	3.9	12.9	5.6	8.5	5.0	7.1	8.9
Regina (Sask.)	8.9	3.0	15.1	5.5	9.1	7.5	6.9	8.5
Edmonton (Alb.)	8.0	2.4	14.1	5.3	8.8	7.8	6.3	3.5
Calgary (Alb.)	8.3	2.8	14.8	5.0	9.1	9.0	6.5	3.6
Vancouver (C.-B.)	9.7	4.0	12.3	6.4	17.7	9.3	6.7	7.4

[1] D'après les indices moyens annuels.

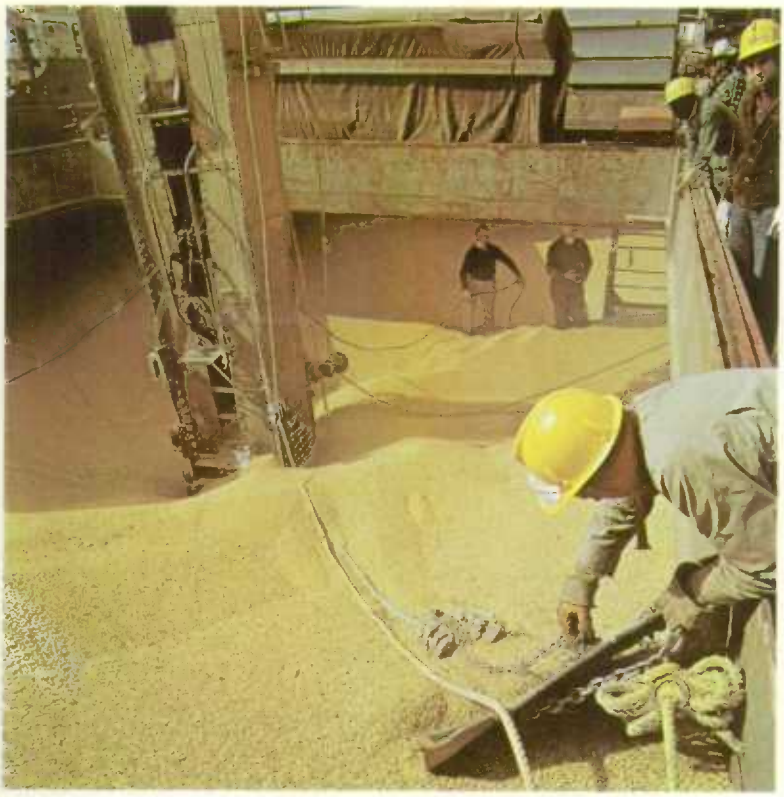

Les céréales constituent l'une des principales exportations du Canada.

Commerce international

Les exportations et les importations de marchandises du Canada ont atteint des niveaux records respectifs de $38,030 millions et $37,400 millions en 1976, ce qui représente des augmentations de 15% et 8%. Après ajustement de ces totaux douaniers en fonction des concepts et définitions du système des comptes nationaux, l'augmentation s'établit à 14% pour les exportations et à 8.5% pour les importations. Les raffinements comprennent l'ajustement chronologique de certains chiffres sur les exportations de marchandises, le calcul des paiements échelonnés au titre des biens d'équipement, la déduction des frais de transport inclus dans certaines déclarations de douane et la réduction de certains droits de douane, afin de refléter la valeur des transactions.

Au niveau de la balance des paiements, on observe un excédent commercial de $1,100 millions en 1976, par opposition à un déficit de $639 millions en 1975, première fois où la balance était déficitaire depuis 1960.

Exportations (base douanière)

Les États-Unis sont demeurés le principal destinataire des exportations canadiennes en 1976: $25,800 millions (près de 68% de la valeur totale), soit une augmentation par

6. Exportations selon les principaux pays, 1974-76

Pays	1974	1975	1976
		(millions de dollars)	
Etats-Unis	21,399	21,652	25,783
Japon	2,231	2,122	2,391
Royaume-Uni	1,929	1,789	1,848
République fédérale d'Allemagne	557	609	704
Italie	468	479	551
URSS	32	419	536
Belgique et Luxembourg	371	381	479
Pays-Bas	396	481	447
France	324	350	402
Australie	325	252	365

7. Exportations par marchandises, 1974-76

Marchandise	1974	1975	1976
		(millions de dollars)	
Blé	2,065	2,001	1,706
Animaux et autres produits comestibles	1,806	2,096	2,530
Minerais et concentrés métalliques	2,376	2,231	2,502
Pétrole brut	3,420	3,052	2,288
Gaz naturel	494	1,092	1,616
Autres matières brutes	1,503	1,576	1,848
Bois d'œuvre, résineux	1,254	949	1,605
Pâte de bois	1,889	1,827	2,172
Papier journal	1,726	1,743	1,993
Demi-produits en métal	2,979	2,692	3,184
Autres demi-produits	2,848	2,629	3,148
Véhicules automobiles et pièces (chiffre partiel)	5,717	6,349	8,141
Autres machines et matériel	2,866	3,379	3,545
Autres exportations canadiennes	731	709	935
Réexportations	767	778	815
Total, exportations	32,441	33,103	38,028

rapport à 1975 (65%). Parmi les autres clients importants figuraient le Japon, le Royaume-Uni et la République fédérale d'Allemagne, suivis de l'Italie et de l'URSS. La République populaire de Chine, gros acheteur de céréales les années précédentes, n'était pas au nombre des 10 principaux pays en 1976.

Dans l'ensemble, les marchandises traditionnelles du commerce du Canada avec l'étranger ont maintenu leur position en 1976. Les véhicules automobiles et pièces représentaient 21.5% des exportations totales, soit à peu près la même proportion qu'en 1973, mais il s'était produit une diminution en 1974 et 1975. Le pétrole brut et le gaz naturel figuraient pour 10% environ des exportations globales, soit un peu moins qu'en 1975 (12.5%), l'augmentation de la valeur des livraisons de gaz naturel aux États-Unis n'ayant réussi que partiellement à contrebalancer la baisse des livraisons de pétrole. Les exportations de minerais, de métaux affinés et de produits forestiers ont augmenté en 1976, par suite de la reprise de l'activité économique sur les principaux marchés étrangers. La proportion de produits manufacturés, par degré de fabrication, a augmenté

Chargement de papier et d'aluminium pour l'exportation.

quelque peu pour s'établir à 35% des exportations globales en 1976, mais tout en demeurant nettement inférieure au niveau des années 70 précédentes. La part des matières brutes est tombée de trois points pour se fixer à 31%, tandis que la proportion des demi-produits est remontée à 34% à partir de 31.5%, niveau exceptionnellement bas, en 1975.

Toronto sur le lac Ontario.

Le port d'Halifax (N.-É.).

Importations (base douanière)

En 1976, environ 68.5% ($25,700 millions) des importations du Canada provenaient des États-Unis. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de 1975. Le Royaume-Uni a cédé au Japon le deuxième rang parmi les principales sources d'importations du Canada, pour se retrouver en quatrième position. Le Venezuela s'est classé au troisième rang, grâce aux importations de son pétrole brut qui, en 1976, ont remplacé dans une certaine mesure les importations de pétrole du Moyen-Orient. A partir de la cinquième position le classement est le même qu'en 1975: République fédérale d'Allemagne, Iran, Arabie Saoudite, France, Italie et Australie.

En 1976, les produits de l'automobile et les autres machines et matériel représentaient encore la moitié environ des importations. La part des importations de véhicules automobiles et pièces est passée de 23.5% à environ 25%, alors que celle des autres machines et matériel a diminué d'un point pour se fixer à 26%. La part du pétrole brut, établie à 9% des importations globales, a légèrement diminué par rapport à 1975, du fait que le transport par pipeline du pétrole de l'Ouest canadien jusqu'à Montréal a commencé au milieu de l'année. Les produits manufacturés intervenaient pour à peu près 63.5% des importations en 1976, chiffre supérieur à celui de 1975 mais nettement inférieur à ceux de certaines années précédentes. La part des matières brutes, établie à 18%, n'a pas varié par rapport à 1975, mais la part des demi-produits est tombée à 18.5%,

8. Importations selon les principaux pays, 1974-76

Pays	1974	1975	1976
		(millions de dollars)	
États-Unis	21,357	23,559	25,662
Japon	1,430	1,205	1,524
Venezuela	1,291	1,107	1,295
Royaume-Uni	1,126	1,222	1,153
République fédérale d'Allemagne	767	795	818
Iran	618	758	695
Arabie Saoudite	319	746	482
France	395	487	438
Italie	316	380	365
Australie	335	345	341

Cargo sur le canal Welland en Ontario.

Mécaniques d'un avion.

9. Importations par marchandises, 1974-76

Marchandise	1974	1975	1976
		(millions de dollars)	
Viande et poisson	314	338	546
Fruits et légumes	693	774	861
Animaux et autres produits comestibles	1,509	1,571	1,467
Charbon	303	576	544
Pétrole brut	2,646	3,304	3,272
Autres matières brutes	1,124	1,207	1,274
Textiles	817	740	839
Produits chimiques	1,537	1,476	1,679
Demi-produits en métal	2,433	1,992	1,840
Autres demi-produits	1,695	1,736	1,841
Véhicules automobiles et pièces (chiffre partiel)	7,094	8,137	9,264
Autres machines et matériel	8,414	9,313	9,674
Autres importations	3,113	3,472	4,290
Total, importations	31,692	34,636	37,391

Variations de prix et de volume

Les taux d'augmentation des prix moyens des importations et des exportations ont diminué ces dernières années. Les prix des exportations se sont accrus de 32.5% en 1974, 11% en 1975 et environ 2.5% en 1976. Les prix moyens des importations ont augmenté de 23.5% en 1974, 15.5% en 1975 et très légèrement en 1976. Les termes d'échange du Canada, c.-à-d. le rapport entre les prix des exportations et ceux des importations, se sont donc améliorés quelque peu en 1976. Si l'on tient compte des effets d'une inflation modérée des prix en 1976, le volume des exportations s'est accru d'environ 12% et celui des importations d'environ 7%.

Soufre destiné à l'exportation en attente dans le port de Vancouver.

Balance des paiements internationaux

La balance canadienne des paiements internationaux résume les échanges entre les résidents du Canada et ceux du reste du monde. Les opérations internationales en biens, services, transferts et capitaux influent considérablement sur l'économie et sur le système monétaire du pays, et c'est pourquoi les comptes de la balance des paiements font partie intégrante du système des comptes nationaux. Les opérations en biens et services constituent également un élément déterminant du produit national brut (PNB), tandis que le compte de capital de la balance des paiements forme un secteur des comptes des flux financiers.

Les sources de données de la balance des paiements sont aussi variées que les opérations reportées dans chacun des comptes. Les enquêtes annuelles, trimestrielles et mensuelles menées par la Division de la balance des paiements de Statistique Canada fournissent quantité de renseignements. D'autres divisions de Statistique Canada et d'autres ministères, ainsi que la Banque du Canada, recueillent des données sur les opérations entre les résidents du Canada et les non-résidents.

Mouvements de capitaux

Les mouvements de capitaux entre le Canada et les autres pays en 1975 se sont soldés par une entrée nette sans précédent de $4,561 millions, soit une augmentation considérable par rapport à 1974 ($1,516 millions). Les entrées de capitaux à long terme se sont chiffrées à $4,106 millions et les entrées de capitaux à court terme à $455 millions. Toutefois, ces entrées importantes demeuraient inférieures au déficit de $4,965 millions au compte courant et s'accompagnaient d'une réduction de $404 millions des avoirs monétaires officiels nets du Canada.

Investissements directs. Les entrées nettes au titre des investissements directs de l'étranger au Canada, dont les investissements des sociétés mères dans leurs filiales et sociétés affiliées, se sont élevées à $630 millions en 1975 contre $725 millions en 1974. Les secteurs manufacturier et minier ont enregistré une entrée nette de capitaux, alors que le secteur du pétrole et du gaz naturel a enregistré une sortie nette en raison de

l'acquisition d'avoirs étrangers par la Corporation de développement du Canada. Les investissements directs du Canada à l'étranger ont diminué de $125 millions pour s'établir à $650 millions; ce chiffre demeurait cependant élevé par rapport à la norme des années précédentes. Les investissements à l'étranger par des sociétés des secteurs minier et manufacturier, chacun intervenant pour le quart environ des investissements directs du Canada à l'étranger, constituaient les éléments les plus importants de la sortie annuelle, suivis des investissements par les secteurs des finances et du pétrole.

Opérations sur valeurs mobilières. Les opérations internationales sur les valeurs de portefeuille à long terme, canadiennes et étrangères, ont donné lieu à une entrée nette sans précédent de $4,727 millions, surpassant de loin l'entrée record de $1,772 millions enregistrée en 1974. Les ventes de nouvelles émissions canadiennes à l'étranger ont atteint un nouveau sommet de $5,150 millions.

La valeur et le nombre des nouvelles émissions canadiennes sur le marché européen ont atteint le niveau record de $500 millions en 1975, contre $63 millions en 1974; habituellement, les fonds que se procurent les emprunteurs canadiens à l'étranger proviennent en majeure partie des États-Unis. La levée de la retenue fiscale canadienne de 15% sur les paiements d'intérêt aux non-résidents pour certains types de nouvelles valeurs émises par les sociétés, la cote de solvabilité élevée des emprunteurs et le taux de rendement élevé des coupons ont fait que ces émissions devenaient très attrayantes pour les non-résidents, sans compter le niveau généralement inférieur des taux d'intérêt sur le marché européen et le coût moins élevé des formalités d'enregistrement.

Le commerce des obligations canadiennes, garanties et non garanties, en circulation a aussi atteint un nouveau sommet en 1975 avec des ventes nettes de $302 millions, soit $26 millions de plus qu'en 1974 mais à peine plus que le chiffre record de 1972 ($292 millions). Les remboursements de valeurs canadiennes au cours de l'année ont entraîné

Expédition de pommes de terre de l'île-du-Prince-Édouard.

une sortie nette de $691 millions, soit $65 millions de plus qu'en 1974 mais $50 millions de moins qu'en 1973. Les ventes au Canada de nouvelles valeurs étrangères se sont élevées à $69 millions, les remboursements de valeurs étrangères détenues par des Canadiens se sont chiffrés à $12 millions, et les opérations sur les valeurs étrangères en cours ont donné lieu à une entrée nette de $18 millions.

Autres mouvements de capitaux à long terme. Les sorties liées à l'aide au développement sous forme de souscriptions et de prêts de faveur accordés par le gouvernement canadien aux pays en voie de développement et aux organismes internationaux de développement ont totalisé $378 millions, montant le plus élevé depuis 1947; les prêts bilatéraux constituaient 70% de cette somme. Les remboursements des prêts d'après-guerre ont donné lieu à une entrée nette de capitaux de $40 millions, soit $2 millions de plus que l'année précédente. Le financement des crédits à l'exportation à moyen et à long terme consentis directement ou indirectement aux risques du gouvernement canadien s'est soldé par une sortie nette de $397 millions, chiffre sensiblement inférieur à la sortie record de $588 millions enregistrée en 1974. Les autres mouvements de capitaux à long terme comprenaient les prêts bancaires et autres prêts à long terme, les placements hypothécaires, les mouvements de fonds d'assurance et les mouvements de capitaux différés des migrants, c.-à-d. de capitaux laissés à l'étranger par les migrants au moment de leur migration; ces opérations ont donné lieu à une entrée nette de capitaux de $134 millions, soit $85 millions de moins qu'en 1974.

Les mouvements de capitaux à court terme se sont soldés par des entrées de $455 millions, soit une baisse de $200 millions par rapport à 1974. Ils ont provoqué une entrée nette de $1.3 milliard au premier trimestre, mais une sortie nette le reste de l'année. Les créances nettes en devises détenues par les banques à charte canadiennes sur des non-résidents ont accusé une baisse entraînant une entrée nette de capitaux de $88 millions; il s'agit d'un revirement assez spectaculaire par rapport à la sortie nette de $1,354 millions observée en 1974. L'accroissement des avoirs des non-résidents sous forme de dépôts en dollars canadiens a donnée lieu à une entrée nette de capitaux de $557 millions, soit une légère baisse par rapport à l'entrée record de $592 millions enregistrée en 1974. Le commerce des effets monétaires (bons du Trésor canadien, effets commerciaux, effets des sociétés de financement et autres effets à court terme) s'est soldé par une entrée nette de $442 millions, soit une augmentation importante par rapport à l'entrée nette de $154 millions réalisée en 1974. Les effets des sociétés de financement ont produit des entrées nettes de $217 millions, les autres effets à court terme $147 millions, les effets commerciaux $41 millions et les bons du Trésor canadien $37 millions.

L'augmentation des avoirs en devises détenus à l'étranger par le secteur non bancaire canadien a donné lieu à une sortie nette de capitaux de $236 millions, revirement considérable par rapport à l'entrée nette de $1,590 millions enregistrée en 1974 par suite de la réduction par les résidents d'une bonne partie de leurs avoirs à l'étranger. Pour ce qui est des prêts et souscriptions du gouvernement du Canada, les organismes internationaux de placements ont réduit leurs avoirs sous forme d'effets à vue non négociables et ne portant pas d'intérêts du gouvernement canadien, ce qui a entraîné une sortie nette de capitaux de $4 millions. Les autres engagements des sociétés de financement, soit les emprunts à l'étranger auprès de banques et de sociétés mères ou affiliées, ont produit une sortie nette de capitaux de $92 millions, revirement par rapport à l'entrée nette de $158 millions enregistrée en 1974. Tous les autres mouvements de capitaux à court terme (y compris le poste d'équilibre comptable qui

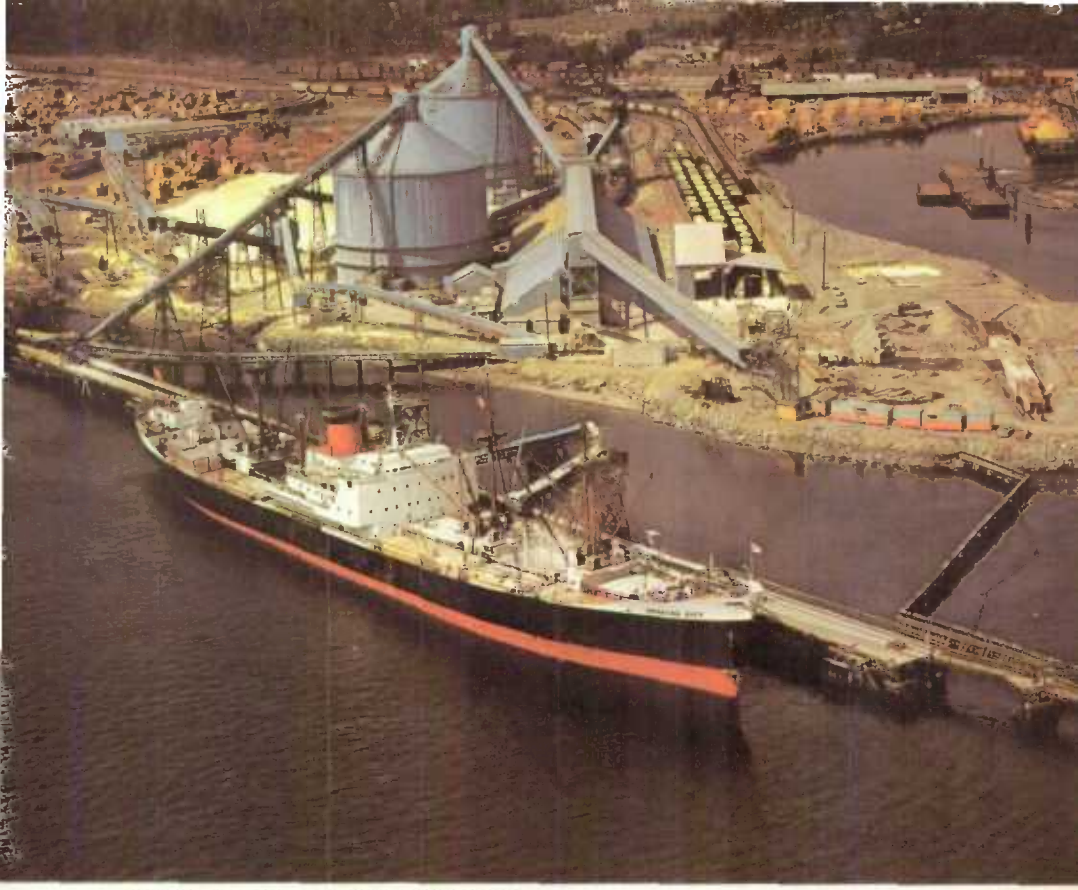

Chargement de potasse et de bois à Vancouver.

représente les opérations non identifiées du compte courant et du compte de capital) ont entraîné une sortie nette de capitaux de $700 millions (dont $600 millions environ au poste d'équilibre comptable), soit $155 millions de plus qu'en 1974.

Bilan monétaire international officiel

Les réserves de liquidités internationales du Canada ont diminué de ÉU$499 millions en 1975 pour s'établir à ÉU$5,325 millions à la fin de 1974. Cette variation représente une diminution nette de ÉU$400 millions provenant des opérations sur les comptes de réserves, et une diminution de ÉU$99 millions attribuable à la réévaluation en dollars ÉU du Droit de Tirage Spécial (DTS). En dollars canadiens, la diminution des réserves attribuable aux opérations s'élève à $400 millions; elle provient de la baisse de $586 millions des avoirs en dollars ÉU et des augmentations de $153 millions de la position de réserve du Canada auprès du Fonds monétaire international (FMI), de $7 millions des avoirs sous forme de DTS et de $4 millions des avoirs sous forme d'autres devises convertibles. L'augmentation de la position de réserve du Canada auprès du FMI est attribuable en partie à des prélèvements sur le montant de $300 millions engagé par le pays à l'égard du Mécanisme pétrolier du FMI, qui a été institué en août 1974 pour aider les membres aux prises avec des problèmes de balance des paiements résultant de la hausse du prix du pétrole; on a fini de prélever le montant consenti par le Canada au troisième trimestre de 1975.

Depuis le 1er juillet 1974, le FMI évalue le DTS en fonction d'un panier de monnaies de 16 pays. Le poids relatif de chaque monnaie est à peu près proportionnel aux exportations du pays, modifié pour tenir compte du fait que la part commerciale ne donne pas nécessairement une mesure adéquate du poids d'une monnaie dans l'économie mondiale; le dollar canadien justifie de 6% du poids total.

Solde de la dette internationale. Selon les estimations provisoires établies à partir des données existantes, le solde de la dette internationale du Canada s'élevait à environ $43 milliards à la fin de 1975. Les investissements étrangers à long terme avaient augmenté de plus de $7.5 milliards pour atteindre $68 milliards, reflétant surtout l'entrée de capitaux de portefeuille à long terme et la hausse des gains des non-résidents. Les autres engagements à long terme, y compris la part des non-résidents dans les avoirs du Canada à l'étranger, portaient le total à quelque $72 milliards. Diverses créances à court terme envers les Canadiens se sont ajoutées pour produire une dette internationale de plus de $81 milliards.

En 1975, le déficit du compte courant du Canada a atteint le chiffre record de $4,965 millions, soit près de $3.5 milliards de plus qu'en 1974. Le principal facteur de l'augmentation est le revirement spectaculaire du solde du commerce des marchandises, qui est passé d'un excédent de $1.7 milliard en 1974 à un déficit de $639 millions en 1975. Le déficit au titre des opérations sur invisibles a continué de s'accroître pour s'établir à $4,326 millions, soit une augmentation de $1.1 milliard.

Papier d'origine québécoise en route pour les marchés étrangers.

Finances

Finances publiques

Pouvoirs et obligations des divers paliers d'administration publique

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) et ses modifications déterminent la répartition des pouvoirs entre le Parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales. L'administration fédérale est habilitée à légiférer relativement au «prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation»; comme elle n'est en aucune façon limitée à cet égard, elle prélève à la fois des impôts directs sur le revenu et des impôts indirects comme les droits de douane, les taxes d'accise et les taxes de vente des fabricants. Les administrations provinciales, par ailleurs, sont limitées à «la taxation directe dans les limites de la province, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux». On entend habituellement par impôt direct un impôt qui est exigé de la personne même qui doit le payer; par suite de décisions judiciaires, la notion a été étendue pour permettre aux provinces de percevoir des impôts sur le revenu, des taxes générales sur les ventes au détail, des droits de succession et divers autres impôts au niveau de l'acheteur ou de l'utilisateur final de biens et services.

L'AANB autorise également les assemblées législatives provinciales à légiférer en ce qui concerne les «institutions municipales dans la province». Celles-ci relèvent donc des autorités provinciales pour ce qui est de leur constitution et des pouvoirs, d'ordre fiscal ou autre, qui s'y rattachent. Leur principale source de revenu est l'impôt foncier. Les plus importants sont ceux perçus sur les biens immobiliers, suivis des taxes d'affaires et des contributions spéciales, notamment pour des améliorations locales.

Organisation des administrations publiques

L'organisation des administrations publiques varie d'un palier à l'autre, et même entre les pouvoirs publics d'un même palier. Chaque administration gère ses affaires de la façon qu'elle juge le plus convenable, compte tenu de ses ressources et de ses obligations. Il s'ensuit des différences qui rendent difficile toute comparaison au niveau des finances publiques. Cependant, en consolidant les opérations de tous les paliers pour former un seul univers public, on peut évaluer l'effet d'ensemble de l'activité financière des administrations sur le grand public, comme le montrent les premières colonnes des tableaux 1 et 2.

Accords fiscaux entre administrations publiques

Divers accords fédéral-provinciaux ont été ratifiés par les paliers d'administration en vue d'harmoniser les politiques d'imposition et de dépense. Afin d'aider les provinces dans l'application d'un processus économique et efficace de recouvrement des impôts, l'administration fédérale a conclu avec la plupart des provinces des accords à cette fin aux termes de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Toutes les provinces sauf le Québec ont signé des accords concernant l'impôt sur le revenu des particuliers, et toutes sauf le Québec et l'Ontario en ont signé au sujet de l'impôt sur le revenu des corporations.

En raison du système fédératif de gouvernement et des dispositions de la Constitution relativement à la séparation entre les pouvoirs d'imposition et la spécialisation fonctionnelle des responsabilités en matière de dépenses, il faut que des transferts soient effectués entre les administrations afin de combler les insuffisances sur le plan financier. Aux fins de la statistique, ces transferts sont classés en deux catégories: transferts de nature générale et transferts de nature spécifique. Les transferts qui ne visent pas une fonction de dépense particulière sont compris dans les transferts de nature générale, et peuvent être subdivisés par la suite selon le programme principal.

Transferts de nature générale. Sont compris dans cette catégorie les subsides statutaires versés aux provinces aux termes de l'AANB (version modifiée); ces subsides comportent essentiellement une subvention annuelle fixe pour le soutien des assemblées législatives provinciales et des allocations annuelles établies au prorata de la population. Aux termes de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, l'administration fédérale remet également aux provinces 95% de l'impôt provenant des services privés de production ou de distribution d'électricité, de gaz et de vapeur; cette politique vise à mettre à la disposition des provinces les recettes fiscales provenant des sociétés qui exploitent les ressources naturelles provinciales.

Aux termes de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, le ministère des Finances verse à une province, s'il y a lieu, un paiement de péréquation du revenu, un paiement de stabilisation du revenu, une garantie du revenu imposable et 20% de l'impôt fédéral perçu aux termes de la Partie IX de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les paiements plus importants sont les paiements de péréquation

Icefields Parkway dans le parc national de Jasper (Alb.).

La promenade au bord du cap à Québec.

du revenu, qui découlent du principe fondamental suivant lequel tous les citoyens canadiens ont droit à des services publics de niveau comparable dans les diverses régions du pays. L'administration fédérale puise donc dans les recettes générales qui lui viennent de toutes les provinces pour mettre à la disposition de celles ayant un revenu inférieur à la moyenne canadienne une partie de la richesse nationale.

En vertu de la Loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), l'administration fédérale peut conclure des accords avec toute province désireuse d'assumer l'entière responsabilité administrative et financière de certains programmes contre compensation fiscale. Seul le Québec s'est prévalu des dispositions de cette Loi, et par conséquent il reçoit une plus grande part des recettes fiscales fédérales.

Les biens publics ne sont généralement pas imposés par un autre palier d'administration. Lorsque des biens devant normalement être imposés sont soustraits à l'impôt pour des raisons constitutionnelles, une subvention est versée à la municipalité ou à la province, ou à une autre administration fiscale locale, pour compenser la perte découlant de l'exemption.

Salle de classe à Bragg Creek (Alb.).

Transferts de nature spécifique. La deuxième catégorie de transferts entre les administrations publiques représente les transferts de nature spécifique, c.-à-d. qui se rapportent à des fonctions de dépense particulières.

La plupart des programmes fédéraux-provinciaux sont des programmes précis pour lesquels un palier d'administration rembourse l'autre pour une portion convenue du coût. Les contributions les plus importantes sont versées en vertu de la Loi sur

Déneigement à Toronto (Ont.).

Victoria (C.-B.).

l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, aux termes de laquelle l'administration fédérale partage le coût de services hospitaliers désignés avec les provinces ayant un régime d'assurance-hospitalisation et de services diagnostiques. D'autres contributions importantes sont versées au titre du Régime d'assistance publique du Canada et des paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire; en vertu du premier, l'administration fédérale participe au financement des services d'assistance et de bien-être à l'intention des nécessiteux et en vertu du second, elle assume une partie du coût d'exploitation de l'enseignement postsecondaire dans les provinces.

La plupart des transferts provinciaux sont des transferts de nature spécifique aux administrations locales. Les contributions les plus importantes sont versées au titre de l'enseignement primaire et secondaire et constituent l'une des principales sources de financement pour les conseils scolaires locaux.

Opérations financières des divers paliers d'administration, année financière terminée le plus près du 31 décembre 1973

Les tableaux 1 à 4 présentent les recettes, les dépenses, l'actif et le passif des divers paliers d'administration publique durant l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1973. La période visée s'étend du 1er avril 1973 au 31 mars 1974 pour les administrations fédérale et provinciales, et du 1er janvier 1973 au 31 décembre 1973 pour la plupart des administrations locales.

Les chiffres représentent des statistiques de gestion financière qui sont tirées principalement des états financiers des diverses administrations. Il a fallu normaliser les opérations pour permettre la comparaison d'une administration à l'autre et entre les divers paliers. Ainsi, les statistiques présentées diffèrent des données correspondantes figurant dans les états financiers des diverses administrations.

1. Recettes des administrations publiques fédérale, provinciales et locales
(année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1973)

Provenance des recettes	Toutes administrations	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Recettes consolidées	Montant	Part des recettes totales	Montant	Part des recettes totales	Montant	Part des recettes totales
	$ milliers	$ milliers	%	$ milliers	%	$ milliers	%
Impôts							
Impôts sur le revenu des particuliers	13,616,120	9,225,804	36.8	4,390,316	19.6	...	...
Impôts sur le revenu des sociétés	4,914,210	3,709,978	14.8	1,204,232	5.4	...	...
Taxes de vente générales	6,598,816	3,590,338	14.3	3,005,904	13.4	2,574	–
Impôts fonciers	3,909,455	...	...	63,810	0.3	3,845,645	36.6
Droits de douane	1,384,648	1,384,648	5.5	...	...	...	...
Taxes sur les carburants	1,419,401	...	...	1,419,401	6.3	...	...
Primes d'assurance-maladie[1]	689,730	...	...	689,730	3.1	...	...
Cotisations d'assurance sociale[1]	1,524,147	1,016,620	4.0	507,527	2.3	...	...
Cotisations aux régimes universels de pensions[2]	1,355,255	997,598	4.0	357,657	1.6	...	...
Autres impôts	3,148,981	1,716,468	6.8	1,035,713	4.6	396,800	3.8
Total partiel	38,560,763	21,641,454	86.2	12,674,290	56.6	4,245,019	40.4
Ressources naturelles	1,251,799	13,964	–	1,237,835	5.5	...	...
Privilèges, licences et permis	821,740	24,155	0.1	683,143	3.0	114,442	1.1
Autres recettes de sources propres	7,078,768	3,422,180	13.7	2,782,450	12.4	1,143,459	10.9
Transferts d'autres paliers d'administration de nature générale	–	–	–	1,827,404	8.1	699,059	6.7
Transferts d'autres paliers d'administration de nature spécifique	–	–	–	3,238,411	14.4	4,297,970	40.9
Total des recettes	47,713,070	25,101,753	100.0	22,441,533	100.0	10,499,949	100.0

[1] Comprend les cotisations au titre de l'indemnisation des accidentés du travail, de l'assurance-chômage et des programmes de congés annuels rémunérés.
[2] Comprend les cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec. ... N'ayant pas lieu de figurer. – Néant ou zéro.

2. Dépenses des administrations publiques fédérale, provinciales et locales
(année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1973)

Dépenses	Toutes administrations	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Dépenses consolidées	Montant	Part des dépenses totales	Montant	Part des dépenses totales	Montant	Part des dépenses totales
	$ milliers	$ milliers	%	$ milliers	%	$ milliers	%
Administration générale	2.916.406	1.382.044	5.7	1.078.554	4.9	455.808	4.1
Protection des personnes et des biens[1]	4.178.242	2.529.163	10.4	748.080	3.4	900.999	8.0
Transports et communications	4.791.817	1.708.889	7.0	1.742.334	7.9	1.340.594	11.9
Santé	6.069.434	166.728	0.7	5.751.028	26.1	151.678	1.3
Bien-être social	10.539.526	7.547.246	31.1	2.566.946	11.6	425.334	3.8
Éducation	7.303.057	331.991	1.4	2.245.620	10.2	4.725.446	42.0
Environnement	1.293.479	202.547	0.8	188.398	0.8	902.534	8.0
Autres dépenses	9.921.012	5.020.182	20.7	2.977.230	13.5	1.923.600	17.2
Ventes de biens et services entre administrations	-	67.935	0.3	201.387	0.9	-	-
Transferts à d'autres paliers d'administration de nature générale	-	1.882.494	7.8	608.089	2.8	-	-
Transferts à d'autres paliers d'administration de nature spécifique							
Transports et communications	-	55.862	0.2	349.694	1.6	5.252	-
Santé	-	1.784.659	7.4	41.134	0.2	386.003	3.4
Bien-être social	-	562.146	2.3	234.294	1.1	27.195	0.3
Éducation	-	587.408	2.4	3.051.243	13.8	128	-
Autres	-	447.563	1.8	258.954	1.2	3.243	-
Total partiel, transferts de nature spécifique	-	3.437.638	14.1	3.935.319	17.9	421.821	3.7
Total des dépenses	47.012.973	24.276.857	100.0	22.042.985	100.0	11.247.814	100.0

[1] Comprend la défense nationale. -Néant ou zéro.

3. Actif financier des administrations publiques fédérale, provinciales et locales
(année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1973)

Actif financier	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Montant	Part de l'actif total	Montant	Part de l'actif total	Montant	Part de l'actif total
	$ *milliers*	%	$ *milliers*	%	$ *milliers*	%
Encaisse et dépôts	440,277	1.1	2,582,627	12.4	549,807	12.3
Sommes à recevoir	399,259	1.0	1,098,094	5.3	1,298,569	29.1
Prêts et avances	23,087,791	56.5	3,566,946	17.1	5,049	0.1
Placements						
Valeurs canadiennes	14,980,702	36.7	10,547,269	50.6	1,064,202	23.8
Valeurs étrangères	775,988	1.9	...	...	...	...
Total partiel, placements	15,756,690	38.6	10,547,269	50.6	1,064,202	23.8
Autres éléments d'actif financier	1,166,304	2.8	3,050,791	14.6	1,550,905	34.7
Total, actif financier	40,850,321	100.0	20,845,727	100.0	4,468,532	100.0

... N'ayant pas lieu de figurer.

4. Passif financier des administrations publiques fédérale, provinciales et locales
(année financière se terminant le plus près du 31 décembre 1973)

Passif financier	Administration fédérale		Administrations provinciales		Administrations locales	
	Montant	Part du passif total	Montant	Part du passif total	Montant	Part du passif total
	$ *milliers*	%	$ *milliers*	%	$ *milliers*	%
Emprunts auprès d'institutions financières	...	...	383,230	1.8	1,057,127	8.4
Sommes à payer	8,793,772	19.9	1,276,922	5.8	735,700	5.9
Prêts et avances	–	–	1,384,050	6.3	–	–
Obligations	29,171,365	66.0	18,254,440	83.2	10,250,606	81.7
Autres éléments de passif	6,209,372	14.1	642,233	2.9	505,116	4.0
Total, passif financier	44,174,509	100.0	21,940,875	100.0	12,548,549	100.0

... N'ayant pas lieu de figurer. – Néant ou zéro.

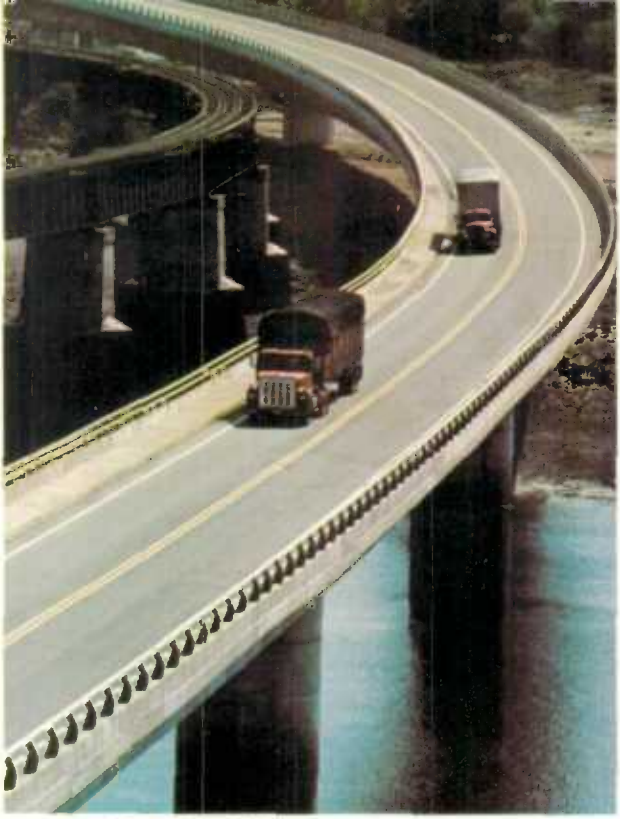

Le pont Bear River à Digby (N.-É.)

Opérations de l'administration fédérale. Au cours de la période observée, les recettes de l'administration fédérale se sont établies à $25,101,753,000 et les dépenses à $24,276,857,000, ce qui représente un excédent de $824,896,000. L'impôt sur le revenu des particuliers figurait pour 36.8% des recettes fédérales, l'impôt sur le revenu des sociétés pour 14.8% et la taxe de vente générale pour 14.3%; ces trois sources constituaient 65.9% du total. Le bien-être social, les transferts à d'autres paliers d'administration (surtout provinciaux) et la protection des personnes et des biens (surtout la défense nationale) sont intervenus pour 31.1%, 21.9% et 10.4% respectivement, c.-à-d. 63.4% au total.

Au 31 mars 1974, l'actif financier de l'administration fédérale s'établissait à $40,850,321,000 et le passif à $44,174,509,000. Les prêts et les avances constituaient 56.5% de l'actif et les placements en valeurs mobilières 38.6%, alors que les obligations figuraient pour 66.0% du passif et les sommes à payer pour 19.9%.

Opérations des administrations provinciales. Au cours de l'année financière 1973-74, les recettes globales des administrations provinciales se sont chiffrées à $22,441,533,000 et leurs dépenses à $22,042,985,000, ce qui représente un excédent de $398,548,000. Les primes d'assurance-maladie, l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente générale, la taxe sur le carburant et l'impôt sur le revenu des sociétés intervenaient pour 3.1%, 19.6%, 13.4%, 6.3% et 5.4% respectivement (47.8% au total) de l'ensemble des recettes. Les transferts des autres paliers d'administration (surtout de l'administration fédérale) aux provinces figuraient pour 22.5% des recettes. La santé, les

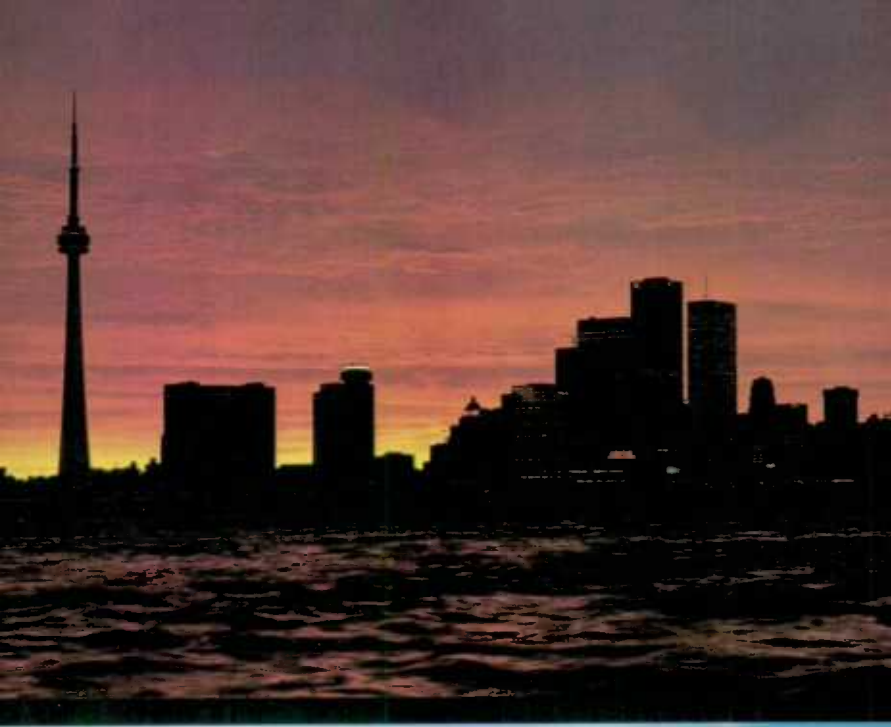

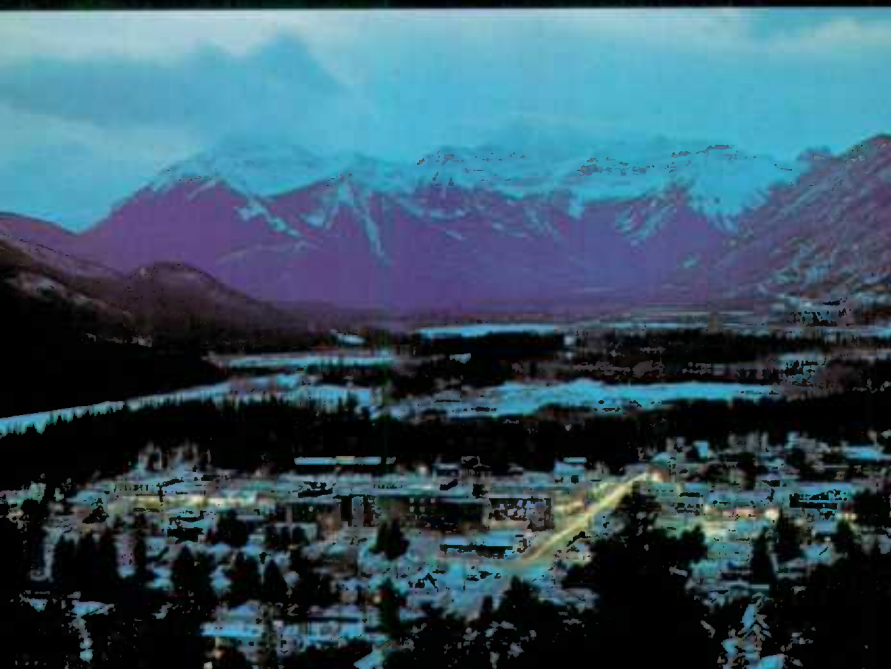

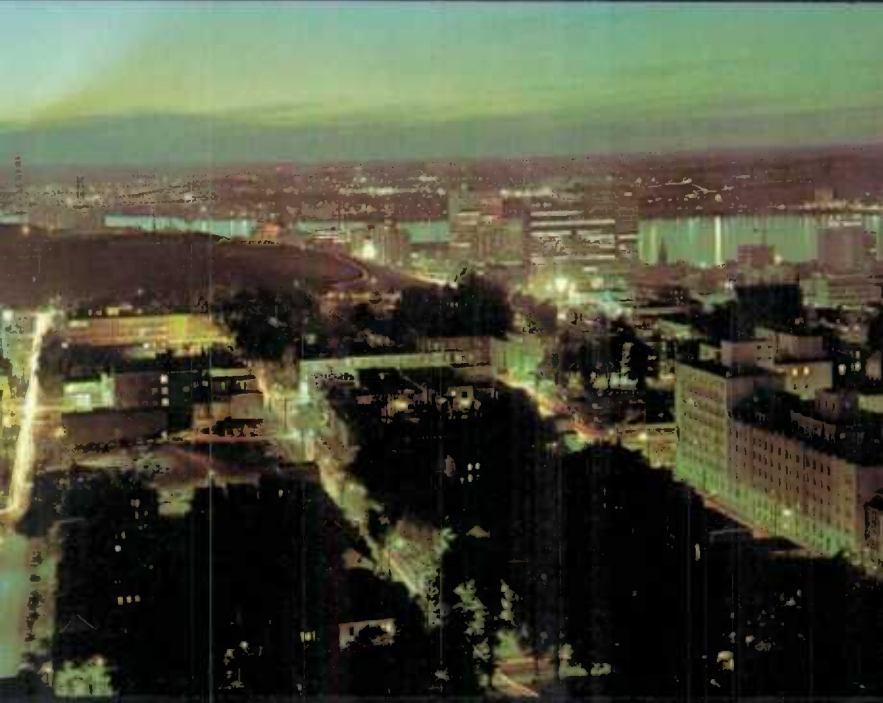

. Toronto (Ont.).
. Banff (Alb.).
. Edmonton (Alb.).

Charlottetown (I.-P.-E.).

transferts à d'autres paliers d'administration, l'éducation et le bien-être social comptaient pour 26.1%, 20.7%, 10.2% et 11.6% respectivement (68.6% au total) de l'ensemble des dépenses.

Au 31 mars 1974, l'actif financier des administrations provinciales s'établissait au total à $20,845,727,000, et le passif à $21,940,875,000. Les placements en valeurs mobilières figuraient pour 50.6% de l'actif et les prêts et les avances pour 17.1%, alors que les obligations représentaient 83.2% du passif.

Opérations des administrations locales. Au cours de l'année financière terminée le plus près du 31 décembre 1973, les recettes des administrations locales se sont chiffrées à $10,499,949,000 et les dépenses à $11,247,814,000, ce qui représente un déficit global de $747,865,000. L'impôt foncier et les transferts d'autres paliers d'administration (surtout des administrations provinciales) sont intervenus pour 36.6% et 47.6% respectivement des recettes totales. L'éducation, les transports et les communications, la protection des personnes et des biens et l'environnement figuraient pour 42.0%, 11.9%, 8.0% et 8.0% respectivement (au total 69.9%) de l'ensemble des dépenses.

A la fin de l'année financière, l'actif des administrations locales s'établissait à $4,468,532,000 et le passif à $12,548,549,000. Les sommes à recevoir et les placements en valeurs mobilières représentaient la plus grande part de l'actif (29.1% et 23.8% respectivement), tandis que les obligations constituaient le principal élément (81.7%) du passif.

Monnaie et banque

La monnaie canadienne repose sur le système décimal: un dollar vaut 100 cents. La Banque du Canada a le privilège exclusif d'émettre les billets destinés à circuler au Canada; ceux-ci, et les pièces frappées par la Monnaie royale canadienne, constituent la monnaie en circulation et servent de moyen de paiement dans les transactions au comptant.

Les transactions au comptant jouent encore un rôle de premier ordre dans le système de paiements, mais l'usage répandu des chèques et, plus récemment, des cartes de crédit, a diminué l'importance de la monnaie. Les avoirs monétaires du public sont déposés pour la majeure partie dans des institutions financières, surtout des banques à charte, et les paiements se font par prélèvements sur ces sommes. Les banques à charte offrent trois sortes de comptes assortis du droit de tirer des chèques: les comptes courants et les comptes de chèques personnels, qui ne produisent pas d'intérêts, et les comptes d'épargne avec faculté de tirer des chèques, qui rapportent des intérêts. Il existe également des comptes d'épargne sans faculté de tirer des chèques, sur lesquels le taux d'intérêt est plus élevé, et différentes formes de dépôts à terme. D'autres institutions de dépôts, entre autres les caisses populaires, les caisses d'épargne et de crédit et les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, offrent également divers types de dépôts d'épargne et de dépôts à terme, y compris des comptes d'épargne avec faculté de tirer des chèques.

Banque du Canada

La Banque du Canada est la banque centrale du pays et l'organisme directement chargé de la politique monétaire. Le pouvoir qu'elle a d'influencer de façon générale la croissance de la masse monétaire et les taux d'intérêt au Canada, et partant le niveau des dépenses et de l'activité économique, émane surtout du contrôle qu'elle exerce sur les réserves-encaisse mises à la disposition du système bancaire.

En vertu de la Loi sur les banques, qui régit les opérations des banques à charte du Canada, chaque banque est tenue de maintenir, sous forme de billets de la Banque du Canada ou de dépôts auprès de celle-ci, des réserves-encaisse équivalant à un pourcentage donné de son passif-dépôts en dollars canadiens. En exerçant un contrôle sur le niveau des réserves-encaisse, la banque centrale peut ainsi influencer les banques à charte dans leur pouvoir d'augmenter leur passif-dépôts en vue d'accroître leurs prêts et leurs placements. Un niveau de réserves-encaisse relativement élevé incitera les banques à accroître leurs placements, et par le fait même leur passif-dépôts, alors qu'une politique plus restrictive produira l'effet contraire. Les banques à charte étant les plus importantes institutions financières du pays, leurs opérations en matière de crédit et de placement ont une forte incidence sur le niveau des taux d'intérêt et sur la disponibilité de fonds dans l'économie en général. La Banque du Canada a recours à différentes techniques pour faire varier le niveau des réserves-encaisse, mais la principale consiste à modifier son portefeuille de titres du gouvernement du Canada.

La gestion des réserves-encaisse du système bancaire est le principal instrument, mais non pas le seul, dont se sert la Banque pour assurer l'application de sa politique. Elle peut également exiger que les banques à charte maintiennent des réserves secondaires, composées de l'excédent des réserves-encaisse, de bons du Trésor et de prêts au jour le jour aux négociants du marché monétaire. Elle peut consentir des avances à court terme aux banques à charte et modifier le taux d'escompte, c.-à-d. le taux minimum auquel elle est disposée à consentir des avances. Les variations du taux

Une des plus vieilles banques de Calgary, encore en activité aujourd'hui.

d'escompte non seulement influent sur le niveau des taux d'intérêt, mais indiquent également l'orientation de la politique monétaire de la Banque.

Outre son rôle en matière de politique monétaire, la Banque fait fonction d'agent financier pour le gouvernement du Canada: elle gère la dette publique et le compte de dépôts dans lequel sont inscrites presque toutes les recettes et dépenses publiques, s'occupe des opérations de change pour le compte du gouvernement et conseille ce dernier sur des questions économiques et financières.

Banques à charte

Les banques à charte sont les plus importantes institutions de dépôts au Canada et l'une des principales sources de financement à court et à moyen terme. Elles occupent une place de choix sur le marché monétaire à court terme, et c'est par leur entremise que la banque centrale, par la gestion de l'encaisse, exerce une influence sur le marché monétaire et sur le marché du crédit en général. Elles administrent également le système de compensation des chèques. Outre leurs opérations en dollars canadiens, elles effectuent un volume important d'opérations sur des devises, et maintiennent des bureaux et des succursales dans les grands centres financiers du monde.

Il existe actuellement 12 banques à charte au Canada; cinq possèdent un réseau de succursales dans tout le pays, et deux exercent leur activité principalement au Québec. Les autres banques établies plus récemment desservent surtout une région ou se spécialisent dans les opérations de gros. Toutes les banques exercent leur activité en vertu d'une charte qui leur est octroyée par le Parlement aux termes de la Loi sur les banques, et peuvent faire l'objet d'une inspection.

Les banques à charte font affaires avec tous les secteurs de la société. Les prêts bancaires constituent une source importante de financement pour les entreprises, les agriculteurs, les administrations publiques et les consommateurs. Les banques prêtent

surtout à court terme, mais elles accordent également des prêts à long terme aux entreprises et aux agriculteurs et des hypothèques sur le logement. De plus, elles offrent un large éventail d'autres services à leurs clients, notamment les cartes de crédit, la vente de devises et la location de coffrets de sûreté.

Autres institutions financières

Outre les banques à charte, il existe toute une gamme d'institutions financières qui répondent aux divers besoins de la société. Ces établissements ont connu un essor particulièrement rapide au cours des deux ou trois dernières décennies, en raison surtout de l'expansion de l'économie canadienne et de la complexité croissante des

L'intérieur d'une nouvelle banque à Vancouver (C.-B.).

marchés financiers. Même si certains types d'institutions financières tendent à se spécialiser, il existe néanmoins une forte concurrence. Parmi les plus importantes institutions de dépôts non bancaires figurent les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires, les caisses d'épargne et de crédit ou caisses populaires au Québec, et la Banque d'épargne du Québec. Il faut aussi mentionner les sociétés de financement des ventes et de crédit à la consommation, les sociétés d'assurance-vie et différents types de sociétés de placements. Les agents de change et les courtiers en valeurs mobilières jouent également un rôle important sur les marchés financiers. Un certain nombre d'organismes, y compris des institutions gouvernementales, s'appliquent à fournir des capitaux à moyen et à long terme aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux exportateurs, ou se spécialisent dans certains types de prêts comme le crédit-bail.

Les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires se sont multipliées ces dernières années. Il en existe actuellement une centaine au Canada, et la plupart possèdent un réseau de succursales. Elles font concurrence aux banques à charte pour ce qui concerne les dépôts, surtout par la vente d'obligations non garanties à terme fixe et de certificats de placement, et sont les principaux préteurs sur le marché hypothécaire, une forte proportion de leurs avoirs étant sous forme d'hypothèques. Les sociétés de fiducie administrent également des fonds de pensions pour des particuliers ou des entreprises, ainsi que des successions, des sociétés en faillite, et agissent à titre d'agents

Nouvel immeuble construit par une banque à charte à Toronto (Ont.).

Halifax (N.-É.)

financiers pour le compte de municipalités et de sociétés. Les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires sont autorisées à exercer leur activité et sont surveillées par le Département fédéral des Assurances ou par les autorités provinciales.

Les caisses d'épargne et de crédit et les caisses populaires ont connu une expansion particulièrement rapide ces dernières années et constituent un élément important du système financier. Elles reposent sur un lien commun entre les sociétaires, l'emploi par exemple, ou sont organisées sur une base communautaire; elles diffèrent des autres institutions financières par leur régime coopératif et leur caractère local. Des parts sont vendues aux sociétaires, mais leurs fonds proviennent en majeure partie de dépôts, et leurs avoirs sont surtout sous forme de prêts hypothécaires et de prêts personnels consentis aux membres. Toutes ces caisses sont régies par des lois provinciales, et elles appartiennent presque toutes à une centrale qui exerce son activité dans la province.

Assurances

A la fin de 1975, les Canadiens détenaient des assurances sur la vie d'une valeur de plus de $223,000 millions, la valeur moyenne par ménage étant de $32,100. Les Canadiens sont bien assurés comparativement aux habitants d'autres pays. Le secteur canadien de l'assurance-vie groupe environ 240 compagnies et sociétés de secours mutuels, dont plus de la moitié sont enregistrées au niveau fédéral. Ce dernier groupe absorbe plus de 90% du marché de l'assurance et possède au Canada un actif de plus de $21,000 millions.

Outre l'assurance-vie, la plupart des compagnies vendent des polices qui couvrent les frais à supporter en cas de maladie et dédommagent les assurés des pertes de salaire durant la maladie; on peut souscrire une telle assurance en s'adressant à un agent autorisé ou en participant à un régime collectif offert par un employeur, une association professionnelle, un syndicat, etc. Environ 330 compagnies offrent une protection concernant les biens, l'automobile, la responsabilité et autres risques. Parmi ces dernières, les compagnies à enregistrement fédéral détiennent au Canada un actif de plus de $5,000 millions.

La route transcanadienne dans le canyon Fraser (C.-B.).

Transports

Les transports ont joué un rôle clé dans l'évolution socio-économique du Canada. L'exploration, le commerce des fourrures, le peuplement, le commerce du bois, l'expédition du papier journal, et le tourisme en sont tous tributaires sous une forme ou une autre. Le canot, qui était autrefois le principal moyen de transport, a été remplacé avec le temps par le train, puis par l'automobile et l'avion. Le transport de marchandises pour compte d'autrui a subi pour sa part de profondes transformations depuis deux générations. En 1930, les chemins de fer réalisaient environ 85% des recettes nationales provenant du transport de marchandises, mais en 1960 leur part avait diminué de plus de la moitié et en 1974, elle atteignait à peine 30%. Le transport routier pour compte d'autrui, par contre, figurait pour 2% des recettes totales à ce titre en 1930, 30% en 1960 et plus de 40% en 1974.

Transports aériens

Au Canada, la délivrance des permis et la réglementation des services aériens commerciaux relèvent de la Commission canadienne des transports. L'immatriculation et l'inspection des aéronefs, la délivrance des licences au personnel, l'exploitation des aéroports, le contrôle de la circulation aérienne ainsi que d'autres activités relatives à la

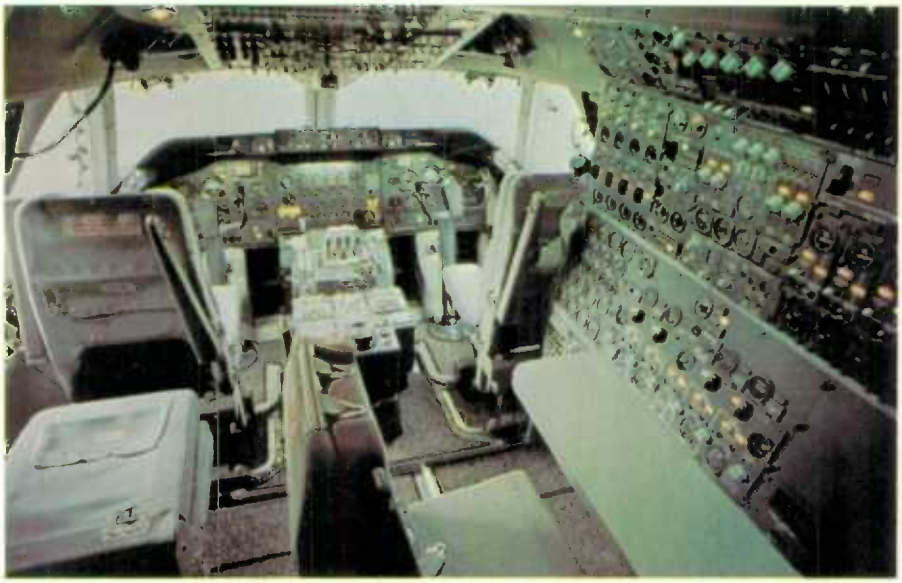

Cabine de pilotage d'un jet 747.

navigation aérienne comptent parmi les services que fournit l'Administration canadienne des transports aériens du ministère des Transports (MDT).

Bien que les transporteurs aériens canadiens assurent un éventail de services – aspersion des cultures, surveillance des incendies de forêt, inspection des pipelines et levés aériens et construction – le transport des voyageurs et des marchandises demeure leur principale activité. En 1975, environ 578 transporteurs immatriculés au Canada ont transporté 15.7 millions de voyageurs à l'intérieur du pays et 5.4 millions à travers le monde. Les services internationaux à horaire fixe de quatre transporteurs aériens du Canada – Air Canada, CP Air, Pacific Western Airlines et Nordair – forment un vaste réseau de liaisons entre le Canada et les autres pays. De plus, les sociétés canadiennes organisent des affrètements vers tous les coins du monde.

La croissance de l'aviation civile peut être mesurée en fonction du nombre d'aéronefs immatriculés et de l'importance du personnel naviguant et au sol. Entre mars 1966 et décembre 1976, le nombre d'aéronefs civils au Canada a plus que doublé, passant de 8,310 à 19,737. Le nombre de licences en vigueur détenues par les pilotes d'aéronefs, les navigateurs de bord, les contrôleurs de la circulation aérienne ainsi que les mécaniciens de bord et d'entretien s'élevait à quelque 56,700 au 31 décembre 1976.

Le nombre de mouvements d'aéronefs relevé dans les aéroports équipés d'une tour de contrôle du MDT constitue également un indicateur de l'activité de l'aviation canadienne. En 1976, les 58 principaux aéroports du Canada ont enregistré environ 6.4 millions de décollages et d'atterrissages, ce qui représente une augmentation de 12% par rapport à 1974 (5,692,711 mouvements enregistrés par 57 tours) et une hausse de 46% par rapport à 1970. Cette progression est attribuable à l'augmentation sensible des mouvements locaux et des mouvements itinérants.

En 1975, les sociétés aériennes du Canada ont transporté 20.5 millions de passagers; en 1976, le chiffre est passé à 21.0 millions, ce qui représente une augmentation de 2.4%. Les recettes d'exploitation des transporteurs aériens s'élevaient à $1,891 millions en

1975, et à près de $2,070 millions en 1976. Les dépenses, pour leur part, se chiffraient à $1,823 millions en 1975 et à $2,040 millions en 1976.

Pour ce qui est du trafic intérieur, les chiffres sur l'origine et la destination des vols passagers à horaire fixe sont révélateurs. Ainsi, le nombre de passagers transportés entre Montréal et Toronto a augmenté de 33.5% entre 1971 et 1973, et de 5.2% entre 1973 et 1975. Entre Ottawa et Toronto, l'augmentation a été de 32.4% entre 1971 et 1973 et de 14.7% entre 1973 et 1975.

1. Répartition des mouvements itinérants[1] aux aéroports du MDT équipés d'une tour de contrôle, selon le mode de propulsion, 1973-76

	1973		1974		1975		1976[2]	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Moteurs à pistons	1,584,255	61.2	1,465,022	57.7	1,833,301	61.1	1,845,700	60.8
Turbopropulseurs	235,825	9.1	234,495	9.2	246,825	8.3	249,200	8.2
Turboréacteurs	661,967	25.6	734,675	28.9	781,390	26.1	787,100	25.9
Hélicoptères	99,720	3.9	100,837	4.0	127,471	4.3	150,000	5.0
Planeurs	4,858	0.2	4,512	0.2	4,412	0.2	3,200	0.1
Total	2,586,625	100.0	2,539,541	100.0	2,993,399	100.0	3,035,200	100.0

[1] Atterrissage ou décollage d'un aéronef en provenance ou à destination d'un autre aéroport.
[2] Estimations.

Hydravions et bateaux près de Moosonee (Ont.).

Hélicoptère transportant du matériel destiné à un camp en Alberta

2. Trafic de passagers (arrivées et départs de vols à horaire fixe) enregistré pour les 10 principales liaisons, 1969-75

Liaison	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
			(milliers de passagers)				
Montréal (Qué.)-Toronto (Ont.)	586.1	674.8	685.8	758.6	915.6	965.7	962.8
Ottawa (Ont.)-Toronto (Ont.)	251.5	305.6	326.6	347.6	432.5	493.8	495.9
Calgary (Alb.)-Edmonton (Alb.)	212.9	234.8	254.8	275.3	332.2	372.4	412.5
Toronto (Ont.)-Vancouver (C.-B.)	143.0	163.0	182.8	206.0	271.4	302.0	301.8
Calgary (Alb.)-Vancouver (C.-B.)	141.9	166.0	179.4	201.9	247.6	275.1	291.3
Edmonton (Alb.)-Vancouver (C.-B.)	122.0	139.3	144.7	170.1	217.3	246.7	253.8
Toronto (Ont.)-Winnipeg (Man.)	146.3	170.9	163.1	179.2	210.5	234.2	238.3
Calgary (Alb.)-Toronto (Ont.)	75.7	83.0	86.7	104.3	128.7	156.7	174.2
Halifax (N.-E.)-Toronto (Ont.)	84.2	98.7	103.1	113.5	147.3	158.6	168.4
Thunder Bay (Ont.)-Toronto (Ont.)	70.0	84.5	96.5	96.6	119.6	140.2	143.8

3. Activités, recettes et dépenses d'exploitation et consommation de carburant de l'aviation commerciale, 1975 et 1976

Ensemble des services

	Transporteurs transcontinentaux et régionaux[1]		Tous autres transporteurs		Total, ensemble des transporteurs	
	1975[r]	1976[2]	1975[r]	1976[2]	1975[r]	1976[2]
			(milliers)			
Activités						
Passagers transportés	17,714	18,040	2,779	2,984	20,493	21,024
Passagers-kilomètres	28 368 804	29 951 783	3 150 556	2 993 028	31 519 360	32 944 811
Passagers-milles	17,628,040	18,611,685	1,957,718	1,859,321	19,585,758	20,471,006
Tonnes-kilomètres de marchandises	740 976	773 208	33 059	29 753	774 035	802 961
Tonnes-milles de marchandises	507,518	529,595	22,643	20,379	530,161	549,974
Départs	404	392	668	731	1,072	1,123
Heures de vol	584	567	1,803	1,842	2,387	2,409
Recettes et dépenses d'exploitation						
Recettes totales ($)	1,540,996	1,673,368	350,311	396,867	1,891,307	2,070,235
Dépenses totales ($)	1,494,471	1,659,311	328,401	380,453	1,822,872	2,039,764
Consommation de carburant						
Turbocarburant (litres)	3 098 254	3 036 289	246 407	264 124	3 344 661	3 300 413
(gallons)	681,534	667,903	54,203	58,100	735,737	726,003
Essence (litres)	3 578	2 741	80 969	77 892	84 547	80 633
(gallons)	787	603	17,811	17,134	18,598	17,737

[1] Air Canada, CP Air, Pacific Western Airlines, Transair, Nordair, Québecair et Eastern Provincial Airways. [2] Estimations. [r] Chiffres révisés.

Train de conteneurs traversant les basses terres près de College Bridge (N.-B.).

Gare de triage à Toronto (Ont.).

Transports ferroviaires

Sur le plan historique, le chemin de fer a joué un rôle prédominant dans l'intégration politique, le peuplement et le développement économique du Canada. En 1850, l'Amérique du Nord britannique disposait d'un réseau ferroviaire de 106 km (kilomètres); 80 ans plus tard, le Canada exploitait 91 065 km de voies ferrées. Par la suite, cependant, l'expansion a été lente, et il s'est même produit certains reculs; en 1975, 96 633 km de voies ferrées étaient en service. Deux grands chemins de fer à la

Train traversant un tunnel en spirale près de Field (C.-B.): l'avant du train sort du tunnel au haut de la photographie tandis que la queue n'y est pas encore entrée.

dimension du continent, le Canadien National et le Canadien Pacifique, aménagés de l'Atlantique au Pacifique sur une distance de 7 000 km et traversant étendues rocheuses et muskegs, prairies et chaînes montagneuses, ont permis autrefois le peuplement de l'Ouest canadien. Aujourd'hui, ils s'insèrent dans le cadre d'un système de transport combiné qui permet d'acheminer marchandises et conteneurs sur de grandes distances à bon compte et de façon rapide et efficace.

Le Canadien Pacifique est une société privée, alors que les Chemins de fer Nationaux sont exploités par le gouvernement fédéral. Parmi les chemins de fer exploités par les provinces figurent le British Columbia Railway, les lignes de la British Columbia Hydro, l'Ontario Northland et le GO Transit.

Le volume de marchandises payantes est tombé à 228 195 248 t (tonnes métriques) en 1975 au lieu de 246 314 822 t en 1973. Le nombre de voyageurs s'est établi à 23,570,775 en 1975, soit une diminution de 2.3% par rapport à 1974 (21,134,040). L'effectif préposé au transport des marchandises et des voyageurs s'est chiffré à 127,986 en 1975, niveau inférieur à celui de 1974 (131,908), mais néanmoins supérieur à celui de 1973 (124,201), qui avait été exceptionnellement bas.

Transports routiers

En 1975, le véhicule automobile est demeuré, incontestablement, le principal moyen de transport au Canada. D'après des chiffres provisoires, le nombre de véhicules de tous genres immatriculés s'établissait à 11.1 millions, soit une légère augmentation par rapport à 1974 (11,002,003) et une augmentation de 66% par rapport à 1965 (6,698,778). Le nombre de voitures particulières (8.6 millions) figurait pour 77% du total en 1975 et le nombre de camions et d'autobus (2.2 millions) pour 20%. Les ventes nettes d'essence

Le service de taxi le plus septentrional du monde, à Alert (T.N.-O.).

se sont stabilisées en 1975 pour se fixer à 31 830 millions de litres soit une augmentation de 5% par rapport à 1974 (30 343 millions). Les ventes nettes de carburant diesel, par contre, n'ont augmenté que de 4% par rapport à 1974, passant de 3 872 millions à 4 038 millions de litres.

Le nombre d'accidents de la route déclaré a augmenté de 4%, passant de 623,765 en 1974 à 646,972 en 1975. Toutefois, le nombre de blessés résultant de ces accidents a diminué de 4% au cours de la même période, passant de 229,641 à 220,926, et le nombre de personnes tuées et le nombre d'accidents mortels ont diminué respectivement de 3.5% et de 1.7%. En 1975, les 6,075 morts ont été causées par 5,119 accidents distincts, alors qu'en 1974 les 6,290 morts étaient attribuables à 5,204 accidents.

L'importance des transports routiers de marchandises et de voyageurs dans l'activité de transport au Canada ressort clairement du fait qu'en 1974 ils ont produit des recettes d'exploitation de $3.5 milliards. Les tableaux 4 et 5 présentent le bilan des trois segments entièrement distincts des transports routiers, c.-à-d. le transport routier de marchandises, le transport interurbain de voyageurs par autobus et le transport urbain.

4. L'industrie des transports routiers, 1974[r]

	Transport routier de marchandises[1]	Transport interurbain de voyageurs par autobus	Transport urbain	Total
Etablissements déclarants (nombre)	13,186.0	68.0	82.0	13,336.0
Recettes d'exploitation ($ millions)	2,966.2	138.3	346.9	3,451.4
Dépenses d'exploitation ($ millions)	2,739.3	124.2	424.2	3,287.7
Effectifs (milliers)	125.5	5.0	26.1	156.6
Matériels exploités (milliers)	148.7	1.8	9.7	160.2

[1] Déménageurs non compris.
[r] Chiffres révisés.

5. Recettes d'exploitation de l'industrie des transports routiers, selon la classe de transporteur[1], 1974[r]

Classe de transporteur	Transport routier de marchandises[2]		Transport interurbain de voyageurs par autobus		Transport urbain		Total	
	nombre	*$ millions*	*nombre*	*$ millions*	*nombre*	*$ millions*	*nombre*	*$ millions*
Classe 1	130	1,365.6	15	130.7	12	305.6	157	1,601.9
Classe 2	380	502.1	3	2.7	16	27.2	399	532.0
Classe 3	1,382	429.2	11	2.5	29	12.3	1,422	444.0
Classe 4	2,398	172.5	10	0.8	5	0.5	2,414	173.8
Classe 5	3,905	100.3	18	0.2	14	0.3	3,937	100.8
Classe 0[3]	4,291	396.5	11	1.4	6	1.0	5,008	398.9
Total	13,186	2,966.2	68	138.3	82	346.9	13,336	3,451.4

[1] D'après les recettes annuelles d'exploitation déclarées. Classe 1: $2,000,000 et plus; Classe 2: $500,000 à $1,999,999; Classe 3: $100,000 à $499,999; Classe 4: $25,000 à $99,999; Classe 5: moins de $25,000.
[2] Déménageurs non compris. [3] Transporteurs ajoutés à l'univers de l'enquête pour la première fois en 1974. [r] Chiffres révisés.

Le pont Lion's Gate à Vancouver (C.-B.).

Traditionnellement, l'industrie des transports routiers a été caractérisée par la présence d'un grand nombre de petites entreprises, dont aucune ne primait sur l'autre. Or, des enquêtes récentes ont révélé que ce n'est plus le cas. En 1974, les 157 transporteurs de la classe 1 (ceux qui réalisent des bénéfices de $2 millions et plus par an), figuraient pour 52% de l'ensemble des recettes d'exploitation de l'industrie.

Transport du bois au Québec.

Les traversiers du CN reliant Terre-Neuve au continent.

Transports par eau

Selon les résultats d'une enquête spéciale sur l'industrie canadienne des transports par eau, les transporteurs et les affréteurs commerciaux résidant au Canada ont enregistré des recettes brutes de $1.14 milliard en 1974. Sur ce montant, $1.08 milliard (95%) ont été réalisés par 89 transporteurs dont les recettes d'exploitation annuelles au titre du transport par eau se chiffrent à $1 million ou plus.

Selon les estimations, les salaires versés aux équipages des navires, brevetés et non brevetés, représentaient 20% des recettes brutes provenant du transport, soit 20 cents sur chaque dollar réalisé.

Sur les recettes brutes de $1.14 milliard déclarées au titre du transport, la majeure partie ($549 millions ou 48%) provenait des voyages entre des ports canadiens. Les mouvements entre le Canada et les États-Unis figuraient pour $229 millions (20%). Les recettes des entreprises ayant leur siège social au Canada et faisant affaires avec des ports étrangers intervenaient pour $356 millions (31%).

Pour ce qui concerne le trafic international, 166 220 496 t de fret ont été manutentionnées dans les ports canadiens en 1975, soit 0.4% de moins qu'en 1974 (166 828 116 t). Au total, 69 530 040 t, soit 42% du trafic international du Canada, ont été manutentionnées dans huit grands ports: Halifax (N.-É.), Saint-Jean (N.-B.), Québec et Montréal (Qué.), Toronto, Hamilton et Thunder Bay (Ont.) et Vancouver (C.-B.).

les pouvoirs publics et leurs services

Le gouvernement

Le Canada est un État fédératif créé en 1867, année où, à la demande de trois colonies distinctes (le Canada Uni, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick), le Parlement britannique adopta l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), qui réunissait les colonies en une «Union fédérative» pour ne former «... qu'une seule et même Puissance (*Dominion*) sous le nom de Canada». A part une modification prévoyant la nomination de sénateurs supplémentaires pour rompre une impasse entre les deux Chambres du Parlement, la loi impériale ne faisait qu'entériner les décisions auxquelles les délégués des colonies, les «Pères de la Confédération», en étaient eux-mêmes arrivés.

L'Acte divisait le pays en quatre provinces. La partie appelée jusqu'alors la «province du Canada» devenait le Québec et l'Ontario, tandis que les limites de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick restaient inchangées. En 1870, le Manitoba fut créé par le Parlement du Canada; la Colombie-Britannique se joignait à l'union fédérative en 1871, suivie de l'Île-du-Prince-Édouard en 1873. En 1905, la Saskatchewan et l'Alberta furent érigées en provinces; enfin, en 1949, Terre-Neuve devint la dixième province.

L'AANB conférait au Canada l'autonomie complète pour ce qui concerne son administration interne et peu à peu le pays devait acquérir également le contrôle absolu de ses affaires extérieures. C'est aujourd'hui un État souverain, sauf pour quelques dispositions très importantes de la Constitution qui ne peuvent être modifiées que par

le Parlement britannique. Toutefois, cette restriction est purement théorique, puisque le Parlement britannique vote invariablement tout amendement proposé par le Parlement canadien; la seule raison pour laquelle le plein pouvoir de modifier sa Constitution n'a pas été transféré au Canada est que les Canadiens n'ont pas réussi à convenir d'une formule d'amendement.

L'AANB confère au Parlement canadien le pouvoir de faire des lois pour «. . . la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières ne tombant pas dans les catégories de sujets exclusivement assignés aux législatures des provinces». Il énumère des exemples de ce pouvoir général: la défense; le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation; la réglementation du commerce; la navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*); les pêcheries; la monnaie et les banques; la faillite et l'insolvabilité; le taux d'intérêt; les brevets d'invention et les droits d'auteur; le mariage et le divorce; la législation et la procédure en matière criminelle; les pénitenciers; les lignes de bateaux à vapeur ou autre bâtiment interprovincial et international, les traverses, les chemins de fer, les canaux et le télégraphe reliant la province à une autre ou à d'autres provinces ou s'étendant au-delà des limites de la province, puis, enfin, tous les «travaux» considérés par le Parlement comme étant «pour l'avantage général du Canada». A cette énumération on a ajouté, par voie d'amendement, l'assurance-chômage et la modification de la Constitution, sauf en ce qui concerne le partage des pouvoirs entre le Parlement et les législatures provinciales.

Le gouverneur général, son excellence Jules Léger et Madame Léger arrivent à l'ouverture de la session du Parlement.

Salut au drapeau à la résidence du gouverneur général à Ottawa.

les droits acquis aux langues française et anglaise, les droits constitutionnels de certaines confessions religieuses en matière d'enseignement, la nécessité d'une session annuelle du Parlement et la durée maximale du Parlement.

Pour l'agriculture et l'immigration, en vertu de l'Acte de 1867, le Parlement et les législatures provinciales obtenaient des pouvoirs concurrents, mais en cas de conflit la loi fédérale devait l'emporter. Des amendements ont depuis établi une compétence concurrente pour les pensions, mais avec préséance de la loi provinciale en cas de conflit.

L'AANB imposait également un bilinguisme officiel circonscrit à certains secteurs. Dans les débats du Parlement, les députés peuvent s'exprimer en français ou en anglais; les documents, procès-verbaux et journaux des deux Chambres doivent être publiés dans les deux langues, de même que les actes du Parlement, et l'une ou l'autre langue peut être utilisée devant les tribunaux créés par le Parlement; les mêmes dispositions s'appliquent à la législature et aux tribunaux du Québec. En 1969, le Parlement a adopté la Loi sur les langues officielles, qui proclame que le français et l'anglais ont un statut égal et sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui a trait au Parlement et au gouvernement du Canada.

Sauf pour un bilinguisme officiel dans certains secteurs et pour certains droits en matière d'enseignement accordés à quelques minorités religieuses, la Constitution canadienne ne garantit d'aucune façon précise les droits fondamentaux comme la liberté de culte, de presse ou d'assemblée. C'est pourquoi le Parlement a adopté une Déclaration canadienne des Droits en 1960, et le gouvernement actuel a proposé

l'adoption d'une loi sur les droits de l'homme qui interdirait la discrimination dans les domaines relevant du gouvernement fédéral.

Chaque législature provinciale a un pouvoir exclusif dans les matières suivantes: modifier sa Constitution (sauf en ce qui concerne la fonction de lieutenant-gouverneur, chef de droit de l'exécutif provincial); les ressources naturelles; la taxation directe à des fins provinciales; les prisons; les hôpitaux; les asiles et œuvres de bienfaisance; les institutions municipales; les licences pour prélever un revenu aux niveaux provincial et municipal; les entreprises et les travaux locaux; la constitution des compagnies provinciales; la célébration du mariage; la propriété et les droits civils; l'administration de la justice (y compris la création de tribunaux civils et criminels et la procédure civile); les questions de nature purement locale ou privée; enfin, l'enseignement, sous réserve de certaines garanties accordées à des écoles confessionnelles à Terre-Neuve et à des écoles catholiques ou protestantes dans les autres provinces. Les arrêts judiciaires ont donné une portée très grande à la juridiction sur «la propriété et les droits civils», allant jusqu'à inclure presque toute la législation du travail et une grande partie de la sécurité sociale.

La Constitution canadienne

L'AANB et ses amendements n'établissent que l'ossature du gouvernement, le reste étant fourni par l'interprétation judiciaire, diverses lois du Parlement et des législatures et, surtout, par les usages ou conventions.

Les pouvoirs du monarque sont exercés, ainsi que le disaient les Pères de la Confédération, «selon les principes bien compris de la Constitution britannique», c.-à-d. selon les usages et les interprétations qui ont graduellement transformé la monarchie britannique en une démocratie parlementaire. Le Canada a hérité de ces conventions et les a adaptées à ses propres besoins.

Le gouvernement du Canada

Le pouvoir exécutif

Par un choix libre et réfléchi des Pères de la Confédération, le Canada est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir exécutif est «attribué à la reine» du Canada, qui est aussi la reine de la Grande-Bretagne, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Au sens strict de la loi, ses pouvoirs sont très étendus. De fait, ils sont exercés sur la recommandation d'un Cabinet responsable devant la Chambre des communes, élue par le peuple. Dans presque tous les cas, la reine est représentée par le gouverneur général (maintenant toujours un Canadien), qu'elle nomme sur la recommandation du premier ministre.

Sauf dans des circonstances extraordinaires, la reine ou le gouverneur général doit agir sur la recommandation des ministres. Sur la recommandation du premier ministre, le gouverneur général nomme les ministres et les membres du Sénat. Le premier ministre fixe la date de réunion du Parlement et décide normalement à quel moment un nouveau Parlement sera élu, bien que des élections générales doivent avoir lieu au moins tous les cinq ans. Le gouverneur général nomme les juges des cours supérieures, de district et de comté, les lieutenants-gouverneurs des provinces, les sous-ministres et autres hauts fonctionnaires sur la recommandation des ministres.

Le Cabinet et le premier ministre sont des créations de la convention plutôt que de la Constitution. L'AANB ne prévoit qu'un «Conseil privé de la Reine pour le Canada»,

Nouveaux immeubles du gouvernement à Hull (Qué.).

nommé par le gouverneur général pour «l'assister et le conseiller»; les membres sont nommés à vie. Le Conseil privé est composé de tous les ministres du Cabinet, de tous les anciens ministres et de certaines personnalités qu'on a voulu honorer. Il s'agit d'une institution honorifique, dont l'importance sur le plan pratique tient au fait qu'il faut en être membre pour pouvoir occuper un poste ministériel.

Le Cabinet est un organe non officiel composé des membres du Conseil privé exerçant des fonctions ministérielles, et présidé par le premier ministre. En janvier 1977, il comptait 32 membres, dont le premier ministre. Par convention, tous les ministres doivent être membres du Parlement, et la coutume veut que, sauf dans le cas du leader du gouvernement au Sénat, ils soient tous députés à la Chambre des communes. Il est d'usage que, pour autant que le permet la représentation parlementaire, le Cabinet compte au moins un ministre de chaque province, les provinces plus peuplées ayant une plus forte représentation.

Les membres du Cabinet doivent faire bloc sur toute question de politique gouvernementale; un ministre qui ne peut appuyer cette politique doit démissionner. Chaque ministre doit répondre de son ministère devant la Chambre des communes, et l'ensemble du Cabinet est responsable devant la Chambre de la politique du gouvernement et de l'administration en général.

Si le gouvernement est renversé en Chambre sur une motion de censure, il doit ou bien démissionner (le gouverneur général invitera alors le chef de l'opposition à former un nouveau gouvernement), ou bien demander la dissolution du Parlement et déclencher de nouvelles élections générales, ce qui se produit le plus souvent de nos jours. La défaite d'un projet de loi important du gouvernement est généralement considérée comme un vote de censure et conduit aux mêmes conséquences; cependant, le gouvernement peut décider de ne pas considérer une telle défaite comme décisive, et il appartient alors à la Chambre de procéder à un véritable vote de censure.

Seul le gouvernement peut présenter des projets de loi visant le prélèvement d'impôts ou la dépense de fonds publics. Les simples députés peuvent proposer une réduction des impôts ou des dépenses projetés, mais jamais une augmentation. Les

règles veulent que la Chambre consacre la majeure partie de son temps aux affaires du gouvernement et, actuellement, presque toute la législation émane du gouvernement. De même, le gouvernement a le pouvoir exclusif de proposer la clôture des débats, et si les partis ne sont pas d'accord, il peut proposer de fixer un calendrier pour les diverses étapes d'un projet de loi. Les règles voient aussi à ce que l'opposition dispose d'amplement de temps pour interroger, critiquer et attaquer le gouvernement. Au cours de chaque session parlementaire, 25 jours sont alloués spécialement à l'opposition pour débattre toute question qui lui convient et, durant six de ces jours, elle peut proposer une motion de censure.

Le pouvoir législatif

Le Parlement. Le Parlement est composé de la Reine, du Sénat et de la Chambre des communes. Le Sénat compte 104 membres nommés par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre: 24 de l'Ontario, 24 du Québec, 24 des provinces Maritimes (10 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick et 4 de l'Île-du-Prince-Édouard), 24 des provinces de l'Ouest (6 chacune), 6 de Terre-Neuve, 1 du Yukon et 1 des Territoires du Nord-Ouest. Les sénateurs prennent leur retraite à 75 ans.

L'AANB attribue au Sénat exactement les mêmes pouvoirs qu'à la Chambre des communes, sauf que les projets de loi touchant les deniers publics doivent émaner de la Chambre. Le Sénat peut rejeter tout projet de loi, mais il le fait rarement. Il accomplit presque tout le travail concernant les bills privés (constitution des sociétés, par exemple) et, comme la Chambre des communes, il soumet les lois générales à une étude minutieuse en comité; il a notamment recours à des comités spéciaux pour étudier des questions d'un grand intérêt public. En janvier 1977, le Sénat comptait 70 libéraux, 1 libéral indépendant, 15 progressistes-conservateurs, 1 membre du Crédit social et 2 indépendants; il y avait 15 sièges vacants.

La Chambre des communes se compose de 264 députés: 7 de Terre-Neuve, 11 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick, 4 de l'Île-du-Prince-Édouard, 74 du Québec, 88 de l'Ontario, 13 du Manitoba, 13 de la Saskatchewan, 19 de l'Alberta, 23 de la Colombie-Britannique, 1 du Yukon et 1 des Territoires du Nord-Ouest. Les députés sont élus à raison d'un par circonscription et, de façon générale, en proportion de la population de chaque province, mais aucune province ne peut avoir moins de représentants à la Chambre des communes qu'au Sénat. Le nombre total de députés est redistribué après chaque recensement décennal. Tout citoyen canadien adulte (sauf quelques exceptions, comme les prisonniers) peut voter. En janvier 1977, la Chambre comptait 135 libéraux, 96 progressistes-conservateurs, 16 membres du Nouveau Parti démocratique, 10 membres du Crédit social et 1 indépendant; il y avait 6 sièges vacants.

Dans chacune des Chambres, tout projet de loi subit trois «lectures». La première au moment de la présentation du projet de loi, est une simple formalité. A la deuxième, la Chambre considère le principe du projet de loi et, si elle est satisfaite, elle renvoie celui-ci à un comité qui l'étudie article par article. Les projets de loi portant affectation de crédits, les projets de loi budgétaires et certains autres projets sont, lorsque la Chambre le juge à propos, renvoyés au Comité plénier, c.-à-d. à la Chambre elle-même qui se transforme en comité et qui siège selon des règles spéciales facilitant la discussion. Tous les autres projets de loi sont renvoyés à l'un des 19 «Comités permanents» (composés chacun de 12 à 30 députés), qui sont tous spécialisés dans un ou plusieurs sujets. Le Comité renvoie le projet de loi à la Chambre, avec ou sans amendements; à ce stade, n'importe quel député peut proposer des amendements sujets à discussion. Vient ensuite la troisième lecture. Si le projet de loi passe cette épreuve, il

L'assemblée législative de la Colombie-Britannique à Victoria.

est envoyé au Sénat où il est soumis à peu près à la même procédure, pour ensuite recevoir la sanction royale qui met fin au processus par lequel la Couronne fait adopter la loi par le Parlement.

La Constitution canadienne serait inopérante sans les partis politiques. Pourtant, les lois canadiennes ne font à peu près pas mention des partis, ce qui témoigne bien de l'importance des conventions dans la Constitution. Les partis rendent possible un gouvernement stable, capable d'appliquer ses politiques. Ils assurent une critique permanente et systématique et permettent des changements de gouvernement qui s'opèrent dans l'ordre. Ils contribuent à intéresser les électeurs aux affaires publiques et à concilier les intérêts des divers éléments du pays.

L'origine du parti libéral remonte aux partis réformistes d'avant la Confédération, qui, dans les années 1840, luttèrent pour le gouvernement responsable. Le parti progressiste-conservateur remonte à la coalition, en 1854, des conservateurs modérés et des réformateurs modérés de la province du Canada, six ans après l'acquisition du gouvernement responsable. Il est devenu un parti national en 1867 lorsque Sir John A.

L'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse à Halifax.

Macdonald, premier chef de l'État canadien, a formé un Cabinet composé de huit conservateurs et de cinq libéraux ou réformateurs dont les partisans ont été vite connus sous le nom de «libéraux-conservateurs»; l'appellation actuelle a été adoptée en 1942. Le Nouveau Parti démocratique date de 1961, année où la plus importante fédération syndicale (le Congrès du Travail du Canada) et le parti CCF (Fédération du Commonwealth coopératif) ont uni leurs forces pour créer un nouveau parti; le CCF avait été fondé en 1932, et groupait alors les mouvements agricoles et ouvriers des provinces de l'Ouest. Le parti du Crédit social est fondé sur les théories monétaires de Major Clifford Douglas; en 1976, tous ses représentants à la Chambre des communes venaient du Québec.

Gouvernement provincial et territorial

Les structures de gouvernement dans les provinces sont sensiblement les mêmes qu'au niveau fédéral, sauf qu'aucune province ne possède de Chambre haute.

Tout le Nord canadien à l'ouest de la baie d'Hudson et un grand nombre d'îles au nord-est de la baie d'Hudson sont organisés en deux territoires, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui relèvent du gouvernement et du Parlement du Canada, mais qui jouissent d'une autonomie grandissante.

Le Yukon est administré par un commissaire, nommé par le gouvernement du Canada et assisté d'un conseil élu de 12 membres. Le commissaire en conseil peut adopter des lois sur les impôts directs pour des fins locales et sur l'établissement de bureaux territoriaux, la vente de spiritueux, la protection de la faune, les institutions municipales, les licences, la constitution de sociétés locales, la propriété et les droits civils, la célébration du mariage et autres questions de nature locale ou privée.

Les Territoires du Nord-Ouest sont administrés par un commissaire, nommé par le gouvernement du Canada et assisté d'un conseil élu de 15 membres. Le commissaire en conseil a sensiblement les mêmes pouvoirs qu'au Yukon.

Administration municipale

L'administration municipale, étant de compétence provinciale, varie considérablement. Toutes les municipalités (cités, villes, villages et municipalités rurales) sont administrées par un conseil élu. En Ontario et au Québec, il existe également des comtés qui groupent pour certaines fins des municipalités plus petites, et les deux provinces ont entrepris la création de municipalités régionales pour les régions métropolitaines.

En général, les municipalités s'occupent des services de police et d'incendie, des prisons locales, de la voirie, des hôpitaux, des services d'aqueduc, des services sanitaires et des écoles (souvent administrées par un conseil distinct élu à cette fin). Leurs ressources financières proviennent surtout de l'impôt foncier, des permis et licences et des subventions provinciales. A l'heure actuelle, le nombre total des municipalités est d'environ 4,500.

Hôtel de ville de Calgary (Alb.).

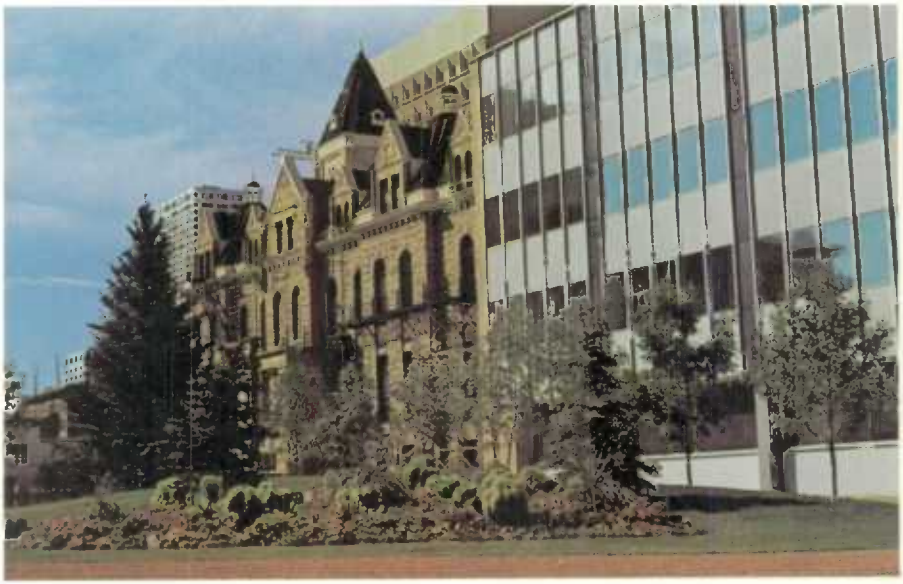

Le droit et l'appareil judiciaire

Le droit et l'appareil judiciaire constituent un élément important de l'administration publique canadienne. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) ayant fait du Canada un État fédératif, le droit et ses règles d'application s'y sont développés en un appareil assez complexe.

Les sources du droit canadien

Le droit canadien prend sa source dans les lois et dans les décisions judiciaires. C'est au moyen de lois que le Parlement fédéral et les législatures provinciales établissent de façon précise et détaillée les règles de droit applicables au pays.

Le Canada dispose également d'une autre source de droit, la *common law*, inspirée essentiellement du droit anglais et constituée de principes établis au cours des siècles par les tribunaux des cours supérieures. La *common law* fut introduite au Canada par les premiers colons anglais, et elle constitue la base du droit au niveau fédéral et dans la plupart des provinces et territoires. Le Québec, colonisé par des Français, a pour sa part un système inspiré du droit français; ainsi, tous les principes du droit civil dans des domaines tels que la personne, la famille et les biens, y ont été empruntés. Ils ont cependant été modifiés pour répondre aux besoins de la province, et ils sont maintenant contenus dans un Code civil et un Code de procédure civile.

Aux lois du Parlement fédéral et des législatures provinciales s'ajoutent toute la réglementation adoptée par d'autres autorités compétentes et les règlements votés par les municipalités. Cette activité législative subordonnée s'exerce en vertu d'un pouvoir conféré par le Parlement ou par les assemblées législatives provinciales.

Les lois adoptées par le Parlement fédéral s'appliquent à tout le pays; les statuts des provinces ne trouvent application qu'à l'intérieur de leur territoire respectif. Ainsi donc, les règles de droit présidant à une activité de compétence provinciale peuvent varier d'une province à l'autre.

Le droit en matière criminelle, étant essentiellement de compétence fédérale, s'applique à l'ensemble du pays. Bien que l'AANB confère au Parlement fédéral une compétence exclusive dans ce domaine, les provinces ont le pouvoir de frapper d'une peine toute violation des lois provinciales. Par exemple, une province peut imposer une amende pour une infraction à une loi provinciale réglementant la vitesse des voitures sur les routes.

Le droit canadien en matière criminelle figure pour la majeure partie dans le Code criminel, puisé presque entièrement à des sources anglaises. Deux catégories d'infractions y sont prévues: les actes criminels, qui appellent une sentence sévère, et les contraventions de simple police, qui sont punies moins sévèrement. En plus du Code criminel, d'autres lois fédérales prévoient des peines d'amende ou d'emprisonnement, ou les deux, pour certaines infractions. Dans tous les cas, qu'un délit soit grave ou non, il est un principe fondamental du droit pénal canadien qui veut qu'aucune personne ne soit déclarée coupable et condamnée à moins qu'il n'ait été prouvé, hors de tout doute fondé et à la satisfaction d'un juge ou d'un jury, qu'elle est effectivement coupable.

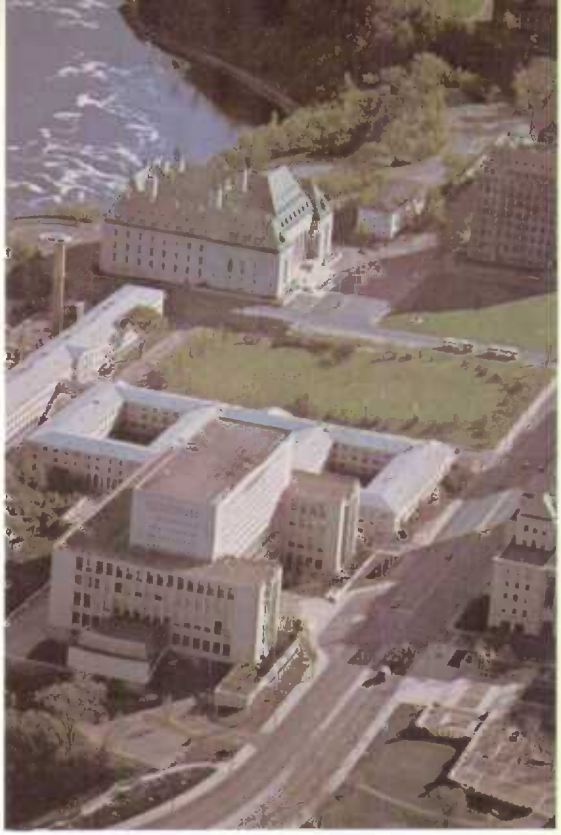

La Cour suprême du Canada et, au premier plan, l'immeuble de la Bibliothèque nationale et des Archives publiques.

Réforme du droit

A mesure que la société évolue, que ses besoins et ses normes se modifient, la loi doit refléter ces transformations. C'est ainsi que bon nombre de provinces ont institué des Commissions de réforme du droit chargées d'étudier certains domaines du droit où une réforme s'impose et de faire des recommandations. Au niveau fédéral, cette tâche a été confiée à la Commission de réforme du droit du Canada.

Les tribunaux et le pouvoir judiciaire

L'appareil judiciaire comprend les tribunaux, qui jouent un rôle clé dans l'administration du pays. Forts d'un pouvoir judiciaire indépendant, ceux-ci interprètent la loi et l'appliquent pour trancher les litiges entre les particuliers, entre les particuliers et l'État ou entre les parties constituantes de l'État fédératif.

Le pouvoir judiciaire

Étant donné la fonction particulière qu'exercent les juges au Canada, l'AANB garantit l'indépendance des tribunaux supérieurs. Ainsi, les juges ne sont pas comptables envers le Parlement ou le pouvoir exécutif des décisions qu'ils prennent. Un juge nommé par le gouvernement fédéral reste en fonction durant bonne conduite, mais il peut être démis de ses fonctions par le gouverneur en conseil à la demande du Sénat et de la Chambre des communes. L'âge de la retraite est fixé à 75 ans. La

nomination des juges des cours provinciales de première instance et la durée de leur charge sont régies par des lois provinciales. Aucun juge, qu'il soit nommé par les autorités provinciales ou fédérales, ne peut faire l'objet de poursuites pour des actes posés ou des paroles prononcées dans l'exercice de ses fonctions.

La nomination et la rétribution des juges mettent en évidence les liens qui existent entre les différents pouvoirs dans le système constitutionnel canadien. L'administration fédérale nomme et rémunère tous les juges des cours fédérales, des cours supérieures provinciales et des cours de comté, alors que les juges des cours de première instance des provinces sont nommés et rétribués par les administrations provinciales.

Les tribunaux

Au Canada, le pouvoir de créer des tribunaux est réparti entre les autorités fédérales et provinciales. Ainsi, la Cour suprême du Canada a été instituée par le Parlement, alors que les cours supérieures et les cours de comté, entre autres, sont du ressort des provinces. La Cour suprême du Canada et les cours provinciales s'inscrivent cependant dans un même système hiérarchique: il est donc possible de se pourvoir en appel d'une décision de la plus haute cour provinciale auprès de la Cour suprême. On ne fait généralement pas de distinction quant à la compétence juridictionnelle des tribunaux provinciaux et fédéraux. Ainsi, bien que le droit en matière criminelle soit établi par le Parlement du Canada, ce sont surtout les tribunaux des provinces qui veillent à son application.

Les tribunaux fédéraux. Les tribunaux fédéraux comprennent la Cour suprême du Canada, la Cour fédérale et divers tribunaux de juridiction spéciale tels que la Commission de révision de l'impôt, le Tribunal d'appel des cours martiales et la Commission d'appel de l'immigration, tous créés par le Parlement.

La Cour suprême, instituée en 1875, est la plus haute cour d'appel du Canada en matières civile et criminelle. Elle se compose de neuf juges, dont au moins trois doivent venir du Québec en raison du caractère particulier du droit civil québécois. Les circonstances donnant ouverture à un appel auprès de cette cour sont précisées dans des lois du Parlement. La Cour suprême entend les appels des cours provinciales de dernière instance et de la Cour fédérale. Elle conseille également le gouvernement fédéral lorsque des questions lui sont spécialement déférées. Normalement, cinq juges siègent pour entendre une cause; cependant, lorsqu'il s'agit d'affaires importantes, il est d'usage que la Cour siège au complet.

La Cour fédérale telle qu'elle existe aujourd'hui a été créée en 1970 pour remplacer la Cour de l'Échiquier du Canada, instituée en 1875. Elle s'occupe des litiges d'ordre fiscal, des réclamations mettant en cause l'administration fédérale (par exemple, les réclamations pour dommages causés par des fonctionnaires fédéraux), des affaires portant sur les marques de commerce, les droits d'auteur, les brevets d'invention, ainsi que des causes se rapportant au droit maritime et aéronautique. Elle est constituée de deux divisions, la Division de première instance et la Division d'appel; la Division d'appel entend les appels des jugements rendus par la Division de première instance ou par diverses commissions et organismes fédéraux.

Les tribunaux provinciaux. Les tribunaux provinciaux sont établis par des lois provinciales et c'est pourquoi, bien que leur structure soit à peu près identique, leurs noms varient d'une province à l'autre.

2.

Gendarmerie royale du Canada

1. **Le Collège canadien de police à Ottawa.**
2. **La troupe anti-émeute à l'exercice.**
3. **Escorte accompagnant le gouverneur général à l'ouverture d'une session du Parlement.**

Il existe trois échelons de tribunaux provinciaux. Chaque province a des tribunaux de première instance comme les tribunaux pour la famille, les tribunaux pour mineurs, les tribunaux de magistrat et les tribunaux pour petites créances; la plupart des causes instruites dans les provinces sont entendues par ces tribunaux, dont la compétence s'étend aux matières civile et criminelle de moindre importance. A l'exception du Québec, toutes les provinces ont également des cours de district ou de comté qui exercent une juridiction intermédiaire et règlent les litiges dépassant la compétence des tribunaux pour petites créances, toujours à l'intérieur de certaines limites; ces cours entendent également certaines affaires criminelles, sauf les plus graves, ainsi que des appels des décisions des tribunaux de magistrat. Les cours de dernière instance dans une province sont les cours supérieures, qui entendent les causes civiles dans lesquelles il est question de fortes sommes d'argent et les causes criminelles résultant d'infractions graves. Les cours supérieures comportent un tribunal de première instance et un tribunal d'appel; les cours d'appel, à quelques exceptions près, entendent les appels de tous les tribunaux de première instance de la province, et peuvent également être appelées à se prononcer, aux termes d'une procédure spéciale, sur des questions qui leur sont déférées par le gouvernement provincial.

La profession d'homme de loi

Dans les régions du Canada où s'applique la *common law*, les avocats de pratique sont à la fois «barristers» et «solicitors». Au Québec, les membres de la profession juridique peuvent être avocats ou notaires. Dans tous les cas, les conditions d'admissibilité à la profession sont de compétence provinciale.

Aide judiciaire

Ces dernières années, tous les gouvernements provinciaux ont mis sur pied des programmes d'aide judiciaire afin d'aider les personnes à faible revenu à exercer leurs droits en justice dans certaines causes criminelles et civiles en leur faisant bénéficier des services d'un avocat, sans frais ou à un coût modique, selon leur situation financière. Les programmes varient d'une province à l'autre. Certains sont établis par mesure législative, d'autres sont le fruit d'accords officieux entre le gouvernement de la province et l'association provinciale du barreau. Les uns couvrent aussi bien les matières civiles que criminelles, les autres se limitent au criminel. Dans certains cas, le gouvernement fédéral subventionne l'élaboration ou l'expansion de ces programmes. Tous les programmes visent à assurer des services judiciaires adéquats à toute personne, quelle que soit sa situation financière.

La police

Selon l'AANB, l'administration de la justice sur le territoire d'une province relève des autorités provinciales; les administrations fédérale, provinciales et municipales ont cependant toutes constitué des corps policiers. Il appartient à la sûreté municipale, lorsqu'elle existe, d'assurer les services généraux de police dans son territoire. Les municipalités qui n'ont pas établi leur propre sûreté font appel aux forces de police fédérales ou provinciales.

L'Ontario et le Québec ont constitué des services de police pour maintenir l'ordre dans les territoires non desservis par des corps policiers municipaux. Les sûretés

provinciales doivent entre autres patrouiller les grandes routes et prêter main forte aux corps municipaux dans leurs enquêtes sur des délits graves. Elles administrent en outre un service central d'information pour des questions telles que les biens volés et recouvrés, les empreintes digitales et les casiers judiciaires.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) est un corps policier civil relevant du gouvernement fédéral. Créée en 1873 sous le nom de Police montée du Nord-Ouest, elle avait pour fonction de maintenir l'ordre public chez les populations clairsemées des Territoires du Nord-Ouest, connus alors sous le nom de Terre de Rupert. La GRC est l'unique force policière du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, et huit provinces y ont également recours.

La GRC est chargée de faire respecter de nombreuses lois fédérales, notamment le Code criminel et la Loi sur les stupéfiants. Elle s'occupe de la sécurité interne du Canada, entre autres de la protection des biens publics et des dignitaires en visite au pays, et elle représente le Canada auprès de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), dont le Canada fait partie depuis 1949.

Elle est en outre chargée du maintien et du fonctionnement du Service national de police, dont les quatre éléments principaux sont: les sept laboratoires de détection du crime localisés à des points stratégiques du Canada; un service d'identité, dont les installations vont d'un système d'extraction par ordinateur des empreintes digitales à Ottawa jusqu'à des sections régionales d'identité dans tout le Canada; le Centre d'information de la police canadienne, qui s'occupe sur-le-champ de toutes les demandes de nature policière à l'échelle du Canada; et le Collège canadien de police à Ottawa, qui dispense des cours de formation avancée aux corps de police canadiens et à un nombre restreint d'organes étrangers.

La GRC est dirigée par un commissaire, et elle comptait un effectif de 18,091 au 31 mars 1977.

Ministère du Solliciteur général

Créé par le Parlement en 1966, le ministère du Solliciteur général s'occupe de la Gendarmerie royale du Canada, du Service canadien des pénitenciers et de la Commission nationale des libérations conditionnelles, organes qui relevaient autrefois du ministère de la Justice.

L'un des buts premiers de cette réorganisation était de coordonner les programmes nationaux concernant la police, les pénitenciers et la libération conditionnelle. Le ministère joue un rôle essentiel au niveau de l'application de la loi et du maintien de

l'ordre et de la sécurité interne du pays, et il a la charge des personnes condamnées à deux ans et plus d'emprisonnement dans les pénitenciers fédéraux et des détenus libérés sous condition.

L'élaboration et la coordination de la politique du ministère sont assumées par un secrétariat, qui est comptable au Solliciteur général adjoint. Le Secrétariat comporte des directions chargées de la planification des politiques et de l'évaluation des programmes, de la planification et de l'analyse des services de police et de sécurité, de la recherche et du développement des systèmes, et de la communication et de la consultation.

Service canadien des pénitenciers

Le Service canadien des pénitenciers est régi par la Loi sur les pénitenciers et relève du Solliciteur général du Canada. Son siège se trouve à Ottawa. Il s'occupe de tous les établissements pénitentiaires fédéraux ainsi que du soin et de la formation des personnes qui y sont envoyées. Le commissaire des pénitenciers, sous la direction du Solliciteur général, est chargé de la surveillance et de la gestion du Service, et de toutes les questions qui s'y rattachent.

Le 31 mars 1976, le système pénitentiaire fédéral comprenait 53 établissements: 14 à sûreté maximale, 13 à sûreté moyenne et 24 à sûreté minimale. Le nombre total de détenus se situait à 8,994, dont 121 étaient des femmes. De nouveaux établissements de taille plus petite, comportant des espaces de récréation intérieurs et extérieurs, ont été conçus en vue de favoriser la rééducation des détenus et on projette actuellement l'abandon progressif des vieux établissements.

La Commission nationale des libérations conditionnelles

La libération conditionnelle accordée par la Commission nationale des libérations conditionnelles s'adresse aux détenus purgeant une peine dans une prison sous juridiction fédérale; le choix est fait lorsqu'un détenu y est admissible et qu'il est prêt à en tirer tout le bénéfice possible. Le but est d'offrir au détenu l'occasion de se réintégrer dans la société, et on assure la protection de la collectivité en prévoyant diverses obligations auxquelles la personne libérée doit se soumettre.

La Commission se compose de 19 membres, dont neuf à la division d'Ottawa et deux dans chacune des cinq régions géographiques du Canada; les bureaux régionaux sont situés à Moncton, Montréal, Kingston, Saskatoon et Vancouver. Les membres sont nommés par le gouverneur général en conseil, neuf pour un maximum de 10 ans et les 10 autres pour un maximum de cinq ans. Leur mandat est renouvelable.

La Commission a juridiction exclusive et un pouvoir discrétionnaire absolu en ce qui a trait à l'octroi, au refus ou à la révocation de la libération conditionnelle. Lorsqu'il s'agit de meurtriers, elle fait une recommandation qui est soumise au Cabinet et qui doit être approuvée par lui.

Le Service national des libérations conditionnelles. En vue de l'intégration prévue du Service national des libérations conditionnelles et du Service canadien des pénitenciers, le directeur général du Service national des libérations conditionnelles, qui relevait auparavant du président de la Commission nationale des libérations conditionnelles en matières d'exploitation et d'administration, relève maintenant directement du Commissaire des pénitenciers. Des dispositions ont été prises concernant l'intégration du travail administratif des deux services; ce travail sera désormais la responsabilité du Service des pénitenciers.

Citoyenneté

Acquisition de la citoyenneté

En 1947, le Canada est devenu le premier pays du Commonwealth à adopter une citoyenneté nationale distincte. Une nouvelle Loi sur la citoyenneté a été promulguée au Parlement le 15 février 1977, en vue notamment d'éliminer les distinctions relativement à l'âge, au sexe, à l'état matrimonial et au pays de citoyenneté antérieure des candidats.

Le Secteur de la citoyenneté et du civisme du Secrétariat d'État assure des services permettant d'acquérir et de prouver la citoyenneté. Pour être admissible à la citoyenneté, un adulte étranger (âgé de 18 ans ou plus) doit avoir été admis au Canada à titre de résident permanent et avoir, pendant les quatre années qui ont précédé immédiatement sa demande, totalisé trois années de résidence au Canada. Les candidats à la citoyenneté doivent également pouvoir parler l'une ou l'autre des langues officielles, c.-à-d. le français ou l'anglais, avoir une certaine connaissance du Canada ainsi que des droits et obligations qui découlent de la citoyenneté, et prêter le serment de citoyenneté. Toute personne qui veut devenir citoyen canadien doit en faire la demande, se présenter à une audience devant un juge de la citoyenneté et assister à une cérémonie devant un tribunal pour y prêter le serment de citoyenneté. Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à la cour de la citoyenneté la plus proche ou écrire au registraire de la citoyenneté canadienne au Secrétariat d'État, à Ottawa.

Promotion du civisme

Le Secteur de la citoyenneté et du civisme administre une série de programmes destinés à favoriser la participation dans les organisations bénévoles et à accroître la compréhension entre les groupes. Il s'efforce particulièrement d'accroître la compréhension et la jouissance des droits fondamentaux de l'homme, et de réduire les préjugés et la discrimination fondés sur le sexe, la race ou l'origine ethnique.

Le Programme de promotion de la femme encourage et appuie les activités qui visent à aider les femmes à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour bien remplir leur rôle de citoyennes à part entière. Il organise aussi des activités d'éducation populaire en vue de favoriser une meilleure compréhension au sein de la société en général et d'encourager certains groupes de pression à prendre des mesures sérieuses et positives pour améliorer la situation de la femme.

Le Programme des citoyens autochtones aide ces derniers à définir et à occuper leur place dans la société canadienne en leur fournissant des ressources pour leur permettre de déterminer leurs besoins et de s'engager activement dans la voie de leur développement en tant que Canadiens. Il dispense conseils et aide technique et financière aux centres d'accueil qui, dirigés par des groupes d'indigènes dans de nombreuses villes du pays, aident les autochtones venant des réserves et d'endroits isolés à s'intégrer à la vie urbaine; aux sociétés de communications sociales qui appuient le développement et l'utilisation efficace des média par ces peuples; et aux groupes autochtones qui œuvrent pour la reconnaissance des droits fondamentaux de l'homme et l'amélioration du mode de vie des leurs.

Le Programme du multiculturalisme encourage les nombreux groupes ethniques minoritaires du Canada à conserver et à développer leur héritage culturel, à le faire

connaître en vue d'une meilleure compréhension entre les groupes, et à en arriver à participer pleinement à la vie de la société canadienne en général.

Le Programme de la participation des citoyens aide tous les citoyens, en accordant une aide technique et financière à leurs organisations bénévoles, à participer aux décisions qui touchent la qualité de la vie dans leur communauté. Il vise à accroître la compréhension et la reconnaissance des droits économiques, socio-culturels, civils et politiques fondamentaux; il cherche particulièrement à réduire les tensions entre les groupes qui sont causées par les préjugés et la discrimination fondés sur la race ou l'origine ethnique. Il collabore également avec des organismes bénévoles et autres organismes privés et avec tous les niveaux de gouvernement, et soutient les efforts faits au chapitre des droits de l'homme par des organes internationaux comme les Nations Unies.

Cérémonie de naturalisation à Vancouver (C.-B.).

Main-d'œuvre et immigration

Immigration

La politique de non-discrimination universellement appliquée par le Canada au moyen de la Loi et du Règlement sur l'immigration a pour pierre angulaire les principes suivants: la réunion des familles, les considérations humanitaires et la non-discrimination. L'accent est mis sur la sélection d'immigrants dont on estime qu'ils pourront s'adapter au mode de vie canadien et contribuer au bien-être et au développement du pays.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada a admis plus de 4.27 millions d'immigrants, venus surtout de la Grande-Bretagne, des États-Unis, du Portugal, de l'Italie, de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas. Les années de pointe ont été 1957 (282,164 personnes admises) et 1967 (222,876). Au cours de l'année financière 1975-76, le Canada a accueilli 176,792 immigrants, soit 39,819 (18.4%) de moins que l'année précédente. La Grande-Bretagne était le principal pays de provenance (31,102), suivie des États-Unis (19,469), de la Chine, y compris Hong Kong (12,225), et de l'Inde (9,589). Sur le nombre total d'immigrants admis au Canada en 1975-76, 75,423 se sont joints à la population active, contre 102,385 l'année précédente.

L'Ontario a encore attiré le plus grand nombre d'immigrants (90,247); venaient ensuite le Québec (28,204) et la Colombie-Britannique (27,158). Au cours de l'année financière 1975-76, environ 75% des immigrants avaient moins de 35 ans.

N'importe qui peut demander à venir au Canada. Quel que soit leur pays d'origine, tous les candidats sont examinés selon les mêmes critères, suivant un système de points, sauf ceux qui sont parrainés par un proche parent vivant au Canada en vue d'obtenir la citoyenneté canadienne ou d'être admis à titre d'immigrants reçus. Il existe trois catégories d'immigrants au Canada: les candidats indépendants, les parents désignés et les personnes à charge parrainées.

Un candidat indépendant est toute personne qui fait une demande de son propre chef, et est évaluée d'après son degré d'instruction et de formation, ses qualités personnelles, sa profession, son âge, sa connaissance du français ou de l'anglais et la présence de parents au Canada. D'autres facteurs sont également pris en considération, par exemple le fait que la personne ait un emploi qui lui soit réservé ou que sa profession soit en demande dans la région où elle envisage de s'installer. Des points sont accordés suivant la façon dont le candidat se classe dans chaque catégorie, et celui-ci doit réunir 50 points pour être admis.

Les parents désignés comprennent les fils et filles mariés de moins de 21 ans ou non mariés de plus de 21 ans, les frères, sœurs, parents ou grand-parents de moins de 60 ans, les neveux, nièces, oncles, tantes et petits-enfants, mais non les cousins. Ils sont évalués d'après leur degré d'instruction et de formation, leurs qualités personnelles, la demande à l'égard de leur profession, leur profession, leur âge et le lien avec le proposant; ils doivent également obtenir 50 points pour être admis.

Les personnes à charge parrainées comprennent les conjoints, les enfants non mariés âgés de moins de 21 ans, les fiancé(e)s et les parents ou grand-parents âgés de plus de 60 ans; il incombe aux résidents canadiens de s'occuper d'eux pour ce qui est des soins, du logement et de l'entretien. Ces personnes sont admises au Canada à la condition d'être en bonne santé et de bonnes mœurs.

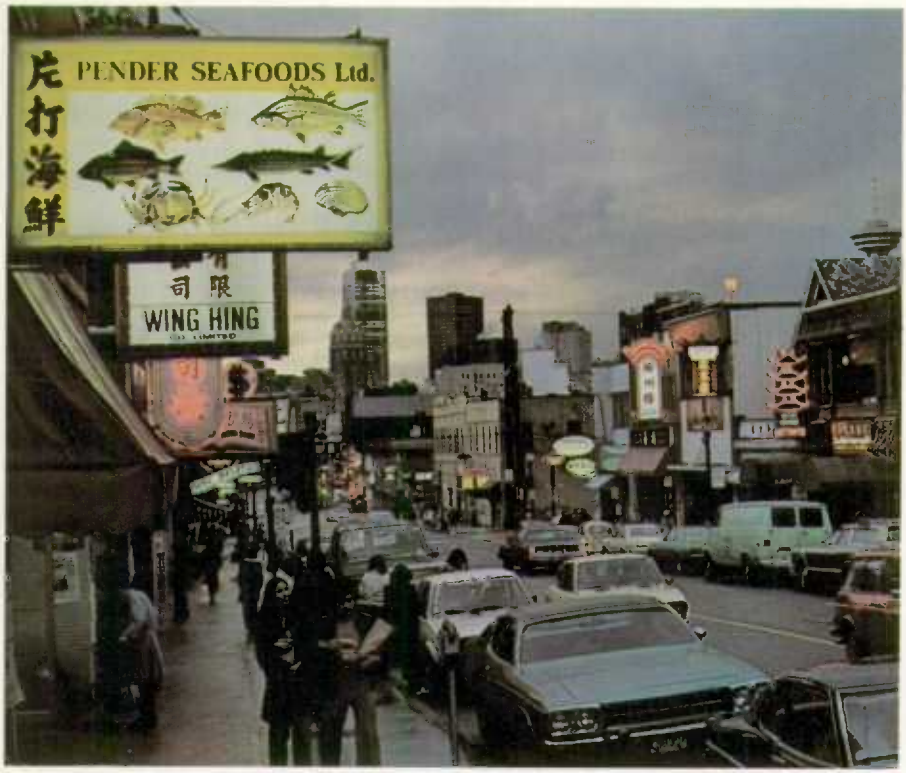

Les immigrants ont créé des quartiers particuliers dans de nombreuses villes, comme en témoigne ce quartier de Vancouver.

Le Règlement relatif aux visas d'emploi aide les employeurs qui ont besoin de travailleurs temporaires. S'il n'y a aucun citoyen canadien ni immigrant reçu pour occuper un poste vacant, un non-immigrant muni d'un visa d'emploi peut être embauché. Le visa d'emploi autorise la personne à occuper un emploi précis pendant une période donnée d'au plus 12 mois. Un travailleur non-immigrant ne peut demander au Canada à faire changer son statut de non-immigrant pour celui de résident permanent; il doit effectuer ces démarches dans son propre pays. Si l'emploi est permanent, un visa peut être émis jusqu'à ce qu'un Canadien soit formé ou qu'un immigrant qualifié soit embauché.

Les non-immigrants qui séjournent au Canada pendant plus de trois mois doivent s'inscrire aux ports d'entrée ou dans les Centres d'Immigration au Canada. Les visiteurs ne peuvent demander le statut d'immigrant reçu pendant qu'ils se trouvent au Canada.

Un projet de loi révisé sur l'immigration a été présenté au Parlement en novembre 1976. Il réaffirme les objectifs fondamentaux de la législation canadienne relative à l'immigration: la réunion des familles, la non-discrimination, l'intérêt porté aux réfugiés et la promotion des buts économiques, sociaux, démographiques et culturels du pays. Il prévoit également que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration annoncera tous les ans, après consultation avec les provinces et autres organismes intéressés, le niveau d'immigration fixé pour une période donnée.

Main-d'œuvre

Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration fournit des services de main-d'œuvre aux travailleurs et aux employeurs dans tout le pays par l'entremise de plus de 3,000 conseillers dans 450 Centres de Main-d'œuvre du Canada.

Le travailleur qui assiste à des sessions d'orientation et de discussion sur le marché du travail pourra se voir offrir un poste, un cours de formation ou une aide financière pour lui permettre de se déplacer vers une autre région du pays. L'employeur pourra bénéficier des dernières informations sur le marché du travail, de conseils sur les programmes de formation et de renseignements sur la disponibilité des travailleurs. Les programmes de mobilité et d'immigration lui permettront également de recruter le personnel qualifié dont il a besoin, au pays ou à l'extérieur.

Les Centres de Main-d'œuvre du Canada sont coordonnés par les 11 régions de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, issue du fusionnement de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Dix de ces régions correspondent aux provinces, et la onzième est constituée par le Service extérieur.

Services aux employeurs

Le ministère fournit des services en vue d'aider les employeurs à obtenir, former et utiliser efficacement une main-d'œuvre qualifiée. Le Service consultatif de la main-d'œuvre (SCMO) aide les usines et les industries touchées par une modernisation d'envergure ou par l'évolution économique et technologique à résoudre les problèmes d'adaptation qui en découlent et à trouver des solutions pratiques. On encourage la direction et les salariés à travailler ensemble. Le Programme d'adaptation de la main-d'œuvre, administré par le SCMO, joue le rôle de catalyseur, incitant employeurs et travailleurs à discuter des changements et à formuler des mesures en vue de résoudre les problèmes.

Au cours de l'année financière 1975-76, les conseillers en main-d'œuvre du Canada ont effectué 331,332 visites auprès d'employeurs afin de se familiariser avec leur activité et de rencontrer les directeurs du personnel, les chefs d'établissement et les surveillants.

En vertu des accords d'encouragement à la mobilité de la main-d'œuvre du Canada, le ministère assume jusqu'à 50% des frais engagés par les employeurs pour le déménagement des employés affectés à des succursales ou mutés à un autre endroit pour les besoins du service.

Le Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada encourage les employeurs à mettre sur pied des programmes de formation ou à améliorer ceux qui existent déjà, à multiplier les emplois à l'intention des chômeurs ou des personnes que des besoins particuliers empêchent de trouver et de garder un emploi facilement, à pallier la pénurie persistante de main-d'œuvre qualifiée, à éviter les licenciements dus à des changements technologiques ou économiques, et à participer aux programmes régionaux de développement industriel. Les coûts de la formation elle-même leur sont remboursés, ainsi qu'une partie des frais engagés en salaires.

Le programme Stratégie d'emploi communautaire (SEC), entrepris en collaboration avec les provinces, est passé de l'étape de la discussion entre gouvernements et de l'organisation au niveau local à celle de l'action. Cette phase durera trois ans et visera à créer des emplois pour ceux qui vivent surtout des paiements de transfert. Les buts de la SEC sont d'assurer une meilleure utilisation des ressources existantes avant

d'engager de nouvelles dépenses relatives à l'emploi, de coordonner les programmes de lutte contre le chômage de longue durée mis en œuvre par les gouvernements et les collectivités, et d'aider les personnes qui arrivent difficilement à trouver et à garder un emploi permanent, par exemple les handicapés physiques et mentaux et les inadaptés.

Services aux travailleurs

Le Programme de formation de la main-d'œuvre du Canada (PFMC) s'adresse aux travailleurs qui ont besoin de formation pour pouvoir relever leur salaire et trouver plus facilement un emploi. Il bénéficie aux employeurs en leur permettant de trouver plus facilement des travailleurs qualifiés et en les aidant à accroître leur propre potentiel de formation. Sont admissibles les personnes qui ont dépassé d'au moins un an l'âge normal de fin de scolarité de leur province et qui n'ont pas fréquenté l'école depuis un an. Tout immigrant reçu peut également s'inscrire, et apprendre le français ou l'anglais s'il en a besoin pour travailler. Les participants dont le nom a été soumis par un conseiller en main-d'œuvre reçoivent une allocation de subsistance. En 1974-75, le ministère a dépensé $401 millions pour les programmes de formation institutionnelle et industrielle du PFMC, dont ont bénéficié environ 292,000 adultes.

Le Programme de mobilité de la main-d'œuvre prévoit, pour les travailleurs qui ne peuvent trouver un emploi convenable dans leur région, des subventions qui leur permettent de suivre un cours de formation ou d'occuper un emploi ailleurs au Canada. Sont admissibles tous les adultes résidant au Canada qui sont sans emploi ou sur le point de l'être, et toutes les personnes sous-employées ou ayant peu de chance de trouver du travail dans leur localité.

Depuis quelques années, le ministère subventionne des programmes spéciaux de création d'emplois pour réduire le chômage saisonnier. Le Programme des initiatives locales (PIL) invite les Canadiens à mettre au point et à réaliser des créateurs d'emplois et utiles à la collectivité. Le Programme d'aide à la création locale d'emplois (PACLE) fournit une aide financière et technique à des projets visant à offrir du travail à des personnes qui n'en trouveraient probablement pas normalement. Ces personnes peuvent acquérir des compétences professionnelles et participer à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation de projets pilotes.

Le Programme d'extension des services de main-d'œuvre vise à rejoindre les gens qui n'ont pas habituellement accès aux Centres de Main-d'œuvre, ou dont les besoins dépassent la portée des services ordinaires. Ainsi, on a ouvert des bureaux dans les régions éloignées. En vertu d'ententes de coopération conclues avec des groupes ou des organismes privés qui offrent des services locaux en matière d'emploi, une aide financière ou autre peut être accordée par les agents de main-d'œuvre.

Programme global de création d'emplois

En octobre 1976, le gouvernement a annoncé un Plan quinquennal d'emplois, qui est entré en vigueur le 1er avril 1977. Les éléments dont il se compose sont les suivants: Canada au travail, Jeunesse Canada au travail, Compagnie des travailleurs d'été, Activités et emplois d'été des étudiants, Mesures relatives à l'emploi et à l'employabilité des jeunes, Centres de Main-d'œuvre du Canada pour les étudiants, Alternances travail-études, Formation et expérience professionnelles, Mesures préventives d'emploi, Programme d'aide à la création locale d'emplois, et Service consultatif de la main-d'œuvre. On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces programmes en s'adressant au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Camp de construction d'un chemin de fer à Takla Lake (C-a)

Travail

Les lois dont l'application est assurée par Travail Canada visent l'emploi créé dans le cadre de tout ouvrage, entreprise ou affaire ressortissant au pouvoir législatif du Parlement du Canada; elles portent sur la médiation et la conciliation, les justes méthodes d'emploi, les normes du travail, la sécurité au travail et les relations de travail.

Le ministre du Travail est chargé du Code canadien du travail, de la Loi sur la conciliation et le travail, de la Loi sur le ministère du Travail, de la Loi sur les justes salaires et les heures de travail, de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État, du Conseil canadien des relations du travail, de la Loi sur l'indemnisation des marins marchands, de la Commission d'indemnisation des marins marchands, ainsi que du multiculturalisme, pour lequel il est comptable au Parlement.

L'objectif global du ministère est de protéger les droits des travailleurs, de veiller à ce que le milieu de travail soit favorable au bien-être physique et social des travailleurs, et

de favoriser une rétribution équitable pour le travail fourni. Il doit en outre assurer l'égalité des chances d'accès à l'emploi.

Aux termes du Code, le ministre est également chargé d'accorder l'autorisation de déférer certaines plaintes au sujet de pratiques déloyales au Conseil canadien des relations du travail, et d'autoriser les plaignants à intenter des poursuites judiciaires.

Travail Canada possède des bureaux à Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Ces bureaux ont à leur tête des directeurs régionaux qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre sur place des politiques et des programmes du ministère. Plusieurs programmes et services aident à la réalisation de ces objectifs.

Groupes de coordination

Le groupe de la coordination des politiques et le groupe des relations internationales et provinciales sont les deux principaux groupes de coordination de Travail Canada.

Le groupe de la coordination des politiques fait fonction de «détecteur», c.-à-d. qu'il détermine les préoccupations du public en matière de politique économique et sociale et achemine ces renseignements au groupe pertinent; il examine les questions qui revêtent pour le ministère une plus grande importance que les programmes en cours et formule diverses orientations possibles qui sont étudiées par la haute direction.

Le groupe des relations internationales et provinciales organise la participation du ministère à l'activité d'organismes internationaux et fédéraux-provinciaux en assurant la liaison avec les administrations provinciales et les organismes internationaux; il représente également le ministère et le Canada dans les affaires du travail à l'échelle internationale, et maintient des conseillers du travail à Bruxelles, Londres et Washington.

Emballage de poisson pré-cuit congelé à Lunenburg (N.-É.).

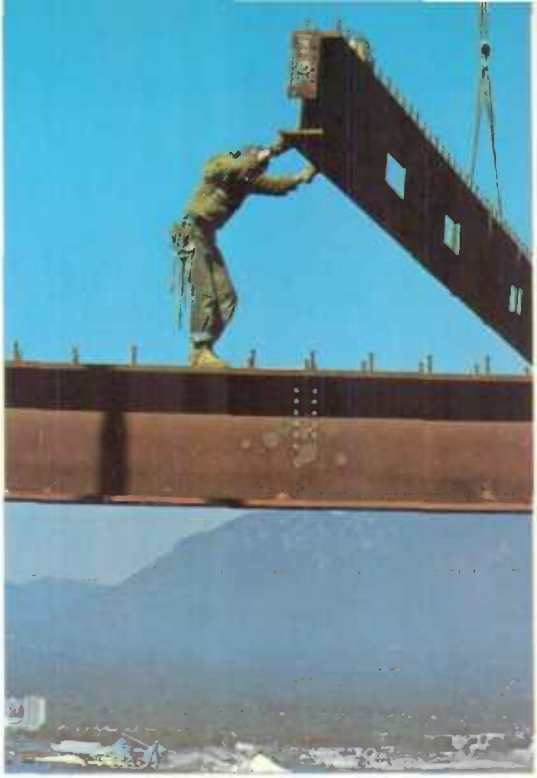

Ouvrier du bâtiment à Vancouver (C.-B.).

Recherches et élaboration des programmes

Données sur le travail. La Direction des données sur le travail rassemble, traite et diffuse des données en planifiant, exécutant et évaluant des enquêtes, en étudiant les salaires et traitements, les conditions de travail, les conventions collectives, les arrêts de travail et les organisations de travailleurs.

Services centraux d'analyse. Cette direction analyse l'évolution dans le domaine du travail et fournit des renseignements et des rapports qui aident à la formulation des politiques du ministère et du gouvernement relativement à la négociation collective et aux affaires du travail. Elle se compose de deux divisions qui travaillent en étroite collaboration avec les autres secteurs du ministère. La Division de la bibliothèque et des services d'information fournit des documents publiés et inédits pour l'usage du ministère, d'autres ministères et du grand public; la bibliothèque renferme au-delà de 100,000 ouvrages traitant des aspects économiques et sociaux des relations industrielles, et offre un service de recherche sur la législation du travail et les pratiques administratives connexes à tous les paliers de gouvernement. La Division de l'analyse économique effectue diverses études de portée générale sur des questions salariales et non salariales et sur la conjoncture économique en général. Elle assure le service d'analyse pour le Centre d'information sur la négociation collective.

Droits en matière d'emploi. Cette direction élabore de nouveaux programmes et de nouvelles politiques concernant les droits de la personne, pour faire en sorte que tous aient des possibilités équitables et égales d'obtenir un emploi, d'obtenir de l'avancement, et soient traités de façon juste et impartiale au travail.

Chargement de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard destinées au marché.

Conditions de travail. Cette direction élabore des programmes et des politiques destinés à assurer des conditions économiques équitables à l'employeur et au salarié. Ces conditions comprennent les salaires et traitements, les pensions, les assurances et la durée du travail. Elle effectue des recherches afin d'établir le lien entre la rémunération et les conditions de travail d'une part, et le taux de renouvellement et l'absentéisme d'autre part.

Sécurité et hygiène du travail. Cette direction élabore des politiques et des programmes destinés à promouvoir la sécurité et la santé des travailleurs. Elle étudie des questions portant par exemple sur les effets des substances dangereuses, du bruit excessif et de la manutention de matériaux. Elle s'occupe de l'administration des indemnités en cas d'accidents du travail pour les travailleurs relevant du gouvernement fédéral et les marins qui ne sont pas protégés par d'autres mesures d'indemnisation.

Relations en matière d'emploi. Cette direction effectue des recherches, met au point des programmes et évalue les politiques du ministère concernant les services salariés - employeurs. Elle élabore des politiques et des programmes orientés vers la création et l'intensification de relations constructives entre salariés et employeurs. La cogestion et la démocratie dans l'industrie se situent dans ce cadre.

Services fédéraux de médiation et de conciliation

Cette direction assure des services de conciliation, de médiation et d'arbitrage aux secteurs d'activité visés par le Code canadien du travail, au moyen de recherches, de services de conciliation, de médiation et d'arbitrage, et de l'évaluation des programmes. Outre les recherches qu'elle effectue aux fins de la conciliation, de la médiation et de l'arbitrage, elle participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques du ministère concernant les relations de travail.

Industrie et commerce

Le ministère de l'Industrie et du Commerce cherche à promouvoir la croissance de l'économie canadienne en encourageant l'implantation, le développement et l'efficacité de l'industrie, l'accroissement des exportations et l'élaboration de politiques du commerce extérieur, l'expansion du tourisme et de l'industrie touristique, et la commercialisation des céréales et des oléagineux. Pour mener à bien ses programmes et atteindre ses objectifs, le ministère emploie plus de 2,500 personnes travaillant à Ottawa ainsi que dans 11 bureaux régionaux au Canada et 89 postes dans 64 pays.

Développement de l'industrie

Par le biais de ses divers programmes d'encouragement et d'expansion, le ministère offre aux hommes d'affaires canadiens renseignements, conseils et, dans bien des cas, aide financière. Ces programmes visent à stimuler le développement et l'efficacité de l'industrie manufacturière et de la transformation secondaire pour qu'elle puisse soutenir la concurrence au Canada et à l'étranger, à accroître la transformation sur place des richesses naturelles du pays, et à assurer un plus grand contrôle intérieur de l'économie canadienne et la prise en charge de son évolution future par des Canadiens. Le ministère cherche à réaliser et à maintenir un taux élevé d'emploi dans l'industrie, à augmenter le revenu national et à atténuer les disparités économiques.

Commerce international

Le ministère s'efforce de trouver de nouveaux débouchés pour les biens et services canadiens en renseignant les intéressés sur les possibilités d'exportation et en appuyant

Déchargement de conteneurs à Vancouver (C-1).

Plate-forme de forage fabriquée au Canada dans l'océan Atlantique.

les ventes. Il négocie des accords commerciaux en vue de donner aux producteurs canadiens l'accès aux marchés mondiaux, met au point des stratégies commerciales, procure une aide financière et assure une bonne représentation commerciale à l'étranger.

Tourisme

Maintenir une croissance soutenue et ordonnée du tourisme et de l'industrie touristique constitue l'objectif du programme de tourisme. Afin d'encourager les Canadiens et les étrangers à explorer le Canada, le ministère fournit des renseignements, effectue des études et des analyses de marché, planifie le marché et organise diverses campagnes de promotion dans tous les média d'information. Il a en outre mis sur pied divers programmes afin de répondre aux besoins d'expansion de l'industrie. La Direction de la planification, des politiques et des relations avec l'industrie dirige ces programmes et coordonne les efforts du gouvernement fédéral, des administrations provinciales et du secteur privé en matière de développement du tourisme.

Céréales et oléagineux

Alors que la gestion du système de commercialisation des céréales et des oléagineux et l'expansion du marché de ces produits relèvent du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, la commercialisation même et l'exécution des paiements ressortissent au sous-ministre de l'Industrie et du Commerce. L'activité de commercialisation consiste à prolonger et à accroître les efforts du secteur privé en fournissant des renseignements sur les marchés et un appui financier. Le ministère fixe également les normes de production et le montant des paiements initiaux pour les céréales dont la commercialisation relève de la Commission canadienne du blé.

Expansion économique régionale

Bien que le Canada jouisse d'un niveau de vie qui compte parmi les plus élevés au monde, son histoire et sa géographie ont donné lieu à de grandes disparités sur les plans économique, social et culturel. Les possibilités d'emploi, le revenu par habitant, le coût de la vie et les services sociaux-culturels varient sensiblement non seulement d'une province à l'autre, mais également au sein d'une même province.

Le gouvernement fédéral tente depuis longtemps de réduire ces disparités par la mise en œuvre de programmes comme l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) et le Fonds de développement économique rural (FODER). Toutefois, la solution des problèmes à long terme que posent les inégalités régionales exige non seulement la conjugaison des efforts du gouvernement fédéral, mais aussi leur coordination avec des mesures prises à d'autres paliers. C'est pourquoi on a créé, en 1969, le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER). Celui-ci héritait alors des programmes ARAP, ARDA et FODER, et se voyait confier la responsabilité de la nouvelle Loi sur les subventions au développement régional.

Le MEER a répondu de deux façons au besoin de coordination de son activité avec les gouvernements provinciaux: par la décentralisation géographique et par la négociation avec chaque province d'ententes en matière de développement.

Le ministère a décidé de décentraliser son activité et de déléguer des pouvoirs à chacune des quatre régions suivantes: l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest. A la tête de chacune se trouve un sous-ministre adjoint chargé de la planification et de l'exécution de toutes les activités du MEER dans cette région. De plus, dans chaque capitale provinciale, un bureau du MEER dirigé par un directeur général s'occupe des activités au sein de la province, sous l'autorité du sous-ministre adjoint régional. Les agents du ministère sont donc investis d'un important pouvoir de décision, tant pour ce qui concerne les programmes existants qu'en ce qui regarde les nouvelles initiatives, et ce en collaboration étroite avec les responsables provinciaux; 61% de l'effectif du MEER et 70% de ses hauts fonctionnaires travaillent dans les bureaux régionaux et provinciaux.

En 1974, le MEER a conclu une entente-cadre de développement (ECD) d'une durée de 10 ans avec chacune des provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard, avec laquelle un

Usine à Arvida (Que).

plan d'ensemble d'une durée de 15 ans avait été signé en 1969. Les ECD sont l'instrument de coordination des activités fédérales-provinciales en vue du développement socio-économique de chaque province. Elles énumèrent un ensemble d'objectifs communs, énoncent une stratégie générale de développement et des principes directeurs pour sa mise en œuvre. Elles prévoient la signature d'ententes auxiliaires pour la mise en œuvre de plus de développement arrêtés par les gouvernements fédéral et provinciaux. Elles établissent des critères d'impact et de coût dont il faudra tenir compte dans la formulation d'ententes auxiliaires, entre autres: création directe d'emplois, ramifications, répercussions sur la qualité de la vie et l'environnement et conséquences sur les dépenses immédiates et futures.

Les efforts du ministère peuvent donc être groupés en trois grandes catégories: ententes auxiliaires, activités en application de la Loi sur les subventions au développement régional (LSDR), et autres programmes tels que l'ARAP, l'ARDA et le FODER.

Ententes auxiliaires

Les ententes auxiliaires sont variées et dépendent des objectifs définis par les gouvernements fédéral et provincial. On peut citer, par exemple, l'entente au sujet de la sidérurgie conclue avec la Saskatchewan, l'entente pour le développement socio-économique du nord du Manitoba, l'entente avec Terre-Neuve pour la mise en œuvre d'un programme global de développement forestier, et l'entente avec le Québec pour l'expansion de l'infrastructure industrielle. Le coût des activités engendrées par ces ententes est partagé entre les gouvernements fédéral et provinciaux. A l'heure actuelle, plus de 60 ententes auxiliaires ont été signées, ce qui représente un engagement financier de plus de $960 millions de la part du gouvernement fédéral.

Loi sur les subventions au développement régional

Les activités prévues par la LSDR visent à stimuler l'investissement et l'emploi dans l'industrie manufacturière dans les régions à faible croissance du pays. Ainsi, une aide financière est accordée aux entreprises pour les encourager à s'installer dans des régions désignées, ou pour agrandir ou moderniser des usines déjà établies. Depuis le lancement du programme en 1969, le MEER a contribué, par l'octroi de plus de $551.4 millions en subventions, à susciter un investissement total de $2.6 milliards et à créer directement environ 125,000 emplois.

Autres programmes

Le MEER administre également divers autres programmes, dont la plupart visent des problèmes de moindre envergure ou des régions déterminées. L'ARAP, l'ARDA et le FODER déjà mentionnés, entrent dans cette catégorie, de même que le programme spécial de l'ARDA en application au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. L'objet de ce programme spécial est d'améliorer la situation économique des personnes d'ascendance indienne vivant dans les régions rurales en accordant une aide financière et en favorisant la création d'emplois. Un certain nombre d'autres programmes comme les Ententes spéciales concernant les routes et les Ententes relatives au développement des ressources minérales ont été progressivement abandonnés.

Consommation et Corporations

Consommation et Corporations Canada a été créé en décembre 1967, en vue de confier à un seul ministre le plus grand nombre possible des activités fédérales de législation et de réglementation et des opérations en matière de consommation sur le marché canadien.

Le nouveau ministère a été chargé de favoriser la création d'un système commercial efficace au profit de tous les Canadiens, qu'ils soient consommateurs, hommes d'affaires ou investisseurs. En créant ce ministère, le Parlement exprimait sa confiance dans un marché concurrentiel capable de susciter une économie efficace et pouvant être structuré de façon que l'ensemble de la société canadienne en bénéficie.

Les lois et les politiques appliquées par le ministère sont conçues pour stimuler l'efficacité et la productivité de ceux qui ont la charge d'alimenter le marché en biens et services et pour garantir à toute personne engagée dans des opérations commerciales un traitement juste. Les initiatives du ministère ont réussi, notamment, à convaincre et à informer un plus grand nombre de consommateurs de leurs droits, de leurs responsabilités et des recours dont ils disposent. Mais tout cela n'est qu'un début, car un consommateur averti doit ensuite s'efforcer de réaliser de justes transactions commerciales.

Quatre bureaux et le Service des opérations extérieures sont chargés d'atteindre les objectifs du ministère.

Le **Bureau de la consommation** élabore des projets de loi et des programmes et offre un service de consultation technique au personnel des opérations extérieures pour ce qui concerne des lois importantes relatives à la protection du consommateur;

L'existence d'un ministère fédéral de la Consommation et des Corporations atteste que, selon le Parlement, la libre concurrence est à la base d'une économie saine.

Tests effectués sur des boîtes de maïs en conserve.

ces lois traitent d'emballage, d'étiquetage, des poids et mesures et des produits dangereux. Outre les réponses aux plaintes et demandes de renseignements, le bureau exécute des programmes de recherche et d'information dans le domaine de la consommation et procure aux consommateurs une aide personnelle par le truchement de 16 bureaux d'assistance établis à cette fin.

Boutique de cadeaux à Chibougamau (Qué.).

Stérilisateur de bouteilles de bière à Kitchener (Ont.).

Le **Bureau des corporations** s'occupe du cadre juridique fédéral régissant la conduite ordonnée des affaires. Il accorde des chartes de constitution aux nouvelles entreprises postulantes, préside aux procédures en matière de faillite dans le cas des sociétés et délivre des permis aux syndics de faillite. Les programmes de faillite ont été élargis au profit des personnes à faible revenu. Le Bureau administre les liquidations moyennant un droit de $50, et est même disposé à ne rien demander si le débiteur est incapable de payer. Ont droit à ces services les débiteurs dont les dettes excèdent $1,000 et dont le revenu annuel est de $6,500 au plus pour une personne mariée, ou $4,000 au plus pour un célibataire.

Le **Bureau de la propriété intellectuelle** groupe toutes les activités de Consommation et Corporations Canada ayant trait aux brevets, marques de commerce, droits d'auteur et dessins industriels. L'objectif du bureau, qui est d'encourager l'innovation, la créativité ainsi que la diffusion et l'usage de toutes formes de connaissances, est réalisé par l'octroi de droits de propriété exclusifs à l'égard des inventions (brevets), d'auteur pour toute œuvre littéraire, théâtrale, musicale ou artistique originale. Ces droits de propriété sont accordés afin d'encourager les innovateurs, qui peuvent ainsi contrôler et tirer profit de la reproduction de leurs créations, à diffuser leurs œuvres pour le bénéfice de tous les Canadiens.

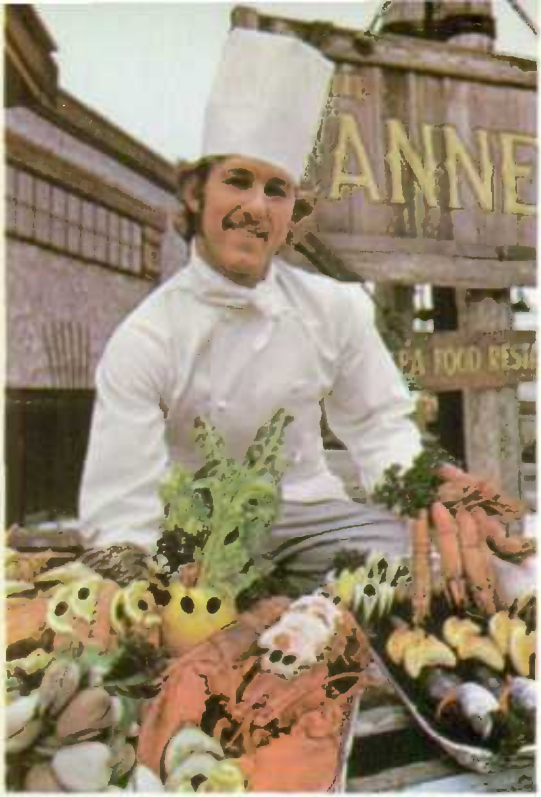

Quelques spécialités d'un restaurant de fruits de mer à Vancouver (C.-B.).

Le **Bureau de la politique de concurrence** applique la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui vise au maintien d'un marché concurrentiel. Le directeur des enquêtes peut, en vertu de la Loi, mener enquête lorsqu'il a lieu de croire qu'il y a eu une infraction dans les domaines suivants: ententes, fusions, monopoles, discrimination en matière de prix, remises à des fins de réclame, renseignements trompeurs concernant les prix, publicité fausse et trompeuse et maintien du prix de détail. Les résultats de ces enquêtes sont envoyés soit à la Commission des pratiques restrictives du commerce, qui les étudie et produit un rapport public, soit au Procureur général du Canada, qui peut intenter des poursuites au besoin. Le Procureur général détermine s'il y a lieu de porter des accusations après déposition du rapport de la Commission. La deuxième série de révisions à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui touche la politique de concurrence du point de vue de la structure et de l'efficacité des entreprises dans l'économie canadienne, a été présentée au Parlement en mars 1977.

Le **Service des opérations extérieures** est chargé des activités des bureaux régionaux à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax, et des 53 bureaux de district et de sous-district. Il met à exécution les lois qui relèvent de la compétence du ministère et s'assure qu'elles soient interprétées et appliquées uniformément. Les inspecteurs s'occupent d'une grande variété de domaines, depuis l'alimentation jusqu'aux textiles, en passant par les produits dangereux et les instruments de pesage et de mesurage. Ils comptent dans leurs rangs des spécialistes en matière de faillite et de publicité fausse et trompeuse. Chaque bureau régional et plus de la moitié des bureaux de district offrent aux consommateurs des services de consultation.

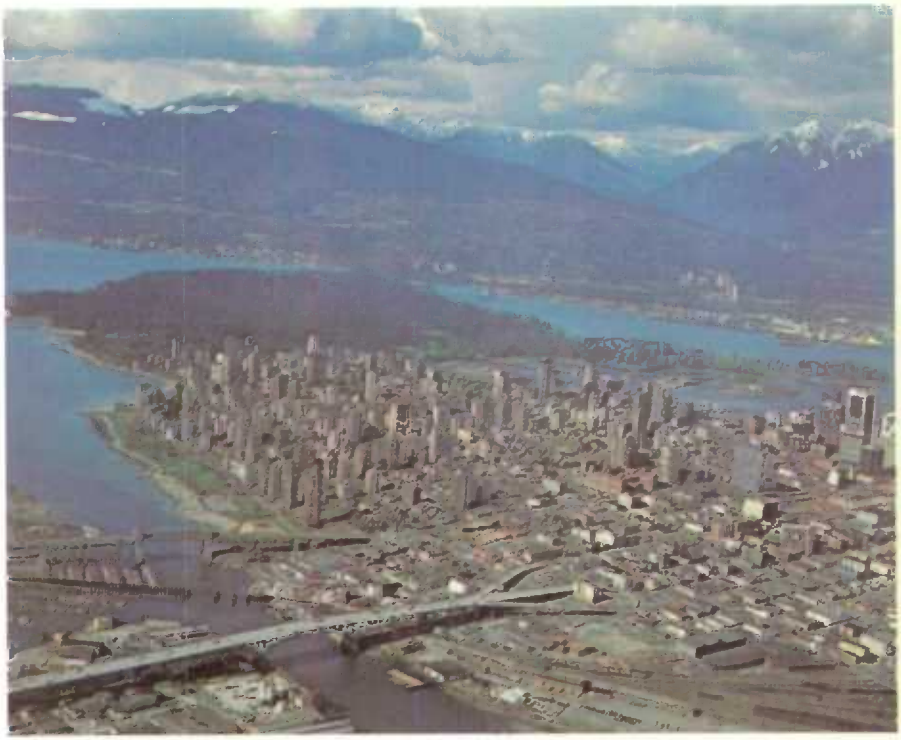

Vancouver (C.-B.)

Affaires urbaines

Le ministère d'État aux Affaires urbaines, créé le 30 juin 1971, a pour mission d'aider le gouvernement fédéral à relever le défi que pose l'urbanisation accélérée.

Il est chargé expressément de collaborer avec les autres ministères et organismes fédéraux en vue de planifier, élaborer, favoriser et coordonner des politiques et des programmes qui permettront au gouvernement fédéral d'exercer une influence féconde sur les centres urbains du Canada, avec la collaboration étroite des autres paliers de gouvernement et de groupes non gouvernementaux. Pour être fructueux, l'établissement de politiques pour les villes du Canada exige également qu'on introduise des considérations urbaines dans le processus d'élaboration et de réalisation d'autres politiques et programmes fédéraux, et qu'on favorise le rapprochement des administrations publiques aux fins de la coordination des efforts en matière urbaine. Le ministère exerce son activité dans plusieurs domaines.

Économie urbaine. Il élabore et recommande des politiques de rechange et des programmes en matière de finances publiques urbaines, en étudiant divers moyens de financer l'expansion urbaine au Canada et en participant à un examen tripartite des finances publiques.

Utilisation des terrains urbains. Il participe à la mise en application de la politique fédérale de gestion foncière, qui vise à concilier, dans la mesure du possible, la

planification et l'utilisation des terrains fédéraux avec les buts et les plans d'aménagement des localités et des régions. De concert avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, il étudie également les conséquences de l'utilisation croissante de terrains situés à la périphérie des centres urbains. En collaboration avec divers ministères et d'autres paliers de gouvernement, il établit des politiques en vue d'utiliser les ressources en terrains, qui se font rares, de façon à maximiser les avantages de l'urbanisation.

Transports urbains. Il a élaboré et recommandé des politiques en matière de transports urbains, entre autres la création de la Société nationale de développement des transports urbains et le programme de déplacement des voies ferrées; il participe actuellement à l'exécution de ce dernier aux termes d'une loi adoptée en juin 1974. Il collabore également avec le ministère des Transports dans la révision de la Loi nationale sur les transports et dispense des conseils au sujet des répercussions des politiques de transports sur les schémas d'urbanisation à l'échelle nationale et sur les taux de croissance des régions métropolitaines.

En vertu des dispositions de la Loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer, le gouvernement fédéral peut exproprier les emprises ferroviaires pour permettre aux villes de planifier le réaménagement urbain. Le programme s'applique avant tout aux villes où les installations ferroviaires—voies, cours et gares—font obstacle au réaménagement. La Partie I de la Loi permet au ministère de soutenir financièrement la planification urbaine relative au déplacement de voies ferrées et au déroutement du transport ferroviaire proposée par les provinces et les municipalités, en vue d'améliorer les services et les aménagements locaux.

Environnement et ressources naturels. Il élabore actuellement des politiques et des lignes directrices concernant les effets de l'urbanisation sur l'utilisation des

Au coin des rues Portage et Main, à Winnipeg (Man.).

Winnipeg (Man.).

ressources naturelles et sur la qualité de l'environnement naturel. Par exemple, il essaie de déterminer de quelle façon le type d'urbanisation influe sur l'utilisation des ressources énergétiques et de voir comment de nouvelles orientations dans ce domaine peuvent réduire la dépendance des régions urbaines vis-à-vis des sources d'énergie non renouvelables.

Lunenburg (N.-É.).

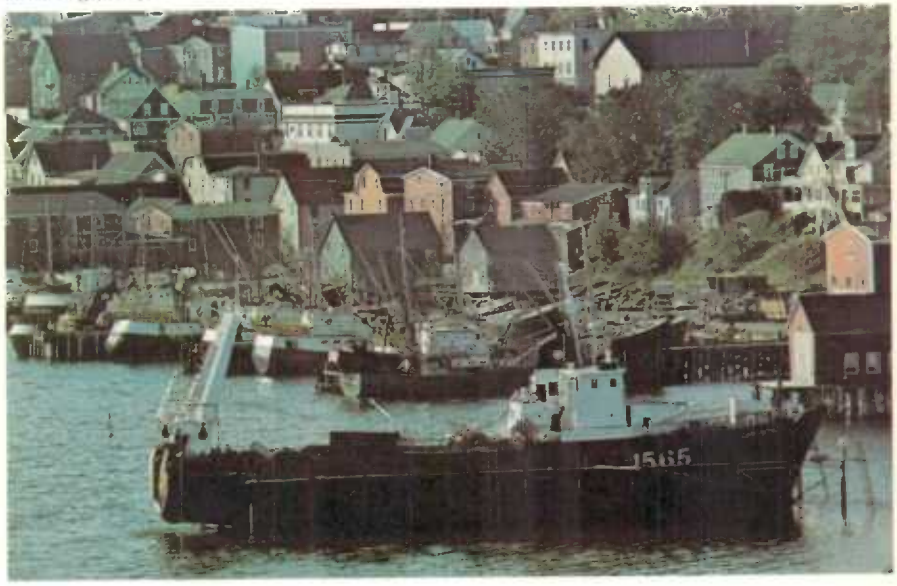

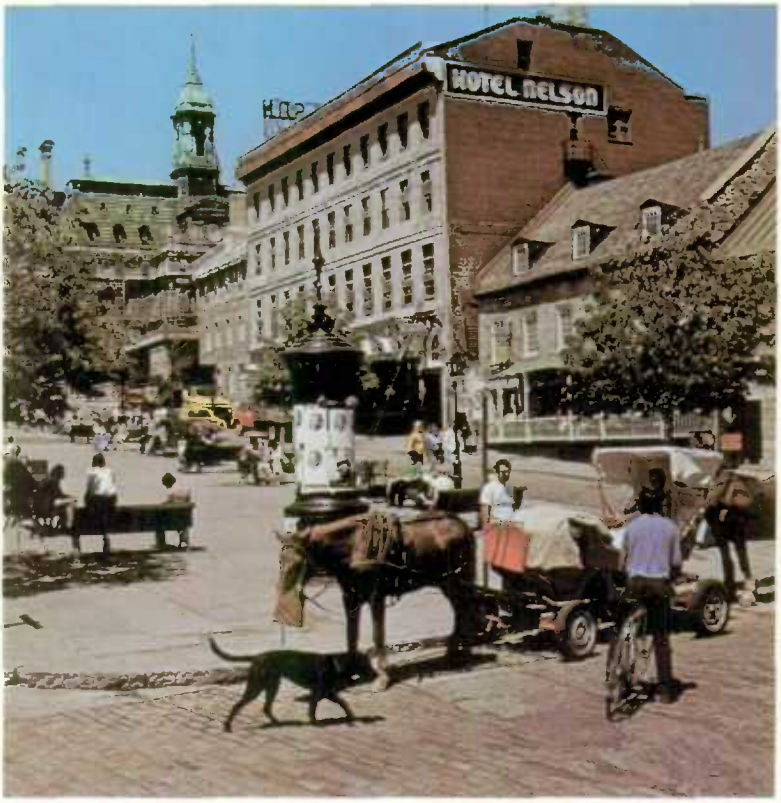

Montréal (Qué.).

Développement des localités. Il cherche des moyens qui permettent au gouvernement fédéral d'aider les administrations provinciales et municipales à atteindre leurs objectifs sur le plan du développement urbain. Dans le cas des grandes régions urbaines, son attention porte surtout sur des problèmes comme la congestion, la dégradation du centre et l'expansion de la banlieue. Dans le cas des petites localités, il essaie de déterminer comment les politiques et programmes fédéraux peuvent contribuer à accroître leur charme et leur rôle sur le plan économique.

Évolution du peuplement. Il cherche à déterminer comment les conditions actuelles et futures pourraient influencer le mode de peuplement au Canada. Un aspect particulier de cette étude consiste à déterminer les effets de diverses activités fédérales sur le processus d'urbanisation au Canada, afin de réduire au minimum les influences néfastes et de prévoir les exigences des programmes futurs.

Environnement humain. Il met actuellement au point des mesures et des normes concernant l'éventail et l'accessibilité des installations et services sociaux au niveau local. Il étudie des indicateurs de perception, qui établissent les commodités et services que le public estime importants dans un environnement urbain. Les résultats obtenus peuvent servir à déterminer l'orientation de l'action fédérale dans les régions urbaines.

Affaires des anciens combattants

Le ministère des Affaires des anciens combattants et quatre organismes associés, soit la Commission canadienne des pensions, le Conseil de révision des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants et le Bureau de services juridiques des pensions, dispensent des services à près d'un million d'anciens combattants canadiens. Ces services comprennent des soins médicaux, des services de consultation et d'aide sociale, des pensions et des allocations, ainsi qu'une aide financière pour l'éducation des enfants des morts de la guerre.

Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le 31 mars 1975 était la date limite pour la réception des demandes de prêts provenant d'anciens combattants admissibles de la Seconde Guerre mondiale ou du Contingent spécial de Corée qui voulaient s'établir à temps plein ou à temps partiel sur une terre en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Depuis l'adoption de la Loi en 1942 jusqu'au 31 décembre 1976 des prêts et des subventions d'une valeur totale de $1.4 milliard ont été accordés à 139,741 anciens combattants. Près de 55,000 d'entre eux détiennent encore des contrats d'achat représentant un capital à rembourser d'environ $500 millions. Ils pouvaient, jusqu'au 31 mars 1977, soumettre une demande d'aide supplémentaire jusqu'à concurrence du montant maximal des prêts stipulé dans la Loi.

L'**Office de l'établissement agricole des anciens combattants** veille à la bonne marche du Programme de mesures spéciales d'aide au logement que le ministère des Affaires des anciens combattants a été autorisé à instituer en 1975 pour le bénéfice des anciens combattants à faible revenu. En vertu de ce programme, ceux-ci peuvent recevoir jusqu'à $600 par an, en plus de l'aide dispensée aux termes du Programme d'aide à l'accession à la propriété de la Loi nationale sur l'habitation, afin de réduire la proportion de leur revenu qu'ils doivent consacrer au paiement du capital, des intérêts et des taxes. Depuis la mise en œuvre du programme, des subventions annuelles d'une valeur de $62,800 ont été accordées à 127 anciens combattants.

Le **Programme de mesures spéciales d'aide au logement des anciens combattants** permet au ministère d'accorder une aide financière aux organismes sans but lucratif qui obtiennent des prêts en vertu de l'article 15.1 de la Loi nationale sur l'habitation pour la construction de logements à loyer modique destinés surtout, mais non pas exclusivement, aux anciens combattants. En plus de l'aide fournie par la SCHL, le ministère des Affaires des anciens combattants peut accorder une subvention égale à 10% du coût d'investissement d'un tel projet, selon l'évaluation de la SCHL. Depuis la mise en œuvre du programme en 1975, environ $1,100,000 ont été versés à six projets pour la construction de 480 logements.

Les **Services de traitement** ont fourni des soins à plus de 23,000 anciens combattants au cours de l'année financière 1975-76; ils administraient au total six hôpitaux et trois foyers pour anciens combattants.

La **Commission canadienne des pensions** est chargée de l'application de la Loi sur les pensions, qui prévoit l'attribution de compensations à l'égard des membres des Forces armées canadiennes frappés d'invalidité ou décédés par suite de leur service militaire, ainsi qu'à leurs familles. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1976, près de 114,000 pensions ont été versées aux anciens combattants et 26,500 aux personnes à leur charge. La Loi sur les pensions stipule que la pension doit être proportionnelle au degré d'invalidité. Au 1er janvier 1977, le taux de base de la pension pour un pensionné seul totalement invalide était de $552.62 par mois. La pension supplémentaire accordée à l'égard d'une épouse et d'un enfant à charge portait ce

montant à $768.21, et la veuve d'un pensionné recevait $417.47 par mois.

Le **Conseil de révision des pensions** est le tribunal de dernière instance pour les anciens combattants, les anciens membres des Forces armées et les personnes à leur charge, pour toutes les questions concernant les pensions d'invalidité et l'interprétation de la Loi sur les pensions. Bien qu'il soit essentiellement un tribunal d'appel, le Conseil peut également examiner de nouveaux éléments de preuve. Au cours de l'année civile 1976, il a reçu 1,136 appels et étudié 543 demandes de reconnaissance du droit à pension et de majoration de l'évaluation relativement à 844 invalidités différentes. Il a également rendu deux décisions en matière d'interprétation.

Le **Bureau de services juridiques des pensions** fournit gratuitement conseils et aide juridique aux requérants qui veulent préparer et présenter une demande de pension. Les rapports entre le pensionné et le Bureau sont analogues à ceux qui existent entre l'avocat et son client. Au cours de l'année financière 1976-77, le Bureau a présenté 8,359 demandes à la Commission canadienne des pensions en vertu de divers articles de la Loi sur les pensions. Il a également soumis 5,039 cas aux comités d'examen et d'évaluation. Les avocats spécialisés du Bureau attachés au siège social ont présenté 818 demandes au Conseil de révision des pensions, qui est le tribunal d'appel de dernière instance aux termes de la Loi sur les pensions.

Services aux anciens combattants. Le champ d'activité de cette section englobe toute une gamme de prestations et de services au Canada et à l'étranger. A la fin de 1976, environ 92,000 anciens combattants, civils admissibles, veuves et orphelins recevaient des allocations autorisées par la Loi sur les allocations aux anciens combattants et par la Partie XI de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, ce qui représentait une dépense annuelle de $190 millions. Ces prestations sont accordées par les Autorités régionales chargées des allocations aux anciens combattants, qui se composent des employés des Services aux anciens combattants nommés par le ministère. Ces organes sont au nombre de 19, un pour chaque district ministériel au Canada et un qui s'occupe des allocataires vivant à l'étranger.

En vertu du Règlement sur le Fonds de secours, 26,000 allocataires recevaient un supplément pour parer à des difficultés financières ou pour répondre à des besoins immédiats tels que la rénovation et la réparation de logements. Les sommes ainsi versées s'élevaient à $12 millions pour l'année.

Environ 900 élèves au niveau postsecondaire ont bénéficié d'une allocation en vertu de la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation). Cette aide prend la forme de paiement des frais de scolarité et d'allocations mensuelles.

Des services de consultation ont été fournis aux anciens combattants et aux personnes à leur charge ayant des difficultés sur le plan social, économique et professionnel; plus de 6,000 personnes ont bénéficié de ces services sur de longues périodes, entre autres pour pouvoir profiter des avantages offerts par d'autres programmes et organismes, y compris des organismes privés d'assistance sociale.

Les Services aux anciens combattants ont également aidé à la Commission canadienne des pensions en s'occupant de certaines questions non médicales, et à tous les secteurs en tenant le Dépôt central des dossiers des anciens combattants.

De plus, le Service a assuré l'entretien de 13 monuments commémoratifs canadiens en France et en Belgique et maintenu des relations avec la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, la Caisse des frais funéraires, les fonds de bienfaisance de l'armée, le Corps canadien des commissionnaires et d'autres organismes.

La **Commission des allocations aux anciens combattants** est un organisme statutaire, quasi judiciaire, indépendant sur le plan des décisions, et comptable au

Le mémorial de la Royal Canadian Air Force à Ottawa (Ont.)

Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires des anciens combattants. Elle conseille le ministre au sujet de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils en général, et au sujet des Règlements qui s'y rattachent en particulier. Elle prend des décisions relativement aux articles qui relèvent exclusivement d'elle, fait fonction de cour d'appel pour les requérants et les allocataires qui s'estiment lésés, et examine les décisions des 19 autorités régionales réparties dans des grandes villes du Canada, pour s'assurer que toute décision est bien conforme à l'esprit de la loi et que cette dernière est appliquée uniformément dans tout le pays. Au cours de l'année financière 1975-76, sur la recommandation de la Commission, des modifications ont été apportées au Règlement sur les allocations aux anciens combattants et au Règlement sur les allocations aux civils, de façon à établir une exemption partielle de l'allocation au conjoint prévue par la Loi sur la sécurité de la vieillesse dans le cas des conjoints bénéficiant d'allocations, à titre d'anciens combattants ou de civils. Durant la même période, la Commission a examiné plus de 1,500 décisions rendues par les Autorités régionales, entendu 265 appels interjetés par des requérants et des allocataires, jugé 420 cas intéressant la situation familiale et 478 cas intéressant l'admissibilité des requérants et allocataires.

Santé et Bien-être

Soins de santé

Au Canada, les services sanitaires relèvent en premier lieu des autorités provinciales, mais le gouvernement fédéral n'en joue pas moins un rôle important dans l'élaboration de nombreuses politiques et programmes visant à améliorer la santé physique et mentale de tous les Canadiens.

Responsabilités provinciales

De par la Constitution aussi bien que par tradition, les provinces sont les premières responsables de l'établissement des mesures sanitaires destinées à prévenir la maladie, à dispenser des traitements et à maintenir la santé. Les services préventifs et hospitaliers, les services thérapeutiques en cas de tuberculose et d'autres maladies chroniques, la rééducation et le soin des malades chroniques et des invalides ont donc toujours relevé avant tout de cet échelon d'administration. Les modes d'organisation, de financement et d'administration diffèrent d'une province à l'autre.

Outre l'administration des régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie ainsi que des établissements pour maladies mentales et autres installations sanitaires spécialisées, les ministères provinciaux de la Santé supervisent les services de santé locaux qui relèvent des unités sanitaires (de district ou régionales) et des services de santé municipaux. Sous la direction des conseils municipaux ou régionaux, les unités sanitaires sont chargées de la plupart des services préventifs sur le plan local, notamment l'hygiène du milieu, la lutte contre les maladies transmissibles et la promotion de l'hygiène maternelle et infantile, de l'hygiène mentale et de l'éducation sanitaire.

La plupart des hôpitaux et autres établissements pour malades mentaux et pour tuberculeux sont régis ou financés par les provinces, de même que les centres de traitement des maladies vénériennes, du cancer, de l'alcoolisme et d'autres affections particulières et les laboratoires d'hygiène publique qui aident à la fois les organismes sanitaires et les médecins praticiens à poser des diagnostics et à appliquer des mesures de contrôle. Les organismes provinciaux sont aussi responsables au premier chef de la réunion et de l'analyse des statistiques de l'état civil et de l'étude des conditions épidémiologiques et socio-économiques y afférentes. D'autres programmes provinciaux, fréquemment appliqués en collaboration avec le gouvernement fédéral, portent sur l'hygiène du travail, l'hygiène alimentaire, l'éducation sanitaire et la lutte antipollution.

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Direction générale de la protection de la santé. La Direction générale de la protection de la santé est chargée de protéger le public contre les risques pouvant provenir des aliments, médicaments, cosmétiques et appareils médicaux vendus au Canada. Aux termes de la Loi sur les aliments et drogues, les normes de sûreté et de pureté des aliments sont arrêtées au moyen de la recherche en laboratoire et maintenues par l'application régulière de vastes programmes d'inspection.

Chaque fabricant de médicaments est tenu par la loi de fournir à la Direction des renseignements sur chaque produit qu'il met en marché au Canada. La Direction a le

Traitement orthoptique.

pouvoir d'interdire la vente de tout médicament jugé nocif ou dangereux pour la santé. Son programme d'évaluation de la qualité des médicaments vise à réunir des données objectives sur la qualité des médicaments déjà sur le marché et de les mettre à la disposition des spécialistes de la santé, des gouvernements et du public.

En vertu de la Loi sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, la Direction contrôle la fabrication, l'autorisation, l'étiquetage, la publicité et la commercialisation des produits destinés au grand public, qui sont souvent vendus ailleurs que dans les pharmacies. En vertu de la Loi sur les stupéfiants, elle surveille le trafic des stupéfiants et des hallucinogènes pour en prévenir l'exportation, l'importation, la fabrication ou la culture par des personnes autres que celles qui sont autorisées par la loi. Elle veille également à l'application du programme concernant l'usage non médical des drogues, destiné à lutter contre l'usage abusif des substances psychotropes; un des aspects importants de ce programme est l'effort déployé en vue d'encourager les fumeurs de tabac à cesser de fumer et les jeunes à ne pas commencer.

Pour ce qui est de la lutte contre les maladies transmissibles, les laboratoires de la Direction s'occupent de l'élaboration et de l'application de mesures de prévention, de diagnostic, de contrôle de la qualité et autres. Ces laboratoires offrent aussi un service de référence pour l'identification des bactéries, des virus et des parasites qui sont à l'origine des maladies.

Direction générale des programmes de santé. La Direction générale des programmes de santé assure, au niveau fédéral, l'administration des deux programmes sanitaires les plus importants au Canada: l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie. En 1976, le ministère a négocié activement avec les provinces un nouvel accord de partage des coûts.

Assurance-hospitalisation. Le programme d'assurance-hospitalisation prévoit un système de subventions fédérales aux provinces comportant la prise en charge d'environ 50% du coût des services externes et internes définis dans la Loi fédérale sur

Des cuisines spécialement équipées sont utilisées dans le cadre des programmes de réadaptation des handicapés.

l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques (1957). Les services assurés comprennent: l'hébergement, les repas, les soins infirmiers nécessaires, les procédés diagnostiques et la plupart des produits pharmaceutiques; les salles d'opération et d'accouchement et des installations d'anesthésie; et, le cas échéant, la radiothérapie et la physiothérapie. A l'heure actuelle, le programme couvre environ 99.8% de la population canadienne admissible.

Les contributions fédérales aux termes de ce programme ne s'appliquent pas aux services dispensés par les hôpitaux et sanatoriums pour tuberculeux, les hôpitaux pour maladies mentales ou les établissements de soins de garde, notamment les foyers pour personnes âgées. Les méthodes d'application et de financement du programme et la prestation de services au-delà du minimum exigé par la Loi sont laissées à la discrétion des provinces.

Assurance-maladie. Conformément à la Loi sur les soins médicaux, le gouvernement fédéral verse à chaque province participante des contributions pour un montant égal à la moitié du coût national par habitant des services médicaux assurés à l'égard de chaque assuré de la province. Pour avoir droit aux contributions fédérales en vertu de ce programme, les régimes provinciaux doivent garantir tous les services médicalement nécessaires dispensés par un médecin, être accessibles aux mêmes conditions à tous les résidents admissibles, protéger effectivement au moins 95% d'entre eux, garantir la protection des personnes qui se déplacent d'une province à l'autre, et être administrés par un organisme à but non lucratif.

Les provinces utilisent différentes méthodes pour financer leur part du coût; par exemple, des primes sont perçues en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et au Yukon. Le mode caractéristique de rémunération des médecins consiste à payer pour chaque service assuré qui est dispensé. Certains régimes provinciaux offrent également des avantages dont le coût ne peut pas être partagé avec le gouvernement fédéral: services des optométristes, chiropraticiens, podiâtres, ostéopraticiens, médecins naturistes et dentistes, et coût de certains médicaments d'ordonnance.

Cette Direction joue également un rôle primordial dans la mise au point et la promotion de mesures favorisant chez chacun le maintien d'un état de santé optimal, ainsi que dans le soutien de la recherche sanitaire.

Direction générale des services médicaux. Cette Direction complète les services de soins provinciaux et offre des services spéciaux d'hygiène publique à l'intention des Inuit et des Indiens inscrits. Elle est également chargée des programmes sanitaires intéressant toute la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; pour satisfaire aux besoins de ces collectivités, elle exploite plusieurs hôpitaux et nombre d'autres installations sanitaires, surtout dans les régions nordiques isolées.

Entre autres activités, la Direction s'occupe de l'examen et du traitement des immigrants et surveille la mise en quarantaine des personnes qui entrent au Canada ou qui en sortent, afin de réduire les possibilités d'importation ou d'exportation de certaines maladies transmissibles. Elle est chargée des services sanitaires dans les parcs nationaux et de la surveillance des transporteurs interprovinciaux et internationaux relativement aux questions sanitaires.

La Direction fournit également aux fonctionnaires fédéraux des services diagnostiques, des services de consultation sur des problèmes de santé et divers autres services d'hygiène du travail. Elle exerce des fonctions de conseil auprès du ministère des Transports en matière de médecine aéronautique et maritime civile. Elle exploite dans tout le Canada un service de confection et d'ajustage de prothèses, et aide les provinces en cas de catastrophe générale ou locale.

Direction générale de la planification à long terme (santé). C'est de cette Direction qu'émanent les idées et les rapports qui déterminent pour les Canadiens de grands avantages à long terme dans le domaine de la santé: meilleur état de santé, réduction des coûts et accessibilité accrue aux services sanitaires.

Beaucoup d'organismes offrent maintenant des séances de conditionnement physique à leurs employés.

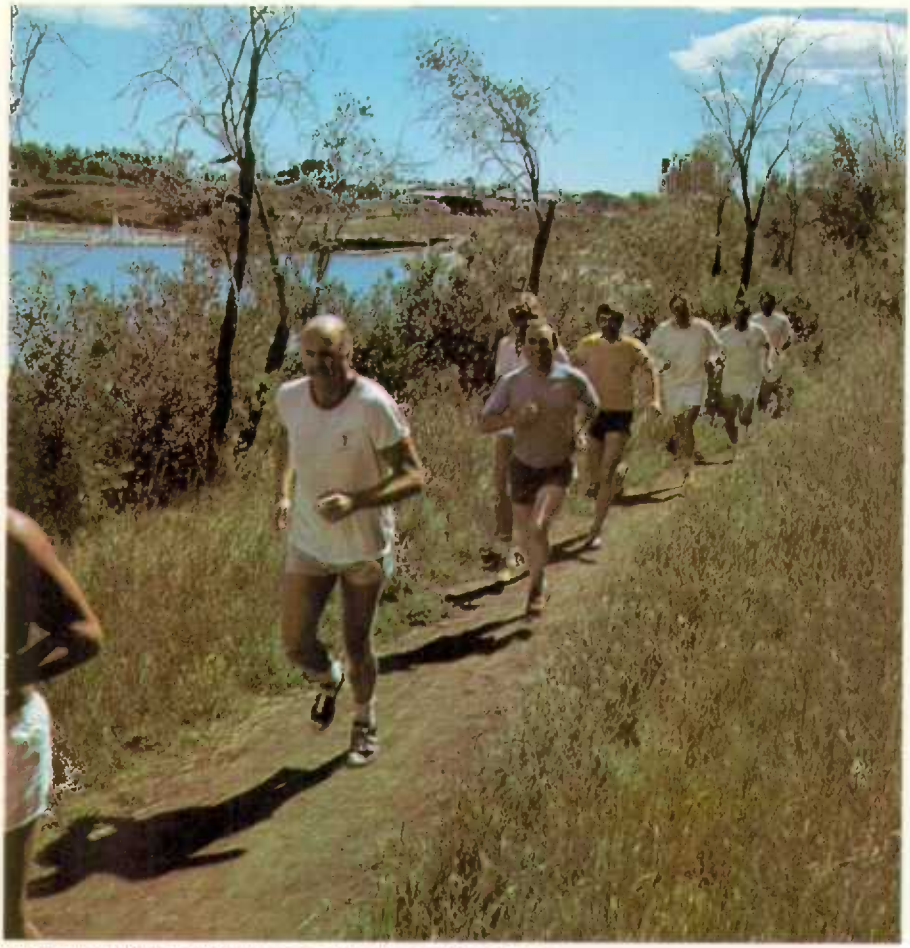

La course à pied est un moyen très populaire de se garder en forme.

C'est elle également qui s'occupe de sensibiliser la population canadienne aux risques qu'elle s'impose elle-même en matière de santé et qui pourraient être évités, et de faire prendre conscience aux responsables de la santé de la mesure dans laquelle ces risques peuvent entraîner la maladie et la mort.

Direction générale de la santé et du sport amateur. Cette Direction encourage et favorise l'amélioration de la condition physique et le développement du sport amateur. Dans le but d'inciter les Canadiens à rechercher l'excellence dans le sport de compétition, elle a créé un centre administratif où sont réunies 36 fédérations et associations sportives nationales. Outre ses efforts en faveur des athlètes de haut calibre, elle s'emploie à offrir aux Canadiens la plus grande diversité possible dans le domaine des loisirs.

La Direction travaille de concert avec les directeurs provinciaux des sports et loisirs et collabore avec eux à des projets d'intérêt commun tels les Jeux du Canada. Des subventions spéciales sont mises à la disposition de certaines provinces pour les aider à hausser le niveau des activités sportives et de loisirs.

Sécurité sociale

Les autorités fédérales, provinciales et locales assurent une vaste gamme de programmes de sécurité du revenu et de services sociaux financés et administrés par le secteur public, auxquels viennent s'ajouter les activités des organismes bénévoles. Les programmes publics comprennent: des assurances revenu comme le Régime de pensions du Canada, le Régime de rentes du Québec, l'indemnisation des accidentés du travail et l'assurance-chômage; des mesures de soutien du revenu comme les programmes de pension de sécurité de la vieillesse, du supplément de revenu garanti et d'allocation au conjoint, et d'allocations familiales; et l'assistance sociale rattachée à des programmes provinciaux et municipaux.

Une nouvelle ligne de conduite proposée par le gouvernement fédéral aux provinces en 1976 est le projet de loi sur les services sociaux, qui modifierait la partie du Régime d'assistance publique du Canada traitant des services sociaux. Il est question entre autres que certains services tels que les services d'intervention en cas de détresse, les services d'information et d'orientation et les services de planification familiale soient dispensés à toute personne qui en fait la demande. Les services particuliers offerts à des groupes désignés comprendraient: prévention, protection et soutien à l'égard des enfants; rééducation des invalides; intégration sociale des personnes qui sont, ou risquent de devenir isolées de la vie de la société; services d'hébergement pour ceux qui en ont besoin; services de soutien des personnes âgées; et services de promotion sociale et de prévention des problèmes sociaux. Les provinces et, par délégation, les municipalités ont la responsabilité primordiale de l'administration des services sociaux et d'assistance sociale; aux termes de la loi proposée, le gouvernement fédéral assumerait 50% du coût de ces services.

Assurance revenu

Régime de pensions du Canada. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec sont des instruments grâce auxquels des millions de personnes actives, entre 18 et 70 ans, acquièrent et conservent, durant leurs années de vie productive, une protection pour eux et pour leurs familles contre la perte de revenu due à la retraite, à l'invalidité ou au décès, quel que soit leur lieu de travail au Canada. Il s'agit d'un régime à cotisations obligatoires fondées sur les gains qui verse aux requérants admissibles des pensions de retraite, des pensions d'invalidité, des pensions pour conjoints survivants, des prestations pour orphelins, des prestations pour les enfants de cotisants invalides et des prestations forfaitaires de décès. Les prestations sont ajustées annuellement en fonction de l'augmentation du coût de la vie, et des modifications introduites en 1975 assurent un traitement égal aux cotisants et bénéficiaires masculins et féminins. En 1977, les salariés ont versé 1.8% de la portion de leurs gains annuels située entre $900 et $9,300, et les employeurs, un montant équivalent. Pour les travailleurs autonomes de la même tranche de revenu, la proportion était de 3.6%. Le plafond des gains ($9,300 en 1977) sera relevé de 12.5% chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne les gains moyens des travailleurs industriels canadiens, d'après les chiffres publiés par Statistique Canada.

Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint. La pension de Sécurité de la vieillesse (SV) est payable à toute personne de 65 ans et plus qui satisfait à l'une des trois conditions de résidence suivantes: avoir résidé au Canada pendant les 10 années précédent immédiatement l'acceptation de la demande: avoir résidé au Canada avant cette période de 10 ans et après l'âge de 18 ans,

Orchestre de personnes âgées à Montréal (Qué.).

Centre pour personnes âgées à Montréal (Qué.).

pour une durée de temps égale à trois fois la longueur des absences au cours des 10 années précédentes, et avoir résidé au Canada pendant au moins un an immédiatement avant l'acceptation de la demande; avoir résidé au Canada pendant 40 ans depuis l'âge de 18 ans. Le pensionné peut toucher des prestations indéfiniment tout en vivant à l'étranger s'il a résidé au Canada pendant 20 ans après l'âge de 18 ans; autrement, les prestations continuent d'être versées seulement pendant six mois à compter du mois où il quitte le Canada.

Un supplément de revenu garanti (SRG) peut être ajouté à la pension de base SV, selon les résultats d'un test de revenu. Le supplément n'est versé que pendant six mois au pensionné qui vit à l'étranger, quelle que soit la durée de la résidence.

Le conjoint d'un pensionné a droit à l'allocation au conjoint (AC) s'il est âgé de 60 à 65 ans et s'il satisfait aux conditions de résidence pour la pension SV. Cette allocation est également accordée à la suite d'un test de revenu; en janvier 1977, elle était payable, sur demande, si le revenu annuel global du couple était inférieur à $6,576.

Le montant maximal de l'AC, qui est égal au montant de la pension SV plus le montant maximal du SRG au taux des personnes mariées, se chiffrait à $229.37 par mois en janvier 1977. A cette même date, les taux suivants s'appliquaient: la pension mensuelle SV était de $141.34; le SRG mensuel maximal pour un pensionné célibataire ou un pensionné marié dont le conjoint ne recevait pas la pension SV ou l'AC se situait à $97.76; dans le cas d'un couple marié dont les deux conjoints étaient pensionnés, le SRG mensuel maximal s'établissait à $88.03 chacun. La pension SV, le SRG maximal et l'AC maximale sont ajustés chaque trimestre pour tenir compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Allocations familiales. Des allocations familiales (AF) sont payées chaque mois à l'égard des enfants de moins de 18 ans résidant au Canada et entretenus par des parents ou des tuteurs, dont l'un au moins doit être citoyen canadien, immigrant reçu ou non-

immigrant admis au Canada dans des circonstances prescrites; le montant est normalement versé à la mère. Les allocations sont également payables, dans certaines conditions, à des résidents du Canada qui sont absents du pays. Elles sont imposables et doivent être inscrites à titre de revenu par la personne qui déclare l'enfant comme personne à charge.

Dans toutes les provinces, des allocations spéciales au taux fédéral des AF sont payables chaque mois à l'égard des enfants de moins de 18 ans qui sont à la charge d'un organisme de bien-être, d'un ministère ou d'une institution. Dans certains cas, le montant est versé directement au parent nourricier à la demande du ministère ou de l'organisme. Les allocations spéciales ne sont pas imposables.

En 1977, le taux fédéral des allocations familiales et spéciales était de $23.89 par mois. La loi permet à une province de modifier les taux d'allocations familiales, à certaines conditions. Le Québec et l'Alberta ont choisi des taux différents, et le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard possèdent leur propre programme d'allocations familiales qui s'ajoute à celui du gouvernement fédéral.

Assistance sociale

Toutes les provinces possèdent des programmes d'assistance sociale à l'intention des nécessiteux et des personnes à leur charge. L'assistance est octroyée en fonction du besoin, c.-à-d. compte tenu des obligations pécuniaires ainsi que du revenu et des ressources du requérant et des personnes à sa charge. Outre les fonctions essentielles, l'assistance peut être accordée pour des besoins spéciaux, des services de soins médicaux non assurés et des soins dans des établissements spécialisés. Sont également

Garderie à Inuvik (T.N.-O.)

prévus des services de soutien tels que les auxiliaires familiaux, les garderies et le développement communautaire, et des services de prévention tels que la consultation, la rééducation et l'adoption. Ces services peuvent également être fournis à des personnes qui risquent fortement de devenir nécessiteuses si elles en sont privées.

Régime d'assistance publique du Canada. Dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), le gouvernement fédéral paie 50% des frais de prestation de services d'assistance et de bien-être social aux personnes qui y ont droit aux termes de la loi provinciale. La plupart des provinces ont abandonné les programmes à l'intention des aveugles et des invalides; ces personnes peuvent maintenant recevoir de l'aide en fonction de leurs besoins dans le cadre des programmes provinciaux d'assistance sociale en vertu du RAPC. Le gouvernement fédéral espère bientôt présenter au Parlement un nouveau projet de loi sur les services sociaux, qui, s'il est approuvé, remplacerait la plupart des dispositions relatives aux services de bien-être du RAPC. Cette nouvelle loi vise à accroître la participation fédérale au partage du coût des programmes provinciaux de services sociaux.

Services d'aide à l'enfance. Les services officiels pour la protection et le soin des enfants négligés ou privés de soins parentaux temporairement ou de façon permanente comprennent la protection dans leur propre foyer, dans un foyer nourricier ou dans un établissement, ainsi que des services d'adoption et des services aux parents célibataires. Ces programmes sont administrés par les autorités provinciales ou par les sociétés d'aide à l'enfance.

Des garderies sont exploitées par des administrations locales, des associations bénévoles ou des organismes de bienfaisance, ou encore à titre commercial. Outre l'autorisation, elles doivent satisfaire aux normes établies par le gouvernement provincial et se conformer aux règlements concernant l'entretien, la sécurité, le transport et la tenue des dossiers.

Atelier pour personnes âgées à Toronto (Ont.).

Services aux personnes âgées. De façon générale, des soins en établissement sont offerts aux personnes âgées qui ne peuvent prendre soin d'elles-mêmes. A certains endroits, des organismes publics et bénévoles ont également mis sur pied des services d'infirmière visiteuse, d'auxiliaire familiale, de consultation, d'information et d'orientation, de cantines mobiles, ainsi que des visites amicales et des répertoires de logements. Des logements à loyer modique ont été construits dans nombre de localités, et on a créé des clubs et des centres de loisirs et d'activités sociales.

Le programme fédéral Nouveaux Horizons offre aux personnes âgées l'occasion de participer plus activement à la vie communautaire. Des subventions sont octroyées à des groupes de retraités pour des projets à but non lucratif dans des domaines tels que les loisirs physiques, l'artisanat et les passe-temps divers, les programmes historiques, culturels et éducatifs, les services sociaux, les services d'information et les centres d'activité.

Bien-être et sécurité sociale à l'échelle internationale

Le Canada participe vivement à l'activité de développement social des Nations Unies, par son rôle au sein du Conseil économique et social, de l'Assemblée générale et du Conseil exécutif de l'UNICEF, et lors de colloques et de conférences des Nations Unies concernant la politique sociale. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social collabore dans ce domaine avec l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires extérieures, de concert avec des ministères et organismes provinciaux.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est membre de plusieurs organismes bénévoles internationaux, et ses agents participent aux travaux de l'Association internationale de sécurité sociale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation internationale du travail. La position du Canada au sujet des accords bilatéraux en matière de sécurité sociale est actuellement en voie d'élaboration.

L'automne en Nouvelle-Écosse.

Pêches et Environnement

Pêches et Environnement Canada, créé en juin 1971, regroupe les principales fonctions fédérales en matière de protection, de conservation et de mise en valeur du milieu et de ses ressources renouvelables.

Les principaux objectifs du ministère sont les suivants: administrer les programmes et services ayant trait aux ressources; fournir des services météorologiques et climatologiques et effectuer de la recherche atmosphérique; enrayer la pollution de l'air, des eaux et des terres et prévenir de nouveaux risques; évaluer et réduire les effets néfastes d'importants travaux réalisés sur les terres de la Couronne ou grâce à des capitaux fédéraux; mettre sur pied des programmes à long terme de protection du milieu; promouvoir et appuyer les initiatives internationales concernant l'aménagement du milieu et des ressources; et élaborer des programmes d'information et d'éducation.

Organisation

Le ministère se compose de trois principaux éléments: le Service des pêches et de la mer et les Services de l'environnement, qui relèvent chacun d'un sous-ministre adjoint principal, et le Service de la planification et des finances dirigé par un sous-ministre adjoint.

Prises de poissons à Harbour Breton (T.-N.).

Service des pêches et de la mer. Les fonctions de ce service comprennent l'aménagement des pêches canadiennes en eau salée et en eau douce, de concert avec les provinces; la recherche océanographique et halieutique en vue de l'aménagement, de la compréhension et de l'utilisation optimale des ressources aquatiques renouvelables et des eaux maritimes; l'exécution de levés hydrographiques et l'établissement de

Flottille de pêche à Vancouver (C.-B.).

cartes des eaux navigables côtières et intérieures; et la recherche à l'appui des accords internationaux concernant l'aménagement des pêches et la qualité de l'environnement maritime. Le service s'occupe aussi de la planification et de l'administration de quelque 3,000 installations portuaires pour petites embarcations et étudie divers facteurs qui influencent les eaux côtières et intérieures.

Les Services de l'environnement comprennent le Service de l'environnement atmosphérique (SEA), le Service de la protection de l'environnement (SPE) et le Service de la gestion de l'environnement (SGE).

Le *Service de l'environnement atmosphérique* s'occupe surtout de météorologie. Il fournit des services nationaux de météorologie et de climatologie au grand public et à des utilisateurs particuliers. Depuis 1958, il donne aux navigateurs des renseignements sur l'état des glaces dans les cours d'eau canadiens, les eaux côtières et l'archipel de l'Arctique. Il prend également une part active à la recherche météorologique, à la recherche concernant les effets des polluants sur l'atmosphère et à la conception d'instruments.

Le *Service de la protection de l'environnement* établit, pour l'ensemble du pays, des directives, des normes et des règlements au sujet de l'environnement, en consultation avec les provinces et l'industrie. Il effectue l'évaluation, la surveillance, les négociations et les contrôles nécessaires pour assurer le respect de la législation fédérale relative à l'environnement. Il cherche à définir et à résoudre les problèmes de pollution, effectue la mise au point et la démonstration de techniques antipollution, et sert de point de convergence pour ce qui concerne tous les aspects de la protection du milieu associés à des travaux, entreprises et organismes fédéraux.

Le *Service de la gestion de l'environnement* coordonne les activités relatives aux ressources terrestres renouvelables, à leur utilisation et aux conséquences de leur

Exercice de lutte contre la pollution par le pétrole, mené conjointement par le gouvernement et l'industrie dans le port d'Hamilton (Ont.).

La première usine de pâte à papier non polluante du monde à Thunder Bay (Ont.).

exploitation sur le milieu. Il groupe cinq directions fonctionnelles: Forêts, Eaux intérieures, Faune, Terres, et Élaboration des politiques et des programmes, dont l'action s'exerce surtout à l'échelle nationale. De plus, ces opérations organiques sont réparties en cinq directions régionales couvrant l'ensemble du territoire; cette structure vise à fournir à chacune des régions l'information sur l'aménagement des ressources la mieux adaptée à ses besoins. Dans ses programmes, le SGE produit des données sur la quantité et la qualité des ressources, fait des recherches sur les méthodes et techniques de conservation et planifie l'utilisation des ressources renouvelables dans tout le pays, conformément aux lois fédérales. Vu la diversité de ses intérêts, le service joue un rôle

La rivière Bow près de Banff (Alb.). →

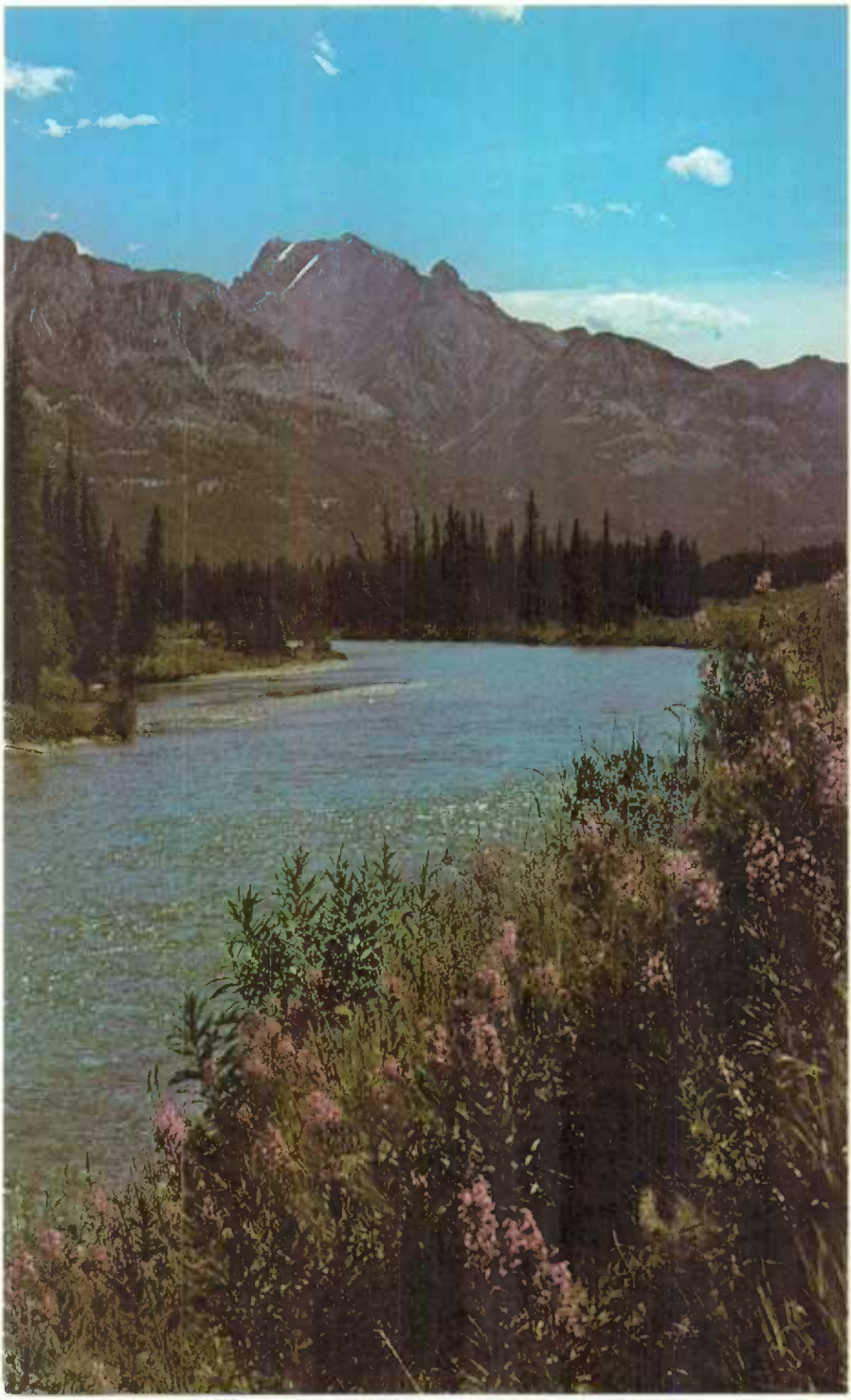

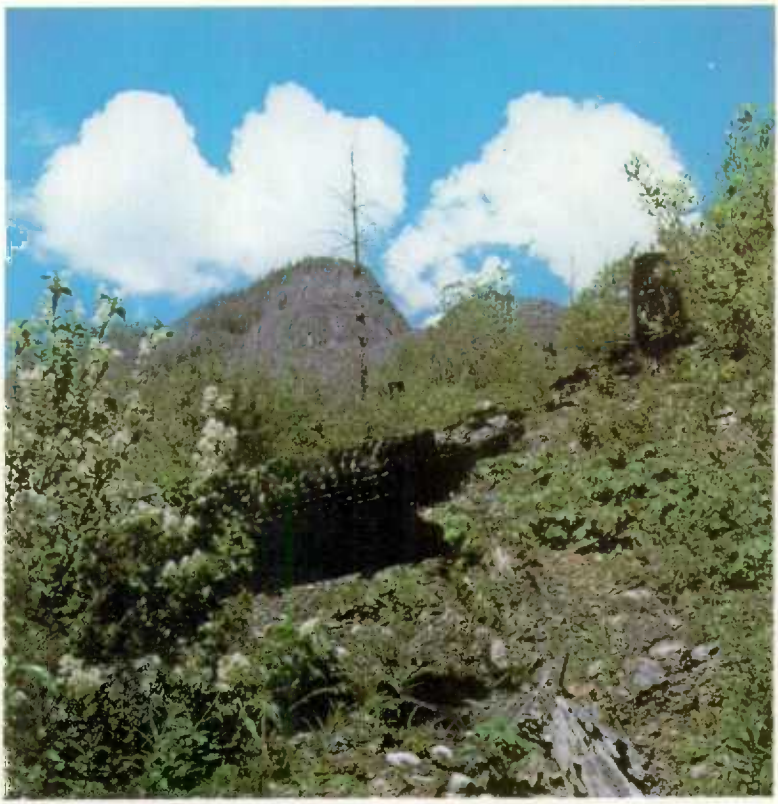

Cinquante ans après un incendie de forêt dans le sud de la Colombie-Britannique.

de premier plan dans l'étude des répercussions sur l'environnement des projets de mise en valeur et contribue au processus d'évaluation et de révision environnementales qui vise toutes les entreprises auxquelles participe le gouvernement fédéral.

Le Service de la planification et des finances se compose de deux éléments principaux: des directions chargées d'appuyer la politique et d'autres chargées de fournir des services de soutien généraux. Les premières, au nombre de trois, aident à l'élaboration de la politique du ministère et donnent au ministre et au sous-ministre une vue d'ensemble qui permet d'harmoniser les activités du ministère. Les autres élaborent des lignes directrices, des procédures et des systèmes à l'appui de tous les éléments du ministère et assurent la liaison avec des organismes centraux comme le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique.

Organes consultatifs

Le Conseil consultatif canadien de l'environnement est chargé de conseiller le ministre dans quatre domaines généraux: l'état de l'environnement et les menaces qui pèsent sur lui, les priorités relativement aux programmes fédéraux ou fédéraux-provinciaux, l'efficacité des mesures prises par le ministère pour rétablir, maintenir ou relever la qualité de l'environnement, et les autres questions que le ministre peut juger utile de lui confier.

La côte près de Quirpon (T.-N.).

Le parc national Kluane (Yukon).

Paysage d'hiver près de Kleinburg (Ont.).

Le Conseil consultatif canadien des forêts est comptable au ministre de son activité et fait des recommandations dans des domaines de compétence fédérale relatifs aux ressources forestières renouvelables. **Le Conseil consultatif canadien des pêches** conseille le ministre, de l'extérieur du gouvernement, au sujet de la politique sur les ressources halieutiques. Ces organes, constitués d'éminents Canadiens des milieux industriel, universitaire et scientifique, examinent les programmes, en évaluent les répercussions et assurent la liaison avec des organismes privés. Le Conseil consultatif canadien des forêts comprend des représentants des ministères provinciaux des ressources naturelles, et le Conseil consultatif canadien des pêches, des représentants de la pêche commerciale et sportive.

La Commission des évaluations environnementales est chargée d'examiner l'aspect environnemental des projets qui lui sont soumis par des ministères et organismes fédéraux. Elle constitue un élément principal du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement créé pour veiller à ce que les répercussions sur l'environnement soient prises en considération dans les premiers stades de l'élaboration de nouveaux projets, programmes et activités du gouvernement fédéral, qu'une évaluation environnementale soit effectuée avant que des décisions ou des engagements irrévocables soient pris relativement à des projets pouvant avoir des effets néfastes sur l'environnement, et que les projets dont on prévoit qu'ils auront des répercussions importantes soient soumis pour étude à Pêches et Environnement Canada. Les résultats de ces évaluations servent à la planification, la prise de décisions et à la mise en œuvre. On considère comme projets fédéraux ceux qui sont mis sur pied par des ministères et organismes fédéraux, ceux pour lesquels on sollicite des fonds fédéraux et ceux mettant en cause des biens fédéraux.

En raison de la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, le ministère ne peut à lui seul accomplir toutes les tâches nécessaires relativement aux ressources renouvelables et à l'environnement; il peut néanmoins en accomplir certaines, exercer une influence sur d'autres et, en général, faire fonction de chef de file.

Agriculture

Le travail d'Agriculture Canada est réparti entre sept directions et un certain nombre d'organismes spécialisés régis par plus de 30 lois et dont l'activité porte sur la plupart des aspects du secteur agricole, intéressant ainsi tous les Canadiens.

Organisation

La Direction de l'économie applique des programmes en vue de l'accroissement du revenu agricole et contribue à l'obtention de nouveaux débouchés pour les produits agricoles canadiens. La Direction des circuits alimentaires planifie et coordonne les circuits alimentaires axés sur les marchés. La Direction de l'hygiène vétérinaire est chargée de l'inspection des viandes, du diagnostic et de la répression des maladies animales, ainsi que de la recherche connexe. La Direction de la production et des marchés s'occupe de l'application des lois concernant les produits alimentaires, les approvisionnements agricoles et la lutte contre les ravageurs et les maladies des cultures. La Direction de la recherche, qui compte près de 50 établissements dans tout le Canada, exécute des programmes visant à résoudre les problèmes relatifs aux productions végétales et animales, à leur protection et leur utilisation. Comme les directions, la Commission canadienne des grains est comptable au sous-ministre de l'Agriculture; elle applique la Loi sur les grains du Canada, qui régit la manutention des céréales dans le réseau d'élévateurs autorisés du Canada.

Autres organismes. Le ministre de l'Agriculture est comptable devant le Parlement de six autres organismes. L'Office de stabilisation des prix agricoles vient en aide aux agriculteurs en assurant des prix de soutien pour certains produits alimentaires.

Exploitation agricole près de Delia (Alb.).

L'Office des produits agricoles achète, vend et importe des produits agricoles afin de maintenir un équilibre satisfaisant des stocks d'aliments au pays. La Commission canadienne du lait soutient les prix sur le marché des principaux produits laitiers transformés. L'Office canadien des provendes assure des approvisionnements suffisants en céréales fourragères à des prix stables. La Société du crédit agricole, organisme de la Couronne, consent des prêts aux agriculteurs et aux syndicats agricoles. Enfin, le Conseil national de commercialisation des produits agricoles surveille la création et le fonctionnement des offices nationaux de commercialisation des produits alimentaires.

Programmes et politiques

La capacité d'entreposage de fruits et légumes au Canada a continué à s'accroître en 1976 grâce au Programme d'aide financière pour la construction d'installations d'entreposage de fruits et légumes. Au cours de l'année, des accords d'aide financière ont été signés avec 12 groupes de producteurs en vue de la construction ou de la rénovation d'installations d'entreposage; les organisations de producteurs, les coopératives ou les offices qui s'occupent de la production, de l'entreposage et de la commercialisation des fruits et légumes destinés à la vente ou à la transformation peuvent recevoir de l'aide en vertu du programme, suivant lequel le gouvernement fédéral paie le tiers des frais de construction ou de rénovation, jusqu'à concurrence de $500,000.

La Loi fédérale sur les aliments du bétail a été modifiée en 1976 pour tenir compte de l'évolution dans les industries du bétail et de la fabrication des aliments du bétail. Le principal changement visait le mélange des provendes à la ferme; les inspecteurs

Pulvérisation de produits chimiques sur des pommiers à la Station de recherche de Smithfield (Ont.).

Produits de la ferme

agricoles fédéraux ont été autorisés à vérifier si les ingrédients de ces aliments ne laissent pas de résidus nuisibles à la santé de l'homme.

Le Programme fédéral-provincial de contrôle d'aptitudes pour les bovins de boucherie a été élargi en 1976 pour englober le Programme d'épreuves de jeunes taureaux. Le nouveau programme a pour but d'accroître l'efficacité dans la production de bœuf en augmentant la disponibilité de taureaux de boucherie ayant fait l'objet de tests poussés, et supérieurs sur le plan génétique. Le gouvernement fédéral assume une partie de ce qu'il en coûte aux propriétaires pour soumettre leurs jeunes taureaux au programme.

En 1976, on a majoré l'indemnisation des propriétaires de bovins de race devant être abattus dans le cadre des programmes d'éradication des maladies en vertu des Règlements sur les épizooties. Le taux maximal d'indemnisation a été porté de $450 à $600 pour chaque animal de race atteint de la brucellose, de la tuberculose ou de la maladie de Johne et devant être abattu. Le taux maximal d'indemnisation pour les bovins ordinaires est demeuré à $200. Les taux maximaux ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit de maladies étrangères comme la fièvre catarrhale; dans ces cas, l'indemnisation est établie en fonction de la juste valeur marchande de l'animal, sans limite supérieure.

La même année, la politique concernant les céréales fourragères à été améliorée afin d'encourager l'augmentation de la production de bétail et de céréales fourragères dans tout le pays en fonction du potentiel naturel de chaque région. Parmi les éléments nouveaux, on peut mentionner la disponibilité de céréales fourragères canadiennes à des prix concurrentiels par rapport aux prix du maïs, la relocalisation des stocks de réserve, des modifications concernant l'aide au transport de céréales fourragères et le financement de programmes destinés à aider les industries de l'élevage et de l'alimentation des animaux.

Protection du bétail contre les insectes.

Terres agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard.

En 1976, le Fonds d'implantation des nouvelles cultures a continué à fournir de l'aide financière pour le développement et l'introduction de nouvelles cultures et de nouvelles variétés et l'agrandissement des zones de production où des cultures sont déjà établies. Au cours de l'année, l'aide a porté sur des projets destinés à exploiter le potentiel du lin en tant que culture importante des prairies, évaluer des variétés d'avoine fourragère, établir des cultures de moutarde dans l'Est du Canada, accroître la production de céréales en Nouvelle-Écosse, y établir des plantations de bleuets nains à haut rendement, et accroître la production et l'utilisation des fèves des marais et des haricots noirs dans l'Ouest du Canada. Le Fonds d'implantation des nouvelles cultures a été créé en 1974 et il est doté d'un budget annuel de $1 million; il vise à combler l'écart entre les résultats de la recherche fondamentale et les applications pratiques en agriculture.

Affaires extérieures

Le ministère des Affaires extérieures a trois grandes fonctions: 1) informer et conseiller le gouvernement en matière de politique étrangère, coordonner la mise en œuvre de ses décisions à cet égard, représenter le Canada à l'étranger et auprès d'organisations internationales et négocier des accords internationaux; 2) promouvoir une meilleure connaissance du Canada et des Canadiens auprès des gouvernements étrangers et de leurs ressortissants; et 3) venir en aide aux Canadiens à l'étranger.

L'administration centrale du ministère est à Ottawa. En juin 1977, le Canada comptait des missions diplomatiques dans 74 pays, dont certaines étaient accréditées auprès de plus d'un pays permettant ainsi d'entretenir des relations avec 64 autres gouvernements; 87 pays avaient des missions diplomatiques à Ottawa, 43 États y avaient des représentants non résidents.

Les missions diplomatiques établies dans les pays du Commonwealth s'appellent généralement hauts-commissariats et sont dirigées par un haut-commissaire, tandis que dans les pays qui ne font pas partie du Commonwealth elles sont désignées sous le nom d'ambassades et ont à leur tête un ambassadeur ou un chargé d'affaires. Dans les pays avec lesquels le Canada entretient d'amples relations, il existe également des consulats dans des villes autres que la capitale.

Le rôle d'une ambassade ou d'un haut-commissariat consiste à négocier avec le gouvernement local, à informer le gouvernement canadien des faits nouveaux d'importance qui surviennent dans le pays, à surveiller les intérêts du Canada, à aider les Canadiens qui se trouvent sur place et à faire connaître le Canada. Le consulat, pour sa part, remplit des fonctions analogues dans son territoire, mais il ne négocie pas avec le gouvernement étranger.

Le Canada a aussi des missions chargées de faire valoir ses positions auprès d'un certain nombre d'organisations internationales, dont les Nations Unies à New York et à Genève, les Communautés européennes et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, et l'Organisation des États américains à Washington.

Relations extérieures

La conduite des relations extérieures du Canada, fonction primordiale du ministère des Affaires extérieures, est traitée dans la section sur «Le peuple et son héritage».

Services à l'intention des Canadiens

Outre ses fonctions en matière de politique étrangère, le ministère offre aux Canadiens les services suivants.

Services consulaires à l'intention des Canadiens à l'étranger. En 1976, les missions canadiennes à l'étranger ont traité près de 500,000 cas ou demandes de renseignements et délivré 36,200 passeports, se sont occupées de 456 décès de Canadiens à l'étranger, de 1,018 Canadiens incarcérés à l'extérieur du Canada, de 627 hospitalisés et de 3,145 cas de difficultés financières.

Passeports. En 1976, le ministère a délivré 654,842 passeports et autres documents de voyage par l'entremise du Bureau des passeports à Ottawa, de ses bureaux régionaux à Edmonton, Halifax, Montréal, Toronto, Vancouver et Winnipeg, et de ses missions à

l'étranger. Ce chiffre comprend des certificats d'identité et des titres de voyage délivrés aux termes de la Convention des Nations Unies concernant les réfugiés à des non-Canadiens admissibles résidant légalement au Canada.

Aide en matière de droit international. La Section des réclamations de la Direction des consultations juridiques du ministère coordonne l'aide fournie aux citoyens et aux sociétés canadiennes qui cherchent à obtenir des gouvernements étrangers une juste compensation pour la nationalisation de leurs biens ou toute autre ingérence dans leurs affaires. En outre, les avocats et le public en général peuvent communiquer avec la Section du droit international privé de la Direction des opérations juridiques pour obtenir de l'aide relativement à l'application du droit international privé, et particulièrement à la procédure de signification et d'authentification de documents dans le cadre de poursuites judiciaires à l'étranger ou de procédures d'extradition d'un pays étranger vers le Canada ou vice versa.

Relations avec les universités. Le ministère favorise les échanges entre ses fonctionnaires et des universitaires. C'est ainsi qu'il détache des hauts fonctionnaires du ministère pour les affecter à des fonctions d'enseignement, de discussion et de recherche dans les universités, et qu'il en envoie d'autres donner des conférences à la demande des universités, des collèges et d'autres groupes intéressés.

Accès aux archives. La Direction historique examine les demandes des experts qui étudient les relations extérieures du Canada et désirent avoir accès aux dossiers du ministère et, si possible, aide ces derniers dans leurs recherches. Elle s'occupe également de la publication de la série *Documents relatifs aux relations extérieures du Canada.*

Logements à prix modique construits au Pakistan grâce à l'aide canadienne.

Agence canadienne de développement international (ACDI)

En 1977-78, l'Agence canadienne de développement international, organisme d'État chargé de l'application du programme canadien de coopération avec les pays en voie de développement, terminait la deuxième année d'application des lignes directrices établies à l'automne de 1975, portant principalement sur l'aide aux pays les plus pauvres et dans les secteurs les plus démunis de ces pays. La solution des problèmes de pauvreté et de sous-développement repose sur une conception nouvelle de la coopération, où l'aide financière accordée à des conditions de faveur, l'assistance technique et les politiques commerciales et monétaires jouent des rôles pleinement complémentaires et interdépendants. On prévoit que cette approche intégrée marquera de plus en plus les relations entre les pays industrialisés, comme le Canada, et les pays en développement.

C'est en 1950 que le Canada a commencé à coopérer au développement international, avec la création du Plan de Colombo qui visait à aider les pays nouvellement indépendants d'Asie. Par la suite, il a étendu son action par des programmes s'adressant à d'autres pays: les Antilles en 1958 et l'Afrique du Commonwealth en 1960. Les programmes à l'intention de l'Afrique francophone ont débuté en 1961, et ceux destinés à l'Amérique latine en 1964.

Le montant de l'aide publique au développement accordé par le Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978 se chiffre à $972.5 millions, ce qui ne comprend pas les frais d'administration ($29.5 millions). En 1977-78, la plus grande part de ces crédits, soit $636.8 millions, a été consacrée au financement de programmes bilatéraux (établis par accords entre deux États). L'Asie en a reçu la plus grande proportion, soit $230 millions, l'Afrique du Commonwealth $100 millions, l'Afrique francophone $110 millions, l'Amérique latine $30 millions, et les Antilles $30 millions. Le reste a été affecté à d'autres programmes, par exemple aux secours d'urgence.

Installation d'une ligne à haute tension au Pakistan dans le cadre d'un projet de l'ACDI.

L'aide financière canadienne prend la forme de subventions ou de prêts. Ces derniers sont pour la plupart exempts d'intérêts et remboursables sur une période de 50 ans à compter de la 10e année; ils sont parfois assortis d'un intérêt de 3% et remboursables sur 30 ans à compter de la huitième année; le rapport subventions-prêts est d'environ 65 : 35.

L'aide bilatérale comprend quatre volets principaux: aide à la mise en œuvre de projets, aide alimentaire, aide relative aux produits et facilités de crédit. L'aide à la mise en œuvre de projets, la plus importante, prend la forme de prêts et de subventions accordés par l'ACDI pour des projets spécifiques de développement. Elle comprend entre autres l'envoi d'experts-conseil canadiens (552 dans 58 pays en janvier 1977); en même temps, des résidents des pays concernés reçoivent une formation au Canada ou ailleurs afin de pouvoir prendre la relève et poursuivre les travaux (près de 1,100 en janvier 1977). Vient ensuite l'aide alimentaire, qui représente $230 millions, dont $97.5 millions accordés dans le cadre de l'aide multilatérale. L'aide relative aux produits consiste essentiellement en un compte sur lequel des sommes sont prélevés pour l'achat au Canada de matières premières, de produits semi-ouvrés ou d'engrais. Des prêts de faveur d'une valeur de plus de $100 millions sont accordés à plusieurs pays; ils constituent une forme de crédit fort souple.

L'aide multilatérale ($289.3 millions en 1977-78) est le deuxième poste en importance au budget. Sur ce montant, $97.5 millions ont été alloués à l'aide alimentaire, surtout dans le cadre du Programme alimentaire mondial. Le deuxième bénéficiaire a été l'Association internationale de développement, organe de la Banque mondiale; la contribution canadienne à la quatrième reconstitution des ressources de la banque pour la période 1975-77 s'élèvera à $276 millions. Le Canada est également membre de la Banque asiatique de développement, de la Banque de développement des Caraïbes et de la Banque interaméricaine de développement, et il a été l'un des promoteurs de la création du Fonds pour le développement de l'Afrique. Il compte parmi les principaux participants au Programme des Nations Unies pour le développement depuis la création de celui-ci en 1965; sa contribution pour 1977-78 se chiffre à $34 millions. Le Canada participe également à d'autres programmes des Nations Unies, notamment au Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Une part croissante du programme d'aide du Canada met en cause des organismes bénévoles, des Églises, des universités et des organisations non gouvernementales. L'ACDI subventionne jusqu'à 50% du coût de certains projets, ce qui représente une contribution totale de $41.9 millions en 1977-78. Elle encourage également les entreprises canadiennes à participer au développement industriel des pays du Tiers Monde en les invitant à investir en coparticipation.

Moins touché que bien d'autres par la hausse du prix du pétrole, le Canada a joué un rôle de premier plan dans l'effort international déployé en vue d'aider les pays les plus durement frappés par la crise énergétique. Il est devenu le principal donateur de denrées alimentaires; il s'est engagé à verser $300 millions à un compte spécial du Fonds monétaire international pour financer les achats de pétrole des pays dont la balance des paiements est gravement déficitaire, il a institué un tarif de préférence général afin d'accroître au Canada la valeur concurrentielle de certains produits manufacturés dans des pays en voie de développement, et il s'est engagé dans un programme quinquennal de $230 millions en vue d'aider au redressement du Sahel en Afrique occidentale.

Service administratif canadien outre-mer (SACO)

Organisme sans but lucratif créé en 1967 par un groupe d'éminents Canadiens des

milieux industriels et professionnels, le SACO fonctionne sous les auspices de l'Agence canadienne de développement international. L'une de ses fonctions consiste à recruter pour le service outre-mer des Canadiens dont la compétence est reconnue dans leur discipline et dont les qualités personnelles en font de bons communicateurs. Il a également pour rôle de faire savoir aux pays en voie de développement que les Canadiens sont désireux de partager leurs connaissances spécialisées avec les entreprises locales qui veulent améliorer leur contribution à l'économie de leur pays. Enfin, il fournit à des personnes l'occasion de prolonger leur carrière au-delà de la retraite en partageant leur compétence et leur expérience avec d'autres qui peuvent bénéficier des conseils d'experts. Le SACO considère cette activité secondaire de son programme comme un important privilège, et se réjouit de pouvoir mettre à profit la compétence acquise par des experts canadiens en l'employant à des fins utiles.

Le système du SACO est simple et direct. Le volontaire-conseil qui a fait part de ses aptitudes et de son désir d'aller outre-mer est inscrit sur la liste. Lorsqu'un pays étranger demande les services d'un volontaire-conseil, on sort de cette liste un ou plusieurs spécialistes pertinents qui sont alors désignés. En dernière étape, le volontaire a le choix d'accepter ou de refuser un projet particulier, et le client peut accepter ou refuser la personne proposée. Au début de l'année financière 1977-78, environ 1,400 projets répartis dans 40 pays avaient été achevés. Le nombre de projets augmente à un rythme soigneusement contrôlé.

Il est intéressant de noter que le programme indien, ici même au Canada, dans lequel le SACO aide à des bandes indiennes et à des entreprises en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord, s'avère un succès. Le nombre de volontaires travaillant avec des bandes indiennes d'un océan à l'autre à une vaste gamme de projets s'élevait à plus de 150, et on prévoyait une augmentation en 1977.

Le siège social du SACO est situé à Montréal, et des représentants régionaux sont disséminés dans les grands centres du Canada.

Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)

Organisme indépendant à but non lucratif, le SUCO a été créé en 1961 en vue de fournir des Canadiens compétents sur le plan professionnel et technique pour satisfaire aux besoins changeants en main-d'œuvre des pays en voie de développement. Aujourd'hui, il envoie près de 800 personnes dans plus de 40 pays, et il finance, administre et dote en personnel un grand éventail de projets destinés à soutenir l'effort de développement de ces pays.

Le SUCO est un programme de «main-d'œuvre moyenne» qui se conforme aux objectifs et aux priorités des pays avec lesquels il collabore; il ne s'agit pas d'un programme de secours, de bienfaisance ou d'aide d'urgence. Le SUCO a des programmes et projets en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes, en Amérique centrale et du Sud et dans le Pacifique.

Les universités et les collèges jouent encore un rôle de premier ordre dans le recrutement et la sélection initiale du personnel affecté outre-mer, et ce par l'entremise d'un réseau de quelque 70 comités répartis dans tout le Canada. Ces comités, dont les membres sont bénévoles, se composent normalement de professeurs et d'étudiants, de volontaires revenus au pays, de représentants des pays participants et, si possible, de membres locaux. En outre, nombre de comités s'occupent d'amasser des fonds et d'organiser des activités éducatives. Le programme est administré par un secrétariat situé à Ottawa et par des bureaux régionaux au Canada et à l'étranger.

Le SUCO est financé principalement par l'Agence canadienne de développement

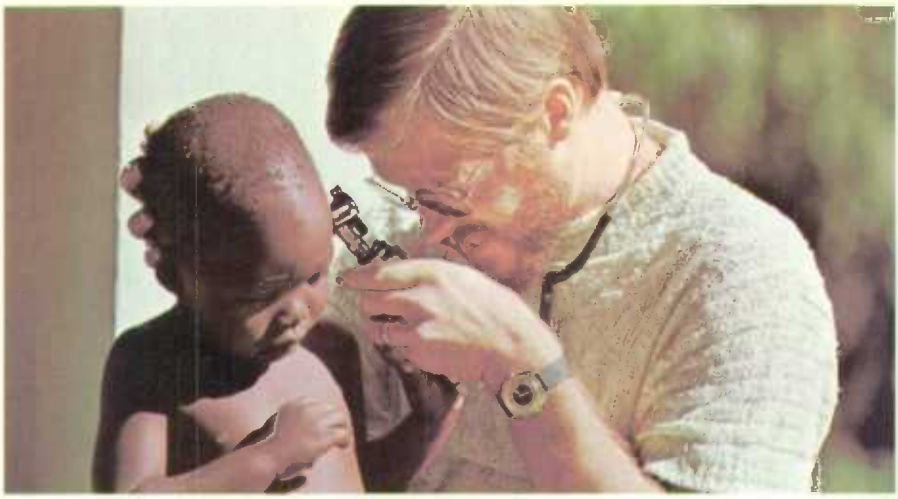

Soins médicaux donnés au Malawi sous les auspices du SUCO.

international; une somme équivalente est fournie par les gouvernements et organismes d'outre-mer sous forme de salaires et de facilités de logement à l'intention des volontaires. Le reste représente des contributions de particuliers, de sociétés, de fondations, de groupes communautaires et de gouvernements provinciaux. Une aide provient également des universités canadiennes, qui fournissent locaux, matériel et personnel au niveau des comités.

Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

Le CRDI a été créé en 1970 par une loi du Parlement en réponse au besoin d'un organisme d'aide plus souple qu'un ministère pour soutenir la recherche sur les problèmes propres aux pays en voie de développement. L'objectif du Centre est de favoriser le développement socio-économique de ces régions, et en particulier le bien-être de leur population rurale, grâce à des recherches visant à adapter les connaissances scientifiques et techniques à leurs besoins particuliers.

Ces recherches sont effectuées presque entièrement par des scientifiques et technologues des pays et régions en cause, conformément à leurs propres priorités. Les responsables du Centre ont pour tâche d'aider à mieux définir les propositions de recherche, recommander des projets de financement, en surveiller l'exécution et assurer la plus vaste diffusion possible des résultats. La raison pour laquelle les chercheurs des pays en voie de développement peuvent obtenir des fonds qui leur permettent d'orienter eux-mêmes leurs recherches et de trouver les moyens de résoudre leurs propres problèmes est que le CRDI peut fournir une «aide sans attaches».

Axée sur l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, la recherche s'effectue surtout dans les domaines suivants: agriculture, alimentation et nutrition; information; population et santé; et société et ressources humaines. Les activités visant à augmenter la production alimentaire et le revenu par l'amélioration des variétés de végétaux ont été accrues et élargies de façon à inclure les denrées alimentaires sous-exploitées par les pays en voie de développement qui les possèdent; la recherche sur les systèmes et les technologies agricoles vise à mettre les avantages des innovations agricoles à la portée des petits agriculteurs. La demande de renseignements au sujet et en vue du développement a entrainé la création de réseaux généraux permettant aux pays en voie

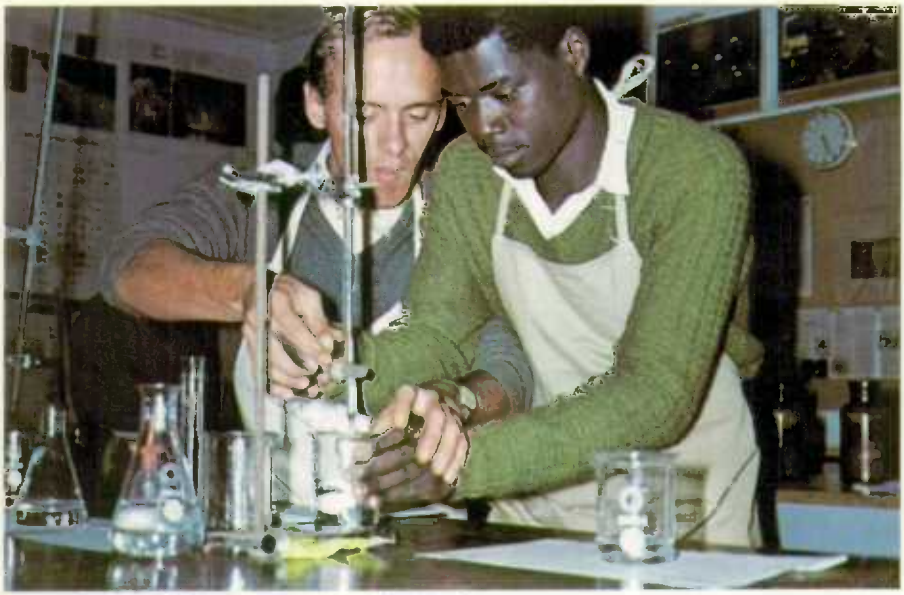

Un travailleur de SUCO enseigne la chimie (Sierra Leone).

de développement d'obtenir des renseignements dans tous les domaines des sciences, de la technologie et des institutions nationales. La recherche en matière de santé vise principalement à fournir aux populations rurales des services à prix modiques, notamment des programmes d'approvisionnement en eau et d'amélioration du système sanitaire, de formation et de gestion de la main-d'œuvre, et de soins d'hygiène maternelle et infantile. Les programmes de sciences sociales visent à une meilleure compréhension du rôle de l'homme dans la société au moyen de la recherche concernant le logement, l'enseignement, la population et les répercussions de la modernisation et de l'évolution en général. Dans tous les secteurs, les programmes sont intégrés dans la mesure du possible, de manière à être exécutés dans un cadre homogène de développement.

Lors de l'examen des projets, il faut établir si ceux-ci conviennent à l'ordre de priorité des pays en voie de développement, s'ils pourront être utiles en dehors du pays considéré, si les recherches contribueront à relever les niveaux de vie des pays bénéficiaires, si les projets feront pleinement appel aux ressources et à la population locales et, enfin, s'ils permettront de produire des chercheurs mieux formés ou plus expérimentés.

Le Centre est une corporation publique dotée d'un conseil d'administration international et d'un personnel international. Le président, le vice-président et neuf des 21 autres administrateurs doivent être citoyens canadiens, mais en 1975-76 le conseil comptait également des membres venant d'Éthiopie, du Zaïre, de l'Iran, de l'Indonésie, du Mexique, de la Jamaïque, de la Grande-Bretagne, de la France, des États-Unis et de l'Australie. Cinq bureaux régionaux ont été établis à Singapour, Bogota, Dakar, Naïrobi et Beyrouth.

Jusqu'ici, le financement s'est effectué exclusivement sous forme de subventions annuelles du gouvernement du Canada. En 1975-76, le montant se chiffrait à $27 millions, soit 3% de l'aide extérieure du Canada. Au 31 décembre 1976, le CRDI avait approuvé au total 504 projets intéressant 83 pays, ce qui représentait un engagement financier de $96.34 millions.

Défense nationale

Les décisions prises au terme de la deuxième phase de la Revue des structures de défense (RSD) représentent le principal événement qui touchait directement le ministère de la Défense nationale (MDN) en 1975. En novembre 1974, la RSD a reçu du Cabinet la mission de réviser les tâches des Forces canadiennes, l'efficacité et le choix des différents niveaux de priorité auxquels ces tâches doivent être accomplies, ainsi que l'organisation et les ressources requises; elle était alors dirigée par un comité interministériel, sous la présidence du greffier du Conseil privé. Le gouvernement estimait qu'une telle révision était souhaitable au moment où les budgets attribués à la défense avaient été gelés pour trois ans, et où il fallait prendre des décisions capitales concernant le remplacement d'importantes pièces d'équipement.

La phase I de la RSD avait examiné les diverses tâches découlant de l'un ou l'autre des 15 objectifs du MDN, arrêtés à partir des politiques et buts nationaux. Au cours de la phase II, on s'est penché sur la question de l'état des Forces et, en particulier, de la capacité de combat qui conviendrait au Canada, et on a établi un modèle de Forces qui pourrait servir de cadre à une planification détaillée. On a également souligné l'urgence d'une prise de décision au sujet de l'achat du nouveau matériel essentiel au maintien de certaines fonctions qui, notamment, dépendent de l'utilisation de chars et d'avions patrouilleurs à grande autonomie (APGA).

Après étude de la phase II, le gouvernement a réaffirmé son engagement vis-à-vis des quatre rôles prioritaires des Forces canadiennes énoncés en 1971 dans le Livre blanc

Technicienne en formation de défense aérienne.

Cérémonie de fin d'études au Royal Military College, à Kingston (Ont.).

intitulé *La défense dans les années 70*. Ces rôles sont: la surveillance et la protection de la souveraineté territoriale et des frontières maritimes du Canada; la défense de l'Amérique du Nord en collaboration avec les États-Unis; le respect de tout engagement auprès de l'OTAN; et la participation à des missions éventuelles en vue du maintien de la paix internationale.

Parmi les autres décisions importantes prises par le Cabinet à la suite de la phase II, on peut mentionner: le maintien de l'effectif des Forces canadiennes à 78,000 militaires dans la Force régulière et 22,000 dans la Force de réserve, y compris un total de 2,000 militaires réservés pour les opérations, actuelles et prévisibles, de maintien de la paix des Nations Unies; le maintien continu, en Europe, de Forces armées et aériennes mixtes, dotées d'un équipement approprié comprenant un char de combat moderne, pour contribuer à la défense collective de l'OTAN dans la région centrale; l'achat de 18 APGA *P-3 Lockheed*, pour remplacer les avions *Argus* en service depuis 1957; et les études sur l'achat d'un nouveau chasseur pour remplacer les avions CF-104, CF-101 et CF-105, et sur un programme de remplacement de navires que le Cabinet devait examiner au début de 1976.

Un aspect important de la décision du gouvernement concernait les fonds qui seraient attribués au MDN; il s'agissait plus précisément d'une entente suivant laquelle les dépenses en capital au chapitre de la défense seraient augmentées de 12% par an (en valeur réelle) pendant les cinq prochaines années.

Une troisième phase se déroule actuellement. Il s'agit d'études sur l'acquisition de matériel, comme celles déjà mentionnées, et d'un examen de l'infrastructure et des sommes requises pour appuyer efficacement les Forces canadiennes. Cette phase pourra aboutir à une certaine consolidation des quartiers généraux, des bases, des services de formation et de logistique, mais seulement dans la mesure où la capacité opérationnelle ne s'en trouvera pas réduite.

facteurs de conversion usuels des unités métriques SI en unités impériales canadiennes

Longueur

1 mm = 0.03937 po
1 cm = 0.3937 po
1 m = 3.28084 pi
1 km = 0.62137 mi

Masse (poids)

1 kg = 2.204622 lb
1 kg = 0.0011023 tonne (courte)
1 kg = 0.000984 tonne (forte)
1 kg = 32.1507 onces troy
1 g = 0.0321507 once troy
1 t = 1.102311 tonne (courte)
1 t = 0.9842065 tonne (forte)

Superficie

1 km^2 = 0.3861 mi^2
1 ha = 2.47105 acres
1 m^2 = 0.000247 acre

Volume et capacité

1 m^3 = 220 gal
1 m^3 = 35.31466 pi^3
1 m^3 = 423.78 pieds planche
1 dm^3 = 0.423776 pied planche
1 m^3 = 6.28982 barils
1 litre = 0.219969 gal
1 dm^3 = 0.027496 boisseau
1 m^3 = 27.4962 boisseaux

Masse en unités métriques SI et capacité correspondante en unités impériales canadiennes pour certaines grandes cultures:

Blé, soya, pommes de terre, pois ..... 1 t = 36.74 boisseaux
Seigle, lin, maïs ..... 1 t = 39.37 boisseaux
Colza, graines de moutarde ..... 1 t = 44.09 boisseaux
Orge, sarrasin ..... 1 t = 45.93 boisseaux
Céréales mixtes ..... 1 t = 48.99 boisseaux
Avoine ..... 1 t = 64.84 boisseaux
Graines de tournesol ..... 1 t = 91.86 boisseaux

Température

9/5 de la température en °C + 32 = température en °F

remerciements

Les collaborateurs

Robert B. Crozier (*Tendances économiques au Canada, 1975-76*), directeur de l'Analyse de la politique du Conference Board au Canada jusqu'à sa retraite à l'été 1977. Anciennement économiste au Conseil économique du Canada et directeur adjoint de la Division des comptes nationaux à Statistique Canada. Auteur du *Guide des comptes nationaux des revenus et des dépenses* (Ottawa, 1975) et de divers exposés dans le domaine économique.

J.L. Granatstein (*Histoire*), professeur d'histoire à l'Université York. B.A. Royal Military College, 1961; M.A. Toronto, 1962; Ph. D. Duke University, 1966. Auteur de *The Politics of Survival: The Conservative Party of Canada 1939-45* (Toronto, 1967); en collaboration avec R.D. Cuff, de *Canadian-American Relations in Wartime* (Toronto, 1975, 1977); de *Canada's War: The Politics of the Mackenzie King Government 1939-45* (Toronto, 1975), en collaboration avec J.M. Hitsman, de *Broken Promises: A History of Conscription in Canada* (Toronto, 1977); et d'autres livres et articles.

Gordon McKay (*Le climat*), directeur de la Direction des applications météorologiques au ministère des Pêches et de l'Environnement du Canada. B.Sc. Manitoba, 1943; M.Sc. McGill, 1953. Cet article est une version abrégée de «Climatic Resources and Economic Activity» qui paraît dans *Canada's Natural Environment: essays in applied geography*, réalisé par G.R. McBoyle et E. Sommerville (Methuen Publications, Toronto, 1976).

John S. Moir (*Religion*), professeur d'histoire au Scarborough College de l'Université de Toronto. B.A. Toronto, 1948; M.A., 1949; Ph.D., 1954; D.D., 1975. Auteur de *Church and State in Canada West* (Toronto, 1959); *The Church in the British Era*, vol. 2 de *A History of the Christian Church in Canada (Toronto, 1972)*, *Enduring Witness: A History of the Presbyterian Church in Canada* (Toronto, 1974), et d'autres ouvrages et articles.

Olav Slaymaker (*Le territoire*), professeur agrégé de géographie à l'Université de la Colombie-Britannique. B.A. Cambridge, 1961; A.M. Harvard, 1963; Ph.D. Cambridge, 1968. Corédacteur de «Mountain Geomorphology», *Tantalus*, 1972, et auteur d'articles sur la géographie physique de l'Ouest du Canada.

Gerald Taafe (*Arts et culture*), romancier et journaliste indépendant d'Ottawa. Anciennement rédacteur en chef de *The Montrealer* et chef de l'information au Conseil des Arts du Canada. Il est l'auteur du scénario du film *Notes for a Film about Donna and Gail* mis en scène par Don Owen; a aussi écrit le scénario de *Girls of Two Summers*, film qui a représenté le Canada au prix Formentor en 1966; et a publié des articles sur tous les aspects des arts.

Dixon Thompson (introduction de *L'environnement*), professeur agrégé de sciences de l'environnement, Faculté de l'environnement, Université de Calgary. B.Sc. Alberta, 1964; Ph.D. Illinois, 1970. Anciennement assistant de recherche à la Commission des études canadiennes de l'AUCC et conseiller scientifique auprès du Conseil des Sciences du Canada. Expert-conseil et auteur d'un certain nombre d'articles sur la «Conserver Society».

Provenance des photographies selon le numéro de page

Couverture E. Otto/Miller Services
Frontispice. Malak
3. Malak
5. George Hunter
7. George Hunter
8. E. Bork
9. Fred Bruemmer
11. Malak
12. Canada Centre for Remote Sensing
13. Malak
15. Deryk Bodington
17. E. Otto/Miller Services
18-19. Malak (4)
21. Sig Bradshaw
23. Murdoch Maclean
25. Sig Bradshaw
27. Barry Dursley/Photo Source
28. J.E. Lozanski
29. Malak
32. Malak
33. Malak
35. Parcs Canada
37. Malak
38. Barbara Johnstone
41. Bryce Flynn
47. Gar Lunney
48. Sig Bradshaw
50. R. Gauthier/Miller Services
52. Deryk Bodington (3)
59. Bryce Flynn (3)
60. Deryk Bodington
62. Norman Lightfoot/Miller Services
63. Crombie McNeill/Photothèque (gauche); Bryce Flynn (droit)
64. Malak
67. Deryk Bodington
68. Deryk Bodington
69. Malak
71. Bob Anderson
73. La Compagnie de Danse Entre-six
75. Ed Kucerak
77. Office national du film
78. Malak
81. Musée national des sciences naturelles
82. Musée national des sciences et de la technologie
83. Musée national de l'homme
85. Galerie nationale du Canada
87. Bryce Flynn

89. Malak
91. Canada Cement Lafarge Ltd.
93. A. Douglas MacPhail/Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique
95. Les Grands Ballets Canadiens
97. Barry Dursley/Photo Source
99. Sig Bradshaw
104. Les photographes Ellefsen Ltée.
109. G. Zimbel/Island Documentaries
113. Malak
114. Pat Morrow
115. Malak
116. Office de tourisme du Canada
117. Parcs Canada
119. Parcs Canada
123. Malak
124. Parcs Canada
127. Imperial Oil Limited
129. Conseil national de recherches du Canada
131. Agriculture Canada
132. Agriculture Canada
135. Gar Lunney
137. Richard Harrington
139. George Hunter
140. George Hunter
141. G. Zimbel/Island Documentaries
143. Malak
144. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
145. Spar Aerospace Products Ltd.
147. Santé et Bien-Être Canada
148. Office de tourisme du Canada
150. Hans Blohm/Photothèque
151. New Brunswick Telephone Company, Limited
152. Alec Burns/Photo Source
153. Richard Vroom
154. Société Radio-Canada
155. Société Radio-Canada
156. Postes Canada
158. Ministère des Affaires extérieures
159. Wide World Photos
161. Ministère des Affaires extérieures
164. Ministère des Affaires extérieures
165. Wide World Photos
167. Malak
171. Polysar Limited
172. Sig Bradshaw
173. Malak/Photothèque
174. Alec Burns/Photo Source
175. G. Zimbel/Island Documentaries
177. E. Bork
178. Les photographes Ellefsen Ltée.
179. Malak
180. Deryk Bodington

184. Les photographes Ellefsen Ltée.
187. Gar Lunney
188. Fred Bruemmer
189. Malak
190. O.J. Dell/Photo Source
191. Murdoch Maclean
193. George Hunter
194. John Deere
195. Sig Bradshaw
196. Les photographes Ellefsen Ltée.
197. Deryk Bodington
198. George Hunter/Photothèque
199. Deryk Bodington
200. O.J. Dell/Photo Source
203. George Hunter
205. Union Gas Limited
207. Malak
208. Sig Bradshaw
209. Bob Anderson
213. Gar Lunney
215. George Hunter
216. G. Zimbel/Island Documentaries
217. Gar Lunney
218. Northwestern Utilities Limited
220. O.J. Dell/Photo Source
221. George Hunter/Photothèque
223. Gulf Oil Canada Ltd.
225. Malak
226. John Reeves/Genstar (haut); Gar Lunney (bas)
227. George Hunter
229. Union Gas Limited
230. Société centrale d'hypothèques et de logement
231. Bob Anderson (haut); Gar Lunney (bas)
232. George Hunter
233. George Hunter
234. Les photographes Ellefsen Ltée.
235. George Hunter
237. Union Gas Limited
241. Bryce Flynn
242. Agriculture Canada
243. Barbara Johnstone
245. Malak
249. Hans Blohm/Photothèque
250. Malak
252. Malak
254. Les photographes Ellefsen Ltée. (haut); Barry Dursley/Photo Source (bas)
255. Malak
256. Malak
257. Gar Lunney
258. Deryk Bodington
259. G. Zimbel/Island Documentaries
261. George Hunter

262. Malak
264. Murdoch Maclean
265. Malak
266. Sig Bradshaw (haut); Audrey Giles/Photo Source (bas)
267. Gar Lunney
271. Canada Cement Lafarge Ltd.
272-273. (1), (2), (4) Malak; (3) George Hunter
274. Malak
276. Sig Bradshaw
277. Gar Lunney
278. Malak
279. Bryce Flynn
280. Deryk Bodington
281. Air Canada
282. O.J. Dell/Photo Source
283. George Hunter
284. George Hunter/Photothèque
285. Alec Burns/Photo Source (haut); Richard Harrington (bas)
286. J.E. Lozanski
288. Malak (haut); Les photographes Ellefsen Ltée. (bas)
289. O.J. Dell/Photo Source
292. Gendarmerie royale du Canada
293. Malak
295. Bryce Flynn
297. Malak
298. Bryce Flynn
299. Sig Bradshaw
301. Bryce Flynn
303. Gendarmerie royale du Canada (3)
305. Bob Anderson
308. *Vancouver Sun*
310. Malak
313. George Hunter
314. Bryce Flynn
315. Gar Lunney
316. G. Zimbel/Island Documentaries
317. Gar Lunney
318. Ministère de l'Industrie et du Commerce.
319. Les photographes Ellefsen Ltée.
321. Agriculture Canada
322. Agriculture Canada (haut); Les photographes Ellefsen Ltée. (bas)
323. George Hunter
324. Gar Lunney
325. Malak
326. Audrey Giles/Photo Source
327. Barbara Johnstone (haut); Bryce Flynn (bas)
328. Malak
331. Malak
333. A. Bako/Santé et Bien-Être Canada
334. A. Bako/Santé et Bien-Être Canada
335. F. Stevenson/Santé et Bien-Être Canada
336. Deryk Bodington

337. Deryk Bodington
338. D. Paterson/Santé et Bien-Être Canada
339. D. Paterson/Santé et Bien-Être Canada
340. Barry Dursley/Photo Source
341. Barbara Johnstone
342. D. Paterson/Santé et Bien-Être Canada
343. Malak
344. Gar Lunney (2)
345. BP Canada
346. Monenco Ltd.
347. Deryk Bodington
348. Deryk Bodington
349. Alan Todd/Photothèque (haut); Parcs Canada (bas)
350. Alec Burns/Photo Source
351. E. Bork
352. Agriculture Canada
353. (1) George Hunter; (2) G. Zimbel/Island Documentaries; (3) Howard Mandel/Photo Source
354. Agriculture Canada
355. Malak
357. Agence canadienne de développement international
358. Agence canadienne de développement international
361. Service universitaire canadien outre-mer
362. Service universitaire canadien outre-mer
363. Ministère de la Défense nationale
364. Malak

A noter: Adresser toute demande de renseignements au sujet des photos de la Photothèque à l'Office national du film du Canada.

index

Acte du Parlement 291-300
—Amérique du Nord britannique 34,291-6,300,301,304
Activités scientifiques 130-48
Affaires des anciens combattants, ministère 329-31
Affaires extérieures, ministère 157-67,536-57
Affaires indiennes et du Nord, ministère 46-51,117-20,148
Affaires urbaines, ministère d'État.... 325-8
Agence canadienne de développement international (ACDI) 358-9
Agriculture Canada 351-5
—bétail 181-4
—fourrures 187
—grandes cultures 176-81
—horticulture 176-81
—production laitière 184-7
—recherches 130-8
—volaille et œufs 187
Archives publiques du Canada 88
Arctique 6-12
—basses terres sédimentaires 6-7
—bouclier 7-8
—recherches 148
—toundra 6
Arts et culture 65-95
—administration publique 91-5
—bibliothèques et archives 86-8
—danse 72-5
—échanges culturels 88-90
—édition 75-6
—films 76-9
—musées et galeries 80-5
—musique et opéra 74-5
—théâtre 71-2
—visuels 79
Assurance-chômage 215-7
—hospitalisation 333-4
—maladie 334
—revenu 337-40
—vie 279
Assurances 279
—risques 279
Autochtones 46-52
—Indiens 46-8
—Inuit 48-50
—revendications 50-1

Balance des paiements internationaux 258-62
—mouvements de capitaux 258-60
Banque 276-9
—d'épargne du Québec 278
Banque du Canada 275-6
Banques à charte 276-7
—caisses d'épargne et de crédit et caisses populaires 277-9
—sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires 278
Basses terres sédimentaires arctiques ... 6-7
—baie d'Hudson 9
—Saint-Laurent 14
Bétail 181-4
Bibliothèque nationale 84
Bibliothèques 86-7
Bouclier boréal 10
—canadien 10
—tempéré 13

Cabinet fédéral 294-6
Centre de recherche pour le développement international (CRDI) 361-2
Charbon 205-6
Chef de l'opposition 295
Chemin de fer 285-6
Chômage 210-7
—Commission d'assurance 215-7
Citoyenneté, acquisition 307
—promotion du civisme 307-8
Climat 20-9
—économie 20,24-8
—recherche 28-9
—ressource 20-1
—risque 21-3
Climatologie, applications 24-30
—agriculture et exploitation forestière 24-5
—construction 26-7
—loisirs 27-8
—mise en valeur des ressources 26
—planification de l'utilisation des terres 26
—tourisme 27-8
—transports 27
Collèges communautaires 104-6
—autres 106-8
Commerce 239-62
—balance des paiements internationaux 258-62
—coopératives 248-9
—crédit à la consommation 244-5
—détail 239-42
—de gros 245-7
—indice des prix 250-1

—intérieur 239-47
—international 252-7
—services 247
—ventes directes 242-3
Commission de la capitale nationale 56-7,116,242-3
Commission géologique du Canada 197
Commission nationale des libérations conditionnelles 306
Commission du service civil 56
Communications, ministère 145-6,150
—recherche 145-6
—systèmes 149-53
Compétence en matière d'éducation 96-7
Conseil des Arts 65,74-5,90,93
Conseil national de recherches 125,126,128,145,146
Conseil privé 294-5
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) 74-5
Conseil de recherches médicales 147-8
Conseil du Trésor 53-4
Consommation et Corporations, ministère 321-4
—crédit 244-5
—indice des prix 250-1
Constitution 33,291-8
—Acte de l'Amérique du Nord britannique 34,291-8,300-1,304
—convention 294-5
Coopératives 248-9
—de gros 249
—production, pêche et service 249
—vente et achat 248
Cordillère, région de la 15-7
Cour suprême du Canada 302
Crédit à la consommation 244-5
Croissance et évolution de l'industrie 218-22

Danse 72-4,95
Défense nationale, ministère 363-4
Développement des ressources 173-209
Droit et l'appareil judiciaire 300-6
—sources 300-1
—réforme 301
Durée du travail 212-4

Échanges culturels 88-91
—politique 91-5
Économie 169-289
—application de la climatologie 20,24-8
Édition 75-6
Éducation 96-111
—administration 97-8
—collèges 104-7
—écoles de sciences infirmières 106
—effectifs scolaires 97-103
—enseignants 102,107
—financement 108-11
—formation pédagogique 107
—formation professionnelle et technique 103
—langue officielle 100
—organisation 103
—permanente 103
—primaire et secondaire 97-103
—universitaire 107-8
Églises 61-4
Emploi 210-7
—gains et durée du travail 212-4
—organisations de travailleurs 214
—population active 210-1
—programmes fédéraux 309-16
—Règlement aux visas 310
Énergie, Mines et Ressources, ministère 138-45
Énergie électrique 206-9
—nucléaire 209
—production et consommation 209
—promoteurs 206-8
—recherche 138-44
—ressources 144,197-209
—ressources hydrauliques 206-8
—thermique classique 208
Environnement 1-29,133-8,325-8,343-50
—climat 20-9,133-4
—conservation 1-3,133-8
—naturel 1-29,133-8,343-50
—recherche 133-8
—service de la gestion 136-8,345-8
—service de la protection 136,345
—urbain 325-8
État civil 39-45
Expansion économique régionale, ministère 319-20
Exploitation forestière 192
Exportations 252-4

Fermes (voir Agriculture)
Films (cinéma) 76-9
Finances 263-79
—éducation 108-11,267
—fédérales-provinciales 263-71
—gouvernement fédéral 263-71
—gouvernement municipal 274
—gouvernement provincial 271-4
—investissements 223-8

Finances, monnaie et banque 275-9
—publiques 263-71
Forêt tempérée de l'Est,
région de la 5,12-4
Formation pédagogique 107
Fourrures 186-7

Gains 212-4
Galerie nationale 84
Galeries, arts 79,80,84
Gaz naturel 140-4,204-5
—production 204-5
—recherche 140-4
—ressources 204-5
Géographie physique 1-17
Gouvernement fédéral,
organisation 291-8
—administration municipale 299
—finances 263-71
—provincial et territorial 298-9
—recherche 125-48
—responsabilités et services 291-364
Gouvernement local 265-74,299
—finance 265-74
Gouvernement municipal 299
—finance 263-74
Gouvernement provincial 298-9
—finance 271-4
Gouverneur général 294-6
Grains 176,318
Grandes cultures 176

Histoire 31-8
Horticulture 176-81

Immigration 309-10
Importations 255-7
Impôts 263-74
Indice des prix à la consommation ... 250-1
Industrie et commerce,
ministère 317-8
—dépenses d'investissements 223-8
—expansion 317
—habitation 229-32
—recherche 127-8
Industries forestières 190-6
—appartenance et administration
des forêts 191-2
—exploitation forestière 192
—manufacturières 233-8
—pâtes et papiers 194-5
—scieries et ateliers de
rabotage 192-4
—transformation du papier 195
Inflation 169-72
Investissements 223-7
—mouvements 258-60
Inuitienne, sous-région 6-8

Langues officielles, loi 53-7
—Commissaire 53-7
Libérations conditionnelles 306
Lieutenant-gouverneur 293
Logement 229-32
Loi sur la citoyenneté 207-8
—habitation 229-32
—immigration 309-10
—langues officielles 53-7
—pénitenciers 306
—subventions au développement
régional 319-20
—travail 210-7,313-6
Loisirs 112-24
—manifestations et attractions 113-4
—parcs 117-21
—programmes des administrations
publiques 116
—récréation 115-6

Main-d'œuvre et Immigration,
ministère 309-12
—Centres 311-2
—création d'emplois 312
—services aux employeurs 311-2
—services aux travailleurs 312
Minéraux 138-40,197-203
—production 197-203
—recherche 138-40
—ressources 197-203
Monnaie 275-9
Multiculturalisme 57-60
Musées 80-6
Musées nationaux 80-5
Musique 65,66,74,75

Nations Unies 162,163-4,359

Office national du film 58,77-9
Office de tourisme du Canada 122
Oleagineux 176,318
Opéra 74-5

Parcs 117-8
—Canada 117-20
—et lieux historiques
nationaux 118-9

Parlement 291-8
—Chambre des communes..... 291-8
—Sénat..... 291-8
Partis politiques..... 297-8
Pâtes et papiers 194-6
Pêches et Environnement
Canada 133-8,343-50
—recherche..... 133-8
Pensions 329-31,337-42
—anciens combattants 329-31
—Canada 337,338
—Québec 338
Pénitenciers 306
Pétrole 140-2,204-5
—production..... 204-5
—recherche..... 140-2
—ressources 204-5
Plaines intérieures..... 10-1
Plans des concepteurs..... 1-3
—évaluation des effets..... 28-9
Police 304-5
—Gendarmerie royale 305
—municipale 304
—provinciale 304-5
Population..... 39-60
—autochtones..... 46-52
—état civil..... 39-45
—groupe linguistique 53-7
—multiculturalisme..... 57-60
Population active..... 210-1
Pouvoir judiciaire 301-2
—législatif..... 296-9
Prairies, région des 14-5
Premier ministre 294-6
Production laitière..... 184-7
Produit national brut..... 169-72
Profession d'homme de loi 304
Programmes de santé 332-6
—assurance-maladie 333-4
—recherche médicale 147-8

Radio-Canada, Société 78,154-5
Recensement du Canada 39-45
Recherche 125-48
—agricole 130-3
—climatique 133-4
—communication et espace..... 145-6
—énergie, mines et ressources 145-6
—sur environnement 133-8
—gouvernementale..... 125-48
—industrielle 127-8
—médicale et sanitaire..... 147-8
—sur le Nord 148
—sur les pêches 134
—universitaire 128
Région de la Cordillère..... 15-7
—forêt tempérée de l'Est 12-4
—des Prairies 14-5
—savane subarctique et de la forêt
boréale 8-11
—toundra arctique..... 6
Reine, la..... 294,296,297
Relations extérieures 157-68
—avec l'Afrique..... 162
—avec l'Amérique latine..... 161-2
—avec l'Asie et région
du Pacifique 160-1
—avec le Commonwealth 164-5
—avec les États-Unis 157-8
—avec l'Europe 159-60
—avec la Francophonie 165
—avec le Moyen-Orient..... 162,163
—avec les Nations Unies 163-4
—optique fédérale-provinciale 165-6
—politique 157-68
Religion 61-4
Ressources hydrauliques 206-8
—transports par eau 289
Revendications des autochtones..... 50-1
Richesses naturelles 173-209
—agriculture..... 173-87
—forêts 190-6
—minéraux et énergie 197-209
—pêches 188-90

Salaires 212-4
Santé et Bien-être 332-42
—assurance-maladie 333-4
—recherche..... 147-8
—services 332-6
—soins..... 332-6
Savane subarctique et de la
forêt boréale 8-11
Scieries et ateliers de rabotage 192-4
Sciences infirmières 106
Sciences et Technologie,
ministère 125-6
—dans l'administration publique 125-48
—Conseil du Canada 126
—industrielles 127-8
—internationales 129-30
—politiques 125
—universitaires 128
Secrétaire d'État,
ministère 54-6,58-60,115,307-8
Sécurité sociale 337-42
Sénat..... 291-8
Service administratif canadien
outre-mer (SACO)..... 359-60

Service de l'environnement atmosphérique 23,133-8
Service canadien de la faune 136-7
Service canadien des forêts 190-2
Service national des libérations conditionnelles 306
Service canadien des pénitenciers 306
Service postal 156
Service universitaire canadien outre-mer (CUSO) 360-1
Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL) 230,232
Solliciteur général, ministère 305-6
Sources du droit 300-1
—réforme 301
Statistique Canada 126,258

Télécommunications 149-53
Tendances économiques 169-72
Territoire 4-19
Théâtre 71-2
Tourisme 121-4
Toundra 6
Transports, ministère 280-2
Transports 280-9
—aériens 280-4
—par eau 289
—ferroviaires 285-6
—routiers 286-8
Travail, ministère 313-6
—Code canadien 313-4,316
—législation 313-4
—organisations 214
Tribunaux fédéraux 301-3
—provinciaux 304

Universités 107-8,128
—enseignement 107-8
—recherche 128
Utilisation des terres 1-3,138,326

Ventes 239-47
—de détail 239-42
—directes 242-3
—de gros 245-7
Volaille et œufs 185,187

Canada
ÉCHELLE 1:20,000,000 OU 380 MILLES A L'POUCE
MILES 100 50 0 100 200 300 400 500
KILOMETRES 100 50 0 100 200 300 400 500 600 700 800
Capitale fédérale
Capitale provinciale
OCÉAN ARCTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
U.R.S.S.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
GROENLAND (DANEMARK)
ALASKA
TERRITOIRE DU YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
DISTRICT DE MACKENZIE
DISTRICT DE KEEWATIN
DISTRICT DE FRANKLIN
COLOMBIE BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
TERRE-NEUVE
NOUVELLE-ÉCOSSE
NOUVEAU-BRUNSWICK
ÎLES DE LA REINE ÉLISABETH
ÎLE ELLESMERE
ÎLE BANKS
ÎLE VICTORIA
ÎLE BAFFIN
BAIE DE BAFFIN
DÉTROIT DE DAVIS
BAIE D'HUDSON
Détroit d'Hudson
Baie d'Ungava
Baie James
Lac Supérieur
Lac Huron
Lac Michigan
Lac Winnipeg
Lac Nipigon
Grand lac des Esclaves
Grand lac de l'Ours
Détroit de Béring
Fleuve Yukon
Fleuve Mackenzie
Fleuve Saint-Laurent
Fleuve Churchill
Rivière Liard
Rivière de la Paix
Rivière Athabasca
Rivière Saskatchewan-Nord
Rivière Saskatchewan-Sud
Rivière Columbia
Rivière Snake
Rivière Missouri
Rivière Rouge
Rivière Albany
Rivière Outaouais
Vers la Grande Bretagne
Vers l'Europe Nord
Vers l'Europe Sud
Vers l'Amérique du Sud
Vers l'Afrique
Vers les Grandes Antilles
Vers la Grande Bretagne
Vers l'Amérique du Sud
SAN FRANCISCO
VANCOUVER
VICTORIA
CALGARY
EDMONTON
REGINA
WINNIPEG
THUNDER RAY
DULUTH
MINNEAPOLIS
GREAT FALLS
FARGO
GRAND FORKS
DETROIT
WINDSOR
HAMILTON
TORONTO
OTTAWA
MONTRÉAL
QUÉBEC
HALIFAX
BOSTON
NEW YORK
YELLOWKNIFE
INUVIK
FORT GOOD HOPE
COPPERMINE
CAMBRIDGE BAY
RESOLUTE
BAKER LAKE
CHESTERFIELD INLET
CHURCHILL
FORT SMITH
FORT NELSON
FORT McMURRAY
PRINCE ALBERT
LE PAS
THOMPSON
FORT SEVERN
MOOSONEE
TIMMINS
SAULT SAINTE MARIE
SUDBURY
NORTH BAY
KAPUSKASING
FORT CHIMO
GOOSE BAY
SEPT-ÎLES
BAIE-COMEAU
CHICOUTIMI
TROIS-RIVIÈRES
SHERBROOKE
FREDERICTON
SAINT JEAN
MONCTON
CHARLOTTETOWN
SYDNEY
ST. JOHN'S
CORNER BROOK
ÎLE DE SABLE
ÎLE VANCOUVER

d.1

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010316917